This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

N. 1062.

N. 1062

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

900000001731

FLORE

NATURELLE ET ÉCONOMIQUE

DES PLANTES

QUI CROISSENT AUX ENVIRONS DE PARIS,

FLORE NATURELLE

ET ÉCONOMIQUE

DES PLANTES QUI CROISSENT AUX ENVIRONS DE PARIS,

Au nombre de plus de quatre cents genres et de quatorze cents espèces,

Contenant l'énumération de ces Plantes, rangées suivant le système de Jussieu, et par ordre alphabétique, leurs noms triviaux, leur synonimie française, leur description, les endroits où se trouvent les plus rares, leurs propriétés pour les alimens, les médicamens, l'art vétérinaire, les arts et métiers, et l'ornement des jardins.

OUVRAGE ÉLÉMENTAIRE d'une utilité première, et également propre aux différentes classes de citoyens.

DEUXIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE DE LA FLORE NATURELLE,

Et de 24 *Planches* soigneusement gravées;

PAR une Société de Naturalistes.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez COURCIER, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n°. 71.

AN XI — 1803.

PRÉFACE

Cet Ouvrage est la douzième Flore qui a paru sur les Plantes des environs de Paris; mais elle est entièrement différente, pour l'exécution et pour l'utilité, de toutes celles qui ont été publiées avant elle. La première a été donnée par Tournefort, *sous* le nom d'*Histoire des Plantes des environs de Paris:* elle est divisée suivant les herborisations que ce savant botaniste faisait aux environs de cette capitale; il rapporte l'analyse chymique, suivant la chymie de son temps, et quelques propriétés des plantes qu'il rencontrait dans ses herborisations. Cette Histoire a d'abord parue en un volume, imprimerie du Louvre: la seconde édition a été donnée en deux volumes par de Jussieu.

La seconde Flore a été publiée par Vaillant; elle est en grand in-folio, et ornée d'une infinité de planches supérieurement exécutées. Les plantes y sont rangées par ordre alphabétique, et accompagnées de descriptions exactes et complètes. Vaillant est le premier qui a fait dessiner dans son *Botanicon Parisiense*, une grande quantité de mousses et de champignons inconnus jusqu'à lui: c'est à ce savant que Linnée a été redevable de son système sexuel. La Flore de Vaillant a été réimprimée in-12 pour la facilité des étudians; on en a retranché les descriptions.

La troisième Flore a parue sous le titre de *Floræ Parisiensis prodromus*, par Dalibard, un volume in-12. Les plantes y sont rangées suivant le système de Linnée avec leurs différentes phrases, tirées des ouvrages de ce botaniste célèbre du nord; mais on ne trouve que rarement dans cette Flore la désignation des endroits où se trouvent les plantes les plus rares.

La quatrième Flore est connue sous le titre d'*Histoire des Plantes des environs de Paris*, par Fabregou, botaniste, en six volumes in-12; mais, dans cette Flore, il n'y a ni ordre ni plan; c'est une confusion d'idées, qui est capable d'éloigner les jeunes élèves de l'étude de la botanique.

La cinquième Flore est le *Manuel des Botanistes*, par Duchêne. Il est divisé en quatre parties, suivant les propriétés des plantes, en plantes alimentaires, médecinales, propres aux arts et métiers, et pour servir d'ornement dans les jardins; mais on ne trouve dans cet ouvrage ni descriptions, ni indication des endroits où on les trouve; elles y sont rangées suivant les familles naturelles; on a placé à la fin, des tables très-instructives, mais un peu obscures.

La sixième Flore est le *Botaniste Français*. Nous en sommes redevables à Barbeu-Dubourg, médecin de la ci-devant faculté de Paris; elle est rédigée en deux volumes. L'auteur s'est surtout appliqué à débrouiller la famille des champignons; il en avait fait faire les dessins, qui ont passé, après sa mort, dans plusieurs mains, et en dernier lieu dans celles de Bulliard, au-

quel ils ont été de la plus grande utilité pour son Histoire des champignons.

La septième Flore est la *Flore des environs de Paris*, par Bulliard ; elle est gravée en couleur, et représente en petit les plantes les plus communes des environs de Paris, et même d'après d'assez mauvais dessins. Il y en a six volumes.

La huitième est la *Flore des environs de Paris*, par Thuillier, un volume d'abord in-12, et ensuite in-8°. Ce dernier n'est pas encore fini ; il y manque la cryptogamie, qui certainement doit être la partie la plus intéressante de l'ouvrage ; mais, dans cette Flore, il n'y a ni synonimie latine, à plus forte raison française, ni propriétés des plantes ; elle n'est composée que de descriptions sèches et arides, tirées, ou pour mieux dire, tronquées des ouvrages de Linnée, qu'il conviendrait de lire dans le texte même de l'auteur ; on serait au moins a portée de se mettre au fait de son système ingénieux.

La neuvième est la *Flore économique des environs de Paris* : c'est la première édition de cet Ouvrage ; mais, dans cette Flore, il n'y a ni système ni description ; on s'est contenté seulement d'en donner les propriétés.

La dixième est la *Flore Parisienne*, in-18. Cette Flore est rédigée suivant la méthode adoptée au Jardin national des Plantes ; mais il n'y a ni indication des endroits où se trouvent les plantes les plus rares, ni désignation des propriétés des plantes.

L'onzième est le *Médecin et l'Annuaire Herboriste*, deux volumes in-8°. Les plantes y sont rangées suivant le système de Linnée, mais on s'est uniquement contenté de rapporter les propriétés médecinales des plantes, sans entrer dans l'examen de leurs propriétés économiques. La Flore que nous publions est totalement différente de ces onze ouvrages ; elle renferme quatre cents genres et quatorze cents espèces. Elle est divisée en deux parties, en Flore naturelle et en Flore économique : dans la première, les plantes y sont rangées suivant le système de Jussieu, méthode actuellement adoptée au Jardin national des Plantes, avec la description générique et spécifique de ces plantes ; on y a joint une Table systématique de cette méthode. Dans la seconde, les plantes y sont rangées par ordre alphabétique des noms triviaux de Linnée, accompagnées de la synonimie française de ces mêmes plantes ; nous y indiquons les endroits où se trouvent les plantes les plus rares, le temps de la floraison, et les différentes couleurs de leurs fleurs.

Les propriétés des quatorze cents plantes qui se trouvent aux environs de Paris, ne sont pas uniquement concentrées dans la classe de la médecine, comme cela se pratiquait anciennement ; mais on les étend encore aux alimens propres à l'homme et aux animaux, à l'agriculture, au jardinage, à l'art vétérinaire et aux arts et métiers. Nous n'avons rien négligé sur cet objet important ; nous avons mis à contribution des milliers d'auteurs qui nous ont

précédés ; nous avons tâchés, par la publication de cet Ouvrage, de faire connaître à nos concitoyens, combien nous nous attachons aux choses utiles, n'ayant pour but que cet objet.

Depuis près d'un siècle, parmi les ouvrages des Botanistes français, il ne s'en trouve que très-peu qui méritent une place distinguée dans la bibliographie qui concerne les plantes. Le premier sont les *Élémens de Botanique* de Tournefort ; le deuxième, le *Botanicon Parisiense* de Vaillant ; le troisième sont *les Plantes gravées* par Robert, dirigées par Dodart ; le quatrième est connu sous le titre de *Familles des Plantes d'Adanson* ; le cinquième est le *Genera plantarum de Jussieu*, que nous avons suivis dans la première partie de cet Ouvrage, de même que les observations de Ventenat. Nous ne ferons pas mention ici d'une infinité d'autres ouvrages qu'on publie journellement sur la botanique ; c'est à nos arrières-neveux qu'est réservé le droit d'en pouvoir porter un jugement. Quant à celui que nous présentons au public, on peut le regarder comme un vrai livre élémentaire. L'empressement qu'on a fait paraître à se procurer la première édition de cet ouvrage, nous fait présumer que cette deuxième édition ne sera pas moins accueillie.

TABLE SYSTÉMATIQUE

De la première Partie de cet Ouvrage.

Analyse de la Méthode naturelle 1.
Classe I. Des plantes acotyledones. 17.
Ordre I. *Fungi*, les champignons. 17.
Genre 1. *Agaricus*, l'agaric. 17.
— *agaricus piperatus*, l'agaric poivré. 17.
— *agaricus lactifluus*, l'agaric roux. 17.
— *agaricus integer*, l'agaric sanguin. 18.
— *agaricus attenuatus*, l'agaric pied-fu. 18.
— *agaricus odoratus*, l'agaric odorant. 18.
— *agaricus albus*, l'agaric blanc. 18
— *agaricus vaginatus*, l'agaric engaîné. 18.
— *agaricus cinereus*, l'agaric cendré. 18.
— *agaricus plicatus*, l'agaric plissé. 18.
— *agaricus androsaceus*, l'agaric fragile. 18.
— *agaricus muscarius*, l'agaric fausse-oronge. 18.
— *agaricus bulbosus*, l'agaric bulbeux. 19.
— *agaricus edulis*, l'agaric des couches. 19.
— *agaricus fimeturius*, l'agaric du printemps. 19.
Genre 2. *Chantarellus*, la chanterelle. 20.
Genre 3. *Boletus*, le bolet. 20.
— *boletus labyrinthiformis*, le bolet labyrinthiforme. 20.
— *boletus versicolor*, le bolet bigarré, 20.
— *boletus bovinus*, le bolet des bœufs. 20.
Genre 4. *Hydnum*, l'érinace. 21.
— *hydnum repandum*, l'érinace sinué. 21.
Genre 5. *Phallus*, la morille. 21.
— *phallus impudicus*, la morille impudique. 21.
— *phallus esculentus*; la morille comestible. 21.
Genre VI. *Helvella*, l'helvelle. 21.
— *helvella mitra*, l'helvelle en mitre. 21.
Genre 7. *Pesiza*, la pesise. 21.
— *peziza lentifera*, la pesise à lentille. 21.
Genre 8. *Clavaria*, la clavaire. 22.
— *clavaria coralloides*, la clavaire coralloïde. 22.
— *clavaria cornuta*, la clavaire cornue. 22.
Genre 9. *Lycoperdon*, la vesse-de-loup. 22.
— *lycoperdon bovista*, la vesse-de-loup commune. 22.
— Genre 10. *Mucor*, la moisissure. 22.
Ordre II. *Algæ*, les algues. 23.
Genre 1. *Byssus*, le byssc. 23.
Genre 2. *Riccia*, la riccie. 23.
G. 3. *Anthoceros*, l'anthocère. 23.

— *anthoceros punctatus*, l'anthocère ponctué. 23
Genre 4 *Marchantia*, l'hépatique. 23
— *marchantia pomorpha*, l'hépatique des fontaines. 24.
Genre 5. *Lichen*, l'herpette. 24.
— *lichen scriptus*, l'herpette écrite. 24
— *lichen geographicus*, l'herpette géographique. 24.
— *lichen sanguineus*, l'herpette variolique. 24.
— *lichen fagineus*, l'herpette des hêtres. 24.
— *lichen subfuscus*, l'herpette brunâtre. 24
— *lichen candelarius*, l'herpette jaune. 25
— *lichen parietinus*, l'herpette des murailles. 25
— *lichen stellaris*, l'herpette étoilée. 25
— *lichen saxatilis*, l'herpette des rochers 25
— *lichen ciliaris*, l'herpette à cils. 25
— *lichen prunastri*, l'herpette du prunellier. 25
— *lichen fraxineus*, l'herpette à grandes lanières. 25.
— *lichen pulmonaria*, l'herpette pulmonaire. 25
— *lichen caninus*, l'herpette contre la rage. 25
— *lichen pixidatus*, l'herpette en entonnoir. 25.
— *lichen rangiferus*, l'herpette des rennes 25.
— *lichen floridus*, l'herpette fleurie. 26
Genre 6 *Jungermannia*, la jungermanne 26.
— *jungermannia aphylla*, la jongermanne sans feuilles. 26.
— *jungermannia tamarisci*, la jungermanne du tamarisc. 26.
Genre 7 *Conferva*, la conferve. 26.
— *conferva rivularis*, la conferve des ruisseaux. 26.
Genre 8. *Ulva*, l'ulve. 26.
— *ulva intestinalis*, l'ulve intestinale. 26.
Genre 9. *Tremella*, la tremelle. 26.
Ordre III. *Musci*, les mousses. 27.
Genre 1. *Lycopodium*, le lycopode. 28.
— *lycopodium clavatum*, le lycopode en massue. 28.
Genre 2. *Spagnum*, la sphaigne. 28.
— *spagnum palustre*, la sphaigne des marais. 28.
Genre 3. *Polytrichum*, le polytric. 28.
— *polytrichum commune*, le polytric perce-mousse. 28.
Genre 4. *Splacnum*, le splacne. 28.
— *splacnum ampullatum*, le splacne ampoullé. 29.
Genre 5. *Mnium*, le mni. 29.
— *mnium purpureum*, le mni pourpre. 29.
— *mnium capillare*, le mni chevelu. 29.
— *mnium polytricoides*, le mni en forme de polytric. 29.
— *mnium. serpillifolium*, le mni en forme de serpolet. 29.
Genre 6. *Phascum*, le phasc. 29.
— *phascum acaulum*, le phasc sans tige. 29.
— *phascum subulatum*, le phasc subulé. 30.
Genre 7. *Bryum*, le bry. 30.
— *bryum strictum*, le bry strié. 30.
— *bryum extinctorium*, le bry éteignoir. 30.
— *bryum subulatum*, le bry subulé. 30.
— *bryum murale*; le bry des murs. 30.
— *bryum scoparium*, le bry à balais. 30.

— *bryum undulatum*, le bry ondulé. 30
— *bryum truncatulum*, le bry tronqué. 30
— *bryum viridulum*, le bry verdâtre. 30
— *bryum pulvinatum*, le bry coussinet. 30
Genre 8. *Hypnum*, l'hypne. 31
— *hypnum complanatum*, l'hypne applati. 31
— *hypnum proliferum*, l'hypne prolifère. 31
— *hypnum purum*, l'hypne pur. 31
— *hypnum cupressiforme*, l'hypne en forme de cyprès. 31
— *hypnum rutabulum*, l'hypne fourgon. 31
— *hypnum triangulare*, l'hypne triangulaire. 31.
— *hypnum sericeum*, l'hypne soyeux. 31
Genre 9. *Fontinalis*, la fontinale. 31
— *fontinalis antipyretica*, la fontinale antipyretique. 32
Genre 10. *Buxbaumia*, la buxbaum. 32
ORDRE IV. *Filices*, les fougères. 32
Genre 1. *Equisetum*, la presle. 33
— *equisetum sylvaticum*, la presle des bois. 33
— *equisetum arvense*, la presle des champs. 33
— *equisetum palustre*, la presle des marais. 33
— *equisetum fluviatile*, la presle des fleuves. 33
— *equisetum limosum*, la presle limoneuse. 33
— *equisetum hyemale*, la presle d'hiver. 34
Genre 2. *Ophioglossum*, la langue de serpent. 34
— *ophioglossum vulgatum*, la langue de serpent commune. 34
Genre 3. *Osmunda*, l'osmonde. 34
— *osmunda lunaria*, l'osmonde lunaire. 34
— *osmunda spicata*, l'osmonde en épis. 34
Genre 4. *Polypodium*, le polypode. 34
— *polypodium vulgare*, le polypode commun. 34
— *polypodium lonchitis*, le polypode lonkite. 34
— *polypodium filix mas*, le polipode fougère mâle. 34
— *polypodium aculeatum*, le polypode aiguillonné. 34
— *polypodium cristatum*, le polypode en crête. 35
— *polypodium dryopteris*, le polypode dryoptère. 35
— *polypodium filix femina*, le polipode fougère femelle. 35
— *polypodium regium*, le polypode royal. 35
— *polypodium rhæticum*, le polypode capillaire blanc. 35
— *polypodium fragiles*, le polypode grêle. 35
Genre 5. *Asplenium*, la doradille. 35
— *asplenium scolopendium*, la doradille scolopendre. 35
— *asplenium trichomanoides*, la doradille polytric. 35
— *asplenium ceterac*, la doradille ceterach. 35
— *asplenium ruta muraria*, la doradille sauve-vie. 35
— *asplenium nigrum*, la doradille noire. 35
Genre 6. *Acrostichum*, l'acrostiche. 36
— *acrostichum septemtrionale*, l'acrostiche du nord. 36
Genre 7. *Pteris*, la fougère. 36
— *pteris aquilina*, la fougère commune. 36
Genre 8. *Pilularia*, la pilulaire. 36
— *pilularia globosa*, la pilulaire globuleuse. 36
CLASSE II. Des plantes monocotyledones, à étamines hypigines. 37
ORDRE I. *Fluviales*, les plantes fluviales. 37
Genre 1. *Potamogeton*, l'épi-d'eau. 37
— *potamogeton natans*, l'épi-d'eau flottant. 38

— *potamogeton perfoliatum*, l'épi-d'eau perfeuillé. 38
— *potamogeton densum*, l'épi-d'eau épais. 38
— *potamogeton lucens*, l'épi-d'eau luisant. 38
— *potamogeton crispum*, l'épi-deau crépu. 38
— *potamogeton compressum*, l'épi-d'eau comprimé. 38
— *potamogeton serratum*, l'épi-d'eau à dents de scie. 39
— *potamogeton pectinatum*, l'épi-d'eau peciné. 39
— *potamogeton setaceum*, l'épi-d'eau soyeux. 39
— *potamogeton gramineum*, l'épi-d'eau graminé. 39
— *potamogeton pusillum*, l'épi-d'eau pluet. 39
Genre 2. *Zannichelia*, la zannichellie. 39
— *zannichelia palustris*, la zannichellie des marais. 39
Ordre II. *Aroideæ*, les aroïdes. 39
Genre. *Arum*, le pied-de-veau. 40
— *arum maculatum*, le pied-de-veau commun. 40
Ordre III. *Typhoideæ*, les typhoïdes. 40
Genre 1. *Typha*, la massette. 41
— *typha latifolia*, la masse d'eau grande. 41
— *typha angustifolia*, la masse d'eau petite. 41.
Genre 2. *Sparganium*, le ruban-d'eau. 41
— *sparganium erectum*, le ruban d'eau droit. 42
— *sparganium natans*, le ruban d'eau nageant. 42
Ordre IV. *Cyperoideæ*, les cyperoïdes. 42
Genre 1. *Carex*, le laiche. 42
— *carex pulicaria*, le laiche pulicaire. 43
— *carex squarrosus*, le laiche raboteux. 43
— *carex arenaria*, le laiche d. sables. 43
— *carex leporina*, le laiche des lièvres 43
— *carex vulpina*, le laiche des renards. 43
— *carex brizoides*, le laiche brize. 43
— *carex muricata*, le laiche piquant. 43
— *carex remota*, le laiche écarté. 43
— *carex elongata*, le laiche allongé. 43
— *carex canescens*, le laiche blanchâtre. 43
— *carex paniculata*, le laiche paniculé. 44
— *carex flava*, le laiche jaune. 44
— *carex pilulifera*, le laiche en pilules. 44
— *carex digitata*, le laiche digité. 44
— *carex capillaris*, le laiche capillaire. 44
— *carex pallescens*, le laiche pâle. 44
— *carex panicea*, le laiche panicé. 44
— *carex pseudo cyperus*, le laiche faux souchet. 44
— *carex cespitosa*, le laiche en gazon. 44
— *carex distans*, le laiche à épis écartés. 44
— *carex acuta*, le laiche aigu. 45
— *carex acuta rufa*, le laiche roussâtre. 45
— *carex vesicaria*, le laiche en vessie.
— *carex hirta*, le laiche velu. 45
Genre 2. *Schœnus*, le choin. 45
— *schœnus mariscus*, le choin marisque. 45
— *schœnus nigricans*, le choin noir. 45
— *schœnus compressus*, le choin comprimé. 45
— *schœnus albus*, le choin blanc. 45
— *schœnus setaceus*, le choin soyeux. 45
Genr. 3. *Eriophorum*, la linaigrette. 45
— *eriophorum vaginatum*, le lin des marais. 45
— *eriophorum polystachion*, la chevelure des pauvres. 46
Genre 4. *Scirpus*, le scirpe. 46
— *scirpus palustris*, le scirpe des marais. 46

— *scirpus intermedius*, le scirpe intermédiaire. 46
— *scirpus cespitosus*, le scirpe en gazon. 46
— *scirpus annuus*, le scirpe annuel. 46
— *scirpus acicularis*, le scirpe en épingle. 46
— *scirpus fluitans*, le scirpe flottant. 46
— *scirpus lacustris*, le scirpe des lacs 46
— *scirpus setaceus*, le scirpe soyeux. 47
— *scirpus supinus*, le scirpe couché. 47
— *scirpus maritimus*, le scirpe à gros épiets. 47
— *scirpus sylvatica*, le scirpe des bois. 47
Genre 5. *Cyperus*, le souchet. 47
— *cyperus longus*, le souchet odorant. 47
— *cyperus flavescens*, le souchet jaune. 47
— *cyperus fuscus*, le souchet brun. 47
ORDRE V. *Graminea*, les graminées. 47
Genre 1. *Anthoxanthum*, la flouve. 49
— *anthoxanthum odoratum*, la flouve des brasseurs. 49
Genre 2. *Alopecurus*, le vulpin. 49
— *alopecurus pratensis*, le vulpin des prés. 49
— *alopecurus agrestis*, le vulpin des champs. 49
— *alopecurus geniculatus*, le vulpin genouillé. 49
Genre 3. *Phleum*, le fleau, la massette. 49
— *phleum nodosum*, la massette noueuse. 49
— *phleum pratense*, la massette des des prés. 50
— *phleum alpinum*, la massette des Alpes. 50
Genre 4. *Phalaris*, l'alpiste. 50
— *phalaris arundinacea*, l'alpiste en en roseau. 50
— *phalaris oryzoides*, l'alpiste en forme de riz. 50
— *phalaris phleoides*, l'alpiste en forme de fleau. 50
— *phalaris canariensis*, l'alpiste de Canarie. 50
— *phalaris utriculata*, l'alpiste en vessie. 50
Genre 5. *Paspalum*, la paspale. 50
— *paspalum sanguinale*, la paspale sanguine. 50
— *paspalum dactylon*, la paspale dactyle. 50
Genre 6. *Panicum*, le panic. 51
— *panicum miliaceum*, le panic millet. 51
— *panicum glaucum*, le panic glauque. 51
— *panicum viride*, le panic verd. 51
— *panicum verticillatum*, le panic verticillé. 51
— *panicum crus galli*, le panic crête-de-coq. 51
Genre 7. *Milium*, le mil. 51
— *milium effusum*, le mil épars. 51
— *milium lindigerum*, le mil lendier. 51
— *milium paradoxum*, le mil noir. 52
Genre 8. *Agrostis*, l'agroste. 52
— *agrostis spica venti*, l'agroste épi de vent. 52
— *agrostis interrupta*, l'agroste interrompu. 52
— *agrostis rubra*, l'agroste rouge. 52
— *agrostis coccinea*, l'agroste écarlate. 52
— *agrostis stolonifera*, l'agroste traçant. 52
— *agrostis canina*, l'agroste de chien 52
— *agrostis capillaris*, l'agroste capillaire. 52
— *agrostis minima*, l'agroste très-petit. 52
Genre 9. *Stipa*, le plumet. 52
— *stipa pennata*, le plumet panaché. 52
— *stipa pinnata*, le plumet à cheveux 53
Genre 10. *Holcus*, l'houque. 53

— *holcus mollis*, l'houque molle. 53
— *holcus lanatus*, l'houque laineux. 53
Genre 11. *Andropogon*, la sqenante. 53
— *andropogon ischamum*, la sqenante velue. 53
Genre 12. *Canchrus*, le racle. 53
— *canchrus racemosus*, le racle linéaire. 53
Genre 13. *Ægilops*, l'égilope. 53
— *ægilops ovata*, l'égilope ovale. 54
— *ægilops triuncialis*, l'égilope allongé. 54
Genre 14. *Aira*, la canche. 54
— *aira aquatica*, la canche aquatique. 54
— *aira cespitosa*, la canche à gazon. 54
— *aira flexuosa*, la canche réfléchie. 54
— *aira montana*, la canche des montagnes. 54
— *aira canescens*, la canche cendrée. 54
— *aira cærulea*, la canche bleue. 54
— *aira caryphyllea*, le canche à feuilles d'œillet. 55
— *aira præcox*, la canche précoce. 55
Genre 15. *Melica*, la mélique. 55
— *melica nutans*, la mélique penchée. 55
— *melica cærulea*, la mélique bleue. 55
Genre 16. *Dactylis*, le dactyle. 55
— *dactylis glomerata*, le dactyle pelotonné. 55
Genre 17. *Cynosurus*, la cretelle. 55
— *Cynosurus cristatus*, la cretelle huppée. 55
— *cynosurus cæruleus*, la cretelle bleuâtre. 55
Genre 18. *Lolium*, l'ivraie. 55
— *lolium perenne*, le raigrass. 56
— *lolium temulentum*, l'ivraie annuelle. 56
— *lolium tenue*, l'ivraie menue. 56
Genre 19. *Elymus*, la systopele. 56
— *elymus caninus*, le systopele de chien. 55
Genre 20. *Hordeum*, l'orge. 56
— *hordeum vulgare*, l'orge commune. 56
— *hordeum distichum*, l'orge à deux rangs. 56
— *hordeum zeocriton*, l'orge à large épi. 56
— *hordeum murinum*, l'orge des murs. 56
— *hordeum secalinum*, l'orge seglin. 56
— *hordeum hexaticon*, l'orge à six rangs. 57
Genre 21. *Triticum*, le froment. 57
— *triticum sativum*, le froment cultivé. 57
— *triticum tenellum*, le bled délicat. 57
— *triticum repens*, le chiendent. 57
— *triticum junceum*, le froment en forme de jonc. 57
— *triticum sepium*, le bled des haies. 57
Genre 22. *Secale*, le seigle. 57
— *secale cereale*, le seigle commun. 57
Genre 23. *Bromus*, la droue. 57
— *bromus secalinus*, la droue des seigles. 58
— *bromus mollis*, le brome doux. 58
— *bromus squarrosus*, le brome roide. 58
— *bromus sterilis*, le brome stérile. 58
— *bromus arvensis*, le brome des champs. 58
— *bromus tectorum*, le brome des toits. 58
— *bromus giganteus*, le brome gigantesque. 58
— *bromus racemosus*, le brome à grappes. 58
— *bromus pinnatus*, le brome allé. 58
— *bromus distachios*, le brome à deux épis. 59
Genre 24. *Festuca*, le fétuque. 59
— *festuca ovina*, le fétuque des moutons. 59
— *festuca duriuscula*, le fétuque durette. 59

— *festuca elatior*, le fétuque élevé. 59
— *festuca myſuros*, le fétuque queue-de-rat. 59
— *festuca decumbens*, le fétuque couché. 59
— *festuca fluitans*, le fétuque flottant. 59
— *festuca rubra*, le fétuque rouge. 59
Genre 25. *Poa*, le paturin. 60
— *poa aquatica*, le paturin aquatique. 60
— *poa alpina*, le paturin des Alpes. 60
— *poa trivialis*, le paturin commun.
— *poa angustifolia*, le paturin à feuilles etroites. 60
— *poa pratensis*, le paturin des prés. 6.
— *poa annua*, le paturin annuel. 6.
— *poa compressa*, le paturin applati. 60
— *poa rigida*, le paturin dur. 6.
— *poa palustris*, le paturin des marais. 60
— *poa nemoralis*, le paturin des forêts. 60
— *poa bulbosa*, le paturin bulbeux. 61
— *poa cristata*, le paturin à crête. 61
Genre 26. *Briza*, l'amourette. 61
— *briba minor*, la petite amourette. 61
— *briza media*, l'amourette tremblante. 61
— *briza eragrostis*, l'amourette éragrostide. 61
Genre 27. *Avena*, l'avoine 61
— *avena elatior*, l'avoine élevée. 61
— *avena sativa*, l'avoine cultivée. 61
— *avena fatua*, la folle avoine. 61
— *avena sterilis*, l'avoine stérile. 62
— *avena flavescens*, l'avoine jaunâtre. 62
— *avena pratensis*, l'avoine des pres. 62
— *avena pubescens*, l'avoine poileuse. 62
Genre 28. *Arundo*, le roseau. 62
— *arundo phragmites*, le roseau des marais. 62
— *arundo calamigrostis*, le roseau des bois. 62
Genre 29. *Nardus*, le nard. 62
— *nardus stricta*, le nard serré. 62
CLASSE III. Des plantes monocotyledones, à étamines périgynes. 62
ORDRE I. *Asparagoideæ*. Des asperagoïdes. 63
Genre 1. *Asparagus*, l'asperge. 64
— *asparagus officinalis*, l'asperge commune. 64
Genre 2. *Paris*, la parisette. 64
— *paris quadrifolia*, la parisette à quatre feuilles. 65
Genre 3. *Convallaria*, le muguet. 65
— *convallaria majalis*, le muguet de mai. 65
— *convallaria polygonatum*, le sceau de Salomon. 65
— *convallaria multiflora*, la convallaire à plusieurs fleurs. 65
— *convallaria bifolia*, la convallaire à deux feuilles. 65
ORDRE II. *Smilaceæ*, les plantes smilacées. 65
Genre 1. *Ruscus*, le fragon. 66
— *ruscus aculeatus*, le houx piquant. 66
Genre 2. *Tamus*, le sceau de Notre-Dame. 66
— *tamus communis*, le vrai sceau Notre-Dame. 66
ORDRE III. *Juncaceæ*, juncacées. 67
Genre 1. *Juncus*, le jonc. 67
— *juncus acutus*, le jonc aigu. 67
— *juncus glomeratus*, le jonc à tête. 68
— *juncus effusus*, le jonc à mêche. 68
— *juncus inflexus*, le jonc penché. 68
— *juncus squarrosus*, le jonc à brosse. 68
— *juncus articulatus*, le jonc articulé. 68
— *juncus biffonius*, le jonc des crapauds. 68
— *juncus pilosus*, le jonc velu. 68
— *juncus niveus*, le jonc blanc. 68
— *juncus campestris*, le jonc champêtre. 68

Genre

Genre 2. *Colchicum*, la colchique. 68
— *colchicum autumnale*, la colchique d'automne. 69
ORDRE IV. *Alismoidea*, des alismoïdes. 69
Genre 1. *Butomus*, le butome. 69
— *butomus umbellatus*, le jonc fleuri. 70
Genre 1 *bis*. *Damasonium*, la damasone. 70
Genre 2. *Alisma*, le fluteau. 70
— *alisma plantago*, le fluteau plantagine. 70
— *alisma natans*, le fluteau nageant. 70
— *alisma ranunculoides*, le fluteau en renoncule. 70
Genre 3. *Sagittaria*, la flechiere. 70
— *sagittaria sagittifolia*, la flechiere à feuilles en fleche. 70
Genre 4. *Triglochin*, le troscart. 71
— *triglochin palustre*, le troscart des marais. 71
ORDRE V. *Liliaceæ*, *les liliacées*. 71
SOUS-ORDRE I. *Asphodeloideæ*, les asphodeloïdes. 72
Genre 1. *Anthericum*, l'anthéric. 72
— *anthericum ramosum*, l'anthéric rameux. 72
— *anthericum liliago*, l'anthéric graminé. 72
Genre 2. *Scilla*, la scille. 72
— *scilla bifolia*, la scille à deux feuilles. 72
— *scilla autumnalis*, la scille d'automne. 72
Genre 3. *Ornithogallum*, l'ornithogalle. 72
— *ornithogallum luteum*, l'ornithogalle jaune. 72
— *ornithogallum minimum*, l'ornithogalle très-petit. 73
— *ornithogallum Pyrenaicum*, l'ornithogalle des Pyrénées. 73
— *ornithogallum umbellatum*, l'ornithogalle ombelle. 73
Genre. 4. *Allium*, l'ail. 73
— *allium rotundum*, l'ail à tête ronde. 73
— *allium sativum*, l'ail commun. 73
— *allium sphærocephalum*, l'ail à tête sphérique. 73
— *allium flavum*, l'ail jaune. 74
— *allium pallens*, l'ail pâle. 74
— *allium vineale*, l'ail des vignes. 74
— *allium oleaceum*, l'ail potager. 74
— *allium ursinum*, l'ail d'ours. 74
— *allium moly*, l'ail moly. 74
SOUS-ORDRE II. *Glorioseæ*, les superbes. 74
Genre. *Tulipa*, la tulipe. 74
— *tulipa sylvestris*, la tulipe jaune. 74
SOUS-ORDRE III. *Aloideæ*, les aloïdes. 75
Genre 1. *Hyacinthus*, la jacinthe. 75
— *hyacinthus non scriptus*, la jacinthe des bois. 75
— *hyacinthus comosus*, la jacinthe penchée. 75
Genre 2. *Muscari*, le muscari. 75
— *muscari comosum*, le muscari à toupet. 75
— *muscari racemosum*, le muscari à grappes. 75
ORDRE VI. *Narcissoideæ*, les narcissoïdes. 75
Genre 1. *Galanthus*, le perce-neige. 76
— *galanthus nivalis*, le perce-neige ordinaire. 76
Genre 2. *Narcissus*, le narcisse. 77
— *narcissus poëticus*, le narcisse des poëtes. 77
— *narcissus pseudo-narcissus*, le narcisse sauvage. 77
ORDRE VII. *Irideæ*, les iridées. 77
Genre. *Iris*, l'iris. 77
— *iris pumila*, l'iris nain. 78
— *iris germanica*, l'iris flambe. 78
— *iris pseudo-acorus*, l'iris jaune. 78
— *iris fetida*, l'iris puant. 78
CLASSE IV. Des plantes monocotyledones, à étamines et épigynes. 78
ORDRE I. *Orchideæ*, des plantes orchidées. 79
Genre 1. *Orchis*, l'orchide. 80

— *orchis biflora*, l'orchide à deux fleurs. 80
— *orchis pyramidalis*, l'orchide pyramydale. 80
— *orchis eriophora*, l'orchide punaise. 80
— *orchis morio*, l'orchide des boutiques. 80
— *orchis mascula*, l'orchide mâle. 80
— *orchis ustulata*, l'orchide brûlée. 80
— *orchis militaris*, l'orchide militaire. 80
— *orchis latifolia*, l'orchide à larges feuilles. 80
— *orchis maculata*, l'orchide maculée. 81
— *orchis canopsea*, l'orchide à longs éperons. 81
— *orchis abortiva*, l'orchide avortée. 81
Genre 2. *Satyrium*, le satyrion. 81
— *satyrium hircinum*, le satyrion puant. 81
— *satyrium viride*, le satyrion des marais. 81
Genre 3. *Ophris*, l'ophrise. 81
— *ophris nidus avis*, l'ophrise nid d'oiseau. 81
— *ophris spiralis*, l'ophrise en spiral. 81
— *ophris ovata*, l'ophrise ovale. 82
— *ophris paludosa*, l'ophrise des marais. 82
— *ophris insectifera*, l'ophrise bourdon. 82
— *ophris antropophora*, l'ophrise pantin. 82
Genre 4. *Serapias*, l'helléborine. 82
— *serapias latifolia*, l'helléborine à feuilles larges. 82
— *serapias longifolia*, l'helléborine des marais. 82
— *serapias ensifolia*, l'helléborine à feuilles en epée. 82
— *serapias rubra*, l'helléborine rouge. 82
ORDRE II. *Hydrocharideæ*, les hydrocharidées. 83
Genre 1. *Hydrocharis*, la morrene. 83
— *hydrocharis morsus ranæ*, la morrene grenouillette. 83
Genre 2. *Vallisneria*, la vallisnere. 84
— *vallisneria spiralis*, la vallisnere spirale. 84
— Genre 3. *Hippuris*, la pesse. 84
— *hippuris vulgaris*, la pesse commune. 84
CLASSE V. Des plantes dicotyledones, apétales et à étamines épigynes. 86
ORDRE I. *Asaroïdeæ*, les asaroïdes. 86
Genre 1. *Aristolochia*, l'aristoloche. 86
— *aristolochia clamatis*, l'aristoloche ordinaire. 87
Genre 2. *asarum*, le cabaret. 87
— *asarum Europæum*, le cabaret d'Europe. 87
CLASSE VI. Des plantes dicotyledones, apétales, à étamines périgynes. 87
ORDRE I. *Eleægnoideæ*, les éléagnoïdes. 88
Genre. *Thesium*, le thésion. 88
— *thesium linophillum*, le thésion à feuilles de lin. 88
— *thesium alpinum*, le thésion des Alpes. 89
ORDRE. II *Daphnoideæ*, les daphnoïdes. 89
Genre 1. *Daphne*, le garou. 89
— *Daphne mezereum*, le bois gentil. 90
— *Daphne laureola*, le laureole. 90
Genre 2. *Stellera*, la stellere. 90
— *stellera passerina*, la stellaire passerine. 90
ORDRE III. *Polygoneæ*, les polygonées. 90
Genre 1. *Polygonum*, la renouée. 90
— *polygonum lapathifollium*, la renouée à feuilles de paticence. 91
— *polygonum amphibium*, la renouée amphibie. 91
— *polygonum hydropiper*, la renouée poivre-d'eau. 91
— *polygonum persicaria*, la renouée persicaire. 91

— *polygonum aviculare*, la renouée des oiseaux. 91
— *polygonum fagopytum*, le bled sarrazin. 91
— *polygonum convolvulus*, la renouée liserée. 91
— *poligonum dumetorum*, la renouée des haies, 92
Genre 2. *Rumex*, l'oseille. 92
— *rumex sanguineus*, l'oseille rouge. 92
— *rumex crispus*, l'oseille crépue. 92
— *rumex maritimus*, l'oseille maritime. 92
— *rumex limosus*, l'oseille limoneuse. 92
— *rumex divaricatus*, l'oseille fourchue. 92
— *rumex acutus*, l'oseille aiguë. 92
— *rumex obtusifolius*, l'oseille à feuilles obtuses. 92
— *rumex pulcher*, la patience-violon. 93
— *rumex aquaticus*, la patience aquatique. 93
— *rumex multifidus*, l'oseille-des-brebis. 93
— *rumex acetosa*, l'oseille commune. 93
— *rumex acetosella*, la petite oseille. 93
ORDRE IV. *Chenopodeæ*, les chenopodes. 93
Genre 1. *Polycnemum*, le polycneme. 93
— *polycnemum arvense*, le polycneme des champs. 94
Genre 2. *Spinacia*, l'épinars. 94
— *spinacia oleracea*, l'épinars des potagers. 94
Genre 3. *Betta*, la bette. 94
— *betta cicla*, la bette commune. 94
Genre 4. *Chenopodium*, l'anserine. 94
— *chenopodium bonus-henricus*, l'anserine bon-henry. 94
— *chenopodium rubrum*, l'anserine rouge. 94
— *chenopodium murale*, l'anserine des murailles. 95
— *chenopodium album*, l'anserine blanche. 95
— *chenopodium viride*, l'anserine verte. 95
— *chenopodium hybridum*, l'anserine bâtarde. 95
— *chenopodium glaucum*, l'anserine glauque. 95
— *chenopodium vulvaria*, l'anserine vulvaire. 95
— *chenopodium polyspermum*, l'anserine graineuse. 95
Genre 5. *Atriplex*, l'arroche. 95
— *atriplex hastata*, l'arroche en fer de flèche. 95
— *atriplex patula*, l'arroche touffuse. 96
— *atriplex litteralis*, l'arroche aquatique. 96
Genre 6. *Blitum*, la blete. 96
— *blitum capitatum*, l'épinars-fraise. 96
— *blitum virgatum*, la blete effilée. 96
CLASSE VII. Des plantes dycotyledones, apétales, à étamines hipygines. 96
ORDRE I. *Amaranthoideæ*, les amaranthoïdes. 97
Genre 1. *Amaranthus*, l'amaranthe. 97
— *amaranthus blittum*, l'amaranthe blette. 97
— *amaranthus viridis*, l'amaranthe verte. 97
— *amaranthus retroflexus*, l'amaranthe réfléchie. 98
Genre 2. *Illecebrum*, la panarine. 98
— *illecebrum verticillatum*, la panarine verticillée. 98
— *Herniaria*, l'herniole. 98
— *herniaria glabra*, l'herniole glabre. 98
— *herniaria hirsuta*, l'herniole velue. 98
ORDRE II. *Plantagineæ*, les plantaginées. 98
Genre 1. *Psyllium*, la pulicaire. 99
Genre 2. *Plantago*, le plantain. 99

— *plantago major*, le grand plantain. 99
— *plantago media*, le plantain moyen. 99
— *plantago lanceolata*, le plantain lancéolé. 99
— *plantago coronopifolia*, le plantain à corne-de-cerf. 99
Genre 3. *Littorella*, la baigneuse. 99
— *littorella lacustris*, la baigneuse des étangs. 100
ORDRE III. *Plumbagineæ*, les plombaginées. 100
Genre 1. *Statice*, le staticé. 100
— *statice vulgaris*, le statice commun. 101
CLASSE VIII. Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle hypogyne. 101
ORDRE I. *Primulaceæ*, les primulacées. 101
Genre 1. *Anagallis*, le mouron. 102
— *anagallis arvensis*, le mouron rouge. 102
— *anagallis cærulea*, le mouron bleu. 102
— *anagallis tenella*, le mouron délicat. 102
Genre 2. *Centunculus*, la centenille. 102
— *centunculus minimus*, la centenille d'eau. 103
Genre 3. *Lysimachia*, la lysimachie. 103
— *lysimachia vulgaris*, la lysimachie commune. 103
— *lysimachia nemorum*, la lysimachie des bois. 103
Genre 4. *Hottonia*, le plumeau. 103
— *hottonia palustris*, le plumeau des marais. 103
Genre V. *Primula*, le primevere. 103
— *primula officinalis*, le primevere commun. 104
— *primula grandiflora*, le primevere à grandes fleurs. 104
ORDRE II. *Orobanchoideæ*, les orobanchoïdes. 104
Genre 1. *Orobanche*, l'orobanche. 104
— *orobanche major*, le grand orobanche. 105
— *orobanche vulgaris*, l'orobanche commun. 105
— *orobanche lævis*, l'orobanche lisse. 105
— *orobanche ramosa*, l'orobanche rameux. 105
Genre 2. *Lathræa*, la clandestine. 105
— *lathræa squammaria*, la clandestine à écailles. 105
ORDRE III. *Rhinanthoidæ*, les rhinanthoides. 105
Genre 1. *Polygala*, le polygale. 106
— *polygala vulgaris*, le polygale commun. 106
Genre 2. *Veronica*, la véronique. 106
— *veronica spuria*, la véronique bâtarde. 106
— *veronica officinalis*, la véronique des boutiques. 107
— *veronica spicata*, la véronique en épis. 107
— *veronica serpillifolia*, la véronique à feuilles de serpolet. 107
— *veronica beccabunga*, la véronique beccabunque. 107
— *veronica anagallis*, la véronique mouron. 107
— *veronica scutellata*, la véronique à écusson. 107
— *veronica teucrium*, la véronique teucride. 107
— *veronica montana*, la véronique des montagnes. 107
— *veronica chamædrys*, la véronique chenette. 107
— *veronica agrestis*, la véronique agreste. 107
— *veronica arvensis*, la véronique des champs. 107
— *veronica polyanthos*, la véronique à plusieurs fleurs. 108
— *veronica hederifolia*, la véronique à feuilles de lierre. 108
— *veronica triphyllos*, la véronique digitée. 108
— *veronica verna*, la véronique du printemps. 108

— *veronica acinifolia*, la véronique acinoïde. 108
— *veronica ocymifolia*, la véronique à feuilles de basilic. 10
Genre 3. *Sibthorpia*, la sibthorpe. 108
— *sibthorpia Europæa*, la sibthorpe d'Europe. 108
Genre 4. *Euphrasia*, l'euphraise. 109
— *euphrasia officinalis*, l'euphraise commune. 109
— *euphrasia odontites*, l'euphraise tardive. 109
— *euphrasia lutea*, l'euphraise jaune. 109
Genre 5. *Pedicularis*, la pédiculaire. 109
— *pedicularis palustris*, la pédiculaire des marais. 109
— *pedicularis sylvatica*, la pédiculaire des bois. 109
Genre 6. *Rhinanthus* la cocrete. 109
— *rhinanthus crista galli*, la crête-de-coq. 110
Genre 7. *Melampyrum*, le mélampyre. 110
— *melampyrum cristatum*, le mélampyre à crête. 110
— *melampyrum arvense*, le mélampyre des champs. 110
— *melampyrum sylvaticum*, le mélampyre des bois. 11.
— *melampyrum pratense*, le mélampyre des prés. 110
ORDRE IV. *Lilacea*, les lilacées. 110
Genre. *Fraxinus*, le frêne. 111
— *fraxinus excelsior*, le frêne ordinaire. 111
— *fraxinus ornus*, le frêne à manne. 111
ORDRE V. *Jasminea*, les jasminées. 112
Genre. *Ligustrum*, le troëne. 112
— *ligustrum vulgare*, le troëne ordinaire. 112
ORDRE VI. *Pyrenaceæ*, *les pyrénacées*. 113
Genre. *Verbena*, la verveine. 113
— *verbena officinalis*, la verveine des boutiques. 113
ORDRE VII. *Labiatæ*, les labiées. 113
Genre 1. *Lycopus*, le lycope. 114
— *lycopus Europæus*, le lycope d'Europe 114
Genre 2. *Salvia*, la sauge. 115
— *salvia pratensis*, la sauge des prés. 115
— *salvia verbenacea*, la sauge à feuilles de verveine. 115
— *salvia sclarea*, la sauge schlarée. 115
Genre 3. *Bugula*, le bugle. 115
— *bugula reptans* le bugle rampant. 116
Genre 4. *Teucrium*, la germandree. 116
— *Teucrium botrys*, la germandrée laciniée. 116
— *teucrium chamæpithys*, la germandrée ivette. 116
— *teucrium scorodonia*, la germandrée d'eau. 116
— *teucrium chamædrys*, la germandrée petit-chêne. 116
— *teucrium chamædrys montana*, la germandrée des montagnes. 117
Genre 5. *Nepeta*, la cataire. 117
— *nepeta cataria*, la cataire commune. 117
Genre 6. *Sideritis*, la crapaudine. 117
— *sideritis hirsuta*, la crapaudine hérissée 117
— *sideritis grandiflora*, la crapaudine à grandes fleurs. 117
Genre 7. *Mentha*, la menthe. 117
— *mentha sylvestris*, la menthe sauvage. 118
— *mentha viridis*, le baume. 118
— *mentha rotundifolia*, la menthe à feuilles rondes. 118
— *mentha aquatica*, la menthe aquatique. 118
— *mentha gentilis*, la menthe des jardins. 118
— *mentha arvensis*, la menthe des champs. 118
— *mentha pulegium*, la menthe-pouliot. 118

Genre 8. *Glecoma*, le lierre-terrestre. 119
— *glecoma hederacea*, le lierre-terrestre des boutiques. 119
Genre 9 *Lamium*, le lamier. 119
— *lamium album*, l'ortie blanche. 119.
— *lamium purpureum*, le lamier pourpre. 119
— *lamium amplexicaule*, le lamier amplexicaule. 119
Genre 10. *Galeopsis*, le galeopse. 119
— *galeopsis ladanum*, le galeops des champs. 119
— *galeopsis tetrahit*, le galeops chanvrin. 119
— *galeopsis galeobdon*, l'ortie jaune. 120
Genre 11. *Betonica*, la bétoine. 120
— *betonica officinalis*, la bétoine des boutiques. 120
Genre 12. *Stachys*, le stachide. 120
— *tachys sylvatica*, le stachide des bois. 120
— *statchys germanica*, le stachide d'Allemagne. 120
— *stachys Alpina*, le stachide des Alpes. 120
— *stachys palustris*, le stachide des marais. 120
— *stachys annua* le stachide annuel. 121
— *stachys buffonia*, le stachide crapaudine. 121
— *stachys arvensis*, le stachide des champs. 121
Genre 13. *Ballota*, la ballote. 121
— *ballota nigra*, la ballote noire. 121
— *ballota alba*, la ballote blanche. 121
Genre 14. *Marrubium*, le marrube. 121
— *marrubium vulgare*, le marrube blanc. 121
Genre 15. *Leonurus*, la cardiaque. 121
— *Leonurus cardiaca*, l'agripaume. 122
— *leonurus marrubiastrum*, la cardiaque à feuilles simples. 122
Genre 16. *Clinopodium*, le clinopode. 122
— *clinopodium vulgare*, le clinopode commun. 122
Genre 17. *Origanum*, l'origan. 122
— *origanum vulgare*, l'origan commun. 123
Genre 18. *Thymus*, le thym. 123
— *thymus serpillum*, le thym commun. 123
— *thymus acinos*, le thym champêtre. 123
— *thymus Alpinus*, le thym des Alpes. 123
Genre 19. *Melissa*, la mélisse. 123
— *melissa officinalis*, la mélisse des boutiques. 123
— *melissa calamenta*, le calament des montagnes. 124
Genre 20. *Mellittis*, la mélitte. 124
— *mellittis mellissophyllum*, la mélitte bâtarde. 124
Genre 21. *Prunella*, la brunelle. 124
— *prunella vulgaris*, la brunelle ordinaire. 124
— *prunella laciniata*, la brunelle laciniée. 124
— *prunella hyssopifolia*, la brunelle à feuilles d'hyssope. 125
Genre 22. *Scutellaria*, la toque. 125
— *scutellaria galericulata*, la toque ordinaire. 125
— *scutellaria minor*, la toque petite. 125
ORDRE VIII. *Personnatæ*, les personnatées. 125
Genre 1. *Utricularia*, la lentibulaire. 126
— *utricularia vulgaris*, l'utriculaire commune. 126
— *utricularia minor*, la petite utriculaire. 126
Genre 2 *Pinguicula*, la grassette. 126
— *pinguicula vulgaris*, la grassette commune. 127
Genre 3. *Limosella*, la limoselle. 127
— *limosella aquatica*, la limoselle aquatique. 127
Genre 4. *Scrophularia*, la scrophulaire. 127

— *scrophularia nodosa*, la scrophulaire noueuse. 127
— *scrophularia aquatica*, la scrophulaire aquatique. 127
— *scrophularia vernalis*, la scrophulaire printannière. 127
Genre 5. *Linaria*, la linaire. 127
— *linaria cymbalaria*, la cymbalaire. 128
— *linaria elatine*, la linaire elatine. 128
— *linaria spuria*, la linaire velvotte. 128
— *linaria vulgaris*, la linaire commune 128
— *linaria minor*, la petite linaire. 128
— *linaria repens et monspessulana*, la linaire couchée. 128
— *linaria pliseriana*, le lin sauvage. 128
— *linaria bipunctata*, la linaire à deux points. 129
— *linaria supina*, la linaire des sables. 129
— *linaria arvensis*, la linaire visqueuse. 129
Genre 6. *Antirrhinum*, le muffle de veau. 129
— *antirrhinum majus*, le grand muffle de veau. 129
— *antirrhinum orontium*, le muffle tête de mort. 129
Genre 7. *Digitalis*, la digitale. 129
— *digitalis purpurea*, la digitale pourpre. 129
— *digitalis lutea*, la digitale jaune. 129
Genre 8. *Gratiola*, la gratiole. 130
— *gratiola officinalis*, la gratiole des boutiques. 130
ORDRE IX. *Solanées*, les solanées. 130
Genre 1. *Verbascum*, la molene. 131
— *verbascum thapsus*, le bouillon-blanc. 131
— *verbascum thapsoides*, le faux bouillon. 131
— *verbascum phlomoides*, le bouillon phlomoïde. 131
— *verbascum lychnitis*, la molene lychnite. 131
— *verbascum pulvinatum*, le bouillon poudré. 131
— *verbascum parisiense*, le bouillon rameux. 131
— *verbascum alopecurus*, le bouillon queue de renard. 131
— *verbascum nigrum*, le bouillon noir. 131
— *verbascum blattaria*, la blattaire. 132
— *verbascum blattarioides*, la molene blattarioïde. 132
Genre 2. *Hyosciamus*, la jusquiame. 132
— *hyosciamus niger*, la jusquiame commune. 132
Genre. 3. *Nicotiana*, le tabac. 132
— *nicotiana rustica*, le tabac rustique. 132
Genre 4. *Atropa*, la belladone. 133
— *atropa belladona*, la belladone proprement dite. 133
Genre 5. *Physalis*, le coqueret. 133
— *physalis alkekengi*, le coqueret alkekenge. 133
Genre 6. *Solanum*, la morelle. 133
— *solanum dulce mara*, la morelle douce, amère. 134
— *solanum nigrum*, la morelle noire. 134
— *solanum tuberosum*, la morelle tubereuse. 134
Genre 7. *Lycium*, le liciet. 134
— *lycium europæum*, le liciet jasminoïde. 134
ORDRE X. *Borraginées*, les borraginées. 135
Genre 1. *Heliotropium*, l'héliotrope. 135
— *heliotropium europæum*, l'héliotrope d'Europe. 135
Genre 2. *Echium*, la vipérine. 136
— *echium vulgare*, la vipérine commune. 136
Genre 3. *lithospermum*, le gremil. 136
— *lithospermum officinale*, le gremil ordinaire. 136
— *lithospermum arvense*, le gremil des champs. 136

Genre 8. *Glecoma*, le lierre-terrestre. 119
— *glecoma hederacea*, le lierre-terrestre des boutiques. 119
Genre 9 *Lamium*, le lamier. 119
— *lamium album*, l'ortie blanche. 119.
— *lamium purpureum*, le lamier pourpre. 119
— *Lamium amplexicaule*, le lamier amplexicaule. 119
Genre 10. *Galeopsis*, le galeopse. 119
— *galeopsis ladanum*, le galeops des champs. 119
— *galeopsis tetrahit*, le galeops chanvrin. 119
— *galeopsis galeobdon*, l'ortie jaune. 120
Genre 11. *Betonica*, la bétoine. 120
— *betonica officinalis*, la bétoine des boutiques. 120
Genre 12. *Stachys*, le stachide. 120
— *tachys sylvatica*, le stachide des bois. 120
— *statchys germanica*, le stachide d'Allemagne. 120
— *stachys Alpina*, le stachide des Alpes. 120
— *stachys palustris*, le stachide des marais. 120
— *stachys annua* le stachide annuel. 121
— *stachys buffonia*, le stachide crapaudine. 121
— *stachys arvensis*, le stachide des champs. 121
Genre 13. *Ballotes*, la ballote. 121
— *ballota nigra*, la ballote noire. 121
— *ballota alba*, la ballote blanche. 121
Genre 14. *Marrubium*, le marrube. 121
— *marrubium vulgare*, le marrube blanc. 121
Genre 15. *Leonurus*, la cardiaque. 121
— *Leonurus cardiaca*, l'agripaume. 122
— *leonurus marrubiastrum*, la cardiaque à feuilles simples. 122
Genre 16. *Clinopodium*, le clinopode. 122
— *clinopodium vulgare*, le clinopode commun. 122
Genre 17. *Origanum*, l'origan. 122
— *origanum vulgare*, l'origan commun. 123
Genre 18. *Thymus*, le thym. 123
— *thymus serpillum*, le thym commun. 123
— *thymus acinos*, le thym champêtre. 123
— *thymus Alpinus*, le thym des Alpes. 123
Genre 19. *Melissa*, la mélisse. 123
— *melissa officinalis*, la mélisse des boutiques. 123
— *melissa calamenta*, le calament des montagnes. 124
Genre 20. *Mellittis*, la mélitte. 124
— *mellittis melissophyllum*, la mélitte bâtarde. 124
Genre 21. *Prunella*, la brunelle. 124
— *prunella vulgaris*, la brunelle ordinaire. 124
— *prunella laciniata*, la brunelle laciniée. 124
— *prunella hyssopifolia*, la brunelle à feuilles d'hyssope. 125
Genre 22. *Scutellaria*, la toque. 125
— *scutellaria galericulata*, la toque ordinaire. 125
— *scutellaria minor*, la toque petite. 125
ORDRE VIII. *Personnatæ*, les personnatées. 125
Genre 1. *Utricularia*, la lentibulaire. 126
— *utricularia vulgaris*, l'utriculaire commune. 126
— *utricularia minor*, la petite utriculaire. 126
Genre 2 *Pinguicula*, la grassette. 126
— *pinguicula vulgaris*, la grassette commune. 127
Genre 3. *Limosella*, la limoselle. 127
— *limosella aquatica*, la limoselle aquatique. 127
Genre 4. *Scrophularia*, la scrophulaire. 127

— *scrophularia nodosa*, la scrophulaire noueuse. 127
— *scrophularia aquatica*, la scrophulaire aquatique. 127
— *scrophularia vernalis*, la scrophulaire printannière. 127
Genre 5. *Linaria*, la linaire. 127
— *linaria cymbalaria*, la cymbalaire. 128
— *linaria elatine*, la linaire elatine. 128
— *linaria spuria*, la linaire velvotte. 128
— *linaria vulgaris*, la linaire commune 128
— *linaria minor*, la petite linaire. 128
— *linaria repens et monspessulana*, la linaire couchée. 128
— *linaria plisseriana*, le lin sauvage. 128
— *linaria bipunctata*, la linaire à deux points. 129
— *linaria supina*, la linaire des sables. 129
— *linaria arvensis*, la linaire visqueuse. 129
Genre 6. *Antirrhinum*, le muffle de veau. 129
— *antirrhinum majus*, le grand muffle de veau. 129
— *antirrhinum orontium*, le muffle tête de mort. 129
Genre 7. *Digitalis*, la digitale. 129
— *digitalis purpurea*, la digitale pourpre. 129
— *digitalis lutea*, la digitale jaune. 129
Genre 8. *Gratiola*, la gratiole. 130
— *gratiola officinalis*, la gratiole des boutiques. 130
ORDRE IX. *Solanées*, les solanées. 130
Genre 1. *Verbascum*, la mollene. 131
— *verbascum thapsus*, le bouillon-blanc. 131
— *verbascum thapsoides*, le faux bouillon. 131
— *verbascum phlomoides*, le bouillon phlomoïde. 131
— *verbascum lychnitis*, la mollene lychnite. 131
— *verbascum pulvinatum*, le bouillon poudré. 131
— *verbascum parisiense*, le bouillon rameux. 131
— *verbascum alopecurus*, le bouillon queue de renard. 131
— *verbascum nigrum*, le bouillon noir. 131
— *verbascum blattaria*, la blattaire. 132
— *verbascum blattarioides*, la mollene blattarioïde. 132
Genre 2. *Hyosciamus*, la jusquiame. 132
— *hyosciamus niger*, la jusquiame commune. 132
Genre. 3. *Nicotiana*, le tabac. 132
— *nicotiana rustica*, le tabac rustique. 132
Genre 4. *Atropa*, la belladone. 133
— *atropa belladona*, la belladone proprement dite. 133
Genre 5. *Physalis*, le coqueret. 133
— *physalis alkekengi*, le coqueret alkekenge. 133
Genre 6. *Solanum*, la morelle. 133
— *solanum dulce mara*, la morelle douce, amère. 134
— *solanum nigrum*, la morelle noire. 134
— *solanum tuberosum*, la morelle tubereuse. 134
Genre 7. *Lycium*, le liciet. 134
— *lycium europæum*, le liciet jasminoïde. 134
ORDRE X. *Barraginées*, les borraginées. 135
Genre 1. *Heliotropium*, l'héliotrope. 135
— *heliotropium europæum*, l'héliotrope d'Europe. 135
Genre 2. *Echium*, la vipérine. 136
— *echium vulgare*, la vipérine commune. 136
Genre 3. *lithospermum*, le gremil. 136
— *lithospermum officinale*, le gremil ordinaire. 136
— *lithospermum arvense*, le gremil des champs. 136

Genre 4. *Pulmonaria*, la pulmonaire. 136
— *pulmonaria angustifolia*, la pulmonaire élancée. 136
— *pulmonaria officinalis*, la pulmonaire ordinaire. 137
Genre 5. *Symphytum*, la consoude. 137
— *symphytum officinale*, la grande consoude. 137
Genre 6. *Lycopsis*, le lycopse. 137
— *lycopsis arvensis*, le lycopse des champs. 137
Genre 7. *Anchusa*, la buglosse. 137
— *anchusa officinalis*, la buglosse officinale. 138
Genre 8. *Borrago*, la bourrache. 138
— *borrago officinalis*, la bourrache officinale. 138
Genre 9. *Asperugo*, la rapette. 138
— *asperugo procumbens*, la rapette couchée. 138
Genre 10. *Cynoglossum*, la cynoglosse. 138
— *cynoglossum officinale*, la cynoglosse officinale. 138
— *cynoglossum omphalodes*, l'omphalode. 139
ORDRE XI. *Convolvulaceæ*, les convolvulacées. 139
Genre. *Convolvulus*, le liseron. 139
— *convolvulus arvensis*, le liseron des champs. 140
— *convolvulus sepium*, le grand liseron. 140
ORDRE XII. *Gentianeæ*, les gentianées. 140
Genre 1. *Menyanthes*, le ményanthe. 141
— *menyanthes trifoliata*, le trefle d'eau. 141
Genre 2. *Nymphoides*, la nymphette. 141
— *nymphoides lutea*, la nymphette jaune. 141
Genre 3. *Gentiana*, la gentiane. 141
— *gentiana pneumonanthe*, la gentiane des marais. 142
— *gentiana nivalis*, la gentiane d'hiver. 142
— *gentiana centaurium*, la petite centaurée. 142
— *gentiana amarella*, la gentiane d'automne. 142
— *gentiana cruciata*, la gentiane croisette. 142
— *gentiana filiformis*, la gentiane filiforme. 142
Genre 4. *Chlora*, la chlore. 142
— *chlora perfoliata*, la chlore perfeuillée. 142
ORDRE XIII. *Apocineæ*, les apocinées. 142
Genre 1. *Vinca*, la pervenche. 143
— *vinca minor*, la petite pervenche. 144
— *vinca major*, la grande pervenche. 144
Genre 2. *Asclepias*, l'asclépiade. 144
— *asclepias vincetoxyum*, le dompte-venin. 145
CLASSE IX. Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle périgyne. 145
ORDRE I. *Bicornes*, les bicornes. 145
Genre 1. *Erica*, la bruyère. 146
— *erica vulgaris*, la bruyère ordinaire. 146
— *erica scoparia*, la bruyère à balais. 146
— *erica tetralix*, la bruyère à tête. 147
— *erica cinerea*, la bruyère cendrée. 147
Genre 2. *Pyrola*, la pyrole. 147
— *pyrola rotundifolia*, la pyrole à feuilles rondes. 147
— *pyrola minor*, la petite pyrole. 149
Genre 3. *Vaccinium*, l'airelle. 147
— *vaccinium myrtillus*, l'airelle des bois. 148
— *vaccinium oxycoccus*, l'airelle des marais. 148
ORDRE II. *Campanulaceæ*, les campanulacées. 148
Genre 1. *Campanula*, la campanule. 148
— *campanula rotundifolia*, la campanule à feuilles rondes. 148

— *campanula rapunculus*, la campanule-raiponce. 149
— *campanula persicifolia*, la campanule à feuilles de pecher. 149
— *campanula rapunculoides*, la campanule fausse-raiponce. 149
— *campanula glomerata*, la campanule glomerée. 149
— *campanula speculum*, le miroir de Vénus. 149
— *campanula hybrida*, la campanule bâtarde. 249
— *campanula hederacea*, la campanule à feuilles de lierre terrestre. 149
Genre 2. *Trachelium*, le trachelion. 150
— *trachelium urticæfolium*, le trachelion à feuilles d'ortie. 150
Genre 3. *Phyteuma*, le phyteume. 150
— *phyteuma orbicularis*, le phyteume orbiculaire. 140
— *phyteuma spicata*, le phyteume à épis. 150
Genre 4. *Lobelia*, la lobele. 150
— *lobelia urens*, la lobele cuisante. 151
Genre 5. *Jasione*, la jasione. 151
— *jasione montana*, la jasione des montagnes. 151
CLASSE X. Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle épigyne et à anthères réunies. 151
ORDRE I. *Chicoracea*, les chicoracées. 152
Genre 1. *Lampsana*, la lampsane. 152
— *lampsana communis*, la lampsane commune. 152
Genre 2. *Prenanthes*, la prenanthe. 153
— *prenanthes muralis*, la prenanthe des murailles. 153
Genre 3. *Chondrilla*, la chondrille. 153
— *chondrilla juncea*, la chondrille à jonc. 153
Genre 4. *Lactuca*, la laitue. 153
— *lactuca virosa*, la laitue vireuse. 153
— *lactuca saligna*, la laitue saulière. 153
— *lactuca perennis*, la laitue vivace. 153
— *lactuca sativa*, la laitue cultivée. 153
— *lactuca sylvestris*, la laitue sauvage. 154
Genre 5. *Sonchus*, le laitron. 154
— *sonchus palustris*, le laitron des marais. 154
— *sonchus arvensis*, le laitron des champs. 159
— *sonchus oleraceus*, le laitron commun. 154
— *sonchus lævis*, le laitron luisant. 154
— *sonchus asper*, le laitron épineux. 154
Genre. 6. *Hieracium*, l'épervière. 154
— *hieracium pilosella*, l'épervière commune. 155
— *hieracium dubium*, l'épervière ambiguë. 155
— *hieracium murorum*, l'épervière des murailles. 155
— *hieracium sabaudum*, l'épervière des savoyards. 155
— *hieracium umbellatum*, l'épervière en ombelle. 155
Genre 7. *Crepis*, la crépide. 155
— *crepis fœtida*, la crépide puante. 155
— *crepis tectorum*, la crépide des toits. 155
— *crepis biennis*, la crépide bisannuelle. 155
— *crepis virens*, la crépide fluette. 156
— *crepis dioscoridis*, la crépide dioscoride. 156
— *crepis palustris*, la belle chicoracée. 156
Genre 8. *Hyoseris*, la laitue du cochon. 156
— *hyoseris fœtida*, la laitue du cochon puante. 156
— *hyoseris minima*, la petite dormeuse. 156

Genre 9. *Taraxacum*, le pissenlit. 156
— *taraxacum vulgare*, le pissenlit commun. 156
Genre 10. *Leontodon*, la dent-de-lion. 157
— *leontodon hastile*, la dent-de-lion à fer de flèche. 157
— *leontodon hispidum*, la dent-de-lion velue. 157
— *leontodon hirtum*, la dent-de-lion hérissée. 157
— *leontodon saxatile*, la dent-de-lion des pierres. 157
— *leontodon autumnale*, la dent-de-lion d'automne. 157
Genre 11. *Picris*, la picride. 157
— *picris echioides*, la picride vipérine. 157
— *picris hieracioides*, la picride chicorée. 158
Genre 12. *Scorsonera*, la scorsonere. 158
— *scorsonera hispanica*, la scorsonere d'Espagne. 158
— *scorsonera angustifolia*, la scorsonere à feuilles étroites. 158
— *scorsonera resedifolia*, la scorsonere à feuilles de réséda. 158
— *scorsonera laciniata*, la scorsonere découpée. 158
Genre 13. *Tragopogon*, le salsifix. 158
— *tragopogon pratense*, le salsifix des prés. 158
— *tragopogon ondulatum*, le salsifix ondulé. 158
— *tragopogon porrifolium*, le salsifix à feuilles de poirreaux. 159
Genre 14. *Hypochæris*, la porcelle. 159
— *hypochæris maculata*, la porcelle tachetée. 159
— *hypochæris glabra*, la porcelle lisse. 159
— *hypochæris radicata*, la porcelle à longues racines. 159
Genre 15. *Chicorium*, la chicorée. 159
— *chicorium intybus*, la chicorée sauvage. 159
— *chicorium endivia*, l'endive. 159
ORDRE II. *Cinerocephalæ*, les plantes cinérocephales. 160
Genre 1. *Cnicus*, le cnicaut. 160
— *cnicus oleraceus*, le cnicaut potager. 160
Genre 2. *Carthamus*, le carthame. 160
— *carthamus lanatus*, le chardon béni. 161
— *carthamus mitissimus*, le carthame bleu. 161
— *carthamus carduus marianus*, le chardon marie. 161
Genre 3. *Carlina*, la carline 161
— *carlina vulgaris*, la carline ordinaire. 161
Genre 4. *Onopordum*, l'onoporde. 161
— *onopordium acanthium*, l'onoporde commun. 162
Genre 5. *Carduus*, le chardon. 162
— *carduus crispus*, le chardon crépu. 162
— *carduus palustris*, le chardon des marais. 162
— *carduus lanceolatus*, le chardon lancéolé. 162
— *carduus nutans*, le chardon penché. 162
— *carduus acanthoides*, le chardon à feuilles d'acanthe. 162
— *carduus dissectus*, le chardon disséqué. 162
— *carduus eriophorus*, le chardon aux ânes. 163
— *carduus acaulis*, le chardon-naiu. 163
Genre 6. *Arctium*, la bardane. 163
— *arctium tomentosum*, la bardane cotoneuse. 163
Genre 7. *Calcitrapa*, la chausse-trappe. 163
— *calcitrapa vulgaris*, la calcitrappe ordinaire. 163
Genre 8. *Jacea*, la jacée. 163
— *jacea pratensis*, la jacée des prés. 163
— *jacea nigra*, la jacée noire. 164
Genre 9. *Cyanus*, le bluet. 164

— *cyanus segetalis*, le bluet des blés. 164
Genre 10. *Centaurea*, la centaurée. 164
— *centaurea phrygia*, la centaurée de Phrygie. 165
— *centaurea scabiosa*, la centaurée scabieuse. 165
— *centaurea calcitrapoides*, la centaurée lancéolée. 165
— *centaurea solstitialis*, la centaurée du solstice. 166
Genre 11. *Serratula*, la sarrete. 165
— *serratula tinctoria*, la sarrete des teinturiers. 165
— *serratula arvensis*, la sarrete des champs. 165
Genre 12. *Echinops*, l'échinope. 166
— *echinops sphærocephalus*, la boulette. 166
ORDRE II. *Corymbifera*, les corymbifères. 166
Genre 1. *Eupatorium*, l'eupatoire. 167
— *eupatorium cannabium*, l'eupatoire d'Avicenne. 167
Genre 2. *Conyza*, la conyze. 167
— *conyza squarrosa*, la conyze commune. 168
Genre 3. *Chrysocoma*, la chevelure. 168
— *chrysocoma linosiris*, la chevelure dorée. 168
Genre 4. *Filago*, la filage. 168
— *filago germanica*, la filage sphérique. 168
— *filago arvensis*, la filage des champs. 168
— *filago gallica*, la filage à feuilles menues. 168
— *filago sphærocephalus*, la filage boulote. 168
Genre 5. *Micropus*, le micrope. 168
— *micropus erectus*, le micrope droit. 168
Genre 6. *Gnaphalium*, l'immortelle. 169
— *gnaphalium luteo album*, l'immortelle jaune blanche. 169
— *gnaphalium sylvaticum*, l'immortelle des bois. 169
— *gnaphalium uliginosum*, l'immortelle des marais. 169
— *gnaphalium dioicum*, l'immortelle dioïque. 169
Genre 7. *Anthemis*, la camomille. 169
— *anthemis nobilis*, la camomille romaine. 169
— *anthemis arvensis*, la camomille des champs. 170
— *anthemis catula*, la camomille puante. 170
— *anthemis mixta*, la camomille mixte. 170
Genre 8. *Achillæa*, la mille-feuille. 170
— *achillæa mille-folium*, la mille-feuille ordinaire. 170
— *achillæa ptarmica*, l'herbe en éternoir. 170
Genre 9. *Erigeron*, la vergerette. 170
— *erigeron graveolens*, la vergerette puante. 171
— *erigeron canadense*, la vergerette du Canada. 171
— *erigeron acre*, la vergerette âcre. 171
Genre 10. *Solidago*, la verge-d'or. 171
— *solidago virga aurea*, la verge-d'or ordinaire. 171
Genre 11. *Inula*, l'aunée. 171
— *inula helenium*, l'aunée commune. 171
— *inula britannica*, l'aunée aquatique. 171
— *inula dyssenterica*, l'aunée des prés. 171
— *inula salicina*, l'aunée à feuilles de saule. 172
Genre 12. *Pulicaria*, la pulicaire. 172
Genre 13. *Tussilago*, le tussilage. 172
— *tussilago farfara*, le tussilage pas-d'âne. 172
— *tussilago petasites*, le tussilage pétasite. 172
Genre 14. *Senecio*, le seneçon. 173
— *senecio vulgaris*, le seneçon ordinaire. 172

— *senecio viscosus*, seneçon visqueux. 173
— *senecio sylvaticus*, le seneçon des bois. 173
— *senecio erucifolius*, le seneçon à feuilles de roquette. 173
— *senecio abrotanifolius*, le seneçon à feuilles d'aurone. 173
— *senecio jacobea*, l'herbe de Saint-Jacques. 173
— *senecio paludosus*, le seneçon des marais. 174
Genre 15. *Cineraria*, la cendrée. 174
— *cineraria integrifolia*, la cendrée à feuilles entières. 174
Genre 16. *Doronicum*, la doronic. 174
— *doronicum plantagineum*, la doronic à feuilles de plantain. 174
Genre 17. *Calendula*, le souci. 174
— *calendula arvensis*, le souci des champs. 174
— *calendula officinalis*, le souci officinal. 174
Genre 18. *Chrysanthemum*, le chrysantheme. 175
— *chrysanthemum leucanthemum*, la grande marguerite. 175
— *chrysanthemum inodorum*, le chrysantheme sans odeur. 175
— *chrysanthemum corymbosum*, le chrysanthême à corymbe. 175
— *chrysanthemum segetum*, le chrysantheme des bleds. 175
Genre 19. *Matricaria*, la matricaire. 175
— *matricaria parthenium*, la matricaire ordinaire. 175
— *matricaria camomilla*, la matricaire-camomille. 175
Genre 20. *Bellis*, la paquerette. 176
— *bellis perennis*, la petite paquerette. 176
Genre 21. *Tanacetum*, la tanaisie. 176
— *tanacetum vulgare*, la tanaisie commune. 176
Genre 22. *Artemisia*, l'armoise. 176
— *artemisia vulgaris*, l'armoise ordinaire. 176
— *artemisia absynthium*, l'armoise absynthe. 176
Genre 23. *Absynthium*, l'absynthe. 176
CLASSE XI. Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle épigynes et à anthères distinctes. 177
ORDRE I. *Dipsaceæ*, les dipsacées. 177
— *dipsacus*, la cardiaire. 178
— *dipsacus fullonum*, la cardiaire cultivée. 178
— *dipsacus villosus*, la cardiaire velue. 178
Genre 2. *Scabiosa*, la scabieuse. 178
— *scabiosa succisa*, le mors du diable. 179
— *scabiosa columbaria*, la scabieuse colombaire. 179
— *scabiosa arvensis*, la scabieuse des champs. 179
Genre 3. *Valeriana*, la valériane. 179
— *valeriana rubra*, la valériane rouge. 179
— *valeriana dioica*, la valériane dioïque. 179
— *valeriana officinalis*, la valériane des boutiques. 179
Genre 4. *Fedia*, la mache. 179
— *fedia locusta*. la mache commune. 180
ORDRE II. *Rubiaceæ*, les rubiacées. 180
Genre. 1. *Asperula*, l'aspérule. 181
— *asperula odorata*, l'aspérule odorante. 181
— *asperula arvensis*, l'aspérule des champs. 181
— *asperula tinctoria*, l'aspérule des teinturiers. 181
— *asperula chinanchica*, l'aspérule à squinancie. 181
Genre 2. *Sherardia*, la shérardie. 181
— *sherardia arvensis*, la shérardie des champs. 181
Genre 3. *Galium*, le caillelait. 181
— *galium palustre*, le caillelait des marais. 182
— *galium uliginosum*, le caillelait couché. 182

— *galium*

— *galium spurium*, le caillelait bâtard. 181
— *galium verum*, le caillelait jaune. 182
— *galium mollugo*, le caillelait blanc. 182
— *galium boreale*, le caillelait boréal. 182
— *galium aparine*, le gratteron. 182
— *galium parisiense*, le caillelait parisien. 182
— *galium sylvaticum*, le caillelait des bois. 182
— *galium umbellatum*, le caillelait à ombelle. 183
Genre 4. *Valantia*, la croisette. 183
— *valantia aperine*, le faux gratteron. 183
— *valantia cruciata*, la croisette velue. 183
Genre 5. *Rubia*, la garance. 183
— *rubia tinctorum*, la garance des teinturiers. 183
ORDRE III. *Caprifoliaceæ*, les caprifoliacées. 183
Genre 1. *Caprifolium*, le chevrefeuille. 184
— *caprifolium periclymenum*, le chevrefeuille des bois. 184
Genre 2. *Viscum*, le gui. 185
— *viscum album*, le gui blanc. 185
Genre 3. *Viburnum*, la viorne. 185
— *viburnum lantana*, la viorne mentiane. 185
— *viburnum opulus*, l'obier. 185
Genre 4. *Sambucus*, le sureau. 185
— *sambucus nigra*, le sureau noir. 186
— *sambucus ebulus*, l'hieble. 186
Genre 5. *Cornus*, le cornouiller. 186
— *cornus mascula*, le cornouiller mâle. 186
— *cornus sanguinea*, le cornouiller sanguin. 186
Genre 6. *Hedera*, le lierre. 186
— *hedera helix*, le lierre à cautères. 187
CLASSE XII. Des plantes dicotyledones, polypétales, à étamines épigynes. 187
ORDRE I. *Umbelliferæ*, les ombelliferes. 188
Genre 1. *Pimpinella*, le boucage. 189
— *pimpinella saxifraga*, le petit boucage. 189
— *pimpinella magna*, le grand boucage. 189
Genre 3. *Carum*, le carvi. 189
— *carum carvi*, le carvi ordinaire. 189
Genre 3. *Apium*, l'ache. 190
— *apium petroselinum*, le persil commun. 190
— *apium graveolens*, l'ache-céleri. 190
Genre 4. *Anethum*, l'anet. 190
— *anethum graveolens*, l'anet puant. 190
— *anethum segetum*, l'anet des bleds. 190
— *anethum fæniculum*, l'anet ordinaire. 190
Genre 5. *Smyrnium*, le maceron. 190
— *smyrnium olusatrum*, le maceron commun. 191
Genre 6. *Pastinaca*, le panais. 191
— *pastinaca sativa*, le panais cultivé. 191
Genre 7. *Seseli*, le séséli. 191
— *seseli montanum*, le séséli des montagnes. 191
— *seseli glaucum*, le séséli glauque. 191
— *seseli annuum*, le séséli annuel. 191
— *seseli elatum*, le séséli tuberculeux. 191
Genre 8. *Chærophillum*, le cerfeuil. 192
— *chærophyllum sylvestre*, le cerfeuil sauvage. 192
— *chærophyllum tremulum*, le cerfeuil tacheté. 192
Genre 9. *Scandix*, le scandix. 192
— *scandix pecten*, le peigne de Vénus. 192
— *scandix cherefolium*, le cerfeuil ordinaire. 192
— *scandix antheriscus*, le cerfeuil velu. 192
— *scandix nodosa*, le cerfeuil noueux. 192

Genre 10. *Æthusa*, l'éthuse. 192
— *æthusa cynapium*, l'éthuse fétide. 193
Genre 11. *Phellandrium*, la phellandrie. 193
— *phellandrium aquaticum*, la phellandrie aquatique. 193
Genre 12. *Œnanthe*, l'œnanthe. 193
— *œnanthe fistulosa*, l'œnanthe fistuleux. 193
— *œnanthe crocata*, l'œnanthe persillé. 193
— *œnanthe pimpinelloides*, l'œnanthe-boucage. 193
Genre 13. *Sium*, la berle. 194
— *sium latifolium*, la berle à larges feuilles. 194
— *sium angustifolium*, la berle à feuilles étroites. 194
— *sium repens*, la berle rampante. 194
— *sium nodiflorum*, la berle à fleurs sessiles. 194
— *sium falcaria*, la berle à feuilles longues. 194
Genre 14. *Sison*, le sison. 194
— *sison amomum*, le sison amome. 194
— *sison segetum*, le sison des moissons. 195
— *sison inundatum*, le sison d'eau. 195
— *sison verticillatum*, le sison verticillé. 195
Genre 14 *b*. *Angelica*, l'angélique. 195
— *angelica sylvestris*, l'angélique sauvage. 195
Genre 15. *Heracleum*, la berce. 195
— *heracleum sphondylium*, la berce officinale. 195
Genre 16. *Peucedanum*, la pinée. 196
— *peucedanum officinale*, la pinée officinale. 196
— *peucedanum silaüs*, la pinée des prés. 196
Genre 17. *Athamantha*, l'athamanthe. 196
— *athamantha oreoselinum*, le persil des montagnes à larges feuilles. 196
Genre 18. *Selinum*, le sélinon. 196
— *selinum palustre*, le sélinon des marais. 196
— *selinum carvifolium*, le sélinon à feuilles de carvi. 197
Genre 19. *Conium*, la ciguë. 197
— *conium maculatum*, la ciguë ordinaire. 197
Genre 20. *Bunium*, la terre-noix. 197
— *bunium bulbocastanum*, la vraie terre-noix. 197
Genre 21. *Ammi*, l'ammi. 197
— *ammi majus*, l'ammi lancéolé. 197
Genre 22. *Daucus*, la carotte. 197
— *daucus carotta*, la carotte cultivée. 198
— *daucus visnaga*, la carotte visnage. 198
Genre 23. *Caucalis*, la girouille. 198
— *caucalis grandiflora*, la girouille à grandes fleurs. 198
— *caucalis hepeophylla*, la girouille laiteuse. 198
— *caucalis latifolia*, la girouille à larges feuilles. 198
Genre 24. *Tordylium*, la tordyle. 198
— *tordylium maximum*, le grand tordyle. 198
Genre 24 *bis*, *Buplevrum*, le buplevre. 199
— *buplevrum rotundifolium*, le buplevre perce-feuille. 199
— *buplevrum falcatum*, le buplevre en forme de fer de faulx. 199
— *buplevrum minutissimum*, le buplevre très-menu. 199
— *buplevrum junceum*, le buplevre en forme de jonc. 199
Genre 25. *Sanicula*, la sanicle. 199
— *sanicula europæa*, la sanicle d'Europe. 199
Genre 26. *Eryngium*, le panicaut. 200
— *eryngium planum*, le panicaut plane. 200
— *eryngium campestre*, le panicaut commun. 200
Genre 27. *Hydrocotyle*, l'écuelle d'eau. 200
— *hydrocotyle vulgaris*, l'écuelle d'eau commune. 200

CLASSE XIII. Des plantes dycotyledones, monopétales, à étamines hypogynes. 201
ORDRE I. *Renunculaceæ*, les renonculacées. 202
Genre 1. *Clematis*, la clématite. 202
— *clematis vitalba*, la clematite des haies. 202
Genre 2. *Thalictrum*, le pigamon. 203
— *thalictrum minus*, le pigamon nain. 203
— *thalictrum flavens*, le pigamon jaune. 203
— *thalictrum lucidum*, le pigamon luisant. 203
Genre 3. *Anemone*, l'anemone. 203
— *anemone* pulsatilla, la coquelourde. 203
— *anemone nemerosa*, la sylvie. 203
— *anemone ranunculoides*, l'anemone jaune. 203
— *anemone trifolia*, l'anemone à trois feuilles. 203
— *anemone sylvestris*, l'anemone sauvage. 204
Genre 4. *Adonis*, l'adonide. 204
— *adonis æstivalis*, l'adonide d'été. 204
— *adonis autumnalis*, l'adonide d'automne. 204
— *adonis vernalis*, l'adonide du printemps. 204
Genre 5. *Ranunculus*, la renoncule. 204
— *ranunculus flammula*, la petite douve. 204
— *ranunculus repens*, la renoncule rampante. 204
— *ranunculus lingua*, la renoncule lancéolée. 204
— *ranunculus nodiflorus*, la renoncule nodiflore. 204
— *ranunculus gramineus*, la renoncule graminée. 205
— *ranunculus ficaria*, la ficaire. 205
— *ranunculus auricomus*, la renoncule des bois. 205
— *ranunculus sceleratus*, la renoncule scélérate. 205
— *ranunculus bulbosus*, la renoncule bulbeuse. 205
— *ranunculus acris*, la renoncule âcre. 205
— *ranunculus polyanthemus*, la renoncule polyantheme. 205
— *ranunculus lanuginosus*, la renoncule laineuse. 205
— *ranunculus chærophillos*, la renoncule cerfeuillette. 205
— *ranunculus arvensis*, la renoncule des champs. 205
— *ranunculus hederaceus*, la renoncule à feuilles de lierre. 205
— *ranunculus aquatilis*, la renoncule aquatique. 206
Genre 6. *Ficaria*, la ficaire. 206
Genre 7. *Myosurus*, la queue-de-souris. 206
— *myosurus minimus*, la queue-de-souris naine. 206
Genre 8. *Helleborus*, l'hellébore. 206
— *helleborus fœtidus*, l'hellébore fétide. 207
Genre 9. *Nigella*, la nigelle. 207
— *nigella arvensis*, la nigelle des champs. 207
Genre 10. *Aquilegia*, l'ancholie. 207
— *aquilegia vulgaris*, l'ancholie des jardins. 207
Genre 11. *Delphinium*, la delphinette. 207
— *delphinium consolida*, la delphinette des bleds. 207
Genre 12. *Caltha*, le populage. 208
— *caltha palustris*, le souci d'eau des marais. 208
Genre 13. *Actæa*, l'actée. 208
— *actæa spicata*, l'actée à épis. 208
ORDRE II. *Barbarideæ*, les barbaridées. 208
Genre. *Berberis*, l'épine-vinette. 209
— *berberis vulgaris*, l'épine-vinette commune. 209
ORDRE III. *Papaveraceæ*, les papaveracées. 210
Genre 1. *Papaver*, le pavot. 210
— *papaver hybridum*, le pavot hérissé. 210

— *papaver argemone*, le pavot à massue. 210
— *papaver rhœas*, le coquelicot. 211
— *papaver dubium*, le pavot douteux. 211
Genre 2. *Chelidonium*, la chelidoine. 215
— *chelidonium majus*, la grande chelidoine. 211
— *chelidonium glaucium*, le pavot cornu. 211
Genre 3. *Hypecoum*, l'hypecoon. 211
— *hypecoum procumbens*, l'hypecoon à tige tombante. 211
Genre 4. *Fumaria*, la fumeterre. 211
— *fumaria bulbosa*, le fumeterre bulbeuse. 212
— *fumaria officinalis*, la fumeterre officinale. 212
ORDRE IV. *Cruciferea*, les crucifères. 212
Genre 1. *Raphanus*, le raifort. 212
— *raphanus sativus*, le raifort cultivé. 213
— *raphanus raphanistrum*, la ravenelle. 213
Genre 2. *Sinapis*, la moutarde. 213
— *sinapis arvensis*, la moutarde des bleds. 214
— *sinapis alba*, la moutarde blanche. 214
— *sinapis nigra*, la moutarde noire. 214
— *sinapis incana*, la moutarde velue. 214
Genre 3. *Brassica*, le chou. 214
— *brassica erucastrum*, le chou à feuilles de roquette. 214
— *brassica oleracea*, le chou cultivé. 214
— *brassica rapa*, le chou-rave. 214
— *brassica napus*, le chou-navet. 214
— *brassica campestris*, le chou sauvage. 215
Genre 4. *Arabis*, la tourette. 215
— *arabis glabra*, la tourette glabre. 215
— *arabis hirsuta*, la tourette velue. 215
— *arabis Thaliana*, l'arabite de Thalius. 215
— *arabis turrita*, la tourette jaunâtre. 215
Genre 5. *Hesperis*, la julienne. 216
— *hesperis matronalis*, la julienne des jardins. 216
Genre 6. *Cheiranthus*, la giroflée. 216
— *cheiranthus cheiri*, la giroflée jaune. 216
Genre 7. *Erysimum*, le velar. 216
— *erysimum officinale*, le velar des boutiques. 216
— *erysimum Barbarea*, l'herbe de Sainte-Barbe. 216
— *erysimum alliaria*, l'alliaire. 216
— *erysimum cheiranthoides*, le velar à feuilles de cheiri. 216
— *erysimum hyeracioides*, le velar à feuilles de chicoracée. 216
Genre 8. *Sisymbrium*, le sisymbrion. 217
— *sisymbrium tenuifolium*, le sisymbrion acre. 217
— *sysimbrium supinum*, sisymbrion couché. 217
— *sisymbrium murale*, le sisymbryon des murs. 217
— *sisymbrium viminеum*, le sisymbrion nain. 217
— *sisymbrium Barrelieri*, le sisymbrion de Barrelier. 217
— *sisymbrium sophia*, la sagesse des chirurgiens. 217
— *sisymbrium irio*, la tortelle à feuilles de roquette. 217
Genre 9. *Radicula*, la radicule. 218
— *radicula sylvestris*, la radicule sauvage. 218
Genre 10. *Cardamine*, le cresson. 218
— *cardamine sisymbrium nasturtium*, le cresson de fontaine. 218
— *cardamine pratensis*, le cresson des prés. 218
— *cardamine amara*, le cresson amère. 218
Genre 11. *Alyssum*, l'alysse. 218
— *alyssum montanum*, l'alysse des montagnes. 218
— *alyssum campeste*, l'alysse des champs. 219

— *alyssum spinosum*, l'alysse épineux. 219
Genre 12. *Draba*, la drave. 219
— *draba verna*, la drave printanière. 219
— *draba muralis*, la drave des murailles. 219
Genre. 13. *Cochlearia*, le cranson. 219
— *cochlearia coronopus*, le cranson corne-de-cerf. 219
— *cochlearia armoracia*, le cochlearia rustique. 219
— *cochlearia draba*, le cranson-drave. 219
Genre 14. *Iberis*, l'ibériette. 219
— *iberis amara*, l'ibériette amère. 220
— *iberis nudicaulis*, l'ibériette tige nue. 220
Genre 15. *Thlaspi*, le thlaspi. 220
— *thlaspi arvense*, le thlaspi des champs. 220
— *thlaspi campestre*, le thlaspi velu. 220
— *thlaspi perfoliatum*, le thlaspi perfolié. 220
— *thlaspi bursa pastoris*, la bourse à pasteur. 220
Genre 16. *Lepidium*, le passerage. 220
— *lepidium nudicaule*, le passerage tige nue. 220
— *lepidium procumbens et petræum*, le passerage tombant. 220
— *lepidium latifolium*, le passerage ordinaire. 221
— *lepidium ruderale*, le passerage des décombres. 221
— *lepidium iberis*, le passerage-ibériette. 221
Genre 17. *Myagrum*, la cameline. 221
— *myagrum perfoliatum*, la cameline perfoliée. 221
— *myagrum sativum*, la cameline cultivée. 221
— *myagrum paniculatum*, la cameline à longs épis. 221
Genre 18. *Isatis*, la guede. 221
— *isatis tinctoria*, la guede des teinturiers. 222
ORDRE V. *Capparideæ*, les capparidées. 222
Genre 1. *Reseda*, le réséda. 222
— *reseda lutea*, le réséda jaune. 223
— *reseda luteola*, la gaude. 223
— *reseda phyteuma*, le réséda à grand calyce. 223
Genre 2. *Parnassia*, la parnassie. 223
— *parnassia palustris*, la parnassie des marais. 224
ORDRE VI. *Malpighiaceæ*, les malpighiacées. 224
Genre 1. *Hippocastanum*, le marronier-d'inde. 223
— *hippocastanum æsculus*, le grand marronier-d'Inde. 225
Genre 2. *Acer*, l'érable. 225
— *acer campestre*, l'érable commun. 226
— *acer pseudoplatanus*, l'érable sycomore. 226
— *acer plantanoides*, l'érable plane. 226
ORDRE VII. *Hypericoideæ*, les hypericoidées. 226
Genre. *Hypericum*, le millepertuis. 227
— *hypericum androsemum*, la toutesaine. 227
— *hypericum quadrangulum*, le millepertuis à quatre angles. 227
— *hypericum perforatum*, le millepertuis commun. 227
— *hypericum humifusum*, le millepertuis couché. 227
— *hypericum montanum*, le millepertuis des montagnes. 227
— *hypericum hirsutum*, le millepertuis velu. 228
— *hypericum eloides*, le millepertuis à feuilles rondes. 228
— *hypericum pulchrum*, le millepertuis à feuilles luisantes. 228
ORDRE VIII. *Sermentaceæ*, les sermentacées. 228
Genre. *Vitis*, la vigne. 229

— *vitis vinifera*, la vigne qui donne le vin. 229
— *vitis laciniosa*, la vigne-ciotat. 229
ORDRE IX. *Geranoideæ*, les geranoïdes. 229
Genre 1. *Geranium*, le géranion. 230
— *geranium cicutarium*, le géranion à feuilles de ciguë. 230
— *geranium pratense*, le géranion des prés. 230
— *geranium Robertianum*, le géranion à Robert. 230
— *geranium lucidum*, le géranion luisant. 230
— *geranium molle*, le géranion à feuilles molles. 230
— *geranium columbinum*, le géranion pied-de-pigeon. 230
— *geranium dissectum*, le géranion disséqué. 231
— *geranium rotundifolium*, le géranion à feuilles rondes. 230
— *geranium pusillum*, le géranion nain. 230
— *geranium sanguineum*, le géranion sanguin. 231
— *geranium chærophillum*, le géranion cerfeuil. 231
— *geranium batrachioides*, le géranion batrachioïde. 231
Genre 2. *Balsamina*, la balsamine. 231
— *balsamina noli me tangere*, la balsamine elastique. 232
Genre 3. *Oxalis*, la surelle. 232
— *oxalis acetosella*, la surelle officinale. 233
— *oxalis corniculata*, la surelle à petites fleurs. 233
ORDRE X. *Malvaceæ*, les malvacées. 233
Genre 1. *Malva*, la mauve. 234
— *malva rotundifolia*, la mauve à feuilles rondes. 234
— *malva sylvestris*, la mauve sauvage. 234
— *malva alcea*, l'alcée. 234
— *malva moschata*, la mauve musquée. 234
Genre 2 *Althæa*, la guimauve. 234
— *althæa officinalis*, la guimauve ordinaire. 235
— *altæa hirsuta*, la guimauve velue. 235
ORDRE XI. *Tiliaceæ*, les tiliacées. 235
Genre. *Tilia*, le tilleul. 236
— *tilia europæa*, le tilleul d'Europe. 236
ORDRE XII. *Cistoideæ*, les cistoïdes. 236
Genre. 1. *Cistus*, le ciste. 236
— *cistus umbellatus*, le ciste en ombelle. 237
— *cistus fumana*, le ciste à feuilles de bruyère. 237
— *cistus guttatus*, le ciste tachete. 237
— *cistus helianthemum*, le ciste héliantheme. 237
Genre 2. *Viola*, la violette. 237
— *viola hirta*, la violette velue, 238
— *viola palustris*, la violette des marais. 238
— *viola odorata*, la violette odorante. 238
— *viola canina*, la violette de chien. 238
— *viola montana*, la violette des montagnes. 238
— *viola tricolor*, la violette pensée. 238
— *viola Rhotomagensis*, la violette de Rouen. 238
ORDRE XIII. *Rutaceæ*, les rutacées. 238
Genre. *Ruta*, la rue. 239
— *ruta graveolens*, la rue ordinaire. 239
— *ruta sylvestris*, la rue sauvage. 239
ORDRE XIV. *Caryophyllæ*, les caryophyllées. 239
Genre 1. *Holosteum*, la meyere. 240
— *holosteum umbellatum*, la meyere en ombelle. 240
Genre 2. *Polycarpon*, le polycarpe. 240
— *polycarpon tetraphyllum*, le polycarpe tetraphylle. 240

Genre 3. *Sagina*, la sagine. 241
— *sagina erecta*, la sagine droite. 241
— *sagina procumbens*, la sagine couchée. 241
Genre 4. *Alsine*, la morgeline. 241
— *alsine media*, la morgeline moyenne. 241
— *alsine segetalis*, la morgeline des bleds. 241
Genre 5. *Elatine*, l'alsinastron. 241
— *elatine hydropiper*, l'alsinastron poivré. 241
— *elatine alsinastrum*, l'alsinastron à feuilles de caillelait. 241
Genre 6. *Spergula*, la spargoute. 241
— *spergula arvensis*, la spargoute à dix étamines. 242
— *spergula pentandra*, la spargoute à cinq étamines. 242
— *spergula nodosa*, la spargoute noueuse. 242
— *spergula saginoides*, la spargoute filiforme. 242
Genre 6 *bis*. *Cerastium*, la céraiste. 242
— *cerastium vulgatum*, la céraiste commune. 242
— *cerastium viscosum*, la céraiste visqueuse. 242
— *cerastium semidecandrum*, la céraiste à cinq étamines. 242
— *cerastium arvense*, la céraiste des champs. 242
— *cerastium repens*, la céraiste rampante. 242
— *cerastium aquaticum*, la céraiste aquatique. 243
Genre 7. *Arenaria*, la sabline. 243
— *arenaria trinervia*, la sabline à trois nervures. 243
— *arenaria serpillifolia*, la sabline à feuilles de serpolet. 243
— *arenaria rubra*, la sabline rouge. 243
— *arenaria media*, la sabline moyenne. 243
— *arenaria sanatilis*, la sabline des rochers. 243
— *arenaria tenuifolia*, la sabline à feuilles étroites. 243
— *arenaria laricifolia*, la sabline à feuilles de meleze. 243
Genre 8. *Silene*, le cornillet. 243
— *silene conoide*, le cornillet globuleux. 244
— *silene conica*, le cornillet conique. 244
— *silene anglica*, le cornillet d'Angleterre. 244
— *silene gallica*, le cornillet de France. 244
— *silene nutans*, le cornillet à feuilles penchées. 244
Genre 9. *Stellaria*, la stellaire. 244
— *stellaria nemorum*, la stellaire à feuilles en cœur. 244
— *stellaria holostea*, la stellaire lancéolée. 244
— *stellaria graminea*, la stellaire graminée. 245
— *stellaria arenaria*, la stellaire des sables. 244
— *stellaria hypericifolia*, la stellaire à feuilles de millepertuis. 245
Genre 10. *Gypsophilla*, la gypsophille. 245
— *gypsophilla muralis*, la gypsophille des murailles. 245
Genre 11. *Saponaria*, la savonaire. 245
— *saponaria officinalis*, la savonaire officinale. 245
— *saponaria vaccaria*, la savonaire pentagone. 245
Genre 12. *Dianthus*, l'œillet. 246
— *dianthus charusianorum*, l'œillet des chartreux. 246
— *dianthus armeria*, l'œillet velu. 246
— *dianthus prolifer*, l'œillet prolifere. 246
— *dianthus deltoides*, l'œillet deltoide. 246
— *dianthus arenarius*, l'œillet des sables. 246
Genre 13. *Cucubalus*, le coulichon. 246

— *cucubalus behen*, le coulichon blanc. 246
— *cucubalus otites*, le coulichon dioïque. 246
— *cucubalus baccifer*, le coulichon à baies. 247
Genre 14. *Lychnis*, la lychnide. 247
— *lychnis flos cuculli*, la lychnide laciniée. 247
— *lychnis viscaria*, la lychnide visqueuse. 247
— *lychnis dioica*, la lychnide dioïque. 247
Genre 15. *Agrostema*, la nielle. 247
— *agrostema githago*, la nielle des bleds. 247
Genre 16. *Linum*, le lin. 247
— *linum usitanifolium*, le lin commun. 248
— *linum tenuifolium*, le lin à feuilles fines. 248
— *linum perenne*, le lin vivace. 248
— *linum catharticum*, le lin purgatif. 248
— *linum radiolus*, le lin multiflore. 248

CLASSE XIV. Des plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes. 248
ORDRE I. *Portulaceæ*, les portulacées. 249
Genre 1. *Portulaca*, le pourpier. 249
— *portulaca oleracea*, le pourpier cultivé. 250
Genre 2. *Montia*, la montie. 250
— *montia fontana*, la montie aquatique. 250
Genre 3. *Schleranthus*, la gnavelle. 250
— *schleranthus annuus*, la gnavelle annuelle. 250
— *schleranthus perennis*, la gnavelle vivace. 251
ORDRE II. *Succulentæ*, les succulentes. 251
Genre 1. *Sedum*, trique, orpin. 251
— *sedum telephium*, l'orpin commun. 252
— *sedum anacampseros*, la fève épaisse. 252
— *sedum cepæa*, l'orpin à feuilles d'oignon. 252
— *sedum reflexum*, le pain d'oiseau à tête penchée. 252
— *sedum rupestre*, la vermiculaire des rochers. 252
— *sedum album*, la vermiculaire blanche. 252
— *sedum acre*, la vermiculaire brûlante. 252
— *sedum sexangulare*, la vermiculaire hexagone. 252
— *sedum rubens*, la vermiculaire rouge. 252
Genre 2. *Sempervivum*, la joubarbe. 252
— *sempervivum tectorum*, la joubarbe des toits. 253
ORDRE III. *Saxifrageæ*, les saxifragées. 253
Genre 1. *Saxifraga*, la saxifrage. 253
— *saxifraga granulata*, la saxifrage grenelée. 254
— *saxifraga tridactiles*, la saxifrage à trois doigts. 254
— *Chrisosplenium*, la dorine. 254
Genre 3 *bis*. *Adoxa*, la moscatelle. 254
— *adoxa moschatellina*, la petite musquée. 255
Genre 4. *Ribes*, le groseiller. 255
— *ribes rubrum*, le groseiller commun. 255
— *ribes nigrum*, le cassis. 255
— *ribes grossularia*, le groseiller à maquereaux. 255
— *ribes uva crispa*, le groseiller rameux. 255
ORDRE IV. *Calycanthemeæ*, les calycanthemes. 256
Genre 1. *Lythrum*, la lysimachie. 257
— *lythrum salicaria*, la salicaire officinale. 257
— *lythrum hyssopifolium*, la salicaire à feuilles d'hysope. 257
Genre 2, *Peplis*, le peplis. 257
— *peplis portula*, le peplis à feuilles de pourpier. 257
ORDRE V. *Epilobiatæ*, les épilobiennes. 257

Genre 1. *Trapa*, la châtaigne d'eau. 258
— *trapa natans*, la vraie châtaigne d'eau. 258
Genre 2. *Circæa*, la circée. 258
— *circæa lutetiana*, l'herbe à la sorcière. 258
Genre 3. *Œnothera*, l'onagre. 258
— *œnothera biennis*, l'herbe aux ânes. 258
Genre 4. *Epilobium*, la nériette. 259
— *epilobium spicatum*, la nériette à épis. 259
— *epilobium angustifolium*, la nériette à feuilles étroites. 259
— *epilobium hirsutum*, la nériette velue. 259
— *epilobium molle*, la nériette molle. 259
— *epilobium montanum*, la nériette des montagnes. 259
— *epilobium tetragonum*, la nériette à quatre angles. 259
— *epilobium palustre*, la nériette des marais. 259
ORDRE VI. *Rosaceæ*, les rosacées. 260
Genre 1. *Malus*, le pommier. 261
— *malus vulgaris*, le pommier commun. 261
Genre 2. *Pyrus*, le poirier. 261
— *pyrus communis*, le poirier commun. 262
Genre 3. *Cydonia*, le coignassier. 262
— *cydonia pyrus*, le poirier coignassier. 262
Genre 4. *Mespilus*, le néflier. 262
— *mespilus oxyacantha*, l'aubépine. 262
— *mespilus germanica*, le néflier d'Allemagne. 262
Genre 5. *Cratægus*, l'alisier. 262
— *cratægus aria*, l'alouchier. 263
— *cratægus dentata*, l'alisier de Fontainebleau. 263
— *cratægus torminalis*, l'alisier commun. 263
— *cratægus amelanchier*, l'amélanchier. 263
Genre 6. *Sorbus*, le sorbier. 263
— *sorbus aucuparia*, le sorbier des oiseleurs. 263
— *sorbus domestica*, le sorbier-cormier. 264
Genre 7. *Rosa*, le rosier. 263
— *rosa rubiginosa*, le rosier églantier. 263
— *rosa pimpinellifolia*, le rosier à feuilles de pimprenelle. 264
— *rosa spinosissima*, le rosier très-épineux. 264
— *rosa villosa*, le rosier velu. 264
— *rosa canina*, le rosier de chien. 264
— *rosa arvensis*, le rosier des champs. 264
Genre 8. *Poterium*, la pimprenelle. 265
— *poterium sanguisorba*, la pimprenelle commune. 265
Genre 9. *Sanguisorba*, la sanguisorbe. 265
— *sanguisorba officinalis*, la sanguisorbe des boutiques. 265
Genre 10. *Agrimonia*, l'aigremoine. 265
— *agrimonia eupatoria*, l'aigremoine officinale. 265
— *agrimonia odorata*, l'aigremoine odorante. 266
Gᵉ. 11. *Aphanes*, la perce-pierre. 266
— *aphanes arvensis*, la perce-pierre des champs. 266
Genre 12. *Alchimilla*, le pied de lion. 266
Genre 13. *Tormentilla*, la tormentille. 266
— *tormentilla erecta*, la tormentille droite. 267
Genre 14. *Potentilla*, la quinte-feuille. 267
— *potentilla supina*, la potentille couchée. 267
— *potentilla recta*, la potentille droite. 267
— *potentilla argentea*, la potentille argentée. 267
— *potentilla anserina*, la quinte-feuille, satinée. 267

— *potentilla verna*, la farcinière. 267
— *potentilla reptans*, la quinte-feuille ordinaire. 267
— *potentilla grandiflora*, la potentille à grandes fleurs. 268
Genre 15. *Fragaria*, le fraisier. 268
— *fragaria vulgaris*, le fraisier des bois. 268
— *fragaria sterilis*, le fraisier stérile. 268
Genre 16. *Comarum*, le comaret. 268
— *comarum palustre*, le comaret des marais. 268
Genre 17. *Geum*, la benoîte. 268
— *geum urbanum*, la benoîte commune. 268
Genre 18. *Rubus*, la ronce. 269
— *rubus idæus*, le framboisier ordinaire. 269
— *rubus cæsius*, la ronce bleue. 269
— *rubus fruticosus*, la ronce ordinaire. 269
— *rubus tomentosus*, la ronce drapée. 269
Genre 19. *Spiræa*, la reine des prés. 269
— *ulmaria filipendula*, la filipendule. 270
— *spiræa ulmaria*, la reine des prés. 270
Genre 20. *Cerasus*, le cerisier. 270
— *cerasus padus*, le cerisier à grappes. 270
— *cerasus mahaleb*, le bois de Sainte-Lucie. 270
— *cerasus vulgaris*, le cerisier ordinaire. 270
— *cerasus avium*, le merisier. 270
Genre 21. *Prunus*, le prunier. 271
— *prunus domestica*, le prunier domestique. 271
— *prunus spinosa*, le prunelle. 273
ORDRE VII. *Leguminaceæ*, les légumineuses. 271
Genre 1. *Ulex*, l'ajonc. 273
— *ulex europæus*, l'ajonc marin. 273
Genre 2. *Spartium*, le sparte. 273
— *spartium scoparium*, le sparte à balais. 273
Genre 3. *Genista*, le genet. 273
— *genista sagittalis*, le genet ailé. 274
— *genista tinctoria*, le genet des teinturiers. 274
— *genista pilosa*, le genet velu. 274
— *genista anglica*, le genet anglais. 274
Genre 4. *Ononis*, la bugrane, l'arrête-bœuf. 274
— *ononis arvensis*, l'arrête-bœuf des champs. 274
— *ononis minutissima*, l'arrête-bœuf très-petit. 274
— *ononis natrix*, l'arrête-bœuf gluant. 275
— *ononis antiquorum*, l'arrête-bœuf des anciens. 275
Genre 5. *Anthyllis*, la vulnéraire. 275
— *anthyllis vulneraria*, la vulnéraire officinale. 275
Genre 6. *Trifolium*, le trefle. 275
— *trifolium hybridum*, le trefle hybride. 276
— *trifolium repens*, le triolet. 276
— *trifolium subterraneum*, le trefle enterré. 276
— *trifolium rubens*, le trefle rouge. 276
— *trifolium pratense*, le trefle des prés. 276
— *trifolium ciliosum*, le trefle à cils. 276
— *trifolium alpestre*, le trefle des Alpes. 276
— *trifolium flexuosum*, le trefle courbé. 276
— *trifolium incarnatum*, le trefle incarnat. 276
— *trifolium ochroleucum*, le trefle jaunâtre. 277
— *trifolium angustifolium*, le trefle à feuilles étroites. 277
— *trifolium dipsaceum*, le trefle en forme de chardon à bonnetier. 277
— *trifolium arvense*, le trefle des champs. 277
— *trifolium gracile*, le trefle grêle. 277

— *trifolium scabrum*, le treffle rude. 275
— *trifolium striatum*, le treffle strié. 277
— *trifolium fragiferum*, le treffle fraise. 277
— *trifolium montanum*, le treffle des montagnes. 277
— *trifolium procumbens*, le treffle nain. 278
— *trifolium filiforme*, le treffle filiforme. 278
Genre 7. *Melilotus*, le mélilot. 278
— *melilotus officinalis*, le mélilot des boutiques. 278
— *melilotus alba*, le mélilot blanc. 278
— *melilotus trifolium agrarium*, le mélilot treffle-houblon. 278
— *melilotus trifolium spadiceum*, le mélilot brun. 278
Genre 8. *Medicago*, la luzerne. 278
— *medicago sativa*, la luzerne ordinaire. 279
— *medicago falcata*, la luzerne à fer de faulx. 279
— *medicago lupulina*, la luzerne en forme de houblon. 279
— *medicago polymorpha*, la luzerne en forme de limace. 279
Genre 9. *Trigonella*, le fénu-grec. 279
— *trigonella fœnum grecum*, le fénugrec ordinaire. 279
— *trigonella monspelliaca*, le fénugrec de Montpellier. 280
Genre 10. *Lotus*, le lotier. 280
— *lotus silliquosus*, le lotier des prés. 280
— *lotus corniculatus*, le lotier cornu. 280
Genre 11. *Phaseolus*, l'haricot. 280
— *phaseolus vulgaris*, l'haricot commun. 280
Genre 12. *Astragalus*, l'astragale. 281
— *astragalus glycyphyllos*, l'astragale réglisse sauvage. 281
Genre 13. *Lathyrus*, la gesse. 281
— *lathyrus aphaca*, la gesse jaune. 282
— *lathyrus nissolia*, la gesse sans vrilles. 281
— *lathyrus angulatus*, la gesse anguleuse. 282
— *lathyrus hirsutus*, la gesse hérissée. 282
— *lathyrus tuberosus*, la gesse tubereuse. 282
— *lathyrus pratensis*, la gesse des prés. 282
— *lathyrus sylvestris*, la gesse sauvage. 282
— *lathyrus palustris*, la gesse des marais. 283
Genre 14. *Pisum*, le pois. 283
— *pisum sativum*, le pois ordinaire. 283
— *pisum arvense*, le pois des champs. 283
Genre 15. *Vicia*, la vesce. 283
— *vicia dumetorum*, la vesce des buissons. 283
— *vicia cracca*, la vesce à bouquets. 283
— *vicia incarnata*, la vesce incarnate. 283
— *vicia nissolia*, la vesce du nissole. 283
— *vicia segetalis*, la vesce des bleds. 283
— *vicia sativa*, la vesce cultivée. 283
— *vicia lathyroides*, la vesce en forme de gesse. 284
— *vicia lutea*, la vesce jaune. 284
— *vicia hibryda*, la vesce bâtarde. 284
— *vicia peregrina*, la vesce étrangère. 284
— *vicia sepium*, la vesce des haies. 284
Genre 16. *Faba*, la fève. 284
— *faba palustris*, la fève des marais. 284
Genre 17. *Ervum*, la lentille. 284
— *ervum lens*, la lentille cultivée. 285
— *ervum hirsutum*, la lentille velue. 285

— *ervum tetraspermum*, la lentille à quatre semences. 285
— *ervum solonicnse*, la lentille de Sologne. 285
— *ervum ervilia*, l'ers. 285
Genre 18. *Ornithopus*, le pied-d'oiseau. 285
— *ornithopus perpusillus*, le pied-d'oiseau nain. 285
Genre 19. *Hippocrepis*, le fer-à-cheval. 285
— *hippocrepis comosa*, le fer-à-cheval des champs. 286
Genre 20. *Coronilla*, la coronille. 286
— *coronilla minima*, la coronille naine. 286
— *coronilla varia*, la coronille panachée. 286
Genre 21. *Hedysarum*, le sain-foin. 286
— *hedysarum onobrychis*, le sain-foin ordinaire. 287
ORDRE X. *Therebintaceæ*, les térébintacées. 287
Genre. *Juglans*, le noyer. 287
— *juglans regia*, le noyer ordinaire. 288
ORDRE X *bis*. *Rhamnoideæ*, les rhamnoïdes. 288
Genre 1. *Evonymus*, le fusain. 289
— *evonymus europæus*, le fusain d'Europe. 290
Genre 2. *Ilex*, le houx. 290
— *ilex aquifolium*, le houx épineux. 290
Genre 3. *Rhamnus*, le nerprun. 290
— *ramnhus catharticus*, le nerprun purgatif. 290
— *rhamnus frangula*, la bourgene. 290
CLASSE XV. Des plantes dicotyledones, apétales, ayant les étamines idlogynes, ou séparées du pistile. 290
ORDRE I. *Tithymaloideæ*, les tithymaloïdes. 291
Genre 1. *Mercurialis*, la mercuriale. 292
— *mercurialis perennis*, la mercuriale vivace. 292
— *mercurialis annua*, la mercuriale annuelle. 292
Genre 2. *Euphorbia*, le tithymale. 293
— *euphorbia peplis*, le tithymale articulé. 293
— *euphorbia peplus*, le tithymale des vignes. 294
— *euphorbia exigua*, le tithymale naine. 294
— *euphorbia lathyris*, le tithymale épurge. 294
— *euphorbia dulcis*, le tithymale doux. 294
— *euphorbia segetalis*, le tithymale des bleds. 294
— *euphorbia helioscopia*, le tithymale réveil-matin. 294
— *euphorbia verrucosa*, le tithymale tuberculeux. 294
— *euphorbia platyphyllos*, le tithymale à larges feuilles. 294
— *euphorbia sylvatica*, le tithymale des bois. 294
— *euphorbia amygdaloides*, le tithymale à feuilles d'amandier. 294
— *euphorbia esula*, le tithymale ésule. 295
— *euphorbia ciparissias*, la vraie ésule. 295
— *euphorbia palustris*, le tithymale des marais. 295
Genre 3. *Buxus*, le buis. 295
— *buxus sempervirens*, le buis ordinaire. 295
ORDRE II. *Cucurbitaceæ*, les cucurbitacées. 295
Genre. *Bryonia*, la couleuvrée. 297
— *bryonia alba*, la couleuvrée blanche. 297
ORDRE III. *Urticeæ*, les urticées. 297
Genre 1. *Urtica*, l'ortie. 298
— *Urtica dioica*, l'ortie dioïque. 298
— *urtica urens*, l'ortie grièche. 298
— *urtica pilulifera*, l'ortie à globules. 298
Genre 2. *Parietaria*, la pariétaire. 298
— *parietaria officinalis*, la pariétaire officinale. 298

— *parietaria judaica*, la petite pariétaire. 299
Genre 3. *Humulus*, le houblon. 299
— *humulus lupulus*, le houblon ordinaire. 299
Genre 4. *Cannabis*, le chanvre. 299
— *cannabis sativa*, le chanvre cultivé. 300
Genre 5. *Xanthium*, la lampourde. 300
— *xanthium strumarium*, la lampourde commune. 300
ORDRE IV. *Amentacea*, les amentacées. 300
Genre 1. *Ulmus*, l'orme. 301
— *ulmus campestris*, l'orme des champs. 301
— *ulmus pedunculatus*, l'orme pedunculé. 302
Genre 2. *Salix*, le saule. 302
— *salix triandra*, le saule à trois étamines. 302
— *salix pentandra*, le saule à cinq étamines. 302
— *salix phylicifolia*, le saule à feuilles de phylica. 302
— *salix vitellina*, l'osier jaune. 302
— *salix amygdalina*, le saule à feuilles d'amandier. 302
— *salix hastata*, le saule en forme de flèche. 302
— *salix fragilis*, le saule cassant. 302
— *salix purpurea*, le saule pourpre. 303
— *salix helix*, le saule helier. 303
— *salix olivacea*, le saule olivaire. 303
— *salix hippophaa*, le saule à feuilles d'hippophaé. 303
— *salix membranacea*, le saule membraneux. 303
— *salix aurita*, le saule à oreilles. 303
— *salix lanata*, le saule laineux. 303
— *salix depressa*, le saule déprimé. 303
— *salix rostrata*, le saule à capsules allongées. 303
— *salix arenaria*, le saule des sables. 304
— *salix incubacea*, le saule des dunes. 304
— *salix repens*, le saule rampant. 304
— *salix capræa*, le saule Marceau. 304
— *salix viminalis*, l'osier blanc. 304
— *salix acuminata*, le saule pointu. 304
— *salix ulmifolia*, le saule à feuilles d'orme. 304
— *salix cinerea*, le saule cendré. 304
— *salix alba*, le saule blanc. 304
Genre 3. *Populus*, le peuplier. 304
— *populus tremula*, le peuplier-tremble. 305
— *populus nigra*, le peuplier noir. 305
Genre 4. *Myrica*, le galé. 305
— *myrica gale*, le piment royal. 306
Genre 5. *Betula*, le bouleau. 306
— *betula alba*, le bouleau blanc. 306
Genre 6. *Alnus*, l'aune. 306
— *alnus vulgaris*, l'aulne commun. 307
Genre 7. *Corylus*, le noisetier. 308
— *corylus avellana*, le noisetier commun. 307
Genre 8. *Quercus*, le chêne. 307
— *quercus robur*, le chêne ordinaire. 308
— *quercus pedunculatus*, le chêne à grappes. 308
— *quercus cerris*, le chêne soyeux. 308
Genre 9. *Carpinus*, le charme. 308
— *carpinus betulus*, le charme ordinaire. 308
Genre 10. *Castanea*, le châtaignier. 308
— *castanea vulgaris*, le châtaignier commun. 309
Genre 11. *Fagus*, le hêtre. 309
— *fagus sylvatica*, le hêtre commun. 309
ORDRE V. *Coniferæ*, les coniferes. 310
Genre. *Taxus*, l'if. 311

— *taxus baccata*, l'if à baies. 311
Plantes d'ordres indéterminés. 311
Plantes apétales, hermaphrodites, éleuthérogynes. 312
Genre. *Cuscuta*, la cuscute. 312
— *cuscuta europæa*, la cuscute d'Europe. 312
Plantes apétales, diclines, éleuthérogynes, 312
Genre 1. *Ceratophyllum*, la cornifle. 312
— *ceratophyllum demersum*, la cornifle demergée. 312
— *ceratophyllum submersum*, la cornifle submergée. 313
Genre 2. *Myriophyllum*, le volant-d'eau. 313
— *myriophyllum spicatum*, le volant-d'eau en épis. 313
— *myriophyllum verticillatum*, le volant-d'eau verticillé. 313
Genre 3. *Naias*, la naïade. 313
— *naias marina*, la naïade marine. 313
Genre 4. *Callitriche*, l'étoile-d'eau. 313
— *callitriche verna*, l'étoile-deau du printemps. 314
— *callitriche autumnalis*, l'étoile-d'eau d'automne. 314
Genre 4. *Lenticula*, la lentille d'eau. 314
— *lenticula arrhiza*, la lentille d'eau sans racines. 314
— *lenticula trisulca*, la lentille d'eau rameuse. 314
— *lenticula minor et gibba*, la lentille d'eau commune. 314
— *lenticula polyrrhiza*, la lentille d'eau fasciculée. 316
Les plantes monopétales, éleuthérogynes, à corolle irrégulière. 316
Genre. *Globularia*, la globulaire. 316
— *globularia vulgaris*, la globulaire commune. 316
Plantes symphytogynes, à fleurs simples. 316
Genre. *Samolus*, le mouron-d'eau. 316
— *samolus valerandi*, le mouron-d'eau de Valerande. 316
Fleurs polypétales, éleuthérogynes, à corolle régulière. 316
Genre 1. *Monotropa*, la monotrope. 316
— *monotropa hypopithys*, la monotrope hypopithe. 317
Genre 2. *Drosera*, le rossoli. 317

Fin de la Table Systématique.

FLORE NATURELLE
ET ÉCONOMIQUE
DES PLANTES DES ENVIRONS DE PARIS.

PARTIE PREMIÈRE.

Flore naturelle.

Antoine-Laurent de Jussieu, neveu des Antoine, Bernard et Joseph de Jussieu, si connus dans la botanique, nous a donné un système, qui tient plus de la nature et de l'analogie des plantes, que de l'artifice qui fait la base des systèmes des auteurs qui l'ont précédés, nous avons annoncés dans la préface, qui est en tête de cette Flore, le mérite supérieur, qu'à l'ouvrage qu'il a publié à ce sujet sous le titre de *Genera Plantarum secundum ordines naturales disposita.* Schmitt prétend que c'est même l'ouvrage le plus savant qui ait paru sur la botanique, nous pouvons y joindre les *Familles des Plantes*, par *Adanson*, ainsi que nous l'avons déjà dit, qui, réunies avec les *Elémens de Botanique* de *Tournefort*, le grand *Botanicon Parisiense*, par *Vaillant*, les *Plantes de Plumier*, celles gravées de *Robert*, constituent tout ce qui a paru en France, et même dans le monde entier, de plus intéressant sur la science des végétaux. Ventenat a donné l'analyse de la méthode de Jussieu dans son tableau du règne végétal; comme cet auteur a suivi ce célèbre Botaniste dans ses leçons, nous ne pouvons mieux faire que d'exposer ici cette analyse, d'après lui; il rapporte simplement la manière dont les caractères ont été envisagés, les principes sur lesquels la méthode est fondée, et les différens organes, qui ont fournis les divisions.

Les caractères employés dans la méthode naturelle, sont puisés dans la nature, et ne sont point arbitraires,

comme ceux qu'employent les auteurs systématiques. Jussieu regarde ces caractères, comme étant le seul et le véritable but des recherches du botaniste, et il pense qu'ils doivent être considérés uniquement, quant à leur nombre, leur valeur et leur affinité.

1°. Quant à leur nombre, les caractères les plus simples, réunis plusieurs ensemble, forment les caractères composés; de l'aggrégation des caractères composés, résultent les caractères généraux, et de l'ensemble des caractères généraux se compose le caractère universel; c'est ainsi qu'on parvient à saisir la physionomie propre du végétal, son port et sa nature extérieure.

2°. Quant à leur valeur, les organes des plantes n'ont pas tous des fonctions aussi essentielles, et aussi importantes à remplir; par exemple, les fonctions de la plupart des organes conservateurs sont moins importantes que celles des organes, qui concourent à la reproduction; et parmi les organes de la reproduction, les fonctions des étamines, des pystils, et surtout de l'embryon de la semence, sont plus essentielles que celles du calyce et de la corolle: d'où il résulte, que généralement les premiers caractères tirés des étamines et du pystil ont plus de valeur que ceux qui sont fournis par le calyce et par la corolle, de même que les principaux caractères tirés du calyce et de la corolle, l'emportent sur ceux que fournissent les racines, les tiges et les feuilles.

3°. Quant à leur affinité mutuelle, il est des caractères inséparables, réunis par l'affinité la plus étroite; tels sont principalement ceux que l'on tire de la fleur, et du fruit, c'est ainsi que l'ovaire inférieur ou adhérent, suppose toujours le calyce supérieur ou adhérent et monophille, que l'ovaire supérieur, ou libre, nécessite le calyce inférieur ou libre, que la corolle monopétale indique presque toujours qu'elle porte les étamines, et que ces étamines sont en nombre déterminé.

Le nombre et la valeur des caractères étant connus, il faut déterminer ceux qui conviennent aux espèces, aux genres, aux ordres et aux classes, ainsi que tous les principes qui doivent diriger dans cette détermination, le premier principe qui a paru servir de base à celui-ci: *rapprocher les êtres qui se ressemblent dans le plus*

grand nombre de leurs parties. Ce principe n'a besoin que d'être énoncé pour être compris et pour être reconnu vrai et naturel. Déjà on en a fait une application en réunissant dans l'espèce tous les individus semblables dans toutes les parties. En s'élevant graduellement, on a de même rapproché les espèces semblables dans le plus grand nombre de leurs parties. Mais la nature qui a doué les végétaux de divers organes, qui servent à leur conservation et à leur reproduction, n'a pas donné à ces organes un dégré égal d'importance, les uns sont plus essentiels, les autres le sont moins; il existe de plus dans chaque organe diverses considérations d'un intérêt majeur ou d'un intérêt moindre; il en résulte qu'il doit exister une valeur différente dans les caractères tirés des divers organes, et des diverses considérations de chaque organe, de là le second principe : *dans l'énumération ou l'addition des caractères, chacun d'eux doit être calculé ou additionné, non comme une unité, mais suivant sa valeur relative, de sorte qu'un caractère d'un ordre supérieur équivaille à plusieurs caractères d'un ordre inférieur;* ce second principe très-certain, a peut-être besoin de quelques exemples pour être bien compris, et de quelque preuves pour être confirmé. Ces exemples et ces preuves se trouvent dans les genres que tout le monde reconnaît comme très-naturels, lesquels sont fondés plus spécialement sur certains caractères, que la nature semble refuser à d'autres. Tels sont en général les caractères de la fructification, et parmi ceux-ci elle fait encore un choix; ce même principe s'applique, non-seulement à la formation des genres, mais encore à celle des ordres et des classes; en calculant toujours la valeur relative des caractères, on est conduit naturellement à réserver ceux qui ont une plus grande valeur pour former les plus grandes divisions, et l'on parvient à établir plusieurs rangs de caractères qui ont une valeur différente. D'après l'analyse des genres et des familles reconnues comme très-naturelles, on peut distinguer quatre divisions principales des caractères.

Dans la première on mettra ceux qui sont essentiels, invariables, toujours uniformes, tirés des organes les plus importans; tels sont la structure de l'embryon, et la position respective des organes sexuels, que l'ob-

servation démontre conformes dans les familles avouées généralement, comme très-naturelles ; c'est ainsi que dans les graminées l'embryon est toujours à un lobe, et que les étamines sont constamment hypogynes.

La seconde division présentera les caractères généraux presqu'uniformes et variables seulement par exception, tirés des organes non essentiels. Ces caractères sont la présence du périsperme du calyce et de la corolle, qui ne porte pas les étamines, la structure de cette corolle considérée comme monopétale, ou comme polypétale, la situation respective du calyce et du pystil, et la nature du périsperme ; c'est ainsi que la corolle est toujours conforme dans le même ordre, elle est nulle dans les graminées et les liliacées, monopétale dans les labiées et les composées, polypétale dans les ombellifères, les crucifères, les légumineuses, cependant elle est quelquefois monopétale dans les légumineuses nulle dans les crucifères, comme on peut le voir dans quelques espèces de trefle, de *mimosa* et de *lepidium* ; de même le calyce est supérieur à l'ovaire dans les ombellifères et les composées, il est inférieur dans les graminées, les labiées ; tandis que dans les liliacées, il est tantôt inférieur, tantôt supérieur.

La troisième division offre les caractères constans dans une famille, inconstans dans une autre, et ne présentant en quelque sorte qu'une demi-uniformité. Ces caractères sont tirés, soit des organes essentiels, soit de ceux qui ne sont pas ; tels sont le calyce monophylle ou polyphylle, l'ovaire simple ou multiple, le nombre, la proportion et la réunion des étamines, la manière dont le fruit s'ouvre, et le nombre de ses loges, la situation des feuilles et des fleurs, la nature de la tige, qui est ligneuse ou herbacée, etc. Ces caractères tertiaires n'acquièrent de valeur que par la réunion, tandis que les secondaires ont par eux-mêmes une certaine importance, et que les primaires en ont une très-grande.

La quatrième division, qui est la plus nombreuse, renferme les autres caractères toujours inconstans, jamais uniformes dans une famille, propres seulement à distinguer les espèces, et quelquefois à concourir aux distinctions génériques. Il est facile de suivre dans une famille l'application de ces différens ordres de caractères ;

par exemple, dans les crucifères, les caractères primaires et uniformes sont l'embryon à deux lobes et les étamines hypogynes; les caractères secondaires presque uniformes, sont l'absence du périsperme, l'existence du calyce inférieur à l'ovaire, la corolle hypogyne et polypétale et les semences insérées à un double placenta latéral et opposé. Les caractères tertiaires, demi-uniformes sous le calyce tetraphylle et caduc, quatre pétales alternes avec les folioles du calyce, six étamines tetradynames, l'ovaire simple, le fruit siliqueux, biloculaire, bivalve, les feuilles alternes et les fleurs terminales. Ces caractères peuvent varier chacun séparément; ainsi, il arrive quelquefois que le calyce persiste, que des étamines avortent, que le fruit uni ou triloculaire ne s'ouvre point, que les feuilles soient opposés, et que les fleurs soient axiliaires; en examinant de même les autres familles bien connues, on trouvera la même progression de valeur dans les caractères; c'est ainsi qu'en calculant la valeur relative des caractères on suit la marche de la nature, sans la contrarier en aucun point, et l'on parvient en l'étudiant perpétuellement dans les rapprochemens qu'elle présente, a en former de nouveaux suivant le même modèle, et a saisir l'ensemble de ce qu'on nomme la méthode naturelle.

D'après les principes énoncés, et la classification des caractères déterminés par l'analyse précédente, il suit que les caractères les plus généraux et les moins variables des plantes, doivent être tirés des organes les plus essentiels, et de la modification la plus importante dans ces organes. La racine, la tige et les feuilles, souvent dissemblables dans des plantes évidemment analogues, ne peuvent fournir des caractères principaux. Le calyce et la corolle, qui sont des organes accessoires, manquent dans plusieurs plantes; on ne peut donc s'y arrêter pour former un premier caractère. Les étamines et le pystil, formant le complément de la fleur, sont des organes essentiels, mais ils se flétrissent après avoir rempli leurs fonctions importantes, tandis que l'ovaire croit, se développe et devient un fruit parfait, renfermant une ou plusieurs semences destinées à reproduire une nouvelle plante. C'est donc à la semence, ou à l'embryon, qui en est la partie la plus importante, que l'on doit s'attacher, pour établir les caractères principaux sur lesquels sont fondées

les premières divisions des végétaux ; en effet, c'est pour l'embryon, qu'à existé tout le riche appareil de la fructification, c'est lui qui partout est l'objet des soins les plus recherchés de la nature ; c'est lui qui est l'abrégé de la plante, et c'est en lui qu'est concentré l'ensemble de tous les caractères, puisqu'il contient le rudiment de tous les organes.

L'embryon est composé de la plumule, de la radicule et des lobes ou cotyledons ; il est hors de doute que la plumule et la radicule constituant plus essentiellement les jeunes plantes, sont aussi les organes, qui doivent offrir les premiers caractères. La différence constante observée par Desfontaines, dans la structure intérieure des monocotyledones et des dicotyledones adultes, doit exister également dans la plumule et dans la radicule ; mais la petitesse des organes ne permet pas d'y saisir ou d'y découvrir cette différence d'organisation interne ; alors on se sert d'un caractère plus apparent, qui tenant aux précédens, et les accompagnant toujours, devient un indicateur exact de leur existence. Ce caractère est celui du nombre des lobes de l'embryon, qui offre trois grandes différences toujours uniformes, soit dans les familles connues, soit dans celles qui sont faites sur leur modèle. En effet, l'embryon est rarement denué de lobes, quelquefois il n'en a qu'un seul, mais le plus souvent il est à deux lobes. Cette différente manière d'exister de cet organe important, établit trois grandes divisions parmi les végétaux : savoir, les acotyledones, les monocotyledones et les dicotyledones. C'est ainsi que dans les productions organiques animales, les oreillettes et le ventricule du cœur, qui varient en nombre, fournissent les principaux caractères qui distinguent les quadrupèdes, des poissons, etc.

Les organes, qui après l'embryon tiennent le premier rang, sont les étamines et les pystils ; mais comme ces deux organes n'ont de puissance et de valeur dans la reproduction végétale, qu'en réunissant leurs forces, de même dans la détermination des plantes, ils ne peuvent former aucun caractère constant, lorsqu'ils sont pris séparément ; on doit donc conclure, que de tous les caractères fournis par ces deux organes, le seul vraiment important, est celui qui est commun aux deux, il se tire de leur disposition respective ; caractère qui est exprimé par

l'insertion des étamines, laquelle suppose la position relative du pystil.

La position des étamines est sujette à trois différences, qui dépendent de la situation de ces mêmes étamines à l'égard du pystil; ainsi les étamines sont portées sur le pystil et se nomment *épigynes*, ou insérées sous cet organe, et sont connues sous le nom d'*hypigynes*, ou sont attachées autour de cet organe, c'est-à-dire, au calyce et s'appellent *périgynes*, ces trois insertions très-distinctes ne sont jamais confondues dans le même ordre; l'insertion est constamment épigyne dans les ombellifères, hypogyne dans les cruciſères, périgyne dans les rosacées.

Il est encore une autre insertion appellée *épipétale* ou sur la corolle; tantôt elle existe seule dans des ordres entiers, tels que les labiées et les composées; tantôt elle se rencontre, quoique très-rarement, avec les trois autres insertions dans le même ordre, dans le même genre et jusques sur la même fleur, c'est ainsi que les étamines périgynes dans les légumineuses, sont épipétales dans quelques espèces de mimosa et de trefle. C'est ainsi que dans la fleur d'œillet, il y a souvent cinq étamines épipétales et cinq hypogynes; on n'est point surpris de ces différences, lorsqu'on refléchit sur l'affinité de la corolle et des étamines; lorsqu'on observe que la corolle espèce d'appendice des étamines, doit, dans le cas de cette insertion, être regardée comme un simple support intermédiaire, dont l'insertion détermine celle des étamines.

De cette observation dérive naturellement le principe suivant : *les étamines insérées à la corolle, sont censées avoir leur insertion sur la partie qui sert de support à la corolle.*

La corolle donne donc lieu à deux modes d'insertion; l'un immédiat, lorsque les étamines sont attachées immédiatement à quelqu'un des trois points ci-dessus énoncés; l'autre médiat, lorsque les étamines sont portées sur la corolle, qui dans ce cas repond à quelqu'un des trois points. Ces deux insertions réunies quelquefois dans le même genre et dans la même fleur, n'infirment point la valeur du caractère essentiel, pourvu que l'origine de l'insertion soit la même pour les étamines et pour la corolle staminifère. Il y a donc trois insertions principales, entièrement distinctes les unes des autres, et

jamais réunies dans les ordres, quoiqu'elles paraissent l'être quelquefois.

L'insertion des étamines étant démontrée invariable, et les loix qui la concernent, étant établies, on en déduit facilement la première sous-division des trois grandes distributions faites par la nature dans les plantes en acotyledones, monocotyledones et dicotyledones. Les acotyledones n'offrant point d'organes sexuels apparens et contenant un moindre nombre d'ordres et de genres, ne forment qu'une seule classe. Les monocotyledones, pris toujours de la corolle, se divisent en trois classes, à raison des trois espèces d'insertions; la même division a lieu pour les dicotyledons; mais chacune de ces divisions renferme l'insertion immédiate et l'insertion médiate.

Voilà donc sept classes établies d'après les caractères uniformes fournis par les organes le plus essentiels.

Cette seconde distribution des végétaux est remarquable par sa conformité avec celle des animaux; tous les deux sont établies sur les principaux caractères; qui fournissent les organes essentiels. Les quadrupèdes, et les oiseaux, semblables par la structure du cœur, qui est à deux ventricules et à deux oreillettes, diffèrent d'abord dans la conformation de leurs organes sexuels, qui déterminent la génération vivipare dans les uns, et la génération ovipare dans les autres. Une différence aussi frappante, existe également dans les organes sexuels des reptiles et des poissons, dont le cœur est unilocullaire et uniauriculé. Enfin, dans les insectes coloptères, hémiptères, etc. le cœur n'est autre chose qu'un long vaisseau simple, qui règne le long du dos, et auquel on ne remarque qu'un certain nombre d'étranglemens, sans veines n'y artères. Les productions organiques animales et les productions organiques végétales, peuvent donc être comparées à des ruisseaux qui sortent de la même source, ou à deux rameaux produits par le même tronc; les animaux et les végétaux sont donc sujets, dès leur naissance, à des loix constantes et invariables; il était donc nécessaire que dans leur classification, les divisions primaires et secondaires fussent tirées des organes correspondans et les plus essentiels.

Dans le plan des divisions secondaires, que nous ve-

nons de tracer, et qui est celui d'après lequel Bernard de Jussieu à distribué ses familles dans le jardin de Trianon, celle des plantes dicotyledones, quoique partagée en trois classes, était trop nombreuse, pour ne pas exiger des nouvelles sous-divisions, mais comment parvenir à caractériser de nouvelles coupes, après avoir épuisé les caractères primaires ? Une connaissance profonde, raisonnée et ingénieusement combinée des caractères, et de leur valeur a applani toute difficulté ; les caractères secondaires ont été employés sans enfreindre les loix de la nature, et sans rompre les liens, qui unissent les ordres, qu'elle a manifestement grouppés.

Parmi ces caractères, il en est qui tiennent de si près aux essentiels, qu'ils semblent partager leur immutabilité ; tels sont l'existence et l'insertion de la corolle staminifère. A la vérité, lorsque la corolle ne porte pas les *étamines*, elle ne fournit aucun caractère important, mais si les étamines sont insérées sur cet organe, alors il fournit un caractère vraiment essentiel. Les autres caractères voisins des primaires, et ne participant qu'à leur immutabilité, réputés comme caractères généraux, quoiqu'ils varient quelquefois par exception, sont la corolle, considérée comme monopétale, ou comme polypétale, et sa situation, lorsqu'elle ne porte pas les étamines. On a observé, que la corolle monopétale, est presque toujours staminifére, tandis que la polypétale ne l'est presque jamais, et que son insertion est ordinairement la même que celle des étamines ; ainsi, à quelques exceptions près, on peut déduire l'insertion des étamines, de l'insertion et du nombre des parties de la corolle.

La corolle qui est un organe si approchant des étamines, peut donc fournir de nouveaux caractères essentiels, ou du moins généraux, au moyen desquels on détermine de nouvelles divisions des classes. Cette observation explique pourquoi le système de Linnée est moins naturel que celui de Tournefort, le botaniste suédois ne recueillit d'un organe essentiel ou primaire, que des caractères de troisième valeur, tandis que le botaniste français, en distinguant les plantes qu'il nomme monopétales et polypétales, ne s'attacha à la vérité, qu'à un organe secondaire, mais fit choix de carac-

tères de seconde valeur. Le sexe des plantes, n'étant pas généralement adopté de son temps, il avait négligé les étamines et leur rapport avec la corolle. L'auteur de la méthode naturelle, a fait valoir les caractères que Tournefort avait passé sous silence ; et il a trouvé dans la corolle, un moyen de multiplier les classes sans s'écarter des loix de la nature.

C'est ici qu'il faut rappeller les deux modes d'insertion des étamines; savoir, l'insertion médiate, et l'insertion immédiate, qu'il ne faut plus confondre comme dans la seconde division, mais qu'il faut distinguer avec le plus grand soin. L'insertion médiate, suppose l'existence de la corolle, c'est-à-dire, du support des étamines. L'insertion immédiate, est celle qui a lieu dans les trois points désignés, sans la participation de la corolle ; mais cette insertion est ou essentiellement ou simplement immédiate. Elle est essentiellement immédiate, lorsqu'il n'existe pas de corolle, et elle est simplement immédiate, si la corolle existe, parce que dans ce dernier cas, la corolle ayant une origine commune avec les étamines, et ces deux organes étant rapprochés par leur base, il est évident qu'ils peuvent quelquefois contracter entre eux de l'adhérence.

L'observation fait connaître que généralement, lorsque la corolle porte les étamines, elle est monopétale ; d'où il résulte, qu'à quelques exceptions près, corolle monopétale et insertion médiate, sont deux caractères qui marchent ensemble et que l'un suppose l'autre. L'insertion est essentiellement immédiate, lorsque la corolle n'existe pas ; d'où il suit encore que cette insertion et la fleur apétale, sont deux signes toujours liés, et qu'on peut substituer l'un à l'autre ; l'insertion simplement immédiate, suppose une corolle, et l'expérience démontre, que la corolle, qui ne porte pas les étamines, est ordinairement polypétale ; d'où il suit que corolle polypétale, et insertion simplement immédiate, sont des caractères unis entre eux. On peut donc substituer avec succès aux termes, ou caractères d'insertion médiate, d'insertion simplement médiate, et d'insertion absolument immédiate, ceux de corolle monopétale, polypétale ou nulle, qui sont leurs représentans, et qui annoncent généralement leur existance.

Ces nouvelles considérations présentent un plan plus discuté, que celui qui avait été tracé dans les jardins de Trianon sous le règne de Louis XV, elles offrent un moyen de multiplier les classes, et conservent en entier les familles naturelles. C'est ainsi qu'Antoine-Laurent de Jussieu a lié ensemble les principaux caractères, que Tournefort avait tirés de la corolle avec le caractère solide et immuable, que fournit l'insertion des étamines.

En revenant sur toutes les divisions que fournissent les caractères ci-dessus énoncés, on voit que les plantes sont d'abord divisées en acotyledones, monocotyledones et dicotyledones.

Les acotyledones sont, et resteront indivisibles, jusqu'à ce que leur organisation soit parfaitement connue. Les organes sexuels sont peu apparens et difficiles à appercevoir dans la plupart des plantes, que renferme cette division, et quelques botanistes pensent qu'ils sont souvent séparés et portés chacun sur des individus différens; il est donc impossible d'observer leur insertion; aussi on s'est borné à ranger les genres analogues dans différens ordres.

Les monocotyledones privées de corolle, ne peuvent avoir qu'un mode d'insertion, savoir, l'insertion absolument immédiate: mais cette insertion étant, ou hypogyne, ou périgyne, ou épigyne, il s'ensuit que les monocotyledones fournissent trois classes.

Les dicotyledones, qui sont dix fois plus nombreuses, que les acotilydones et les monocotyledones ensemble, exigent un plus grand nombre des classes, et le nombre est fourni par la corolle considérée comme non existante, comme monopétale et comme polypétale.

Les dicotyledones âpétales étant plus simples, suivent immédiatement les monocotyledones qui sont toutes âpétales; les sont également divisées en trois classes, en raison de leur insertion qui est épigyne, périgyne et hypogyne.

Viennent ensuite les dycotyledones monopétales, dont les étamines sont presque toujours épipétales, et changent à peine leur insertion propre; mais en leur substituant l'insertion de la corolle, qui est hypogyne, périgyne ou épigyne. De plus, il faut remarquer, que dans l'insertion épigyne, où les anthères sont réunies,

comme les composées, où elles sont parfaitement libres, ainsi les dicotyledones monopétales fournissent quatre classes; savoir, 1°. celle où l'insertion de la corolle est périgyne; 2°. celle où l'insertion est hypogyne; 3°. celle, où l'insertion est épigyne, les anthères étant réunies; 4°. celle, où l'insertion est également épigyne, les anthères étant libres.

Les dicotyledones polypétales, sont encore considérées par rapport aux trois points d'insertion, et elles fournissent trois classes; savoir, les polypétales épigynes, les polypétales périgynes et les polypétales hypogynes; il faut remarquer que dans ces trois classes, les étamines sont rarement portées sur les pétales, et que si elles y sont insérées, alors le point d'insertion des pétales, est censé être celui des étamines.

Enfin, l'ensemble de la méthode est terminé par les plantes dicotyledones diclines, qui ne peuvent être soumises à la loi des insertions, puisque les organes sexuels sont séparés et résident dans différentes fleurs. Ces plantes ne doivent pas être confondues avec celles, qui ne sont déclines que par accident ou par avortement, et qui doivent être placées à côté des hermaphrodites, dont elles sont congenères. Ces onze classes des dicotyledones réunies à celles des acotyledones et aux trois fournies par les monocotyledones, forment en tout quinze classes parfaitement distinctes, et dont aucune, si ce n'est dans des exceptions très-rares, n'interrompt la suite des ordres naturels.

Telle est la méthode tracée par Antoine-Laurent de Jussieu, elle est fondée sur les mêmes bases que celle qui fut établie à Trianon par Bernard de Jussieu, son oncle. Ces deux méthodes, qui sont également dirigées vers le développement de la marche de la nature, ne diffèrent qu'en ce que la nouvelle, dans le dessein d'applanir les difficultés de la science, à élevé à onze, les divisions des plantes dicotyledones, portées seulement à trois dans celles de Trianon.

Chaque classe de la nouvelle méthode est divisée en un plus ou moins grand nombre de familles; mais quels sont les caractères qui ont présidé à la distribution de ces familles?

En rappellant les deux grands principes qui servent

de base à la méthode naturelle, on a vu que, suivant la règle qui en dérive, les caractères essentiels et invariables, ayant une valeur plus grande que tous les autres, ont dû nécessairement fournir à déterminer les premières grandes divisions. On a vu ensuite qu'en observant la même règle, qu'en calculant la valeur des caractères, ceux que l'on nomme généraux, et qui tiennent le premier rang après les essentiels, sont impérieusement désignés par la nature pour présider aux premières sous-divisions. Ces caractères du second ordre sont, comme on l'a dit ci-dessus, l'existence ou l'absence du périsperme, du calyce et de la corolle, lorsqu'elle ne porte pas les étamines. La structure de cette corolle, considérée comme monopétale, ou polypétale; la situation mutuelle du calyce et du pystil et la nature du périsperme, quand il existe. On a montré que ces caractères généralement constans, varient cependant par exception, ce qui diminue leur valeur et le plan du second rang. Mais lequel de ces caractères doit passer le premier dans l'ordre naturel?

Comme il existe une liaison, un rapport entre l'existence de la corolle staminifère, qui tient un rang supérieur, et la structure de cette corolle, considérée comme monopétale, polypétale ou nulle, on a employé ce caractère, pour les premières sous-divisions, cependant il n'est pas démontré que ce caractère soit le premier parmi ceux de second ordre. La liaison intime avec un caractère du premier ordre, est seulement une induction en sa faveur; on peut lui accorder la primauté jusqu'à un nouvel ordre, jusqu'à ce que de nouvelles observations aient fixé un rang invariable à chacun des caractères du second ordre; mais après lui, quel est le caractère que les observations présentent comme le plus important, comme celui qui doit présider aux divisions du troisième ordre ou de la distribution des familles dans les classes? Est-ce la situation respective du calyce et du pystil, ou l'existence de la nature du périsperme?

Le premier de ces caractères est toujours uniforme en plusieurs classes, et il n'offre des différences que dans le cas des insertions périgynes; alors il varie dans une même famille, comme on le voit dans les rosacées, les

narcissoïdes ; les ficoïdes, les mélastomées, et en général dans les familles, où le calyce tubulé recouvrant le pystil, tantôt contracte avec lui une adhérence, tantôt lui est seulement superposé sans adhérence.

Le caractère tiré du périsperme, l'un des plus constans, est généralement uniforme dans tous les ordres ; cependant il offre des variations remarquables. Dans quelques familles qui paraissent être naturelles, telles que les jasminées, les azedarachs, les légumineuses, une partie des genres manque de périsperme, une autre est munie d'un périsperme charnu, si toutefois on doit donner ce nom à un renflement charnu de la membrane interne appliquée immédiatement sur l'embryon. Le vrai périsperme est celui qui existe indépendamment des deux membranes, qui recouvrent habituellement l'embryon, et qui est renfermé avec lui sous ces mêmes membranes. Le vrai périsperme est ordinairement de même nature dans toute une famille et des rapprochemens heureux faits par son moyen, semblent prouver qu'il mérite de présider aux divisions du troisième ordre, et que le caractère qu'il fournit, a une grande valeur ; c'est celui qu'à employé Jussieu dans ses diverses polypétales, dans ses âpétales périgynes, dans ses âpétales diclines ou irrégulières ; et l'on a pu observer, que plusieurs de ces rapprochemens sont très-naturels. Il l'a négligé comme caractère supérieur dans ses monopétales hypigynes, mais il dit, que la structure intérieure de la graine dans cette classe, n'était pas encore suffisamment connue, et il prétend que lorsqu'un examen attentif aura complété les connaissances sur ce point, cette structure pourra devenir la base de la distribution des monopétales.

Si maintenant on veut connaître comme Jussieu a employé le caractère tiré de la structure intérieure de la graine pour la distribution des familles, on verra que dans la classe des polypétales périgynes, les ordres qui ont un périsperme farineux ou presque farineux, passent les premiers pour établir une affinité avec le dernier ordre de la classe précédente, tels sont les joubarbes, les saxifrages, les cactes, les portulacées, les ficoïdes, à la suite paraissent les ordres dénués du périsperme, tels que les onagres, les mirtes, les mê-

lastomes, les falicaires, les rosacées, les légumineuses, les thérebintacées. L'ordre des nerpruns, se distingue de tous les précédens par un périsperme charnu, qui le rapproche des euphorbes, premier ordre de la classe suivante. Les grouppes d'ordres ainsi formés, sont très-naturels, et plus on les observera avec attention, plus on reconnoîtra qu'il serait difficile de les décomposer, et qu'on peut tout au plus dans chaque grouppe faire une autre distribution partielle.

Cette importance d'un périsperme est même confirmée par les propriétés résultantes de sa présence ou de son absence. Lorsque l'embryon est enveloppé d'un périsperme charnu, il acquiert une propriété deletere et éminemment purgative; au contraire, il est beaucoup moins actif, ou plutôt il ne l'est point du tout, lorsqu'il est dénué de périsperme; ainsi, les observations du médecin et celles du naturaliste, concourent à appeller l'*attention* sur la structure, intérieure de la graine et à prouver l'importance du caractère qu'elle fournit. Caractère qui tient un des premiers rangs dans l'ordre naturel.

Pour résumer le tableau de la méthode naturelle, nous diviserons les plantes de cette méthode en trois, en plantes acotyledones, qui forment la première classe, en monocotyledones et en dicotyledones; les monocotyledones se subdivisent en plantes qui ont les étamines hypigines, c'est la seconde classe; en celles qui ont les étamines périgyne, c'est la troisième classe; et en celles qui ont les étamines périgynes, c'est la quatrième classe; les dicotyledones sont, ou âpétales et à insertion absolument immédiate, ou monopétales et à insertion médiate, ou polypétales et à insertion simplement immédiate, ou diclines irrégulières; les dicotyledones âpétales, ont leurs étamines épygines, c'est pour lors la cinquième classe; ou périgynes, c'est la sixième classe; ou hypogynes, c'est la septième; les dicotyledones monopétales, ou qui ont l'insertion médiate, ont la corolle hypogyne, c'est ce qui forme la huitième classe; ou périgyne, c'est la neuvième classe; ou épigyne à anthères adhérentes, dixième classe; ou les anthères distinctes, onzième classe; les dicotyledones, polypétales ou à insertion simplement médiate, ont leurs étamines épigynes, douzième classe;

ou hypogynes, treizième classe; ou périgynes, quatorzième classe; enfin, la quinzième et dernière est formée par les plantes diclines irrégulières.

De tout ce que nous venons de dire, il suit que la méthode naturelle, établie par Jussieu, est celle qui fait usage de tous les caractères que peuvent fournir les différens organes des plantes, calcule leurs dégrés de valeur, pese leur affinité mutuelle, et rapproche ensuite, ou réunit par un lien indivisible, toutes les plantes qui croissent sur le globe. Cette manière de considérer les plantes, est la seule véritable suivant Ventenat, elle peut seule satisfaire l'esprit, alimenter l'imagination, aggrandir les idées; à la vérité, elle n'offre pas d'abord les mêmes facilités aux commençans, que le système de Linnée, que nous avons développé tout au long dans notre *Annuaire de l'Herboriste*; mais dès qu'on y est une fois initié, on ne peut se résoudre à suivre aucune autre route systématique, même celle de Linnée, ci-dessus citée, on sent pour lors parfaitement la différence qui existe entre une science factice et la science de la nature; aussi différens botanistes avaient déjà pressentis depuis long-temps cette vérité, en indiquant des fragmens naturels des plantes.

La méthode naturelle se divise, ainsi que tous les systêmes, en classes, et ces classes sont au nombre de quinze dans la nature; chaque classe se subdivise en ordres, ou familles, chaque ordre renferme des genres, et les genres grand nombre d'espèces; conséquemment, si on veut trouver le nom d'une plante qu'on ne connaît pas, on commence par chercher dans la méthode naturelle, la classe à laquelle on doit la rapporter, ensuite l'ordre ou la famille de la classe qui lui convient, après quoi le genre auquel elle appartient, et par ce moyen on arrive insensiblement au nom de la plante ou de l'espèce qu'on ne connaissait pas.

Après avoir rapporté l'analyse de la méthode naturelle, nous allons entrer dans le détail de cette méthode que nous appliquerons aux plantes des environs de Paris.

CLASSE PREMIÈRE.

Des plantes acotyledones.

Dans cette classe l'embryon de la semence est dépourvue de lobes et de cotyledons, il s'étend seulement dans la germination et renferme quatre ordres.

ORDRE PREMIER. — *Des champignons*, fungi.

Les champignons commencent la chaîne et série des végétaux, les uns sont parasites, d'autres sortent du sein de la terre, ou nuds, ou renfermés dans une coiffe qui se déchire bientôt; leur substance est subéreuse, ou ligneuse, ou nulle, charnue et quelquefois mucilagineuse. Les champignons diffèrent des autres plantes par l'absence des feuilles et des corolles, mais ils s'en rapprochent par leur manière de croître ou de se reproduire; suivant plusieurs botanistes, les champignons se trouvent organisés à-peu-près comme les végétaux staminifères; ils ont donc des fibres, des vaisseaux, des racines, une fleur? On trouve aux environs de Paris dix genres de champignons.

Genre premier. L'agaric, agaricus. Le chapeau dans ce genre est garni de lames au-dessous, sa substance est fongueuse ou coriace, son chapeau est sessile ou pédicule, il s'en trouve quinze espèces dans la *Flore parisienne*, dont les six premières sont à pédicule nud, n'égalant pas deux fois par sa longueur le diamètre du chapeau; les quatre suivans sont à pédicules nuds, mais dans celles-ci la longueur du pédicule égale au moins deux fois le diamètre du chapeau, et les cinq dernières, ont le pédicule garni d'un anneau ou collet.

La première espèce est l'agaric poivré, *agaricus piperatus*, cette espèce croit dans les bois, il a un suc laiteux fort, âcre, son chapeau est blanc ou sale, un peu enfoncé dans son centre, à bords réfléchis.

La seconde espèce est l'agaric roux, *agaricus lactifluus*. Cet agaric donne du lait, est d'une couleur rouge, assez petit, mais pour l'ordinaire difforme, sa substance est

cassante, il se trouve dans les bois, de même que le précédent.

La troisième espèce y est aussi indigène, c'est l'agaric sanguin, *agaricus integer*. Il est souvent rongé de vers, son chapeau est convexe, plane, quant à sa couleur, il varie de rouge brun au rose.

La quatrième espèce habite pareillement les bois; elle est connue sous le nom de pied-fu, *agaricus attenuatus*. Son pédicule est fusiforme, ses feuillets sont inégaux, lâches, il est de couleur fauve, plus ou moins foncée.

La cinquième espèce est connue sous le nom d'agaric odorant de mouceron, *agaricus odoratus*. Il a le chapeau convexe petit et odorant, sa peau est sèche, blanche ou jaunâtre; on la rencontre aussi dans les bois, de même que le suivant.

La sixième espèce est l'agaric blanc; *agaricus albus*. Cet agaric est petit, il est d'un blanc d'ivoire, on dirait que sa surface est couverte d'un blanc d'œuf.

La septième espèce et la première de celles dont la longueur égale au moins deux fois le diamètre du chapeau est l'agaric engaîné, *agaricus vaginatus*. Son pédicule est bulbeux, à une gaîne persistante; son chapeau est rayé de bistre au bord et devient horizontal; cette espèce se rencontre pareillement dans les bois.

La huitième espèce est l'agaric cendré, *agaricus cinereus*. Cet agaric est cendré, et même se noircit, il est fugace; son chapeau est strié, se déchire, lorsqu'il se développe, et se roule en une espèce de volute; on le trouve sur le fumier dans les jardins.

La neuvième espèce est l'agaric plissé, *agaricus plicatus*. Il se rencontre communément parmi les mousses, dans les bois, il est fort délicat, à chapeau plissé et à bords festonnés.

La dixième est l'agaric fragile, *agaricus androsaceus*. On le rencontre dans les mêmes endroits que le précédent, ses feuillets forment un anneau autour du pied.

L'onzième espèce ou la première de ceux dont le pédoncule est garni d'un anneau au collet, est l'agaric fausse-oronge; *agaricus muscarius*, sa couleur est d'un beau

écarlatte, quelquefois moucheté de blanc, il habite les bois de même que le suivant.

La douzième est l'agaric bulbeux, *agaricus bulbosus.* Il a la bulbe à écaille, la couleur de sa surface est blanche, grise ou verdâtre, on remarque cette surface chargée des restes du volva.

La treizième, est l'agaric des couches, *agaricus edulis.* il est odorant, son pédicule est plein, court; sa peau est très-facile à lever, d'une couleur blanche ou fauve, sa surface est déchirée.

La quatorzième espèce est l'agaric du printemps, *agaricus fimeturius.* Cet agaric est peu charnu, à écailles et planché par étages, il change de forme successivement, il a d'abord la forme d'œuf, ensuite celle de massuë, après quoi celle de cloches, de parasol et de volute; il est commun dans les jardins, sur les bords des chemins. Nous avons parlé dans notre *Flore économique des environs de Paris*, n°. 13, sous le nom *d'agaricus campestris*, de l'agaric des couches, *agaricus edulis*, nous n'avous rien à ajouter ici à ce que nous en avons dit. Il n'en est pas de même de l'agaric poivré, son suc est âcre, presque caustique et dangereux; ni de l'agaric roux, il a toujours été reconnu pour vénimeux; ni de l'agaric moucheté fausse-orange, ce champignon est très-vénimeux pour les animaux, quoiqu'il paraisse plutôt les jetter dans la stupeur, que de les faire périr; le principal remède est d'abord l'émétique, et sur-tout le vitriol blanc; ensuite, à ce qu'on prétend, l'æther; malgré ces qualités pernicieuses, on en fait dans le Kamschatka une liqueur enyvrante. Whisling le fait prendre intérieurement sec et réduit en poudre, à la dose d'un scrupule contre les goîtres, la paralysie, quelques tumeurs enkistées, et ulcérées, ou cette plante paraît avoir eu quelque succès; en général tous les champignons contiennent de l'alkali volatil que la chaux y développe. Ceux qui étant pulvérisés attirent le plus d'humidité, sont les plus propres à la préparation du bleu de Prusse; suivant les expériences de Goethling.

Quand on veut préparer des champignons pour manger, il faut choisir ceux qui sont les moins dangereux, principalement ceux qu'on préfère pour les alimens, il ne sera pas moins prudent de les laver, de les faire

macérer pendant trois ou quatre heures dans l'eau chargée de sel marin, ou dans le vinaigre, pour pouvoir les dépouiller des parties résineuses, dans lesquelles réside le principe vénéneux. L'agaric printanier, est le vrai mousserons dont nous avons parlé dans notre *Flore économique*, n°. 17, nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de l'oronge, n°. 16.

Genre 2. *Chanterelle*, chantarellus. Cette plante faisait partie autrefois du genre des agarics, mais on l'en a séparé pour faire un genre nouveau. Ce champignon est petit, la surface supérieure de son chapeau est munie de plis rameux, decourrans sur le péduncule, il a une couleur jaune, roussâtre, et ses bords sont irréguliers comme laciniés, nous l'avons indiqué dans le n°. 14 de notre Flore, sous le nom d'*agaricus chantarellus*. *Voyez pour sa propriété*, le n°. ci-dessus.

Genre 3. *Bolet*, boletus. Son caractère est d'avoir le chapeau sessile ou pédunculé; sa surface inférieure est garnie de pores ou d'alvéoles irréguliers, et sa substance est fongueuse ou coriace.

On en trouve trois espèces aux environs de Paris, la première est le bolet labyrinthiforme. *Boletus labyrinthiformis*, *agaricus quercinus*, il est léger, subereux, croît sur le troncs des arbres, principalement du chêne; ses pores sont en labyrinthe, sa surface est le plus souvent marquée de zones colorés, ou d'alvéoles irréguliers.

On peut s'en servir pour faire de l'amadou, on le prépare comme le bolet couleur de feu, pour arrêter les hémorrhagies.

La seconde espèce, est le bolet bigarré, *boletus versicolor*. Il est sessile, farineux, à pores très-petits, sa surface est coriace, veloutée à zones coloriées, concentrique, il se trouve sur les troncs des arbres.

La troisième espèce est pédiculée, c'est le bolet des bœufs, *boletus bovinus*. Ce bolet habite les bois, il est fauve, terreux ou blanchâtre, épais, charnu; lorsqu'on l'entame, sa chair acquiert ordinairement une couleur bleue.

Il s'en trouve encore dans notre *Flore économique*, quelques autres espèces, que Linnée a placé dans ce genre, et qui se trouvent aux environs de Paris,

telles que le bolet couleur de feu, l'amadouvier, il est sans péduncule, lisse, convexe, à pores très-petits; 2°. le bolet à odeur, il croit aux saules, il est sans tige, supérieurement lisse; 3°. le bolet vivace, il est à péduncule, vivace, à chapeau un peu plane de chaque côté.

4°. Le bolet jaune, il est à péduncule blanc, à chapeau poileux, visqueux, à pores ronds, convexes, très-jaunes; nous en avons rapportés les propriétés dans notre *Flore économique*, nos. 164, 165, 166, 167.

Genre 4. *L'érinace*, hydnum. Son péduncule est central sous un chapeau horisontal, garni en dessous de pointes ou papilles distinctes. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, qui est l'érinace sinué, *hydnum repandum*. Cette espèce est sinuée ou ondée aux bords, cassante et ferme, d'une couleur blanche qui devient jaune.

Genre 5. *La morille*; phallus. Sa substance est fongueuse, son chapeau est celluleux ou à rezeau en dessus, lissé en dessous, appuyé sur une tige ou péduncule; on en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la morille impudique, le satyre, *phallus impudicus*. Cette morille est livide, on la prendrait pour un membre viril; son chapeau est petit, en tête ovale, perforé à son sommet et couvert d'une coiffe, on en rencontre pour l'ordinaire dans les bois.

La seconde espèce est la morille commestible, *phallus esculentus*. On en trouve aux environs de Paris, au pied des arbres; elle paraît au printemps; son chapeau est petit, mais il n'est pas perforé, sans coiffe.

Genre 6. *L'helvelle*, helvella. Le chapeau de ce genre a pour caractère, d'être membraneux, relevé et petit, lisse, plissé, à lobes irréguliers, et pédunculé; il ne s'en trouve qu'une seule espèce aux environs de Paris, c'est l'helvelle en mître, *helvella mitra*. Cette espèce est pâle, transparente, élastique, son péduncule est lacuneux comme reticulé; on en trouve dans les bois.

Genre 7. *La pesise*, peziza. La substance de ce champignon est le plus souvent charnu, transparent et fragile, creusé supérieurement en sous-coupe ou en grelot, on n'en distingue qu'une seule espèce aux environs de Paris, c'est la pesise à lentille, *peziza lenti-*

fera. On en trouve sur la terre et les bois morts. Ses creusets sont des plus petits, velus extérieurement et glabres intérieurement.

Genre 8. *La clavaire*, clavaria. La substance de ce genre est coriace, ou subereuse, quelquefois tendre, charnue et fragile, tantôt en forme de massue, tantôt partagée en rameaux, dont la direction est verticale. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la clavaire coralloïde, *clavaria coralloïdes.* Elle est d'une couleur jaunâtre, en rameaux et en forme de touffe très-serrée; cette clavaire est commune dans les bois.

La seconde espèce est la coralloïde cornue, *clavaria cornuta.* Celle-ci est velue, d'un noir foncé; ses cornes sont le plus souvent tronquées, en forme de rameaux comprimés.

Genre 9. *La vesse-de-loup*, lycoperdon. Elle est en globe, pour l'ordinaire sesile, pleine de poussière et s'ouvre par le sommet, il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris, et c'est communément dans les prés secs qu'on la trouve; elle est connue sous le nom trivial de vesse-de-loup vulgaire, *lycoperdun bovista.* Sa chair est blanche et renferme une poussière noire, elle est calleuse, glabre.

Genre 10. *La moisissure*, mucor. On donne ce nom à des vesicules minces, pleines de poussière, supportées pour l'ordinaire sur un péduncule, persistantes, quand elles viennent sur la terre, les bois pourris et les pierres, mais uniquement passagères, quand ce sont sur les fruits et les végétaux qu'on les rencontre.

Jussieu rapporte dix-sept genres et Ventenat dix-huit; nous nous sommes néanmoins contentés de n'en rapporter que dix dans la seconde partie, les autres étant moins communes aux environs de Paris, ou ne s'y trouvant pas même.

Ordre II. — *Les algues*, algæ.

On appelle parmi les botanistes algues, des substances filamenteuses, gélatineuses, membraneuses, ou herbacées qui se rencontrent quelquefois sur les troncs des arbres, quelquefois à la surface de la terre, et d'autres

Pag. 23. p. 1ma.

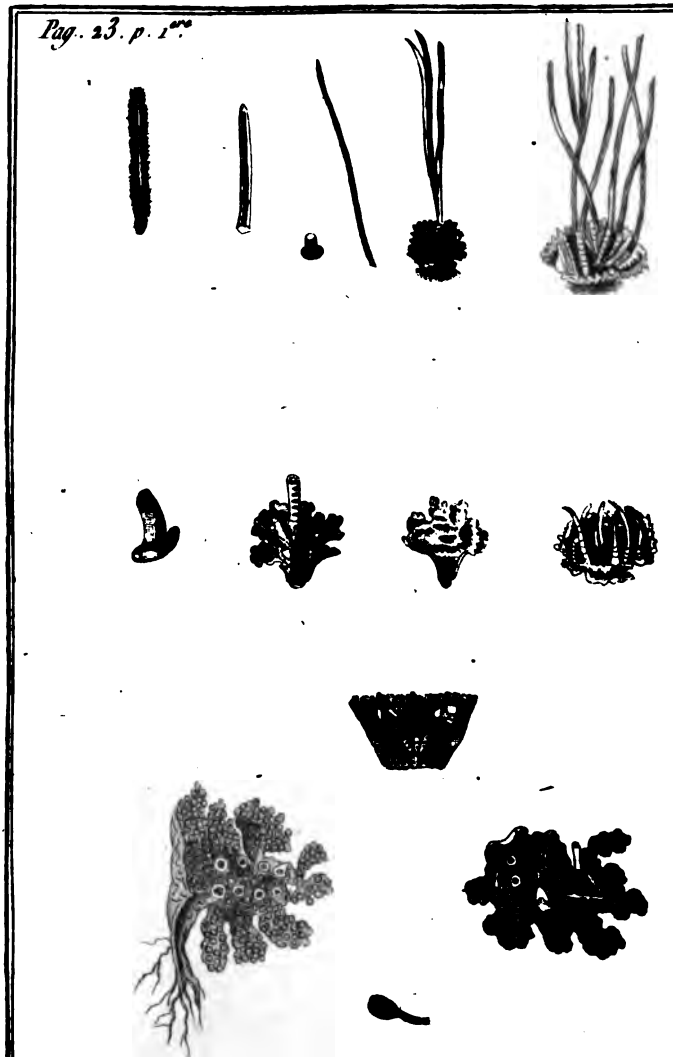

Anthoceros punctatus.

fois dans les eaux ; les organes de la fructification sont très-visibles en plusieurs genres et espèces.

Genre premier. Le bysse, byssus. La tige de ce genre est filamenteuse, courte, ordinairement colorée; cette plante fugace et verdâtre, croît sur la surface des eaux tranquilles ; on en trouve aussi sur les bois pourris et sur les murs des caves.

Genre 2. La riccie, riccia. Cette plante qui croît dans les lieux humides, est monoïque, rarement dioïque; dans les fleurs mâles on remarque un petit cône saillant, sessile et tronqué, ouvert au sommet, renfermant une masse granuleuse. Dans les fleurs femelles, la capsule est sphérique, à demi-plongée dans l'expansion surmontée d'une pointe courte, polisperme ; l'expansion est plane, souvent lobée, dont les lobes sont disposés en forme de rayons ; les fleurs femelles sont centrales ; les fleurs mâles sont sur les bords, ou dans les sinus de l'expansion.

Genre 3. *L'anthocère*, anthoceros. Ce genre est monoïque ou dioïque; dans les fleurs mâles, le calyce est à demi plongé dans l'expansion, il commence par être fermé, ensuite il devient urcéolé et à six divisions ouvertes ; dans les fleurs femelles la gaîne est sessile, cylindrique, entière ou dentée à son lymbe, elle porte une capsule longue en forme de silique, à deux valves et à plusieurs spermes ; ses semences se trouvent attachées au moyen de filets courts, à un axe central et filiforme ; les expansions sont planes et à lobes ; la capsule en naissant est recouverte d'une coiffe au rapport de Hervving. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est l'anthocère ponctué, *anthoceros punctatus*. Dans cette espèce; on remarque une rosette de feuilles membraneuses, cunciformes, dont la surface produit des cornes, qui ne sont autre chose que les fleurs femelles.

Genre 4. *L'hépatique*, marchantia. Dans ce genre la fleur mâle est sur un pédoncule, le calyce est sinué ou pour mieux dire, découpé latéralement en forme d'étoile ; dans les fleurs femelles, le calyce est sessile, en forme de cloche et renferme de petits globules ; les expansions sont membraneuses et rampantes; on n'en rencontre qu'une espèce aux environs de Paris, dans les lieux

humides, c'est l'hépatique des fontaines, *marchantia polymorpha*, sa rosette est formée par des feuilles à lobes et à points, son chapeau est sur un péduncule, fendu en huit ou dix et en étoile.

Genre 5. *L'herpette*, lichen. Dans ce genre les feuilles se trouvent parsémées d'écussons lisses, planes, convexes, ou concaves, ce genre est très-nombreux; nous ne rapporterons ici que les principales espèces, mais parmi celles que nous rapporterons, il s'en trouve dont la croûte est lépreuse, ayant des tubercules et adhère par-tout, telles sont les quatre premières espèces dont il sera fait mention, dans la cinquième, la croûte est pareillement lépreuse, et adhère par-tout, ayant ses capsules en écussons. Dans les quatre suivantes, qui font les six, sept, huit et neuf, la croûte est adhérente, foliacée et libre à sa circonférence; dans les dix, onze et douze, les expansions sont foliacées, libres, sans croûtes. Dans la treizième et quatorzième, on remarque des expansions coriaces, membraneuses, élargies et rampantes, tandis que dans la quinzième et seizième, la croûte est écailleuse, produit des tiges presque simples, portant des calyces et des tiges ramifiées, en forme d'arbustes; et enfin dans la dix-septième, les tiges se trouvent être filamenteuses, étoilées en forme de touffe, ou pendantes en forme de croûte avec des écussons planes.

La première, est l'herpette écrite, *lichen scriptus*. On la trouve sur les arbres, elle est mince, blanche, en lignes noires, qu'on prendrait pour des lettres.

La seconde est l'herpette géographique, *lichen geographicus*. Elle est jaunâtre, à lignes noires, on pourrait la prendre pour une carte géographique, elle vient sur les pierres.

La troisième est l'herpette variolique, *lichen sanguinarius*, sa couleur est d'un cendré vert avec des tubercules noirs, elle croit sur les arbres.

La quatrième est l'herpette des hêtres, *lichen fagineus*. On la trouve sur les hêtres; la croûte et les tubercules sont d'un blanc farineux.

La cinquième est l'herpette brunâtre, *lichen subfusus*. Elle est blanche, ses écussons sont noirâtres ou roux, à bords blancs, comme crénellés; on la rencontre communément sur les rochers et les arbres.

La sixième est l'herpette jaune, l'herpette à chandelier, *lichen candelarius*. Elle est jaune et a ses écussons de la même couleur ; elle est commune sur les pierres et les arbres.

La septième est l'herpette des murs, *lichen parietinus*. Elle est d'un blanc sale, à écussons jaunes à pédoncules ; elle est imbriquée à folioles crèpues, pliées ; elle n'est pas rare sur les murailles.

La huitième, est l'herpette étoilée, *lichen stellaris*. Elle croît sur les arbres, elle est d'un blanc cendré, à écussons d'un noir cendré ; ses folioles sont oblongues, laciniées.

La neuvième est l'herpette des rochers, *lichen saxatilis*. Son nom trivial indique assez où on la trouve, sa surface est farineuse, on la dirait guillochée, ses écussons sont roussâtres, ses folioles sont lobées, laciniées.

La dixième est l'herpette à cils, *lichen ciliaris*. Elle est comme redressée, ses écussons sont pédunculés, à crénellures, ses divisions sont linéaires, à cils.

L'onzième est l'herpette du prunellier, *lichen prunastri*. Elle est à touffes, ayant ses divisions redressées, lacuneuses, cotoneuses en dessous.

La douzième est l'herpette de frêne, l'herpette à grandes lanières, *lichen fraxineus*. On ne la trouve pas seulement sur le frêne, mais elle croît encore sur le chêne et le pommier, elle est droite, comprimée, rameuse, lacuneuse, comme laciniée, à écussons latéraux pédunculés.

La treizième est l'herpette pulmonaire, la pulmonaire de chêne, *lichen pulmonaria*. Elle habite les arbres, ses folioles sont laciniées, glabres et obtuses, cotoneuses en dessous, lacuneuses en dessus.

La quatorzième est l'herpette contre la rage, *lichen caninus*. Elle est commune dans la mousse, ses écussons sont rouges, droits, terminaux ; ayant en outre des lobes obtus, veinés et velus en dessous.

La quinzième est l'herpette en entonnoir, *lichen pixidatus*. Elle croît sur la terre, elle a sa tige droite qui porte un calyce, ou entonnoir terminal, crenellé, ou entier.

La seizième est l'herpette de rennes, *lichen rangiferinus*. Elle est commune sur la terre, et a des rameaux

nombreux, blanchâtres, creux, dont les supérieurs sont très-courts, un peu penchés.

La dix-septième, enfin, est l'herpette fleurie, *lichen florídus*. Elle est grisâtre, relevée à écussons radiés.

Genre 6. La jongermanne, jungermania. Dans ce genre les anthères de la fleur mâle sont à quatre valves sur un péduncule ; la fleur femelle est sessile, à un ou plusieurs globules rapprochés, placés sous les feuilles ou dans leur sinus ; on en distingue deux espèces aux environs de Paris, dont la première a les expansions membraneuses, rampantes, lobées ou divisées ; et celles de la seconde sont ramifiées, ayant les feuilles imbriquées sur deux rangs. La première est la jongermanne foliacée, *jungermannia aphylla ;* on la rencontre dans une terre humide, sa feuille est comme rameuse, on remarque à son centre une gaîne irrégulière en forme de cloche, d'où sort le péduncule à fleur.

La seconde est la jongermanne du tamarisc, *jungermannia tamarisci*. Elle ne croît pas seulement sur le tamarisc, mais on la voit encore sur d'autres arbres et même sur des pierres ; ses rejets sont en gazon rampant, très-rameux, ses feuilles sont convexes, très-petites et deviennent noires ; il y a encore d'autres espèces de ce genre aux environs de Paris, mais elles y sont peu communes.

Tous les algues dont nous venons de parler, sont terrestres, les suivans sont aquatiques.

Genre 7. La conferve, conferva. Ses filamens sont capillaires, simples ou rameux, articulés dont les articulations sont nombreuses et souvent inégales, nous ne connoissons aux environs de Paris, que la conferve des ruisseaux, *alga rivularis*. Elle est fort commune dans les mares ; ses filamens sont verts, soyeux et très-longs.

Genre 8. L'ulve, ulva. C'est une substance membraneuse, transparente, quelquefois tubulée, ou vesiculeuse, on en trouve une espèce aux environs de Paris, c'est l'ulve intestinale, *ulva intestinalis*. Le boyau de chat, et en effet elle a la forme d'un boyau.

Genre 9. La tremelle, tremella. C'est une substance gélatineuse, c'est le vrai nostoc, il est d'un vert pâle, plissé et ondulé.

Jussieu a fait des genres dénommés sous cet ordre,

deux ordres, sous les noms d'algues et d'hépatiques, mais comme les hépatiques ne sont à proprement parler que des algues, nous avons crus devoir les confondre ici avec d'autant plus de raisons, que ces deux ordres ne fournissent que neuf genres aux environs de Paris, ce qui est peu nombreux; il est vrai que Jussieu a fait plusieurs genres des lichens, mais nous avons suivis à leurs égard l'ancienne dénomination.

Ordre III. — *Les mousses*, musci.

Les mousses sont presque toutes de petites plantes herbacées, toujours vertes, toujours prêtes à se revivifier; elles forment des gazons, tantôt sur la surface de la terre, tantôt sur l'écorce des arbres; leurs feuilles sont simples, sessiles, distiques, éparses et membraneuses, leur fructification est assez apparente, quoiqu'elle ne soit pas encore suffisamment démontrée.

On trouve, 1°. sur un grand nombre de mousses, tantôt des rosettes, qui sont des espèces d'étoiles, écailleuses, sessiles, quelquefois axillaires, plus souvent placées au sommet des jets; tantôt des globules sessiles et pédiculés, également axillaires et terminaux.

On observe, 2°. dans toutes les mousses, une capsule ou urne, ou suivant Linnée une anthère rarement sessile, presque toujours stipitée, axillaire ou terminale, uniloculaire, dans le centre de laquelle se trouve un petit sachet membraneux, auquel on a donné le nom de columelle, rempli d'une poussière séminale; cette urne, quoique de forme différente, sphérique, ovale, ou oblongue, se trouve pour l'ordinaire surmontée à son sommet d'un opercule, plus ou moins acuminé; elle ne s'ouvre point, ou du moins rarement, cependant elle se divise en une ou plusieurs valves.

Lorsque l'opercule est tombé, ou quand on le détache, on apperçoit sur le limbe de l'urne connu sous le nom de *péristome*, un ou deux cils, souvent réfléchis en dedans, et alors peu visibles, l'urne est presque toujours recouverte dans sa jeunesse d'une coiffe lisse ou velue, plus ou moins acuminée, entière ou frangée à sa base. Cette coiffe se dégage, s'élève et tombe pour l'ordi-

naire à fur et à mesure que l'urne approche de son degré de maturité ; on nomme *soie*, le pédoncule qui porte l'urne, il sort d'un tubercule, ou d'une gaîne monopolyphyle, à laquelle on a donné le nom de *perichætum*, sa partie supérieure, quelquefois renflée, à laquelle on peut donner le nom *d'apophyse*, semble faire corps avec l'urne.

Les fleurs des mousses, suivant quelques botanistes, sont dioïques, les mâles sont sessiles dans les aisselles des feuilles, ou dans des rosettes à l'extrémité de certaines tiges ; quant aux fleurs femelles, ce sont les urnes dont nous avons parlés plus haut ; on distingue neuf genres de mousses aux environs de Paris.

Genre premier. Le lycopode, lycopodium. C'est un herbe rameuse, souvent rampante et dichotome, son urne est sessile, ovoïde, ou en forme de reins, sans opercules, à deux urnes, rarement à trois ou quatre ; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est le lycopède à massuë, *lycopodium clavatum*. Ses feuilles sont éparses, filamenteuses, ses fruits sont en épis cylindriques, pédunculés, geminés ; sa capsule est remplie d'une poussière très-inflammable, qui porte le nom de souffre végétal, et dont on se sert sur les théâtres et dans les feux d'artifices. On en trouve dans les bois en automne.

Genre 2. *Le sphaigne*, sphagnum. Cette mousse est herbacée, rameuse, marécageuse, son urne est à bords lisses, axillaire, terminale, presque sessile, son opercule est court, sa coiffe est caduque ; il n'y en a qu'une seule espèce, c'est le sphaigne des marais, *sphagnum palustre*. Il est commun dans les marais, ses gazons sont très-arrondis, très-épais.

Genre 3. *Le polytric*, polytrichum. Sa tige est simple, ou presque simple, la plante est dioïque ; sa fleur mâle est en étoile, son urne est sur un pédoncule, qui naît du sommet de la tige, sa coiffe est velue, son opercule est acuminé ; l'espèce qui se rencontre aux environs de Paris est le polytric perce-mousse, *polytrichum commune*. Il vient dans les bois, ses urnes sont quadrangulaires, sa coiffe est laciniée en bas.

Genre 4. *Le splacne*, placnum. Sa tige est simple, a une fleur, sa gaîne est polyphylle, son urne est

terminale, stipitée, ordinairement ventrue à sa base, retrecie au sommet, en forme de caraffe; le péristome est à huit dents, sans opercule, la coiffe est lisse, caduque, les rosettes sont terminales; l'espèce qu'on trouve communément aux environs de Paris, est le splacne ampoullé, *splachnum ampullatum*. Ses péduncules sont rougeâtres, en gazon.

Genre 5. *Le mni*, mnium. Sa tige est simple et rameuse, sa gaîne est petite, monophylle, tubuleuse, son urne est terminale, stipitée, ovoïde, son péristome est annullé, cilié, son opercule est acuminé, sa coiffe est lisse, il se trouve quelques individus, au sommet desquels se rencontrent les rosettes ou globules.

On en trouve quatre espèces principales aux environs de Paris, les autres n'y sont pas si communes, quoique que nous ayons fait mention de plusieurs dans notre *Flore économique*. La première est le mni pourpre, *mnium purpureum*. Sa tige est dichotome, ses péduncules sont rouges, placés dans les aisselles des rameaux; son opercule est rouge vif.

La seconde espèce est le mni chevelu, *mnium capillare*. Ses feuilles sont ovales, à un poil terminal; ses capsules sont oblongues, panachées; son opercule est acuminé, ses péduncules sont très-longs, son urne est à bords ciliés.

La troisième est le mni en forme de polytric, *mnium polytricoides*. Son urne est à bords ciliés, sa coiffe est velue, déchirée à la base.

La quatrième est le mni en feuilles de serpolet, *mnium serpillifolium*. Il est d'un vert clair, ses feuilles sont transparentes, ovales, ouvertes, droites et panachées; ses urnes sont panachées; on rencontre toutes ces espèces dans les bois.

Genre 6. *Le phasc*, phascum. Sa tige est simple, courte et presque nulle; son urne est terminale, presque sessile, son péristome est cilié, son opercule est acuminé, sa coiffe est lisse, très-petite, ses rosettes ne sont pas apparentes.

Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce, est le phasc sans tige, *phascum acaulum*. Il n'a point de tige, ses feuilles sont ovales aiguës.

La seconde espèce est le phasc subulé, *phascum subulatum*. Il est aussi sans tige, ses feuilles sont soyeuses, étalées, en alene. On rencontre ces deux espèces dans les bois.

Genre 7. Le bry, bryum. Sa tige est simple ou rameuse, quelquefois nulle; sa gaîne est nulle, un tubercule la remplace; son urne est terminale, stipitée, rarement sessile; son péristome est annullé, cilié, son opercule est plus ou moins acuminé; sa coiffe est lisse, rarement velue, ses rosettes ne sont pas apparentes; on en distingue aux environs de Paris plus de trente-six espèces, nous n'en décrirons ici que neuf, comme les plus communes.

La première qui croît sur les arbres, est le bry strié, *bryum striatum*. Ses urnes sont sessiles et éparses, sa coiffe est striée, plus ou moins velue.

La seconde est le bry éteignoir, *bryum extinctorium*. Il se rencontre dans les lieux sabloneux, ses urnes sont pédunculées et droites, ainsi que celles des suivantes, excepté de la dernière, obliques petites, la coiffe est longue, conique, pointue, lisse. Ce bry est en forme d'éteignoir jaunâtre.

La troisième espèce est le bry subulé *bryum subulatum*. Il vient dans les bois, ses rejets sont sans tige, ses urnes sont en alene.

La quatrième est le bry rustique, le bry des murs, *bryum murale*. Il croît sur les murs, ses feuilles sont droites, ses gazons sont velus.

La cinquième est le bry à balais, *bryum scoparium*. Il se plaît dans les bois, ses feuilles sont courbées en faucilles uni latérales.

La sixième est le bry ondulé, *bryum undulatum*. Ses feuilles sont ondulées, ouvertes, lanceolés, ses urnes sont courbées.

La septième est le bry tronqué, *bryum truncatulum*. Ce bry est très-petit, il croît dans les lieux gras, son urne est comme ronde.

La huitième est le bry verdâtre, *bryum viridulum*. Ce bry qui se rencontre dans les terres humides est très-petit, d'un vert gai.

La neuvième enfin, est le bry coussinet, *bryum pulvinatum*. Il vient dans les pierres, ses feuilles sont chargées de poils, ses urnes sont penchées.

Bryum undulatum.

Genre 8. *L'hypne* ; hypnum. Ce genre de plante est pour l'ordinaire rameux, sa gaîne est polyphylle, son urne est axillaire, stipitée, oblongue, le péristome est cilié ; son opercule est souvent acuminé, la coiffe est lisse, les rosettes sont axillaires, sessiles, distinctes. Quoique nous en ayons rapporté trente-six espèces dans notre seconde partie, nous n'en décrirons ici que sept : car si nous voulions traiter de toutes les espèces de mousses, il faudrait plus d'un volume, tant cette famille est multipliée en France, et spécialement aux environs de Paris et de Fontainebleau.

La première est l'hypne applati, *hypnum complanatum*. Il croît sur les arbres, son feuillage est applati, ses feuilles sont acuminées, luisantes.

La seconde est l'hypne prolifère, *hypnum proliferum*. Les rameaux de cette espèce sont distiques, et vont en diminuant vers le sommet des tiges, ainsi que ceux de l'espèce suivante ; ils sont en outre pinnés, cet hypne croît dans les bois, il est soyeux et luisant.

La troisième est l'hypne pur, *hypnum purum*. Il croît sur la terre dans les bois, ses rameaux sont pinnés, irrégulièrement cylindriques, propres et luisans.

La quatrième espèce est l'hypne en forme de cyprès, *hypnum cupressiforme*. Il vient aux pieds des arbres, ses rameaux sont vagues, ses feuilles sont refléchies, crochues, imbriquées, très-serrées, à un poil terminal.

La cinquième espèce est l'hypne fourgon, *hypnum rutabulum*. Il vient aux pieds des arbres, ses rameaux sont vagues, ses feuilles ne se trouvent pas réfléchies, ainsi que dans l'espèce suivante, mais elles sont ouvertes, mucronées, l'urne est courbe.

La sixième espèce est l'hypne triangulaire, *hypnum triangulare*. Il est ébourifé, ses feuilles sont ovales.

La septième est l'hypne soyeux, *hypnum sericeum*. Il croît sur les arbres, ses rameaux ne sont pas vagues, mais ramassés, il est luisant et soyeux, ses feuilles sont en forme d'alène.

Genre 9. *La* fontinale, *fontinalis*. Ce genre de plante est aquatique, rameux, sanguin et écailleux, en godet, son urne est axillaire, sessile ou presque sessile ; son péristome est cilié, son opercule est acu-

miné, sa coiffe est lisse, ses rosettes sont nulles ou invisibles.

La principale espèce de ce genre est la fontinale antipyretique, *fontinalis antipyretica*. Elle est flottante, ses feuilles sont très-pointues, vertes, transparentes concaves, imbriquées sur trois rangs; les Suédois entassent cette espèce entre les cheminées et les cloisons pour arrêter la communication du feu. *Voy.* la seconde partie de cet ouvrage.

Genre 10. *La buxbaum*, buxbaumia. Ses feuilles sont radicales ou nulles, son urne est radicale, presque sessile, oblongue et gibbeuse, son péristome est cilié, son opercule est conique, sa coiffe est lisse, caduque.

Si nos lecteurs désirent des plus grands détails sur les mousses, ils pourront consulter leur histoire, par Dillen, les œuvres d'Hoffman, de Necker; ce dernier à fait exécuter des dessins coloriés de presque toutes les mousses qui se trouvent aux environs de Paris, ces dessins doivent faire partie de la bibliothèque du muséum national; quant à ce qui concerne les algues et hépatiques que nous avons réunis dans le même ordre, on peut consulter Gmelin, Michaut, Vaillant, Schmidel, etc. A l'égard des champignons formant le premier ordre, Sterbeck, Marsilli, Battara, Schœffer, Personn, sont les auteurs qui en ont traité le plus pertinemment.

Ordre IV. — *Des fougères*, filices.

Les fougères qui croissent en France sont herbacées; leurs feuilles roulées dans leur première jeunesse, du sommet à la base, en forme de crosse, sont alternes, et souvent écailleuses, dans leur partie inférieure.

Les botanistes ne sont pas d'accord sur la détermination des organes sexuels de ces plantes; ceux qu'on y découvre sont de petites coques, de petites capsules, ou plutôt des follicules uniloculaires, recouvertes par une membrane, et s'ouvrant presque toujours en deux valves, souvent réunies par un anneau élastique ou cordon à grains de chapelet, quelquefois nues, c'est-à-dire, dépourvues d'anneaux élastique, ces follicules sont, tantôt situés sur la surface inférieure, où ils affectent des formes

formes différentes, tantôt ils sont distincts et séparés du feuillage.

Selon certains botanistes, les follicules ci-dessus, contiennent le fluide spermatique, et sont par conséquent de vraies anthères, d'où il résulte qu'on ne connaît pas encore le vrai organe femelle; suivant d'autres, ces follicules sont des capsules, qui contiennent une poussière séminale ou des graines; mais pour lors quel est l'organe, qui fournit le fluide fécondant? A moins que dans l'un on l'autre cas les organes de la reproduction n'existent ensemble sous la même membrane, comme on les remarque dans la pilulaire, qui contient dans ses globules les organes mâle et femelle.

On pourrait diviser cet ordre en trois sections, ou la fructification est en épi, ou elle se trouve sur le dos, et le bord des feuilles, ou la fructification se trouve près de la racine.

Genre premier. La presle, equisetum. Ce genre qui fait partie de la première section, a ses fleurs en châton au sommet des tiges; les écailles en sont élargies, arrondies au sommet, attachées à un axe commun, leur surface inferieure se trouve garnie de cellules, qui renferment des petits globules, dont chacun a deux ou quatre appendices en forme de soie, articulés, élastiques; la tige de la presle est fistuleuse, striée, ayant des articulations entourées d'une gaîne dentée; ses feuilles sont verticillées. On en trouve six espèces aux environs de Paris.

La première est la presle des bois, *equisetum sylvaticum*. Cette plante se trouve dans les bois, sa tige est en épi, ses feuilles portent elles-même des verticilles.

La seconde est la presle des champs, *equisetum arvense*. Sa tige fleurie est nue, sa tige stérile est à feuilles disposées par verticilles, depuis huit jusqu'à quinze.

La troisième ou la queue de cheval, est la presle de marais, *equisetum palustre*. Cette plante croît dans les marais, sa tige est anguleuse, à feuilles simples.

La quatrième est la presle majeure, la presle a stries, la presle des fleuves, *equisetum fluviatile*. Sa tige est striée, verticillée à vingt ou quarante feuilles.

La cinquième est la presle limoneuse, *equisetum limosum*. Sa tige est presque nue, lisse.

La sixième est la presle d'hiver, *equisetum hyemale*. La tige de cette espèce est nue, ses gaînes sont entières, peu crenellées, elle croît dans les lieux humides.

Genre 2. *La langue de serpent ; l'ophioglosse*, ophioglossum. Son épi est oblong, linguiforme, comprimé ; ses follicules sont nuds, distiques, presque globuleux, transversalement bivalves, polyspermes.

On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la langue de serpent commune, *ophioglossum vulgatum*. Elle croît dans les endroits ombrageux, son épi est ovale, elle n'a qu'une seule feuille amplexicaule.

Genre 3. *L'osmonde* ; osmunda. Les épis de ce genre sont nombreux, disposés en grappes ; ses follicules sont nuds, presque globuleux, transversalement bivalves, polyspermes.

On en connaît deux espèces aux environs de Paris, la première est l'osmonde lunaire, *osmunda lunaria*. Sa tige est solitaire, son épi est rameux ; cette espèce n'a qu'une seule feuille ailée, ses folioles sont simples, arrondies en croissant.

La seconde est l'osmonde en épis, *osmunda spicata*. Ses feuilles sont lancéolées, pinnatifides, à segmens confluens, très-entiers, parallèles.

Genre 4. *Le polypode*, polypodium. La fructification de ce genre, qui fait le premier de la seconde section, se trouve disposée par points ou paquets arrondis, séparés et épars, sur le dos des feuilles ; ses follicules sont entourés d'un anneau élastique. On en distingue dix espèces aux environs de Paris.

La première est le polypode commun, *polypodium vulgare*. Les pinnules de cette espèce sont oblongues, dentées, obtuses.

La seconde est le polypode lonkite, *polypodium lonchitis*. Ses pinnules sont ciliés, simples, sa base est à appendice.

La troisième est le polypode fougère mâle, *polypodium filix mas*. Son pétiole est paleacé ; ses pinnules sont crenellées, non ciliées.

La quatrième espèce est le polypode aiguillonné, *polypodium aculeatum*. Les pinnules de cette espèce sont ciliées, pinnatifides, à appendices.

Les quatre espèces suivantes sont distinctement deux fois ailées et même plus.

La cinquième espèce, qui est la première de ces quatre, est le polypode a crête, *polypodium cristatum*. Son pétiole est à écailles rougeâtres.

La sixième espèce est le polypode dryoptère, *polypodium dryopteris*, ses feuilles sont de forme triangulaire, comme à trois folioles ailées.

La septième est le polypode fougère femelle, *polypodium filix femina*. Ses pinnules sont à trente ou quarante folioles étroites, très-rapprochées.

La huitième est le polypode blanc, *polypodium regium*. Ses pinnules ou folioles sont lâches, crénellées, ovales, veinées, divisées inégalement.

La neuvième est le polypode capillaire blanc, *polypodium rhæticum*. Ses feuilles sont bi-pinnées, les folioles et pinnules éloignées, lancéolées, les dentelures sont aigues.

La dixième espèce est le polypode frêle, la filicule, *polypodium fragiles*. Ses feuilles sont bipinnées, les folioles éloignées, les pinnules comme rondes, incisées.

Genre 5. *La doradille*. asplenium. La fructification dans ce genre, est disposée par paquets oblongs, ou petites lignes presque parallèles, éparses sur le disque de la surface inférieure des feuilles, les follicules sont entourées d'un anneau élastique.

Il y en a cinq espèces aux environs de Paris, la première espèce est la scolopendre, la langue de cerf, *asplenium scolopendium*. Cette plante vient dans les puits, les ruisseaux; ses feuilles sont longues, en cœur, en langue, ses pétioles sont à poils roux.

La seconde est la doradille polytric; *asplenium trichomanoïdes*. Ses feuilles sont ailées, ses pinnules sont crénellées, arrondies.

La troisième espèce est la doradille ceterach, *asplenium ceterach*. Ses feuilles sont pinnatifides, ses lobes alternes obtus.

La quatrième espèce est la doradille des murs, la sauve-vie; *asplenium ruta muraria*. Les folioles de cette espèce imitent celles de la rue, elles sont cunéiformes, crénellées.

La cinquième espèce est la doradille noire, *asplenium*

nigrum. Ses feuilles sont deux ou trois fois aflées, triangulaires, dont les folioles sont alternes, ovales, lancéolées, dentées.

Genre 6. *L'acrostiche*, acrostichum. La fructification de ce genre recouvre toute l'étendue de la surface inférieure du feuillage, les follicules sont entourés d'un anneau élastique, on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est l'acrostiche du Nord, *acrostichum septemtrionale*. Cette plante est petite, ses feuilles sont bi-outrifides, très-menues, linéaires, radicales.

Genre 7. *La fougère*, pteris. Sa fructification est disposée en une ligne marginale et continue, ses follicules sont entourés d'un anneau élastique.

On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la fougère commune, *pteris aquilina*, elle vient dans les lieux stériles, ses feuilles sont trois ou quatre fois aflées, amples; le pétiole est nud, les pinnules sont entières.

Genre 8. *La pilulaire*, pilularia. Les tiges de ce genre sont rampantes, ses feuilles sont semblables à celles des graminées, les involucres sont dans les aisselles des feuilles, ils sont sessiles, sphériques, pisiformes, coriaces, vêlus, quadriloculaires, quadrivalves; les fleurs mâles sont dans deux loges supérieures; les fleurs femelles sont dans les deux loges inférieures, ses semences sont tuniquées.

On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la pilulaire globuleuse, *pilularia globosa*. Elle est traçante et en gazons, ses feuilles sont graminées.

Tous les genres de plantes de cette classe, sont ce qu'on appelle cryptogamies, c'est-à.dire, que les plantes qui en font partie ont leurs fleurs cachées, et ne font appercevoir leurs sexes que très-difficilement; ces plantes, suivant Jussieu, n'ont aucun cotyledon, mais les suivantes, dont nous allons parler, sont celles qui n'ont qu'un cotyledon, aussi les appelle-t-on monocotyledones; quand la semence d'une plante monocotyledone est déposée en terre, l'embryon à l'instant de la germination pousse d'un tubercule saillant sur le côté la plumule, qui s'élève et la radicule, qui s'enfonce dans la terre.

Le cotyledon, faisant pour lors les fonctions de mammelles, fournit à la jeune plante des sucs élaborés et qui

lui sont analogues, jusqu'à ce que la radicule ait acquis assez de force pour pomper ceux que la terre recèle et pour les faire circuler dans la plumule, qui s'élève insensiblement sous la forme de tige, le cotyledon devient pour lors inutile, et la plumule abandonnée à elle-même, se revet de la forme qui lui convient.

CLASSE II.

Des plantes monocotyledones à étamines hypygines.

Dans cette classe le calyce est libre, mono-polyphylle ou nul; la corolle est nulle, les étamines sont hypygines, ou insérées sous le pystil, pour l'ordinaire en nombre déterminé. L'ovaire est libre, communément simple; le style est unique, multiple ou nul; le stigmate est simple ou divisé: le fruit est pour l'ordinaire simple et peu, où il ne se trouve qu'une seule semence, tantôt nue, tantôt recouverte; ou le péricape est uniloculaire, et très-rarement multiloculaire, l'embryon est presque toujours pourvu d'un périsperme; les feuilles sont souvent alternes et engaînantes. Les fleurs ordinairement sont hermaphrodites, quelquefois diclines par avortement.

On distingue cinq ordres dans cette classe: le premier renferme les plantes fluviales, sans aucun périsperme. Le second les plantes aroïdes, dont le périsperme est charnu ou farineux et la fructification sur un spadix.

La troisième les plantes typhoïdes, dont le périsperme, est charnu ou farineux, et la fructification amentacée. Le quatrième ordre est destiné aux cyperoïdes, dont le périsperme est farineux, la fructification est en épi, les fleurs munies de paillettes et le style unique, le cinquième et dernier ordre comprend les graminées, dans cet ordre le périsperme est farineux, la fructification est souvent en épi, les fleurs munies d'enveloppes glumacées, et les styles sont au nombre de deux.

ORDRE PREMIER. — *Des plantes fluviales*, fluviales.

Ces plantes ont des racines fibreuses et une tige herbacée; leurs feuilles sont pour l'ordinaire engaînantes, presque toujours opposées ou verticillées;

leurs fleurs sont hermaphrodites ou diclines, terminales ou axillaires et sont quelquefois solitaires, le plus souvent disposées en épi, ou portées sur un spadix; les calyces de ces fleurs sont entiers ou divisés, libres, rarement nuls; les étamines en nombre déterminé ou indéterminé; l'ovaire est multiple, quelquefois sans style; les stigmates sont simples; le fruit est formé par des capsules ou des noix uniloculaires, et unispermes. On ne remarque aucun périsperme; l'embryon est courbé, adhérent par sa base à un vitellus dans quelques espèces; les plantes de cet ordre vivent dans les lieux aquatiques. Nous ne connaissons en France que deux genres de cet ordre.

Genre premier. L'épi-d'eau, potamogeton. Les feuilles de ce genre sont caulinaires, souvent alternes; ses feuilles florales sont presque toujours opposées, ses rameaux sont munis de deux spathes à leur base, les fleurs sont portées sur des épis axillaires ou terminaux, munis souvent à leurs bases de deux spathes; le calyce est partagé en quatre, les étamines sont au nombre de quatre, leurs filamens sont planes, très-courts, munis d'anthères didymes; les ovaires, au nombre de quatre, ovales, acuminés, sans style, garnis de stigmates obtus; les fruits sont des noix au nombre de quatre, unispermes; on en connaît onze espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'épi-d'eau flottant, *potamogeton natans*. Ses feuilles sont oblongues, ovales, pétiolées, flottantes.

La seconde espèce est l'épi-d'eau perfeuillé, *potamogeton perfoliatum*. Ses feuilles sont cordiformes, amplexicaules

La troisième espèce est l'épi-d'eau épais, *potamogeton densum*. Ses feuilles sont ovales, aiguës, épaisses, opposées; sa tige est dichotome, l'épi est à quatre fleurs.

La quatrième espèce est l'épi-d'eau luisant, *potamogeton lucens*. Ses feuilles sont lancéolées, planes, et se terminans en pétioles courts.

La cinquième espèce est l'épi-d'eau crépu. *potamogeton crispum*. Ses feuilles sont alternes, linéaires, ondulées, denticulées, sessiles.

La sixième espèce est l'épi-d'eau comprimé, *potamo-*

geton compressum. La tige est comprimée, les feuilles sont linéaires, planes, obtuses.

La septième espèce est l'épi-d'eau à dents de scie, *potamogeton serratum*. Ses tiges sont arrondies et simples; les feuilles sont lancéolées, opposées, comme ondu-leuses.

La huitième est l'épi-d'eau pectiné, *potamogeton pectinatum*. Sa tige est dichotome, ses feuilles sont séta-cées, parallèles, rapprochées.

La neuvième espèce est l'épi-d'eau soyeux, *potamo-geton setaceum*. Les feuilles sont opposées, lancéolées, aiguës, roulées sur les bords.

La dixième est l'épi-d'eau graminé, *potamogeton graminoum*. Ses feuilles sont linéaires, planes, étroites, la plupart opposées; les épis sont fructifères, courts, un peu épais.

L'onzième et dernière est l'épi-d'eau pluet, *potamo-geton pusillum*. Ses feuilles sont linéaires, sétacées, opposées et alternes, distinctes, les épis fructifères sont interrompus.

Genre 2. *La zannichellie*, zannichelia. Ce genre de plante est monoïque; les fleurs mâles n'ont point de ca-lyce et n'ont qu'une seule étamine, dont le filament est long, surmonté par une anthère oblongue, droite, à deux ou quatre loges. Dans les fleurs femelles le calyce est uniphylle, campanulé; on observe pour pystils quatre ovaires, rarement deux ou six, autant de styles persis-tans, et de stigmates planes et peltés; les capsules sont pour l'ordinaire au nombre de quatre, rarement de deux ou de six, comprimées, gibbeuses et crénellées d'un côté, creusées légèrement de l'autre, terminées en pointe recourbée, unispermes; les fleurs sont soli-taires, axillaires; la fleur mâle est située à la base exté-rieure de la fleur femelle, on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la zannicellie des marais, *zannichelia palustris*. Elle est flottante, ses feuilles sont linéaires, ses fleurs sont d'un blanc sale.

ORDRE II. — *Des aroïdes*, aroïdes.

Les plantes de cette famille ont un port, une structure et une disposition des fleurs remarquables; leurs fa-

cines sont souvent tubereuses et charnues, dont les unes montent en tige et les autres en sont dépourvues ; les feuilles engaînent par leurs pétioles, et sont alternes, le plus souvent toutes radicales, simples, quelquefois lobées ; on observe, tantôt au sommet de la tige, tantôt sur une hampe radicale, un spade simple, à plusieurs fleurs, nud ou entouré d'une spathe.

Pour ce qui concerne la fructification de ce genre ; les fleurs sont sessiles, tantôt dépourvues de calyce, ayant leurs ovaires, ou séparés des étamines, ou mêlés avec elles, comme androgynes, tantôt entourées d'un calyce propre, à plusieurs divisions et hermaphrodites ; les étamines sont déterminées, ou indéterminées en nombre ; les ovaires sont simples, libres, tantôt surmontés d'un style ; tantôt terminés par un stigmate ; les baies ou capsules, sont à une ou plusieurs loges, à un sperme ou à plusieurs ; l'embryon est droit, placé dans le centre d'un périsperme charnu ou farineux, la radicule est inférieure, on ne trouve aux environs de Paris, qu'un genre de cet ordre.

Genre. Legouet, l'aron, arum. Dans ce genre la spathe est ventrue, convolutée à la base, le spade est claviforme, nud dans sa partie supérieure, couvert de fleurs dans sa partie inférieure. Les fleurs mâles ont plusieurs rangs d'anthéres sessiles, tetragones, situées à-peu-près vers le milieu du spade au-dessous, quelquefois au-dessus d'une double ou triple rangée de glandes aristées. Les fleurs femelles sont disposées sur plusieurs rangs à la base du spade ; les ovaires sont surmontés d'un stigmate barbu ; les baies sont globuleuses, à une loge, le plus souvent à un sperme ; les feuilles sont sagittées, notamment dans l'espèce qui se trouve en France ; cette espèce y est unique, on le nomme le pied de veau commun, il croit dans les bois et les haies, *arum maculatum*, ses feuilles sont sagittées, ainsi que nous avons dit ci-dessus ; son spade est coloré.

Ordre III. — *Des typhoïdes*, typhoïdeæ.

Le plantes de cette famille croissent dans les eaux, ou sur le bord des eaux ; leurs tiges sont droites, ou flexueuses, spongieuses, munies de feuilles engaînantes,

extrêmement longues, un peu ensiformes; les fleurs sont monoïques, portées sur un spade, ou disposées en châtons, tantôt allongés, tantôt globuleux, axillaires ou terminaux; dans les fleurs mâles le calyce est à trois feuilles, les étamines sont au nombre de trois; dans les fleurs femelles, le calyce est pareillement à trois feuilles, l'ovaire est libre, simple, surmonté d'un style terminé par un ou deux stigmates, son fruit est une sémence nue ou une drupe monosperme, l'embryon est droit, placé dans le centre d'un périsperme charnu ou farineux, la radicule est inférieure; cet ordre renferme deux genres.

Genre premier. La masette, Typha. Ce genre a les fleurs mâles et femelles portées sur un spade continu, ou pour mieux dire, sur deux spades, ou deux châtons. Le châton mâle est pour l'ordinaire peu allongé et peu serré, il repose immédiatement sur le sommet du châton femelle, se flétrit et tombe après l'émission du pollen; le calice de ce châton mâle est à trois folioles linéaires, sétacées, on n'y observe qu'une étamine, qui est formée par un filament, surmonté de trois anthères oblongues, quadrangulaires, noirâtres à leur sommet, pendantes. Le calyce de la fleur femelle n'est autre chose que plusieurs poils, qui forment une aigrette, le pystil est un ovaire élevé sur un pédicule sétiforme, le style est subulé, persistant, le stigmate est simple, le fruit est une semence ovale, acuminée.

On en distingue deux espèces aux environs de Paris; la première est la masse d'eau grande, *typha latifolia*. Ses feuilles sont comme ensiformes; les épis mâles et femelles rapprochés, elle vient dans les fossés.

La seconde espèce est la masse d'eau petite, *typha angustifolia*. Ses feuilles sont demi-cylindriques, ses épis mâles et femelles sont écartés, elle se plaît dans les marais.

Genre 2. Le ruban d'eau, sparganium. Dans ce genre les châtons sont globuleux, compactes, disposés autour d'une tige flexueuse; les supérieurs, qui sont terminaux, sont mâles, et les inférieurs sont femelles; dans les fleurs mâles le calyce est à trois folioles linéaires, les étamines sont au nombre de trois, ayant des filamens capillaires, et des anthères oblongues; dans les fleurs femelles le calyce est de même que dans les fleurs

mâles ; le pystil est composé d'un ovaire turbiné, d'un style court, et de deux stigmates aigus ; le fruit est un drupe turbiné, mucroné, monosperme.

On en connaît deux espèces aux environs de Paris, la première espèce est le ruban d'eau droit, *sparganium erectum*. Sa tige est droite, saillante, ses feuilles sont droites, triangulaires.

La seconde espèce est le ruban d'eau nageant, *sparganium natans*. Ses feuilles sont couchées, planes.

ORDRE IV. — *Les cyperoïdes*, cyperoïdeæ.

Les plantes de cette famille sont herbacées, et naissent pour l'ordinaire dans les lieux humides ; elles ont des tiges cylindriques, ou triquetres, presque toujours dépourvues de nœuds et rarement articulées, ces tiges portent des feuilles radicales et caulinaires, engaînantes, dont les gaînes sont entières, et ne s'ouvrent point, les florales sont sessiles ; ses fleurs sont disposées pour l'ordinaire en épis, hermaphrodites et rarement monoïques.

Dans la fructification de cet ordre, au lieu de calyce on observe des paillettes, quelquefois vuides, provenant probablement de l'avortement des organes sexuels, les étamines sont au nombre de trois, insérées sous le pystil ; le pystil est formé par un ovaire libre, simple, surmonté d'un seul style, qui est terminé ordinairement par trois stigmates, rarement par deux ; le fruit est une semence nue, ou arillée, quelquefois entourée de soies ou de poils, qui naissent de sa base, l'embryon est semblable à celui du cinquième ordre, la germination est conforme, suivant Jussieu, dans ces deux ordres. Cet ordre comprend cinq genres.

Genre premier. Le laiche, carex. Dans ce genre le bord de la gaîne des feuilles est membraneux, ses fleurs sont munies de paillettes, disposées en châtons ; les fleurs mâles sont tantôt mêlées avec les fleurs femelles sur le même châton ; tantôt séparées et situées sur un châton supérieur et distinct ; les étamines des fleurs mâles, soit au nombre de trois, dont les filamens sont setacés, les anthères droites et linéaires ; les fleurs femelles ont un style très-court, et trois stigmates, mais quelquefois uni-

quement deux, le fruit est une semence tuniquée, mucronée, chauve; on en compte vingt-quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le laiche pulicaire, *carex pulicaris*. Cette espèce croît dans les marais, son épi à fleurs mâles est en haut, et à fleurs femelles en bas, ses capsules sont ouvertes, recourbées.

La seconde espèce et le laiche raboteux, *carex aquarosus*. L'épi est simple, androgine, inférieurement mâle, les capsules sont imbriquées, horizontales.

La troisième espèce, est le laiche des sables, *carex arenaria*. On le trouve dans les sables mouvans, ses épiets inférieurs sont écartés et garnis d'un follicule allongé, sa tige est triangulaire, ses styles sont rougeâtres.

La quatrième espèce est le laiche des lièvres, *carex leporina*. Il croît dans les près; ses épiets sont ovales, sessiles, rapprochés, alternes sans follicule.

La cinquième est le laiche des renards, *carex vulpina*. Il vient dans les marais, qu'on rencontre dans les bois des environs de Paris; les épis sont plusieurs fois compactes, lâches inférieurement, les épiets sont ovales, glomérés, les mâles sont en haut.

La sixième espèce est le laiche brize, *carex brizoides*. Il vient dans les près, les bois, son épi est court, nud; ses épiets sont oblongs, contigus; sa tige est nue supérieurement.

La septième espèce est le laiche piquant, *carex muricata*. Elle vient dans les marais, ses épiets sont comme ovales, sessiles, écartés; ses capsules sont aiguës, piquantes, comme convergentes.

La huitième espèce est le laiche écarté, *carex remota*. Ses épiets sont ovales, sessiles, écartés, presque nuds, sa bractée est presque égale à la tige, il croît dans les endroits ombragés et humides.

La neuvième espèce est le laiche allongé, *carex elongata*. Ses épiets sont oblongs, sessiles, éloignés, androgynes, les capsules sont ovales, aiguës.

La dixième espèce, est le laiche blanchâtre, *carex canescens*. Ses épiets sont ovales, sessiles, écartés, presque nuds; ses capsules sont ovales, aiguës, comme convergentes.

L'onzième espèce est le laiche paniculé, *carex paniculata*. Il vient dans les marais, sa panicule est en épi, comme panachée de blanc.

La douzième est le laiche jaune, *carex flava*. Il croit dans les près et les marais; dans les fleurs femelles les épiets sont courts, comme sessiles, les capsules sont aigues, recourbées, dans les fleurs mâles ils sont linéaires; dans cette espèce, les épiets sont unisexuels.

La treizième, est le laiche en pilules, *carex pilulifera*. Cette espèce vient dans les bois; les épiets sont unisexuels; dans les fleurs mâles ils sont linéaires, dans les femelles; ils sont comme ternés, très-courts, ramassés, les capsules sont comme pubescentes.

La quatorzième est le laiche digité, *carex digitata*. Dans cette espèce les épis sont linéaires, droits; dans les fleurs mâles ils sont plus petits, inférieurs, les bractées sans feuilles, les capsules écartées.

La quinzième est le laiche capillaire, *carex capillaris*. Dans cette espèce les épiets sont unisexuels, dans les fleurs mâles ils sont droits, dans les femelles ils sont pédunculés, obliques, distiques, les capsules sont nues, aigues; on trouve cette espèce dans les bois.

La seizième est le laiche pâle, *carex pallescens*. Cette espèce se plaît dans les près humides, ses épiets sont les mêmes que dans la précédente, de même que ceux des mâles.

La dix-septième est le laiche panicé, *carex panicea*. Le laiche milié, il vient dans les prés, ses épis sont droits, écartés; dans les femelles ils sont linéaires, les capsules sont enflées, un peu obtuses.

La dix-huitième est le laiche faux souchet; *carex pseudo-cyperus*. Le laiche en ombelle; cette espèce croît dans les fossés et les étangs, ses épis sont pendans, les supérieurs sont en ombelles, ses capsules sont coniques, en épis, striées, à deux arrêtes.

La dix-neuvième est le laiche en gazon, *carex cespitosa*. Les épis sont relevés, cylindriques, ternés, comme sessiles; le mâle est terminal, le chaume est triangulaire.

La vingtième est le laiche à épis écartés, *carex distans*. Le laiche espacé; il croît dans les bas prés, sca

épis sont très-écartés, ses pédoncules sont courts, axillaires; les capsules sont triangulaires, mucronées.

La vingt-unième est le laiche aigu, *carex acuta.* Il a plusieurs épis mâles; les femelles sont comme sessiles, les capsules un peu obtuses, il y en a deux variétés, l'un est noir, que nous avons désigné sous le nom de *carex acuta nigra*, et l'autre roussâtre, qui fait notre vingt-deuxième espèce de la *Flore économique*, *carex acuta rufa.*

La vingt-troisième espèce est le laiche en vessie, *carex vesicaria.* Il vient dans les fossés et marais; les épis des fleurs mâles sont grêles, les capsules sont enflées, aigues.

La vingt-quatrième espèce est le laiche velu, *carex hirta.* Ses feuilles et ses capsules sont velues, les épis des femelles sont écartés, presque sessiles.

Le genre que nous venons de décrire est monoïque, les suivans sont hermaphrodites.

Genre 2. Le choin, schœnus. Dans ce genre les paillettes sont fasciculées, conniventes, la semence est nue, ordinairement chauve, quelquefois entourée de poils très-courts, nous en avons rapportés cinq espèces dans notre seconde partie.

La première espèce est le choin marisque *schœnus mariscus.* Il vient dans les marais, sa tige est comme cylindrique, feuillée, ses panicules sont latérales et terminales, ses épiets sont courts, ramassés, pédunculés.

La seconde espèce est le choin noir, *Schœnus nigricans.* Tous les paquets de fleurs sont sessiles, la tige est nue, cylindrique, sa tête est ovale, l'involucre est de deux folioles inégales.

La troisième espèce est le choin comprimé, *Schœnus compressus.* Tous les paquets des fleurs sont sessiles, la tige est un peu cylindrique, nue, l'épi est distique, l'involucre est monophylle.

La quatrième est le choin blanc, *schœnus albus.* Ses épiets sont pédunculés, sa tige est presque triangulaire, feuillée, ses fleurs sont en faisceaux, les feuilles sont setacées.

La cinquième espèce est le choin soyeux, *schœnus setaceus.* C'est une variété de l'espèce précédente.

Genre 3. La linaigrette, eriophorum. Dans ce genre

les paillettes sont droites, disposées en épi et imbriquées sur tous les côtés ; le semence est nue, entourée d'une aigrette longue, blanche et soyeuse ; on en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la linaigrette à gaîne, *eriophorum vaginatum*. Le lin des marais ; sa tige est munie de gaînes, nue supérieurement, son épi est simple, droit, scarieux.

La seconde espèce est la linaigrette commune *eriophorum polystachion* ; la chevelure des pauvres, sa tige est feuillée, ses épis fructifères sont un peu pendans.

Genre 5. *Le scirpe*, scirpus. Ce genre ne diffère du précédent, que parce que ses paillettes sont conniventes et que sa semence est entourée de poils très-courts, on en connaît onze espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le scirpe des marais, *scirpus palustris*. Il n'a qu'un seul épi, et vient dans les marais, sa tige est cylindrique, nue, son épi est terminal, oval, oblong, un peu pointu, ses écailles sont lancéolées.

La seconde espèce est le scirpe intermédiaire, *scirpus intermedius*. Il tient le milieu entre le grand et le petit scirpe ; Linnée n'en fait pas mention.

La troisième espèce est le scirpe en gazon, *scirpus cespitosus*. Il se plaît dans les marais des bois ; sa tige est nue, striée, son épi est terminal, pauciflore, ses valves sont au nombre de deux, plus longues que l'épi.

La quatrième espèce est le scirpe annuel, *scirpus annuus*. Son chaume est triangulaire, nud, son enveloppe est diphylle, ses pédunçules sont nûds, ses épis sont solitaires.

La cinquième espèce est le scirpe en épingle, *scirpus acicularis*. Sa tige est cylindrique, nue, setiforme ; son épi est oval, terminal à deux valves, plus courts que l'épi, il se plaît dans les étangs.

La sixième espèce est le scirpe flottant, *scirpus fluitans*. Sa tige est feuillée, faible ; ses pédoncules sont alternes, nuds, cylindriques, ses épis sont terminaux, très-petits, pauciflores ; ce scirpe croît dans les eaux.

La septième espèce est le scirpe des lacs, *scirpus lacustris*. Sa tige est cylindrique, nue, ses ombelles sont comprimées, presque terminales, ses épiets sont

ovales ; son nom trivial indique assez l'endroit de son séjour.

La huitième espèce est le scirpe soyeux, *scirpus setaceus*. Sa tige est nue, setacée ; ses épiets sont très-petits, sessiles, situés au-dessous du sommet de la tige.

La neuvième espèce est le scirpe couché, *scirpus supinus*. Sa tige est nue, cylindrique, ses épiets sont sessiles, glomerulés vers le milieu des tiges, il vient dans les mares.

La dixième espèce est le scirpe à gros épiets, *scirpus maritimus*. Sa tige est triangulaire, à ombelle comprimée, feuillée ; les épiets sont épais, glomerulés, sessiles.

L'onzième espèce est le scirpe des bois, *scirpus sylvaticus*. Sa tige est triangulaire, feuillée, son ombelle est feuillée, ses pédoncules sont nuds, surcomposés, les épiets sont ramassés.

Genre 5. Le souchet, cyperus. Sa tige est triquetre, ses épiets sont rapprochés, disposés en ombelles en plusieurs espèces, comprimés, à écailles ou paillettes sur deux rangs opposés, inférieures, quelquefois vuides, sa semence est nue, chauve ; on en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le souchet odorant, *cyperus longus*. Sa tige est feuillée, son ombelle est aussi feuillée surcomposée, les pédoncules sont nuds, les épiets sont alternes.

La seconde espèce est le souchet jaune, *cyperus flavescens*. Sa tige et son ombelle sont les mêmes que celles de l'espèce suivante, ses épiets sont lancéolés.

La troisième espèce est le souchet brun, *cyperus fuscus*. Sa tige est presque nue, son ombelle est comprimée à trois feuilles, ses épiets sont ramassés, linéaires.

Ordre V. — *Des graminées*, gramineæ.

Les racines de cet ordre ou famille des plantes sont fibreuses, capillaires ; du collet de ces racines poussent des tiges cylindriques, qui sont tantôt fistuleuses, tantôt spongieuses, toujours articulées, ou garnies de nœuds, on appelle chaumes les tiges fistuleuses ; les feuilles qu'on

observe dans ces plantes sont toujours alternes, solitaires, simples, à bords entiers, mais souvent très-rudes au toucher. Parmi ces feuilles, suivant les espèces il s'en trouve de linéaires, de lancéolées, de presqu'uniformes, on observe toujours sur leurs surfaces des nervures longitudinales et parallèles. On prendrait leur base pour une vraie gaîne, plus ou moins longue et fendue au côté opposé à la feuille dans toute sa longueur. Cette gaîne est quelquefois membraneuse, quelquefois aussi elle a ses bords garnis de poils.

Dans les graminées rien ne varie plus que leur inflorescence, les fleurs se trouvent d'abord renfermées dans la gaîne de la feuille supérieure, mais quand elles sont une fois développées, c'est pour lors qu'elles paraissent disposées ou en tête, ou en épi ou en panicule; en général elles sont petites, dépourvues de tout éclat, d'une couleur herbacée et presque toujours hermaphrodites; si par hasard il s'en trouve quelqu'une de diclines, on ne doit attribuer cette différence qu'à l'avortement d'un des organes sexuels.

Les fleurs sont pour l'ordinaire munies d'une double enveloppe; l'extérieure qui, suivant Linnée, est le calyce, s'appelle glume, et l'intérieure que Linnée nomme corolle, est le vrai calyce; la glume et le calyce se divisent communément en deux parties, qu'on nomme valves; les valves sont mutiques, ou surmontées d'une ou plusieurs arrêtes insérées à leur sommet, ou sur leur dos; la glume est tantôt à une fleur, tantôt à plusieurs, le calyce est aussi pour l'ordinaire bivalve, ainsi que la glume, il environne les organes de la fructification; ces organes sont les étamines insérées sous l'ovaire, presque toujours au nombre de trois, la plupart sont irritables, avant le développement entier de la fleur; les filamens de ces étamines sont capillaires; les anthères sont oblongues, versatiles, fourchues aux deux extrémités. L'ovaire est simple, libre, entouré à sa base de deux écailles, qui ne sont pas toujours visibles, surmonté communément par deux styles, terminé chacun par un stigmate plumeux; le fruit est formé par une semence unique qui se trouve souvent enveloppé par la valve intérieure du calyce qui persiste. Le vitellus

découvert

découvert par Gratnoer, est sous la forme d'une écaille taillée en écusson, et adhère par sa face intérieure à l'embryon et par sa face extérieure au périsperme. Le lobe de l'embryon persiste dans la germination et se trouve attaché à un des côtés de la base de la première gaîne, qui entoure la plumule.

On distingue différens genres de graminées aux environs de Paris.

Genre premier. La flouve, anthoxantum. Dans ce genre la glume est à une fleur, et à deux valves, le calyce est pareillement à deux valves, oblong, acuminé; on remarque deux petites écailles intérieures, les fleurs sont en épis paniculés.

Ce genre ne fournit qu'une seule espèce aux environs de Paris, cette espèce est la flouve odorante; la flouve des brasseurs, *anthoxanthum odoratum*. Ses épis sont oblongs, lâches, ses fleurs sont comme pédunculées, à crête courte, elle croît communément dans les bois et les prés.

Il est à observer que ce premier genre a les styles au nombre de deux de même que les étamines; tandis que dans les genres suivans, quoique les styles se trouvent au nombre de deux, les étamines sont néanmoins au nombre de trois et la glume est uniflore.

Genre 2. Le vulpin, alopecurus. La glume est à deux valves, son calyce est de même, aristé à sa base extérieure; ses fleurs sont en épi, on en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le vulpin des prés, la queue de renard, *alopecurus pratensis*. Ses tiges sont droites, ses bales velues, son calyce est sans arête, il croît naturellement dans les prés.

La seconde espèce est le vulpin des champs, *alopecurus agrestis*. Ses tiges sont droites, ses bales sont pareillement droites, il vient dans les champs.

La troisième espèce est le vulpin genouillé, *alopecurus geniculatus*. Ses tiges sont couchées, articulées, coudées, il vient aux bords des eaux.

Genre 3. Le fleau, la masette, phleum. Sa glume est bivalve, acuminée, son calyce est bivalve, obtus, plus court que la glume, les fleurs sont en épis serrés, on en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la massette noueuse, *phleum*

nodosum. Son épi est cylindrique, ses feuilles sont obliques, son chaume est couché, inférieur; sa racine est bulbeuse.

La seconde est la massette des prés, *phleum pratense*. Le chaume est droit, l'épi est cylindrique, très-long, cilié, elle croît dans les prés.

La troisième est la massette des Alpes, *phleum alpinum*. L'épi est ovale, cylindrique, noirâtre.

Genre 4. *L'alpiste*, phalaris. Sa glume est à deux valves, comprimée; les valves sont nauriculaires, égales; le calyce est à deux valves concaves, pointues, inégales, plus courtes que celles de la glume, les fleurs sont en épis rameux; on en distingue cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'alpiste en roseau, *phalaris arundinac a*. Il croît aux bords des eaux, sa panicule est ample, allongée, ventrue.

La seconde est l'alpiste en forme de riz, *phalaris oryzoides*. Sa panicule est diffuse, ses bales sont ciliées, comprimées, il aime les marais.

La troisième est l'alpiste en forme de fleau, *phalaris phleoides*. Cette espèce croît dans les lieux arides, il est prolifère, son épi est grêle, cylindrique, fort long; ses bales sont terminées par deux dents.

La quatrième est l'alpiste de canarie, *phalaris canariensis*. On la cultive aux environs de Paris, son épi est ovale, ou cylindrique sans barbes, ses glumes sont en corne.

La cinquième est l'alpiste en vessies, *phalaris utriculata*. Son épi est ovale, ou cylindrique, barbu, la gaîne de sa feuille supérieure est une spathe; on le rencontre dans les lieux incultes.

Genre 5. *La paspale*, paspalum. Sa glume est à deux valves égales, ovales, ou arrondies, son calyce est à deux valves, presque égales à celles de la glume, persistante; ses fleurs sont disposées unilatéralement sur un axe plus ou moins membraneux.

On en distingue deux espèces aux environs de Paris; la première est la paspale sanguine, *paspalum sanguinale*. Ses épis sont fasciculés, ses fleurs geminées, dont l'une est sessile; elle croît dans les endroits cultivés, arides.

La seconde espèce est la paspale dactyle; *paspalum*

dactylon. Ses tiges sont rampantes, ses épis sont ouverts, ses fleurs sont solitaires ; ces deux espèces faisaient partie du genre suivant, Haller les en a tiré pour faire un genre nouveau.

Genre 6. *Le panic*, panicum. Sa glume est à trois valves, dont une extérieure, dorsale, très-petite, le calyce est à deux valves, cartilagineux, persistant, les fleurs sont disposées en panicule lâche ou serrée, souvent garnie de soie, on en distingue cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le panic millet, *panicum miliaceum.* Sa fleur est en panicule, lâche, faible, les gaînes des feuilles sont hérissées, les bales sont aristées, nerveuses ; on cultive cette espèce.

La seconde espèce est le panic glauque, *panicum glaucum.* Il croît dans les champs, son épi est cylindrique, jaunâtre, ses filets sont setacés, fasciculés, biflores ; ses semences sont ridées transversalement.

La troisième espèce est le panic verd, *panicum viride.* Il vient dans les champs, et les vignes, son épi est presque comprimé, entier, ses filets sont setacés, non accrochans.

La quatrième espèce est le panic verticillé, *panicum verticillatum.* L'épi est presque comprimé, ayant à sa base de petites grappes, lâches, un peu longues, les filets sont setacés accrochans.

La cinquième espèce est le panic ergot-de-crête, *panicum crus galli.* Les épis sont alternes et gêminés, épais, squarreux, les bales sont hispides, aristées, le rachis est anguleux.

Genre 7. *Le mil*, milium. La glume est à deux valves ventrues, presqu'égales, le calice est à deux valves inégales, plus courtes que celles de la glume, les stigmates sont peniciliformes, les fleurs sont en panicule ; on en trouve trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le mil épars, *milium effusum.* Il vient dans les bois, ses fleurs sont sans barbes, la panicule est lâche.

La seconde espèce est le mil lendier, *milium lindigerum.* Les fleurs sont barbues, la panicule est en épi rameux, les rameaux sont courts.

La troisième et le mil noir, *milium paradoxum*. Ses fleurs sont barbues, sa panicule est étalée.

Genre 8. *L'agroste*, agrostis. Sa glume est à deux valves acuminées, le calyce est à deux valves inégales, plus grandes, que celles de la glume, mutiques ou aristées; les stigmates sont plumeux, ses fleurs sont en panicules plus ou moins étalées.

On en distingue huit espèces aux environs de Paris, la première espèce est l'agroste épi de vent, *agrostis spica venti*. Ses rameaux sont longs, sa panicule est ample, sa barbe est très-longue, roide, droite.

La seconde espèce est l'agroste interrompu, *agrostis interrupta*. Sa panicule est entrecoupée, très-étroite, sa barbe est assez longue; on trouve cette espèce dans les moissons.

La troisième espèce est l'agroste rouge, *agrostis rubra*. La partie florissante de la panicule est très-ouverte, la partie extérieure du calyce est glabre, la barbe est terminale, torse, recourbée.

La quatrième est l'agroste écarlate, *agrostis coccinea*. C'est sans doute une variété de la précédente, dont il n'est pas fait mention dans Linnée.

La cinquième est l'agroste traçant, *agrostis stolonifera*. Il vient dans les lieux sablonneux, sa tige est couchée, rameuse, sa panicule est un peu resserrée.

La sixième est l'agroste genouillé, l'agroste de chien, *agrostis canina*. Il vient dans les lieux humides, ses tiges sont couchées, coudées, ses fleurs sont allongées, sa barbe dorsale est courte, recourbée.

La septième est l'agroste capillaire, *agrostis capillaris*. Sa panicule est finement ramifiée, ses rameaux sont capillaires, divergens, ses calyces sont égaux, effilés.

La huitième espèce est l'agroste très-petit, *agrostis minima*. Il croît dans les lieux sablonneux, son épi est filiforme, presque sessile.

Genre 9. *Le plumet*, stipa. Ses feuilles sont capillaires, sa glume est à deux valves, acuminée, le calyce est à deux valves, l'extérieure est surmontée d'une arête très-longue, articulée à sa base.

On en trouve deux espèces aux environs de Paris; la première espèce est le plumet panache, *stipa pennata*. Il vient dans les sables, ses arêtes sont laineuses.

La seconde est le plumet à cheveux ; *stipa pinnata.* Ses feuilles sont garnies de duvet sur leur face intérieure ; ses barbes sont nues et courbes, le calyce est plus long que les semences.

Genre 10. *L'houque*, holcus. Les fleurs de ce genre sont poligames, en épis paniculé, la glume est à deux valves, à une fleur, quelquefois à deux ; le calyce est à deux valves persistantes, la valve extérieure est aristée à son sommet, les fleurs mâles sont dépourvues de calyce et de pystil, mêlées parmi les hermaphrodites, et plus petites, les styles sont au nombre de deux, les étamines au nombre de trois.

On en distingue deux espèces aux environs de Paris, la première espèce est la houque molle, *holcus mollis.* Elle vient dans les prés ; ses glumes sont presque glabres, sa barbe est longue, très-saillante.

La seconde espèce est la houque laineuse, *holcus lanatus.* Elle vient dans les bois, sa panicule est blanche, ses glumes sont velues, sa barbe est crochue, peu visible.

11. *La squenante*, andropogon. La glume est à deux valves ; son calyce est pareillement à deux valves, ces valves sont inégales, plus petites que celles de la glume ; l'extérieure est plus grande, munie à sa base d'une longue arète presque spirale dans les fleurs hermaphrodites et stériles, nue dans les fleurs mâles péduculées.

On n'en distingue qu'une seule espèce aux environs de Paris, c'est le barbon, la squenante velue, *andropogon ischæmum.* Elle vient dans les lieux arides, elle est à trois, à sept épis digités, et à la base des fleurs on remarque un paquet de poils blancs.

Genre 12. *Le racle*, canchrus. La glume, dans ce genre est bivalve, à deux fleurs, l'une hermaphrodite et l'autre mâle, le calyce est à deux valves ; les fleurs sont disposées en épis, l'involucre est lacinié, hérissé et renferme trois glumes.

On en distingue une espèce aux environs de Paris, cette espèce est le racle linéaire. *canchrus racemosus.* Son épi est allongé, son calyce est cilié, il vient dans les sables.

Genre 13. *L'egilope*, ægilops. Sa glume est à deux valves, coriace, aristée, triflore, il se trouve une fleur

mâle entre les deux femelles ; le calyce est bivalve, la valve extérieure est à deux ou à trois arêtes ; les fleurs sont en épi, le pystil est sujet à avorter dans la fleur mâle.

On en distingue deux espèces aux environs de Paris, la première est l'égilope ovale, *ægilops ovata*. Il vient dans les lieux secs, son épi est fort court, ses bales sont toutes à trois barbes.

La seconde espèce est l'égilops allongé, *ægylops triuncialis*. Son épi est allongé, sa fleur est inférieure, à trois barbes.

Genre 14. *La canche*, aira. Dans ce genre, ainsi que dans le suivant les styles sont au nombre de deux, les étamines sont au nombre de trois, la glume est bi-ou-triflore, dans les fleurs hermaphrodites, les fleurs du canche sont en général à panicules, la glume est bivalve, biflore, ayant ses valves aigues, membraneuses, luisantes, presqu'égales ; le calyce est bivalve, mutique ou aristé, il y en a huit espèces dans la *Flore parisienne*.

La première est la canche aquatique, *aira aquatica*. elle croît dans les marais, sa panicule est ouverte, ses fleurs sont sans barbe, lisses, plus longues que la glume.

La seconde espèce est la canche à gazon, *aira cespitosa*. Elle croît dans les prés humides, ses feuilles sont planes, la panicule est très-lâche, le calice est velu en bas, et à arête courte.

La troisième est la canche réfléchie, *aira flexuosa*.

La quatrième est la canche de montagnes, *aira montana*. Ces deux plantes que nous avons désignés dans notre seconde partie sous deux espèces différentes, peuvent très-bien n'être que la même espèce et en effet, elles ont l'une et l'autre la panicule très-lâche, le calyce est velu en bas, l'arête est au moins égale à la fleur ; elles croissent également sur les lieux élevés.

La cinquième espèce est la canche cendrée, *aira canescens*. Elle croît dans les endroits arides, sa panicule est resserrée en épi, ses feuilles sont setacées, ses arêtes sont en massue, sa feuille supérieure est spathacée.

La sixième espèce est la canche bleue, la canche sans nœuds, *aira cærulea*. Elle croît dans les bois et les prairies humides, ses feuilles sont planes, ses panicules

sont retrécies, humides, ses épiets sont cylindriques, ses bales sont panachées de verd et de blanc.

La septième est la canche à feuilles d'œillet, *aira caryophillæa*. Sa panicule est lâche, son calyce est glabre, ses feuilles sont setacées.

La huitième et dernière est la canche précoce, *aira præcox*. Elle croît dans les bois sablonneux, sa panicule et ses feuilles sont les mêmes que dans les espèces précédentes, mais elle en diffère par le reste.

Genre 15. *La mélique*, melica. Les fleurs de ce genre sont en épis paniculés, la glume est bivalve, membraneuse, triflore, la fleur du milieu est pédunculée et avorte, le calyce est bivalve, mutique; on en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première est la mélique panchée, *melica nutans*. Elle croît dans les bois, sa panicule est panchée, pauciflore, les bales sont ovales.

La seconde est la mélique bleue, *melica cærulea*. Sa panicule est multiflore, ses bales sont cylindriques; cette plante n'est-elle pas une espèce de racle?

Genre 16. *Le dactyle*, dactylis. La glume est à deux valves, multiflore, les valves sont carinées, inégales, le calyce est à deux valves concaves, mucronées.

On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, cette espèce est le dactyle pelotonné, *dactylis glomerata*. Sa panicule est unilatérale.

Genre 17. *La cretelle*, Cynosurus. Les fleurs de ce genre sont détournées, portées sur un réceptacle propre, unilatéral, foliacé, ou muni de bractées pinnées, la glume est à deux valves multiflores; les valves sont linéaires, acuminées, presqu'égales; le calyce est plus long que la glume, à deux valves inégales; on en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la cretelle huppée, *cynosurus cristatus*. Cette plante croît dans les bois, les bractées sont alternes, allées, semblables à des crêtes.

La seconde espèce est la cretelle bleuâtre, *cynosurus cæruleus*. Elle vient dans les montagnes, ses bractées sont entières; cette espèce mériterait bien de former un nouveau genre.

Genre 18. *L'ivraie*, lolium. Dans ce genre l'axe de l'épi est linéaire, et un peu flexueux, les épiets sont

alternes, sessiles, distiques, la glume est uni-valve, opposée à l'axe de l'épi, multiflore, persistante; le calyce est bivalve, les valves sont lancéolées, acuminées, concaves, inégales, mutiques ou aristées; on en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'yvraie vivace, le raiggrass, *lolium perenne*, l'épi est sans barbe.

La seconde espèce est l'yvraie annuelle, *lolium temulentum*. L'épi est aristé, et la glume au moins égale à l'épiet jusqu'à six fleurs.

La troisième espèce est l'yvraie menue, *lollum tenue*. Son épi est sans barbe, arrondi; ses épiets sont à trois fleurs, la plante est très-déliée.

Genre 19. *La systopele*, elymus. Dans ce genre les glumes sont deux ou trois sur chaque dent de l'axe, à deux valves, à une ou deux fleurs, ou le plus souvent multiflores; le calyce de chaque fleur est à deux valves, les glumes représentent par leur réunion, un involucre ou une glume à quatre ou six folioles.

On n'en connaît qu'une espèce qui est le systopele du chien, *elymus caninus*. Son épi est penché, resserré; ses épiets sont droits dépourvus d'involucres; les derniers sont géminés.

Genre 20. *L'orge*, hordeum. Les glumes sont deux ou trois, sur chaque dent de l'axe, à deux valves, à deux fleurs, le calyce est bivalve, la glume peut être considérée comme tetraphylle, triflore, à fleurs distinctes: on en voit six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'orge commun, *hordeum vulgare*. Toutes ses fleurs sont hermaphrodites, disposées par rangées, dont deux plus droites.

La seconde espèce est l'orge à deux rangs, *hordeum distichum*. Ses fleurs sont latérales, mâles, sans barbe, les semences sont anguleuses, imbriquées, distiques.

La troisième espèce et l'orge à large épi, *hordeum zeocriton*. Ses fleurs sont latérales, mâles, sans barbe; ses sémences sont anguleuses, ouvertes, et écartées.

La quatrième espèce est l'orge des murs, *hordeum murinum*. Ses fleurs sont latérales, mâles, aristées, ses involucres sont intermédiaires, ciliés.

La cinquième espèce est l'orge seglin, *hordeum seca-*

tinum. Ses fleurs sont latérales mâles, filiformes, barbues, glabres au dos; ses involucres sont fermes, raboteux.

La sixième espèce est l'orge à six rangs, *hordeum hexatichon.* Toutes les fleurs sont hermaphrodites, barbues, les sémences sont également posées sur six rangs.

Genre 21. *Le froment*, triticum. La glume de ce genre est solitaire sur chaque dent de l'axe, bivalve, multiflore; ses fleurs sont opposées à l'axe ainsi que la glume; le calyce de chaque fleur est bivalve, mutique ou aristé.

On en connaît cinq espèces aux environs de Paris, la première espèce est le froment cultivé, *triticum sativum.* On le cultive aux environs de Paris, la glume est à quatre fleurs glabres, ou velues, nues ou sans barbes.

La seconde espèce est le bled délicat, *triticum tenellum.* Il vient dans les murs, son épi est filiforme, très-simple, unilatéral, ses épiets sont comme à quatre fleurs.

La troisième espèce est le chiendent, *triticum repens.* Ses racines sont articulées, rampantes, ses feuilles sont velues supérieurement, les glumes sont aigues, presqu'à cinq fleurs.

La quatrième espèce est le froment junciforme, *triticum junceum.* Ce bled est glauque, les épiets sont à huit fleurs alternes, sessiles, les calyces sont tronqués, il croît dans les haies.

La sixième espèce est le bled des haies, *triticum sepium.* Ses glumes sont aigues, ses barbes plus longues que les épiets, ses racines fibreuses.

Genre 22. *Le seigle*, secale. Dans ce genre la glume est solitaire sur chaque dent de l'axe, bivalve, biflore; les fleurs sont distinctes, le calyce de chaque fleur est bivalve, dont l'extérieure est aristée, on n'en connaît qu'une seule espèce aux environs de Paris, c'est le seigle commun, *secale cereale.* Les bales sont à cils rudes.

Genre 23. *La droue*, bromus. Les genres, que nous allons décrire, ont de même que les précédens, deux styles et trois étamines, mais leurs glumes sont multiflores, éparses ou peu rapprochées, leurs fleurs sont

pour l'ordinaire en panicule, le premier de ces genres, qui fait le vingt-troisième, de l'ordre cinq, est la droue *bromus*, sa glume est bivalve, il s'en trouve dix espèces aux environs de Paris, la première espèce est la droue des seigles, *bromus secalinus*. Elle vient dans les champs, sa panicule est un peu penchée, ses épiets sont ovales, oblongs, comprimés, nuds; ses barbes sont droites, ses semences sont écartées.

La seconde espèce est le brome doux, *bromus mollis*. Il se rencontre sur les chemins; sa panicule est un peu droite, ses épiets sont ovales, oblongs, ses barbes droites; ses feuilles sont chargées de poils doux, ce qui l'a fait dénommer brome doux.

Il n'en ait pas de même de la troisième espèce, c'est le brome roide, *bromus squarrosus*. Sa panicule est simple, un peu penchée; ses épiets sont ovales, ses barbes divergentes, on en rencontre dans les lieux secs.

La quatrième espèce est le brome stérile, *bromus sterilis*. Il croît dans les prés, sa panicule est un peu penchée, ses épiets sont très-grands, oblongs, comprimés, ses fleurs sont au nombre de sept; ses barbes sont longues, terminales; ses bales sont à bords blancs.

La cinquième est le brome des champs, *bromus arvensis*. Il croît naturellement dans les champs, sa panicule est rameuse, presqu'en corymbe, ses bales sont glabres, ses fleurs au nombre de six, ses barbes longues et ses feuilles velues.

La sixième espèce est le brome des toîts, *bromus tectorum*. Sa panicule est un peu penchée, ses épiets sont linéaires, velus, à cinq fleurs, ses barbes sont longues, terminales, ses bales sont à bords blancs.

La septième est le brome gigantesque, le brome élevé, *bromus giganteus*. Sa panicule est en grappe penchée, ses épiets sont menus, glabres, à quatre fleurs, ses barbes courtes, sa tige fort haute avec des feuilles velues.

La huitième est le brome en grappes, le brome à épiets droits, *bromusracemosus*. Sa panicule est droite, presque simple, ses épiets sont oblongs, ses fleurs sont au nombre de neuf, ses barbes sont droites, plus courtes, que les bales, il vient dans les prés secs.

La neuvième est le brome aîlé, le brome pinné;

bromus pinnatus. Il croît dans les lieux secs, ses épiets sont alternes, presque sessiles, cylindriques, ses barbes sont courtes, ses feuilles planes.

La dixième, est le brome à deux épis, le brome à épis petits, *bromus distachios.* Les épiets sont de trois à quatre, sessiles, droits, roides, comprimés, ses bales sont à bords ciliés.

Genre 24. *Le fetuque*, festuca. Sa glume est à deux valves oblongues, inégales, acuminées, l'extérieure est plus longue, et ordinairement aristée à son sommet, on en distingue sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le fetuque des moutons, le fetu des brebis, *festuca ovina.* Il croît sur les collines des environs de Paris, sa panicule est reserrée, ses épiets sont droits, comme à cinq fleurs, ses feuilles sont setacées.

La seconde espèce est le fetuque un peu dur, le fetuque durette, *festuca duriuscula.* Les feuilles de cette plante, qui vient dans les prés secs sont roulées en dedans, sa panicule est oblongue, serrée, ses épiets sont comme quadriflores, lisses, et ses barbes sont courtes.

La troisième espèce est le fetuque élevé, *festuca elatior.* Sa panicule est lâche, ses épiets sont cylindriques, lancéolés, lisses, comme mutiques, les bords des bales sont scarieux.

La quatrième espèce est le fetuque queue-de-rat, *festuca mysuros.* Cette plante commune sur les murs, a la panicule longue, presqu'en épi, penchée, ses glumes sont aiguës, très-droites, inégales, ses fleurs sont scabres, ses barbes fort longues.

La cinquième est le fetuque couché, *festuca decumbens.* Cette espèce qui vient dans les lieux arides, a la panicule droite, comme simple, la glume égale à l'épiet, tri-ou-quadriflore, les fructifères sont penchés.

La sixième espèce est le fetuque flottant, la manne de Prusse, *festuca fluitans.* Sa panicule est rameuse, ses épiets sont cylindriques, serrés, ses barbes sont obtuses, striées, ses bords sont scarieux.

La septième est le fetuque rouge, *festuca rubra.* Sa tige est demi-cylindrique, sa panicule est scabre, les épiets sont à six fleurs, la terminale est sans barbe.

Genre 25. *Le paturin, la poherbe*, poa. La glume est à deux valves, le calyce à deux valves ovales, concaves, presqu'obtuses, à bords scarieux, On en distingue douze espèces aux environs de Paris, la première espèce est le paturin aquatique, *poa aquatica*. Il croît à plus de six pieds de haut au bord des eaux, sa panicule est diffuse, son calyce est strié.

La seconde espèce est le paturin des Alpes, *poa Alpina*. Sa panicule est petite, un peu ramassée, ses épiets sont à quatre ou cinq fleurs, un peu larges, tachées de pourpre.

La troisième espèce est le paturin commun, *poa trivialis*. Il se trouve dans les bois arides, ses tiges sont droites ou cylindriques, ses panicules sont étalées, ses épiets sont composés de trois fleurs, chargées de duvet à leur base.

La quatrième espèce est le paturin à feuilles étroites, *poa angustifolia*. Il vient le long des chemins, sa tige est droite, sa panicule est diffuse, un peu étroite, l'épiet est à trois fleurs étroites, roulées sur les bords.

La cinquième est le paturin des prés, *poa pratensis*. Sa tige est droite, sa panicule est diffuse, ouverte, ses épiets sont un peu larges, à trois ou à cinq fleurs, les feuilles sont planes.

La sixième espèce est le paturin annuel, *poa annua*. Sa tige est oblique, comprimée, sa panicule est diffuse, ouverte, ses épiets sont comme quatre fleurs.

La septième est le paturin applati, *poa compressa*. Il croît dans les lieux secs, sa tige est comprimée, montante, sa panicule est resserrée, ses épiets sont un peu roides.

La huitième espèce est le paturin dur, *poa rigida*. Sa panicule est lancéolée, roide, un peu rameuse, unilatérale, ses rameaux sont alternes, ses épiets sont comme à huit fleurs.

La neuvième espèce est le paturin des marais, *poa palustris*. Ses feuilles sont rudes en dessous, sa panicule est étalée, ses épiets sont de deux fleurs, outre une troisième plus petite et chargée de duvet.

La dixième est le paturin des forêts, *poa nemoralis*. Sa tige est faible, sa panicule diffuse, lâche, capillaire, ses épiets sont souvent deux fleurs rares, acuminées.

La onzième espèce est le paturin bulbeux, *poa bulbosa*. Le paturin échalotte, sa panicule est ouverte, comme unilatérale, ses épiets ovales sont à quatre fleurs, les bales sont membraneuses sur les bords.

La douzième est le paturin à crête, *poa cristata*. sa panicule est en epi, ses glumes sont un peu velues, à trois ou quatre fleurs plus longues que le péduncule, le calyce est aristé.

Genre 26. *L'amourette*, briza. Sa panicule est très-velue, sa glume est à deux valves concaves, ordinairement obtuses, son calyce est à deux valves ventrues, arrondies à leur sommet et inégales; il s'en trouve trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la petite amourette, *briza minor*. Ses feuilles supérieures sont presque spathacées. les épiets sont à trois angles comme sept fleurs, la glume est plus longue que les fleurs.

La seconde espèce est l'amourette tremblante, *briza media*. Sa tige est nue en haut, ses épiets sont ovales, comme sept fleurs, sa glume est presque plus courte que les fleurs.

La troisième espèce est l'amourette éragrostide, l'amourette couchée, *briza eragrostis*. Sa panicule est oblongue, ses épiets sont ovales, lancéolés, comprimés, multiflores, le côté des bales est à une nervure.

Genre 27. *L'avoine*, avena. Les fleurs de ce genre sont en panicule lâche ou serrée, la glume est bivalve, le calyce oblong, pareillement bivalve, les valves sont aiguës, l'extérieure est plus grande, presque ventrue, munie sur le dos d'une arête torse, qui avorte dans l'avoine cultivée; on en trouve sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'avoine élevée, le raigrass, *avena elatior*. Sa glume est à deux fleurs, l'une mâle à barbe plus longue, l'autre femelle.

La seconde espèce est l'avoine cultivée, *avena sativa*. Ses épis sont en panicule, le calyce renferme deux semences lisses, dont l'une est barbue.

La troisième espèce est la folle avoine, *avena fatua*. Son calyce est à trois ou quatre fleurs, les extérieures sont aristées, à barbe velue; les intérieures sont sans barbes.

La quatrième espèce est l'avoine stérile, *avena sterilis*. L'averon, ses épis sont paniculés, ses calyces, ou plutôt ses glumes renferment cinq fleurs, dont les extérieures sont barbues et velues à leur base, et les intérieures sont sans pointe particulière.

La cinquième espèce est l'avoine jaunâtre, *avena flavescens*. Elle vient dans les prés, sa panicule est oblongue, comprimée, sa glume courte est à trois fleurs toutes aristées.

La sixième est l'avoine des prés, *avena pratensis*. Cette espèce est comme en épi, ses épiets sont lisses, sessiles. les pédoncules sont à cinq fleurs.

La septième espèce est l'avoine poileuse, *avena pubescens*. Ses feuilles sont planes, pubescentes; cette avoine est comme en épi, sa glume est à trois fleurs velues par la base.

Genre 28. *Le roseau*, arundo. La glume est à deux valves, dont une est multiflore, le calyce est à deux valves, laineux à sa base, les fleurs sont en épis paniculés; il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le roseau des marais, *arundo phragmites*. Sa panicule est lâche, sa glume est comme à quatre fleurs.

La seconde est le roseau des bois, *arundo calamagrostis*. Ses calyces sont uniflores.

Genre 29. *Le nard*, nardus. Ce genre n'a point de glumes, son calyce est à deux valves acuminées, inégales, le style est unique, le stigmate est simple, les étamines au nombre de trois, la semence est recouverte par le calyce, les fleurs sont en épi; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est le nard serré, *nardus stricta*. Son épi est effilé, droit, les fleurs sont unilatérales.

CLASSE III.

Des plantes monocotyledones, à étamines perigynes.

Les fleurs de cette classe sont hermaphrodites, ou diclines, le calyce est monophyle, libre ou adhérent, fendu en six parties ou partagé en six, quelquefois accompagné d'une spathe à une ou à plusieurs fleurs,

muni rarement d'un involucre qu'on prendrait pour un calyce extérieur; la corolle est nulle; les étamines sont presque toujours en nombre déterminé, insérées à la base, ou vers le sommet du calyce, ou opposées à ses divisions; les filamens sont distincts, rarement connés; les anthères sont à deux loges, vacillantes, et s'ouvrent en leur longueur sur les côtés, excepté dans un seul genre; l'ovaire est quelquefois multiple, plus souvent unique, libre ou adhérent; quand les fleurs sont à ovaire multiple, le nombre des styles ou des stigmates et des capsules, égale celui des ovaires; les capsules sont uniloculaires, monospermes ou polyspermes, intérieurement bivalves, ses semences se trouvent attachées aux bords des valves. Quand les fleurs sont à ovaire unique, le style est simple ou divisé; le fruit, la baie ou capsule est à trois loges, et à trois ou plusieurs spermes; quelquefois deux de ces loges sont sujettes à avorter, et quelquefois il ne reste qu'une seule semence, ou un fruit monosperme. Les semences se trouvent attachées dans les baies à l'angle interne des loges; insérées dans les capsules pour l'ordinaire trivalves sur le bord central des cloisons, et le plus souvent disposées sur une double rangée; les cloisons sont placées sur le milieu des valves, se réunissent dans le centre du fruit pour former des loges, ou faire les fonctions du placenta; l'embryon est presque toujours entouré d'un perisperme, et situé pour l'ordinaire près le nombril de la semence.

Cette classe se subdivise en huit ordres, dont quelques-uns ont une si grande affinité entr'eux, qu'il est difficile de pouvoir les distinguer par des caractères particuliers; le premier ordre est destiné aux palmiers, ils sont exotiques aux environs de Paris, par conséquent nous ne parlerons pas ici de cet ordre; dans les sept autres, il se rencontre quelques plantes des environs de Paris, c'est ce qui fait que nous ne rapporterons ici que ces ordres.

ORDRE PREMIER. — *Des asparagoïdes*, asparagoïdeæ.

Les fleurs de cette ordre sont hermaphrodites, la baie est biloculaire; ces plantes ont une tige souvent herbacée, rarement frutiqueuse, leurs feuilles sont alternes,

ou verticillées, d'autrefois terminales, les fleurs sont munies chacune d'une spathe et affectent différentes dispositions, elles forment tantôt une panicule terminale, quelquefois elles sont solitaires et axillaires; quelquefois il ne réside qu'une seule fleur au sommet d'une tige scapiforme : quant à la fructification, le calyce est ordinairement fendu ou partagé en six parties égales, les étamines sont le plus souvent au nombre de six, et se trouvent insérées à la base, quelquefois sur le milieu du calyce; l'ovaire est libre, simple, les styles et les stigmates sont au nombre de trois, où il ne se trouve qu'un seul style et un seul stigmate, qui est tantôt simple, tantôt fendu en trois; le fruit est une baie à trois loges monocoligospermes, rarement polyspermes; les semences sont attachées à l'angle interne des loges. Le périsperme est charnu ou cartilagineux, l'embryon est droit, on n'en connaît que trois espèces aux environs de Paris.

Genre premier. L'asperge, asparagus. Son calyce est en forme de cloche, partagé en six, dont les trois divisions intérieures sont réfléchies au sommet, le style est unique, le stigmate est trigone, la baie est à trois loges dispermes, la tige est rameuse, herbacée, ou frutescente; les feuilles sont pour l'ordinaire setacées et fasciculées; les fleurs souvent solitaires et axillaires, la spathe est à deux valves, il se trouve quelquefois une épine sous chaque rameau ou sous chaque faisceau de feuille; il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris, encore l'y cultive-t-on.

Cette espèce est l'asperge commune, *asparagus officinalis*. Sa tige est herbacée, droite, paniculée, ses pédoncules sont articulés au milieu, les fleurs sont d'un vert jaune.

Genre 2. La parisette, Paris. Le calyce de ce genre est ouvert en huit, dont quatre divisions alternes, plus étroites; les étamines sont au nombre de huit, les anthères sont adnées au milieu des filamens; les styles sont au nombre de quatre, les stigmates sont en même nombre, la baie est quadriloculaire, ayant ses loges oligospermes; la hampe est munie dans sa partie moyenne de quatre feuilles verticillées, ne portant qu'une fleur à son sommet, quelquefois une cinquième partie est ajoutée

ajoutée à la plante, quelquefois une quatrième est supprimée.

Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la parisette à quatre feuilles, *paris quadrifolia*, ses feuilles sont au nombre de quatre, même de cinq et huit, en verticille supérieur, ses fleurs sont vertes.

Genre 3. *Le muguet*, convallaria. Le calyce de ce genre est fendu en six dans une espèce, ou globuleux dans un autre, les étamines sont insérées au tube, le style est un, le stigmate est trigone, la baie est tachetée avant la maturité; les loges sont unispermes; les fleurs sont axillaires, ou terminales, disposées en epi; les feuilles sont sessiles, alternes, verticillées au nombre de six dans la convallaire verticillée; radicales, engaînées, spathacées dans la convallaire de mai, ou le muguet; une troisième partie de moins dans la convallaire bifeuillée.

On en distingue quatre espèces aux environs de Paris, la première est le muguet de mai, *convallaria majalis*. Ses fleurs sont unilatérales, sa hampe est nue.

La seconde est le sceau de Salomon, la convallaire anguleuse, *convallaria polygonatum*. Sa tige est à deux tranchans, ses feuilles sont alternes, amplexicaules, ses fleurs sont blanches, tubulées, leurs pédoncules sont axillaires et en soutiennent une et deux.

La troisième est la convallaire ou le sceau de Salomon à plusieurs fleurs, *convallaria multiflora*. Sa tige est cylindrique, ses feuilles sont alternes, amplexicaules, ses pedoncules sont axillaires, multiflores.

La quatrième et dernière espèce est la convallaire à deux feuilles, *convallaria bifolia*. Ses feuilles sont en cœur, ses fleurs sont à quatre étamines, et quadrifides.

Ordre II. — *Des plantes smilacées*, smilaceæ.

Cet ordre de plantes peut se distinguer par le port, des autres plantes de cette classe, leur racine est fibreuse ou tubercuse, leur tige souvent suffrutescente, quelquefois rameuse, droite ou voluble, porte des feuilles alternes, rarement opposées, communément entières et jamais engaînantes; leurs fleurs sont dioïques, mais par avortement et presque toujours disposées en corymbes,

en grappes ou en épis axillaires ; leur calyce est sexfide ou six partite, égal, les étamines sont au nombre de six, dont les filamens sont presque toujours libres, rarement réunis, mais pour lors ils imitent un tube ; l'ovaire est simple, libre ou adhérent; dans cetordre les styles et les stigmates sont au nombre de trois, ou il n'y a qu'un seul style et stigmate, et pour lors le stigmate est simple ou trifide ; le fruit est une baie, ou capsule triloculaire à trois loges mono-oligospermes, le périsperme est charnu, ou cartilagineux ; on ne connaît que deux genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. Le fragon, le petit houx, ruscus. Le calyce est partagé en six, ouvert, ou rarement globuleux, fendu en six ; dans les fleurs mâles, les étamines, sont connées en un petit tube, qui, suivant Linnée est un nectaire ventru, anthérifère à son sommet; dans les fleurs femelles le tube est nud à son sommet, il n'y a qu'un style, et un stigmate ; la baie est globuleuse, à loges mono-dispermes ; la tige est en arbrisseau, rameuse, ayant ses rameaux munis de spathes, de même que les feuilles ; ses fleurs sont dioïques, partagées en six, portées sur les feuilles en plusieurs espèces ; hermaphrodites, globuleuses, disposées en grappes et terminales dans une seule espèce, on n'en connaît aux environs de Paris qu'une espèce, qui est le houx-frélon, le houx-piquant, *ruscus aculeatus*. Ses feuilles sont aigues, sessiles, il est dioïque ; dans ce genre des houx, l'ovaire est libre, mais dans le suivant, il est adhérent.

Genre 2. Le sceau notre-dame, tamus. Dans les fleurs mâles de ce genre le calyce est campanulé, ouvert, les étamines sont au nombre de six ; dans les fleurs femelles le calyce est campanulé, ouvert, resserré en dessus de l'ovaire, le style est unique, les stigmates sont au nombre de trois, la baie est à loges bi-ou-trispermes ; la racine est tubereuse, la tige est volubile à gauche ; le pétiole est souvent muni de deux glandes subulées ; les fleurs sont en épis axillaires ; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, cette espèce est le tamnier commun, le sceau de notre-dame, *tamus communis*. Sa racine est tubéreuse, ses feuilles sont en cœur, entières, son pétiole est souvent à deux glandes.

ORDRE III. — *Les joncacées*, juncaceæ.

Les plantes de cette famille sont toutes herbacées; leur tige est tantôt simple, nue, ou presque nue, tantôt rameuse et feuillée; les feuilles de quelques genres de cet ordre sont semblables à celles des graminées; les radicales et les caulinaires inférieures sont alternes, engaînantes; les floréales et les caulinaires supérieures, sont communément spathiformes et sessiles; les fleurs sont presque toujours munies de spathes. hermaphrodites et présentent plusieurs différences dans leur dispositions; pour ce qui concerne leur fructification, le calyce est partagé en six, tantôt égal, glumacé ou petaloïde, tantôt inégal à trois découpures intérieures, alternes, plus grandes ou petaloïdes; les étamines sont au nombre de six, insérées à la base du calyce, l'ovaire est libre, simple, quelquefois trilobé au sommet, le style est unique ou triple; le stigmate est simple ou trifide; la capsule est triloculaire, s'ouvrant, ou en trois valves, ou au sommet; quelquefois elle est à trois lobes et s'ouvre pour lors intérieurement dans la longueur de chaque lobe; les semences sont attachées confusément à l'angle interne des loges, ou insérées aux parties des valves; le périsperme est charnu ou cartilagineux; on n'en connaît que deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. Le jonc, juncus. La tige de ce genre est graminée, simple, aphylle, sans nœuds, ou noueuse, à feuilles engaînantes dans les nœuds, les fleurs sont terminales ou latérales, disposées en corymbe ou en panicule, les rameaux sont spathacés à leur base, leur calyce est ouvert ou connivent, le style est unique les stigmates sont au nombre de trois, filiformes et velus, la capsule est recouverte par le calyce, triloculaire, trivalve, polysperme dans les espèces glabres; uniloculaire sans doute par la contraction des cloisons dans la maturité, monosperme dans les espèces velues; les semences sont attachées au fond de la capsule, on en distingue dix espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le jonc aigu, le jonc des jar-

diniers, *juncus acutus*, Sa tige est nue et sans feuilles, à trois valves terminales, d'où sort une panicule à ombelles, la capsule est très-saillante ; cette espèce croît dans les marais.

La seconde espèce est le jonc à tête, le jonc conglomeré, *juncus conglomeratus*. Le chaume est droit, sa tête est à fleurs terminales, sans feuilles.

La troisième espèce est le jonc à mêche, *juncus effusus*. Le chaume est droit, la panicule est latérale, il croît de même que la première et seconde espèce dans les marais.

La quatrième espèce est le jonc penché, *juncus inflexus*. La panicule est latérale, le chaume est droit.

La cinquième espèce est le jonc à brosse, *juncus squarrosus*. Son aspect est roide, ses feuilles sont setacées, sa panicule est écailleuse et terminale.

La sixième espèce est le jonc articulé, *juncus articulatus*. Sa tige est à feuilles, ses feuilles sont cylindriques, comprimées, articulées, ses fleurs sont denses, ramassées.

La septième espèce est le jonc des crapauds, *juncus bufonius*. Il croît dans les lieux humides, son chaume est dichotome, ses fleurs sont solitaires, très-aiguës, ses capsules sont plus courtes que le calyce.

La huitième espèce est le jonc velu, *juncus pilosus*. Ses chaumes sont à feuilles planes, poiluës, son corymbe est en ombelle, comme simple, ses fleurs sont solitaires.

La neuvième est le jonc blanc, *juncus niveus*. Ses feuilles sont poiluës, ses fleurs sont aiguës, fasciculées, les divisions intérieures du calyce plus longues.

La dixième enfin et le jonc champêtre, *juncus campestris*. Ses feuilles sont un peu poiluës, les têtes des fleurs sont sessiles et pedunculées.

Genre 2. *Le colchique*, colchicum. Dans ce genre le calyce est tubuleux, très-long, le limbe est campanulé, corolliforme, partagé en six, les étamines sont au nombre de six, inserées vers le sommet du tube, l'ovaire est trigone, les styles sont au nombre de trois, les stigmates sont simples, la capsule est trigone ou trilobée, polysperme, s'ouvrant dans chaque lobe par une suture intérieure ; les semences sont attachées, confu-

sément, sur le milieu des bords de la suture intérieure ; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est le colchique d'automne, *colchicum autumnale*. Ses fleurs sont rosacées et paraissent en automne, les feuilles sont planes, lancéolées, redressées, elles ne viennent qu'après l'hyver.

Ordre IV. — *Des alismoides*, alismoideæ.

Cette famille renferme des plantes herbacées, dont les unes croissent dans les eaux, tandis que les autres s'élèvent dans les endroits simplement inondés ; la tige est dépourvue de feuilles ou scapiforme, et est munie à sa base de feuilles simples, engaînantes, tantôt semblables aux feuilles des graminées et sessiles, tantôt ovales, ou lancéolées et portées sur un pétiole souvent très-long. Les fleurs sont munies de spathes, ordinairement hermaphrodites, et presque toujours terminales, disposées, ou en épi, ou en ombelles, ou en verticilles ; les ombelles sont entourées, ainsi que les verticilles, d'un involucre triphylle. Quant à la fructification, le calyce est sixpartite, ses divisions sont ou égales, ou pétaloïdes, ou inégales et semi-petaloïdes. Les étamines sont au nombre de six, rarement neuf, quelquefois en nombre indéterminé, insérées à la base du calyce ; les ovaires sont au nombre de trois, ou de six, ou même davantage, avec autant de styles et de stigmates ; les capsules sont en nombre pareil à celui des ovaires, uniloculaires, monospermes, et ne s'ouvrant pas intérieurement, ou polyspermes et bivalves intérieurement ; les semences sont attachées communément aux bords des valves ; le périsperme est nul, l'embryon est souvent courbé, on n'en connaît que cinq genres aux environs de Paris.

Genre premier. Le butome, butomus. Les feuilles sont semblables à celles des graminées, les fleurs sont en ombelles, leur calyce est presqu'égal, les étamines sont au nombre de neuf, les ovaires sont au nombre de six, les capsules sont polyspermes ; les semences sont attachées aux parois des capsules. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est le butome en om-

belles, le jonc fleuri, *butomus umbellatus*. Ses feuilles sont graminées, les fleurs sont en rose.

Genre premier. *La damasone*, damasonium. Les feuilles de ce genre sont lanceolées, ou ovales, les fleurs sont en ombelle, leur calyce est semi-petaloïde, les étamines sont au nombre de six, les ovaires au nombre de six, les capsules sont acuminées, disposées en étoile à un ou deux spermes, évalves; ce genre forme dans Linnée une espèce du genre de l'alisme, ou fluteau.

Genre 2. *Le fluteau, le plantain d'eau*, alisma. Les rameaux de ce genre sont ternés ou verticillés, ses feuilles sont lanceolées, les fleurs sont en ombelles, ou en panicules, leur calyce est semi-petaloïde, les étamines sont au nombre de six; les ovaires sont nombreux, aggrégés, les capsules sont rapprochées en tête, unispermes, évalves, la semence est attachée par un petit cordon ombilical, au fond dela capsule. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le fluteau plantaginé *alisma plantago*. Ses feuilles sont ovales, aigues, ses tiges sont paniculées, sa capsule est en tête, globuleuse, comme triangulaire.

La seconde espèce est le fluteau nageant, *alisma natans*. Ses rejets sont filiformes, radifères, ses feuilles radicales sont graminées, très-étroites, les caulinaires pétiolées, ellyptiques, nageantes.

La troisième espèce est le fluteau en renoncule, *alisma ranunculoides*. Ses feuilles sont linéaires, lanceolées, ses fleurs sont hérissées, globuleuses.

Genre 3. *La fléchiere*, sagittaria. Les feuilles de ce genre de plantes sont sagittées, les fleurs sont verticillées, en petit nombre, monoïques; son calyce est semi-petaloïde; dans les fleurs mâles, les étamines sont nombreuses, dans les fleurs femelles, les ovaires sont pareillement nombreux, portés sur un receptacle globuleux, dénué de styles; les capsules sont presqu'en forme de croissant, comprimées, acuminées, rapprochées en tête, monospermes, évalves, la semence est attachée par un cordon ombilical au fond de la capsule. On n'en trouve qu'une seule espèce aux environs de Paris, c'est la flechière à feuilles en flèche, *sagittaria sagittifolia*.

Elle croît dans les rivières, ses feuilles sont en fer de flèche, ses fleurs sont blanches, verticillées.

Genre 4. *Le troscat*, *triglochin*. Ses feuilles sont semblables à celles des graminées, son calyce est semi-pétaloïde, ses étamines sont au nombre de six, très-courtes, les ovaires sont depuis trois jusqu'à six, connivens, dénués de style; les capsules sont rapprochées, droites, aiguës, monospermes, la semence est attachée par un cordon ombilical au sommet de la capsule. On n'en connaît qu'une espèce de ce genre, c'est le troscart des marais *triglochin palustre*. Ses fleurs sont d'un blanc sale.

Ordre V. — *Des liliacées*, liliaceæ.

Dans cette famille, la plupart de ses fleurs commencent à s'épanouir dès les premiers jours du printemps, elles deviennent pour lors le plus bel ornement de nos jardins; la racine des liliacées est tubereuse, bulbeuse ou fibreuse, rarement fasciculée, elle pousse une tige tantôt nue, scapiforme, à feuilles simplement radicales et presque toujours engaînantes, tantôt pourvue de feuilles en général succulentes, fistuleuses ou planes, communément sessiles, rarement engaînantes, le plus souvent alternes, quelquefois verticillées; les fleurs nues ou spathacées, toujours hermaphrodites, affectent différentes dispositions; quant à la fructification, le calyce de leurs fleurs est coloré, partagé ou divisé en six, dont les divisions ou découpures, sont pour l'ordinaire égales et regulières; les étamines sont au nombre de six, insérées à la base ou au milieu du calyce, l'ovaire est simple, libre; le style est unique, quelquefois nul; le stigmate est tantôt simple, tantôt trifide ou trilobé; la capsule est triloculaire, trivalve, polysperme; les semences sont planes ou anguleuses, insérées au bord central des cloisons, presque toujours disposées sur deux rangs; le périsperme est charnu, ou cartilagineux, l'embryon est tantôt droit, tantôt courbé; cet ordre se subdivise en trois sous-ordres.

SOUS-ORDRE PREMIER. — *Les asphodeloïdes*, asphodeloïdeæ.

Dans ce sous-ordre, les feuilles sont engaînantes, presque toutes radicales, et le calyce est partagé en six, les étamines sont insérées à la base du calyce, le style est unique, le stigmate est simple.

Genre premier. L'anthéric, anthericum. Le calyce de ce genre est à six divisions profondement ouvertes, obliques, les étamines sont au nombre de six, les filets sont cylindriques non dilatés à leur base, un style unique, la capsule oblongue, à trois angles, à trois loges; les racines sont fibreuses, planes. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'anthéric rameux, *anthericum ramosum*. Ses hampes sont rameuses, ses styles sont droits.

La seconde espèce est l'anthéric graminé, la phalaugère à épi, *anthericum liliago*. Sa hampe est très-simple, son style est courbé, ses fleurs sont blanches, de même que celles de l'espèce précédente.

Genre 2. *La scille*, scilla. Le calyce de ce genre est entiérement ouvert, tombant, les filamens des étamines sont filiformes, les semences sont ovales, la racine est bulbeuse. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la scille à deux feuilles, *scilla bifolia*. Elle croît dans les bois, ses fleurs sont peu nombreuses, redressées.

La seconde espèce est la scille d'automne, *scilla autumnalis*. Ses feuilles sont filiformes, linéaires, ses fleurs sont en corymbe, les pédunculés sont nuds, la longueur de la fleur, comme verticaux.

Genre 3. *L'ornithogalle*, ornithogallum. Le calyce est connivent à sa base, ouvert à son sommet, persistant; les filamens des étamines sont alternes, dilatés à leur base; la racine est bulbeuse, les fleurs sont en épi, presque disposées en ombelles dans la première espèce, que nous allons rapporter; on en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ornithogalle jaune, *ornitho-*

gallum luteum. Il en croît dans les allées des jardins, sa tige est anguleuse, à deux feuilles, ses pédoncules sont en ombelle simple.

La seconde espèce est l'ornithogalle très-petit, *ornithogallum minimum.* Sa tige est pareillement anguleuse à deux feuilles, ses pédoncules sont rameux.

La troisième espèce est l'ornithogalle des Pyrennées, *ornithogallum Pyrenaicum.* L'épi de lait; la grappe de fleurs est très-allongée; les étamines sont à filets lancéolés; les pédoncules sont très-ouverts après l'épanouissement de la fleur, les autres serrés contre l'axe, les fleurs sont d'un blanc sale, verdâtres au milieu.

La quatrième est l'ornithogalle ombellé, la dame-d'onze-heures, *ornithogallum umbellatum.* Les pétales sont d'un blanc de lait, vers le milieu, les fleurs sont en corymbe, les pédoncules sont plus élevés que la tige, les étamines sont à filets élargis en bas.

Genre 4. *L'ail*, allium. La racine de ce genre, est bulbeuse, la bulbe de l'oignon est sphérique, celle du poireau est cylindrique, et celle de l'ail proprement dit, est composée, les feuilles sont fistuleuses ou planes, la spathe est membraneuse, bivalve, renfermant plusieurs fleurs disposées dans leur développement en une ombelle lâche ou très-serrée; le calyce est ouvert, les filamens des étamines, quelquefois dilatés et munis de trois pétales, la moyenne est anthérifere, on en distingue neuf espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ail à tête ronde, *allium rotundum.* Ses feuilles sont planes et caulinaires, les étamines sont triscuspidées, c'est-à-dire, que le filet est à trois points, dont le moyen porte l'anthère, l'ombelle est comme globuleuse, et porte des capsules, les fleurs sont latérales, penchées, purpurines.

La seconde espèce est l'ail commun, *allium sativum.* Les feuilles sont planes ou caulinaires, les ombelles portent des bulbes, les fleurs sont blanchâtres, les étamines sont tricuspidées, la bulbe est composée.

La troisième espèce est l'ail à tête sphérique, *allium sphœro cephalum.* Cette espèce croît dans les lieux arides, ses feuilles sont cylindriques et caulinaires, ses ombelles portent des capsules, les fleurs sont rouges, les étamines sont tricuspidées, plus longues que la corolle.

La quatrième espèce est l'ail jaune, *allium flavum*. Il croît dans les bois, ses feuilles sont demi-cylindriques, les fleurs sont pendantes, jaunes, les pétales sont ovales, plus courts que les étamines.

La cinquième est l'ail pâle, *allium pallens*. Ses fleurs sont pendantes, couleur de paille, tronquées au sommet, plus courtes que les étamines, les ombelles portent des capsules

La sixième espèce est l'ail des vignes, *allium vineale*. Les feuilles sont cylindriques et caulinaires, les ombelles portent des bulbes, les fleurs sont purpurines, les étamines sont tricuspidées.

La septième espèce est l'ail potager, *allium oleaceum*. Sa tige est à feuilles arrondies, bulbifères, ses feuilles sont rudes, fistuleuses, demi-arrondies, sillonnées en dessous, ses étamines sont simples.

La huitième est l'ail d'ours, *allium ursinum*. Son ombelle est applatie, ses feuilles sont lancéolées, pétiolées; sa hampe est triangulaire.

La neuvième est l'ail moly, *allium moly*. Son ombelle est applatie, sa hampe est comme cylindrique, ses feuilles sont lancéolées, sessiles, ses fleurs sont jaunes.

Il se cultive encore aux environs de Paris, des oignons et des porreaux, qui sont des espèces d'ail, nous ne les décrirons pas ici, puisqu'elles ne sont pas indigènes à la France, qu'elles y sont tout au plus naturalisées.

Sous-ordre II. — *Les superbes*, glorioses.

Les feuilles caulinaires sont sessiles; les radicales sont aussi pour l'ordinaire sessiles, rarement engaînantes, les fleurs sont souvent penchées, le calyce est partagé en six, le style est plus long que les étamines toujours insérées à la base du calyce; le stigmate est triple, on ne connaît à Paris, qu'un genre de ce sous-ordre.

Genre. La tulipe, tulipa. Les feuilles sont radicales, engaînantes; la hampe est à une fleur, droite, presqu'aphylle, le calyce est campanulé, à divisions droites, il il n'y a point de style, le stigmate est sessile, trilobé; la capsule est oblongue, obscurement trigone, les semences sont planes, la seule espèce indigène aux environs de Paris, est la tulipe jaune, *tulipa sylvestris*. Ses

feuilles sont lancéolées, sa fleur est jaune, comme penchée.

Sous-ordre, III. — *Les aloïdées*, aloïdeæ.

Les feuilles sont engaînantes, ordinairement toutes radicales, le calyce est fendu en six, le style est unique, le stigmate est simple ou trifide, on en connaît deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. La jacinthe, hyacinthus. La fleur est en épis, le calyce est en cloche, coloré, ses divisions sont au nombre de six, profondes; ses étamines sont plus courtes que la fleur, attachées à la base des divisions; la capsule est à trois angles, à trois loges, on remarque trois pores nectarifères à la base de l'ovaire; on rencontre deux espèces de jacinthes aux environs de Paris.

La première est la jacinthe des bois, *hyachintus non scriptus*. Ses fleurs sont bleues, comme cylindriques, en grappe, comme penchées, à deux bractées, qui sont égales aux fleurs.

La seconde est la jacinthe pénchée, *hyachintus cernuus*. les fleurs sont bleues, ou blanches, le tube de la corolle est renflé vers la base.

Genre 2. Le muscari, muscari. Les fleurs sont en épi, le calyce est en grêlot, denté au sommet; le reste du genre est semblable au précédent, on en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le muscari à toupet, *hyachintus comosus*. La fleur inférieure est brune, jaunâtre, cylindrique, comme anguleuse, pédunculée; les supérieures plus petites, purpurines, ou bleuâtres, ou blanches, les pédoncules sont longs, redressés.

La seconde espèce est le muscari à grappes, l'ail des chiens, *muscari racemosus*. Les corolles sont urcéolées, comme sessiles, d'un blanc foncé, imbriquées en bas, les terminales sont stériles; les feuilles sont étroites, caulinaires, cylindriques.

Ordre VI. — *Les narcissoïdes*, narcissoïdeæ.

La racine des plantes de cet ordre est fibreuse, ou bulbeuse; il s'en élève une tige souvent herbacée, sca-

piforme, quelquefois suffructescente, caudiciforme, toujours munie à sa base de feuilles alternes, engaînantes, succulentes, rarement fermes et coriaces, ces feuilles, dans plusieurs genres, présentent, quand on les casse, principalement lorsqu'elles sont desséchées, un nombre prodigieux de filamens roulés en spirale, blancs comme la neige, ce sont autant de trachées; les fleurs de cet ordre sont toutes hermaphrodites et spathacées, elles affectent différentes dispositions; tantôt elles sont solitaires et terminales, tantôt elles forment un épi, une panicule, un corymbe; tantôt elles sont munies à leur base d'un spathe commun, simple ou divisé, et représentent pour lors un ombelle; le calyce de ces fleurs est pour l'ordinaire tubuleux à sa base et partagé à son lymbe en six découpures, presque toujours égales; quelquefois doublé intérieurement d'un second tube, entier ou divisé, qui a une apparence de corolle, mais qu'on ne doit pas prendre pour cet organe, puisqu'il accompagne le fruit presque à sa maturité; les étamines sont au nombre de six, le plus souvent attachées au tube, et rarement insérées au sommet du calyce, ou portées sur une glande calicynale, qui recouvre l'ovaire; les filamens sont distincts, quelquefois réunis à leur base; les anthères sont vacillantes; l'ovaire est simple, adhérent, le style est unique, le stigmate est simple, ou trifide; le fruit est pour l'ordinaire une capsule triloculaire, trivalve, polysperme; les semences sont attachées à l'angle interne des loges; quelquefois c'est une baie triloculaire, évalve, et dans chaque loge on rencontre une ou plusieurs semences; le périsperme est presque toujours charnu, l'embryon est droit; on ne remarque aux environs de Paris que deux genres de cet ordre.

Genre premier. Le perce-neige, galanthus. La spathe dans ce genre est monophylle, comprimée, s'ouvrant sur le côté, mono-ou-multiflore, le calyce est formé par un tube court et un limbe inégal à trois divisions intérieures, plus courtes, échancrées, les étamines se trouvent insérées sur une glande calycinale, qui recouvre l'ovaire, les anthères sont conniventes, le stigmate est aigu, il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris, le perce-neige ordinaire, *galanthus nivalis*. Ses fleurs sont blanches.

Genre 2. *La narcisse*, narcissus. La racine de ce genre est bulbeuse, le calyce de sa fleur est infundibuliforme, le limbe est double, l'extérieur est sexfide, l'intérieur entier ou divisé, les étamines sont insérées à la base du limbe intérieur et plus courtes, le stigmate est trifide, la spathe est monophyle, s'ouvrant sur le côté, à une ou plusieurs fleurs. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le narcisse des poëtes, *narcissus poëticus*. La jeaunette des comptoirs, elle croît dans les prés, ses fleurs sont blanches, son nectaire est en roue et très-court, à dents comme scarieuses.

La seconde est la narcisse sauvage, *narcissus pseudo-narcissus*. Il croît dans les bois et les prés, ses fleurs sont jaunes, son nectaire est droit, crispé, égal aux pétales, qui sont ovales.

Ordre VII. — *Les iridées*, irideæ.

Les racines de cet ordre sont fibreuses, tuberculeuses ou bulbeuses, leur tige est rarement nulle, presque toujours herbacée, comprimée ou applatie par les côtés, ayant des feuilles alternes, engaînantes, souvent ensiformes; les fleurs sont ou solitaires au sommet des tiges, ou disposées en épi et en corymbe terminal, elles se trouvent renfermées en naissant dans des spathes membraneuses, souvent bivalves; et quelquefois elles se trouvent accompagnées d'écailles spatheuses; le calyce de ces fleurs est coloré, tubuleux à sa base, le limbe est sexfide, ou sexpartite, égal ou inégal, les étamines sont au nombre de trois, insérées dans le tube du calyce et opposées aux trois divisions alternes de son limbe; les filamens sont distincts ou rarement connés en un tube traversé par le style, l'ovaire est adhérent, le style est unique, les stigmates sont au nombre de trois; la capsule est triloculaire, trivalve, polysperme; les semences sont souvent presqu'arrondies, disposées pour l'ordinaire dans chaque loge sur deux rangs, et attachées au bord central des cloisons; le périsperme est charnu, ou cartilagineux, l'embryon est droit, on n'en rencontre qu'un genre aux environs de Paris.

Genre. L'iris, la flambe, iris. Le tube du calyce est de

la longueur de l'ovaire, le limbe est grand, partagé en six divisions, dont trois alternes, droites, trois alternes refléchies, barbues intérieurement, ou imberbes, staminifères à leur base; le style est court, les stigmates sont au nombre de trois, pétaloïdes, oblongs, grands, penchés sur les étamines, creusés intérieurement d'un sillon longitudinal; sa tige est souvent comprimée, ses spathes sont à une ou plusieurs fleurs terminales, solitaires ou en épi; sa tige est charnue, oblongue, traçante; ses feuilles sont ensiformes, planes, engaînantes par leurs bords et sur-tout dans le genre ordinaire qui vient en France et dont il y a quatre espèces.

La première espèce est l'iris naine, *iris pûmila*. Elle vient sur les murs et les chaumières, ses fleurs sont bleues, pourpres, rouges, pâles ou panachées; ses pétales, sont au nombre de trois refléchis, barbus, les feuilles sont glabres, la hampe est à une fleur, les pétales sont oblongs, obtus.

La seconde espèce est l'iris flambe, *iris germanica*. Les feuilles sont plus courtes que la hampe, qui est pluriflore, les fleurs sont bleues, les inférieures sont pedunculées, les pétales sont au nombre de trois, refléchis, barbus.

La troisième espèce est l'iris jaune, *iris pseudo-acorus*. Il croît dans les marais; ses fleurs sont jaunes, ses pétales ne sont pas barbus, les intérieurs sont plus petits que le stigmate.

La quatrième espèce est le glayeul puant, *iris fetida*. Il croît sur le coteau des bois, sa tige n'est pas anguleuse, ses fleurs sont bleuâtres, ses pétales ne sont pas barbus, les intérieurs très-ouverts.

CLASSE IV.

Des plantes monocotyledones à étamines et épygines.

Dans cette classe le calyce est monophylle, adhérent, divisé plus ou moins profondément, il n'y a point de corolle, mais ce qu'on a appellé telle, n'est qu'un vrai calyce, les étamines sont presque toujours en nombre déterminé, épygines c'est-à-dire, portées sur l'ovaire ou le style, l'ovaire est simple, adhérent, le style est unique

ou rarement multiple, le stigmate est simple ou divisé, le fruit est adhérent, uni-ou-multiloculaire, ordinairement polysperme; l'embryon est rarement engaîné dans un vitellus, et presque toujours situé à la base du périsperme qui l'entoure; Jussieu divise cette classe en quatre ordres, en plantes scitaminées, en plantes drymyrrhizées, en plante orchidées, et en plantes hydrocharidées; on ne connaît point parmi les plantes des environs de Paris, que des plantes du troisième et du quatrième ordre, nous omettrons conséquemment les deux premiers.

ORDRE PREMIER. — *Des plantes orchidées*, orchideæ.

Les orchidées sont des plantes, dont les racines sont quelquefois fibreuses, mais formées le plus souvent par deux tubercules entiers et divisés, leur tige est pour l'ordinaire simple, herbacée, scapiforme, rarement grimpante; les feuilles radicales sont engaînantes, nerveuses, les caulinaires sont alternes, sessiles, souvent squamiformes; leurs fleurs sont spathacées, disposées pour l'ordinaire en épi et rarement solitaires, elles naissent au sommet des tiges, et sont quelquefois même vivement colorées; leur calyce est à six divisions, dont cinq supérieures et une inférieure qu'on nomme nectaire, ordinairement plus grande et d'une structure différente; l'ovaire est adhérent, le style est unique, montant, souvent adné à la base de la division supérieure, quelquefois très-court ou presque nul; le stigmate dilaté, paraît tout-à-fait terminal, mais il est comme appliqué à la partie antérieure du style; une seule anthère sort du sommet du style sous le stigmate, elle est biloculaire à loges distinctes, quelquefois même distantes, tantôt adnées aux deux côtés du style et sessiles, tantôt portées sur un filament court, bivalves, gonflées d'une poussière fécondante agglutinée en une petite masse; la capsule est uniloculaire, trivalve, déhiscente à sa base, relevée de six nervures saillantes, dont trois sont adnées longitudinalement sur le milieu des valves, et tombent avec elles, et les trois autres sont situées dans la jointure des valves et persistent; les semences sont nombreuses, pour l'ordinaire très-fines, et sont souvent arillées, portées sur une plante adnée longitudinalement au

milieu de chaque valve; l'embryon est très-petit et situé à la base d'un périsperme charnu. On en connaît quatre genres aux environs de Paris.

Genre premier. L'orchide, orchis. Les fleurs de ce genre sont en épis, la division inférieure du calyce est simple, ou diversement lobée, éperonnée à sa base; on en rencontre onze espèces aux environs de Paris.

La première est l'orchide à deux fleurs, *orchis biflora*. La double feuille, les fleurs sont blanches, les pétales sont ouverts, l'inférieur est lancéolé, très-entier, la corne est très-longue.

La seconde espèce est l'orchide pyramidale, *orchis pyramidalis*. Les fleurs sont rouges, les pétales sont comme lancéolés, l'inférieur est à deux cornes égales, trifides, très-entières, la corne est longue.

La troisième espèce est l'orchide-punaise, *orchis coriophora*. Elle vient dans les prés humides, ses fleurs sont d'un rouge sale, les pétales sont connivens, l'inférieur est refléchi, crenellé, la corne est courte.

La quatrième espèce est l'orchide des boutiques, *orchis morio*. La folle femelle, elle croît dans les prés humides, ses fleurs sont rouges, roses ou blanches, les pétales sont obtus, connivens; l'inférieur est quarifide, crenellé, la corne est obtuse, montante.

La cinquième est l'orchide à feuilles tachées, *orchis mascula*. Elle croît dans les prés, ses feuilles sont souvent tachées; le pétale inférieur est quadrilobé, crenellé, la corne est obtuse, le pétale de derrière refléchi.

La sixième est l'orchide brûlée, *orchis ustulata*. Les pétales sont distinctes, le pétale supérieur est pourpre foncé, l'inférieur est rosé, quadrifide, à points saillans, rouges, la corne est obtuse.

La septième espèce est l'orchide militaire, *orchis militaris*. Cette espèce croît dans les bois, ses bractees sont très-petites, ses fleurs sont purpurines, les pétales supérieurs sont connivens, l'inférieur est quadrifide, ayant ses divisions moyennes plus allongées, entières, a une petite dent qui les sépare.

La huitième est l'orchide à larges feuilles, *orchis latifolia*. Elle croît dans les prés, ses bulbes sont comme palmées, droites; ses fleurs sont rouges, blanches ou roses,

roses, le pétale inférieur est à trois lobes, les deux latéraux refléchis.

La neuvième espèce est l'orchide maculé, *orchis maculata*. Cette espèce croît dans les lieux montueux, les bulbes sont ouvertes, ses fleurs sont blanches, tachetées de noir, ou de pourpre, les pétales de derriére sont ouverts, l'inférieur est plane, la corne est égale à l'ovaire.

La dixième espèce est l'orchide à longs épérons, *orchis conopsea*. Les pétales latéraux sont très-ouverts, le pétale inférieur est trifide, à corne setacée, plus longue que l'ovaire.

La onzième espèce est l'orchide avortée, *orchis abortiva*. Ses fleurs sont violettes, mêlangées de rose et de blanc, ses bulbes sont filiformes, son pétale inférieur est ovale, très-entier, la tige est sans feuilles.

Genre 2. Le satyrion, satyrium. Les fleurs de ce genre sont en épiets, la division inférieure du calyce est allongée, étroite, munie à sa base d'un éperon très-court, arrondi en forme de bourse. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première est le satyrion puant, *satyrium hircinum*. Les bulbes sont sans division; les feuilles sont lancéolées, les fleurs sont roussâtres, puantes, le pétale inférieur est trifide, la division moyenne est linéaire, allongée, oblique, comme rognée.

La seconde espèce est le satyrion des marais, *satyrium viride*. Les bulbes sont palmées; les feuilles sont oblongues, obtuses; le pétale inférieur est linéaire, trifide, la division moyenne est peu sensible.

Genre 3. L'ophrise, ophris. Les fleurs sont en épi; la division inférieure du calyce est pendante, simple ou lobée, creusé particuliérement en forme de carêne. On en rencontre six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ophrise nid d'oiseau, *ophris nidus avis*. Cette espèce croît dans les bois, ses bulbes sont fibreuses, fasciculées, sa tige est sans feuilles, à écailles en forme de gaîne, ses fleurs sont jaunes rouges comme la tige, le pétale inférieur est bilobé.

La deuxième espèce est l'ophrise en spiral, *ophris spiralis*. Les bulbes sont oblongues et ramassées à côté de cette tige, les fleurs sont en spirale, presqu'uni-la-

térales, les pétales inférieurs sont crenellés, sans division.

La troisième espèce est l'ophrise ovale, *ophris ovata*. La double feuille, les bulbes sont fibreuses, les fleurs sont d'un vert pâle, la tige est à deux ou trois feuilles, les pétales inférieurs sont bifides.

La quatrième espèce est l'ophrise des marais, *ophris paludosa*. Cette espèce n'a qu'une seule bulbe comme ronde; la hampe est nue, triangulaire, les fleurs sont petites, verdâtres, le pétale inférieur est à lèvre ovale.

La cinquième espèce est l'ophrise bourdon, *ophris insectifera*. Elle croît dans les prés des bois, ses bulbes sont rondes, l'hampe est feuillée, les fleurs sont roses, un peu semblables à une mouche qui vole, le pétale est ferrugineux, l'intérieur est comme quinquelobé.

La sixième espèce est l'ophrise pantin, *ophris anthropophora*. Cette espèce croît dans les prés, les bulbes et hampe sont comme celles de l'espèce précédente, ses fleurs sont d'un blanc jaunâtre.

Genre 4, *L'helleborine*, serapias. Les fleurs sont en épis, la division inférieure du calyce est entière, concave intérieurement, gibbeuse en dehors. On en distinguo quatre espèces aux environs de Paris.

La première est l'helléborine à feuilles larges, *serapias latifolia*. Cette espèce croît dans les lieux sablonneux, ses bulbes sont fibreuses, ses fleurs sont pendantes, purpurines, ses feuilles sont ovales, amplexicaules.

La seconde espèce est l'helléborine des marais, *serapias longifolia*. Les bulbes sont fibreuses, ses feuilles sont ensiformes, ses fleurs sont blanches à lignes pourpres, le pétale inférieur est à appendice terminale, obtuse, un peu saillante.

La troisième espèce est l'helléborine à feuilles en épée, *serapias ensifolia*. Les bulbes sont fibreuses, ses feuilles sont ensiformes, distiques, les bractées sont très-minces; les fleurs relevées, la levre du nectaire obtuse, plus courte que les pétales.

La quatrième espèce est l'helléborine rouge, *serapias rubra*. Les bulbes sont fibreuses, les feuilles ensiformes, les fleurs rouges, le pétale inférieur est aigu.

ORDRE II. — *Les hydrocharidées*, hydrocharideæ.

Les plantes de cet ordre sont herbacées, et aquatiques leur racine est fibreuse ou tubereuse, et porte souvent les feuilles et les parties de la fructification; quelquefois elle pousse une tige rampante, noueuse et garnie de feuilles dans ses nœuds; les feuilles communément radicales sont sessiles et engaînantes, ou munies de pétioles à demi engaînans, et sont enfoncés dans l'eau, ou flottent sur sa surface; les fleurs sont pour l'ordinaire situées sur une hampe, ou sur des pédoncules scapiformes, et renferment dans la même enveloppe les organes sexuels, dont un avorte quelquefois; leur calyce est monophylle, divisé en six ou en plus grand nombre de déchiquetures disposées sur deux ou sur plusieurs rangs, les intérieurs sont ordinairement pétaloïdes; les étamines sont au nombre de neuf, ou en nombre indéterminé, insérées sur le pystil; l'ovaire est simple, adhérent: le style est multiple ou nul, le stigmate est simple ou multiple, le fruit est adhérent et à six loges, et même plus, rarement monosperme; l'embryon est situé à la base du périsperme charnu ou farineux; on ne connaît qu'un seul genre de cet ordre aux environs de Paris, qui est la morène, *hydrocharis*; mais on pourrait y ajouter deux autres qui paraissent avoir des affinités avec cet ordre, ce sont la vallisnere, *vallisneria*, et la pesse, *hippuris*.

Genre premier. La morène; hydrocharis. Ce genre de plante est dioïque, sa racine ou tige est rampante, noueuse, feuillée et florifère dans les nœuds; les feuilles sont spathacées, fasciculées, les fleurs sont pédonculées; dans les fleurs mâles, la spathe est oblongue, diphylle, à trois fleurs; le calyce est sixpartite, trois divisions intérieures, plus grandes, colorées; les étamines sont au nombre de neuf, portées sur un ovaire qui avorte, disposées sur trois rangs; dans les individus femelles, les fleurs sont solitaires, non spathacées, le calyce est le même que celui de la fleur mâle, les styles sont au nombre de six, bifides; les stigmates sont acuminés, la capsule est coriace, presque arrondie, à six loges et à plusieurs spermes. Il n'y a qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la morene grenouillette, *hy-*

charis morsus ranæ. Cette espèce vient dans les eaux tranquilles, ses feuilles sont par paquets, ses fleurs sont blanches.

Genre 2. *La vallisnere*, vallisneria. Les herbes sont submergées, les feuilles sont radicales, les hampes axillaires; les fleurs sont dioïques, dans les fleurs mâles le spade est conique, petit, entouré d'un spathe divisé en deux ou quatre parties, recouvert de fleurs sessiles et portées au sommet d'une hampe courte, le calyce est partagé en trois parties, les étamines sont au nombre de deux, insérés sur un ovaire qui avorte; dans les fleurs femelles, l'hampe est en spiral, longue, triflore, la spathe est tubuleuse, bifide; le calyce est plus grand que celui de la fleur mâle, le limbe est sexpartite, dont les divisions sont alternes, linéaires; l'ovaire est adhérent sans styles, les stigmates sont au nombre de trois, semi-bifides, munis d'une appendice dans leur partie moyenne; la capsule est adhérente, cylindrique, tridentée, uniloculaire, polysperme, les semences sont insérées sur les parois de la capsule, il n'y a qu'une espèce de ce genre, encore se trouve-t-elle aux environs de Paris, *vallisneria spiralis*.

Genre 3. *La pesse*, hippuris. La tige de ce genre est cylindrique, simple, ses feuilles sont verticillées, les fleurs sont axillaires, le calyce est entier, peu apparent, l'étamine est unique, le filament est court, l'anthère est oblongue, sillonnée d'un côté; l'ovaire est adhérent, bordé à son sommet par le calyce; le style est unique, engaîné dans le sillon de l'anthère qu'il surmonte; le stigmate est aigu, la noix est uniloculaire, unisperme l'embryon est droit dans le centre d'un périsperme charnu, il n'y a qu'une espèce de ce genre aux environs de Paris, c'est la pesse commune, *hippuris vulgaris*. Ses feuilles sont linéaires.

Nous avons divisés dans le système de la nature, les plantes en trois grandes sections: savoir, en acotyledones, en monocotyledones, et dicotyledones, toutes celles dont nous avons parlés jusqu'ici, font partie des deux premières grandes divisions, les dicotyledones forment la troisième, qui est la plus étendue; dans cette division générale l'embryon de la semence est formé de la radicule, de la plumule et de deux lobes ou cotyledons; les plantes di-

cotyledones, se distinguent des monocotyledones par le nombre et par la situation des parties, par un développement qui leur est particulier et par un certain *habitus* ou nature extérieure, que l'œil saisit aisément, mais qu'il est difficile de décrire et de déterminer d'une manière précise; à l'instant de la germination la radicule pénètre et plonge dans la terre, la plumule s'élève au-dessus de sa surface et l'embryon pousse sur ses côtés dans des points opposés, les deux lobes ou cotyledons qui lui sont adnés; ces deux lobes se détachent insensiblement et tombent lorsque la plante devenue adulte, peut se suffire à elle-même en pompant soit dans l'air, soit dans la terre, les sucs qui lui conviennent. Ces lobes sont constamment au nombre de deux, et presque toujours entiers, cependant dans le pin, et dans quelques autres genres de la famille des conifères, ils sont découpés, ce qui fait que quelques auteurs les ont regardés comme polycotyledones.

Dans le plus grand nombre des plantes dicotyledones, la plumule sort de terre accompagnée de deux lobes; à mesure qu'elle prend de la croissance, les deux lobes se développent, s'étendent et se changent en feuilles primaires, toujours opposées, qui se nomment pour lors feuilles seminales; dans un petit nombre de genres de plantes, les lobes restent en terre, et on observe au-dessus, à quelques distance sur la tige deux feuilles seminales opposées; il est encore à remarquer dans cette division majeure, que les lobes présentent des différences dans leur plicature, dans leur contexture et dans leur développemens; mais chaque conformation différente est en général uniforme dans les genres qui ont entre eux de l'affinité, ou elle l'est toujours dans les espèces congenères; telles sont les observations de Jussieu; que nous présentons exactement à nos lecteurs, elles servent de prélude aux classes suivantes.

CLASSE V.

Des plantes dicotyledones, apétales et à étamines épigynes.

Dans cette classe le calyce est adhérent, monophylle, sans corolle, les étamines sont en nombre déterminé, épigynes, c'est-à-dire, portées sur le pystil; l'ovaire est adhérent, le style est nul ou unique, le stigmate est adhérent, multiloculaire, il n'y a dans cette classe qu'un seul ordre.

ORDRE — *Les asaroïdes*, asaroïdeæ.

Les plantes de cet ordre sont en petit nombre, herbacées ou ligneuses, leur tige, qui est pour l'ordinaire volubile, ou droite, ou rampante, quelquefois nulle, ou presque nulle, porte des feuilles simples et alternes; les fleurs qui sont souvent d'une forme singulière et presque toujours solitaires, resident dans les aisselles des feuilles, ou naissent du collet de la racine, quelquefois elles sont terminales et rapprochées en tête; leur calyce est adhérent, monophylle, entier ou divisé, les étamines sont en nombre déterminé, l'ovaire est adhérent, le style unique, ou presque nul, le stigmate divisé; le fruit est multiloculaire, évalve ou s'ouvrant à la base, polyspermé, l'embryon est situé à l'ombilic ou à la base d'un périsperme cartilagineux, on n'en connaît que deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. L'aristoloch, aristolochia. Les plantes de ce genre sont herbacées ou ligneuses, la tige est droite ou voluble, leurs feuilles sont alternes, leurs fleurs axillaires; le tube calycinal est quelquefois arqué ou courbé en dedans; leur calyce est coloré, tubuleux, ventru à sa base, dilaté vers le sommet et prolongé en forme de languette; les anthères sont au nombre de six, presque sessiles, situées sur le stigmate; le style est presque nul, le stigmate est partagé en six; la capsule est hexagone, sexloculaire, s'ouvrant à la base, les loges sont polyspermes; les semences sont disposées horisontalement les unes sur les autres, et attachées à l'angle central des loges; on n'en connaît qu'une espèce

Pag. 87. p. 1re

azarum Europœum.

aux environs de Paris, c'est l'aristoloche ordinaire, *aristolochia clematis*. Ses tiges sont droites, ses feuilles alternes en cœur; ses fleurs axillaires, ramassées, jaunâtres, cette plante vient dans les haies et a une odeur forte.

Genre 2. *Le cabaret*, asarum. La racine dans ce genre est tubéreuse, et porte plusieurs petites tiges, terminées par une paire de feuilles; dans la dichotomie, ou dans les points de la séparation de ces feuilles naît une fleur pédunculée, dont le calyce est trifide et persiste; les étamines sont au nombre de douze, placées circulairement sur l'ovaire, dont les anthères sont oblongues, adnées au milieu des filamens; le style est court, le stigmate est étoillé, partagé en six, la capsule est coriace à sept loges oligospermes, évalve; les semences se trouvent attachées au bord central des cloisons; on n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris, qui est le cabaret d'Europe, *asarum Europæum*. Ses feuilles sont reniformes, obtuses, ses fleurs sont d'un pourpre noir; on rencontre cette plante dans les bois ombragés.

CLASSE VI.

Des plantes dicotyledones, apétales, à étamines périgynes

Dans cette classe le calyce des fleurs est monophylle, adhérent ou libre, entier ou divisé; la corolle est nulle, et paraît quelquefois représentée par de petites écailles situées au sommet du calyce; les étamines sont périgynes, ou insérées au calyce en nombre déterminé ou indéterminé, les filamens sont distincts; de même que les anthères l'ovaire est simple, libre ou adhérent, recouvert quelquefois seulement par le calyce; le style est unique, ou multiple en nombre déterminé, ou nul; le stigmate est simple ou multiple, le fruit est tantôt une semence nue et libre; tantôt un péricarpe libre ou adhérent, souvent monosperme, rarement polisperme; l'embryon est muni ou dépourvu du périsperme et situé différemment dans la semence; les organes sont sexuels quelquefois séparés.

Cette classe se divise en six ordres, dont il n'y a que quatre aux environs de Paris, le premier ordre est

destiné aux éleægnoïdes, dont les étamines sont au sommet du tube du calyce, l'ovaire adhérent, et le périsperme charnu.

Le second ordre comprend les daphnoïdes, dont la radicule est supérieure, les étamines sont au sommet du tube du calyce, l'ovaire est libre, le périsperme nul.

Le troisième ordre dont il ne se rencontre aucun individu aux environs de Paris, est le proteoïde de même que les laurinées, qui forment le quatrième, le cinquième ordre est destiné aux polygonées, dont les étamines sont à la base du calyce, l'ovaire libre, le périsperme farineux et entoure l'embryon, la radicule est supérieure.

Le sixième ordre comprend les plantes chenopodées, dont les étamines sont à la base du calyce, l'ovaire libre, le périsperme farineux entouré par l'embryon, la radicule est inférieure.

ORDRE PREMIER. — *Les éléagnoïdes*, eleægnoïdeæ.

La plupart des plantes de cette famille, sont des arbres et des arbrisseaux tortus et assez diffus, les feuilles, qui portent des boutons coniques nus sans écailles, sont simples, communément alternes, elles persistent dans quelques espèces pendant tout l'hyver, les fleurs sont presque toujours hermaphrodites, rarement diclines, elles affectent différentes dispositions. Leur calyce est monophylle, tubuleux, adhérent; la corolle est nue, les étamines sont en nombre déterminé, insérées au sommet du tube du calyce; l'ovaire est adhérent, le style est unique, le stigmate pour l'ordinaire simple, le fruit est un drupe ou une noix, ou une baie monosperme. L'embryon est droit, la radicule est supérieure ou inférieure, le périsperme est charnu, on ne rencontre qu'un seul genre de cette espèce.

Genre. Le thesion., thesium. Ce genre de plante est herbacé ou suffructescent; sa radicule est supérieure, ses fleurs, disposées différemment sont munies chacune à leur base de deux ou trois bractées, quelquefois triandriques ou tetrandriques.

Il s'en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première est le thésion à feuilles de lin, *thesium*

linophyllum. Ses feuilles sont linéaires, ses fleurs blanches et sa panicule foliacée.

La seconde espèce est le thésion des Alpes, *thesium alpinum.* Ses tiges sont couchées, ses rameaux sont garnis de feuilles linéaires; ses fleurs sont blanches.

Ordre II. — *Les daphnoïdes*, daphnoïdeæ.

Les plantes de cet ordre, ont en général une tige frutescente et rameuse, les feuilles qui sortent de boutons coniques couverts d'écailles sont simples, ordinairement alternes, quelquefois opposées; les fleurs sont axillaires ou terminales, toujours hermaphrodites et sont en outre, ou solitaires, ou rapprochées par petits paquets, ou disposées en épis; l'enveloppe calycinale des fleurs de plusieurs espèces de ce genre, est quelquefois si vivement colorée, qu'on la prendrait pour la corolle; leur calyce ou leur enveloppe calycinale est monophylle, tubuleux, libre. La corolle est nulle; les écailles sont pétaloïdes, situées quelquefois a l'orifice du calyce ou imitent en quelque façon une corolle polypétale; les étamines sont en nombre déterminé, insérées à l'orifice du calyce, le plus souvent en nombre double de ses divisions, et pour lors la moitié de ces étamines est opposée aux divisions du calyce, et l'autre moitié est alterne avec elles; l'ovaire est libre, simple, le style unique, le stigmate presque toujours simple; le fruit est une seule semence recouverte par le calyce ou renfermée par un péricarpe; le périsperme est nul, l'embryon droit, et la radicule supérieure; on en trouve deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. Le garou, Daphne. Ses fleurs sont axillaires ou terminales, solitaires ou rapprochées par paquets, les bourgeons de l'espèce, que nous nommons *daphne mezereum*, sont à trois, à quatre ou cinq fleurs; toutes ces fleurs sont vivement colorées, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, ayant le tube du fond du calyce double, ce même calyce est partagé en quatre; les étamines sont au nombre de huit, dont quatre au milieu du tube, et quatre à son sommet; le style est court, le stigmate capité, la baie est unisperme. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première est le garou gentil, le bois gentil, *daphne mezereum*. Ses feuilles sont lancéolées et caduques; ses fleurs sont sessiles, ternées et disposées le long du calyce, ordinairement rouges, rarement blanches.

La seconde espèce est le garou ordinaire, le laureole, *daphne laureola*. Ses feuilles sont lancéolées, glabres et persistantes, ses grappes sont axillaires, à quatre fleurs, d'un vert jaunâtre.

Genre 2. *La stellere*, stellera. Ses fleurs sont axillaires ou terminales, son calyce est infundibuliforme, coloré, dont le tube est souvent allongé, filiforme, le limbe pentafide, les étamines sont au nombre de huit, presque sans filamens; les anthères au nombre de quatre au sommet du tube et quatre en son milieu; le stigmate est capité; la noix est recouverte par le calyce, terminée en pointe recourbée, on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, c'est la stellere passerine, *stellera passerina*. Ses feuilles sont linéaires, les fleurs de la même couleur que la plante.

Ordre III. — *Les polygonées*, polygoneæ.

Les polygonées sont pour l'ordinaire herbacées, cependant quelquefois sermanteuses; les feuilles sont à bords roulés en dehors jusqu'à la côte moyenne, quand elles sont jeunes, elles sont aussi alternes, engaînantes à leur base, ou adnées à une gaîne intrafoliacée, les fleurs sont presque toujours hermaphrodites, et sont disposées différemment; leur calyce est monophylle, divisé; les étamines sont en nombre déterminé, insérées à la base du calyce; les anthères sont marquées de quatre sillons longitudinaux, et s'ouvrent en deux loges par les sillons latéraux; l'ovaire est simple, libre; le style est nul ou multiple, le stigmate est multiple; le fruit est une semence nue, ou recouverte par le calyce; l'embryon est courbé, plongé dans un périsperme farineux, la radicule est supérieure, on n'en connaît que deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. La renouée, polygonum. Les fleurs du *polygonum aviculare*, dont il sera parlé ci-après, sont axillaires, octandriques, trigyniques, le sommet est triangulaire: les fleurs du *polygonum fagopyrum*, sont

en corymbe ou panicule octandrique, trigynes, la semence est triangulaire, les fleurs du *polygonum persicaria*, sont en épis et paniculées, axillaires et terminales, petandres, hexandres, heptandres et octandres, digynes, ou rarement trigynes; la semence est ovale, le calyce de ces fleurs est partagé en cinq, les étamines sont en nombre de cinq à neuf, les styles au nombre de deux ou trois, avec autant de stigmates; on en distingue huit espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la renouée à feuilles de patience, *polygonum lapathifolium*. Sa tige est droite, ses feuilles sont ovales, pétiolées, ses fleurs sont rouges à cinq étamines et comme à deux styles, les étamines sont égales à la corolle, qui est régulière; elle croît dans les marais.

La seconde espèce est la renouée amphibie, *polygonum amphibium*. Elle vient dans les étangs, son épi est ovale; ses fleurs sont rouges et les mêmes que celles des espèces précédentes.

La troisième espèce est la renouée poivre-d'eau, *polygonum hydropiper*. Elle croît dans les fossés, ses feuilles sont lancéolées, ses stipules presque sans cils, les fleurs sont d'un blanc sale, à six étamines, comme à deux styles.

La quatrième espèce est la renouée persicaire, *polygonum persicaria*. Elle croît dans les lieux humides, ses feuilles sont lancéolées, ses stipules ciliés, ses fleurs rouges et blanches à six étamines, à deux styles; les épis sont oblongs.

La cinquième espèce est la renouée des oiseaux, *polygonum aviculare*, la traînasse. Elle vient dans les lieux cultivés; ses tiges sont couchées, herbacées; ses feuilles sont lancéolées, ses fleurs sont d'un blanc sale, axillaires.

La sixième espèce est la renouée bled noir, *polygonum fagopyrum*, le bled sarrasin. Sa tige est un peu droite, ses feuilles sont sagittées, ses fleurs sont blanches, veinées de rose, les angles des semences sont égaux.

La septième espèce est la renouée liséré, *polygonum convolvulus*, le sarrasin bâtard. Cette plante croît dans les endroits cultivés, sa tige est sarmenteuse, et angu-

leuse, ses feuilles sont en cœur, ses fleurs sont obtuses d'un blanc sale.

La huitième est la renouée des hayes, le bled noir des buissons, *polygonum dumetorum*. Sa tige est sarmonteuse et lisse, ses feuilles sont comme aîlées en carêne. ses fleurs sont d'un blanc sale, ses anthères sont blanches.

Genre 2. *L'oseille*, rumex. Les fleurs de ce genre sont en panicules axillaires ou terminales, leur calyce est partagé en six, dont trois divisions intérieures plus grandes et rapprochées, les étamines sont au nombre de six, les styles au nombre de trois, les stigmates multifides; la semence est triquetre, nue et recouverte par le calyce; on en rencontre douze espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'oseille rouge, *rumex sanguineus*. Ses feuilles sont en cœur, lancéolées, veinées de rouge, ses fleurs sont en panicules, ses valves seminales sont très-entières, une seule porte un petit grain.

La seconde espèce est l'oseille crepue, la patience frisée, *rumex crispus*. Ses feuilles sont lancéolées, ondulées, ses valves seminales sont très-entières, granifères.

La troisième espèce est l'oseille maritime, la patience maritime, *rumex maritimus*. Elle vient dans les marais, les ruisseaux; ses feuilles sont linéaires, ses valves sont dentées.

La quatrième espèce est l'oseille limoneuse, la patience limoneuse, *rumex limosus*. Ses feuilles sont longuement et étroitement lancéolées; les épis sont verticillés, rapprochés et multiflores, les fleurs sont d'un blanc sale, les calyces sont constamment dentées, toutes granifères.

La cinquième espèce est l'oseille fourchue, *rumex divaricatus*. Ses feuilles sont oblongues, en cœur, dentées, obtuses, pubescentes; ses fleurs sont dentées

La sixième espèce est l'oseille aigue, la patience sauvage, *rumex acutus*. Elle vient dans les ruisseaux, ses feuilles sont en cœur, allongées et terminées en points aigus, ses valves sont dentées.

La septième est l'oseille à feuilles obtuses, *rumex obtusifolias*. Elle croît sur les cheminées et les bords des

fossés, les feuilles sont oblongues, en cœur, un peu crenellées.

La huitième espèce est la belle patience, la patience-violon, *rumex pulcher*. Ses feuilles radicales sont en forme de violon, ses valves sont dentées.

La neuvième espèce est la patience aquatique, *rumex aquaticus*. Elle vient le long des eaux, ses feuilles sont glabres, en cœur, aigues, ses valves sont très-entières.

La dixième est l'oseille-des-brebis, *rumex multifidus*. Cette espèce croît dans les bois sablonneux, ses feuilles sont hastées, les orillettes sont digitées.

L'onzième espèce est l'oseille commune, *rumex acetosa*. Ses feuilles sont oblongues, sagitées.

La douzième est la petite oseille, *rumex acetosella*. Les feuilles sont lancéolées, aigues, hastées.

ORDRE IV. — *Les chenopodes*, chenopodæ.

Les plantes de cet ordre ou famille, sont pour l'ordinaire herbacées, quelquefois fructescentes, leurs veines sont fibreuses, tortueuses et très-longues; leur tige est presque toujours droite, rarement grimpante ou voluble et porte des feuilles le plus souvent alternes; les fleurs sont communément hermaphrodites et disposées différemment, leur calyce est monophylle, souvent divisé profondément, les étamines sont en nombre déterminé, insérées à la base du calyce; l'ovaire est simple, libre, le style est ordinairement multiple en nombre déterminé, quelquefois simple ou nul, un stigmate pour chaque style, rarement deux, une semence seule, ou multiple, ou double, nue ou recouverte par le calyce, ou renfermée dans un périscarpe; le périsperme est farineux, central, entouré par l'embryon, qui est circulaire ou roulé en spirale; la radicule est inférieure, on distingue sept genres différens de plantes aux environs de Paris dans cet ordre.

Genre premier. Le polycneme, polycnemum. Les fleurs dans ce genre sont axillaires, sessiles dans la seule espèce qui se trouve dans la *Flore parisienne*, et munies de deux bractées acuminées, divergentes. Le calyce est partagé en cinq, les étamines sont au nombre de trois, le style est bifide, la capsule est unisperme et ne s'ouvre

point, le périsperme est charnu ; il y en a qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est le polycnème des champs, la camphrée sauvage, *polycnemum arvense*. Ses feuilles sont linéaires, il vient dans les endroits sablonneux.

Genre 2. *L'épinard* ; spinacia. Dans ce genre les fleurs sont axillaires, rapprochées par paquets, dioïques ; dans les fleurs mâles le calyce est partagé en cinq ; dans les fleurs femelles il est fendu en quatre, inégal, les styles sont au nombre de quatre, la semence est recouverte par le calyce, qui s'est endurci et qui est nud, ou muni de deux à quatre points ; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, encore l'y cultive-t-on ? Cette espèce est l'épinard des potagers, *spinacia oleracea*. Ses feuilles sont aigues, sagittées, ses fruits sont sessiles à deux ou quatre cornes.

Genre 2. *La bette, la poirée*, betta. Sa tige est sillonnée, les fleurs sont deux, trois ou quatre, ramassées en paquets, sessiles et axillaires, dont l'ensemble forme des épis ou des panicules, le calyce est à cinq divisions, en forme de carènes ; l'ovaire est un peu adhérent, les styles sont au nombre de deux, la semence est uniforme, enfoncée dans la base du calyce, qui tient lieu de capsule ; on n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est la bette commune, la poirée, *betta cicla*. Sa tige est droite, ses fleurs sont d'un blanc sale, ramassées en peloton ; cette espèce varie à feuilles rouges, à racine rouge, ou jaune.

Genre 4. *L'anserine*, chenopodium. Les fleurs de ce genre sont rapprochées par paquets, disposées en panicules, le calyce est partagé en cinq, connivent dans la maturité, recouvert entièrement, la semence est anguleuse, le style est bifide ou trifide ; on en connaît neuf espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'anserine bon-henry, *chenodium bonus-henricus*, l'épinard sauvage. Les feuilles sont triangulaires, sagittées, très-entières, les épis sont composés d'épis axillaires et sans feuilles.

La seconde espèce est l'anserine rouge, *chenopodium rubrum*. Ses feuilles sont en cœur, triangulaires, un peu obtuses, et édentées ; ses fleurs sont en grappes, droites,

composées, un peu garnies de feuilles plus courtes que les caulinaires.

La troisième espèce est l'anserine des murailles, *chenopodium murale*. Ses feuilles sont ovales, luisantes, dentées et aigues, les grappes sont rameuses, dénuées de feuilles.

La quatrième espèce est l'anserine blanche, *chenopodium album*. Ses feuilles sont rhomboïdes, triangulaires, à dents irrégulières et à bord inférieur entier, allongées, les grappes sont droites.

La cinquième espèce est l'anserine verte, *chenopodium viride*. Les feuilles sont en rhombe, sinuées, dentées; les grappes sont rameuses, un peu feuillées.

La sixième espèce est l'anserine batarde, *chenopodium hybridum*. Ses feuilles sont anguleuses, en cœur, aigues, vertes des deux côtés, les grappes sont rameuses, comme nues.

La septième espèce est l'anserine glauque; *chenopodium glaucum*. Ses feuilles sont ovales, oblongues, sinuées, les grappes sont nues, simples et arrondies.

La huitième espèce est l'anserine vulvaire, l'arroche puante, *chenopodium vulvaria*. Ses feuilles sont très-entières, en rhombe ovale, ses fleurs sont ramassées, axillaires; elle croît le long des chemins et des murailles.

La neuvième espèce est l'anserine graîneuse, *chenopodium polyspermum*. Ses tiges sont couchées, ses feuilles sont très-entières, ovales; ses grappes sont fourchues, axillaires, dénuées de feuilles.

Genre 23. *L'arroche*, atriplex. Cette plante est polygame, sa tige est rarement suffructescente, ses feuilles sont presque opposées, ses fleurs sont ramassées en petits paquets paniculés; dans les hermaphrodites le calyce est quinquepartite, le style est bifide, les stigmates sont au nombre de deux; la semence est recouverte par le calyce, fermé, anguleux, à dents. Dans les fleurs femelles le calyce est partagé en deux, comprimé; le style, les stigmates, les semences sont les mêmes que dans les fleurs hermaphrodites; on en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'arroche en fer de fleche, *atriplex hastata*. Cette plante croît dans les lieux cul-

tivés, le calyce de ses fleurs femelles est à divisions grandes, sinuées, deltoïdes.

La seconde espèce est l'arroche touffue, *atriplex patula*. Sa tige est étalée, ses feuilles sont lancéolées, deltoïdes; le disque des divisions du calyce des fleurs femelles, est denté.

La troisième espèce est l'arroche aquatique, *atriplex littoralis* Sa tige est droite, ses feuilles sont toutes linéares, très-entières.

Genre 6. La blete, blitum. Les fleurs de ce genre sont sessiles, rapprochées en groupes, axillaires ou terminales, leur calyce est partagé en trois, il n'y a qu'une étamine, deux styles, les fruits sont bacciformes disposés en têtes presque semblables à des fraises, et ne sont autre chose que les calyces qui deviennent succulens et qui recouvrent la semence; on en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la blete capitée, *blettum capitatum*, l'épinars fraise. Les petites têtes de ses fleurs sont en épi terminal.

La seconde espèce est la blete effilée, *blitum virgatum*, l'airoche fraise, ses petites têtes de fleurs sont latérales, séparées.

CLASSE VII.

Des plantes dicotyledones, apétales, à étamines hypigines.

Dans cette classe le calyce est libre, mono-ou-polyphylle, la corolle est nulle, et paraît être suppléé tantôt par de petites écailles hypogynes, petaloïdes, staminifères, ou alternes avec les étamines, tantôt par un tube petaloïde, hypogyne, non staminifère, et pour l'ordinaire marcascent ou staminifère formé par la réunion des filamens; les étamines sont hypogynes, c'est-à-dire, insérées sous le pystil, en nombre déterminé; les filamens sont distincts, rarement monodelphes, l'ovaire est libre, simple; le style est unique, quelquefois multiple en nombre déterminé; le stigmate est simple ou multiple, le fruit est une seule semence ou une capsule unibiloculaire, mono-polysperme.

ORDRE PREMIER. — *Des amaranthoïdes*, amaranthoïdes.

Dans cette famille la tige est presque toujours herbacée et porte des feuilles ordinairement entières et acuminées, alternes ou opposées, rarement garnies des stipules; les fleurs sont presque toujours vivement coloriées, scarieuses, luisantes, conservant encore longtemps leurs éclats après qu'elles ont été cueillies; elles sont quelquefois diclines, petites, nombreuses, rapprochées par paquets axillaires ou disposées, soit en grappes, soit en épis terminaux; leur calyce est découpé ou divisé souvent entouré d'écailles à sa base, persistant; les étamines sont pour l'ordinaire au nombre de cinq, tantôt monodelphes, et forment un cylindre à leur base, quelquefois munies de squammules alternes avec leurs filamens; l'ovaire est simple, libre; le style ou stigmate est simple, quelquefois double, quelquefois triple; la capsule est uniloculaire; quelquefois évalve, mono-polysperme et s'ouvre soit au sommet, soit horisontalement; le placenta est central, libre, plus ou moins saillant, entouré par l'embryon, qui est courbé en anneau, la radicule est supérieure, ou inférieure. On en connaît trois genres aux environs de Paris.

Genre premier. L'amarinthe, amaranthus. La tige est souvent striée, ses fleurs sont ou axillaires et rapprochées par paquets, ou terminales et disposées en panicule, elles sont monoïques; dans les fleurs mâles, les étamines sont trois ou cinq distinctes; dans les fleurs femelles, les styles sont au nombre de trois, persistants, les stigmates pareillement au nombre de trois, la capsule est surmontée de trois points, s'ouvre transversalement et est unisperme; on en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'amarante blette, *amaranthus blitum*. Sa tige est diffuse, ses feuilles sont ovales émoussées; ses paquets de fleurs sont latéraux, celles-ci sont trifides, à trois étamines.

La seconde espèce est l'amaranthe verte, *amaranthus viridis*. Sa tige est droite, ses feuilles sont ovales échancrées, ses paquets de fleurs sont à trois étamines, les mâles sont trifides.

La troisième espèce est l'amaranthe réflechie, *amaranthus retroflexus*. Sa tige est velue, flexueuse, ses rameaux sont recourbés, ses grappes de fleurs sont latérales et terminales, à cinq étamines.

Genre 2. *La panarine*, illecebrum, paronichia. La tige dans ce genre est rameuse, les fleurs sont rapprochées par paquets axillaires et terminaux, le calyce des fleurs est pentaphylle, ayant leurs folioles acuminées, un peu au-dessous du sommet, colorées intérieurement; les étamines sont au nombre de cinq, alternes avec cinq squamules linéaires, qui leur sont interposées; le style est bifide, les stigmates au nombre de deux, la capsule monosperme; pentavalve, recouverte par le calyce connivent; on n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris, c'est l'herbe-aux-panaris verticillée, *paronichiam verticillatum*. Ses tiges sont couchées, ses fleurs sont verticillées, nues.

Genre 3. *L'herniole*, herniaria. La tige dans ce genre est rampante, rameuse, ses fleurs sont rapprochées en paquets axillaires, le calyce est quintepartite, coloré intérieurement, les étamines sont au nombre de cinq alternes avec cinq spamules filiformes, qui leur sont interposées; les styles sont au nombre de deux, les stigmates sont en pareil nombre, la capsule est monosperme, évalve, recouverte par le calyce; on en reconnaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'herniole glabre, *herniaria glabra*. Cette plante est glabre, ses pelotons de fleurs sont comme en épi.

La seconde est l'herniole velue, *herniaria hirsuta*. Cette plante est velue, ses pelotons sont pauciflores.

Ordre II. — *Des plantaginées*, plantagineæ.

Dans cette famille les plantes sont toutes herbacées, quelques-unes croissent dans les lieux aquatiques, leur tige est rarement rameuse, le plus souvent simple, nue; leurs feuilles sont toujours simples, mais communément radicales, quelquefois opposées; les fleurs ne sont que très-rarement diclines, mais presque toujours munies de bractées, et sont le plus souvent ou disposées en épis,

ou rapprochées par paquets terminaux ; leur calyce est ordinairement trifide, quadripartite ; le tube est petaloïde, hypogyne, resserré au sommet et souvent quadrifide, et imite une corolle, mais il se flétrit et persiste ; les étamines sont au nombre de quatre, les filamens sont saillans, insérés à la base du tube ; l'ovaire est simple, son style est unique, son stigmate est simple, la corolle s'ouvre horisontalement, elle est uni-ou-biloculaire, à loges mono-ou-polyspermes ; l'embryon est droit, situé dans l'axe d'un périsperme charnu, dur, presque corné, la radicule est inférieure, on distingue trois genres dans cet ordre.

Genre premier. La pulicaire, psyllium. Sa tige est trichotome, ses feuilles sont opposées, ses fleurs sont en têtes, terminales, dont chacune est munie d'une bractée. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, qui croît dans les lieux sablonneux, sa tige est rameuse, herbacée ; ses feuilles sont comme dentées, recourbées, opposées, les têtes de ses fleurs sont à de longs pedoncules.

Genre 2. Le Plantain, plantago. Ses feuilles sont radicales, les fleurs sont en épis serrés au sommet d'une hampe, chaque fleur est munie d'une bractée, la capsule est biloculaire, polysperme ; le placenta est adné aux deux côtés d'une cloison membraneuse, et libre dans la maturité. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le plantain ordinaire, le grand plantain, *plantago major*. Ses feuilles sont ovales, glabres, sa hampe est cylindrique, ses fleurs sont imbriquées en épis.

La deuxième espèce est le plantain moyen, *plantago media*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, pubescentes ; sa hampe et épi sont cylindriques.

La troisième espèce est le plantain lancéolé, *plantago lanceolata*. Ses feuilles sont lancéolées, son épis est nud, comme ovale ; sa hampe est angulaire.

Le quatrième espèce est le plantain à corne-de-cerf, *plantago coronopifolia*. Ses feuilles sont linéaires, dentées ; la hampe est cylindrique.

Genre 3. La Baigneuse, littorella. Les feuilles de ce

genre sont radicales ; les fleurs sont monoïques, les mâles sont sur des hampes uniflores ; les fleurs femelles sont cachées parmi les feuilles, et presque sessiles ; le calyce des premières est quadripartite, la tube est quadrifide, les étamines sont au nombre de quatre, l'ovaire est avorté ; le calyce des femelles est tripartite, la tube est trifide, sans étamines ; la capsule est monosperme. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la baigneuse des étangs, *littorella lacustris*. Elle croît sur les bords des eaux, d'où lui est venu son nom générique.

ORDRE III. — *Les plombaginées*, plumbagineæ.

La famille des plombaginées renferme des herbes et des arbustes, dont les feuilles sont souvent toutes radicales, et toujours simples et alternes : les fleurs hermaphrodites sont terminales, tantôt rapprochées en tête, tantôt disposées en épis nombreux, qui forment une ample panicule. Le calyce de ces fleurs est double, persistant pour l'ordinaire ; l'extérieur est monophylle, tubuleux, entier ou denté ; l'intérieur est ou monophylle découpé, ou à cinq divisions profondes, hypogyne ; les étamines sont en nombre déterminé, tantôt insérées à la base du calyce intérieur, tantôt insérées sous le pystil, ou hypogines ; l'ovaire est simple, libre ; le style est unique ou multiple, le stigmate est multiple, la capsule est monosperme, l'embryon est oblong, comprimé, entouré par un périsperme farineux. On ne connaît aux environs de Paris qu'un seul genre dans cet ordre.

Genre premier. Le Statice, statice. Dans ce genre, les feuilles sont radicales, les hampes nombreuses, les fleurs sont terminales, aggrégées dans un calyce commun, imbriqué, scarieux, se prolongeant sur la hampe en forme de gaîne, dans une espèce, et cette espèce ne se trouve pas aux environs de Paris, les fleurs sont disposées sur une longue file, fasciculées et entourées d'écailles ; le calyce extérieur des fleurs est monophylle, entier, à limbe plissé, scarieux, persistant ; l'intérieur est quintepartite, coloré, persistant, ayant les divisions adhérentes à leur base, et quelquefois dans

presque toute leur étendue; les étamines sont au nombre de cinq, insérées à la base des divisions calicinales; les styles sont pareillement au nombre de cinq, de même que les stigmates; la capsule est évalve, entièrement recouvert par le double calyce, dont l'intérieur est calyptriforme et pentafide à sa base; le placenta est filiforme, naît du sommet de la capsule, et se prolonge jusqu'à la base de la semence, qu'il soutient dans une situation droite. On ne connaît qu'une espèce de staticé dans la Flore Parisienne: c'est le staticé commun, le gazon d'Olympe, *statice vulgaris*. Les feuilles sont linéaires, les fleurs sont rouges. Il croît dans les prés secs et le long des chemins.

CLASSE VIII.

Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle hypogyne.

Les plantes de cette classe ont le calyce de leurs fleurs monophylle; leur corolle est monopétale, hypogyne, ou insérée sous le pystil, régulière ou irrégulière; leurs étamines sont en nombre déterminé, insérées sur la corolle, et pour l'ordinaire alternes avec ses découpures, quand le nombre est le même; l'ovaire est libre, simple, quelquefois quadrilobé, rarement double; le style est unique, rarement nul ou double; le fruit est libre, simple, rarement multiple, quelquefois gymnosperme, plus souvent angiosperme, et pour lors unimultiloculaire. Jussieu admet dix-huit ordres dans cette classe; mais, dans la Flore Parisienne, on en rencontre beaucoup moins.

ORDRE PREMIER. — *Les primulacées*, primulaceæ.

Les plantes de cet ordre ont pour la plupart leurs racines vivaces, et quelquefois leur tige herbacée, accompagnée de feuilles simples, opposées ou alternes. Quelquefois il s'élève de la racine une hampe ou tige nue, ayant seulement des feuilles à sa base; les fleurs sont toujours complettes, monopétales et régulières, dispo-

sées différemment; dans les tiges feuillées, elles sont axillaires et terminales, solitaires ou disposées en épis ou en corymbe; dans les tiges nues, elles sont toujours terminales, rarement solitaires, plus souvent disposées en ombelle, munies d'un involucre polyphylle; le calyce est divisé plus ou moins profondément, persistant; la corolle est presque toujours régulière, à lymbe pour l'ordinaire fendu en cinq lobes; les étamines sont toujours en nombre déterminé, le plus souvent cinq, rarement plus ou moins, opposées aux lobes de la corolle en un même nombre; l'ovaire en est simple et libre, le style est unique, le stigmate est simple ou rarement bifide, le fruit est uni-loculaire, polysperme, souvent capsulaire; le placenta est central, libre; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule inférieure, les cotylédons semi-cylindriques. On n'en connaît que cinq genres aux environs de Paris.

Genre premier. Le mouron, anagallis. La tige est tetragone, les feuilles sont opposées, les fleurs sont solitaires, axillaires; le calyce est pentafide, la corolle est en roue, quinquelobée; les étamines sont au nombre de cinq, le stigmate est simple, la capsule est globuleuse, s'ouvrant horizontalement. Il y en a trois espèces aux environs de Paris, quoique nous n'en ayons rapporté qu'une seule dans notre Partie Économique, que nous avons mal-à-propos confondues.

La première espèce est le mouron rouge, *anagallis arvensis*. Ses feuilles sont ovales, pointues, plus courtes que les pédoncules; ses fleurs sont écarlates.

La deuxième espèce est le mouron bleu, *anagallis cærulea*. Ses feuilles sont ovales, pointues, égales aux pédoncules; ses fleurs sont bleues.

La troisième espèce est le mouron délicat, *anagallis tenella*. Sa tige est filiforme, ses feuilles sont ovales, arrondies, comme aigües, pétiolées.

Genre 2. La Centenille, centunculus. Ses feuilles sont opposées et alternes, ses fleurs sont solitaires, axillaires, quelquefois pentafides, pentandres, et conséquemment congeneres du genre précédent; le calyce des fleurs est quadrifide, la corolle est en roue, quadrilobée, les étamines sont au nombre de quatre, le stigmate est simple,

la capsule est globuleuse, et s'ouvre horizontalement. On n'en connaît qu'une espèce dans la Flore Parisienne. Cette espèce est la centenille d'eau, *centunculus minimus*. Elle croît dans les sables humides ; ses feuilles sont tendres, alternes ; ses fleurs sont blanches, sessiles, axillaires.

Genre 3. *La lysimachie*, lysimachia. Ce genre diffère du premier, en ce que sa capsule s'étend en cinq ou dix valves ; ses feuilles sont opposées ou verticillées ; ses fleurs sont axillaires ou terminales, solitaires ou disposées en épi ou en corymbe, et ses étamines se trouvent quelquefois réunies à leur base. Il s'en trouve deux espèces dans la Flore Parisienne.

La première est la lysimachie commune, la lysimachie à perce-bosse, la lysimachie cornille, *lysimachia vulgaris*. Elle vient aux bords des eaux ; ses fleurs sont jaunes, en panicule terminale.

La deuxième espèce est la lysimachie des bois, *lysimachia nemorum*. Sa tige est courbée, ses feuilles sont ovales, aigües ; ses pédoncules sont égaux aux feuilles, ses fleurs sont jaunes, solitaires.

Genre 4. *Le plumeau*, hottonia. Les plantes de ce genre sont aquatiques, leurs feuilles sont verticillées, pinnées ou dentées ; leurs fleurs sont solitaires, axillaires ou verticillées, et forment un épi terminal ; les verticilles sont munis d'involucres polyphylles ; le calyce de ces fleurs est quinquepartite, la corolle est hypocratériforme, dont le tube est court, le limbe plane, quinquelobé ; les étamines sont au nombre de trois ; le stigmate est globuleux, la capsule est pareillement globuleuse, acuminée. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le plumeau des marais, *hottonia palustris*. Ses feuilles sont pinnées, ses fleurs sont blanches.

Genre 5. *Le primevere*, primula. Le calyce dans ce genre est tubuleux, à cinq dents ; la corolle est tubuleuse, quinquelobée, ayant l'orifice libre ; les étamines sont au nombre de cinq ; le stigmate est simple, la capsule s'ouvre au sommet en dix dents. On en rencontre de deux espèces aux environs de Paris, sans y comprendre les variétés.

La première espèce est le primevere commun, le

primevere à fleurs jaunes, *primula officinalis*. Il vient dans les prés; ses feuilles sont comme en cœur, ridées, dentées, ses fleurs sont en ombelles; le limbe de leur corolle est plus court que leur calyce.

La deuxième espèce est le primevere à grandes fleurs, *primula veris grandiflora*. Cette espèce vient dans les bois: ses feuilles sont dentées, ridées; ses ombelles sont comme radicales, le limbe des corolles est plane, fort large.

ORDRE II. — *Les orobanchoïdes*, orobanchoïdes.

Les orobanchoïdes sont souvent des plantes parasites des racines des arbres, et sont remarquables par leurs tiges, qui sont pour l'ordinaire herbacées, presque succulentes ou charnues, simples ou rameuses, garnies d'écailles plus ou moins serrées, qui semblent tenir lieu de feuilles: les fleurs sont rarement solitaires; elles sont pour l'ordinaire disposées en épis, et munies de bractées; leur calyce est quadrifide ou septifide, quelquefois nul, remplacé par les bractées, persistant; la corolle est pour l'ordinaire labiée, les étamines sont didynames, l'ovaire est simple, le tyle unique, avec un stigmate simple ou bifide; la capsule est uni-loculaire, bivalve, polisperme; les placentas sont adhérens au milieu des valves, le périsperme est charnu, dur, presque corné; l'ombryon est très-petit, excentrique. On n'en connaît que deux genres aux environs de Paris, encore un de ces genres y est-il douteux, c'est le second.

Genre premier. L'orobanche, orobanche. Les herbes de ce genre sont presque charnues, roussâtres, et naissent pour l'ordinaire sur les racines des autres plantes, aussi sont-elles parasites: leurs racines sont tuberculeuses, couvertes d'écailles imbriquées; leur tige est simple ou rameuse, leurs fleurs sont disposées en épi terminal ou solitaires au sommet d'une hampe, le calyce de ces fleurs est muni de trois bractées, ou tubuleux, quinquefide, inégal ou nul; les bractées font souvent les fonctions de calyce; la corolle est tubuleuse, bilabiée, ayant son tube ventru, sa lèvre supérieure concave, échancrée, la lèvre inférieure réfléchie, trifide, inégale; l'ovaire est glanduleux à sa base, avec un stigmate bi-

lobié. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le grand orobanche, *orobanche major*. Sa tige est simple, pubescente; ses fleurs sont roussâtres, leur calyce est à deux valves, bifide; les étamines sont plus courtes que la corolle.

La seconde espèce est l'orobanche commun, *orobanche vulgaris*. Il vient dans les prés secs; sa tige est simple, pubescente; le calyce de ses fleurs à deux valves, trilobées.

La troisième espèce est l'orobanche lisse, *orobanche lævis*. Sa tige est simple, lisse, ayant des stipules ternées; les fleurs sont bleuâtres, leur calyce est comme fendu en cinq.

La quatrième espèce est l'orobanche rameux, *orobanche ramosa*. Il vient dans les chenevières; il a la tige rameuse, et la corolle de ses fleurs fendue en cinq.

Genre 2. *La clandestine*. lathrœa. Les plantes de ce genre sont herbacées, de même que celles du genre précédent; les unes sont presqu'entièrement cachées en terre, naissent sur les racines des arbres, et produisent seulement des fleurs saillantes hors de terre, solitaires ou disposées en épi; les autres sont élevées sur la surface de la terre, et ressemblent à l'orobanche; le calyce de ses fleurs est campanulé, quadrifide; la corolle est tubuleuse et diffère dans les différentes espèces; l'ovaire est glanduleux à sa base, ayant son stigmate tronqué; la capsule s'ouvre avec élasticité, et est oligosperme. On dit en avoir trouvé une espèce aux environs de Paris: c'est la clandestine à écailles, *clandestina squammaria*. La tige de cette espèce est simple, ses corolles sont pendantes, ayant leurs lèvres inférieures trifides. Nous avons fait graver cette plante dans notre *grande collection d'histoire naturelle*; nous avons publié à son sujet une dissertation intéressante et fort curieuse.

ORDRE III. — *Les rhinanthoïdes*, rhinanthoïdeæ.

Dans cette famille, les plantes ont une tige pour l'ordinaire herbacée, dont les feuilles sont opposées et alternes; les fleurs sont munies de bractées, et sont quelquefois

solitaires, axillaires ou terminales, et le plus souvent disposées en épi terminal; leur calyce est divisé plus ou moins profondément, pour l'ordinaire tubuleux et persistant; la corolle est presque toujours irrégulière, ayant ses étamines en nombre déterminé; l'ovaire est simple; le style est unique, le stigmate est simple, rarement bilobé; la capsule est biloculaire, polysperme, bivalve; la cloison seminifère est, de chaque côté, opposée et continue aux valves, celles-ci s'ouvrent par leurs bords; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons sont semi-cylindriques.

Genre premier. Le polygale, polygala. Les plantes de ce genre sont herbacées ou frutescentes, ayant leurs feuilles pour l'ordinaire alternes; les fleurs sont en épi terminal, leur calyce est à cinq divisions, deux beaucoup plus grandes en forme d'aîles, souvent colorées; la corolle est tubulée, ayant son tube fendu supérieurement, son lymbe bilabié, sa lèvre supérieure bifide, l'inférieure concave, multifide ou entière; les étamines sont au nombre de huit, recouvertes par la lèvre inférieure, ayant leurs filamens réunis, en deux paquets, surmontés par des anthères uni-loculaires; le stigmate est un peu épais, bifide, la capsule est comprimée en cœur renversé. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le polygale commun, l'herbe-au-lait, *polygala vulgaris*, *amara*, *monospeliaca*. Il croît dans les lieux secs; ses fleurs sont blanches ou bleues ou rouges.

Genre 2. La véronique, veronica. Les plantes de ce genre sont ordinairement herbacées, rarement suffrutescentes; leurs feuilles sont opposées ou verticillées, quelquefois alternes; les fleurs sont disposées en épis terminaux, ou axillaires, solitaires, dans un grand nombre d'espèces; leur calyce est à quatre, rarement à cinq divisions; leur corolle est en roue, quadrilobée, inégale; les étamines sont au nombre de dix, la capsule est échancrée au sommet. Il y en a dix-huit espèces aux environs de Paris.

La première est la véronique bâtarde, *veronica spuria*. Son épi est terminal, ses feuilles sont ternées, dentées également. Elle croît dans les bois sablonneux.

La seconde est la véronique des boutiques, *veronica*

Pag. 107. p. 1.re

Veronica montana.

officinalis. Sa tige est couchée, ses épis sont latéraux, pedunculés; ses feuilles sont ovales, dentées, petiolées. On trouve cette espèce dans les bois.

La troisième espèce est la véronique en épis, *veronica spicata.* Sa tige est très-simple et montante, ses feuilles sont opposées, crenellées, obtuses; les fleurs sont en épi terminal.

La quatrième espèce est la véronique à feuilles de serpolet, *veronica serpillifolia.* Ses feuilles sont ovales, obtuses, crenellées, glabres; sa grappe est terminale, presqu'en épi.

La cinquième espèce est la véronique beccabungue, *veronica beccabunga*, la véronique des fontaines. Sa tige est rampante, ses feuilles sont ovales, planes; ses fleurs sont en grappes latérales, corymbifères.

La sixième espèce est la véronique-mouronnée, le mouron d'eau, *veronica anagallis.* La tige est droite, les feuilles sont lancéolées, dentées; les fleurs en grappes latérales, corymbifères.

La septième espèce est la véronique à écusson, *veronica scutellata.* Ses feuilles sont linéaires, pointues, presqu'entières, les grappes sont alternes, les pedunculés sont pendans.

La huitième espèce est la véronique teucride, *veronica teucrium.* Ses feuilles sont ovales, ridées, un peu obtuses; ses dents sont profondes et obtuses, ses grappes sont fort longues, presqu'en épi.

La neuvième espèce est la véronique des montagnes, *veronica montana.* La tige est faible, les feuilles sont ovales, crenellées, petiolées; les grappes sont panciflores.

La dixième espèce est la véronique chenette, *veronica chamædrys.* La tige est à deux rangs opposés de poils, les feuilles sont ovales, dentées, ridées, sessiles; les inférieures sont petiolées, les fleurs sont en grappes latérales, corymbifères.

La onzième espèce est la véronique rurale, la véronique agreste, *veronica agrestris.* Les feuilles sont cordiformes, incisées, plus courtes que les pedunculés; ceux-ci sont axillaires, uniflores.

La douzième espèce est la véronique des champs,

veronica arvensis. Ses pedoncules sont axillaires, uniflores; ses feuilles presque cordiformes, dentées, velues, plus longues que les pedoncules.

La treizième espèce est la véronique à plusieurs fleurs, *veronica polyanthos*. Cette plante est couchée et garnie en son entier de poils, ses rameaux sont en forme d'épi, feuillus et multiflores; les feuilles inférieures sont arrondies, les autres sont oblongues; les fleurs sont sessiles, bleues.

La quatorzième espèce est la véronique à feuilles de lierre, *veronica hederifolia*. Ses tiges sont couchées, ses feuilles sont cordiformes, planes, à cinq lobes; ses pedoncules sont axillaires, uniflores.

La quinzième espèce est la véronique à trois feuilles, la véronique digitée, *veronica triphyllos*. Ses feuilles sont en digitation, ses pedoncules sont axillaires, uniflores, plus longs que le calyce.

La seizième espèce est la véronique du printemps, *veronica verna*. Ses feuilles sont pinnatifides, plus longues que les pedoncules; ceux-ci sont axillaires, uniflores.

La dix-septième espèce est la véronique acinoïde, la véronique à feuilles de thym sauvage, *veronica acinifolia*. Sa tige est droite; un peu velue; ses feuilles sont ovales, glabres, crenellées; ses pedoncules sont axillaires, uniflores.

La dix-huitième espèce est la véronique à feuilles de basilic, *veronica ocymifolia*. Sa tige est droite, ses feuilles sont crenellées et rouges en-dessous; les fleurs sont solitaires, pedonculées, de couleur bleue.

Genre 3. *La Sibthorpe*, sibthorpia. Ce genre de plantes est herbacé, rampant; ses feuilles sont alternes, presque solitaires, pedonculées, de couleur jaune; leur calyce est turbiné, quinquepartite; la corolle est en roue, quinquepartite, égale; les étamines sont au nombre de quatre, écartées par paire; le stigmate est capité, la capsule est comprimée ou biloculaire. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la sibthorpe d'Europe, *sibthorpia Europæa*. Ses feuilles sont alternes, reniformes, comme peltées, crenellées; ses fleurs sont axillaires, pedonculées, jaunes.

Pag. 109. p. 1er

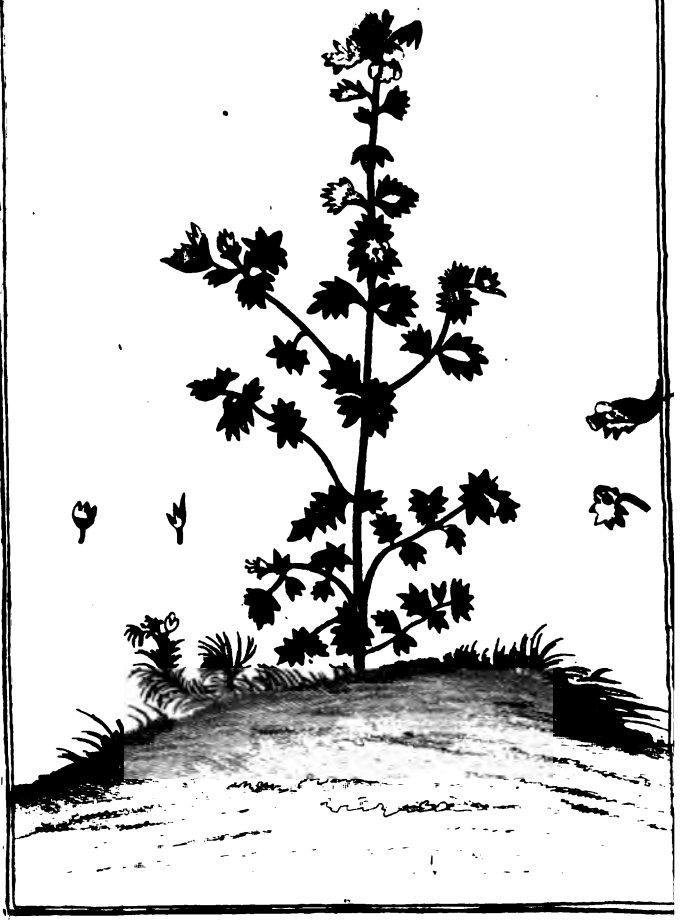

Euphrasia officinalis.

Genre 4. L'euphraise, euphrasia. Les feuilles sont opposées ou alternes; le calyce des fleurs est quadrifide, la corolle tubuleuse, bilabiée, dont la lèvre supérieure est pour l'ordinaire échancrée, la lèvre inférieure trilobée; à lobes égaux; les anthères sont épineuses à la base d'un des lobes, dans les deux étamines qui sont plus courtes; la capsule est ovale, comprimée. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'euphraise commune, *euphrasia officinalis*. Ses feuilles sont ovales, marquées de lignes et finement dentées; ses fleurs sont blanches, tachées de noir.

La seconde espèce est l'euphraise tardive, *euphrasia odontites*. Ses feuilles sont linéaires, toutes en scie; les fleurs sont rouges.

L'auteur de la Flore Parisienne en admet une troisième espèce, qui vient dans les moissons, et qu'il nomme l'euphraise jaune, *euphrasia lutea*. Ses feuilles sont linéaires, en scie; les supérieures sont très-entières; les fleurs sont jaunes.

Genre 5. La pédiculaire, pedicularis. Les feuilles de ce genre sont opposées ou alternes, quelquefois simples, plus souvent ailées; les fleurs sont en épi terminal, leur calyce est ventru, quinquefide, leur corolle est tubuleuse, bilabiée, dont la lèvre supérieure est en casque, échancrée, comprimée, très-étroite, et la lèvre inférieure est plane, ouverte, presqu'à trois lobes, le moyen est plus étroit; la capsule est arrondie, mûcronée, comprimée, souvent oblique au sommet. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la pédiculaire des marais, l'herbe-aux-poux, *pedicularis palustris*. Elle croît dans les marais; le calyce de sa fleur est en croute à points calleux, la corolle est à lèvres obliques.

La seconde espèce est la pédiculaire des bois, *pedicularis sylvatica*. Elle croît dans les prés des bois; le calyce de la fleur est lisse, oblique, anguleux; la corolle est à lèvres en cœur.

Genre 6. La cocrete, rhinanthus. Les feuilles et les fleurs de ce genre sont opposées; le calyce des fleurs est ventru, quadrifide; la corolle est tubuleuse, bilabiée, dont la lèvre supérieure est en casque, échancrée ou

entière, étroite ; la lèvre inférieure ouverte, ou réfléchie, trilobée, le lobe moyen est plus long ; la capsule est ovale, comprimée ; les semences sont quelquefois entourées d'un rebord membraneux. On n'en rencontre qu'une espèce aux environs de Paris. Cette espèce est la vrai tête-de-coq, *rhinanthus crista galli*. Ses fleurs sont d'un jaune-soufre, leur calyce est glabre.

Genre 7. Le mélampyre, melampyrum. Les feuilles sont opposées, les fleurs sont disposées en épi terminal, ayant leurs bractées très-grandes ; le calyce de ces fleurs est tubuleux, quadrifide ; la corolle est tubuleuse, comprimée à son lymbe, bilabiée ; la lèvre supérieure est en casque, échancrée, repliée sur les bords ; la lèvre inférieure est plane, droite, sillonnée, à trois lobes presqu'égaux ; la capsule est oblongue, oblique, acuminée, comprimée, à loges monospermes. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le mélampyre à crete, *melampyrum cristatum*. Ses épis sont quadrangulaires, ses bractées sont cordiformes, ramassées, compactes, dentées, imbriquées ; ses fleurs sont jaunes, teintes de pourpre.

La deuxième espèce est le mélampyre des champs, *melampyrum arvense*. Ses épis sont coniques, lâches ; ses bractées sont colorées, à dents setacées ; ses fleurs sont rouges.

La troisième espèce est le mélampyre des bois, *melampyrum sylvaticum*. Ses fleurs sont jaunes, uni-latérales, écartées par paires ; ses corolles sont baillantes.

La quatrième espèce est le mélampyre des prés, *melampyrum pratense*. Ses fleurs sont tournées du même côté, latérales ; les conjugations de feuilles sont éloignées ; ses corolles sont ouvertes.

Ordre IV. — *Les lilacées*, liliaceæ.

Cet ordre étoit destiné aux acanthoïdes, *acanthoïdeæ* ; mais comme il ne se trouve pas aux environs de Paris, nous le remplaçons par le cinquième ordre de Jussieu, qui devient conséquemment ici le quatrième. Les plantes de cet ordre ont une tige frustescente ou arborescente,

garnie de rameaux opposés ; les feuilles sortent de boutons écailleux, souvent très-gros, et sont pour l'ordinaire simples, rarement aîlées ; elles sont situées de même que les rameaux : les fleurs sont presque toujours complettes, et forment communément une panicule, cependant elles se trouvent quelquefois disposées en grappes ou en corymbe ; leur calyce est entier ou divisé, la corolle est tubuleuse, régulière, divisée en quatre ou cinq parties plus ou moins profondes, rarement nulle ; les étamines sont au nombre de deux, l'ovaire est simple, le style unique, le stigmate a deux lobes, leur capsule est à deux loges ; la cloison est opposée aux valves, le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons sont foliacés, la radicule est souvent supérieure. Cet ordre ne renferme qu'un genre aux environs de Paris.

Genre. Le frêne, fraxinus. La tige de ce genre est arborescente, ses feuilles sont opposées, rarement simples, presque toujours aîlées avec une impaire ; ses fleurs sont en panicules terminales, et paraissent avant les feuilles ; les fleurs du frêne à manne sont à quatre pétales ou monopétales, à quatre divisions profondes, hermaphrodites : celles de frêne commun sont apétales et polygames, c'est-à-dire, hermaphrodites sur un individu, et simplement femelles sur un autre ; par conséquent, les calyces et les corolles sont ou nulles, ou le calyce est à quatre parties, et la corolle à quatre divisions allongées, linéaires ; les étamines sont hypogines, les anthères sessiles, dont les fleurs apétales, portées sur un long filament dans celles qui sont pourvues de corolle ; le stigmate est bifide, la semence ou capsule est ovale, oblongue, comprimée, terminale par une aîle membraneuse ou échancrée au sommet ; ses loges sont monospermes, d'autant qu'une loge est sujette à s'avorter, ou s'oblitere dans la maturité. On en connaît deux espèces aux environs de Paris, quoique nous n'en ayons rapporté qu'une seule dans notre seconde partie.

La première espèce est le frêne ordinaire, *fraxinus excelsior*. Ses folioles sont en scie, ses fleurs sont à pétales, brunes.

La seconde espèce est le frêne à manne, *fraxinus*

ornus. Ses folioles sont aiguës, en scie, petiolées; sa panicule est terminale; ses fleurs sont de couleur herbacée, à quatre pétales.

ORDRE V. — *Les Jasminées*, jasmineæ.

La tige dans cet ordre est frutescente ou aborescente, les feuilles sortent de boutons coniques et écailleux, et sont presque toujours opposées, pour l'ordinaire simples, rarement ternées ou presqu'aîlées; les fleurs sont disposées en corymbe ou en panicule, terminant les rameaux, ou sont situées dans les aisselles des feuilles; leur calyce est à quatre ou huit divisions plus ou moins profondes, la corolle est tubuleuse, régulière; les étamines sont pour l'ordinaire au nombre de deux, l'ovaire est simple, le style unique, le stigmate bilobé, le pericarpe est charnu, biloculaire, disperme ou uniloculaire, et contenant une, deux ou quatre semences; les semences sont quelquefois arillées, le périsperme est oléagineux, ou charnu ou cartilagineux, quelquefois nul; l'embryon est droit, les cotylédons sont foliacés, la radicule est souvent supérieure. On cultive aux environs de Paris plusieurs genres de cet ordre, mais il ne s'en trouve qu'un seul qui y soit indigène: ce genre est le troëne.

Genre. Le Troëne, ligustrum. Les feuilles de ce genre sont simples, les fleurs sont disposées en panicule terminale, quelquefois triandres; leur calyce est très-petit, à quatre dents; la corolle est un tube court avec un limbe ouvert, quadrifide; la baie est biloculaire, quadrisperme; les semences sont au nombre de deux dans chaque loge, ou plus rarement une seule, ce qui provient de l'avortement; le périsperme est presque cartilagineux. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le troëne ordinaire, *ligustrum vulgare*. Il vient dans la plupart des haies: ses feuilles sont lanceolées, aiguës; les pedunculles des grappes des fleurs sont opposés, les fleurs sont blanches. Il y en a une variété à feuilles panachées.

ORDRE

Pag. 113. p. 1ere

Verbena officinalis.

ORDRE VI. *Des pyrénacées*, pyrenaceæ.

La tige est presque toujours frutescente; leurs feuilles sont souvent simples, et pour l'ordinaire opposées; les fleurs varient dans leurs dispositions, tantôt elles sont portées sur des pédoncules rameux, très-longs et opposés, et forment en leur ensemble un corymbe ou une panicule; tantôt leurs pédoncules sont simples, courts et alternes sur l'axe d'un épi ou d'une grappe; leur calyce est tubuleux, souvent persistant; la corolle en est tubuleuse, à limbe communément irrégulier; les étamines sont au nombre de quatre, presque toujours didynames, rarement deux ou six; l'ovaire est simple, le style est unique, le stigmate simple ou bilobé, quelquefois coudé; le fruit est un péricarpe charnu, contenant depuis un jusqu'à quatre osselets; les semences sont rarement nues, agglutinées par un tissu utriculaire; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotylédons sont presque foliacés, la radicule est inférieure. Il n'y a aux environs de Paris qu'un genre de cet ordre.

Genre. La verveine, verbena. Les plantes de ce genre sont herbes ou arbrisseaux, les feuilles en sont opposées; les fleurs sont garnies d'une bractée disposée en forme d'épi court ou allongé; le calyce est à cinq dents, tronquées dans une seule, persistant; la corolle est infundibuliforme, courbée; le limbe est inégal, quinquefide; les étamines sont au nombre de quatre, non saillantes; le stigmate est obtus, les semences sont au nombre de quatre, nues, agglutinées par un tissu utriculaire. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la verveine des boutiques, *verbena officinalis*. Sa tige est solitaire, ses épis sont filiformes, paniculés; ses feuilles sont laciniées, multifides; ses fleurs sont bleues.

ORDRE VII. *Des labiées*, labiatæ.

La racine des labiées est presque toujours fibreuse, rarement tubereuse; leur tige est communément herbacée, tétragone, rameuse, à rameaux opposés; les feuilles

sont simples, pour l'ordinaire entières, et disposées de la même manière que les rameaux; les fleurs sont le plus souvent munies de bractées ou de soies, et presque toujours disposées en anneau, ou verticillées, terminales ou axillaires; la corolle de ces fleurs est communément bilabiée, le limbe formant deux lèvres plus ou moins rapprochées: en général, la lèvre supérieure est moins large que l'inférieure, et recouvre les étamines; elle est si courte dans quelques espèces, qu'à peine paraît-elle; souvent la corolle est renversée, ou naturellement ou par l'effet de la torsion du tube, et pour lors la lèvre située inférieurement, devient la supérieure, d'autant qu'elle est communément plus petite, et que les étamines se trouvent penchées sur elles. Quant à la fructification de cet ordre ou famille, le calyce est toujours tubuleux, persistant, quinquefide ou bilabié; la corolle est tubuleuse, irrégulière, et pour l'ordinaire, ainsi que nous l'avons ci-dessus, bilabiée; les étamines sont au nombre de quatre, dont deux sont quelquefois sujetes à avorter, didynames, insérées dans la lèvre supérieure de la corolle; l'ovaire est simple, à quatre lobes, libre; le style est unique, provenant du réceptacle entre les lobes de l'ovaire; le stigmate est bifide, le fruit est à quatre semences nues, droites, situées au fond du calyce persistant, et attachées par leur base à un placenta commun peu saillant; l'embryon est droit, dépourvu de périsperme, les cotylédons sont planes, la radicule est inférieure. Cet ordre comprend plusieurs genres dans la Flore Parisienne.

Genre premier. Le lycope, lycopus. Les plantes de ce genre sont herbacées, leurs feuilles sont sinuées ou pinnatifides, leurs fleurs sont axillaires, verticillées, sessiles; leur calyce est tubuleux, quinquefide; la corolle est tubuleuse, quadrilobée, presqu'égale; le lobe supérieur est plus large, échancré; les étamines sont écartées, au nombre de quatre, dont deux fertiles et deux avortées. On en connaît deux espèces aux environs de Paris: cette espèce est le lycope d'Europe, *lycopus Europæus*. Il croît dans les lieux humides: ses feuilles sont sinuées, en scie; ses étamines sont écartées, ses fleurs sont blanches.

Genre 2. *La sauge*, salvia. Les plantes de ce genre sont en herbes, ou en sous-arbrisseaux; les fleurs sont depuis une jusqu'à trois; elles sortent de l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée, et sont souvent disposées en épi; le calyce de ces fleurs est presque campanulé, strié, bilabié; la lèvre supérieure est unie ou trideatée, la lèvre inférieure est bifide, la corolle est tubuleuse, bilabiée; le tube est insensiblement dilaté, comprimé à son sommet plus long que le calyce; la lèvre supérieure est en voûte, entière ou échancrée; la lèvre inférieure est trilobée, ayant ses lobes latéraux étroits, et le moyen plus grand et arrondi; les étamines sont au nombre de quatre, dont deux fertiles et deux avortées, ayant leurs filamens arqués, portés chacun transversalement sur un pivot, et versatiles, libres dans toute leur longueur, connés à leur base, munis à leur sommet d'une anthère oblongue, uni-loculaire. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la sauge des prés, *salvia pratensis*. Elle vient dans les prés, ainsi que l'indique son nom trivial; ses feuilles sont cordiformes, obliques, irrégulières, dentées, presque lobées, ayant les verticilles comme nués; les fleurs sont blanches ou bleues, leur corolle est à lèvre supérieure, visqueuse.

La seconde espèce est la sauge à feuilles de verveine; *salvia verbenacea*. Ses feuilles sont dentées, sinuées, un peu lisses; ses fleurs sont bleues, dont les corolles sont plus étroites que le calice.

La troisième espèce est la sauge schlarée, l'orvale des chemins, *salvia sclarea*. Ses feuilles sont cordiformes, crenellées, ridées, veluës; ses bractées sont colorées, concaves, aiguës, plus longues que le calyce; ses fleurs sont bleues, blanches.

Genre 3. *Le bugle*, bugula. La tige de ce genre est rampante, stolonifere; les fleurs sont verticillées, disposées en épi terminal; le calyce est quinquefide, presqu'égal; la corolle est tubuleuse, uni-labiée; la lèvre supérieure très-petite, presque nulle, bidentée; la lèvre inférieure trilobée, dont le lobe moyen est grand, en cœur renversé; les étamines sont au nombre de quatre fertiles. Il n'y en a qu'une espèce aux environs

de Paris : cette espèce est le bugle rampant, *bugula reptans*. Cette plante est glabre, stolonifère : ses fleurs sont bleues.

Genre 4. *La germandrée*, teucrium. Les plantes de ce genre sont pour l'ordinaire herbacées : les fleurs, dans une espèce, sont capitées, terminales ; dans d'autres, axillaires ou terminales, éparses, et parmi les fleurs terminales, il se trouve une espèce dont les fleurs sont campanulées, régulières, tri-six-lobées ou quinque-six-andres ; le calice de ces fleurs est quinquefide, pour l'ordinaire tubuleux ; la corolle est tubuleuse, labiée, dont le tube est court ; la lèvre supérieure a deux découpures réfléchies sur les côtés, la lèvre inférieure trilobée, dont le lobe moyen est plus grand ; les étamines sont saillantes, situées dans la scission de la lèvre supérieure. On en distingue six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la germandrée laciniée, *teucrium botrys*. Elle croît dans les endroits cultivés : ses feuilles sont multifides, ses fleurs sont rouges, latérales, trois à trois, pedunculées.

La deuxième espèce est la germandrée ivette, *teucrium chamæpithys*. Sa tige est diffuse ; ses feuilles sont trifides, linéaires, très-entières ; ses fleurs sont sessiles, latérales, solitaires, jaunes.

La troisième espèce est la sauge des bois, *teucrium scorodonia*. Sa tige est droite, ses feuilles sont cordiformes, en scie, petiolées ; ses grappes sont uni-latérales, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

La quatrième espèce est la germandrée d'eau, *teucrium scordium*. Sa tige est pedunculée, ses feuilles sont oblongues, sessiles, en scie ; ses fleurs sont geminées, pedunculées, rouges.

La cinquième espèce est la germandrée petit-chêne, *teucrium chamædrys*. Ses tiges sont panchées, un peu velues ; ses feuilles sont cunéiformes, ovales, incisées, crenellées, petiolées ; ses fleurs sont trois à trois, rouges.

La sixième espèce est la germandrée des montagnes, *chamædrys montana*. Ses feuilles sont lancéolées, très-entières, cotoneuses en-dessous ; son corymbe est terminal, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 5. *La cataire*, nepeta. Dans ce genre, les fleurs sont verticillées, disposées en panicules ou en épis terminaux; les pédoncules sont multiflores, les bractées sont larges dans quelques espèces et placées sous les verticilles; le tube de la corolle est allongé, courbé, l'orifice est ouvert, le limbe est bilabié, la lèvre supérieure droite, échancrée, la lèvre inférieure trilobée, ayant les lobes latéraux très-courts, réfléchis, le moyen plus grand, concave et crénelé, et les étamines rapprochées. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la cataire commune, l'herbe-aux-chats, *nepeta cataria*. Les feuilles sont pétiolées, cordiformes, en scie; les verticilles de ses fleurs sont comme pédonculés, les fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 6. *La crapaudine*, sideritis. Les plantes de ce genre sont herbacées ou suffrutescentes, ordinairement tomenteuses; les fleurs sont verticillées, disposées en épis terminal; les verticilles sont souvent munis de bractées concaves et ciliées; leur calyce est tubuleux, oblong; la corolle est tubuleuse, bilabiée; le tube est ordinairement plus long que le calyce, la lèvre supérieure est bilobée, la lèvre inférieure trilobée, ayant les lobes latéraux courts, aigus, le moyen plus grand, presqu'arrondi, crenellé; les étamines sont placées dans le tube, les stigmates sont au nombre de deux, inégaux; le supérieur est cylindrique, concave, tronqué, l'inférieur plus court, engaînant l'autre à sa base. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la crapaudine hérissée, *sideritis hirsuta*. Ses tiges sont hérissées, couchées; ses feuilles sont lancéolées, obtuses, dentées, poileuses; les bractées sont dentées, épineuses.

La deuxième espèce est la crapaudine à grandes fleurs, *sideritis grandiflora*. Elle ne diffère de la précédente que par la grandeur de ses fleurs.

Genre 7. *La menthe*, mentha. Ce genre de plantes est herbacé, très-odorant; ses fleurs sont verticillées, axillaires, ou disposées en épis terminaux; leur corolle est un peu plus longue que le calyce, quadrilobée, presqu'égale; le lobe supérieur est plus long, échancré; les étamines sont écartées. On en compte sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la menthe sauvage, *mentha sylvestris*. Elle croît dans les endroits humides : ses feuilles sont oblongues, en scie, d'un blanc cotoneux en dessous, comme sessiles ; ses fleurs sont rouges, ses étamines sont saillantes.

La deuxième espèce est la menthe verte, *mentha viridis*, le baume. Cette espèce a les feuilles oblongues, en scie, nuës, sessiles ; ses épis sont grêles, aigus ; ses fleurs et ses étamines sont de même que dans l'espèce précédente.

La troisième espèce est la menthe à feuilles rondes, *mentha rotundifolia*, la menthe des cimetières. Ses feuilles sont comme rondes, ridées, dentées, crenelées, sessiles ; ses épis sont oblongs, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

La quatrième espèce est la menthe aquatique, *mentha aquatica*. Ses feuilles sont ovales, en scie, petiolées ; les verticilles sont en têtes terminales, les étamines sont saillantes, les fleurs sont rouges. On rencontre cette espèce communément dans les marais.

La cinquième espèce est la menthe des jardins, *mentha gentilis*. Ses feuilles sont ovales, aiguës, en scie ; ses verticilles sont axillaires, les étamines plus courtes que la corolle, les fleurs d'un blanc-sale.

La sixième espèce est la menthe des champs ; le pouliot-thim, *mentha arvensis*. Elle est velue ; ses feuilles sont ovales, aiguës, en scie ; ses fleurs sont d'un rose sale. Elle vient dans les champs, après la moisson.

Et enfin, la septième et dernière espèce est la menthe-pouliot, *mentha pulegium*. Sa tige est rampante, inférieure ; ses feuilles sont ovales, obtuses, presque crenellées ; ses étamines sont saillantes.

Genre 8. *Le lierre terrestre*, glecoma. Ce genre est une herbe rampante, dont les fleurs sont axillaires ; le calyce est oblong, tubuleux, strié ; leur corolle est tubuleuse, bilabiée, le tube insensiblement dilaté, plus long que le calyce ; la lèvre supérieure bifide, la lèvre inférieure trifide, ayant la division moyenne plus grande, échancrée ; les anthères sont rapprochées par paire, en forme de croix double, avant l'omission du *pollen*. On n'en connaît qu'une seule espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est le lierre terrestre des boutiques, *gle-*

cana hederacea. Cette espèce est rampante, ses feuilles sont reniformes, crenellées; ses fleurs sont axillaires, bleues, blanches ou rouges.

Genre 9. *Le lamier*, lamium. Dans ce genre, les feuilles florales sont souvent sessiles, les fleurs sont axillaires, sessiles, presque verticillées; les bractées sont setiformes, la corolle est pour l'ordinaire pubescente, quelquefois crenellée, à six lobes; le calyce des fleurs est tubulé, quinquedenté, aristé, ouvert au sommet; la corolle est tubuleuse, bilabiée, ayant l'orifice dilaté, muni de chaque côté, sur ses bords, de dents refléchies, le limbe ouvert, la lèvre supérieure en voûte, souvent entière, la lèvre inférieure plus courte, bilobée. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le lamier blanc, l'ortie blanche, *lamium album*. Ses feuilles sont cordiformes, acuminées, en scie, petiollées; ses fleurs sont blanches, au nombre de vingt, par verticilles.

La deuxième espèce est le lamier pourpré, *lamium purpureum*. Ses feuilles sont cordiformes, obtuses, petiolées; ses fleurs sont purpurines.

La troisième espèce est le lamier amplexicaule, *lamium amplexicaule*. Ses feuilles sont florales, sessiles, simples, obtuses; ses fleurs sont rouges.

Genre 10. *Le galeopse*, galeopsis. Les fleurs sont verticillées, axillaires, ayant des bractées subulées: la corolle de la troisième espèce, dont il sera parlé ci-après, est dépourvue de dents; le calyce est quinquedenté, aristé, quelquefois piquant; la corolle est tubuleuse, bilabiée, ayant le tube court, l'orifice un peu dilaté, muni sur chaque côté d'une dent acuminée, le limbe ouvert, la lèvre supérieure en voûte, légèrement crenellée, la lèvre inférieure trilobée, dont les lobes latéraux sont petits, le moyen plus grand, échancré. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le galeopse des champs, *galeopsis ladanum*. Ses feuilles sont lancéolées, à dents rares; ses verticilles sont distans, ses fleurs sont rouges.

La deuxième espèce est le galeopse chanvrin, *galeopsis tetrahit*. Sa tige est entre nœuds renflés en haut, ses verticilles supérieurs sont presque contigus, ses fleurs sont rouges.

La troisième espèce est l'ortie jaune, *galeopsis galeobdon*. Ses feuilles sont ovales, en scie, pétiolées; ses verticilles sont distans, sa corolle est à long tube, le calyce est peu épineux, les fleurs sont jaunâtres.

Genre 11. *La Bétoine*, betonica. Dans ce genre, les tiges sont souvent simples, les fleurs sont verticillées, disposées en épis terminaux; le calyce est tubulé, quinquaristé; la corolle est tubuleuse, bilabiée, dont le tube est cylindrique, courbé, plus long que le calyce; la lèvre supérieure est plane, arrondie, droite, entière; la lèvre inférieure est trifide, ayant sa division moyenne plus large qu'échancrée.

On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la bétoine officinale, *betonica officinalis*. Son épi est interrompu, la lèvre inférieure de la corolle est à division inférieure, échancrée.

Genre 12. *Le Stachide*, stachys. Plusieurs espèces de ce genre sont drapées ou cotoneuses; les fleurs sont axillaires, ou verticillées en épis; les verticilles sont rapprochés ou écartés, munis de bractées; le calyce de ces fleurs est tubulé, anguleux, quinquedenté, acuminé, inégal; la corolle est tubuleuse, bilabiée, dont le tube est court, l'orifice gibbeux en-dessous à sa base, la lèvre supérieure droite, en voûte, souvent échancrée; la lèvre inférieure réfléchie sur les côtés, quinquefide, ayant la division moyenne plus grande, échancrée; les étamines rejettées sur chaque côté, après la fécondation. On rencontre sept espèces de stachide ou épiaire aux environs de Paris.

La première espèce est le stachide, ou l'épiaire des bois, *stachys sylvatica*. Ses feuilles sont cordiformes, pétiolées; les verticilles sont de six fleurs rouges.

La seconde espèce est le stachide d'Allemagne, *stachys germanica*. Sa tige est laineuse, ses verticilles sont multiflores, les dents des feuilles sont imbriquées, les fleurs sont rouges.

La troisième espèce est le stachide des Alpes, *stachys alpina*. Ses verticilles sont multiflores, les dents des feuilles sont cartilagineuses au sommet, la lèvre inférieure de la corolle est plane.

La quatrième espèce est le stachide des marais, *stachys*.

p. 1re Pag. 120.

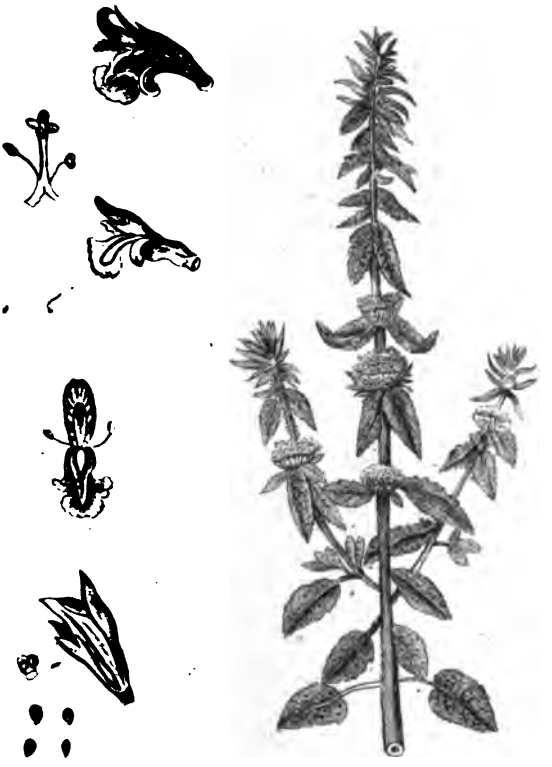

Stachys germanica.

palustris. Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, semi-amplexicaules; les verticilles sont comme à six fleurs rouges.

La cinquième espèce est le stachide annuel, *stachys annua*. Sa tige est droite, ses feuilles sont ovales, lancéolées, lisses, pétiolées, à trois nervures; ses verticilles sont de six fleurs blanches.

La sixième espèce est le stachide crapaudine, *stachys buffonia*, *an stachys recta Lin.*? Ses feuilles sont velues, sessiles, l'involucre de six feuilles setacé; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

La septième espèce est la stachide des champs, *stachys arvensis*. Sa tige est faible, ses feuilles sont obtuses, presque nuës; ses verticilles sont de six fleurs rouges.

Genre 13. *La ballote*, ballota. Dans ce genre, les fleurs sont axillaires, munies de bractées étroites, sessiles ou pedunculées; les pedunculés sont multiflores, ayant leurs fleurs tournées du même côté; le calyce de ces fleurs est pentagone, décem-strié, quinquedenté, ouvert au sommet; la corolle est tubuleuse, bilabiée, souvent velue; le tube est de la longueur du calyce, la lèvre supérieure est droite, concave, crenellée; la lèvre inférieure est trilobée, ayant le lobe moyen plus grand, échancré. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la ballote fétide, *ballota nigra*. Ses feuilles sont presque cordiformes, crenellées, ridées; les fleurs sont rouges ou blanches, les calyces sont acuminés.

La seconde espèce est la balotte à fleurs blanches, *balotta alba*. C'est plutôt une variété de la précédente qu'une espèce.

Genre 14. *Le marrube*, marrubium. Les fleurs de ce genre sont verticillées; sessiles; leurs bractées sont linéaires, nombreuses; leur calyce est dix-strié, rarement à cinq dents, plus souvent à dix, dont les alternes sont plus petites; la corolle est semblable à celle de la ballote, à l'exception de la lèvre supérieure qui est droite, linéaire et semi-bifide. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est le marrube blanc, *marrubium vulgare*. Dans ce marrube, la lèvre supérieure des fleurs est

droite, les feuilles ovales, le calyce des dents est setacé, crochu; les fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 15. *La cardiaque*, *l'agripaume*, leonurus. Dans ce genre, les fleurs sont axillaires, verticillées, sessiles; les verticilles sont souvent nombreux, insensiblement plus petits vers le sommet, garnis d'un grand nombre de bractées; le calyce de ces fleurs est pentagone, pointu, denté, acuminé; la corolle est tubuleuse, bilabiée; le tube est renfermé dans le calyce, la lèvre supérieure est velue, entière, concave; la lèvre inférieure est réfléchie, trifide, ayant les divisions presqu'égales; les anthères sont parsemées de points brillans, la corolle est sujette à varier dans la forme du limbe. On n'en connaît que deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la cardiaque agripaume, *leonurus cardiaca*. Ses feuilles sont caulinaires, lancéolées, trilobées; ses fleurs sont pourpres.

La seconde espèce est la cardiaque à feuilles simples, *leonurus marrubiastrum*. Ses feuilles sont ovales lancéolées, en scie; les calyces sont sessiles, épineux.

Genre 16. *Le clinopode*, clinopodium. Les fleurs de ce genre sont axillaires, verticillées, garnies de plusieurs bractées setacées, en forme d'involucre; le calyce est bilabié, la lèvre supérieure du lymbe calicinal est trifide, la lèvre inférieure est partagée en deux, la corolle est aussi bilabiée, le tube de cette corolle est plus long que le calyce, dilaté insensiblement; la lèvre supérieure est droite, échancrée; la lèvre inférieure est trifide, ayant la division moyenne plus grande, échancrée; les étamines sont au nombre de quatre, fertiles, le stigmate est simple. On ne connaît dans la Flore Parisienne, qu'une espèce de ce genre, c'est le clinopode commun, *clinopodium vulgare*, le grand basilic sauvage. Les têtes de ses fleurs rouges ou blanches sont comme rondes ou hérisées.

Genre 17. *L'origan*, origanum. Les fleurs de ce genre sont en épis serrés, ayant leurs bractées ovales, imbriquées, uniflores, colorées; plusieurs épis sont portés sur le même pedunculc axillaire ou terminal, plus allongés dans une espèce, plus courts et quadrigones dans une autre; le calyce des fleurs est inégal, sujet à varier, tantôt bilabié ou bipartite, tantôt presque quinquedenté;

la corolle est tubuleuse, bilabiée, dont le tube comprimé est plus long que le calyce; la lèvre supérieure est droite, échancrée; l'inférieure est trifide, presqu'égale; les étamines sont au nombre de quatre. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est l'origan commun, *origanum vulgare*. Ses épis sont un peu arrondis, paniculés, ramassés; ses bractées sont plus longues que le calyce, les fleurs sont rouges ou blanches.

Genre 18. *Le thym*, thymus. Les plantes de ce genre sont petites, odorantes; leurs fleurs sont rapprochées en paquets axillaires ou terminaux, leur calyce est tubulé, ayant l'orifice fermé par des poils; le lymbe est bilabié, la lèvre supérieure tridentée, la lèvre inférieure bifide; la lèvre supérieure de la corolle est plane, droite, échancrée; la lèvre inférieure est trilobée, le lobe moyen plus large. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le thym commun, le serpolet, *thymus serpillum*. Ses fleurs sont en tête, rouges ou blanches; ses tiges sont tombantes, ses feuilles sont planes, obtuses, ciliées à leur base.

La seconde espèce est le thym champêtre, *thymus acinos*. Ses tiges sont droites, un peu rameuses; ses feuilles sont aiguës, en scie; ses fleurs sont rouges, verticillées; leurs pedunculés sont uniflores.

La troisième espèce est le thym des Alpes, *thymus alpinus*. Ses feuilles sont un peu obtuses, concaves, presqu'en scie; ses verticilles sont de six fleurs rouges.

Genre 19. *Le calament, la mélisse*, melissa. Les plantes de ce genre sont herbacées, rarement suffrutescentes; les fleurs sont axillaires, portées sur des pedunculés courts ou longs, multiflores; leur calyce est oblong, presque scarieux; la lèvre supérieure est plane, tridentée; la lèvre inférieure est bifide, la corolle est tubulée, bilabiée, ayant le tube cylindré, l'orifice dilaté, la lèvre supérieure presqu'en voûte, bifide, la lèvre inférieure trilobée, dont le lobe moyen est en cœur renversé. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la mélisse des boutiques, la citronelle, *melissa officinalis*. Ses pedunculés sont simples, écartés, uniflores, comme ramassés; ses grappes

sont à demi-verticilles, la gorge du calyce de ses fleurs n'est point velue.

La seconde espèce est le calament des montagnes, *melissa calamenta*. Ses pedoncules sont dichotomes, de la longueur des feuilles; ses fleurs sont rouges.

La troisième espèce est le calament à petites fleurs, *melissa nepeta*. Sa tige est montante, ses feuilles sont peu dentées, petites; ses pedoncules sont dichotomes, plus longs que les feuilles.

Genre 20. *La mélitte*, melittis. Les fleurs de ce genre sont uni ou bi-axillaires, dépourvues de bractées; leur calyce est campanulé, plus large que le tube de la corolle; la lèvre supérieure est aiguë, entière; la lèvre inférieure est plus courte, bifide, aiguë; le tube de la corolle est cylindrique, plus long que le calyce; la lèvre supérieure est plane, arrondie, droite; la lèvre inférieure est trilobée, ayant les lobes grands, inégaux, entiers ou crenellés, les anthères sont conniventes, par paire. Il n'y en a qu'une seule espèce aux environs de Paris: c'est la mélisse batarde, *melittis*, *melissophyllum*. Elle vient dans les bois: ses fleurs sont blanches, tachées de pourpre, et trois ensemble au plus.

Genre 21. *La brunelle*, prunella. Dans ce genre, les tiges sont ordinairement simples, les fleurs sont verticillées, très-serrées; les verticilles forment un épi terminal; les bractées sont grandes, ciliées ou laciniées; la lèvre supérieure du calyce est plane, tronquée, tridentée; la lèvre inférieure est bifide, plus ouverte; le tube de la corolle est cylindracé, de la longueur du calyce; la lèvre supérieure est concave, entière ou bilobée; la lèvre inférieure est trilobée, le lobe moyen est plus grand, échancré; les filamens des étamines sont terminés par deux dents, l'une nue, et l'autre est anthériforme, le sigmate est bifide, ou rarement quadrifide. On en distingue trois espèces aux environs de Paris, quoique nous n'en ayons rapporté que deux dans notre partie économique.

La première espèce est la brunelle ordinaire, *prunella vulgaris*. Toutes ses feuilles sont ovales, oblongues, en scie, petiolées; ses fleurs sont rouges ou blanches.

La seconde espèce est la brunelle laciniée, *prunella*

laciniata. Ses feuilles sont ovales, oblongues, petiolées; les quatre supérieures lancéolées, dentées.

La troisième espèce est la brunelle à feuilles d'hyssope, *prunella hyssopifolia.* Ses feuilles sont lancéolées, très-entières, sessiles; les tiges sont droites, les fleurs sont rouges.

Genre 22. *La Toque*, scutellaria. Les plantes de ce genre sont herbacées, quelquefois ligneuses; ses fleurs sont solitaires, axillaires, nues, ou disposées en épi terminal, et munies de bractées; le calyce est très-court, les lèvres supérieure et inférieure sont entières, avec une squammule, orbiculaire, concave, panchée sur la lèvre supérieure; le tube de la corolle est allongé, insensiblement dilaté, recourbé à sa base; l'orifice est comprimé, la lèvre supérieure est pareillement comprimée, en voûte, munie à sa base de deux dents; la lèvre inférieure est plus longue, échancrée; les semences sont au fond du calyce fermé par l'écaille panchée sur sa lèvre supérieure. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la toque ordinaire, *scutellaria galericulata.* Ses feuilles sont en cœur, lancéolées; les fleurs sont d'un blanc purpurin. On rencontre cette espèce le long des eaux.

La seconde espèce est la toque petite, *scutellaria minor.* Ses feuilles sont en cœur, ovales, presqu'entières; ses fleurs sont rouges.

ORDRE VIII. — *Des personnées*, personnatæ.

Les plantes de cet ordre sont communément herbacées, rarement frutescentes; leurs feuilles sont opposées ou alternes, quelquefois verticillées; les fleurs sont munies de bractées, et sont axillaires ou terminales, souvent disposées en épi, en panicule ou en corymbe. Pour ce qui concerne les parties de la fructification, le calyce des fleurs est divisé, souvent persistant; la corolle est ordinairement irrégulière, à lymbe divisé; les étamines sont presque toujours au nombre de quatre, communément didynames, rarement au nombre de deux; l'ovaire est simple, le style unique, le stigmate simple

ou bilabié; la capsule est biloculaire, s'ouvrant, ou simplement au sommet, ou presqu'entièrement aux deux valves, quelquefois bipartites, concaves et nues intérieurement; l'axe du fruit est tantôt dilaté sur ses bords, et constitue une cloison simple, parallèle, continue aux valves, qui ne s'ouvrent pas entièrement. Cette cloison se contracte quelquefois dans la maturité, et la capsule paraît alors uniloculaire; tantôt l'axe est contigu aux bords rentrans des valves, qui forment une cloison double, et qui ne se séparent pas entièrement; les placentas sont adnés au milieu de chaque côté de la cloison, ou adhérens à la cloison par le moyen d'une lame entière, et saillans dans les loges; les semences sont ordinairement nombreuses, très-petites; le périsperme est charnu, l'embryon droit, les cotylédons sont semi-cylindriques.

Cet ordre comprend sept genres qui se trouvent aux environs de Paris.

Genre premier. La lentibulaire, *l'utriculaire*, utricularia. Ce genre de plantes est aquatique, leurs feuilles sont souvent parsemées d'un grand nombre de vésicules; les fleurs peu serrées, disposées en *grappes*, quelquefois presque solitaires, portées sur une hampe munie de quelques écailles; l'éperon est peu sensible dans la petite lentibulaire; le calyce est bipartite, corné; la corolle est bilabiée, le tube à peine sensible; la lèvre supérieure est droite, entière, staminifère; la lèvre inférieure est plus grande, entière, munie intérieurement d'un palais cordiforme, saillant, éperonné à sa base; les étamines sont au nombre de deux, le stigmate est simple, la capsule est globuleuse, uniloculaire, semi-double par la contraction de la cloison seminifère. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'utriculaire commune, *utricularia vulgaris*. Son éperon est conique, ses fleurs sont en petit nombre.

La seconde espèce est la petite utriculaire, *utricularia minor*. Son éperon est très-court, caréné.

Genre 2. La grassette, pinguicula. Les feuilles de ce genre sont radicales, grasses, succulentes; l'hampe est à une fleur, la fleur est renversée, le calyce est cam-

pannlé, pentafide; la corolle est bilabiée, éperonnée; la lèvre supérieure est trilobée, la lèvre inférieure est bilobée, plus courte; les étamines sont au nombre de deux, le stigmate est bilamellé, la capsule est uniloculaire, sans doute par la contraction de la cloison semi-nifère. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la grassette vulgaire, *pinguicula vulgaris*. La fleur de cette plante est bleue. Elle croît dans les lieux humides.

Genre 3. *La limoselle*, limosella. Les plantes de ce genre sont petites, herbacées, stolonifères, et croissent dans les lieux où l'eau a séjourné; les feuilles sont radicales, fasciculées; les fleurs sont axillaires, leur calyce est pentafide, la corolle est campanulée, pentafide, presqu'égale; les étamines sont didynames, rapprochées par paires; le stigmate est globuleux, la capsule est ronde, bivalve, uni-loculaire dans la maturité. On n'en trouve qu'une seule espèce aux environs de Paris : c'est la limoselle aquatique, *limosella aquatica*. Ses feuilles sont lancéolées.

Genre 4. *La scrophulaire*, scrophularia. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs arbrisseaux, leur tige est quadrigone, les feuilles sont ordinairement opposées, les pedunculés sont bi-multiflores, munis de deux bractées dans le point de leur division, opposés, axillaires ou terminaux, et forment un épi ou une panicule. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la scrophulaire noueuse, *scrophularia nodosa*. Les feuilles de cette espèce sont cordiformes, à trois nervures, leur tige est à angle obtus; les fleurs sont pourpres, noirâtres.

La seconde espèce est la scrophulaire aquatique, *scrophularia aquatica*. Sa tige est à angle membraneux, ses grappes sont terminales, ses feuilles sont cordiformes, obtuses, à pétioles décourrans.

La troisième espèce est la scrophulaire printanière, *scrophularia vernalis*. Ses feuilles sont cordiformes, les caulinaires sont ternées, les pedunculés sont axillaires, solitaires, dichotomes.

Genre 5. *La linaire*, linaria. Les feuilles de ce genre de plantes sont pour l'ordinaire alternes, les inférieures

quelquefois opposées ou verticillées; les fleurs sont axillaires ou plus souvent disposées en épis terminaux, et munies de bractées; leur calyce est quinquepartite, la corolle est tubuleuse, bilabiée, éperonnée à sa base, dont le tube est renflé, la lèvre supérieure bifide, la lèvre inférieure trifide, munie presque toujours à sa base d'un palais saillant dans l'orifice de la corolle; les étamines sont didynames, le rudiment d'une quatrième étamine est un point visible; le stigmate est simple, la capsule est ovoïde, s'ouvrant au sommet en trois, quatre ou plusieurs découpures courtes, réfléchies; la cloison est simple, les semences sont souvent munies d'un rebord membraneux. On en distingue dix espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la linaire cymbalaire, *linaria cymbalaria*. La tige est couchée, ses feuilles sont cordiformes, alternes, à cinq lobes; ses fleurs sont axillaires, blanches, marquées de rouge; ses pétioles sont longs.

La seconde espèce est la linaire élatine, *linaria elatine*. Sa tige est couchée; ses feuilles sont hastées, alternes; ses fleurs sont axillaires, jaunes, ponctuées de noir. Elle croît dans les champs.

La troisième espèce est la linaire velvotte, *linaria spuria*. Sa tige est couchée, ses feuilles sont ovales.

La quatrième espèce est la linaire commune, *linaria vulgaris*. Sa tige est droite, son épi est terminal, sessile; ses feuilles sont alternes, linéaires, lancéolées, serrées, sessiles; ses fleurs sont imbriquées, jaunes. Elle croît dans les lieux arides.

La cinquième espèce est la petite linaire, *linaria minor*. Sa tige est très-rameuse, diffuse; ses feuilles sont sessiles, alternes, lancéolées, obtuses, non dentées, ses fleurs sont rougeâtres. Elle croît sur les murs, dans les champs.

La sixième espèce est la linaire couchée, *linaria repens et monspessulana*. Ses feuilles sont linéaires, serrées, non dentées, sessiles; les inférieures sont quaternées, les fleurs sont comme paniculées, la corolle est blanche, rayée de violet, le palais est jaune.

La septième espèce est le lin sauvage, *linaria plisseriana*. Sa tige est droite, à feuilles distantes, alternes, sessiles, non dentées; les inférieures sont lancéolées, ternées;

Pag. 129. p. 1.ra

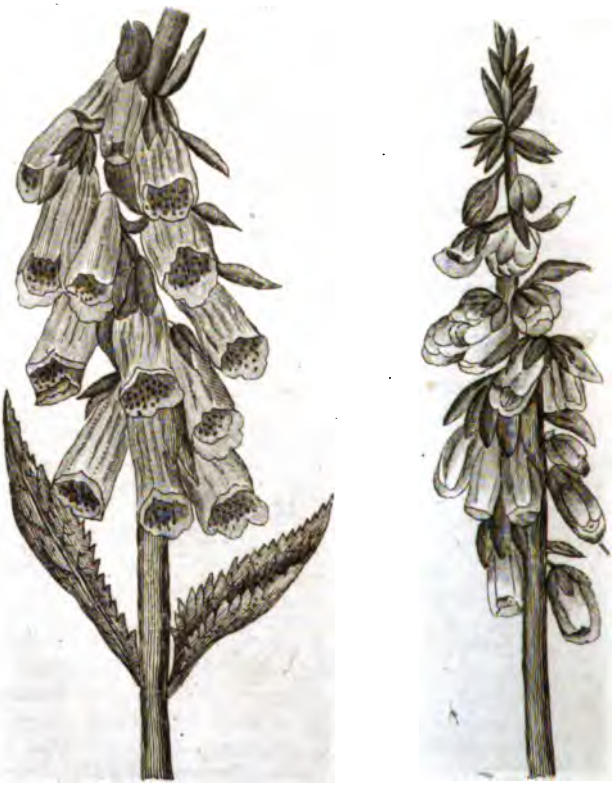

Digitalis purpurea.

ternées ; les fleurs sont bleues, en corymbe ; le palais est blanc, ravé.

La huitième espèce est la linaire à deux points, *linaria bipunctata*. Sa tige est droite, son épi est en tête, ses feuilles sont glabres, linéaires ; les inférieures sont quaternées, les fleurs sont jaunes, à deux points.

La neuvième espèce est la linaire des sables, *linaria supina*. Sa tige est diffuse, les feuilles sont linéaires, comme quaternées ; ses fleurs sont en grappes, l'éperon est droit.

La dixième espèce est la linaire visqueuse, *linaria arvensis*. Sa tige est droite, ses feuilles sont comme linéaires, les inférieures quaternées, le calyce est à poils visqueux, les fleurs sont jaunes, en épis.

Genre 6. *Le muffle de veau*, antirrhinum. Ce genre diffère du précédent par les caractères suivans : la corolle est simplement gibbeuse à sa base, la capsule est oblongue, arrondie, gibbeuse à sa base, s'ouvrant au sommet par quelques petits trous, ordinairement trois. On en distingue deux espèces.

La première espèce est le grand muffle de veau, *antirrhinum majus*. Ses fleurs sont en épis, rouges ou blanches ; le calyce est court, arrondi.

La seconde espèce est le muffle tête de mort, *antirrhinum orontium*. Ses fleurs sont axillaires, distantes, rouges ; les folioles du calyce sont longues ou linéaires.

Genre 7. *La digitale*, digitalis. Les feuilles sont alternes, les fleurs sont en épi terminal, le calyce est quinquepartite, inégal ; la corolle est campaniforme, le limbe est à quatre lobes obliques, inégaux ; les étamines sont didynames, à peine remarque-t-on le rudiment d'une cinquième étamine ; le stigmate est simple ou bilobé, la capsule est ovale, acuminée ; la cloison est double. On distingue aux environs de Paris deux espèces de ce genre.

La première espèce est la digitale pourpre, *digitalis purpurea*. Ses fleurs sont rouges ou blanches, les folioles du calyce sont ovales, aiguës ; la corolle est obtuse, la lèvre supérieure est entière.

La seconde espèce est la digitale jaune, *digitalis lutea*. Ses feuilles sont jaunes, les folioles de leur calyce sont

lancéolées, la corolle est aiguë, la lèvre supérieure est bifide.

Genre 8. *La gratiole*, gratiola. Les plantes de ce genre ne sont que des herbes, leurs feuilles sont opposées, les pédoncules solitaires, axillaires, uniflores; le calyce des fleurs est quintepartite, muni à sa base de deux bractées; la corolle est tubuleuse, striée, pourpre, presque bilabiée; le tube est cylindracé, plus long que le calyce; la lèvre supérieure est bilabiée ou échancrée, la lèvre inférieure est trifide, égale, quelquefois barbue intérieurement; les filamens des étamines sont au nombre de quatre, dont deux fertiles et deux ordinairement stériles: on observe le rudiment d'une cinquième étamine; le stigmate est à deux lobes, la capsule est ovoïde, les valves sont souvent bifides au sommet, la cloison est simple. On n'en remarque qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la gratiole officinale, l'herbe au pauvre homme, *gratiola officinalis*. Ses feuilles sont lancéolées, en scie.

Ordre IX. — *Les solanées*, solaneæ.

La tige des solanées est herbacée ou frutescente, rarement nulle, quelquefois grimpante, munie dans un petit nombre d'espèces, d'épines axillaires ou terminales; les feuilles qui portent des boutons coniques dépourvus d'écailles, sont toujours alternes: cependant il y a quelques genres où il se trouve deux feuilles florales qui sortent du même point; les fleurs sont disposées différemment; elles sont le plus souvent extra-axillaires, c'est-à-dire, qu'elles naissent hors des aisselles des feuilles; le calyce de ces fleurs est pour l'ordinaire quinquefide ou quinquepartite, presque toujours persistant; la corolle est le plus souvent régulière et quinquefide, les étamines sont communément au nombre de cinq, insérées presque toujours à la base de la corolle; l'ovaire est simple, libre; le style est unique, le stigmate est simple, ou rarement formé de deux lames, quelquefois creusé de deux sillons; le fruit est tantôt une capsule biloculaire, bivalve, à cloison parallèle aux valves, comme dans les personnées; tantôt une baie biloculaire ou multiloculaire, par l'avortement des placentas, par leur saillie dans

les loges; le périsperme est charnu, l'embryon est courbé en demi-cercle, ou annullaire, ou roulé en spirale, rarement droit; les cotylédons sont semi-cylindriques. On connaît plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. La mollene, verbascum. Les plantes de ce genre sont des herbes pour l'ordinaire tomenteuses, les feuilles sont quelquefois décourrantes, le pétiole est muni d'appendices dans certaines espèces, les fleurs sont en épis, ou en épis paniculés et munis de bractées dans une espèce; les hampes sont uni-triflores, la corolle est à cinq découpures égales dans une espèce particulière. On en trouve plusieurs espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le bouillon-blanc, *verbascum thapsus*. La tige est simple, les feuilles sont presqu'ovales, décourrantes, cotoneuses de chaque côté.

La seconde espèce est le faux bouillon, *verbascum thapsoides*. La tige est rameuse, les feuilles sont oblongues, décourrantes, cotoneuses de chaque côté.

La troisième espèce est le bouillon phlomoïde, *verbascum phlomoïdes*. Les feuilles de cette espèce sont ovales, cotoneuses de chaque côté; les inférieures sont pétiolées.

La quatrième espèce et la mollene lychnite, *verbascum lychnitis*. Ses épis sont en grappes; ses feuilles sont ovales, lancéolées, presque glabres en-dessous; les inférieures sont pétiolées.

La cinquième espèce est le bouillon poudré, *verbascum pulvinatum*. Ses tiges sont rameuses, ses fleurs sont jaunes, ramassées en boisseaux, dont le calyce est couvert d'une poussière blanche.

La sixième espèce est le bouillon rameux, *verbascum parisiense*. Les feuilles de la tige sont ovales, ramassées ou terminées par une pointe aiguë; les floréales sont lancéolées, les fleurs sont jaunes.

La septième espèce est le bouillon queue de renard, *verbascum alopecurus*. Ses épis sont un peu lâches, et rarement rampans; ses feuilles sont ovales, blanchâtres en dessous, et crenellées sur leurs bords.

La huitième espèce est le bouillon noir, *verbascum nigrum*. Ses feuilles sont pétiolées, cordiformes, oblon-

gues, presque glabres en dessous; les poils des étamines sont pourpres.

La neuvième espèce est la blattaire, l'herbe aux mites, *verbascum blattaria*. Les feuilles sont glabres, les radicales sont oblongues, pinnatifides, sinuées; les caulinaires sont cordiformes, lancéolées, dentées; les pedunc'les sont solitaires.

La dixième et dernière espèce est la mollene blattarioïde, *verbascum blattarioides*. Les feuilles sont presque glabres, oblongues, amplexicaules; les radicales sont sinuées, crenellées; les pedunc'les sont très-courts, geminés, comme biflores.

Genre 2. *La Jusquiame*, hyosciamus. Les plantes de ce genre sont herbacées, les feuilles florales sont souvent geminées, les fleurs sont solitaires, axillaires, tournées souvent d'un seul côté; leur calyce est tubuleux, quinquefide; la corolle est infundibuliforme, le lymbe est ouvert, fendu obliquement en cinq lobes inégaux; les étamines sont au nombre de cinq, le stigmate est capité, la capsule est oblongue, obtuse, ventrue à sa base, légèrement comprimée et creusée d'un sillon sur chaque côté, s'ouvrant horizontalement vers le sommet; l'embryon est semi-circulaire, situé près des bords du périsperme. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la jusquiame commune, *hyosciamus niger*. Les feuilles sont amplexicaules, sinuées, le duvet est abondant; les fleurs sont jaunâtres, tachées.

Genre 3. *Le tabac*, nicotiana. Les plantes de ce genre sont ordinairement herbacées, les fleurs sont terminales, disposées en épi ou en panicule, leur calyce est oval, quinquefide; la corolle est infundibuliforme, ayant le tube insensiblement dilaté, beaucoup plus long que le calyce, le limbe ouvert, quinquefide, égal; le stigmate est capité, la capsule est ovale, conique, creusée de quatre stries, s'ouvrant au sommet en quatre parties; l'embryon est courbé, situé dans l'axe du périsperme. Cette plante ne se trouve pas aux environs de Paris; mais on en cultive communément une espèce, qui est le tabac rustique, *nicotiana rustica*. Les feuilles de cette plante sont ovales, pétiolées, obtuses; la corolle est à lymbe en soucoupe, les segmens sont obtus, les fleurs

Pag. 132. p. 1ma.

Atropa belladona.

sont herbacées, en panicule serrée. Nous avons publié sur cette plante un ouvrage *ex professo*, intitulé: *Manuel tabacal des plantes*, in-8°. Voyez ce manuel, qui est le sixième de nos manuels sur les propriétés des plantes. Ces manuels sont les *manuels vétérinaire, cosmétique, économique, tinctorial, floréal et alimentaire des plantes.*

Genre 6. *La belladone*, atropa. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux ou des herbes caulescentes; leurs feuilles sont pour l'ordinaire geminées, les fleurs sont extra-axillaires, presque solitaires ou disposées par petits paquets; leur calyce est presque campanulé, quinquefide; la corolle est pareillement campanulée, quinquefide, environ deux fois plus longue que le calyce; les filamens des étamines sont filiformes, les anthères sont courtes, la baie est presque globuleuse, portée sur le calyce persistant, biloculaire; les placentas sont adhérens à la cloison, par le moyen d'une lame membraneuse; l'embryon est presque circulaire, situé vers le milieu du périsperme. On n'en remarque qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la belladone proprement dite *atropa belladona*. Ses tiges sont herbacées, ses feuilles sont ovales, entières; ses fleurs sont purpurines.

Genre 5. *Le Coqueret*, physalis. Les plantes de ce genre sont arbrisseaux ou herbes; leurs feuilles sont geminées dans quelques espèces, les fleurs sont extra-axillaires, solitaires, ou rapprochées plusieurs ensemble; leur calyce est quinquefide, renflé, vesiculeux dans la maturité, et renfermant le fruit; la corolle est en roue, quinquefide; les anthères sont oblongues, droites, conniventes; le stigmate est obtus, la baie est globuleuse, contenue dans le calyce, biloculaire; les placentas sont adnés à la cloison, les semences sont reniformes, l'embryon est presqu'en spirale, situé sur le milieu du périsperme. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est le coqueret alkekenge, *physalis alkekengi*. Sa tige est herbacée, un peu rameuse en bas; ses fleurs sont blanches.

Genre 6. *La morelle*, solanum. La tige des plantes de ce genre est herbacée, inerme ou aiguillonnée, ou rarement épineuse, quelquefois grimpante; les feuilles sont simples, ordinairement geminées, allées, avec im-

paire dans quelques espèces ; les pédoncules sont solitaires ou nombreux, uni-multiflores, extra-axillaires, ou épars, ou terminaux ; le calyce est quinquefide, la corolle est en roue, le tube est court, le limbe est grand, ouvert, plissé, quinquefide ; les anthères sont oblongues, conniventes, s'ouvrant au sommet par deux pores ; le stigmate est obtus, la baie le plus souvent arrondie, succulente ou biloculaire, avec un placenta adné à la cloison dans une espèce, et multiloculaire, à loges semi-divisées dans une autre espèce ; le périsperme est peu sensible, l'embryon est en spirale. On en distingue trois espèces aux environs de Paris. La troisième espèce n'y est pas indiqué, mais elle s'y cultive.

La première espèce est la morelle douce, amère, *solanum dulca-mara*. Elle est frutescente, flexueuse ; les feuilles supérieures sont hastées, les grappes sont en cîme, les fleurs sont violettes.

La seconde espèce est la morelle noire, *solanum nigrum*. Cette plante est herbacée, ses feuilles sont ovales, à dents anguleuses ; ses ombelles sont simples, panchées ; les fruits sont noirs, les fleurs sont blanches.

La troisième espèce est la morelle tubereuse, la pomme-de-terre, *solanum tuberosum*. Cette plante est herbacée, ses feuilles sont pinnées, ses folioles sont entières, sa cîme est pédonculée, ses fleurs sont blanches ou violettes.

Genre 7. Le liciet, lycium. Ce genre de plante est destiné à des arbrisseaux pour l'ordinaire épineux, dont les rameaux sont pointus et piquans à leur sommet, les feuilles quelquefois fasciculées, les fleurs axillaires, solitaires, geminées ; le calyce de ces fleurs est tubuleux, quinquefide ou quinquedenté ; la corolle est infundibuliforme, le tube cylindrique, le limbe droit, quinquelobé, ou plane et quinquepartite ; les filamens des étamines velus à leur base, insérés vers le milieu du tube, quelquefois saillans ; le stigmate bifide ou sillonné, la baie arrondie, biloculée ; le placenta adné par la cloison, l'embryon est courbé, crochu, situé presque sur le milieu du périsperme. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le liciet jasminoïde, *lycium europæum*. Ses rameaux sont flexibles ; ses feuilles sont obliques ; ses fleurs sont rouges ou pâles.

ORDRE X. — *Des borraginées*, borragineæ.

Ces plantes sont en général herbacées et vivaces par leurs racines; leurs tiges sont munies de rameaux alternes, portant des feuilles simples, sessiles, rarement opposées, communément couvertes de poils durs ou d'autres aspérités, qui les rendent rudes au toucher; les fleurs qui sont souvent d'un aspect agréable, affectent diverses dispositions; quelquefois leur pédoncule commun, ou ses principales ramifications sont roulées en queue de scorpion, d'une manière plus ou moins remarquable; le calyce de ces fleurs est quinquepartite ou quinquefide, persistant; la corolle est presque toujours régulière, les étamines sont au nombre de cinq, attachées un peu au-dessus de la base du tube; les anthères sont marquées de quatre sillons longitudinaux, s'ouvrant en deux loges par des sillons latéraux; l'ovaire est quadrilobé, le style est unique, persistant; le stigmate est simple ou bifide; le fruit est formé presque toujours de quatre noix uniloculaires, monospermes, appliquées latéralement contre la base du style, et entourées pour l'ordinaire par le calyce persistant; les semences sont attachées aux parois ou à la base de la noix, par un placenta filiforme ou capillaire; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotylédons sont foliacés, la radicule est supérieure. Il s'en trouve quelques genres aux environs de Paris.

Genre premier. L'héliotrope, heliotropium. La tige de ce genre est suffrutescente dans l'héliotrope du Pérou; les feuilles sont presqu'opposées dans une espèce, cinq petites dents sont placées entre les divisions du lymbe, dans l'espèce que nous allons décrire : les fleurs sont unilatérales, disposées en épis; le calyce est tubuleux, quinquedenté; la corolle est hypocratériforme, quinquefide, son orifice est nud; le stigmate est échancré; la noix est quelquefois recouverte d'une écorce; elle est uniloculaire, monosperme, et se trouve au nombre de quatre. On ne connaît qu'une espèce de ce genre aux environs de Paris : c'est l'héliotrope commun, l'herbe aux verrues, *heliotropium europæum*. Sa tige est droite, ses feuilles sont ovales,

un peu cotoneuses, molles; ses fleurs sont blanches. Cette espèce croît dans les endroits secs.

Genre 2. *La vipérine*, echium. Les plantes de ce genre sont quelquefois suffrutescentes, leurs fleurs sont unilatérales, disposées en épis simples ou paniculés; le calyce est quinquepartite, la corolle est tubuleuse, campanulée, son orifice est nud, le tube est court, le lymbe est droit, insensiblement dilaté, fendu obliquement en cinq lobes inégaux; le stigmate est fendu en deux, ses noix sont au nombre de quatre, uniloculaires, monospermes. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la vipérine commune, l'herbe aux vipères, *echium vulgare*. Sa tige est à tubercules noirs, saillans; ses feuilles sont caulinaires, lancéolées, très-petites; ses fleurs sont en épi, latérales.

Genre 3. *Le gremil*, lithospermum. Dans ce genre de plantes une espèce est seulement bisperme, et une autre frutescente; ses feuilles floréales sont quelquefois geminées, les fleurs sont solitaires, axillaires ou disposées en épis terminaux, et munies de bractées; leur calyce est quinquepartite, la corolle est infundibuliforme, nue à l'orifice, le tube est grêle, le limbe est quinquelobé, le stigmate est bifide, les noix sont osseuses, quelquefois luisantes, au nombre de quatre. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le gremil ordinaire, l'herbe aux perles, *lithospermum officinale*. Ses feuilles sont lancéolées, ses fleurs sont blanches, leur corolle dépasse à peine le calyce, ses semences sont luisantes, lisses.

La seconde espèce est le gremil des champs, *lithospermum arvense*. Ses tiges sont molles, sa corolle dépasse à peine le calyce, ses semences sont ridées.

Genre. 4. *La pulmonaire*, pulmonaria. Les feuilles des plantes de ce genre sont presque lisses en certaines espèces, les fleurs sont en corymbes terminaux, le calyce est pentagone, pentafide, la corolle est infundibuliforme, dont le tube est cylindracé; quelquefois plus long que le calyce, le limbe a cinq lobes droits, presqu'ouverts, le stigmate échancré. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la pulmonaire élancée, *pul-*

sentaria angustifolia. Ses feuilles sont radicales, lancéolées.

La seconde espèce est la pulmonaire ordinaire, *pulmonaria officinalis.* Ses feuilles sont comme cordiformes.

Genre 5. *La consoude*, symphytum. Dans ce genre, les fleurs sont presque disposées en corymbes terminaux et axillaires; les feuilles floréales sont geminées dans quelques espèces, les feuilles caulinaires sont décourrantes, le calyce est quinquepartite, la corolle est campanulée, ventrue, ayant son orifice fermé par cinq écailles; le limbe est droit, un peu resserré, à cinq dents; les écailles sont oblongues, subulées, fistuleuses, conniventes, en cone; le stigmate est simple, le fruit est à quatre noix uniloculaires, monospermes. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la grande consoude, *symphytum officinale.* Ses feuilles sont ovales; lancéolées, décourrantes.

Genre 6. La figue du loup, le lycopse, lycopsis. Dans ce genre les fleurs sont solitaires ou presqu'en épi, axillaires ou terminales; le calyce est pentafide, la corolle est infundibuliforme, ayant le tube plus long que le calyce, le lymbe court, bilobé; les écailles convexes, conniventes, au nombre de cinq, en ferment l'orifice; le stigmate bifide, le fruit comme celui du genre précédent.

On ne trouve qu'une espèce de ce genre dans la Flore Parisienne, encore est-elle omise dans notre seconde partie: c'est le lycopse des champs, la grippe, *lycopsis arvensis.* Les feuilles sont lancéolées, hérissées; les calyces sont droits pendant la fleuraison, les fleurs sont bleues ou blanches, en épis feuillés, uni-latérales. Cette espèce se trouve dans les moissons.

Genre. 6. *La buglosse*, anchusa. Les fleurs de ce genre de plantes sont axillaires ou terminales, rapprochées en paquets, ou disposées en épis simples et uni-latérales, ou disposées en épis paniculés; leur calyce est quinquepartite, la corolle est infundibuliforme, ayant le tube cylindrique, droit, de la longueur du calyce; le lymbe plus ou moins ouvert, à cinq lobes obtus; les écailles saillantes, convexes, conniventes; le stigmate est échancré; les noix sont gibbeuses, creusées à leur base, au nombre de quatre. On n'en trouve qu'une espèce aux

environs de Paris : c'est la buglosse officinale, *anchusa officinalis*. Ses feuilles sont lancéolées.

Genre 8. *La bourrache*, borrago. Les pedoncules dans les plantes qui composent ce genre sont axillaires ou terminaux, uni ou multiflores ; le calyce des fleurs est quinquepartite, la corolle est en roue, pentafide, ordinairement ouverte ; les écailles sont obtuses, échancrées ; le stigmate est simple ; les noix sont rugueuses, recouvertes par le calyce connivent. Il n'y en a qu'une espèce dans la Flore Parisienne : cette espèce est la bourrache officinale, *borrago officinalis*. Ses feuilles sont ovales, pétiolées ; les calyces sont ouverts.

Genre 9. *La rapette*, asperugo. Les fleurs de ce genre sont axillaires, leurs feuilles floréales sont géminées, le calyce de ces fleurs est à cinq découpures inégales, dentées ; la corolle est infundibuliforme, ayant le tube court ; le lymbe a cinq lobes arrondis, les écailles convexes, conniventes ; le stigmate est simple, les noix sont recouvertes par le calyce plié en deux et comprimé. On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la rapette couchée, *asperugo procumbens*. Ses tiges sont rampantes ; ses fleurs sont bleues ou blanches, axillaires ; ses feuilles floréales sont géminées.

Genre 10. *La cynoglosse*, cynoglossum. Les feuilles dans ce genre sont tomenteuses ou glabres ; les fleurs sont axillaires ou terminales, disposées en épis ou rapprochées en paquets ; leur calyce est quinquepartite, la corolle est infundibuliforme, ayant le tube court ; le lymbe a cinq lobes obtus, les écailles convexes, conniventes ; le stigmate est échancré, les noix sont déprimées, adhérentes au style persistant par leur côté intérieur, planes, scabres, ou rarement lisses dans la cynoglosse ordinaire ; en forme de corbeille, lisses, ou à bord courbé en dedans, et denté dans l'omphalode. On en distingue deux espèces aux environs de Paris, dont la seconde s'y cultive.

La première espèce est la cynoglosse officinale, la langue de chien, *cynoglossum officinale*. Elle croît dans les endroits secs ; ses feuilles sont larges, lancéolées, cotoneuses, sessiles ; ses fleurs sont rouges ou bleues, dont les étamines sont plus courtes que la corolle.

Pag. 139. p. 1ere

Ruta graveolens.

Pag. 139. p. 1re

Cynoglossum omphalodes.

La seconde espèce est l'omphalode, *cynoglossum omphalodes*. On la cultive dans la plupart des jardins des environs de Paris, à cause de la beauté de sa fleur bleue, qui est en même-temps très-printannière.

ORDRE XI. — *Des convolvulacées*, convolvulaceæ.

La tige des fleurs de cet ordre est communément herbacée, et rarement frutescente : elle contient souvent un suc qui lui est particulier, de couleur blanchâtre ou laiteuse ; leurs feuilles, toujours simples, sont pour l'ordinaire alternes ou très-rarement presqu'opposées ; les fleurs sont en général grandes et d'un aspect agréable, terminales et axillaires, et se disposent différemment ; le calyce de ces fleurs est quinquefide ou quinquepartite, ordinairement persistant ; la corolle est régulière, à limbe presque toujours quinquefide ; les étamines sont ordinairement au nombre de cinq, insérées à la base de la corolle, et alternes avec ses divisions ; l'ovaire est simple, le style est unique, et le stigmate simple ou divisé, ou le style est multiple et les stigmates toujours simples ; la capsule est souvent triloculaire, rarement bi-quadriloculaire, s'ouvrant en autant de valves ; le placenta est central, triangulaire, ayant les angles septiformes, correspondans aux sutures des valves, qui sont libres ; les semences sont presqu'osseuses, ombiliquées à leur base, insérées sur les faces ou côtés du placenta ; le périsperme est mucilagineux, pénétrant dans le sinus des cotylédons qui sont contournés, la radicule est inférieure. On ne connaît qu'un genre de cet ordre aux environs de Paris.

Genre. Le liseron, convolvulus. Les plantes de ce genre sont des herbes lactescentes, communément volubiles ; leurs pedunculés sont axillaires ou terminaux, uniflores, munis de deux bractées, ou multiflores : quelques espèces sont néanmoins suffrutescentes ; le calyce de leurs fleurs est quinquepartite, la corolle est campanulée ou rarement infundibuliforme, ayant le limbe quinqueplissé, presque toujours entier, anguleux, et les angles aigus ou dentés ; les étamines sont inégales, les filamens rapprochés, l'ovaire est entouré d'une glande à sa base,

le stigmate est bifide, la capsule est ordinairement triloculaire, rarement bi-ou-quadriloculaire ; les loges sont mono-ou-bispermes. On n'en trouve de deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le liseron des champs, *convolvulus arvensis*. Ses feuilles sont sagittées, à lobes aigus, ses pedoncules sont comme uniflores, les bractées sont au nombre de deux, subulées, écartées de la fleur ; les fleurs sont roses.

La seconde espèce est le grand liseron, *convolvulus sepium*. Les feuilles sont sagittées, ayant les lobes tronqués ; les pedoncules sont uniflores, à quatre angles, les bractées sont au nombre de deux, cordiformes, plus grandes que le calyce.

Ordre XII. — *Les gentianées*, gentianees.

La tige des plantes de ce genre est herbacée ou rarement suffrutescente, leurs feuilles sont constamment opposées, presque toujours entières et sessiles ; les fleurs en général sont d'un aspect agréable, terminales ou axillaires, souvent entourées de petites feuilles qui se présentent sous la forme de bractees, et sont disposées différemment ; leur calyce est monophylle, divisé, persistant ; la corolle est régulière, souvent marcescente, ayant son limbe à divisions égales en nombre à celle du calyce, ordinairement cinq, quelquefois obliques, rarement très-profondes, et représentant une corolle polypétale ; les étamines sont presque toujours au nombre de cinq, insérées au sommet ou au milieu de la corolle ; les anthères sont vacillantes, l'ovaire est simple, quelquefois didymes, le style est unique, rarement bi-tripartite ; le stigmate est simple ou labié, la capsule est simple ou didyme, polysperme, communément bivalve, uni-ou-biloculaire ; les valves sont à bords rentrans, rejettés sur le côté, et presque involutés dans le fruit uniloculaire ; les semences sont très-petites, insérées le plus souvent sur les bords, quelquefois sur les parois des valves ; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, placé souvent dans l'axe du périsperme ; les cotylédons sont semi-cylindriques, courts, la radicule est presque

toujours inférieures. On trouve plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. Le ménianthe, menyanthes. Ce genre de plante est aquatique, herbacé; ses feuilles sont radicales, simples ou ternées, portées sur un long pétiole; les fleurs sont disposées en épis au sommet d'une hampe, leur calyce est pentafide, la corolle est infundibuliforme, ayant le tube plus long que le calyce; le stigmate ouvert, à découpures ovales, et barbues intérieurement; les étamines sont au nombre de cinq, le stigmate est capité, sillonné; les semences sont attachées le long du milieu des valves, la radicule est supérieure. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le ménianthe à trois feuilles, le trèfle d'eau, *menianthes trifoliata*. Ses feuilles sont ternées, ses fleurs sont blanches, en grappes.

Genre 2. La nymphette, nymphoïdes. Ses feuilles sont arrondies, cordiformes, flottantes; ses fleurs sont disposées en ombelle, portées sur de longs pedunculcs; le calyce des fleurs est pentafide, la corolle est en roue, ayant le tube très-court, le limbe à cinq découpures arrondies et ciliées, les étamines sont au nombre de cinq, le stigmate est comprimé, à deux lobes crenellés; les semences sont membraneuses et ciliées sur leurs bords, attachées le long des sutures des valves; la capsule où elles sont renfermées ainsi et de même que celles du genre précédent, est simple, uniloculaire. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la nymphette, *nymphoides lutea*. Ses feuilles sont en cœur, très-entières; les fleurs sont jaunes, en ombelles.

Genre 3. La gentiane, gentiana. Les fleurs de ce genre sont axillaires ou terminales, solitaires ou fasciculées ou verticillées, quelquefois six-partites et hexandres, spécialement dans la gentiane jaune, *gentiana lutea*, dont le calyce est spathacé: celui-ci, dans presque toutes les espèces, est presque quinquepartite; la corolle est le plus souvent campanulée ou infundibuliforme, rarement en roue, ayant le limbe à quatre ou cinq divisions obtuses ou aiguës, entières ou ciliées, plus ou moins ouvertes; les étamines sont au nombre de quatre ou cinq, le style est bipartite, les semences sont insérées aux parois de la

capsule dans trois espèces : celle-ci est simple, uniloculaire. On en distingue six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la gentiane des marais, *gentiana pneunomanthe*. Ses feuilles sont linéaires, ses fleurs sont bleues, en cloche, opposées, pedunculées.

La seconde espèce est la gentiane d'hiver, *gentiana nivalis*. Ses rameaux sont alternes, uniflores; ses fleurs sont bleues, la corolle est en entonnoir.

La troisième espèce est la gentiane commune, la petite centaurée, *gentiana centaurium*. Sa tige est en cîme supérieure, ses feuilles sont ovales, nerveuses; ses fleurs sont roses, leur corolle est en entonnoir, le style est allongé.

La quatrième espèce est la gentiane d'automne, *gentiana amarella*. Ses fleurs sont bleues, leur corolle est hypocratériforme, à gorges barbues.

La cinquième espèce est la gentiane croisette, *gentiana cruciata*. Ses feuilles sont connées, en gaîne; ses fleurs sont bleues, verticillées, sessiles; sa corolle est non barbue.

La sixième espèce est la gentiane filiforme, *gentiana filiformis*. Sa tige est dichotome, filiforme, ses fleurs sont jaunes, la corolle non barbue.

Genre 4. La chlore, chlora. Les fleurs des plantes de ce genre sont terminales, parmi lesquelles il s'en trouve une espèce décemfide et dodecandre, une autre à feuilles verticillées, quatre à quatre. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la chlore perfeuillée, *chlora perfoliata*. Ses feuilles sont perfeuillées, ses fleurs sont jaunes.

Ordre XIII. — *Les apocinées*, apocineæ.

Les plantes de cet ordre sont en général ligneuses ou vivaces; elles contiennent la plupart un suc laiteux, souvent acre et caustique; leurs racines rameuses, fibreuses, sont pour l'ordinaire pivotantes; leurs tiges quelquefois charnues et succulentes, se roulent dans plusieurs espèces, de droite à gauche, contre le mouvement diurne du soleil; les feuilles des boutons coniques

nuds sans écailles : elles sont simples et entières, alternes ou opposées, quelquefois croisées ou verticillées, munies pour l'ordinaire dans leurs aisselles, de deux ou trois stipules petites, setiformes, quelquefois peu apparentes; les fleurs sont terminales ou axillaires, ou disposées en ombelle ou corymbe : leur conformation est si extraordinaire dans quelques genres, qu'il n'est pas facile de prononcer sur l'usage de certaines parties, et de concevoir comment s'opère la fécondation. Koëlreuter s'en est occupé avec honneur; et le citoyen Descemet s'est voulu approprier sa découverte, mais il en a été persifflé. Le calyce de ces fleurs est à cinq divisions plus ou moins profondes, la corolle est régulière, à cinq lobes presque toujours obliques, nue, ou munie intérieurement d'appendices dont la forme est différente; les étamines sont au nombre de cinq, insérées à la base de la corolle, et alternes avec ses lobes; les filamens sont pour l'ordinaire courts, distincts, ou plus rarement réunis en un tube, qui entoure l'ovaire, qui lui est même étroitement uni; les anthères sont biloculaires, membraneuses, ou setiformes à leur sommet; l'ovaire est geminé, porté communément sur un réceptacle glanduleux, monostyle ou distyle; le stigmate est rarement bifide, le fruit est bifolliculaire, ayant les follicules conjugués, souvent gonflés ou ventrus dans leur partie moyenne, uniloculaires, s'ouvrant chacun d'un seul côté par une fente longitudinale, polysperme; les semences sont quelquefois chauves, quelquefois planes et membraneuses à leur sommet, ou sur leurs bords le plus souvent chevelues, imbriquées sur plusieurs rangs, et attachées à un placenta latéral, libre, seminifère d'un côté, et appliqué de l'autre à la paroi intérieure du follicule dans la partie où il s'ouvre; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons sont plans ou cylindriques, la radicule est supérieure. On ne distingue que deux genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. La pervenche, vinca. Les plantes de ce genre sont des soubs-arbrisseaux, leurs tiges sont droites ou couchées et sarmenteuses; leurs feuilles sont opposées, leurs fleurs sont axillaires, le calyce de ces fleurs est quinquepartite, persistant; la corolle est hypo-

cratériforme, ayant le tube dilaté au sommet, plus long que le calyce, le limbe plane, à cinq découpures obliques, tronquées ou obtuses, l'orifice muni d'un rebord saillant, glabre, pentagone dans les deux espèces qu'on trouve aux environs de Paris; les étamines sont au nombre de cinq, renfermées dans le tube, ayant leurs filamens applatis, et les anthères membraneuses droites, conniventes; les ovaires sont munis chacun à leur base d'une glande, le style est simple, le stigmate est capité, déprimé, concave, glabre ou velu, garni à sa base d'un rebord saillant et anullaire; les follicules sont cylindriques, acuminés, droits, connivens; le suc propre de la plante est verdâtre.

La première espèce est la petite pervenche, *vinca minor*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées.

La seconde espèce est la grande pervenche, *vinca major*. Ses feuilles sont ovales, un peu ciliées; ses tiges sont moins couchées.

Genre 2. *L'asclépiade*, asclepias. Les plantes de ce genre sont frutescentes, ou herbacées et droites; les feuilles sont opposées ou alternes, les pedunculés sont solitaires, axillaires, multiflores; les fleurs sont disposées en ombelles, entourées d'un involucre polyphylle; leur calyce est pentafide, petit, persistant; la corolle est quinquepartite, plane ou réfléchie; les corps sont au nombre de cinq, cailleux, ordinairement roulés en forme de cornet: du fond de ces corps, sort souvent un filet incliné vers le milieu de la fleur; ils sont alternes avec les divisions de la corolle, attachés à un corps pentagone situé au centre de la fleur, tronqué à son sommet, creusés dans les angles de cinq sillons; et recouvrant entièrement l'organe de la femelle: autour de ce corps pentagone sont placées cinq anthères ou filets applatis, divisés chacun en deux loges; au sommet de ce même corps, dans le contour de son plateau, sont cinq petites fossettes ou corpuscules nuds, qui se prolongent en deux filamens plus ou moins longs, quelquefois coudés, élargis à leur sommet en forme de spathule. Ces filamens s'enfoncent dans les loges voisines des anthères, de sorte que chaque anthère correspond, par cette réunion, à deux corpuscules, et chaque

chaque corpuscule a deux enthères ; le pistil est entièrement recouvert par le corps pentagone ; l'ovaire est double, les styles sont au nombre de deux, très-courts ; les stigmates sont simples, les follicules oblongs, acuminés, ordinairement ventrus. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris.

Cette espèce est l'asclépiade blanche, le dompte-venin, *asclepias vincetoxycum*. Ses feuilles sont ovales, comme ciliées, sa tige est droite, ses fleurs sont blanches, en ombelles, prolifères et axillaires.

CLASSE IX.

Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle périgyne.

Dans cette classe, le calyce est monophylle, à divisions plus ou moins profondes ; la corolle est périgyne, c'est-à-dire, insérée sur le calyce monopétale, ou quelquefois divisée profondément et comme polypétale, régulière ou très-rarement irrégulière ; les étamines sont insérées sur la corolle ou sur le calyce, presque toujours en nombre déterminé ; l'ovaire est simple, libre ou adhérent ; le style est souvent unique, le stigmate est simple ou divisé, le fruit est libre ou adhérent, uni ou multiloculaire ; le périsperme est charnu. On ne connaît aux environs de Paris que deux ordres de cette classe.

ORDRE PREMIER. — *Les bicornes*, bicornes.

La tige des plantes de cet ordre est rarement herbacée, plus souvent ligneuse : elle forme, dans la plupart, des touffes basses ou des arbrisseaux très-rameux ; leurs feuilles sont toujours simples, ou alternes ou opposées, ou rassemblées trois à quatre à chaque nœud, en manière de verticilles ; les fleurs sont quelquefois munies de bractées, et souvent de couleur de chair ou blanchâtres, avec une teinte de rouge plus ou moins vif, et affectant différentes dispositions ; leur calyce est monophylle, persistant, ordinairement libre et profondément divisé ; la corolle est monopétale, quelquefois profondément

divisée, rarement insérée au sommet du calyce, plus souvent attachée à sa base ou portée sur une glande calicinale, communément marcescente et persistante; les étamines sont en nombre déterminé, distinctes, ayant la même insertion que la corolle, quelquefois, mais très-rarement attachées à sa partie inférieure; les anthères sont souvent échancrées ou bifides à leur base, comme fourchues ou à deux cornes; l'ovaire est simple, libre, ou plus rarement adhérent; le style est unique, le stigmate est ordinairement simple, le fruit est libre ou adhérent, multiloculaire, polysperme, presque toujours capsulaire, multi-valve; les valves sont septifères sur leur milieu, et attachées par leur base à l'axe ou placenta central; en général les semences sont très-petites, le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons semi-cylindriques, quelquefois presque foliacés; la radicule est ordinairement inférieure. On en distingue quatre genres aux environs de Paris.

Genre premier. La bruyère, erica. Les bruyères sont des soubs-arbrisseaux, leurs feuilles sont très-petites, opposées ou verticillées, ou éparses; les fleurs sont axillaires ou terminales, disposées ordinairement en grappes; leur calyce est quadripartite, quelquefois double; la corolle est campanulée, quelquefois ovale ou cylindrique, souvent ventrue, quadrifide, marcescente; les étamines sont au nombre de huit, saillantes, ou renfermées dans la corolle; les anthères sont simplement échancrées et fourchues, le stigmate est tetragone, quelquefois quadrifide; la capsule est quadriloculaire, quadrivalve, entourée par le calyce; la radicule est supérieure. On en trouve quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la bruyère ordinaire, *erica vulgaris*. Ses feuilles sont opposées, sagittées; les fleurs sont roses ou blanches, sa corolle est campaniforme, régulière; le calyce est double, les anthères sont à deux cornes.

La seconde espèce est la bruyère à balais, *erica scoparia*. Ses feuilles sont ternées, ses fleurs sont gr es, leur corolle est en cloche, l'anthère est à deux cornes, le stigmate est simple, saillant, pelté.

Pag . 147 . p. 1re

Pyrola rotundifolia .

La troisième espèce est la bruyère à tête, *erica tetralix*. Les feuilles sont quaternées, ciliées; les fleurs sont roses en tête, leurs corolles sont ovales, le style est renfermé, les anthères sont à deux cornes.

La quatrième espèce est la bruyère cendrée, *erica cinerea*. Ses feuilles sont ternées, ses fleurs sont rouges ou blanches, la corolle est ovale, les anthères sont en crête, le style est un peu saillant; il n'y a qu'un stigmate en tête.

Genre 2. *La pyrole*, pyrola. Les plantes de ce genre sont herbes, ou soubs-arbrisseaux; les feuilles sont alternes ou presque verticillées, ordinairement radicales; les fleurs sont munies d'une bractée, terminales, disposées en épi, rarement en ombelle, et solitaires; leur calyce est très-petit, quintepartite; la corolle est quintepartite, à cinq pétales connivens, élargis à leur base; les étamines sont au nombre de dix, non saillantes; le stigmate est capité, surmonté de deux pointes, ou entouré de cinq crenellures; la capsule est quinteloculaire ou quintevalve. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la pyrole ordinaire, *pyrola rotundifolia*. Les étamines sont droites, le style est penché.

La seconde espèce est la petite pyrole, *pyrola minor*. Les étamines et le style sont droits.

Genre 3. *L'airelle*, vaccinium. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux ou soubs-arbrisseaux, les écailles de leurs boutons sont souvent persistantes à la base des rameaux; les feuilles sont alternes, toujours vertes dans quelques espèces; les fleurs sont pedunculées, solitaires, axillaires, ou rapprochées et terminales, munies de bractées, quelquefois quintefides et decandres avec un calyce bilobé; le calyce de ces fleurs est quadridenté ou entier; la corolle est campanulée, à quatre divisions plus ou moins profondes et réfléchies; les étamines sont au nombre de huit, non épipétales, quelquefois saillantes; les anthères sont fourchues, biaristées sur le dos; l'ovaire est adhérent ou presque adhérent, la baie est globuleuse, ombiliquée, quadri-quinteloculaire, oligosperme. On en distingue deux espèces.

La première espèce est l'airelle des bois, *vaccinium myrtillus*. La tige est anguleuse, les feuilles sont en scie, ovales, caduques; les pedunculés sont uniflores.

La seconde espèce est l'airelle des marais, la canneberge, *vaccinum oxycoccus*. Les tiges sont rampantes, filiformes, sans poils; les feuilles sont très-entières, roulées, ovales.

ORDRE II. — *Les campanulacées*, campanulaceæ.

Les plantes de cet ordre sont généralement herbacées et vivaces par leurs racines, rarement frutescentes ou suffrutescentes, et contiennent un suc laiteux; leurs tiges sont cylindriques, elles portent des feuilles simples, ordinairement alternes, quelquefois sinuées, plus souvent garnies de dents, terminées par une petite tubercule blanchâtre; les fleurs sont distinctes, aggrégées dans un calyce commun, et se trouvent disposées différemment; le calyce est adhérent, divisé à son limbe; la corolle est insérée au sommet du calyce, pour l'ordinaire régulière, à limbe divisé, souvent marcescente; les étamines se trouvent insérées un peu au-dessous de la corolle, presque toujours alternes et égales en nombre avec ses divisions; elles sont communément au nombre de cinq, ayant leurs filamens souvent élargis, squammiformes, connivens autour du style, avec les anthères distinctes et quelquefois réunies; leur pystil est formé par un ovaire simple, adhérent au calyce dans toute son étendue, ou quelquefois seulement dans sa partie inférieure, glanduleux à son sommet, par un style unique et un stigmate simple ou divisé; la capsule est adhérente au calyce, ou rarement semi-adhérente, très-souvent triloculaire, quelquefois divisée en deux, en cinq ou six loges, presque toujours polysperme, et s'ouvrant sur les côtés; leurs semences sont attachées à l'angle intérieur des loges; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons sont cylindriques, la radicule inférieure. On en distingue cinq genres aux environs de Paris.

Genre premier. La campanule, campanula. Les plantes de ce genre sont herbes, ou quelquefois soubs-arbrisseaux;

les fleurs sont munies de bractées, tantôt axillaires, solitaires ou fasciculées ; tantôt terminales, disposées en épis ou en panicules, et plus rarement solitaires ; leur calyce est ou pentafide, ou décemfide, à cinq découpures réfléchies ; la corolle est campanulée, pentafide ; les étamines sont au nombre de cinq, dont les filamens sont élargis à leur base ; les anthères oblongues, droites ; le stigmate est quinquepartite, la capsule est triloculaire, rarement quinteloculaire, sujette à varier dans sa forme. Il y en a huit espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la petite campanule, la campanule à feuilles rondes, *campanula rotundifolia*. Ses feuilles radicales sont reniformes, obliques, pétiolées ; les caulinaires sont linéaires, étroites.

La seconde espèce est la campanule-raiponce, la raiponce, *campanula rapunculus*. Ses feuilles sont ondulées, les radicales sont lancéolées, ovales ; la panicule est resserrée.

La troisième espèce est la campanule à feuilles de pêcher, *campanula persicifolia*. Ses feuilles radicales sont ovoïdes, les caulinaires sont linéaires, lancéolées, souvent peu dentées, sessiles, distantes.

La quatrième espèce est la campanule fausse-raiponce, *campanula rapunculoïdes*. Ses feuilles inférieures sont pétiolées, cordiformes lancéolées, dentées ; les supérieures sont lancéolées, sessiles ; l'épi est effilé, les fleurs sont unilatérales.

La cinquième espèce est la campanule glomerée, la campanule à tête, *campanula glomerata*. Sa tige est simple, un peu rude ; ses feuilles radicales sont à longs pétioles, les caulinaires sont semi-amplexicaules, les fleurs sont sessiles, en tête terminale.

La sixième espèce est la campanule doucette, le miroir de Vénus, *campanula speculum*. Sa tige est très-rameuse, diffuse ; ses feuilles sont obliques, un peu crenellées, ses fleurs sont solitaires.

La septième espèce est la campanule bâtarde, *campanula hybrida*. Sa tige est un peu rameuse à sa base, droite ; ses feuilles sont obliques, crenellées ; les calyces sont ramassés, plus longs que la corolle.

La huitième et dernière espèce est la campanule à

feuilles de lierre, *campanula hederacea*. Sa tige est lâche ses feuilles sont cordiformes, divisées en cinq lobes, pétiolées et glabres.

Genre 2. *Le trachelion*, trachelium. Les fleurs de ce genre sont diposées en corymbes terminaux, munies de bractées; le calyce est pentafide, très-petit; la corolle est infundibuliforme, ayant le tube cylindrique, quinquelobé; ses étamines sont au nombre de cinq, dont les filamens sont capillaires, et les anthères presqu'arrondies; le style est saillant, le stigmate est globuleux, la capsule est arrondie, triloculaire, s'ouvrant par trois trous situés à sa base. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le trachelion à feuilles d'ortie, *trachelium urticæfolium*. Sa tige est anguleuse, ses feuilles sont pétiolées, cordiformes, aigues; grossièrement dentées; ses calyces sont hispides, sa corolle est à orifice barbu.

Genre 3. *Le phyteume*, phyteuma. Les fleurs de ce genre sont munies de bractées quelquefois éparses, plus souvent rapprochées en tête, ou disposées en épis; le calyce est quinquefide, la corolle est en roue, le tube est très-court, le limbe est à cinq divisions linéaires, aiguës, recourbées; les étamines sont au nombre de cinq, ayant leurs filamens un peu élargis à leur base, et les anthères oblongues, droites; le stigmate est tripartite, la capsule est triloculaire, s'ouvrant par un trou latéral. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le phyteume orbiculaire, *phyteuma orbicularis*. Ses feuilles sont dentées, les radicales en cœur, pétiolées; les supérieures sessiles, les fleurs sont bleues, en tête arrondie.

La seconde espèce est le phyteume à épis, *phyteuma spicata*. Ses feuilles sont radicales, en cœur, dentées; ses fleurs sont bleues, en épi conique; le stigmate est bipartite, la capsule est à deux loges.

Genre 4. *La lobele*, lobelia. Dans ce genre, la tige est droite ou couchée, quelquefois suffrutescente; les fleurs sont munies de deux bractées, solitaires et axillaires, ou munies de trois, et disposées en épis lâches, terminaux; le calyce est quinquedenté, persistant; la corolle est tubuleuse, irrégulière, ayant le tube cylin-

dracé, plus long que le calyce; fendu longitudinalement en dessous; le limbe est bilabié, la lèvre supérieure bipartite, la lèvre inférieure plus grande, trifide; les étamines sont au nombre de cinq, dont les filamens sont de la longueur du tube, les anthères réunies ou cylindracées; le stigmate est simple, rarement bifide, velu; la capsule est ovoïde, bi-ou-triloculaire, s'ouvrant au sommet. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la lobelle cuisante, *lobelia urens*. Ses fleurs sont à trois bractées, en grappes; les corolles sont blanches, à deux taches bleues.

Genre 5. *La jasione*, jasione. Les tiges de ce genre de plantes sont pour l'ordinaire simples; les fleurs sont ramassées en tête, solitaires, terminales: celles du centre sont sujettes à avorter, le stigmate étant alors simple, certaines fleurs ramassées, sont aggrégées dans un calyce commun, polyphylle, ou portées sur un réceptacle nud; le calyce est pentafide, persistant; la corolle est en roue, ayant le tube très-court, le limbe à cinq découpures longues, linéaires; les étamines sont au nombre de cinq, dont les anthères sont réunies au tube; le stigmate est bifide, la capsule est pentagone, biloculaire, couronnée par le calyce, s'ouvrant par un trou au sommet. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la jasione femelle, *jasione montana*. Ses feuilles sont linéaires, velues, en scie; ses fleurs sont bleues.

CLASSE X.

Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle épigyne et à anthères réunies.

Dans cette classe, les fleurs sont renfermées dans le même calyce, ou toutes ligulées, ou toutes flosculeuses, ou toutes radiées, c'est-à-dire, flosculeuses dans le centre, et ligulées à la circonférence; elles sont tubuleuses, aggrégées ordinairement en grand nombre dans un calyce commun, et portées sur le même réceptacle, tantôt nues, tantôt hérissées de paillettes ou de poils; le calyce propre est nul, ou plutôt c'est la cuticule de la semence, souvent

surmontée d'une aigrette ; ou ce sont les paillettes du réceptacle, ordinairement concaves, et embrassant l'ovaire ; la corolle est monopétale, tubuleuse, c'est-à-dire, portée sur le pystile, tantôt flosculeuse ou à limbe régulier, ordinairement quinquefide ; tantôt ligulée ou à limbe allongé en une longitude latérale, entière ou dentée à son sommet ; les étamines sont en nombre déterminé, presque toujours au nombre de cinq, ayant leurs filamens distincts, et insérés à la corolle ; les anthères sont réunies en tube, l'ovaire est adhérent, simple, porté sur un réceptacle commun ; le style est unique, traversant le tube formé par la réunion des anthères ; le stigmate est pour l'ordinaire bipartite, rarement simple ; le fruit est une seule semence nue, et surmontée d'une aigrette ; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotylédons sont planes, la radicule est inférieure. Cette classe renferme trois ordres.

ORDRE PREMIER. — *Les chichoracées*, chichoracees.

Les plantes de cet ordre sont herbacées et lactescentes ; leur tige, quelquefois scapiforme, porte des feuilles alternes, souvent pinnatifides ou roncinées ; les fleurs sont pour l'ordinaire de couleur jaune, et disposées différemment ; elles s'épanouissent le matin, et se ferment vers le midi, ou peu de temps après : pour ce qui concerne la fructification, le calyce est sujet à varier dans sa forme et dans sa structure ; les fleurs sont toutes en languettes ou hermaphrodites, les languettes sont entières ou dentées à leur sommet ; le stigmate est à deux divisions roulées en dehors ; les semences sont nues ou surmontées d'une aigrette, le réceptacle est pour l'ordinaire nud, quelquefois couvert de poils ou de paillettes. Il y a plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. La lampsane, lampsana. Le calyce de ce genre est octofide, connivent, droit, caliculé, ou muni à sa base d'écailles courtes, multiflores ; le réceptacle est nud, les semences sont libres, sans aigrettes. Nous n'en avons rapporté qu'une espèce dans notre Flore Parisienne économique : cette espèce est la lampsane

commune, *lampsana communis*. Son calyce est fructifère, anguleux ; les pédoncules sont très-déliés, rameux.

Genre 2. *La prenanthe*, prenanthes. Le calyce de ce genre est cylindrique, quadri-ou-quinquephylle, connivent, caliculé, presque quinteflore ; son réceptacle est nud, ses semences sont aigrettées, les aigrettes sont simples et sessiles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la prenanthe des murailles, *prenanthes muralis*. Ses feuilles sont roncinées, le lobe terminal est anguleux, presque hasté ; ses demi-fleurons sont au nombre de cinq.

Genre 3. *La chondrille*, chondrilla. Le calyce de ce genre est cylindracé, presqu'octofide, connivent, caliculé, à dix ou douze fleurons ; le réceptacle est nud, ses semences sont aigrettées, les aigrettes sont simples, stipulées. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la chondrille à jonc, *chondrilla juncea*. Ses feuilles radicales sont roncinées, les caulinaires sont linéaires, entières.

Genre 4. *La laitue*, lactuca. Le calyce de ce genre est oblong, polyphylle, imbriqué, à écailles inégales, acuminées, scarieuses sur leurs bords ; le réceptacle est nud, les aigrettes sont simples et stipulées. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la laitue vireuse, *lactuca virosa*. Ses feuilles sont ovales, oblongues, sans division, inégalement dentées ; sa côte postérieure est épineuse.

La seconde espèce est la laitue saulière, *lactuca saligna*. Ses feuilles inférieures sont roncinées, les supérieures sont étroites, linéaires, hastées ; les grappes sont effilées.

La troisième espèce est la laitue vivace, *lactuca perenis*. Les feuilles de cette espèce sont lisses, pinnées, laciniées ; leurs divisions sont à bord supérieur, anguleux ; les supérieures sont presqu'entières, les fleurs sont bleues.

Outre ces trois espèces, l'auteur de la Flore Parisienne en admet une quatrième et cinquième espèces. La quatrième est naturalisée aux environs de Paris, et s'y cultive comme plante exotique ; aussi l'appelle-t-on laitue cultivée, *lactua sativa*. Ses feuilles sont arrondies, les

caulinaires sont en cœur ; cette laitue est corymbeuse. La cinquième espèce est la laitue sauvage, *lactua sylvestris*. Elle croît dans les lieux incultes, sur les chemins ; ses feuilles sont pinnées, à côte postérieure, épineuse, et à denticules arquées en dehors.

Genre 5. *Le laitron*, sonchus. Son calyce est polyphylle, imbriqué, inégal, ventru à sa base ; le réceptacle est nud, les semences aigrettées, les aigrettes simples, presque toujours sessiles. On en admet cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le laitron des marais, *sonchus palustris*. Ses pedoncules et calyces sont hispides, comme en ombelle ; ses feuilles sont roncinées, sagittées.

La seconde espèce est le laitron des champs, *sonchus arvensis*. Ses pedoncules et calyces sont hispides, comme en ombelle ; ses feuilles sont roncinées, un peu cordiformes.

La troisième espèce est le laitron commun, *sonchus oleracus*. Ses feuilles sont amplexicaules, à cols spinuliformes ; les pedoncules sont comme cotoneux au sommet ; les calyces sont lisses.

La quatrième espèce est le laitron luisant, *sonchus lævis*. Sa tige est droite, anguleuse inférieurement, cylindrique dans sa partie supérieure, lisse, verte tendre ou fistuleuse ; ses feuilles sont alternes, amplexicaules, auriculées à leur base, glabres, quelquefois découpées en lyre avec un lobe terminal, large et deltoïde, bordées de petites dents.

La cinquième espèce est le laitron épineux, *sonchus asper*. Ses feuilles sont alternes, amplexicaules à leur base, glabres ; tantôt découpées en lyre avec un lobe terminal, large et deltoïde, et bordées de cils ou petites dents spinuliformes, et tantôt ou roncinées, ou comme intègres, mais bordées de spinules nombreuses, roides et piquantes.

Genre 6. *L'épervière*, hieracium. Dans ce genre, le calyce est polyphylle, imbriqué, à écailles linéaires, oblongues, inégales ; le réceptacle est nud, les semences sont aigrettées, les aigrettes sont simples, sessiles, de couleur roussâtre. On en distingue cinq espèces aux environs de Paris

La première espèce est l'épervière commune, la piloselle, l'oreille-de-rat, *hieracium pilosella*. Ses feuilles sont très-entières, ovales, cotoneuses en-dessous; ses rejets sont rampans, sa hampe est uniflore.

La seconde espèce est l'épervière ambigue, *hieracium dubium*, la grande oreille-de-rat. Ses feuilles sont entières, ovales, obliques; ses rejets sont rampans, sa hampe est multiflore.

La troisième espèce est l'épervière des murailles, la pulmonaire tachetée, *hieracium murorum*. Sa tige est comme nue, en corymbe au sommet; ses feuilles radicales sont ovales, dentées, poilues, pétiolées; les caulinaires sont peu nombreuses, plus petites.

La quatrième espèce est l'épervière des savoyards, *hieracium sabaudum*. Sa tige est droite, multiflore; ses feuilles sont ovales, lancéolées, dentées, semi-amplexicaules.

La cinquième espèce est l'épervière en ombelle, *hieracium umbellatum*. Ses feuilles sont linéaires, un peu dentées; ses fleurs sont presqu'en ombelle. L'auteur de la Flore Parisienne en admet une sixième espèce, qui croît dans les bois, et qui est l'*hieracium sylvaticum*, l'épervière des bois. Sa tige est feuillée, en corymbe au sommet; les pedunculés sont rameux; ses feuilles radicales sont ovales, dentées, décourrantes en pétioles.

Genre 7. *La crépide, la fuselée*, crepis. Dans ce genre le calyce est polyphylle, sur une seule rangée, ventru dans la maturité, muni à sa base de plusieurs écailles ouvertes; le réceptacle est nud, les semences sont aigrettées; les aigrettes sont simples, d'une blancheur éclatante, sessiles ou stipitées. On en connaît six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la fuselée à odeur, la crépide puante, *crepis fœtida*. Ses feuilles sont roncinées, pinnées, velues; ses pétioles sont dentés.

La seconde espèce est la fuselée des toits, *crepis tectorum*. Ses feuilles radicales sont lyrées, roncinées, lisses; les caulinaires sont amplexicaules, pinnées, comme hastées, à dents linéaires.

La troisième espèce est la fuselée bisannuelle, *crepis*

biennis. Ses feuilles sont roncinées, pinnatiformes, scabres; leurs divisions sont anguleuses vers leurs bases; les calyces sont muriqués.

La quatrième espèce est la fuselée verte, *crepis virens*, la crépide fluette. Ses feuilles radicales sont en lyre, lisses, les caulinaires sont semi-amplexicaules, étroites, dentées à leur base; les rameaux sont comme nuds, filiformes.

La cinquième espèce est la fuselée de Dioscoride, *crepis dioscoridis*. Cette espèce pourrait bien être une variété de la précédente.

La sixième espèce est la fuselée des marais, *crepis palustris*, la belle chicoracée. Ses feuilles sont sagittées, denticulées; sa tige est paniculée, ses fleurs sont pyramidales, glabres.

Genre 8. *La laitue du cochon*, hyoseris. Dans ce genre le calyce est polyphylle, sur une simple rangée, caliculé; les semences sont cylindracées, scabres; les intérieures presque droites, les extérieures courbées, et à peine enveloppées dans les folioles calicinales; les aigrettes sont formées de paillettes connées à leur base; quelques-unes de ces paillettes sont plus longues et aristées. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la laitue du cochon puante, *hyoseris fœtida*, la dormeuse puante. Ses feuilles sont pinnatifides, ses semences nues, sa hampe chargée d'une fleur unique et de couleur jaune.

La deuxième espèce est la petite dormeuse, *hyoseris minuta*. Sa tige est nue, rameuse; ses pedunculés sont renflés vers le haut.

Genre 9. *Le pissenlit*, taraxacum. Dans ce genre les feuilles sont radicales, les hampes uniflores, le calyce des feuilles oblong, polyphylle, ayant les folioles intérieures droites, égales; les folioles extérieures ouvertes ou réfléchies, inégales; les unes et les autres renversées dans la maturité; le réceptacle nud, les semences aigrettées, les aigrettes stipitées. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris. Cette espèce est le pissenlit ordinaire, *taraxacum vulgare*. Ses feuilles sont roncinées, denticulées, lisses et glabres. Dans la deuxième

partie économique de cette Flore, nous en avons fait seulement une espèce du genre suivant.

Genre 10. *La dent-de-lion*, leontodon. Dans ce genre ainsi que dans le précédent, les feuilles sont radicales, et les hampes uniflores; le calyce des fleurs est polyphylle, sur une simple ou sur une double rangée, presqu'égal et caliculé, quelquefois presqu'imbriqué; le réceptacle est nud, quelquefois légèrement velu; les semences sont aigrettées, celles de la circonférence sont couronnées dans quelques espèces d'un rebord membraneux; les aigrettes sont plumeuses. On en distingue cinq espèces aux environs de Paris, dont il n'y en a que trois rapportées dans notre deuxième partie.

La première espèce est la dent-de-lion à fer de flèche, *leontodon hastile*. Sa hampe et son calyce sont lisses; ses feuilles sont lancéolées, pétiolées, dentées ou entières, glabres.

La deuxième espèce est la dent-de-lion velue, *leontodon hispidum*. Elle croît dans les prés bas, fleurit en mai et juin; ses feuilles sont dentées, très-entières, et hérissées de poils en Y; ses calyces sont tout-à-fait droits, hispides.

La troisième espèce est la dent-de-lion hérissée, *leontodon hirtum*. Ses feuilles sont dentées, à poils très-simples; ses calyces sont tout-à-fait droits, glabres.

La quatrième espèce est la dent-de-lion des pierres, *leontodon saxatile*. Ses feuilles sont sinuées, dentées, un peu rudes, oblongues, ayant les poils souvent en Y; les boutons en fleurs sont panachés.

La cinquième espèce est la dent-de-lion d'automne, *leontodon autumnale*. Sa tige est rameuse, ses pedunçules sont écailleux; ses feuilles sont lancéolées, dentées, glabres; ses pedunçules sont épaisses.

Genre 11. *La picride*, picris. Les plantes de ce genre sont herbacées et rudes au toucher; le calyce de leurs fleurs est polyphylle sur une simple rangée, muni à sa base de plusieurs écailles courtes; le réceptacle est nud; les semences sont striées transversalement, aigrettées, les aigrettes sont sessiles et plumeuses. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la picride vipérine, *picris*

echioides. Dans cette espèce, le calyce extérieur est à cinq feuilles, l'intérieur est aristé, moins long.

La deuxième espèce est la picride chicoracioïde, *picris hieracioides*. Ses feuilles sont entières, lancéolées; la plante est écailleuse jusqu'au calyce.

Genre 12. *La scorsonere*, scorsonera. Les feuilles de ce genre sont pour l'ordinaire entières, laciniées; le calyce des fleurs est imbriqué, les écailles acuminées, inégales, membraneuses sur leurs bords; le réceptacle est nud, les semences sont aigrettées, les aigrettes sont sessiles, plumeuses. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce s'y cultive : c'est la scorsonere d'Espagne, *scorsonera hispanica*. Sa tige est rameuse, ses feuilles sont amplexicaules, ondulées.

La seconde espèce est la scorsonere à feuilles étroites, *scorsonera angustifolia*. Ses feuilles sont subulées, entières; ses pedoncules épaissis, sa tige velue par le bas.

La troisième espèce est la scorsonere à feuilles de réséda, *scorsonera resedifolia*. Sa tige est divariquée; ses feuilles sont obtuses, dentées; le calyce de ses fleurs est cotoneux au bas.

La quatrième espèce est la scorsonere découpée, *scorsonera laciniata*. Sa tige est droite, ses feuilles sont linéaires, dentées, aiguës; la corolle de ces fleurs est en pointe ouverte, recourbée en dehors.

Genre 13. *Le salsifix*, tragopogon. Les plantes de ce genre ont le port du précédent; leurs feuilles sont quelquefois radicales; leurs hampes sont uniflores, le calyce de leurs fleurs est simplement oblong, à huit ou dix divisions plus ou moins profondes et égales; le réceptacle est nud, les semences sont aigrettées, les aigrettes sont sessiles et plumeuses. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le salsifix des prés, la barbe de bouc, *tragopogon pratense*. Ses feuilles sont entières, droites; le calyce des fleurs est à divisions égales aux corolles.

La seconde espèce est le salsifix ondulé, *tragopogon undulatum*. Ses feuilles sont entières, presque linéaires; les caulinaires sont ondulées, le calyce des fleurs est semblable à celui de l'espèce précédente.

La troisième espèce est le salsifix à feuilles de poireaux, *tragopogon porrifolium*. Ses feuilles sont entières, droites ; leurs peduncules sont épaissis, ses fleurs sont rougeâtres ; leurs calyces sont plus longs que les corolles.

Genre 14. *La porcelle*, hypochœris. Dans ce genre de plantes, le calyce est polyphylle, imbriqué, inégal ; le réceptacle est garni de paillettes, les aigrettes sont plumeuses ; celles du centre toujours stipitées, celles de la circonférence toujours stipitées dans la porcelle à longues racines, et sessiles dans la porcelle lisse. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la porcelle tachetée, *hypochœris maculata*. Sa tige est presque nue, les pedundules sont uniflores, les feuilles sont ovales, oblongues, entières, dentées.

La deuxième espèce est la porcelle lisse, *hypochœris glabra*. Sa tige est rameuse et nue, lisse ; ses peduncules sont écailleux ; ses feuilles sont dentées, sinuées ; son calyce est oblique, imbriqué.

La troisième espèce est la porcelle à longues racines, *hypochœris radicata*. Sa tige est rameuse, nue, lisse ; ses peduncules sont écailleux, ses feuilles sont roncinées, obtuses, scabres ; les écailles du calyce sont à une saillie ciliée.

Genre 15. *La chicorée*, chicorium. Dans ce genre les fleurs sont bleues ou blanches, axillaires, une à six rapprochées en paquets, et ordinairement toutes sessiles, quelquefois une seule portée sur un long peduncule ; leur calyce est double, l'intérieur à huit divisions droites, l'extérieur à cinq divisions plus courtes, ouvertes à leur sommet ; les aigrettes sont formées de cinq ou de plusieurs paillettes très-courtes. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la chicorée sauvage, *chicorium intybus*. Ses fleurs sont solitaires, sessiles ; ses feuilles sont roncinées.

La deuxième espèce est la chicorée à feuilles pedunculées, l'endive, *chicorium endivia*. Ses feuilles sont entières, crenellées ; ses fleurs sont solitaires, pedunculées.

ORDRE II. — *Des plantes cinerocephales*, cinerocephaleæ.

Ces plantes ont une tige herbacée, ou rarement frutescente ; leurs feuilles sont alternes, épineuses ou inermes ; leurs fleurs varient en couleur, et naissent pour l'ordinaire au sommet des tiges ou des rameaux ; elles sont toutes flosculeuses, tantôt toutes hermaphrodites, tantôt neutres ou plus rarement femelles, mêlées parmi les hermaphrodites ; leur calyce commun est polyphylle sur plusieurs rangées, couvert d'écailles épineuses ou mutiques, qui se recouvrent en forme de tuiles ; le réceptacle commun est couvert de poils ou plus souvent de paillettes ; les fleurons neutres sont souvent irréguliers ; les fleurons hermaphrodites sont quinquefides, réguliers, pentandres, avec un stigmate simple ou bifide, ordinairement articulé avec le style ; les semences sont surmontées d'une aigrette sessile, simple ou plumeuse. Il y a plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris. Les suivans sont des cinerocephales vraies, dont les écailles du calyce sont épineuses.

Genre premier. Le cnicaut, cnicus. Les plantes de ce genre sont herbacées, inermes ou épineuses ; le calyce de leurs fleurs est veutru, formé d'écailles imbriquées, entières, acuminées, épineuses, souvent entouré de bractées ovales, oblongues, et munies de dents épineuses ; tous les fleurons sont hermaphrodites, le réceptacle est velu ; les aigrettes sont pour l'ordinaire plumeuses. On n'en connaît qu'une seule espèce aux environs de Paris : cette espèce est le cnicaut potager, *cnicus oleraceus*, la sarrete des prés : ses feuilles sont aîlées, carinées, unies ; ses bractées sont concaves, entières, un peu colorées ; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 2. Le carthame, carthamus. Les plantes de ce genre sont herbacées, inermes ou épineuses ; le calyce de leurs fleurs est presque globuleux, imbriqué ; les écailles intérieures sont simples, coriaces, acuminées ou épineuses ; les écailles extérieures sont herbacées, lâches, rétrécies à leur base, et terminées par un appendice foliacé, épineux au sommet, et quelquefois sur les

les bords ; les fleurons sont hermaphrodites ; ceux de la circonférence sont neutres ou sujets à avorter dans le carthame laineux ; le réceptacle est garni de soies roides ; les aigrettes sont simples, mais caduques dans le carthame des teinturiers. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le carthame laineux, *carthamus lanatus*, le chardon béni. Sa tige est velue, laineuse au haut ; ses feuilles inférieures sont pinnatiformes, les supérieures dentées, amplexicaules, les fleurs sont jaunes.

La seconde espèce est le carthame bleue, *carthamus mitissimus*. Les feuilles sont sans aiguillons, les radicales sont dentées, les caulinaires aîlées, les fleurs sont bleues.

L'auteur de la Flore Parisienne en rapporte une troisième espèce, qu'il dit se trouver sur les chemins, et qu'il nomme carthame tacheté, le chardon marie, *carthamus carduus marianus*. Ses feuilles sont sinuées, épineuses, amplexicaules, parsemées de taches laiteuses ; ses fleurs sont rouges ; cependant nous n'en avons point remarqué aux environs de Paris.

Genre 3. *La carline*, carlina. Les plantes de ce genre sont petites, herbacées ; quelques espèces sont sans tige, et produisent de grandes fleurs ; les feuilles sont souvent pinnatifides, épineuses ; le calyce des fleurs est ventru, formé d'écailles imbriquées ; les écailles extérieures sont sinuées, épineuses, conniventes à leur base, écartées à leur sommet ; les écailles intérieures sont mutiques, cartilagineuses, luisantes, colorées, ouvertes, imitant un rayon ; tous les fleurons sont hermaphrodites, le réceptacle est lamelleux, les paillettes sont multifides à leur sommet, les aigrettes sont plumeuses, les rayons de l'aigrette sont réunis à leur base en forme d'anneau. On n'en connaît qu'une seule espèce aux environs de Paris : cette espèce est la carline ordinaire, *carlina vulgaris*. Sa tige est multiflore, en corymbe ; ses fleurs sont terminales.

Genre. 4. *L'onoporde*, onopordum. Les tiges de ce genre sont très-élevées ; les feuilles sont grandes, semblables à celles de l'acanthe, épineuses, souvent tomenteuses ; le calyce des fleurs est grand, ventru, imbriqué ;

les écailles sont nombreuses, oblongues, terminées par une épine simple; tous les fleurons sont hermaphrodites; le réceptacle est alvéolé, hérissé de paillettes très-petites, qui adhèrent à la base des semences; les aigrettes sont simples, leurs rayons sont réunis à leur base en forme d'anneau. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'onoporde commun, le pet-d'âne, *onopordum acanthium*. Ses feuilles sont ovales, oblongues, sinuées; les calyces sont à écailles très-ouvertes, les fleurs sont purpurines.

Genre 5. Le chardon, carduus. Les feuilles de ce genre sont épineuses ou presque inermes, décourrantes ou sessiles, le calyce des fleurs est de forme différente, imbriqué, dont les écailles sont acuminées, terminées par une épine; tous les fleurons sont hermaphrodites, le réceptacle est garni de soies roides, les aigrettes sont simples, leurs rayons sont réunis à leur base en forme d'anneau. On en distingue plusieurs espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le chardon crépu, *carduus crispus*. Ses feuilles sont décourrantes, sinuées, épineuses; ses pedoncules sont uniflores, ailés, épineux; les calyces des fleurs sont sessiles, ramassés.

La seconde espèce est le chardon des marais, *carduus palustris*. Ses feuilles sont dentées, épineuses, cotoneuses en-dessous; les calyces des fleurs sont ramassés, terminaux, non piquans.

La troisième espèce est le chardon lancéolé, *carduus lanceolatus*. Ses feuilles sont pinnatifides, hispides, à divisions divergentes; les calyces et la tige sont un peu velus.

La quatrième espèce est le chardon penché, *carduus nutans*. Les fleurs sont penchées, le calyce est à écailles, les extérieures sont ouvertes.

La cinquième espèce est le chardon à feuilles d'acanthe, *carduus acanthoides*. Les feuilles sont sinuées, épineuses, les calyces sont sessiles, ramassés.

La sixième espèce est le chardon disséqué, *carduus dissectus*. Les feuilles sont oblongues, dentées, à cils spiniformes, cotoneuses en-dessous; les radicales sont pétiolées, les cotoneuses sont amplexicaules.

La septième espèce est le chardon-marie, *carduus marianus* Voyez le *carthame*, *chardon-marie*, *carthamus marianus*.

La huitième espèce est le chardon-aux-ânes, *carduus eriophorus*. Ses feuilles sont aîlées, sur deux rangs; les divisions sont alternes, droites; les calyces sont globuleux, lanugineux.

La neuvième espèce est le chardon-nain, *carduus acaulis*. Ce chardon est comme sans tige, le calyce est non piquant.

Genre 6. *La bardane*, arctium. Les feuilles de ce genre sont grandes, inermes; les fleurs sont presque disposées en corymbe, leur calyce est sphérique, imbriqué; les écailles sont linéaires, terminées par une épine crochue à son sommet; tous les fleurons sont hermaphrodites, le réceptacle est garni de soies roides, presque paleacées; les aigrettes sont simples, très-courtes. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la bardane cotoneuse, le glouteron, *arctium tomentosum*. Ses feuilles sont pétiolées, en cœur, sans épines; les fleurs sont purpurines, leur calyce est cotoneux.

Genre 7. *La chausse-trappe*, calcitrapa. Les feuilles de ce genre sont simples ou pinnatifides, quelquefois décourrantes; le calyce de leurs fleurs est formé d'écailles imbriquées, cartilagineuses, terminées par une épine ciliée ou épineuse sur les côtés; les fleurons du disque sont hermaphrodites, ceux de la circonférence sont neutres, le réceptacle est garni de soies roides ou de paillettes; les aigrettes sont pour l'ordinaire simples, rarement nulles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la calcitrappe ordinaire, *calcitrappa vulgaris*. L'auteur de la Flore Parisienne l'a placée, ainsi que nous, dans le genre des centaurées. Jussieu l'a retirée de ce genre pour en faire un genre particulier. Ses épines sont grandes, à deux paires d'épines à leur base; ses fleurs sont pinnatifides, linéaires, dentées; la tige est velue, les fleurs sont rouges.

Genre 8. *La jacée*, jacea. Quelques espèces de ce genre sont frutescentes; les feuilles sont simples ou pinnatifides, le calyce des fleurs est formé d'écailles imbriquées, cartilagineuses, ciliées à leur sommet; les fleurons

du disque sont hermaphrodites, ceux de la circonférence ordinairement neutres, hermaphrodites dans une espèce; le réceptacle est garni de soies roides, les aigrettes sont sétacées, quelquefois ciliées, très-courtes dans une espèce, nulles ou peut-être caduques dans une autre. Suivant Linnée, la jacée fait partie des centaurées, on l'en a retirée pour faire un genre à part. On n'en connaît que deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la jacée des prés, *jacea pratensis*. Ses feuilles sont lancéolées, les radicales dentées, sinuées; les fleurs sont rouges, les fleurons extérieurs sont plus grands, les calyces sont déchirés.

La seconde espèce est la jacée noire, *jacea nigra*. Ses feuilles sont lancéolées, lyrées, dentées; les fleurs sont rouges, sans couronne; les calyces sont à cils capillaires, droits et noirâtres.

Genre 9. *Le barbeau*, cyanus. Ce genre est encore du genre des centaurées : Jussieu en a fait un genre à part. Ses feuilles sont simples, le calyce est formé d'écailles imbriquées, cartilagineuses, ciliées à leur sommet; les fleurons du disque sont hermaphrodites, ceux de la circonférence plus longs, neutres, irréguliers, à limbe multifide; le réceptacle est garni de soies roides, les aigrettes sont courtes, légèrement ciliées. On en connaît une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le bluet des bleds, *cyanus segetalis*, le barbeau, l'aubifoin. Ses feuilles sont linéaires, très-entières, les inférieures dentées; leurs fleurs sont bleues : elles varient néanmoins en d'autres couleurs; le calyce des fleurs est en scie.

Genre 10. *La centaurée*, centaurea. Les feuilles sont simples ou ailées, le calyce des fleurs est formé d'écailles imbriquées, simples, entières; les fleurons du disque sont hermaphrodites, ceux de la circonférence neutres; le réceptacle est garni de soies roides, les aigrettes sont pour l'ordinaire courtes, dentées ou ciliées. On en distingue de huit espèces aux environs de Paris; mais Jussieu a fait des genres de quelques-unes de ces espèces.

La première espèce de ces huit, suivant Linnée, est la centaurée noire, la jacée noire, laciniée, *centaurea nigra*. Voyez le genre *jacea*.

La seconde espèce est la centaurée de Phrygie, *centaurea phrygia*, la centaurée plumeuse. Ses feuilles sont oblongues, sans divisions, et scabres, son calyce est à plumets recourbés.

La troisième espèce est la centaurée-bluet, *centaurea cyanus*. Cette espèce est un genre particulier, suivant Jussieu. Voyez le genre *cyanus*.

La quatrième espèce est la centaurée scabieuse, *centaurea scabiosa*, la scabieuse laciniée. Ses feuilles sont pinnatifides, à pinnules lancéolées; ses fleurs sont rouges, leurs calyces sont ciliés.

La cinquième espèce est la jacée des prés, la centaurée jacée, *centaurea jacea*. Voyez, dans ce système, le genre *jacea*.

La sixième espèce est le chardon étoilé, *centaurea calcitrappa*, la chausse-trappe. Voyez, dans ce système, le genre *calcitrappa*.

La septième espèce est la centaurée calcitrapoïde, la centaurée lancéolée, *centaurea calcitrapoides*. Ses épines sont grandes, à deux paires d'épines à leur base; ses feuilles sont lancéolées, amplexicaules, sans division, et en scie.

La huitième espèce est la centaurée jaune, *centaurea solstitialis*, la centaurée du solstice. Ses feuilles caulinaires sont lancéolées, décourrantes, sans épines, les radicales sont lyrées, pinnatifides; les fleurs sont jaunes, le calyce est à deux rangs d'épines.

Genre 12. *La sarrete*, serratula. Les plantes de ce genre sont herbes ou arbrisseaux; leur calyce est oblong, ventru ou cylindrique, imbriqué; les écailles sont mutiques; tous les fleurons sont hermaphrodites, leur tube est renflé au sommet, les anthères sont quelquefois appendiculées à leur base, les stigmates sont au nombre de deux, oblongs, réfléchis; les aigrettes sont simples ou plumeuses. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la sarrete des teinturiers, *serratula tinctoria*. Ses feuilles sont en lyre, pinnatifides, dont le lobe terminal est très-grand; ses fleurs sont rouges, sans bractées.

La seconde espèce est la sarrete des champs, *serra-*

tula arvensis, *cnicus oleraceus*. Ses feuilles sont aîlées, carinées, unies; les bractées sont concaves, entières, un peu colorées, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 12. *L'échinope*, echinops. Les plantes de ce genre sont herbacées, quelques-unes très-élevées; leurs feuilles sont alternes, épineuses, pinnatifides; leurs fleurs sont réunies en tête sphérique, souvent solitaires et terminales; le calyce commun est quelquefois nud, quelquefois formé d'écailles subulées, réfléchies sur les pedoncules de la fleur; les calyces propres sont oblongs, anguleux, formés d'un grand nombre d'écailles inégales, acuminées, hérissées de soies à leur base, uniflores; la fleur flosculeuse est hermaphrodite; les stigmates sont au nombre de deux, le réceptacle commun est sphérique, nud; la semence est oblongue, velue, ciliée à son sommet, entourée par le calyce persistant. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la boulette, *echinops phœrocephalus*. Ses feuilles sont duvetées, sa fleur est amethiste.

ORDRE II. — *Des corymbifères*, corymbiferæ.

Les tiges des plantes de cet ordre sont pour l'ordinaire herbacées, quelquefois frutescentes ou suffrutescentes, presque toujours rameuses, et portant des feuilles souvent alternes, rarement opposées; les fleurs sont ordinairement jaunes ou purpurines: dans les fleurs flosculeuses, les fleurs ont une couleur conforme; mais dans les fleurs radiées, les demi-fleurons sont quelquefois d'une couleur différente de celle des fleurons. Quant à ce qui concerne la fructification, les fleurs sont ou entièrement flosculeuses ou radiées; les fleurs flosculeuses sont pour l'ordinaire toutes hermaphrodites: quelquefois les fleurons seuls du centre sont hermaphrodites, et les fleurons de la circonférence femelles fertiles ou neutres; quelquefois, mais très-rarement, les fleurons du centre sont simplement mâles, et les fleurons de la circonférence femelles fertiles; les fleurs radiées ne sont jamais toutes hermaphrodites, ordinairement les fleurons seuls sont hermaphrodites, et les demi-fleurons femelles fertiles, ou quelquefois neutres; rarement les

fleurons sont simplement mâles, ou hermaphrodites stériles, et alors les demi-fleurons sont femelles fertiles; le calyce commun des fleurs est monophylle ou polyphylle, simple ou caliculé, ou imbriqué, pour l'ordinaire multiflore; les fleurons sont le plus souvent quinquefides, rarement tri-ou-quadrifides; les demi-fleurons sont entiers ou dentés à leur sommet; les étamines sont nulles dans les fleurs femelles ou neutres, au nombre de cinq dans les fleurs hermaphrodites ou mâles; les anthères sont rarement distinctes ou rapprochées, presque toujours réunies en tube; le stigmate est continu, ou non articulé sur le style, double dans les fleurs hermaphrodites, et femelles fertiles, simple ou nul dans les fleurs neutres; le réceptacle commun est nud, ou hérissé soit de poils, soit de paillettes; les semences sont nues ou surmontées d'une aigrette. On en connaît plusieurs genres aux environs de Paris.

Genre premier. L'eupatoire, eupatorium. Les tiges des plantes de ce genre sont frutescentes ou herbacées, quelquefois grimpantes; les feuilles sont pour l'ordinaire opposées, rarement verticillées ou alternes; les fleurs sont purpurines, disposées en corymbes terminaux ou axillaires; leur calyce est oblong, formé d'écailles imbriquées, inégales, pour l'ordinaire pauciflore; tous les fleurons hermaphrodites sont pentafides, les styles sont profondément bifides, et souvent plus longs que les fleurons; les aigrettes sont simples ou ciliées, sessiles. On n'en distingue qu'une seule espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'eupatoire d'Avicenne, *eupatorium cannabinum*. Les feuilles de cette espèce sont digitées, les fleurs sont rouges.

Genre. 2. *La conyze*, conyza. Les plantes de ce genre sont herbacées ou frutescentes; les feuilles sont rarement décourrantes; les fleurs sont disposées en corymbes terminaux, leur calyce est arrondi ou oval cylindrique, formé d'écailles imbriquées, inégales, ordinairement acuminées; les fleurons du disque sont infundibuliformes, pentafides, hermaphrodites; les fleurons de la circonférence sont filiformes, tridentés, femelles fertiles; les aigrettes sont simples, sessiles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est

la conyze commune, l'herbe aux mouches, *conyza squarrosa*. Les feuilles sont lancéolées, aiguës; les fleurs sont d'un jaune-sale, leur calyce est raboteux.

Genre 3. *La chevelure*, chrysocoma. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs-arbrisseaux, les fleurs de ces plantes sont souvent disposées en corymbes terminaux, leur calyce est hémisphérique ou ovoïde, imbriqué; les écailles sont oblongues, convexes en dehors; tous les fleurons sont hermaphrodites, pentafides, le style est court, les aigrettes sont simples, sessiles, pour l'ordinaire ciliées. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la chevelure dorée, *chrysocoma linosiris*. Ses feuilles sont linéaires, glabres; ses fleurs sont jaunes, en corymbe; leur calyce est imbriqué, à écailles ouvertes; le réceptacle est nud, les semences sont aigrettées, les fleurs sont hermaphrodites.

Genre 4. *La filage*, filago. Le calyce des fleurs de ce genre est imbriqué, à écailles obtuses, scarieuses, pour l'ordinaire colorées, inégales; les fleurons intérieurs sont hermaphrodites, pour l'ordinaire stériles; les fleurons extérieurs sont femelles et toujours fertiles. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la filage sphérique, *filago germanica*. Les feuilles sont linéaires, lancéolées; les fleurs sont terminales et dans les dichotomes de la tige.

La seconde espèce est la filage des champs, *filago arvensis*. La tige est très-rameuse, les feuilles sont linéaires, lancéolées; les fleurs sont axillaires.

La troisième espèce est la filage à feuilles menues, l'herbe à coton, *filago gallica*. La tige est droite, très-rameuse; les feuilles sont filiformes, les calyces sont pyramidaux.

La quatrième espèce est la filage boulete, *filago sphærocephalus*. Les feuilles sont duvetées, les fleurs sont amethistes.

Genre. 5. *Le microp*e, micropus. Les fleurs de ce genre sont axillaires, le calyce est double, l'un et l'autre sont pentaphylles; les fleurons du disque sont hermaphrodites stériles, les fleurons de la circonférence sont femelles fertiles, les semences sont comprimées, nues, renfermées dans les paillettes du réceptacle, ou dans

les écailles calicinales, dont les bords sont devenus connivens. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le micrope droit, *micropus erectus*. La tige est droite, les feuilles sont alternes, linéaires, lancéolées ; les calyces sont très-cotoneux, sans dents.

Genre 6. L'immortelle, le gnaphalion, gnaphalium. Le calyce de ce genre de plantes est hémisphérique, imbriqué ; les écailles sont oblongues, serrées, tomenteuses ; tous les fleurons sont hermaphrodites, pentafides, dilatés et comprimés inférieurement, creusés à leur base d'une échancrure, dans laquelle est engagé l'ovaire ; les aigrettes sont nulles. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'immortelle jaune blanche, *gnaphalium luteo album*. Les feuilles sont linéaires, obtuses, cotoneuses, très-molles ; les paquets de fleurs sont globuleux.

La seconde espèce est l'immortelle des bois, *gnaphalium sylvaticum*. La tige est très-simple, les feuilles sont linéaires, étroites ; les fleurs sont en épi très-long, feuillé et terminal. Elles sont d'un jaune-pâle.

La troisième espèce est l'immortelle des marais, *gnaphalium uliginosum*. Sa tige est rameuse, diffuse ; ses feuilles sont ramassées, terminales, les fleurs sont d'un jaune-pâle.

La quatrième espèce est l'immortelle dioïque, le pied-de-chat, *gnaphalium dioicum*. La tige de cette espèce est très-simple, les rejets sont rampans, le corymbe est simple, terminal ; les fleurs sont rouges. Il y a des individus stériles, et leur plante semble dioïque.

Genre 7. La camomille, anthemis. Les feuilles de ce genre sont ordinairement multifides, les fleurs sont presque toujours situées au sommet des rameaux, les demi-fleurons sont blancs ou jaunâtres, nuls ou sujets à avorter dans une variété ; leur calyce est hémisphérique, imbriqué, à écailles presqu'égales, un peu membraneuses sur leurs bords, quelquefois scarieuses ; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont nombreux, lancéolés, femelles fertiles ; les semences sont souvent couronnées d'un rebord presqu'entier.

La première espèce est la camomille romaine, *an-*

themis nobilis. Ses feuilles sont pinnées, multifides, linéaires, aiguës, presque velues. Cette plante est très-odorante, et se cultive aux environs de Paris.

La seconde espèce est la camomille des champs; *anthemis arvensis.* Ses feuilles sont pinnées, multifides, linéaires, aiguës, presque velues; le réceptacle est conique, à paillettes sétacées; les semences sont couronnées.

La troisième espèce est la camomille puante, la maroute, *anthemis cotula.* Le réceptacle est conique, à paillettes sétacées; les semences sont nues.

La quatrième espèce est la camomille mixte, *anthemis mixta.* Les feuilles sont simples, dentées, laciniées, la base des rayons est jaune.

Genre 8. *La mille-feuille*, achillœa. Les plantes de ce genre sont pour l'ordinaire herbacées, rarement suffrutescentes; les feuilles sont multifides dans la première espèce dont il s'agira ici, lancéolées, serrées dans la deuxième: les fleurs sont presque toujours disposées en corymbes terminaux, les demi-fleurons sont jaunes ou blanchâtres, rarement purpurins; le calyce des fleurs est ovoïde, imbriqué, à écailles étroites, inégales, serrées; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont de cinq à dix, courts, tridentés, femelles fertiles; le réceptacle est plane, les semences sont sans rebord à leur sommet. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la mille-feuille ordinaire, *achillœa mille-folium.* Les tiges sont sillonnées, et leurs feuilles sont bi-pinnées, les divisions sont linéaires, dentées; les fleurs sont blanches ou rouges.

La seconde espèce est l'herbe à éternuer, *achillœa ptarmica.* Les feuilles sont lancéolées, acuminées, en scie aiguë; ses fleurs sont blanches.

Genre 9. *La vergerette*, erigeron. Le calyce de ce genre est oblong, formé d'écailles imbriquées, étroites, inégales; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont nombreux, linéaires, femelles fertiles; les aigrettes sont simples, sessiles: quant à la couleur des fleurons, ils sont tantôt blanchâtres, tantôt purpurins, quelques jaunes à anthères munies de deux soies à

leur base. Il y en a trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la vergerette puante, *erigeron graveolens*. Ses feuilles sont comme linéaires, très-entières; ses rameaux sont latéraux et multiflores, ses fleurs sont d'un jaune-sale.

La seconde espèce est la vergerette du Canada, *erigeron canadense*. Ses feuilles sont lancéolées, ciliées; ses tiges et fleurs sont velues, paniculées; ses fleurs sont pâles.

La troisième espèce est la vergerette âcre, *erigeron acre*. Ses peduncules sont alternes et uniflores, ses fleurs sont d'un bleu-pâle.

Genre 10. *La verge-d'or*, solidago. Les plantes de ce genre sont des herbes, dont la tige est souvent élévée; les fleurs sont paniculées, les demi-fleurons ordinairement jaunes, blanchâtres dans une espèce. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la verge d'or ordinaire, *solidago virga aurea*. Ses tiges sont comme flexueuses, anguleuses; ses rameaux sont paniculés, droits, serrés.

Genre 11. *L'aunée*, inula. Le calyce des plantes de ce genre est le même que dans les asters, imbriqué, à écailles inférieures, ouvertes; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont lancéolés, femelles fertiles; les aigrettes sont simples, sessiles; les demi-fleurons sont plus nombreux que dans les asters, et constamment de couleur jaune; les anthères sont munies dans quelques espèces de deux soies à leur base. On en connaît cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'aunée commune, *inula helenium*. Ses feuilles sont amplexicaules, ovales, ridées, cotoneuses en-dessous; les écailles du calyce sont ovales.

La seconde espèce est l'aunée aquatique, *inula britannica*. La tige est rameuse, droite et velue; les feuilles sont amplexicaules, lancéolées, velues en-dessous, et en scie.

La troisième espèce est l'aunée des prés, l'herbe Saint-Roch, *inula dyssenterica*. Les feuilles sont amplexicaules, en cœur, oblongues, un peu cotoneuses; la tige est paniculée, velue; les écailles du calyce sont setacées.

La quatrième espèce est l'aunée pulicaire, *inula pulicaria*. Ses feuilles sont amplexicaules, oblongues, ondulées, crépues, pubescentes; la tige est paniculée, les fleurs sont globuleuses. Jussieu en a fait un genre particulier. Voyez genre 12.

La cinquième espèce est l'aunée à feuilles de saule, *inula salicina*. Les feuilles sont semi-amplexicaules, lancéolées, glabres, très-entières; la tige est glabre, anguleuse et rameuse en haut.

Genre 12. *La plicaire*, pulicaria. Le calyce des fleurs de ce genre est arrondi, imbriqué; les écailles sont linéaires, acuminées, ouvertes au sommet, inégales; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons nombreux, étroits, linéaires, très-entiers, femelles fertiles; les aigrettes sont doubles sur chaque semence, l'extérieure est monophylle, membraneuse, en forme de capsule entière ou dentée, ou profondément divisée à son limbe; l'intérieure est formée de rayons capillaires. On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la quatrième espèce du genre précédent; on lui a donné le nom de *pulicaria*, parce qu'on lui a attribué la vertu de détruire les puces.

Genre 13. *Le tussilage*, tussilago. Les feuilles de ce genre de plantes sont ordinairement radicales, les hampes sont uniflores, ou les tiges sont simples, feuillées, à feuilles souvent squammiformes, uni-multiflores; le calyce des fleurs est polyphylle sur une simple rangée, ayant les folioles égales, réfléchies à l'instant de la maturité; les fleurs sont flosculeuses ou radiées, les fleurons des fleurs flosculeuses sont ou tous uniformes et hermaphrodites, ou les fleurons du disque sont infundibuliformes, pentafides, hermaphrodites, et les fleurons de la circonférence filiformes, à limbe bidenté ou entier, femelles fertiles; les fleurons des fleurs radiées sont hermaphrodites, les demi-fleurons linéaires, femelles fertiles; les aigrettes sont simples, sessiles. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le tussilage pas-d'asne, *tussilago farfara*, le tussilage commun. Ses feuilles sont cordiformes, anguleuses et denticulées.

La seconde espèce est le tussilage pétasite, *tussilago petasites*. Ses fleurs sont en bouquet oval, le nombre des

fleurons qui ne portent que des étamines, varie beaucoup. Il se trouve des individus où il y en a à peine quelques-uns, d'autres où il n'y en a point du tout; les fleurs en sont rouges, tachetées de blanc. L'auteur de la Flore Parisienne a fait un genre particulier de cette espèce.

Genre 14. *Le seneçon, la jacobée*, senecio. Les plantes de ce genre sont rarement suffrutescentes, les feuilles sont entières ou pinnatifides; les demi-fleurons de couleur purpurine dans quelques espèces, sont fort courts, et presqu'entièrement tubulés dans d'autres; le calyce des fleurs est polyphylle, sur une simple rangée, caliculé à sa base, réfléchi dans la maturité, ayant leurs folioles noirâtres, égales au sommet; les fleurs sont flosculeuses dans le seneçon, et radiées dans la jacobée; les fleurs flosculeuses sont à fleurons tous hermaphrodites, et les fleurs radiées à fleurons hermaphrodites et à demi-fleurons femelles fertiles; les aigrettes sont simples, sessiles. On en distingue sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le seneçon ordinaire, *senecio vulgaris*. Ses corolles sont nues, ses feuilles sont pinnées, sinuées, amplexicaules; ses fleurs sont éparses.

La seconde espèce est le seneçon visqueux, *senecio viscosus*. Ses corolles sont roulées, ses feuilles sont pinnatifides, visqueuses; les écailles du calyce sont sèches, de la longueur du perianthe.

La troisième espèce est le seneçon des bois, *senecio sylvaticus*. Les corolles sont roulées, les feuilles pinnatifides, denticulées, comme hérissées; la tige est relevée.

La quatrième espèce est le seneçon à feuilles de roquette, *senecio erucifolius*. Les corolles sont rayonnantes, les feuilles pinnatifides, dentelées, comme hérissées; la tige est relevée.

La cinquième espèce est le seneçon à feuilles d'aurone, *senecio abrotanifolius*. Les corolles sont rayonnantes, les feuilles sont pinnées, multifides, linéaires, nues, aiguës; les pédoncules sont comme biflores.

La sixième espèce est le seneçon jacobée, l'herbe de Saint-Jacques, *senecio jacobea*. Les corolles sont rayonnantes, les feuilles sont pinnées, lyrées, à segmens laciniées; la tige est relevée.

Enfin la septième espèce est le seneçon des marais, *senecio paludosus*. Les corolles sont rayonnantes, les feuilles ensiformes, à dents aiguës, duvetées en-dessous; la tige est roide.

Genre 15. *La cendrée*, cineraria. Les feuilles de ce genre de plantes sont entières, rarement pinnatifides : plusieurs espèces sont cotoneuses; leur calyce est simple, polyphylle, égal; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont femelles fertiles, les aigrettes sont simples, sessiles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la cendrée à feuilles entières, *cineraria integrifolia*. Ses feuilles sont entières, lancéolées; le corymbe de ses fleurs est jaune.

Genre 16. *Le doronic*, doronicum. Les plantes de ce genre sont herbacées; les unes caulescentes, à fleurs terminales ou axillaires; les autres, en plus petit nombre, à hampes uniflores et à demi-fleurons blanchâtres; le calyce des fleurs est polyphylle sur une simple ou une double rangée, ayant les folioles égales; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons tridentés, femelles fertiles; les semences du disque aigrettées, celles de la circonférence nues. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le doronic à feuilles de plantain, *doronicum plantagineum*. Ses feuilles sont ovales, aiguës, un peu dentées; ses rameaux sont alternes.

Genre 17. *Le souci*, calendula. Dans ce genre, les fleurs sont ordinairement solitaires, terminales, les demi-fleurons jaunâtres dans les soucis d'Europe, d'un violet pâle, ou blanchâtre dans les soucis d'Afrique; le calyce des fleurs est simple, polyphylle, ayant ses folioles égales; les fleurons sont mâles dans le centre, hermaphrodites dans le disque; les demi-fleurons sont femelles fertiles, les semences sont souvent membraneuses, celles de la circonférence différentes des intérieures, courbées dans les soucis d'Europe, planes et en cœur dans les soucis d'Afrique. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le souci des champs, *calendula arvensis*. Ses fleurs sont solitaires, jaunes; ses semences sont hérissées, les extérieures sont droites.

La seconde espèce est le souci officinal, *calendula offi-*

Pag. 175. p. 1.mo

Matricaria parthenium.

cinalis. Ses fleurs sont solitaires, terminales, plus grandes que celles de la première espèce; ses semences sont hérissées, toutes courbées.

Genre 18. *Le chrysantheme*, chrysanthemum. Le calyce des plantes de ce genre est hémisphérique, imbriqué, à écailles coriaces, scarieuses sur les bords; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons ovales, oblongs, ouverts, presque toujours tronqués à leur sommet, femelles fertiles.

On en connaît de trois espèces aux environs de Paris. Voyez notre deuxième partie: l'auteur de la Flore Parisienne en admet quatre.

La première espèce est le chrysantheme des prés, la grande marguerite, l'œil-de-bœuf, *chrysanthemum leucanthemum*. Sa tige est un peu rameuse, ses feuilles sont oblongues, semi-amplexicaules; les radicales sont spatulées, dentées, les caulinaires en scie; les fleurs sont blanches.

La seconde espèce est le chrysantheme inodore, *chrysanthemum inodorum*. Ses feuilles sont pinnées, multifides; la tige est rameuse, diffuse; ses fleurs sont blanches, sans odeur.

La troisième espèce est le chrysantheme à corymbe, *chrysanthemum corymbosum*. Les feuilles sont pinnées, divisées, incisées en scie; ses fleurs sont blanches, en corymbe.

La quatrième espèce est le chrysantheme des bleds, *chrysanthemum segetum*, la marguerite dorée. Ses feuilles sont amplexicaules, oblongues, en scie, les inférieures comme spatulées, à quelques dents terminales; les fleurs sont jaunes.

Genre 19. *La matricaire*, matricaria. Le calyce de ce genre de plantes est hémisphérique, imbriqué, à écailles herbacées, aiguës; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons sont oblongs, femelles fertiles. On en distingue de deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la matricaire ordinaire, *matricaria parthenium*. Ses feuilles sont pinnées, divisées, pinnatifides, incisées, obtuses; ses fleurs sont en corymbe.

La seconde espèce est la matricaire camomille, *ma-*

tricaria camomilla. Ses feuilles sont bi-pinnées, à divisions linéaires, bi-trifides; le réceptacle est conique, les rayons sont ouverts.

Genre 20. *La paquerette*, bellis. Les feuilles de ce genre de fleurs sont radicales, les hampes sont uniflores, les demi-fleurons sont blanchâtres ou purpurins, le calyce des fleurs est hémisphérique, simple, polyphylle, à folioles égales; les fleurons sont hermaphrodites, les demi-fleurons nombreux, lancéolés, entiers, femelles fertiles; le réceptacle conique, tubulé. On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la petite paquerette, la marguerite, *bellis perennis.*

Genre 21. *La tanaisie*, tanacetum. Les feuilles dans ce genre sont simples ou aîlées, les fleurs sont disposées en corymbes terminaux; leur calyce est hémisphérique, imbriqué, à écailles petites, pointues, serrées; les fleurons du disque sont pentafides, hermaphrodites, ceux de la circonférence trifides, femelles fertiles; les semences sont couronnées d'un rebord membraneux et entier. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la tanaisie commune, *tanacetum vulgare.* Son odeur est forte, ses fleurs sont jaunes, en corymbe.

Genre 21. *L'armoise*, artemisia. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs-arbrisseaux, leurs feuilles sont souvent multifides, leurs fleurs sont ordinairement paniculées, leur calyce est presqu'ovoïde, imbriqué, à écailles oblongues, serrées; les fleurons du disque sont nombreux, quinquedentés, hermaphrodites; les fleurons de la circonférence sont peu nombreux, subulés, entiers, femelles fertiles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'armoise ordinaire, l'herbe de Saint-Jean, *artemisia vulgaris.* Ses feuilles sont pinnatifides, planes, incisées, blanches en dessous; ses grappes sont simples, recourbées; son calyce est oblong. Nous en admettons dans la deuxième partie une seconde, sous le nom d'armoise-absynthe, *artemisia absynthium*; mais Jussieu en fait un genre.

Genre 22. *L'absynthe*, absynthium. Les feuilles de ce genre sont inermes. Il ne diffère du précédent que par le calyce qui est presque globuleux, à écailles obtuses, et par le réceptacle qui est velu.

CLASSE

CLASSE XI.

Des plantes dicotyledones, monopétales, à corolle épigyne, et à anthères distinctes.

Dans cette classe, le calyce est propre, monophylle, adhérent; la corolle est presque toujours monopétale, quelquefois formée de plusieurs pétales dilatés et réunis à la base, épygine ou portée sur le pystil, ordinairement régulière; les étamines sont en nombre déterminé, les filamens sont insérés à la corolle, les anthères sont distinctes, l'ovaire est simple, adhérent; le style est souvent unique, quelquefois multiple ou nul; le stigmate est simple ou divisé, le fruit est toujours adhérent; c'est tantôt une seule semence couronnée par le calyce, ce sont tantôt deux semences nues et accollées, c'est encore tantôt une capsule ou baie unie, multiloculaire, monopolysperme; l'embryon est entouré d'un périsperme charnu ou corné. Cette classe se subdivise en trois ordres.

ORDRE PREMIER. — *Les dipsacées*, dipsaceæ.

Les plantes de cet ordre sont en général herbacées, annuelles ou bisannuelles; elles ont une racine rameuse, fibreuse et quelquefois tronquée; leurs tiges sont cylindriques, ordinairement creuses, et garnies de rameaux opposés; les feuilles sont simples ou pinnatifides, opposées ou rarement verticillées; elles sortent de boutons coniques et dépourvus d'écailles; les fleurs sont presque toujours hermaphrodites et terminales, quelquefois distinctes, et plus souvent aggrégées, c'est-à-dire, renfermées dans un calyce commun, polyphylle, ou portées sur un réceptacle ordinairement garni de poils ou de paillettes.

Le calyce de ces fleurs est simple ou double, la corolle est tubuleuse, à limbe divisé, régulier ou irrégulier; les étamines sont en nombre déterminé, les anthères sont creusées de quatre sillons biloculaires, le style est unique, le stigmate est simple ou divisé, le fruit est rarement

une capsule, plus souvent une seule semence couverte ou couronnée par le calyce; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les cotylédons sont oblongs, comprimés, la radicule est supérieure. Cet ordre renferme quatre genres.

Genre premier. La cardiaire, dipsacus. Les plantes de ce genre sont herbacées, aiguillonnées ou rudes au toucher; les feuilles sont quelquefois connées à leur base, les fleurs sont terminales, disposées en têtes coniques et globuleuses, le calyce commun est polyphylle, multiflore; le calyce propre est double, adhérent, presqu'entier, persistant; la corolle est tubuleuse, le tube est court, le limbe est quadrilobé, les étamines sont au nombre de quatre, saillantes; le stigmate est simple, le réceptacle est conique, hérissé de paillettes roides, plus longues que les fleurs; la semence est oblongue, anguleuse, couronnée par le calyce propre. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le dipsac ou la cardiaire cultivée, le chardon des bonnetiers, *dipsacus fullonum*. Ses feuilles sont sessiles, en scie; ses fleurs sont purpurines.

La seconde espèce est la cardiaire velue, la verge à pasteur, *dipsacus villosus*. Ses feuilles sont pétiolées, à appendices; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 2. La scabieuse, scabiosa. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs-arbrisseaux, leurs feuilles sont simples ou pinnatifides, les fleurs sont ordinairement terminales, leurs corolles extérieures sont souvent plus grandes et irrégulières, leur calyce commun est formé de folioles disposées sur une simple rangée, ou sur plusieurs rangées, multiflore; les fleurs sont portées sur un réceptacle convexe, et muni souvent de paillettes; le calyce propre est double, adhérent, persistant; l'extérieur est court, membraneux ou scarieux, plissé; l'intérieur est rarement plumeux, ordinairement quintaristé; la corolle est tubuleuse, ayant le tube oblong, et le limbe à quatre ou cinq lobes souvent inégaux; les étamines sont au nombre de quatre, saillantes; le stigmate est obtus, échancré; la semence est ovale, oblongue, couronnée par le calyce propre. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la scabieuse tronquée, le mors du diable, *scabiosa succisa*. Ses feuilles sont lancéolées, ovales; sa tige est presque simple, pauciflore, ses corolles sont quadrifides, égales, bleues.

La seconde espèce est la scabieuse des champs, *scabiosa arvensis*. Sa tige est hispide, ses feuilles sont pinnatifides, à lobes distans, ses corolles sont quadrifides, radiantes, blanches.

La troisième espèce est la scabieuse colombaire, *scabiosa columbaria*. Ses feuilles radicales sont ovales, crenellées, les caulinaires sont pinnées, sétacées, les corolles sont quinquefides, radiantes, bleues.

Genre 3. *La valériane*, valeriana. Les feuilles de ce genre sont simples ou ailées, les fleurs sont disposées ordinairement en corymbe, leur calyce est à bord presqu'entier, se développant dans la maturité en une aigrette sessile et plumeuse; la corolle est tubuleuse, ayant le tube allongé, souvent éperonné ou gibbeux à sa base, le limbe quinquefide, égal, ou plus rarement inégal; les étamines sont depuis une jusqu'à trois, la semence est recouverte par le calyce, le périsperme est nul. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la valériane rouge, *valeriana rubra*. Ses feuilles sont lancéolées, très-entières; les fleurs sont rouges ou blanches, à une étamine et à un éperon.

La seconde espèce est la valériane dioïque, *valeriana dioica*. Ses feuilles sont pinnées, ayant les folioles très-entières; ses fleurs sont d'un blanc-rose, à trois étamines.

La troisième espèce est la valériane des boutiques, *valeriana officinalis*. Toutes ses feuilles sont pinnées, ses fleurs sont blanches, à trois étamines.

Genre 4. *La mache*, fedia. Le calyce des fleurs de ce genre est tri-six-denté, la corolle est tubuleuse, ayant le tube court, le limbe quinquefide, régulier ou irrégulier, les étamines depuis deux jusqu'à cinq, les stigmates depuis un jusqu'à trois, la capsule est couronnée par le calyce triloculaire, les deux loges sont pour l'ordinaire stériles, une seule fertile et monosperme, le périsperme est nul. On n'en connaît qu'une espèce aux

environs de Paris : c'est la mache commune, *fedia locusta*. Sa tige est dichotome, ses feuilles sont linéaires, ses fleurs sont d'un blanc-bleuâtre. Cette espèce fait partie, dans le système de Linnée, du genre des valérianes, sous le nom trivial de *valeriana locusta*.

Ordre II. — *Les rubiacées*, rubiaceæ.

Cette famille renferme des herbes, des arbustes et des arbres; les herbes, pour la plupart annuelles ou vivaces par leurs racines, sont ordinairement droites, quelquefois couchées sur la terre, et hérissées de poils crochus ou d'aiguillons qui s'attachent à tout ce qui les touche : elles ont une tige tetragone et anguleuse; les unes croissent dans nos climats, les autres sont exotiques, ainsi que les arbres et arbustes, dont la tige cylindrique a une direction droite; les feuilles qui sortent de boutons coniques dépourvus d'écailles, sont simples, très-entières, verticillées, au nombre de trois et même de dix, ou opposées : dans ce dernier cas, elles se trouvent réunies à leur base par une gaîne ciliée, ou par des stipules intermédiaires, qu'on peut regarder comme les rudimens des feuilles, qui manquent à ces plantes pour être verticillées; les fleurs hermaphrodites et quelquefois stériles par l'avortement d'un des organes sexuels, sont disposées différemment; leur calyce est simple, monophylle, adhérent, ayant son limbe plus divisé, rarement entier, caduc ou persistant; la corolle est régulière, pour l'ordinaire tubuleuse, dont le limbe est divisé; les étamines sont en nombre déterminé, communément au nombre de quatre ou de cinq, insérées presque toujours au sommet du tube de la corolle, alternes avec ses divisions, et en nombre égal; leurs filamens s'élèvent tous à la même hauteur, les anthères sont droites, biloculaires; l'ovaire est adhérent, le style unique, quelquefois, mais rarement double; le fruit est tantôt deux semences accollées, recouvertes d'une tunique extérieure, plus ou moins épaisse, souvent coriace et quelquefois molle; tantôt c'est une capsule ou une baie ordinairement biloculaire, à loges quelquefois mono-polyspermes, quelquefois uni-multiloculaires; les semences

sont solitaires, presque toujours adhérentes par leur base au fond de la loge, rarement attachées à son sommet par un cordon ombilical, comme dans plusieurs espèces exotiques, ou nombreuses, attachées à un placenta adhérent en tout ou en partie à la cloison; l'embryon est entouré par un périsperme corné, très-grand; les cotylédons sont ellyptiques ou orbiculaires, rapprochés; la radicule est communément inférieure dans plusieurs espèces, mais il s'en trouvent d'autres où elle est supérieure. On connaît plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. L'aspérule, asperula. Dans ce genre, de même que dans les autres genres qui se trouvent aux environs de Paris, la tige est communément herbacée, les feuilles verticillées, les semences au nombre de deux, les étamines presque toujours au nombre de quatre, le calyce est quadridenté, la corolle quelquefois trifide, triandre; les semences globuleuses, non couronnées. On en trouve quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'aspérule odorante, *asperula odorata*. Ses feuilles sont au nombre de huit, les faisceaux des fleurs sont pedunculés, les fleurs sont blanches.

La seconde espèce est l'aspérule des champs, *asperula arvensis*. Ses feuilles sont au nombre de six, ses fleurs sont bleues, terminales, sessiles, ramassées.

La troisième espèce est l'aspérule garancière, *asperula tinctoria*. Les feuilles sont linéaires, quatre à quatre, au milieu, six à six au bas; la tige est faible, les fleurs sont trifides, ramassées en faisceaux.

La quatrième espèce est l'aspérule à squinancie, *asperula cynanchica*, l'herbe à squinancie. Ses fleurs sont quadrifides, et le reste comme dans l'espèce précédente.

Genre 2. La Shérardie, sherardia. Les fleurs sont axillaires ou terminales, une de ses espèces est suffrutescente; son calyce est quadridenté, sa corolle est infundibuliforme, quadrifide; ses semences sont oblongues, couronnées par le calyce persistant. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la shérardie des champs, *sherardia arvensis*. Ses fleurs sont bleues, en ombelle terminale.

Genre 3. *Le caillelait*, galium. La corolle de ce genre

est en roue, quadrifide, rarement trifide, triandre; les semences sont arrondies, lisses dans une espèce, hérissées dans une autre, non couronnées; les plantes qui forment ce même genre, sont herbacées, glabres et rudes au toucher; les fleurs sont terminales ou axillaires, souvent disposées en corymbes paniculés. On en distingue plusieurs espèces dans la Flore Parisienne.

La première espèce est le caillelait des marais, *galium palustre*. Ses tiges sont diffuses, ses feuilles sont quatre à quatre, ovoïdes, inégales.

La seconde espèce est le caillelait couché, *galium uliginosum*. Ses tiges sont couchées, très-rameuses, ses feuilles sont comme six à six, linéaires, lancéolées, très-mucronées, un peu âpres.

La troisième espèce est le caillelait bâtard, *galium spurium*. Ses feuilles sont au nombre de six ou sept, lancéolées, scabres, à côte accrochante, ses fruits sont glabres.

La quatrième espèce est le caillelait jaune, *galium verum* Ses feuilles sont au nombre de huit, linéaires, fort étroites, roulées sur les bords; ses peduncules sont courts, en grappes spiciformes.

La cinquième espèce est le caillelait blanc, *galium mollugo*. Sa tige est faible, ses rameaux sont ouverts, ses feuilles sont huit à huit, linéaires, presque dentées, très-ouvertes.

La sixième espèce est le caillelait boréal, *galium boreale*. Ses feuilles sont quatre à quatre, linéaires, lancéolées, trinerves, glabres; ses fruits sont hispides.

La septième espèce est le caillelait accrochant, le gratteron, *galium aparine*. Ses feuilles sont huit à huit, lancéolées, scabres, accrochantes sur les carènes, avec des articulations velues; leurs fruits sont hispides.

La huitième espèce est le caillelait parisien, *galium parisiense*. Ses feuilles sont au nombre de six, linéaires, lancéolées, à bords scabres; les tiges sont accrochantes, les fruits glabres, les panicules terminales, les fleurs pourpre-vert.

L'auteur de la Flore Parisienne en admet encore deux espèces, dont l'une se nomme caillelait des bois, *galium sylvaticum*. Sa tige est presque cylindrique, noueuse,

sa panicule est capillaire; ses feuilles sont comme huit à huit, elliptiques, lancéolées, scabres. L'autre est le caillelait à ombelle, *galium umbellatum*. Ses tiges sont diffuses, ascendantes; ses feuilles sont comme sept à sept, linéaires, lisses, mucronées; ses fleurs sont en ombelles.

Genre 4. La croisette, valantia. Les plantes de ce genre sont des herbes quelquefois rudes au toucher; les feuilles sont ordinairement quatre, verticillées, quelquefois réfléchies sur la tige dans la maturité; les fleurs sont axillaires, leur calyce est à peine sensible, la corolle est plane, quadripartite; le tube est presque nul, le fruit est souvent une seule semence globuleuse, l'autre est sujette à varier. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la croisette gros fruit, le faux gratteron, *valantia aperine*. Ses fleurs sont trois à trois, les deux latérales mâles, trifides, pedunculées; la moyenne sessile, quadrifide; elles sont blanches.

La deuxième espèce est la croisette velue, *valantia cruciata*. Les pedoncules sont à deux bractées; les fleurs sont mâles, quadrifides, jaunes.

Genre 5. La garance, rubia. Les plantes de ce genre sont des herbes lisses ou rudes au toucher, les fleurs sont disposées en corymbes axillaires et terminaux, leur calyce est quadridenté, la corolle campanulée, quadri-ou-quinquefide; les étamines au nombre de quatre ou de cinq, les semences recouvertes d'une tunique molle, arrondies, glabres. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la garance commune, *rubia tinctorum*. Sa tige est à aiguillons, ses feuilles sont lancéolées, très-rudes aux bords et à la carène; ses fleurs sont jaunâtres.

Ordre III. — *Les caprifoliacées*, caprifoliaceæ.

Dans cet ordre, il s'élève d'une racine rameuse et fibreuse des tiges frutescentes ou arborescentes, rarement herbacées, presque toujours droites, quelquefois rampantes, quelquefois volubles, ou se roulant de gauche à droite: les feuilles sortent de boutons coniques, écail-

leux ; elles sont le plus souvent opposées, communément simples et toujours dépourvues de stipules ; le pétiole qui les porte, est très-court, quelquefois même il est nul, et alors elles se réunissent à leur base, pour ne former en apparence qu'une seule feuille enfilée par la tige ; les fleurs ordinairement hermaphrodites, et rarement diclines ou stériles, affectent différentes dispositions ; leur calyce est monophylle, adhérent, presque toujours divisé à son limbe, rarement entier, souvent caliculé à sa base, ou muni de deux bractées ; la corolle est pour l'ordinaire monopétale, régulière ou irrégulière, quelquefois formée de plusieurs pièces dilatées et réunies à leur base ; les étamines sont en nombre déterminé, le plus souvent cinq, toujours épipétales et alternes avec les divisions de la corolle dans les fleurs monopétales, épygines et alternes avec les parties de la corolle, ou insérées sur la corolle et opposées à ses parties dans les fleurs polypétales ; les anthères sont droites, biloculaires ; l'ovaire est simple, adhérent ; le style est souvent unique, quelquefois nul ; le stigmate est simple, rarement triple ; le fruit est adhérent, la baie ou capsule, uni ou multiloculaire ; les loges sont mono-ou-polyspermes ; l'embryon est placé dans une petite cavité située au sommet d'un périsperme charnu, la radicule est supérieure. Cet ordre renferme six genres.

Genre premier. Le chevrefeuille, caprifolium. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux à tige volubile, leurs feuilles sont connées à leur base dans quelques espèces ; les fleurs sont sessiles, rapprochées en tête et terminales, ou verticillées, axillaires ; les verticilles sont sexflores ; le calyce est quinquedenté, et muni de bractées à sa base ; la corolle est monopétale, tubuleuse, et à cinq divisions presqu'égales dans une espèce, irrégulière et bilabiée dans le vrai chevrefeuille ; les étamines sont au nombre de cinq, de la longueur de la corolle ; le style est unique, le stigmate est globuleux, la baie est triloculaire, polyperme. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le chevrefeuille des bois, *caprifolium periclymenum*. Les feuilles ne sont point perfoliées, les têtes des fleurs sont ovales, imbriquées, terminales : celles-ci sont d'un rouge-pâle. L'auteur de

la Flore Parisienne dit qu'il se trouve encore, mais rarement, le chevrefeuille camœrisier ; mais suivant Jussieu, cette plante fait partie d'un autre genre connu sous le nom de *xylosteon.*

Genre 2. *Le gui*, viscum. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux ou soubs-arbrisseaux parasites, à phylles, à rameaux comprimés, comme articulés, ou garnis de feuilles épaisses, le plus souvent opposées ; les fleurs sont axillaires, presque sessiles ou disposées en épis ; la baie est à pulpe visqueuse dans quelques espèces. Ces plantes sont monoïques ou dioïques ; leur calyce est à bord entier, à peine sensible ; la corolle est à quatre pétales courts, dilatés et réunis à leur base : dans les fleurs mâles, les étamines sont au nombre de quatre, avec des anthères sessiles, insérées sur le milieu des pétales ; dans les fleurs femelles, l'ovaire est muni d'un rebord à son sommet, le style est très-court, le stigmate obtus, la baie est globuleuse, non couronnée, monosperme. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le gui blanc, *viscum album.* Ses fleurs sont jaunes.

Genre 3. *La viorne*, viburnum. Les plantes de ce genre sont arbrisseaux, leurs feuilles sont opposées, leurs fleurs sont disposées en ombelles corymbiformes et terminales, toujours hermaphrodites, excepté celles de la circonférence, dans l'obier, qui sont neutres, irrégulières et beaucoup plus grandes ; le calyce est petit, quinquefide, muni de bractées à sa base ; la corolle est monopétale, quinquefide ; les étamines sont alternes avec les découpures à la corolle, le style est nul, les stigmates sont au nombre de trois, la baie est monosperme dans le laurier-tin, et nue dans la viorne commune et l'obier. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la viorne mantiane, *viburnum lantana.* Ses feuilles sont en cœur, veinées, en scie, cotoneuses en-dessous.

La deuxième espèce est la viorne obier, *viburnum opulus.* Ses feuilles sont lobées, ses pétioles sont glanduleux.

Genre 4. *Le sureau*, sambucus. Les plantes de ce genre sont arbrisseaux ou arbres de moyenne grandeur,

leurs feuilles sont opposées, simplement ailées, ou deux fois ailées, avec une impaire, garnies de deux stipules dans un petit nombre d'espèces, ou munies à leur base, dans un plus grand nombre, de deux glandes stipitées; les fleurs sont disposées en ombelles, corymbiformes et terminales; leur calyce est petit, quinquefide; la corolle est en roue, quinquelobée; les étamines sont au nombre de cinq, alternes avec les lobes de la corolle; la baie est arrondie, uniloculaire, trisperme, à peine couronnée; les semences sont oblongues, rugueuses, attachées chacune par le sommet à un placenta filiforme, situé dans l'axe du fruit. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le sureau ordinaire, *sambucus nigra*. C'est un arbre, ses cîmes sont quinquefides, ses folioles sont comme ovales, en scie.

La deuxième espèce est le sureau-hieble, *sambucus ebulus*. Ses tiges sont herbacées, ses cîmes sont trifides, ses stipules foliacées.

Genre 5. *Le cornouiller*, cornus. Les plantes de ce genre sont arbrisseaux ou arbres de moyenne grandeur, leurs feuilles sont communément opposées, alternes dans une seule espèce, terminées en pointe, relevées en dessous de nervures saillantes, qui partent de la côte moyenne, et vont aboutir circulairement à la pointe; leur calyce est quadridenté, les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, petits, dilatés à leur base; les étamines sont au nombre de quatre, alternes avec les pétales; les stigmates sont obtus, la drupe est ovoïde ou globuleux, non couronné, contenant un noyau biloculaire, bisperme. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cornouiller mâle, *cornus mascula*. Les fleurs en sont jaunes, paraissent avant les feuilles; les fleurs sont en ombelles, l'involucre est quadriphylle, égale à l'ombelle.

La seconde espèce est le cornouiller sanguin, *cornus sanguinea*. Les rameaux sont droits, les cîmes nues, les fleurs sont blanches.

Genre 6. *Le lierre*, hedera. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux, dont les rameaux s'attachent aux

arbres ou aux murailles par les racines qu'ils poussent de distance en distance; leurs feuilles sont alternes, toujours vertes; les pétioles sont dilatés à leur base; les fleurs sont disposées en ombelles terminales, l'involucre est très-court et multidenté, quelques semences sont sujettes à avorter; le calyce est quinquedenté, persistant à sa base; la corolle est à cinq pétales dilatés à leur base, les étamines sont au nombre de cinq, alternes avec les pétales; les anthères sont vacillantes, bifides à la base; le stigmate est simple, la baie est globuleuse, à peine couronnée, quinqueloculaire; les loges sont monospermes, les cloisons minces, s'oblitterant et disparaissant quelquefois dans la maturité. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est le lierre à cautères, *hedera helix*. Ses tiges sont grimpantes, et s'attachent par des racines aux murs et aux troncs des arbres; ses feuilles sont ovales, lobées; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

CLASSE XII.

Des plantes dicotyledones, polypétales, à étamines épigynes.

Dans cette classe, le calyce est monophylle, adhérent; la corolle est polypétale, les pétales sont en nombre déterminé, insérés sur le pystil ou sur le limbe d'une glande qui recouvre l'ovaire; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, distinctes, ayant la même insertion que le calyce, et alternes avec les pièces dont cet organe est formé; l'ovaire est simple, adhérent; le style multiple, les stigmates simples; le fruit est pour l'ordinaire formé par deux semences nues, quelquefois c'est un péricarpe multiloculaire, à loges en nombre égal à celui des styles, monospermes; l'embryon est très-petit, situé au sommet d'un périsperme ligneux; les cotyledons sont très-courts, la radicule est supérieure; les fleurs sont ombellées, c'est-à-dire, portées sur plusieurs pedicules uniflores, qui naissent tous du même point; l'ombelle est nue, ou entourée d'un involucre polyphylle, tantôt simple, tantôt composé d'ombellules, ou petites ombelles, qui sont nues ou entou-

rées d'un involucre. Cette classe comprend deux ordres, dont il ne se trouve aux environs de Paris, de plantes que d'un seul.

ORDRE PREMIER. — *Les ombelliferes*, umbelliferæ.

Les plantes de cet ordre sont presque toutes herbacées, et le plus souvent vivaces par leurs racines; elles ont une tige droite, cylindrique, ordinairement striée ou sillonnée, creuse dans son intérieur, ou remplie de moëlle; les feuilles qui sortent de boutons coniques nuds sans écailles, sont toujours alternes, quelquefois simples, plus souvent composées, portées sur des pétioles membraneux, dilatés à leur base et engaînans la tige; les fleurs sont pour l'ordinaire blanches, quelquefois purpurines ou de couleur jaune, hermaphrodites; cependant il se rencontre quelques genres qui ont des fleurs mâles ou stériles, ordinairement situées dans le centre de l'ombelle, quelquefois placées dans son contour; l'ombelle est simple ou composée, nue ou munie d'involucres; l'ombelle simple est celle qui est formée de l'assemblage de plusieurs pedunculles uniflores, qui naissent tous du même point; l'ombelle composée est celle qui est formée de l'assemblage de plusieurs pedunculles, dont chacun porte à son sommet une petite ombelle simple. On nomme ombelle universelle, l'ensemble de toutes les ombelles partielles ou ombellules; l'ombelle universelle et les ombelles partielles sont nues, ou munies d'une enveloppe qui porte le nom d'involucre dans l'ombelle universelle, et celui d'involucelle dans les ombelles partielles: la situation des ombelles sur les tiges, fournit souvent des caractères assez constans. Il est des ombelles qui terminent les tiges ou les branches; il en est d'autres qui sortent des aisselles des feuilles, ou qui sont placées sur les tiges du côté opposé aux feuilles. Chaque fleur est composée: 1°. d'un calyce peu apparent, entier ou quinquedenté, quelquefois persistant; 2°. d'une corolle à cinq pétales insérés sur le pystil, ou sur le limbe d'une glande qui recouvre l'ovaire, taillés en cœur, échancrés ou divisés jusqu'à la moitié de leur longueur en deux découpures, dont les bords se relèvent en-

dessus, ordinairement égaux et plus petits dans les fleurs du centre, plus grands ou plus souvent inégaux dans les fleurs du contour; 3°. de cinq étamines qui ont la même insertion que la corolle, alternes avec les pétales, à filamens cylindriques, un peu courbés au sommet, à anthères ovoïdes marquées de deux sillons, biloculaires, presque droites; 4°. d'un ovaire simple, adhérent, surmonté à son sommet d'un corps glanduleux, sur lequel s'élèvent deux styles cylindracés, ordinairement persistans et rejettés sur les côtés dans la maturité du fruit: celui-ci consiste en deux semences nues, de figure différente, d'abord rapprochées ou étroitement appliquées l'une contre l'autre, se séparant ensuite dans la maturité, et attachées par le haut du côté intérieur au sommet d'un axe central, filiforme, souvent bifide dans sa longueur. Il y a plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. Le boucage, pimpinella. Les feuilles de ce genre sont rarement ternées, le plus souvent aîlées; les ombelles sont panchées avant l'inflorescement, les fleurs sont blanches ou purpurines, dioïques dans une espèce; le calyce est entier, la corolle est formée par des pétales courbés en cœur à leur sommet, presqu'égaux; le fruit est oval, oblong; les semences sont planes intérieurement, convexes en dehors, et marquées de trois petites côtes à nervures peu saillantes. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le petit boucage, *pimpinella saxifraga*. Ses feuilles sont aîlées, les folioles des feuilles radicales sont un peu arrondies, celles des feuilles du sommet linéaires, les fleurs sont blanches.

La seconde espèce est le grand boucage, *pimpinella magna*. Toutes les folioles de cette espèce sont lobées, les terminales ont trois lobes, les fleurs sont blanches.

Genre 3. *Le carvi*, carum. Les feuilles sont sur-composées, finement découpées; l'involucre est monophylle, les involucelles sont nuls, les fleurs sont blanches, celles du contour sujettes à avorter; leur calyce est entier, les pétales de la corolle sont relevés en carène, échancrés, presqu'égaux; le fruit est oval, oblong; les semences sont planes d'un côté, convexes de l'autre, et marquées

de cinq nervures. On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le carvi ordinaire, *carum carvi*. Ses fleurs sont blanches, ainsi que nous l'avons dit dans la description générique.

Genre 3. *L'ache*, apium. Dans ce genre, l'involucre est nul ou uni-triphylle, l'involucre est triphylle dans l'espèce qu'on nomme persil ; les fleurs sont jaunâtres, leur calyce est entier, les pétales de la corolle sont arrondis, courbés à leur sommet, égaux ; le fruit est ovoïde ou globuleux, les semences sont planes d'un côté, convexes de l'autre, ou marquées de cinq petites nervures peu saillantes. On en connaît deux espèces qu'on cultive aux environs de Paris.

La première espèce est le persil commun, *apium petroselinum*. Ses feuilles caulinaires sont linéaires, l'involucre est triphylle, ses fleurs sont jaunes.

La seconde espèce est l'ache-céleri, *apium graveolens*. Les ombelles sont sessiles, les folioles cunéiformes, les fleurs jaunes.

Genre 4. *L'anet*, anethum. Les feuilles de ce genre sont découpées, très-menues ; les fleurs sont jaunes, le calyce est entier ; les pétales de la corolle sont entiers, courbés en demi-cercle, presqu'égaux ; le fruit est lenticulaire, comprimé ; les semences sont planes d'un côté, convexes de l'autre, marquées de cinq côtes, dont deux marginales, membraneuses dans l'anet ordinaire commun. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'anet puant, *anethum graveolens*. Les fruits sont comprimés.

La seconde espèce est l'anet des bleds, *anethum segetum*. Les fruits sont ovales, la tige est à trois feuilles.

La troisième espèce est l'anet ordinaire, l'anis, *anetum fœniculum*. Ses fruits sont ovales.

Genre 5. *Le maceron*, smyrnium. Les feuilles sont simples ou ternées, les fleurs sont jaunes, celles du centre sont sujettes à avorter ; leur calyce est entier, peu apparent ; les pétales de la corolle sont acuminés, relevés en carène, légérement courbés à leur sommet, presqu'égaux ; le fruit est oval ou globuleux, gibbeux ; les semences sont en forme de croissant, sillonnées in-

térieurement, relevées sur le dos de trois nervures saillantes. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le maceron commun, *smyrnium olusatrum*. Les feuilles caulinaires sont ternées, pétiolées, en scie.

Genre 6. Le panais, pastinaca. Les feuilles sont aîlées, les ombellules sont quelquefois involucellées; les fleurs sont jaunes, leur calyce est entier, les pétales de la corolle sont entiers, courbés en demi-cercle, presqu'égaux; le fruit est ellyptique, comprimé, plane; les semences sont légèrement échancrées au sommet, presqu'aîlées sur leurs bords, planes en-dedans, et marquées de deux lignes ferrugineuses, légèrement convexes sur le dos, et munies de trois nervures peu saillantes. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris; c'est le panais cultivé, *pastinaca sativa*. Les feuilles sont simplement aîlées.

Genre 7. Le séséli, seseli. Les feuilles de ce genre sont composées ou sur-composées, ayant leurs folioles linéaires; l'ombelle quelquefois un peu roide, les ombellules courtes, globuleuses, nues, l'involucre monophylle dans quelques espèces, les involucelles tantôt uni-triphylles, tantôt polyphylles; le calyce des fleurs est entier, les pétales de la corolle sont courbés en cœur, égaux; le fruit est petit, ovoïde, strié; les semences sont concaves intérieurement, convexes en dehors. On en rencontre quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le séséli des montagnes, *seseli montanum*. Les feuilles caulinaires sont très-étroites, les pétioles sont ramifiés, membraneux, obliques, entiers.

La seconde espèce est le séséli glauque, *seseli glaucum*. Les pétioles sont les mêmes que dans l'espèce précédente, les folioles sont solitaires et géminées, canaliculées, lisses, plus longues que les pétioles.

La troisième espèce est le séséli annuel, *seseli annuum*. Ses pétioles sont ramifiés, membraneux, ventrus, échancrés.

La quatrième espèce est le séséli tuberculeux, *seseli elatum*. La tige est allongée, les articulations calleuses, les feuilles bipinnées, ayant les pinnules linéaires, distantes.

Genre 8. *Le cerfeuil*, chœrophyllum. Dans ce genre de cerfeuil, l'involucelle est pour l'ordinaire pentaphylle, les fleurs du centre sont sujettes à avorter, le calyce est entier, les pétales sont en cœur ou échancrés, inégaux; le fruit est cylindrique, subulé, lisse, glabre ou hérissé. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cerfeuil sauvage, *chœrophyllum sylvestre*. Sa tige est scabre, lisse, à articulations un peu renflées; ses folioles sont aiguës.

La seconde espèce est le cerfeuil tacheté, *chœrophyllum tremulum*. Sa tige est scabre, tachetée, à articulations un peu renflées; ses folioles sont ovales, obtuses, les ombelles sont panchées avant la floraison.

Genre 9. *Le scandix*, scandix. Ce genre ne diffère du précédent que par son fruit qui est surmonté d'une longue pointe finement striée, glabre ou hérissée : c'est, à proprement parler, le vrai cerfeuil. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cerfeuil peigne-de-Vénus, *scandix pecten*. Ses semences sont à bec très-long, et presque velues.

La seconde espèce est le cerfeuil ordinaire, *scandix cerefolium*. Ses semences sont oblongues, lisses; ses ombelles sont comme sessiles, quadri ou quinquefides; son odeur est aromatique : il se cultive à Paris.

La troisième espèce est le cerfeuil velu, *scandix antheriscus*. Sa tige est lisse, ses semences sont ovales, oblongues, velues; ses ombelles sont comme latérales, à courts pedunculés; son odeur est fétide.

La quatrième espèce est le cerfeuil noueux, *scandix nodosa*. Ses semences sont comme cylindriques; sa tige et ces mêmes semences sont hérissées, les articulations sont enflées.

Genre 10. *L'éthuse*, æthusa. Dans ce genre, l'involucre est nul, ou formé d'une ou deux folioles étroites; l'involucelle est formé de trois ou quatre folioles tournées en dehors et uni-latérales, les ombelles intérieures sont courtes; le calyce des fleurs est entier, les pétales de la corolle sont courbés en cœur, inégaux; le fruit est ovoïde ou oblong, strié ou sillonné; les semences sont planes d'une côté, convexes de l'autre.

On

On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est l'éthuse fétide, la petite ciguë, *œthusa cynapium*. Ses feuilles sont semblables à celles du persil, avec lequel cette plante est souvent mêlée : comme elle est suspecte, on ne l'en distingue que par ses involucelles uni-latéraux et souvent réfléchis.

Genre 11. *La phellandrie*, phellandrium. Les feuilles des plantes de ce genre sont recomposées ou surcomposées, l'involucelle est formé de sept folioles, les fleurs du centre sont très-petites, leur calyce est quinquedenté, persistant, les pétales de la corolle sont courbés, en cœur, inégaux; le fruit est oval, strié ou sillonné, couronné par les dents du calyce. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la phellandrie d'eau, la ciguë d'eau, *phellandrium aquaticum*. Ses feuilles sont amples, trois fois aîlées, ayant les pinnules écartées, l'ombelle est comme pedunculée.

Genre 12. *L'œnanthe*, œnanthe. Les genres de plantes dont nous allons parler, sont de vraies ombelliferes; les ombelles sont munies d'un involucre, les ombellules sont involucelles. Le premier genre de ces plantes est l'œnanthe; les plantes qui le forment, sont ordinairement aquatiques et suspectes, leurs ombelles sont composées d'un petit nombre de rayons, les ombellules sont globuleuses, les fleurs souvent sessiles, celles de la circonférence stériles; l'involucre est nul dans l'œnanthe fistuleux, persillé, uni-diphylle dans l'œnanthe globuleux; le calyce est quinquedenté, subulé, persistant; les pétales du disque dans la corolle sont courbés en cœur, presqu'égaux; les pétales de la circonférence sont plus grands et irréguliers; le fruit est oblong, ou presqu'ovoïde, surmonté par le calyce; les semences sont planes d'un côté, convexes et striées ou sillonnées de l'autre. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'œnanthe fistuleux, *œnanthe fistulosa*. Cette plante est stolonifere, ses feuilles sont aîlées, filiformes; ses pétioles sont fistuleux.

La seconde espèce est l'œnanthe persillé, *œnanthe crocata*. Toutes les feuilles sont multifides, obtuses, presqu'égales.

La troisième espèce est l'œnanthe-boucage, la filipen-

dule des marais, *œnanthe pimpinelloïdes*. Ses feuilles radicales sont en cîme, incisées; les caulinaires sont entières, linéaires, simples, très-longues.

Genre 13. *La berle*, sium. Les herbes de ce genre sont souvent aquatiques, leurs racines sont tubéreuses, fasciculées dans certaines espèces; leurs feuilles sont composées ou recomposées, les ombelles sont ouvertes, formées en général d'un petit nombre de rayons, munies d'un involucre, à quatre ou dix folioles lancéolées ou linéaires, souvent entières, quelquefois dentées et plus ou moins réfléchies; les ombellules sont petites, ouvertes; les involucelles sont à quatre ou plusieurs folioles, le calyce est presqu'entier, les pétales de la corolle sont lancéolés ou en cœur, légèrement courbés à leur sommet; le fruit est ovoïde, oblong, glabre, strié, couronné dans quelques espèces par les dents du calyce. On en distingue cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la berle à larges feuilles, *sium latifolium*. Ses feuilles sont aîlées, l'ombelle est terminale.

La deuxième espèce est la berle à feuilles étroites, *sium angustifolium*. Ses feuilles sont aîlées, l'ombelle est axillaire, pedunculée; l'involucre est pinnatiforme.

La troisième espèce est la berle rampante, *sium repens*. Sa tige est couchée, ses folioles sont arrondies, dentées et anguleuses.

La quatrième espèce est la berle à fleurs sessiles, *sium nodiflorum*. Ses feuilles sont aîlées, ses ombelles sont axillaires, sessiles.

La cinquième espèce est la berle à feuilles longues, *sium falcaria*. Ses folioles sont linéaires, décourrantes, connées.

Genre 14. *Le sison*, sison. Lamarck observe qu'il n'existe aucun caractère constamment distinct, qui sépare les genres *sison* et *sium*; cependant l'auteur de la Flore Parisienne les distingue l'un de l'autre. Les feuilles du sison sont pour l'ordinaire une seule fois aîlées, ses fleurs sont blanches, ses ombelles sont planes et chétives, ses involucres sont à quatre ou cinq folioles inégales, les semences sont ovoïdes, striées, convexes. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le sison amome, *sison amomum*.

Ses feuilles sont aîlées, ses ombelles sont droites, comme pentafides.

La deuxième espèce est le sison des moissons, *sison segetum*. Ses feuilles sont aîlées, ayant quatorze ou quinze folioles petites, en scie; les ombelles sont panchées.

La troisième espece est le sison d'eau, *sison inundatum*. Ses feuilles inférieures sont multifides, capillacées; les supérieures aîlées, les ombelles bi-ou-trifides.

La quatrième espèce est le sison verticillé, *sison verticillatum*. Ses feuilles sont aîlées, ayant leurs folioles courtes, capillacées, comme verticillées.

Genre 14. *L'angélique*, angelica. Les feuilles de ce genre sont grandes, souvent bi-pinnées; l'ombelle est formée d'un grand nombre de rayons, l'involucre est quadri-ou-quinquephylle, rarement monophylle ou nul; les ombellules sont globuleuses, les involucelles sont quinque-ou-octofides, le calyce est presque quinque-denté, les pétales de la corolle sont lancéolés, courbés au sommet; les styles sont horisontaux ou réflechis, le fruit est arrondi ou oval, anguleux; les semences sont glabres, planes intérieurement, et creusées d'une strie longitudinale, convexes en-dehors, et relevées de cinq côtes, dont trois dorsales, et deux marginales plus larges. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'angélique sauvage, *angelica sylvestris*. Ses folioles sont ovales, lancéolées, en scie.

Genre 15. *La berce*, heracleum. Les ombelles et ombellules de ce genre sont garnies d'un grand nombre de rayons, les involucres sont polyphylles, caduc, rarement nuls; les involucelles sont tri-ou-septemphylles, linéaires, inégaux; les fleurs sont blanches ou purpurines, celles du centre sont sujettes à avorter; leur calyce est presqu'entier, les pétales sont échancrés, courbés au sommet, égaux dans le centre, inégaux à la circonférence, les extérieurs bifides; le fruit est ellyptique, comprimé, strié, légèrement échancré au sommet; les semences sont membraneuses sur les bords. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la berce officinale, *heracleum sphondylium*. Ses fleurs sont blanches, ses feuilles sont aîlées, ayant les folioles larges, lobées, vertes en-dessus.

Genre 16. *La pinée*, peucedanum. Dans ce genre les involucres sont polyphylles, rarement mono-ou-pentaphylles, réfléchis; les involucelles sont polyphylles, courts; les rayons du centre de l'ombelle sont ordinairement plus courts que ceux de la circonférence, les fleurs sont jaunâtres, celles du disque sujettes à avorter; le calyce est très-petit, quinquedenté; les pétales sont oblongs, courbés au sommet, égaux; le fruit est oval, légèrement comprimé, strié, éminci sur ses bords et presqu'ailé. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la pinée officinale, la queue-de-pourceau, *peucedanum officinale*. Ses feuilles sont quatre ou cinq fois ternées, ses folioles sont filiformes, linéaires.

La seconde espèce est la pinée des prés, la saxifrage des Anglais, *peucedanum silaüs*. Ses folioles sont pinnatiformes, leurs divisions sont opposées, l'involucre est diphylle.

Genre 17. *L'athamanthe*, athamantha. L'ombelle des plantes de ce genre est à plusieurs rayons, l'involucre est polyphylle, ou rarement presque trifide; les involucelles sont polyphylles, le calyce est entier, les pétales sont échancrés, courbés au sommet, presqu'inégaux; le fruit est oval ou oblong, strié; les semences sont presque glabres ou tomenteuses, relevées en dehors de cinq nervures, ou creusées de cinq stries quelquefois peu apparentes. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le persil des montagnes à larges feuilles, *athamantha oreoselinum*. Ses feuilles sont ailées, insérées deux à deux sur un même point commun, incisées et anguleuses; ses semences sont nues.

Genre 18. *Le sélinon*, selinum. L'involucre est nul dans une espèce de ce genre, polyphylle, de même que l'involucelle, dans les autres; le calyce est entier, les pétales sont en cœur, égaux; le fruit est oval, oblong ou arrondi, comprimé; les semences sont relevées de cinq nervures, dont deux latérales, saillantes. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le sélinon laiteux, le sélinon des marais, *selinum palustre*. Il est un peu laiteux, il

n'a qu'une seule racine, ses feuilles sont à divisions linéaires.

La seconde espèce est le sélinon à feuilles de carvi, *selinum carvifolium*. Sa tige est sillonnée, anguleuse; ses styles sont droits, petits, connivens; les involucres sont nuls ou caducs.

Genre 19. *La ciguë*, conium, cicutaria. Ses feuilles sont plusieurs fois aîlées, les involucres sont à trois ou cinq folioles réfléchies, les involucelles sont tryphylles, dimidiés; le calyce est entier, les pétales sont courbés en cœur, inégaux; le fruit est oval, globuleux; les semences sont gibbeuses, relevées de cinq côtes, crenellées ou tuberculeuses, dont trois dorsales et deux latérales. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la ciguë ordinaire, *conium maculatum*. Sa tige est à taches noirâtres, son odeur est fétide.

Genre 20. *Le suron, la terre-noix*, bunium. Sa racine est tubéreuse, presque polyphylle; les involucres et involucelles sont polyphylles, les fleurs sont blanches, le calyce est entier, les pétales sont courbés en cœur, égaux; le fruit est oval, oblong, strié; les interstices des stries sont tuberculeux. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la vraie terre-noix, *bunium bulbocastanum*. Sa racine est bulbeuse.

Genre 21. *L'ammi*, ammi. L'involucre est polyphylle, pinnatifide; les involucelles sont polyphylles, simples; le calyce est entier, les pétales de la corolle sont courbés en cœur, égaux dans le disque, inégaux à la circonférence; le fruit est petit, arrondi, glabre, strié. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'ammi lancéolé, *ammi majus*. Ses feuilles inférieures sont pinnées, lancéolées, en scie; les supérieures sont multifides, linéaires.

Genre 22. *La carotte*, daucus. Dans ce genre les ombelles sont planes pendant la floraison, se contractent et deviennent concaves à mesure que le fruit approche de la maturité; les involucres polyphylles sont pinnatifides, les fleurs de la circonférence sont sujettes à avorter, de même que l'ombellule centrale; le calyce est entier, les pétales sont courbés en cœur, les extérieurs sont plus grands; le fruit est ovoïde, hérissé de poils roides ou

muriqué ; les semences sont planes et striées intérieurement, convexes et relevées de petites côtes membraneuses en dehors. On en distingue deux espèces.

La première espèce est la carotte cultivée, *daucus carotta*. Les pétioles sont anguleux en-dessous, les feuilles sont à divisions étroites, linéaires, aigrës.

La seconde espèce est la carotte visnage, l'herbe aux curedents, *daucus visnaga*. Ses feuilles sont toutes multifides, ayant leurs folioles linéaires.

Genre 23. *La girouille*, caucalis. Dans ce genre, l'ombelle est composée ordinairement d'un petit nombre de rayons, les involucres et les involucelles sont polyphylles, simples ; les fleurs extérieures sont irrégulières et fertiles, les fleurs du centre sont plus petites, presque régulières, ordinairement stériles ; le calyce est quinquedenté ; les pétales de la corolle sont courbés en cœur, ceux du disque sont égaux, l'extérieur plus grand, bifide ; le fruit est oval, oblong, hérissé de pointes rudes, tantôt éparses, tantôt disposées sur les côtés, dont les semences sont relevées. On en rencontre de trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la girouille à grandes fleurs, *caucalis grandiflora*. Ses ombelles sont planes, les pétales extérieurs sont très-grands, l'involucre est pentaphylle.

La seconde espèce est la girouille laiteuse, *caucalis heptaphylla*. Elle n'a point d'involucre, ses ombelles sont petites, bi-ou-trifides ; ses fruits sont cylindriques, très-hispides.

La troisième espèce est la girouille à feuilles larges, *caucalis latifolia*. Ses ombelles sont trifides, ses ombellules sont à cinq fleurs, ses feuilles sont pinnées, en scie.

Genre 24. *Le tordyle*, tordylium. Les involucelles de ce genre sont dimidiés ; les fleurs sont toutes fertiles et hermaphrodites ; les plantes de ce genre ne diffèrent de celles du précédent que par le fruit comprimé, orbiculé, et par leurs semences planes, renflées sur leurs bords et crenellées. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le grand tordyle, *tordylium maximum*. Sa tige est peu divisée, ses feuilles inférieures sont pinnées, ayant leurs folioles roides, obliques,

obtuses et velues; les supérieures sont oblongues, incisées.

Genre 24. *Le buplevre*, buplevrum. Les plantes de ce genre sont herbes ou arbustes, dont un est épineux, glabres dans toutes leurs parties; les feuilles sont communément simples, entières; les ombelles et ombellules le plus souvent pauciflores, l'involucre polyphylle, court, rarement tri-ou-pentaphylle; les involucelles grands, pentaphylles, souvent colorés; les folioles souvent réunies à leur base, les fleurs jaunes; le calyce est entier, les pétales de la corolle sont aussi entiers, courbés en demi-corolle, égaux; le fruit est arrondi ou ovoïde, gibbeux, légèrement comprimé, strié. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la buplevre percefeuille, *buplevrum rotundifolium*. Point d'involucre, les feuilles sont perfoliées.

La seconde espèce est le buplevre en forme de fer de faulx, l'oreille-de-lièvre, *buplevrum falcatum*. Ses involucelles sont à cinq feuilles aiguës, l'involucre est comme pentaphylle; les feuilles sont lancéolées, la tige est en zig-zag.

La troisième espèce est le buplevre très-menu, le buplevre filiforme, *buplevrum minutissimum*. Ses ombelles sont terminales, composées; les latérales sont simples, pauciflores; les involucres et les involucelles sont courts.

La quatrième espèce est le buplevre en forme de jonc, *buplevrum junceum*. La tige est à rameaux filiformes, droits; les involucres et involucelles sont à cinq feuilles linéaires, subulées, inégales.

Genre 25. *La sanicle*, sanicula. Les feuilles de ce genre de plantes sont palmées ou digitées, les ombellules sont ramassées en tête, les involucelles courts, polyphylles; les fleurs presque sessiles, celles du centre mâles; le calyce est presqu'entier, les pétales sont entiers, courbés à leur sommet; le fruit est ovoïde, presque globuleux, hérissé de pointes dures, crochues. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la sanicle officinale, *sanicula europæa*. Les feuilles radicales sont à longs pétioles, les deux insertions sont ombellifères et nulles.

Genre 26. *Le panicaut*, eryngium. Dans ce genre, les fleurs sont aggrégées, portées sur un réceptacle conique, séparées par des paillettes lancéolées et piquantes; l'involucre est à plusieurs folioles roides, ordinairement pinnatifides et épineuses; les ombellules sont éparses, ou forment une ombelle souvent irrégulière et rameuse; les feuilles sont simples ou composées, ordinairement épineuses; les plantes ont le port du chardon, leur calyce est quinquepartite, leurs pétales sont oblongs, courbés; le fruit est oval, oblong, glabre ou hérissé, couronné par le calyce. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le panicaut plane, *eryngium planum*. Ses feuilles radicales sont ovales, planes, crenellées, pétiolées; les caulinaires sont sessiles, les têtes sont ovales, pedunculées; les fleurs sont bleues.

La seconde espèce est le panicaut commun, *eryngium campestre*, le chardon-roland. Sa tige est très-rameuse en haut; ses feuilles sont amplexicaules, pinnées, laciniées; ses têtes sont nombreuses, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre. 27. *L'écuelle d'eau*, hydrocotyle. Les plantes de ce genre sont herbacées, ordinairement rampantes; les feuilles sont simples, entières, quelquefois peltées, rarement lobées; l'ombelle est pédiculée souvent simple, terminale ou axillaire, quelquefois rameuse; l'involucre est biphylle ou tetraphylle; le calyce est entier, peu apparent; les pétales de la corolle sont aussi entiers, égaux et ouverts; le fruit est orbiculaire, comprimé, didyme, et se divise en deux semences semi-orbiculaires et relevées de quelques nervures On n'en connaît qu'une seule espèce aux environs de Paris. C'est l'écuelle d'eau commune, *hydrocotyle vulgaris*. Les feuilles sont peltées, les ombelles sont à cinq fleurs.

CLASSE XIII.

Des plantes dicotyledones, monopétales, à étamines hypogynes.

Dans cette classe le calyce est mono-ou-polyphylle, rarement nul; la corolle est hypogyne, c'est-à-dire, insérée sous le pystil, nulle dans différens genres; les pétales sont communément en nombre déterminé, presque toujours distincts, quelquefois réunis à leur base, et représentant alors une corolle pseudo-monopétale; les étamines ont la même insertion que la corolle, en nombre déterminé ou indéterminé; leurs filamens sont pour l'ordinaire distincts, quelquefois réunis en un seul paquet, ou rarement en plusieurs; les anthères sont presque toujours distinctes, connées seulement dans deux genres; l'ovaire est libre, simple ou quelquefois multiple; le style est unique, ou multiple ou nul, un seul stigmate ou plusieurs; le fruit est libre, simple, uni ou multiloculaire, rarement multiple, c'est-à-dire, formé de plusieurs péricarpes presque toujours uniloculaires, plus ou moins dans un genre, et triloculaires dans un autre. Cette classe admet vingt-un ordres, mais on ne trouve pas aux environs de Paris des plantes qui ayent rapport à tous ces ordres; nous passerons par conséquent les ordres destinés aux plantes exotiques.

ORDRE PREMIER. — *Les renonculacées*, renunculaceæ.

Les plantes de cet ordre sont appelées par Jussieu renonculacées, à cause des grands rapports qu'elles ont avec le genre renoncule: elles sont en général herbacées et vivaces par leurs racines; elles ont la tige droite, comme dans le *delphinium*, ou rampante comme dans quelques espèces de renoncules, quelquefois sermenteuse, et s'accrochant par le moyen de pétioles aux corps qu'elle rencontre; leurs feuilles sortent de boutons coniques et couverts d'écailles imbriquées; elles sont rarement opposées, plus souvent alternes, ordinairement simples, palmées ou lobées, quelquefois ailées ou digi-

tées; leur base n'est jamais accompagnée de stipules, mais elle s'élargit dans quelques genres, et forme des demi-gaînes, ou même des gaînes presqu'entières autour de la tige; les fleurs sont disposées différemment, leur calyce est polyphylle, quelquefois nul, quelquefois coloré; la corolle est régulière, formée ordinairement de cinq pétales, plus souvent réguliers; rarement irréguliers, et appelés nectairs par Linnée; les étamines sont en nombre indéterminé, déterminé seulement dans le *myosurus*; les anthères sont oblongues, adnées aux filamens, marquées de quatre sillons longitudinaux, et s'ouvrant en deux loges par les deux sillons latéraux; les ovaires sont nombreux, rarement un seul, portés sur un réceptacle commun: il se trouve autant de styles simples, persistans, pour l'ordinaire terminaux, quelquefois adnés sur le côté extérieur de l'ovaire, et peu apparens; les stigmates sont simples, le fruit sont des capsules, rarement baies, en nombre égal à celui des ovaires, tantôt monospermes et évalves, tantôt polyspermes, s'ouvrant intérieurement en deux demi-valves seminifères sur leurs bords; l'embryon est très-petit, ou à radicule supérieure, et situé dans une cavité qui se trouve au sommet d'un périsperme grand, corné, ou à radicule inférieure, et placé à la base du périsperme.

Cet ordre se divise en quatre sections: dans la première, l'ovaire est multiple, les capsules sont monospermes, évalves.

Genre premier. La clematite, clematis. La tige de ce genre est souvent frutescente, sermenteuse ou droite; les feuilles sont opposées, simples ou ternées, ou pinnées; les fleurs sont axillaires, ou plus souvent terminales, disposées en corymbes, quelquefois solitaires, dioïques dans quelques espèces, rarement munies d'un petit calyce turbiné, bifide, peu distant des pétales; les fleurs n'ont point de calyce, les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, rarement cinq; les capsules sont nombreuses, surmontées d'une queue ordinairement plumeuse. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la clématite des haies, l'herbe aux gueux, *clematis vitalba*. Ses feuilles sont aîlées, ayant leurs folioles en cœur; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Genre 2. Le pigamon, thalictrum. Les feuilles de ce genre sont uni-bi-aîlées, ou bi-ternées; les fleurs sont terminales, disposées en épi ou plus souvent en panicule, rarement dioïques; leur calyce est nul, les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, rarement cinq; les capsules sont nombreuses, sillonnées, terminées par une petite pointe recourbée. On en trouve de trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le pigamon nain, *thalictrum minus*. Ses fleurs sont pendantes.

La seconde espèce est le pigamon jaune, la rhue des prés, *thalictrum flavens*. Sa tige est feuillée, sillonée, la panicule droite, étalée.

La troisième espèce est le pigamon luisant, *thalictrum lucidum*. Sa tige est feuillée, sillonnée; ses feuilles sont linéaires, lancéolées.

Genre 3. L'anemone, anemone. Dans ce genre, les feuilles sont radicales, simples et lobées, ou digitées, ou uni-bi-aîlées; les hampes sont uniflores, leur calyce est remplacé par un involucre caulinaire, distant, cependant rapproché dans l'anémone hépatique; les pétales de la corolle sont depuis cinq jusqu'à neuf, les capsules sont nombreuses, surmontées d'une pointe ou d'une queue plumeuse. On en distingue cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'anemone pulsatille, la coquelourde, *anemone pulsatilla*. La collerette est à lanières, les pétales sont droits, les feuilles sont bi-pinnées, les fleurs sont violettes, velues en dehors; les semences sont à queues longues, plumeuses.

La seconde espèce est l'anemone des bois, la sylvie, *anemone nemerosa*. Ses feuilles sont quinquepartites, incisées; sa fleur est blanche, purpurescente.

La troisième espèce est l'anemone jaune, *anemone ranunculoides*. Ses feuilles sont quinquepartites, digitées, incisées; ses fleurs sont jaunes.

La quatrième espèce est l'anemone à trois feuilles, *anemone trifolia*. Sa tige est uniflore, ses feuilles sont ternées, ovales, entières, en scie; ses fleurs sont blanches.

La cinquième et dernière espèce est l'anemone sau-

vage, *anemone sylvestris*. Ses feuilles sont radicales, digitées, comme quinées; les fleurs sont blanches, les pétales ovales.

Genre 4. *L'adonide*, adonis. Ses feuilles sont multifides ou bi-triternées, ses fleurs sont terminales, leur calyce est pentaphylle, les pétales sont au nombre de cinq ou plusieurs; les capsules sont membraneuses, surmontées d'une pointe plus longue et plus recourbée dans l'adonide d'été que dans celui d'hiver. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'adonide d'été, *adonis æstivalis*. Ses pétales sont au nombre de cinq, ses fruits sont ovales.

La seconde espèce est l'adonide d'automne, *adonis autumnalis*. Ses pétales sont au nombre de cinq à huit, ses fruits sont comme cylindriques.

La troisième espèce est l'adonide du printemps, *adonis vernalis*. Ses fleurs sont à douze pétales, son fruit est ovale.

Genre 5. *La renoncule*, ranunculus. Les feuilles sont entières ou lobées, les fleurs sont axillaires et plus souvent terminales, jaunes, ou quelquefois blanches; leur calyce est pentaphylle, les pétales sont au nombre de cinq, onguiculés, ayant les onglets munis d'une petite écaille ou d'une fossette; les capsules sont nombreuses, lisses ou muriquées, terminées par une petite pointe un peu recourbée; l'embryon est situé à la base du périsperme. On en distingue de seize espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la renoncule flammule, la petite douve, *ranunculus flammula*. Sa tige est panchée, ses feuilles sont ovales, lancéolées, pétiolées.

La seconde espèce est la renoncule rampante, *ranunculus repens*. Ses rejets sont rampans, ses feuilles sont comprimées, les pédoncules sont sillonnés, les calyces sont ouverts.

La troisième espèce est la renoncule lancéolée, la grande douve, *ranunculus lingua*. Sa tige est droite, ses feuilles sont lancéolées.

La quatrième espèce est la renoncule nodiflore, *ranunculus nodiflorus*. Ses feuilles sont ovales, pétiolées, ses fleurs sont sessiles.

Adonis æstivalis.

La cinquième espèce est la renoncule graminée, la renoncule glauque, *ranunculus gramineus*. Sa tige est droite, très-lisse, pauciflore; ses feuilles sont lancéolées, linéaires, entières.

La sixième espèce est la renoncule ficaire, *ranunculus ficaria*. Sa tige est uniflore, ses feuilles sont petiolées, en cœur, anguleuses; ses calyces sont triphylles. Jussieu en a fait un genre. à part. Voy. *Genre 6*.

La septième espèce est la renoncule des bois, *ranunculus auricomus*. Sa tige est multiflore, ses feuilles radicales sont reniformes, crenellées ou incisées; les caulinaires sont digitées, leur division est linéaire.

La huitième est la renoncule sclérate, *ranonculus scleratus*. Les feuilles inférieures sont palmées, les supérieures digitées; les fruits sont oblongs.

La neuvième espèce est la renoncule bulbeuse, *ranunculus bulbosus*. Le calyce est réfléchi, les pedunculés sont sillonnés; les feuilles sont comprimées, la tige est droite, multiflore.

La dixième espèce est la renoncule âcre, le bouton d'or, *ranunculus acris*. Les feuilles sont à trois divisions multifides, les supérieures sont linéaires, les pedunculés sont cylindriques, les calyces ouverts.

La onzième espèce est la renoncule polyantheme, *ranunculus polyanthemus*. Sa tige est droite, multiflore; ses feuilles sont multifides, ses pedunculés sillonnés, ses calyces ouverts.

La douzième espèce est la renoncule laineuse, *ranunculus lanuginosus*. Les calyces sont ouverts, les pedunculés sont cylindriques, la tige et les pétioles sont velus; les feuilles sont trifides, lobées, crenellées, toutes soyeuses.

La treizième espèce est la renoncule cerfeuillette, *ranunculus chærophyllos*. La tige est droite, uniflore, les feuilles sont composées, linéaires, multifides; les pedunculés sont sillonnés, les calyces réfléchis.

La quatorzième espèce est la renoncule des champs, *ranunculus arvensis*. Ses feuilles supérieures sont décomposées, linéaires; les semences sont à aigrettes.

La quinzième espèce est la renoncule à feuilles de lierre, *ranunculus hederaceus*. Sa tige est rampante, ses

feuilles sont comme rondes, trilobées, très-entières.

La seizième et dernière espèce est la renoncule aquatique, *ranunculus aquatilis*. Ses feuilles sont capillaires et ramifiées.

Genre 6. La ficaire, ficaria. Ce genre ne diffère du précédent que par son calyce qui est triphylle, par les pétales de sa corolle, qui sont de huit à neuf; par ses feuilles radicales qui sont cordiformes, par ses hampes qui sont uniflores, et par ses fleurs jaunes. Voyez la sixième espèce du genre précédent.

Genre 7. La queue-de-souris, myosurus. C'est une petite plante herbacée, à feuilles entières, étroites; ses hampes sont uniflores, ses fleurs sont très-petites, de couleur jaune; son calyce est à cinq folioles adhérentes au-dessus de leur base, colorées, caduques; les pétales sont au nombre de cinq, à onglet filiforme, tubuleux; les étamines sont depuis cinq jusqu'à douze, les capsules sont nombreuses, acuminées, portées sur un réceptacle grêle, allongé. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la queue-de-souris naine, *myosurus minimus*. Ses feuilles sont entières, étroites; ses fleurs sont d'un blanc-sale, sa hampe est uniflore.

La deuxième section renferme les plantes de l'ordre des renoncules, qui ont un ovaire multiple, les capsules polyspermes, s'ouvrant intérieurement, et les pétales irréguliers.

Genre 8. L'hellébore, helleborus. Dans ce genre les feuilles sont pediaires ou digitées, ou planes ou ternées; les fleurs sont rapprochées au sommet de la tige, et portées sur des pédoncules munis d'une bractée, quelquefois solitaires au sommet d'une hampe, nues ou pourvues d'une involucre monophylle; le calyce est pentaphyle, grand, presque toujours persistant; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, ou même plus, tubuleux, bilabiés, beaucoup plus courts que le calyce; les capsules sont depuis trois jusqu'à cinq, leguminiformes, comprimées, mucronées; l'embryon est situé à la base du périsperme. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est l'hellébore fétide, le pied-de-griffon, *helleborus fœtidus*. Ses feuilles sont pediaires, ses fleurs rapprochées, ses pétales sont persistans, verts, bordés de rouge.

Pag. 207. p. 1.er

Delphinium consolida.

Genre 9. *La nigelle*, nigella. Les feuilles sont uni-bi-aîlées, linéaires; les fleurs sont terminales, entourées dans quelques espèces d'un involucre pentaphylle, caliciforme, multifide; le calyce est pentaphylle, grand, ayant les folioles rétrécies à leur base; les pétales de la corolle sont depuis cinq jusqu'à huit, bilabiés, plus courts que le calyce; les capsules sont depuis cinq jusqu'à dix, oblongues, mucronées ou aristées, distinctes, ou réunies en une seule, alors multiloculaire. On n'en distingue qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la nigelle des champs, *nigella arvensis*. Ses fleurs sont d'un bleu-pâle, ses pétales sont à onglets longs, filiformes; ses capsules sont turbinées.

Genre 10. *L'ancholie*, aquilegia. Les feuilles sont uni-bi-ternées, les fleurs sont terminales, le calyce est pentaphylle, les pétales sont au nombre de cinq, en forme de cornet, élargis et tronqués obliquement à leur lymbe, terminés inférieurement en un tube qui diminue insensiblement de grosseur, obtus et recourbé à son extrémité; les ovaires sont au nombre de cinq, entourés de dix écailles; les capsules sont réunies à leur base, droites, surmontées d'une pointe; l'embryon est situé à la base du périsperme. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'ancholie des jardins, *aquilegia vulgaris*. Ses fleurs sont terminales, bleues ou pâles.

Genre 11. *La delphinette*, delphinium. Les feuilles inférieures sont digitées ou palmées, les feuilles supérieures sont quelquefois entières; les fleurs sont terminales, disposées en épis ou en panicules; leur calyce est presque monophylle, quinque-ou-six-partite; la division supérieure est éperonnée à sa base; les pétales de la corolle sont au nombre de deux, cependant un seul dans quelques espèces, munis à leur base d'un éperon, et recouverts par celui du calyce; les capsules sont au nombre de trois, rarement une, droites; l'embryon est à la base du périsperme. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la delphinette des bleds, le pied-d'alouette, *delphinium consolida*. Ses fleurs sont bleues, paniculées, imitant un dauphin; ses feuilles sont très-divisées.

La troisième section du premier ordre comprend les plantes dont l'ovaire est multiple, les capsules polyspermes, s'ouvrant intérieurement; les pétales sont réguliers. On n'en distingue qu'un genre aux environs de Paris :

Genre 12. *Le populage*, caltha. Les feuilles sont réniformes, les fleurs presque disposées en corymbes terminaux; le port est celui d'une renoncule; ses fleurs n'ont point de calyce, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, ou en plus grand nombre; les capsules sont depuis cinq jusqu'à dix, comprimées, acuminées, ouvertes; l'embryon est situé à la base du périsperme. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le populage, ou souci d'eau des marais, *caltha palustris*. Ses feuilles sont glabres, réniformes, crenellées.

La quatrième section comprend les plantes dont l'ovaire est simple, la baie uniloculaire, polysperme, un seul placenta latéral.

Genre 13. *L'actée*, actœa. Les feuilles de ce genre sont bi-aîlées; les fleurs sont disposées en un long épi terminal, de couleur blanche; le calyce est quadriphylle, caduc; les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, caducs; le style est nul, le stigmate est épais, déprimé obliquement. On n'en connaît qu'une seule espèce dans la Flore Parisienne : cette espèce est l'actée à épis, l'herbe Saint-Christophe, *actæa spicata*. Sa grappe est ovale.

Les trois ordres suivans, qui renferment les tulipifères, les glyptospermes et les ménispermoïdes, ne comprennent aucun genre et espèce qui puisse se trouver aux environs de Paris; par conséquent nous supprimerons ici ces ordres pour en venir au cinquième, qui sera le second de notre Flore Parisienne.

Ordre II. — *Les barbaridées*, barbaridæe.

La tige des plantes de cet ordre est frutescente ou herbacée, souvent droite, rarement épineuse, et quelquefois garnie dans toute sa longueur de rameaux alternes; les feuilles, dont la situation est la même que celle des rameaux, sont presque toujours solitaires et rarement

rarement fasciculées, simples ou composées, ordinairement nues, quelquefois garnies de stipules; les fleurs en général sont petites et peu éclatantes, disposées différemment; le calyce des fleurs est polyphylle, en nombre déterminé, ou divisé; les pétales sont en même nombre que les folioles du calyce, et leur sont souvent opposés, tantôt simples, tantôt munis à leur base d'un pétale intérieur; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, et opposées à toutes les parties de la corolle; les anthères sont adnées aux filamens, s'ouvrant, par une petite valve, de la base au sommet; l'ovaire est simple, le style unique ou nul, le stigmate presque toujours simple, le fruit uniloculaire, ordinairement polysperme; les semences insérées au fond de la loge, le périsperme charnu, l'embryon droit, les cotylédons planes, la radicule inférieure. On ne connaît qu'un genre de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. L'épinevinette, berberis. Les plantes de ce genre sont arbrisseaux, leurs feuilles sont alternes, fasciculées dans un grand nombre d'espèces; les faisceaux de ces feuilles ou bourgeons sont entourés à leur base d'écailles imbriquées, et munis en dessous d'une épine simple ou composée; les fleurs se développent dans le centre des bourgeons; elles sont disposées pour l'ordinaire en grappes, rarement solitaires ou presqu'en corymbes; les pédicules sont munis à leur base d'une petite bractée; les filamens des étamines sont engagés dans les glandes des pétales, et s'en détachent avec élasticité au moment de la fécondation; le calyce est sexphylle, muni extérieurement de trois bractées; les pétales de la corolle sont au nombre de six, onguiculés, biglanduleux intérieurement à leur base, opposés aux folioles calicinales; les étamines sont au nombre de six, il n'y a point de style, le stigmate est large, orbiculaire, persistant; la baie est petite, ovale, cylindrique, rarement presque sphérique, uniloculaire, bi-trisperme. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est l'épinevinette commune, *berberis vulgaris*. Ses fruits sont d'un beau rouge, et disposés en grappes.

ORDRE III. — *Les papaveracées*, papaveraceæ.

Les plantes de cet ordre sont pour l'ordinaire herbacées et vivaces par leurs racines ; la tige est presque toujours rameuse, rarement simple et scapiforme ; elle porte des feuilles alternes, simples ou composées, terminées dans quelques espèces de *fumaria*, par une vrille, que l'on peut regarder comme la partie supérieure des pétioles, dont les feuilles sont avortées ; les fleurs sont terminales, rarement solitaires, disposées en épi, en panicule ou en ombelle ; le calyce des fleurs est ordinairement diphylle et caduc, les pétales sont souvent au nombre de quatre, les étamines sont en nombre déterminé ou indéterminé, les anthères sont biloculaires, marquées de quatre sillons, et roulées en spirale dans l'argemone, au moment de leur maturité ; l'ovaire est simple, le style presque nul, le stigmate divisé ; le fruit est uniloculaire, rarement biloculaire, communément polysperme ; les placentas sont latéraux, les semences sont à demi-recouvertes par une enveloppe membraneuse ; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule est inférieure. On connaît quatre genres de cet ordre dans la Flore Parisienne.

Genre premier. Le pavot, papaver. Les fleurs de ce genre sont solitaires, terminales ; leur suc propre est de couleur de lait, le stigmate est pelté, étoilé, persistant ; la capsule est globuleuse ou oblongue, lisse ou hérissée, s'ouvrant au sommet, sous la couronne du stigmate, par plusieurs trous triloculaires dans leur centre, multiloculaires près des parois ; les placentas sont en nombre égal à celui des rayons du stigmate, adnés aux parois de la capsule, et saillans dans leur intérieur. On en connaît de quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le pavot hérissé, *papaver hybridum*. Sa tige est feuillée, multiflore ; ses capsules sont un peu globuleuses.

La seconde espèce est le pavot à massue, *papaver argemone*. Sa tige est feuillée, multiflore ; ses capsules sont à massue.

La troisième espèce est le coquelicot, *papaver rhœas*. Sa tige est multiflore, velue; ses feuilles sont pinnatifides, incisées; ses capsules sont globuleuses.

La quatrième espèce est le pavot douteux, *papaver dubium*. Ses capsules sont oblongues, glabres; sa tige est multiflore, à poils couchés; ses feuilles sont pinnatifides, incisées.

Genre 2. La chelidoine, chelidonium. Les pedoncules du genre de la chelidoine sont axillaires et terminaux, multiflores, disposés en ombelles; ses fleurs sont jaunes, les étamines aux environs de douze; le suc propre est de couleur de jaune doré, le stigmate est bifide, petit, persistant; la capsule est siliqueuse, allongée, mince, uniloculaire, bivalve; les placentas sont filiformes, infravalvulaires, ou situés dans les sutures des valves, persistans. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la grande chelidoine, l'éclaire, *chelidonium majus*. Les fleurs sont en ombelles.

La seconde espèce es la chelidoine glauque, le pavot cornu, *chelidonium glaucium*. Sa tige est glabre; ses feuilles sont amplexicaules, sinuées; les pedoncules sont uniflores.

Genre 5. L'hypecoon, hypecoum. Les feuilles de ce genre sont multifides, ailées ou pinnatifides; les fleurs sont terminales, disposées en ombelle corymbiforme, de couleur jaune; leur calyce est très-petit, les pétales de la corolle sont trilobés, deux intérieurs plus petits, connivens; les étamines sont au nombre de quatre, les styles sont au nombre de deux, très-courts; les stigmates sont simples, la capsule est siliqueuse, articulée, ayant les articulations monospermes. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, encore est-elle omise dans la deuxième partie de cet ouvrage: c'est l'hypecoon à tige tombante, *hypecoum procumbens*. Cette plante croît dans les lieux secs; ses feuilles sont glauques, ailées.

Genre 4. La fumeterre, fumaria. Les feuilles de ce genre sont multipartites, quelquefois doublement ailées, ou bi-ternées; les fleurs sont disposées en épis terminaux; leur calyce est très-petit, les pétales de la co-

rolle sont inégaux et irréguliers, dont un, rarement deux, est éperonné à sa base; les filamens des étamines sont dilatés à leur base, et rapprochés, portant chacun à leur sommet trois anthères; le style est très-court, le stigmate orbiculaire, bi-sillonné; le fruit monopolyspermc. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la fumeterre bulbeuse, *fumaria bulbosa*. Sa tige est simple, ses bractées sont de de la longueur des fleurs, ses fleurs sont rouges ou blanches.

La seconde espèce est la fumeterre ordinaire, *fumaria officinalis*. La tige est diffuse, les fleurs sont rouges ou blanches, les feuilles sont très-divisées, les silicules sont globuleuses, monospermes.

Ordre IV. — *Les cruciferes*, cruciferæ.

Les plantes de cet ordre sont la plupart bi-annuelles ou vivaces par leurs racines; leur tige est cylindrique, ainsi que les rameaux; les feuilles qui sortent de boutons coniques et dépourvus d'écailles, sont presque toujours alternes, simples ou composées, entières ou lobées; les fleurs sont rarement axillaires, communément terminales: elles affectent d'abord une disposition corymbiforme; mais à mesure qu'elles parviennent à leur développement, les pedunculcs communs s'allongent pour former la grappe et la panicule; le calyce des fleurs est tetraphylle, ayant ses folioles oblongues, concaves, souvent inégales, lâches ou conniventes, presque toujours caduques, deux opposées qui forment continuellement une saillie de chaque côté au-dessous de la fleur; la corolle est formée de quatre pétales égaux, en général disposés en croix, ordinairement onguiculés, portés sur un disque hypogyne; les étamines sont au nombre de six, ayant la même insertion que la corolle, tetradynames, c'est-à-dire, quatre plus longues, égales entr'elles, insérées sur le sommet du disque, opposées deux à deux, soit entr'elles, soit avec les folioles plus larges du calyce; et deux plus courtes insérées au-dessous des bords du disque, opposées soit entr'elles, soit avec les folioles plus étroites

Fumaria bulbosa.

du calyce ; les anthères sont marquées de quatre sillons, s'ouvrant sur les sillons latéraux ; l'ovaire est simple, porté sur le disque staminifere, renflé quelquefois à sa base avec les grandes et les petites étamines, et paraissant alors quadriangulaire ; le style est unique, souvent très-court et presque nul ; le stigmate ordinairement simple, persistant ; le fruit siliqueux, allongé ou siliculeux, court, communément biloculaire et polysperme, s'ouvrant de bas en haut en deux valves parallèles ; la cloison est membraneuse, toujours parallèle, ou engagée dans les sutures des valves, seminifère sur chacun de ses bords, quelquefois plus longue que les valves, et saillante ; le périsperme est nul, l'embryon est courbé, la radicule penchée sur le bord supérieur et intérieur des lobes, qui sont planes, presque foliacés, ordinairement simples, rarement tripartites. On en distingue plusieurs genres aux environs de Paris, et même plusieurs sections.

La première de ces sections comprend les plantes érucacées, dont le style est presque nul, le fruit siliqueux, bi-multiloculaire, terminé par une languette.

Genre premier. Le raifort, raphanus. Sa racine est tubereuse, filiforme ou sphéroïde ; le calyce de ses fleurs est connivent, le disque de l'ovaire est quadriglanduleux, la silique est cylindrique, acuminée, charnue, évalve, multiloculaire, dont les loges sont nombreuses, disposées longitudinalement sur deux rangs. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le raifort cultivé, *raphanus sativus*. Ses fleurs sont roses, sa silique est conique, les loges sont sur deux rangs.

La seconde espèce est le raifort articulé, la ravenelle, *raphanus raphanistrum*. Ses fleurs sont blanches ou jaunâtres, sa silique est articulée, noueuse ; ses loges sont sur un seul rang. Jussieu a fait de cette espèce un genre particulier, qui ne diffère du genre du raifort, que par ses pétales qui sont veinés, sa silique monoliforme dans sa maturité, ses loges disposées longitudinalement sur un seul rang.

Genre 2. La moutarde, sinapis. Le calyce de ce genre est lâche, très-ouvert ; les onglets des pétales sont droits,

le disque de l'ovaire est quadriglanduleux, la silique est oblongue, biloculaire, bivalve, terminée par une languette saillante. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris, dont la quatrième a été omise dans la deuxième partie de cet ouvrage.

La première espèce est la moutarde des bleds, *sinapis arvensis*. Ses siliques sont anguleuses, toruleuses, écartées de l'axe, et plus longues que la corne qui a deux tranchans.

La seconde espèce est la moutarde blanche, *sinapis alba*. Ses siliques sont hérissées, sa corne est oblique, très-longue, ensiforme.

La troisième espèce est la moutarde noire, *sinapis nigra*. Ses siliques sont glabres, quadrangulaires, serrées contre l'axe.

La quatrième espèce est la moutarde velue, *sinapis incana*. Ses siliques sont serrées contre l'axe; ses feuilles inférieures sont lyrées, scabres; les supérieures sont lancéolées, la tige est scabre.

Genre 3. *Le chou*, brassica. La racine est filiforme dans une espèce, orbiculaire et comprimée dans une autre; les fleurs sont disposées en grappe simple, ou en panicule; leur calyce est connivent, gibbeux à sa base; le disque de l'ovaire est quadriglanduleux, le stigmate émoussé, la silique est ordinairement allongée et souvent comprimée. On en distingue cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le chou à feuilles de roquette, *brassica erucastrum*. La tige est velue en bas, les feuilles sont roncinées, aîlées; la silique est à cornes ensiformes.

La seconde espèce est le chou cultivé, *brassica oleracea*. Sa racine est caulescente, cylindrique, charnue; ses feuilles sont amplexicaules, douces au toucher; les fleurs sont souffrées.

La troisième espèce est le chou-rave, le turneps, *brassica rapa*. Sa tige est caulescente, cylindrique, charnue; ses feuilles inférieures sont âpres, lyrées; les supérieures sont amplexicaules, en cœur, oblongues, très-glabres; ses fleurs sont violettes.

La quatrième espèce est le chou-navet, *brassica napus*. Sa racine est de saveur douce, ses fleurs sont souf-

frées. Le reste de cette espèce est semblable à la précédente.

La cinquième espèce est le chou sauvage, *brassica campestris*. Sa racine et sa tige sont fines; ses feuilles caulinaires sont uniformes, cordiformes, sessiles.

La deuxième section comprend les plantes cheiranthoïdes, dont le style est presque nul; le fruit siliqueux, biloculaire, terminé par une pointe ordinairement très-courte.

Genre 4. *La tourette*, arabis. La tige est ordinairement simple, droite; les fleurs sont disposées en un épi quelquefois très-long; le calyce est connivent, ayant deux folioles souvent plus grandes et gibbeuses à leur base; le disque de l'ovaire est nud, ou bi-quadriglanduleux; la silique est longue, linéaire, souvent redressée contre la tige. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la tourette glabre, *arabis glabra*. Ses feuilles radicales sont lyrées, hérissées; les caulinaires sont très-entières, amplexicaules, glabres, un peu glauques; ses fleurs sont blanches.

La seconde espèce est la tourette velue, *arabis hirsuta*. Toutes ses feuilles sont hérissées, les caulinaires sont amplexicaules, ses fleurs sont blanches.

La troisième espèce est l'arabite de Thalius, la tourette à feuilles entières, *turritis Thalliana*. Ses feuilles sont pétiolées, lancéolées, entières; ses fleurs sont blanches.

La quatrième espèce est la tourette jaunâtre, l'arabite plateau, *arabis turrita*. Ses feuilles sont amplexicaules, dentées, un peu âpres; les siliques sont longues, lâches, pendantes; ses fleurs sont jaunâtres.

Linnée fait deux genres de ce genre: les deux premières espèces appartiennent à un genre connu sous le nom de *turritis*, et les deux dernières espèces au deuxième genre, sous la dénomination d'*arabis*. Aussi, dans notre deuxième partie, les avons-nous indiqués sous deux noms différens.

Genre 5. *La julienne*, hesperis. Le calyce de ce genre de plantes est serré, ayant ses folioles linéaires, dont deux sont opposées, gibbeuses à leur base; les pétales

de la corolle sont souvent obliques, le disque de l'ovaire est bi-glanduleux; le stigmate est à deux lames plus conniventes au sommet qu'à leur base, la silique est longue, cylindrique, quelquefois légèrement comprimée, terminée aussi quelquefois par deux ou trois pointes peu saillantes; les semences sont sans rebords. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la julienne des jardins, *hesperis matronalis*. Sa tige est droite, un peu velue; ses feuilles sont ovales, lancéolées, dentées; les fleurs sont rouges ou blanches, les pétales sont obtus.

Genre 6. La giroflée, cheiranthus. Ce genre ne diffère du précédent que par son stigmate échancré ou bifide, et par ses semences garnies d'un rebord. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la giroflée jaune, le violier, *cheiranthus cheiri*. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, entières, glabres; le calyce est coloré.

Genre 7. Le velar, erysimum. Le calyce de ce genre est connivent, fermé; le disque de l'ovaire est biglanduleux, le stigmate capité, la silique tetragone. On en rencontre cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le velar des boutiques, l'herbe au chantre, *erysimum officinale*. Ses feuilles sont à divisions profondes, ses fleurs sont jaunes, ses siliques sont serrées contre l'axe. Quelques auteurs prétendent que cette espèce pourrait se rapporter au genre suivant.

La seconde espèce est le velar à feuilles lyrées, l'herbe de Sainte-Barbe, *erysimum barbarea*. Ses feuilles sont lyrées, le lobe est terminal, un peu arrondi; les fleurs sont jaunes.

La troisième espèce est le velar alliaire, l'herbe aux ails, *erysimum alliaria*. Ses feuilles sont en cœur, crenellées, pétiolées, vertes des deux côtés; ses fleurs sont blanches, son suc est à odeur d'ail.

La quatrième espèce est le velar à feuilles de cheiri, *erysimum cheiranthoides*. Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, un peu âpres, à peine dentées; ses fleurs sont petites, jaunâtres.

La cinquième espèce est le velar à feuilles de chicoracée, l'épervière, *erysimum hyeracioides*. Ses feuilles

sont linéaires, lancéolées, dentées, pliées en gouttières, un peu âpres; ses siliques sont longues, comme verticales; ses fleurs sont jaunes.

Genre 8. *Le sisymbrion*, sisymbrium. Les feuilles dans ce genre sont simples, ou pinnatifides ou aîlées; les fleurs sont disposées en épis ou en panicules, rarement solitaires ou axillaires; leur calyce est lâche, ouvert; les pétales de la corolle sont à onglet court, ouvert; le stigmate est obtus, la silique est longue, cylindrique; les valves sont droites, ne s'ouvrant pas avec élasticité. Linnée a réuni à ce genre plusieurs espèces, dont Jussieu a fait des genres particuliers. On en distingue sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le sisymbrion acre, *sisymbrium tenuifolium*. Les feuilles sont lisses, irrégulières, pinnatifides; les supérieures sont simples, les pedunculés sont longs, la saveur est âcre.

La seconde espèce est le sisymbrion couché, *sisymbrium supinum*. Les feuilles sont dentées, sinuées; les fleurs sont pâles; les siliques sont axillaires, comme sessiles, solitaires.

La troisième est le sisymbrion des murs, *sisymbrium murale*. Il est presque sans tige, ses feuilles sont lancéolées, sinuées, en scie, presque lisses; les hampes sont un peu scabres, droites.

La quatrième espèce est le sisymbrion nain, *sisymbrium vimineum*. Sa tige est nulle, ses feuilles sont lyrées, lisses; ses hampes sont droites, ses fleurs sont petites.

La cinquième espèce est le sisymbrion de Barrelier, le cresson de Barrelier, *sisymbrium Barrelieri*. Sa tige est rameuse, presque sans feuilles; les feuilles sont radicales, roncinées, dentées, hérissées.

La sixième espèce est la sagesse des chirurgiens; *sisymbrium sophia*, le sisymbrion sophie. Ses pétales sont plus courts que le calyce, les feuilles sont plusieurs fois aîlées, finement divisées.

La septième espèce est le sisymbrion irion, la tortelle à feuilles de roquette, *sisymbrium irio*. Sa tige est lisse, ses feuiles sont roncinées, dentées, nues; ses siliques sont droites.

Genre. 9. *La radicule*, radicula. Ce genre ne diffère du précédent que par sa silique qui est courte, ovoïde ou oblongue, ovale. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la radicule sauvage, le sisymbrion sauvage, *radicula sylvestris*, *sisymbrium sylvestre*. Ses folioles sont lancéolées, en scie; ses siliques sont inclinées, ovales et obliques.

Genre 10. *Le cresson*, cardamine. Les feuilles sont simples, ou ternées ou aîlées; le calyce est petit, entr'ouvert; les pétales de la corolle sont ouverts, à angles longs et droits; la silique s'ouvre élastiquement en deux valves, qui se roulent sur elles-mêmes de la base au sommet; la cloison est de la longueur des valves. On en trouve trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cresson de fontaine, *cardamine sisymbrium nasturtium*. Ses folioles sont ovoïdes, sessiles; ses siliques sont un peu courbées, à longs pétioles et panchées.

La seconde espèce est le cresson des prés, *cardamine pratensis*. Sa tige est droite, ses feuilles radicales sont comme rondes, à angles obtus, un peu velues en-dessus; les caulinaires sont lancéolées, linéaires; ses fleurs sont roses.

La troisième espèce est le cresson débile, *cardamine amara*. Ses feuilles radicales sont à longs pétioles; les folioles sont ovoïdes et lisses, les caulinaires sont élargies; les fleurs sont blanches.

La troisième section comprend les plantes alyssoïdes, c'est-à-dire, celles dont le style est apparent et le fruit siliculeux, biloculaire, rarement uniloculaire.

Genre 11. *L'alysse*, alyssum. Les plantes de ce genre sont herbacées, quelquefois suffrutescentes; les feuilles sont simples, souvent recouvertes de poils étoilés; le calyce des fleurs est connivent; les pétales de la corolle sont ouverts, la silicule est orbiculaire, comprimée, oligospermes. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'alysse des montagnes, *alyssum montanum*. Ses tiges sont diffuses, ses feuilles un peu lancéolées, à points hérissés, sa silicule échancrée en haut.

La deuxième espèce est l'alysse des champs, *alyssum campeste et calycinum.* Ses fleurs inférieures sont presque blanches, la silique est échancrée en haut.

La troisième espèce est l'alysse épineux, *alyssum spinosum.* Ses rameaux floreaux sont en forme d'épines, nuds; ses fleurs sont blanches.

Genre 12. *La drave*, draba. Les plantes de ce genre sont herbacées, petites; la tige est feuillée ou presque nue, les feuilles radicales sont disposées en rosette, le calyce des fleurs est droit, les pétales de la corolle sont oblongs, peu ouverts, à onglet court, entiers ou échancrés, ou bifides; le style est très-court, la silicule est ovale, oblongue, légèrement comprimée, biloculaire, polysperme. On en connaît deux espèces aux environs de Paris

La première espèce est la drave printannière, *draba verna.* La hampe est nue, les feuilles un peu en scie.

La seconde espèce est la drave des murailles, *draba muralis.* Sa tige est rameuse, ses feuilles sont ovales, sessiles, dentées.

Genre 13. *Le cranson*, cochlearia. Les feuilles de ce genre sont souvent simples, le calyce des fleurs est entr'ouvert, ayant ses folioles concaves; les pétales de la corolle sont ouverts, le style est court, la silicule globuleuse ou ovoïde, presque scabre, à valves gibbeuses, obtuses, quelquefois un peu écartées. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cranson corne-de-cerf, *cochlearia coronopus.* Ses tiges sont étalées, ses feuilles sont pinnatifides, son fruit est hérissé en crête.

La deuxième espèce est le cranson grand raifort, le cochlearia rustique, *cochlearia armoracia.* Ses feuilles radicales sont ovales, oblongues, crenellées, droites, très-grandes; les caulinaires sont à divisions profondes.

La troisième espèce est le cranson drave, *cochlearia draba.* Ses feuilles sont lancéolées, amplexicaules, dentées.

Genre 14. *L'ibéride*, iberis. Les feuilles de ce genre sont simples ou pinnatifides, les fleurs sont blanches ou purpurines, quelques espèces sont sulfrutescentes; le calyce des fleurs est ouvert, la corolle est irrégulière,

les pétales sont ouverts, dont deux extérieurs plus grands ; la silicule est orbiculaire, légèrement comprimée, entourée d'un rebord aigu ou échancré au sommet ; les valves en forme de nacelles, les loges monospermes. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ibériette amère, le téraspic, *Iberis amara*. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, un peu dentées ; ses fleurs sont en grappes.

La seconde espèce est l'ibériette tige nue, *iberis nudicaulis*. Ses tiges sont simples, presque nues ; ses feuilles sont sinuées, pinnatifides ; ses grappes de fleurs sont fluettes.

Genre 15. *Le thlaspi*, thlaspi. Les feuilles sont simples, le calyce des fleurs est ouvert, les pétales de la corolle sont égaux, la silicule est semblable à celle de l'ibériette, les loges sont polyspermes. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le thlaspi monnoyere, *thlaspi arvense*. Son suc est à odeur d'ail, ses feuilles sont obliques, dentées, glabres ; ses silicules sont orbiculaires.

La seconde espèce est le thlaspi velu, *thlaspi campestre*. Ses feuilles sont sagittées, dentées, incanes ; ses silicules sont arrondies.

La troisième espèce est le thlaspi perfolié, *thlaspi perfoliatum*. La tige est rameuse, les feuilles caulinaires sont cordiformes, glabres, un peu dentées ; les pétales sont de la longueur du calyce.

La quatrième espèce est le thlaspi bourse à berger ou à judas, *thlaspi bursa pastoris*. Ses feuilles radicales sont pinnatifides, la silicule est triangulaire, tronquée.

Genre 16. *Le passerage*, lepidium. Les feuilles sont pinnatifides ou ailées, le calyce des fleurs est ouvert, les pétales sont égaux, la silicule est ovoïde, sans rebord, non échancrée ; les loges sont oligospermes. On en connaît cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le passerage tige nue, *lepidium nudicaule*. Sa tige est nue, très-simple ; les feuilles sont pinnatifides, les fleurs sont à quatre étamines.

La deuxième espèce est le passerage tombant, *lepidium procumbens* et *petræum*. Sa tige est basse, ses feuilles sont ailées, ses pétales sont très-petits.

La troisième espèce est le passerage ordinaire, *lepidium latifolium*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, entières, en scie.

La quatrième espèce est le passerage des décombres, *lepidium ruderale*. Ses feuilles radicales sont dentées profondément, celles des rameaux sont linéaires, très-entières; ses fleurs sont blanches, souvent à deux étamines et sans pétales.

La cinquième espèce est le passerage-ibériette, *lepidium iberis*. Ses feuilles sont caulinaires, linéaires, point dentées; ses fleurs sont à deux étamines à quatre pétales.

La quatrième section est destinée aux myagroïdes, c'est-à-dire, aux plantes dont le style est apparent ou presque nul, le fruit est siliculeux, uni-quadriloculaire, évalve; les loges monospermes, quelques-unes sont néanmoins sujettes à avorter.

Genre 17. *La cameline*, myagrum. Le calyce des fleurs est peu ouvert, les pétales de la corolle sont onguiculés, le style est conique ou subulé, persistant; la silicule est subereuse, turbinée, comprimée, triloculaire; les loges supérieures sont stériles, la loge inférieure est monosperme. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la cameline perfoliée, *myagrum perfoliatum*. Ses feuilles sont amplexicaules, les inférieures un peu sinuées; les silicules sont presque sessiles, en poire, monospermes.

La deuxième espèce est la cameline cultivée, *myagrum sativum*. Les feuilles sont comme celles de l'espèce précédente, toutes très-simples; les silicules sont pedunculées, en poire, polyspermes.

La troisième espèce est la cameline à longs épis, *myagrum paniculatum*. Les feuilles sont les mêmes que celles des espèces précédentes; les silicules sont fort petites, à spermes orbiculaires, à rides ponctuées.

Genre 18. *La guede*, isatis. Les plantes de ce genre sont herbacées, très-élevées, employées dans la teinture; les feuilles sont simples, les fleurs sont jaunes, disposées en grappes terminales, dont l'ensemble forme une panicule; le calyce de ces fleurs est fort ouvert, les pétales de la corolle sont onguiculés, ouverts; il n'y a point de

style, le stigmate est capité, la silicule est presque semblable au fruit, de forme ellyptique, ou ovale oblongue, comprimée, uniloculaire, monosperme ; les valves sont spongieuses, subéreuses, naviculaires, se séparant difficilement. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris, encore s'y cultive-t-elle : c'est la guesde des teinturiers, *isatis tinctoria*. Ses feuilles sont amplexicaules, lancéolées, sagittées ; ses fleurs sont jaunes.

ORDRE V. — *Les capparidées*, capparideæ.

La tige des plantes de cet ordre est rarement herbacée, presque toujours suffrutescente ou arborescente ; elle s'élève souvent dans une direction droite ; les feuilles, qui sortent de boutons coniques nuds et dépourvus d'écailles, sont alternes, simples, entières, rarement ternées ou digitées : on trouve quelquefois à leur base deux stipules ; ou deux épines ou deux glandes ; les fleurs remarquables par leur ovaire stipité, souvent grandes et d'un aspect agréable, affectent différentes dispositions ; leur calyce est polyphylle ou monophylle, divisé ; la corolle est formée de quatre ou cinq pétales souvent alternes avec les folioles ou divisions du calyce ; les étamines sont rarement en nombre indéterminé, l'ovaire est simple, ordinairement stipité ; le stipe est quelquefois staminifere et glanduleux à sa base, le style est nul ou très-court, le stigmate est simple, le fruit est siliqueux ou bacciforme, uniloculaire, polysperme ; les semences sont souvent reniformes, nichées dans la pulpe du fruit, ou portées sur des placentas latéraux ; le périsperme est nul, l'embryon semi-circulaire, la radicule est courbée sur les lobes qui sont presque cylindriques, et appliqués l'un contre l'autre. On ne connaît pas aux environs de Paris, des genres de plantes de cet ordre ; il s'en trouve seulement deux qui ont de l'affinité avec les capparidées.

Genre premier. Le réséda, reseda. Les plantes de ce genre sont herbacées, les feuilles sont alternes, bi-glanduleuses à leur base, entières dans des espèces, découpées dans une ; les fleurs sont disposées en épis terminaux, le calyce est quadri-sixpartite, les pétales de la

corolle sont hypogynes, au nombre de quatre ou six, ou même en plus grand nombre, irréguliers, ordinairement laciniés, le supérieur glanduleux et gibbeux à sa base; les étamines sont au nombre de douze ou quinze, hypogynes; les filamens sont courts, les anthères sont droites, l'ovaire est presque sessile, les styles sont depuis trois jusqu'à cinq, ou nuls; les stigmates sont aussi depuis trois jusqu'à cinq, la capsule est anguleuse, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant au sommet; les placentas sont latéraux, les semences sont reniformes, attachées sur chaque côté des placentas; le périsperme est nul, l'embryon est semi-circulaire. Il y en a trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le réséda jaune, l'herbe aux maures, *reseda lutea*. Toutes les feuilles sont trifides, les inférieures sont pinnées.

La seconde espèce est la gaude, *reseda luteola*. Ses feuilles sont lancéolées, entières, à deux dents opposées à leur base; le calyce est à quatre divisions.

La troisième espèce est le réséda à grand calyce, *reseda phyteuma*. Les feuilles sont entières, les caulinaires comme trilobées, le calyce est très-grand, à six divisions.

Genre 2. La parnassie, parnassia. Cette plante est hermaphrodite, ses feuilles radicales sont cordiformes, pétiolées; la hampe est monophylle en son milieu, uniflore à son sommet; le calyce des fleurs est quinquepartite, persistant; la corolle est marcescente, formée de cinq pétales hypogynes, alternes avec les divisions du calyce; les écailles sont au nombre de cinq intérieures, insérées sur les onglets des pétales, munies de cils glanduleux à leur sommet; les étamines sont au nombre de cinq, hypogynes, alternes avec leurs pétales; les filamens sont subulés, de la longueur de la corolle; les anthères sont vacillantes, l'ovaire est sessile, le style est nul, les stigmates sont au nombe de quatre, persistans; la capsule est ovale, glanduleuse, quadri-sillonnée, uniloculaire dans le centre et quadriloculaire sur les côtés, quadrivalve au sommet, polysperme; les placentas sont adnés longitudinalement sur le milieu des valves; les semences sont très-menues, le périsperme est nul, l'em-

bryon est droit, la radicule est inférieure. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la parnassie des marais, *parnassia palustris*. Ses feuilles sont radicales, cordiformes, pétiolées, une seule feuille amplexicaule, uniflorale, terminale ; les pétales sont bleus, rayés de gris.

Ordre VI.

Nous passerons sous silence l'ordre neuvième, destiné par Jussieu aux saponacées, *saponaceæ*, comme n'y ayant aucune plante de ce genre aux environs de Paris, pour en venir au dixième ordre, qui comprend les malpighiacées, *malpighiaceæ*, et dont il ne se trouve que deux genres dans la Flore parisienne ; l'un y est naturalisé, et l'autre indigène. Cet ordre sera le sixième suivant notre division.

Les malpighiacées, malpighiaceæ.

Les plantes de cet ordre sont des arbres ou des arbrisseaux presqu'exotiques, qui s'élèvent quelquefois à 70 pieds de hauteur ; les feuilles qui sortent de boutons coniques et couverts d'écailles, sont constamment opposées, presque toujours simples, quelquefois munies de stipules ; les fleurs sont axillaires et terminales, remarquables en général par leurs pétales onguiculés, quelquefois néanmoins dépourvues de corolle, presque toujours hermaphrodites, portées sur des pédicules souvent articulés dans leur milieu, et munies de deux petites écailles : ces fleurs affectent différentes dispositions, leur calyce est monophylle, ordinairement quinquepartite et persistant ; la corolle est insérée sur un disque hypogyne, formée le plus souvent de cinq pétales onguiculés et alternes avec les divisions du calyce ; les étamines sont en nombre déterminé, insérées sur le disque qui porte la corolle ; les filamens sont libres ou réunis à leur base, les anthères sont arrondies, l'ovaire est simple ou trilobé, les styles sont depuis un jusqu'à trois, les stigmates de même, rarement six ; le fruit est simple, triloculaire ou multiple, et composé de deux ou trois capsules

capsules aîlées jointes ensemble; les loges ou capsules ne contiennent ordinairement qu'une seule semence; l'embryon est dépourvu de périsperme, la radicule est courbée sur les lobes, lorsqu'ils sont droits, ou elle est droite avec des lobes repliés par le bas.

Genre 2. *Le marronier-d'inde*, hippocastanum. Ce genre est si naturalisé en France, qu'on l'y prendrait pour indigène: c'est un arbre dont les feuilles sont digitées, et les fleurs disposées en pyramides terminales, quelquefois simplement mâles par l'avortement du pystil, dont il existe toujours un rudiment; le calyce est campanulé, petit, quinquedenté; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, inégaux, à limbe arrondi, et légèrement ondulé, ouverts; les étamines sont au nombre de sept, les filamens sont subulés, déclinés, inégaux; les anthères sont presque vacillantes, le style est subulé, le stigmate simple, la capsule est arrondie, coriace, hérissée de pointes piquantes, triloculaire, bivalve, à cloisons adnées au milieu des valves; les semences sont au nombre de deux dans chaque loge, dont l'une est sujette à avorter, presque globuleuses, recouvertes d'une écorce coriace et luisante, marquées à leur base d'une large tache cendrée, insérées sur la partie de la cloison qui est voisine de l'axe du fruit; l'embryon est courbé, la radicule est penchée sur les lobes qui sont très-petits, et qui adhèrent dans la maturité du fruit; la plumule est grande, formée de deux folioles digitées. On n'en cultive communément qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est le grand marronier-d'inde, *hippocastanum æsculus*. Ses fleurs sont à sept étamines.

Genre 2. *L'érable*, acer. Les plantes de ce genre sont des arbres indigènes ou exotiques: nous ne parlerons que des indigènes; leurs feuilles sont souvent lobées, rarement aîlées, avec impaire, ou ternées; le pétiole est dilaté à sa base et semi-amplexicaule; les fleurs sont axillaires et terminales, disposées en grappes ou en bouquets corymbiformes, aggrégées dans une espèce; le pédicule de chaque fleur est muni d'une bractée à sa base, le calyce des fleurs est ordinairement quinquepartité, la corolle est formée le plus souvent de cinq

pétales alternes avec les divisions du calyce, et presque toujours de la même couleur ; les étamines sont communément au nombre de quatre, les filamens sont subulés, les anthères oblongues, l'ovaire du pystil est didyme, le style est simple, quelquefois bipartite ; les stigmates au nombre de deux, acuminés, réfléchis ; les semences aussi au nombre de deux, munies à leur sommet d'une aîle membraneuse, réunies à leur base, uniloculaires, uni-bispermes ; l'embryon est courbé, la radicule est penchée sur les lobes ridés dans une espèce, plissés dans une autre, et repliés sur eux-mêmes dans deux autres. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'érable commun, *acer campestre*. Ses lobes sont obtus, ses capsules sont pubescentes, ses aîles très-ouvertes, ses grappes sont pendantes à cinq à six fleurs.

La seconde espèce est l'érable sycomore, *acer pseudo-platanus*. Ses lobes sont en scie inégale, ses feuilles sont glauques en-dessous, ses grappes sont pendantes.

La troisième espèce est l'érable plane, *acer platanoïdes*. Ses lobes sont anguleux, aigus, glabres des deux côtés, ses grappes sont en corymbe un peu droit.

Ordre VII.

Cet ordre, qui fait l'onzième de la classe dans le système de Jussieu, n'est que le septième dans notre Flore.

Les hypericoïdes, hypericoïdes.

La tige des plantes de cet ordre est herbacée ou suffrutescente, ou frutescente ou rarement couchée, ordinairement droite et cylindrique ; elle porte des feuilles opposées, quelquefois croisées, souvent ponctuées, c'est-à-dire, parsemées de petites vesicules qui contiennent de l'huile essentielle ; les fleurs, presque toujours terminales et de couleur jaune, sont disposées en corymbe.

Leur calyce est quadri ou quinquepartite, la corolle est formée de quatre ou cinq pétales, les étamines sont nombreuses, polyadelphes ; l'ovaire est simple, ordi-

nairement surmonté de plusieurs styles; les stigmates sont simples, le fruit est polysperme, rarement bacciforme et uniloculaire, plus souvent capsulaire et presque toujours multiloculaire; les loges sont formées par les bords rentrans des valves, en nombre égal à celui des styles; les semences sont très-petites, insérées sur les bords des valves ou sur un placenta central dans les fruits capsulaires, portées sur des placentas latéraux dans les fruits bacciformes; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les loges sont semi-cylindriques, la radicule est inférieure. Cet ordre ne renferme qu'un seul genre dans la Flore Parisienne.

Genre. Le millepertuis, hypericum. Les plantes de ce genre sont herbacées, ou suffrutescentes ou frutescentes; les tiges sont cylindracées, ou gladiées ou quadrigones; le calyce des fleurs est quinquepartite; les styles sont au nombre de deux, trois ou cinq; la capsule est bi, tri ou quinqueloculaire, bi, tri ou quinquevalve, c'est rarement une baie; les cloisons sont formées par les rebords rentrans des valves, le placenta est communément central. On en connaît huit espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la toute-saine, le millepertuis toute saine, *hypericum androsæmum*. La tige est soubs-ligneuse, bi-angulaire; les feuilles sont ovales, la baie est nue.

La deuxième espèce est le millepertuis quarré, *hypericum quadrangulum*. Il est herbacé, droit; la tige est quarrée, les feuilles sont ovales, oblongues, obtuses, nerveuses, amplexicaules.

La troisième espèce est le millepertuis commun, *hypericum perforatum*. Il est herbacé, rameux; sa tige est bi-angulaire, droite; ses feuilles sont oblongues, obtuses, à points très-transparens.

La quatrième espèce est le millepertuis couché, *hypericum humifusum*. Il est glabre, ses tiges sont couchées, bi-angulaires, filiformes, dichotomes en haut; ses fleurs sont solitaires.

La cinquième espèce est le millepertuis des montagnes, *hypericum montanum*. Il est glabre, sa tige est cylindrique, droite, simple; ses feuilles sont ovales, oblongues, amplexicaules; les supérieures sont écartées.

La sixième espèce est le millepertuis velu, *hypericum hirsutum*. Il est velu, sa tige est cylindrique, droite; ses feuilles sont ovales, oblongues, comme sessiles; les fleurs sont en petits bouquets.

La septième espèce est le millepertuis à feuilles rondes, *hypericum eloides*. Il est cotoneux, sa tige est cylindrique, couchée; ses feuilles sont orbiculaires, comme à cinq nervures, amplexicaules; ses fleurs sont pedunculées.

La huitième et dernière espèce est le millepertuis à feuilles luisantes, *hypericum pulchrum*. Il est glabre, sa tige est cylindrique, ses feuilles sont cordiformes, obtuses, amplexicaules; les bractées sont sans glandes.

Ordre VIII.

Nous omettons ici les ordres XII, XIII et XIV du système de Jussieu, qui comprend les plantes guttifères, hespéridées, meliacées, pour en venir au XV, destiné aux plantes sermantacées. Ce sera seulement le huitième ordre de notre Flore Parisienne.

Les sermantacées, sermantaceæ.

Ces plantes ont une tige frutescente, ou rarement arborescente, sermanteuse et noueuse; elles s'élèvent souvent à une hauteur considérable par le moyen des vrilles dont les jeunes branches sont munies; les feuilles sortent de boutons coniques, nuds et dépourvus d'écailles; elles sont alternes et garnies de stipules; c'est dans le point opposé à celui de l'insertion des feuilles, que naissent les vrilles et les pedunculés floriferes; le calyce des fleurs est monophylle, court, presqu'entier; la corolle est formée de quatre ou six pétales élargis à leur base, les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, insérées sur un disque hypogyne; les filamens sont distincts, opposés aux pétales; l'ovaire est simple, le style est unique ou nul, le stigmate est simple, la baie est uni-multiloculaire, mono-oligosperme; les semences dont osseuses, le périsperme est nul, l'embryon est droit; les cotylédons sont planes, la radicule est inférieure. On ne remarque qu'un seul genre de cet ordre aux environs de Paris, encore l'y cultive-t-on.

Genre. La vigne, vitis. Les feuilles de ce genre sont simples, ou ternées ou digitées, ou deux fois ailées; les fleurs sont disposées en grappes, formées quelquefois de six pétales et munies de six étamines; leur calyce est très-petit, quinquedenté; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, presque toujours adhérens à leur sommet, s'ouvrant à leur base et se détachant en forme de coiffe; les étamines sont au nombre de cinq, le style est nul, le stigmate est capité, la baie est globuleuse ou plus rarement ovoïde, uniloculaire et quinquecloculaire avant la maturité, monosperme; les semences sont attachées par un cordon ombilical au sommet d'un axe ou placenta central. On en connaît communément deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la vigne qui donne le vin, *vitis vinifera*. Ses feuilles sont lobées, sinuées, nues.

La seconde espèce est la vigne ciotat, *vitis laciniosa*. Ses feuilles sont quinées, ses folioles sont multifides.

Ordre IX. — *Les geranoïdes*, geranoïdeæ.

Les plantes de cet ordre sont en général d'un aspect agréable; leur racine est communément fibreuse, quelquefois tubéreuse: il s'en élève une ou plusieurs tiges suffrutescentes ou herbacées, rarement nulles; les fleurs sont garnies de stipules, et sont opposées ou alternes, simples ou composées; les pedoncules sont bi-uni-multiflores, et ont une insertion différente; ils naissent à l'opposite des feuilles lorsqu'elles sont alternes, et sortent de leurs aisselles lorsqu'elles sont opposées. Le calyce de leurs fleurs est simple, à cinq folioles ou cinq divisions, persistant; la corolle est régulière ou irrégulière, formée de cinq pétales onguiculés; les étamines sont en nombre déterminé, les filamens sont inégaux monodelphes, et souvent réunis en anneau à leur base, fertiles ou quelquefois stériles; les anthères sont oblongues, vacillantes; l'ovaire est simple, pentagone, nud, ou entouré de cinq glandes alternes avec les onglets des pétales, porté quelquefois sur un stipe plus ou moins prolongé, fistuleux et ouvert du côté de la fleur; le style est unique, les stigmates sont au nombre de cinq,

d'abord connivens, ensuite écartés et réfléchis : le fruit est simple et quinqueloculaire ou multiple, et formé de cinq coques aristées ; les loges et les coques sont uni-bispermes ; le périsperme est nul, les lobes de l'embryon sont repliés sur eux-mêmes de bas en haut, la radicule est un peu courbée. On ne trouve aux environs de Paris qu'un genre de cet ordre, mais on y associe deux autres genres qui ont beaucoup d'affinité : ce sont la balsamine et la surelle.

Genre premier. Le geranion, geranium. Les feuilles de ce genre sont stipulées, ordinairement opposées ; les pedunculos sont axillaires, le calyce des fleurs est persistant, quinquefide ; la corolle est composée de cinq pétales, les étamines sont au nombre de dix, les filets en sont réunis ; l'ovaire est pentagone, anguleux, à un style ; les stigmates sont au nombre de cinq ; les capsules sont aussi au nombre de cinq, terminées par une longue arrête en forme de bec de grue. Il y en a douze espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le géranion à feuilles de ciguë, *geranium cicutarium*. La tige est rameuse, couchée ; ses feuilles sont pinnées, les pinnules sont comme ovales ; les fleurs sont rouges ou blanches.

La seconde espèce est le géranion des prés, *geranium pratense*. Sa tige est droite, ses feuilles sont opposées, comme peltées, à divisions profondes, pinnées ; les fleurs sont blanchâtres ou bleues.

La troisième espèce est le géranion à Robert, l'herbe à Robert, *geranium robertianum*. Ses feuilles sont à trois lobes, allées, incisées ; ses fleurs sont rouges ; leurs calyces sont aussi rouges, velus.

La quatrième espèce est le géranion luisant, *geranium lucidum*. Ses feuilles sont poilues, luisantes, arrondies, lobées ; ses calyces sont pyramidaux, ridés en travers.

La cinquième espèce est le géranion à feuilles molles, *geranium molle*. Sa tige est un peu droite, ses feuilles sont arrondies, comme à sept lobes trifides, obtus ; les supérieures sont alternes.

La sixième espèce est le géranion pied-de-pigeon, *geranium columbinum*. Ses tiges sont faibles, ses feuilles sont opposées, palmées, à divisions pinnées ; ses pedun-

cules sont solitaires, très-longs; ses fleurs sont rouges.

La septième espèce est le géranion disséqué, *geranium dissectum*. Sa tige est velue, un peu droite; ses feuilles sont plus longues que les pédoncules, et à cinq parties trifides.

La huitième espèce est le géranion à feuilles rondes, *geranium rotundifolium*. Sa tige est couchée, ses feuilles inférieures sont arrondies, semi-quinquefides; les supérieures en demi-cercles, comme cunéiformes; les pétales sont un peu plus longs que le calyce.

La neuvième espèce est le géranion nain, *geranium pusillum*. Sa tige est couchée, rameuse; ses feuilles sont arrondies, à lobes trifides; ses fleurs sont très-petites, bleues, à cinq angles.

La dixième espèce est le géranion sanguin, *geranium sanguineum*. Sa tige est articulée, rouge, hispide; ses feuilles sont arrondies, à cinq ou sept divisions profondes, trifides; les pédoncules sont très-larges, articulés, uniflores; les fleurs sont rouges.

L'onzième, dont il n'est pas fait mention dans notre Flore Economique, de même que de la suivante, est le géranion cerfeuil, *geranium chærophyllum*. Ses tiges sont droites, penchées; ses feuilles sont pinnées, incisées; ses pédoncules sont longs, multiflores.

La douzième et dernière espèce est le géranion batrachioïde, *geranium batrachioïdes*. Sa tige est droite, dichotome; ses feuilles sont à cinq parties incisées, ses pédoncules sont biflores, ses fleurs sont bleues, grandes; leurs calyces sont enflés, leurs pétales sont entiers. On trouve cette espèce dans les prés.

Genre 2. La balsamine, balsamina. Les plantes de ce genre sont des herbes, leurs feuilles sont alternes, rarement opposées, toujours dépourvues de stipules; les pédoncules sont axillaires, uni-ou-multiflores; le calyce de leurs fleurs est biphille, coloré, caduc; la corolle est hypogyne, irrégulière, formée de quatre pétales, le supérieur large ou voûté, l'inférieur court, éperonné à sa base; les deux latéraux plus grands, appendiculés à leur base, et quelquefois profondément bifides; les étamines sont au nombre de cinq, hypogynes; les filamens sont courts, d'abord monodelphes, ensuite dis-

tincts ; les anthères sont réunies en tube, l'ovaire du pystil est simple, sans style, le stigmate aigu ; la capsule oblongue, quinquelobulaire et uniloculaire dans la maturité, par la construction de cloisons, polyspermes, s'ouvrant avec élasticité en cinq valves, qui se roulent intérieurement en spirale ; les cloisons sont membraneuses, adhérentes d'un côté au placenta central, et de l'autre au milieu des valves, se contractant dans la maturité ; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotyledons sont planes, convexes, la radicule est supérieure. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la balsamine élastique, *balsamina noli me tangere*. Sa tige est à articulations renflées, ses feuilles sont ovales, ses peduncules sont axillaires, solitaires, multiflores ; ses fleurs sont jaunes.

Genre 3. La surelle, oxalis. Les plantes de ce genre sont des herbes caulescentes ou scapiformes, leur racine est quelquefois tubereuse ; leurs feuilles sont alternes, ternées, ou plus rarement ailées, sans impaire, portées sur un pétiole dilaté à sa base, roulées en forme de crosse avant leur développement ; les pedunculs sont terminaux dans les tiges scapiformes, axillaires ou terminaux dans les tiges feuillées, et alors, ou uniflores et garnis de deux écailles dans leur partie moyenne, ou portant plusieurs fleurs disposées en ombelles, munies d'un involucre court : le calyce de ces fleurs est quinquepartite, persistant ; la corolle est hypogyne, régulière, formée de cinq pétales onguiculés, ayant les onglets courts, réunis par les côtés ; les étamines sont au nombre de dix, hypogynes, ayant leurs filamens réunis à leur base, alternativement plus courts, et les anthères droites, arrondies ; le pystil est composé d'un ovaire simple, de styles et de stigmates au nombre de cinq ; la capsule est courte ou oblongue, pentagone, quinqueloculaire, quintevalve ; les loges sont mono-ou-polyspermes, les valves sont à bords rentrans septiformes, et attachées au placenta central, extérieurement bipartites, se divisant avec élasticité ; les semences sont comprimées, marquées de stries transversales, arillées ; l'arille est charnu, s'ouvrant avec élasticité au sommet, se roulant sur lui-même, et lançant au bord la semence ;

le périsperme est cartilagineux, l'embryon est droit, les cotylédons sont foliacés, ellyptiques, la radicule est supérieure. On en distingue de deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la surelle officinale, l'alléluia, *oxalis acetosella*. La hampe est à une fleur blanche.

La seconde espèce est la surelle à petites fleurs, *oxalis corniculata*. La tige est rameuse, ses fleurs sont en nombre, jaunes.

Ordre X. — *Les malvacées*, malvacées.

La tige des plantes de cet ordre est herbacée, frutescente ou arborescente, et ordinairement cylindrique, rarement anguleuse, le plus souvent droite, quelquefois couchée, presque toujours rameuse et couverte de poils nombreux de forme différente; les feuilles sortent de boutons coniques nuds, terminaux ou axillaires, et sont alternes, simples, palmées ou digitées, toujours garnies de stipules, quelquefois munies en-dessous, près de leurs nervures, d'une ou de plusieurs glandes; les fleurs terminales ou axillaires, presque toujours hermaphrodites, très-rarement diclines par l'avortement d'un des organes sexuels, sont en général assez grandes et d'un aspect agréable. Le calyce des fleurs est à cinq divisions ou à cinq découpures, souvent double; c'est-à-dire, entourées d'un calyce extérieur monophylle: la corolle est régulière, formée de cinq pétales distincts, hypogynes, ou connés inférieurement et adhérens à la base d'une colonne tubuleuse; les étamines sont hypogynes, en nombre déterminé ou indéterminé; les filamens sont tantôt réunis dans presque toute leur étendue en un tube cylindracé, pressé contre le style et corollifère dans sa partie inférieure; tantôt réunis simplement à leur base en un anneau ou godet, et pour lors, ou tous antherifères, ou quelquefois stériles, mêlés parmi ceux qui sont fertiles; les anthères sont situées au sommet ou à la surface du tube cylindracé, fibres, arrondies ou reniformes, creusées de quatre sillons longitudinaux; l'ovaire est simple, quelquefois stipité; le style est pour l'ordinaire unique, le stigmate est rarement simple, le

fruit est ou multiloculaire et s'ouvrant en plusieurs valves septifères sur le milieu, ou formé de plusieurs capsules presque toujours verticillées autour de la base du style, quelquefois ramassées en tête, et portées sur un réceptacle commun, s'ouvrant ordinairement par leur côté inférieur, et rarement évalves : les semences sont solitaires ou nombreuses dans chaque loge et dans chaque capsule, insérées, soit à l'angle intérieur, soit sur le réceptacle central du fruit, qui unit les loges et les capsules ; l'embryon est dépourvu de périsperme, les lobes sont froncés ou recoquillés, courbés sur la radicule. On ne distingue aux environs de Paris, que deux genres de cet ordre.

Genre premier. La mauve, malva. Les plantes de ce genre sont rarement frutescentes ; leurs fleurs sont axillaires ou terminales, le calyce est double, l'intérieur pentafide, l'extérieur triphylle, rarement uni-bi-quadriphylle ; les anthères sont au sommet et à la surface du tube, les stigmates sont au nombre de huit, et même peu nombreux ; les capsules sont égales en nombre aux stigmates, disposées circulairement, évalves, monospermes, rarement bi-trispermes. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la mauve à feuilles rondes, *malva rotundifolia*. La tige est couchée, les feuilles sont cordiformes, orbiculaires, à cinq lobes ; les pedunculés sont fructifères, penchés.

La seconde espèce est la mauve ordinaire, *malva sylvestris*. Sa tige est droite, hispide, à rameaux lâches ; ses feuilles sont à cinq ou sept lobes obtus ; les pedunculés sont fasciculés, axillaires.

La troisième espèce est la mauve alcée, l'alcée, *malva alcea*. Sa tige est droite, ses feuilles sont à cinq parties palmées, digitées, incisées, obtuses, les radicales sont presque reniformes.

La quatrième et dernière espèce est la mauve musquée, *malva moschata*. Elle ne diffère de la troisième, que par des poils insérés sur des points colorés.

Genre 2. La guimauve, althœa. Les plantes de ce genre sont herbacées, quelques-unes néanmoins ligneuses, droites ; les fleurs sont axillaires ou disposées

en épis terminaux : elles ne diffèrent des plantes du genre précédent, que par le calyce extérieur qui est sex-ou-novemfide, et par des capsules nombreuses et unispermes. On n'en connaît que deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la guimauve ordinaire, *althæa officinalis*. Sa tige est cotoneuse, ses feuilles sont en cœur, ovales, comme lobées, cotoneuses, molles.

La seconde espèce est la guimauve velue, *althæa hirsuta*. Les pétioles et peduncules sont hispides, les feuilles sont glabres en-dessus, les inférieures sont en cœur arrondi, palmées; les supérieures trifides, les pédicules sont solitaires.

Ordre XI. — *Les tiliacées*, tiliaceæ.

Les végétaux de cet ordre sont presque toujours frutescens ou arborescens, rarement herbacés; leur racine est médiocrement rameuse, et s'enfonce verticalement dans la terre; leur tige, recouverte en général d'une écorce simple, porte des feuilles alternes, simples et munies de stipules; les fleurs sont ordinairement complètes, rarement apétales ou dioïques, et affectent différentes dispositions : leur calyce est polyphylle ou multipartite; la corolle est formée de pétales en nombre déterminé, distincts, nuls dans un genre, alternes avec les divisions et les folioles du calyce; les étamines sont ordinairement en nombre indéterminé et distinctes, ou plus rarement peu nombreuses et monodelphes; l'ovaire est simple, le style unique, rarement multiple ou nul; le stigmate est simple ou divisé, le fruit est une baie ou capsule ordinairement multiloculaire, les loges sont mono-ou-polyspermes, les cloisons se trouvent incisées sur le milieu des valves dans les fruits capsulaires, le périsperme est charnu, l'embryon est quelquefois un peu courbé, les cotylédons sont planes, la radicule est presque toujours inférieure. Il n'y en a qu'un seul genre aux environs de Paris.

Genre. Le tilleul, tilia. Les végétaux de ce genre sont des arbres, leurs feuilles sont en cœur, leurs peduncules solitaires, axillaires, tri-ou-multiflores,

très-longs, libres dans leur partie supérieure, adnés inférieurement à une portion de la nervure moyenne d'une bractée membraneuse et latérale ; le calyce est quinquepartite, caduc ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, munis d'une écaille à leur base dans le tilleul d'Amérique, nuds dans le tilleul d'Europe ; les étamines sont nombreuses, les anthères arrondies, l'ovaire est globuleux, velu ; le style est filiforme, plus long que les étamines dans le tilleul d'Europe, persistant ; le stigmate est capité, quinquedenté à son lymbe ; la noix est petite, globuleuse, coriace, relevée de cinq nervures, quinqueloculaire, pentasperme ; cependant quatre loges et quatre semences sont sujettes à avorter, les lobes de l'embryon sont sinués ou dentés. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le tilleul ordinaire, *tilia europæa*. Ses fleurs sont blanches.

Ordre XII. — *Les cistoïdées*, cistoïdeæ.

La tige des plantes de cet ordre est frutescente, suffrutescente ou herbacée ; elle porte des feuilles simples, presque toujours opposées, munies et dépourvues de stipules ; les fleurs sont communément disposées en grappes terminales ou presqu'en ombelles, corymbiformes : la durée de leur existence est très-courte ; leurs pétales, ouverts en roses, se détachent promptement, et souvent même le jour où la fleur s'est épanouie ; le calyce de ces fleurs est à cinq divisions, la corolle est formée de cinq pétales, les étamines sont nombreuses, l'ovaire est simple, le style unique, le stigmate simple, la capsule est polysperme, uniloculaire, trivalve ou multiloculaire, multivalve ; les valves seminifères sur le long de leur partie moyenne, le placenta est septiforme distinguant les loges, linéaire et peu saillant ; les semences sont nombreuses, petites ; le périsperme est charnu, l'embryon est roulé en spirale, ou la radicule est simplement courbée sur les lobes. Jussieu fait deux genres du ciste et de l'hélianthème : nous n'en ferons ici qu'un seul et unique genre, et nous ajouterons un autre genre qui y a beaucoup d'affinité.

Genre premier. Le ciste, cistus. Le calyce dans ce

genre est à cinq feuilles, dont deux plus petites; les pétales sont au nombre de cinq, ouverts; les étamines sont indéfinies, il n'y a qu'un seul style et un seul stigmate, les capsules sont polyspermes, trivalves, uniloculaires. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le ciste en ombelle, *cistus umbellatus*. Il est soubs-ligneux, ses feuilles sont linéaires, opposées, à bords repliés.

La seconde espèce est le ciste à feuilles de bruyère, *cistus fumana*. Il est soubs-ligneux, ses feuilles sont linéaires, alternes; les inférieures plus courtes, le pedoncule a une fleur jaune.

La troisième espèce est le ciste tacheté, *cistus guttatus*. Sa tige est rameuse, herbacée; ses feuilles sont opposées, lancéolées, velues; ses fleurs sont jaunes, en grappes lâches, et comme sans bractées.

La quatrième espèce est le ciste héliantheme, l'herbe d'or, *cistus helianthemum*. Il est soubs-ligneux, couché; ses feuilles sont obliques, opposées, à bords repliés, blanches en-dessous; les calyces sont comme velus, les fleurs sont jaunes.

Genre 2. La violette, viola. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les cistoïdes; les plantes qui le composent sont herbacées, rarement frutescentes; les feuilles sont alternes, munies de stipules; les pedoncules axillaires, uniflores; la fleur est souvent renversée, le calyce est à cinq divisions aiguës, prolongées au-delà de leur base; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, inégaux; le supérieur est plus grand, éperonné à sa base: les étamines sont au nombre de cinq, les filamens sont distincts, deux appendiculés à leur base, et pénétrant dans l'éperon du pétale supérieur; les anthères sont réunies au tube, membraneuses à leur sommet; le style est simple, engaîné par le tube formé par la réunion des anthères, saillant; le stigmate est aigu ou urcéolé, la capsule est trigone, uniloculaire, trivalve, polysperme; les semences sont attachées le long du milieu des valves, par des cordons ombilicaux; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, les lobes sont orbiculaires, la radicule est inférieure. On en distingue dix sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la violette velue, *viola hirta*. Elle n'a point de tige, ses feuilles sont cordiformes, poilues; ses fleurs sont blanches ou violettes inodores.

La seconde espèce est la violette des marais, *viola palustris*. Elle n'a point de tige, les feuilles sont reniformes, les fleurs sont d'un bleu-pâle, inodores.

La troisième espèce est la violette odorante, *viola odorata*. Elle n'a aussi point de tige, ses rejets sont rampans, ses feuilles sont en cœur, ses fleurs sont odorantes, violettes ou blanches.

La quatrième espèce est la violette de chien, *viola canina*. Sa tige adulte est montante, ses feuilles sont en cœur, oblongues; ses stipules sont petites, ses fleurs sont violettes ou blanches.

La cinquième espèce est la violette des montagnes, *viola montana*. Sa tige est droite, ses feuilles sont en cœur, oblongues; ses fleurs sont violettes.

La sixième espèce est la violette à trois couleurs, la pensée, *viola tricolor*. Sa tige est triangulaire, diffuse; ses stipules sont pinnatiformes, ses pétales sont blancs en haut, jaunes et à lignes noires en bas.

La septième et dernière espèce est la violette de Rouen, *viola Rhotomagensis*. Sa tige est rampante, ses pétales sont très-hérissés de poils blancs, ses fleurs sont d'un bleu-pâle.

Ordre XIII. — *Les rutacées*, rutaceæ.

La tige des plantes de cet ordre est herbacée ou frutescente, rarement arborescente; elle porte des feuilles simples ou composées, tantôt alternes et dépourvues de stipules, tantôt munies de stipules et pour l'ordinaire opposées; les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, ou au sommet de la tige et des rameaux; leur calyce est monophylle, ordinairement à cinq divisions; la corolle est formée presque toujours de cinq pétales alternes avec les divisions du calyce; les étamines sont en nombre déterminé et distinctes, communément dix, dont cinq alternes opposées aux pétales, et cinq alternes opposées aux divisions du calyce; l'ovaire est simple, le style est unique, le stigmate rarement divisé; le fruit est multi-

loculaire ou multicapsulaire ; les loges ou capsules sont ordinairement au nombre de cinq, mono-polyspermes ; le périsperme est charnu, rarement nul ; l'embryon est droit, les cotylédons sont foliacés, la radicule est souvent supérieure. On n'en distingue qu'un genre aux environs de Paris.

Genre. La rue, ruta. Les plantes de ce genre sont herbacées ou frutescentes, d'une odeur forte ; les feuilles sont alternes, dépourvues de stipules, simples, ou plus souvent uni-bi-allées ; les fleurs sont terminales, disposées en corymbe ou en cîme ; le calyce est quadri-quinquepartite, petit, persistant ; les pétales de la corolle sont depuis quatre jusqu'à cinq, onguiculés, concaves ; les étamines sont au nombre de huit ou de dix, les filamens sont dilatés à leur base, l'ovaire du pystil est creusé autour de sa base de huit ou dix pores multiflores, le style est unique, le stigmate est simple, la capsule est presque globuleuse, quadri-ou-quinquelobée, quadri-ou-quinqueloculaire, s'ouvrant avec les lobes, polysperme ; les semences sont reniformes, anguleuses, insérées à l'angle central des loges. On en distingue deux espèces aux environs de Paris, encore la première s'y est-elle naturalisée.

Cette première espèce est la rue ordinaire, *ruta graveolens*. Ses folioles sont cunéiformes.

La seconde espèce est la rue sauvage, *ruta sylvestris*. Ses folioles sont linéaires, aiguës.

ORDRE XIV. — *Les caryophyllées*, caryophylleæ.

Les plantes de ce dernier ordre de la treizième classe, sont en général herbacées et originaires d'Europe ; leurs tiges ordinairement cylindriques, ne s'élèvent tout au plus qu'à trois ou quatre pieds de hauteur : elles sont garnies de rameaux axillaires, opposés et comme articulés à chaque nœud : les feuilles sont opposées et connées à leur base, ou très-rarement verticillées, constamment simples et entières, ordinairement dépourvues de stipules ; les fleurs sont presque toujours hermaphrodites, sujettes à doubler par la culture, naissent communément dans les aisselles des feuilles, quelquefois elles

résident au sommet des tiges ou des rameaux : leur calyce est monophylle, tubuleux ou divisé, presque toujours persistant ; la corolle est rarement nulle, plus souvent formée de pétales onguiculés, alternes avec les lacinières du calyce, et en même nombre qu'elles ; les étamines sont en nombre déterminé, quelquefois en nombre moindre que celui des pétales, ou en nombre double de ces mêmes pétales, une moitié des étamines étant hypogyne, et l'autre moitié alterne, épipétale ; l'ovaire est simple, le style multiple, rarement unique ; les stigmates en nombre égal à celui des styles, le fruit est capsulaire, presque toujours polysperme, uni ou multiloculaire ; les semences sont insérées à un placenta central, ou attachées chacune au fond de la capsule par un petit cordon ombilical ; le périsperme est farineux, c'est-à-dire, entouré par l'embryon qui est courbé ou roulé en spirale ; la radicule est inférieure. On en trouve plusieurs genres aux environs de Paris.

Genre premier. La meyere, holosteum. Les feuilles de ce genre sont opposées, munies de stipules dans une espèce : les fleurs sont en corymbes dichotomes, axillaires et terminaux, disposées en ombelle dans une espèce, et quelquefois quadri ou pentandres, à quatre styles : leur calyce est quinquepartite, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, bipartites ; les styles sont pour l'ordinaire au nombre de trois, la capsule est uniloculaire, s'ouvrant au sommet en six valves. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris ; cette espèce est la meyere en ombelle, *holosteum umbellatum*. Ses peduncules sont uniflores, en ombelles ; les peduncules fructifères sont pendans.

Genre 2. Le polycarpe, polycarpon. Les feuilles de ce genre, dont il n'est pas fait mention dans la deuxième partie, sont verticillées, au nombre de quatre, garnies de stipules : les fleurs sont disposées en corymbes dichotomes et terminaux : leur calyce est quinquepartite, les pétales de la corolle au nombre de cinq, les styles au nombre de trois, la capsule triloculaire, trivalve. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le polycarpe tetraphylle, *polycarpon tetraphyllum*. La tige est rameuse, les fleurs sont blanches, très-petites, en corymbe.

Genre

Genre 3. *La sagine*, sagina. Les herbes de ce genre sont très-petites, les fleurs sont presque solitaires, terminales et axillaires, portées sur de longs pedoncules; les pétales sont souvent caducs, le calyce est quadripartite, les pétales sont au nombre de quatre, rarement nuls; les styles au nombre de quatre, la capsule quadriloculaire, quadrivalve. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la sagine droite, *sagina erecta*. La tige est droite.

La seconde espèce est la sagine couchée, *sagina procumbens*. La tige est couchée.

Genre 4. *La morgeline*, alsine. Les fleurs sont axillaires et terminales, le calyce est quinquepartite, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les styles au nombre de trois, la capsule uniloculaire, trivalve. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la morgeline moyenne, *alsine media*. Ses feuilles sont ovales, en cœur, les pétales sont bifides.

La deuxième espèce est la morgeline des bleds, *alsine segetalis*. Ses feuilles sont subulées, les pétales sont entiers.

Genre 5. *L'alsinastron*, elatine. Les herbes de ce genre sont aquatiques, étalées, très-petites; les feuilles sont verticillées ou opposées, les fleurs sont axillaires, quelquefois à trois pétales ou à six étamines, quelquefois à quatre étamines; le calyce est quadripartite, les pétales sont au nombre de quatre, sessiles; les étamines au nombre de huit, l'ovaire est orbiculaire, déprimé; les styles au nombre de quatre, la capsule quadriloculaire, quadrivalve; les cloisons adnées à un placenta central, opposées aux sutures des valves. On connaît deux espèces de ce genre aux environs de Paris.

La première espèce est l'alsinastron poivré, *alsinastrum hydropiper*. Ses feuilles sont opposées.

La seconde espèce est l'alsinastron à feuilles de caille-lait, *elatine alsinastrum*. Ses feuilles sont verticillées.

Genre 6. *La spargoute*, spergula. Dans ce genre les feuilles sont opposées et dépourvues de stipules, ou verticillées et munies de stipules; les fleurs sont axillaires

et terminales, quelquefois pentandres; le calyce est quinquepartite, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, entiers; les étamines sont au nombre de dix, les styles au nombre de cinq, la capsule uniloculaire, quinte-valve; les semences munies d'un rebord membraneux. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la spargoute à dix étamines, *spergula arvensis*. Les feuilles sont verticillées, les fleurs sont à dix étamines, les pedunculés sont réfléchis, pendans.

La seconde espèce est la spargoute à cinq étamines, *spergula pentandra*. Ses feuilles sont verticillées, les fleurs sont à cinq étamines.

La troisième espèce est la spargoute noueuse, *spergula nodosa*. Ses feuilles sont opposées, subulées, lisses; les tiges sont simples.

La quatrième espèce est la spargoute filiforme, *spergula saginoïdes*. Sa tige est rampante, ses feuilles sont opposées, linéaires; les pedunculés sont solitaires, très-longs.

Genre 6. La céraiste, cerastium. Les fleurs sont terminales, leur calyce est quinquepartite, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, bifides; les étamines sont dix, les styles cinq, la capsule est globuleuse, de la longueur du calyce, ou presque cylindrique et plus longue que le calyce, uniloculaire, s'ouvrant au sommet. On n'en connaît que cinq espèce aux environs de Paris.

La première espèce est la céraiste commune, *cerastium vulgatum*. Ses tiges sont diffuses, ses feuilles sont velues, aiguës, vertes.

La seconde espèce est la céraiste visqueuse, *cerastium viscosum*. Elle est droite, velue; ses feuilles sont aiguës, vertes.

La troisième espèce est la céraiste à cinq étamines, *cerastium semidecandrum*. Ses feuilles sont ovales, velues; les étamines sont au nombre de cinq.

La quatrième espèce est la céraiste des champs, *cerastium arvense*. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, un peu vertes, pubescentes; les fleurs sont terminales, à pedunculés rameux.

La cinquième espèce est la céraiste rampante, *cerastium repens*. N'est-ce pas une variété de la précédente?

L'auteur de la Flore Parisienne en admet une sixième, qui est la céraiste aquatique, *cerastium aquaticum*. Ses feuilles sont cordiformes, les supérieures sont sessiles, les inférieures sont petiolées, les pedunculés sont uniflores.

Genre 7. *La sabline*, arenaria. Les fleurs de ce genre sont axillaires ou terminales, le calyce est divisé en cinq, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, entiers; les étamines sont au nombre de dix, les styles au nombre de trois, la capsule est uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq valves; le placenta est très-court. On distingue sept espèces de ce genre.

La première espèce est la sabline à trois nervures, *arenaria trinervia*. Ses feuilles sont ovales, aiguës, pétiolées, nerveuses; ses fleurs sont blanches.

La seconde espèce est la sabline à feuilles de serpolet, *arenaria serpillifolia*. Ses feuilles sont comme ovales, aiguës, sessiles; la corolle est plus courte que le calyce, les fleurs sont blanches.

La troisième espèce est la sabline rouge, *arenaria rubra*. Ses feuilles sont subulées, linéaires; ses stipules sont à gaîne membraneuse, ses fleurs sont rouges.

La quatrième espèce est la sabline moyenne, *arenaria media*. Ses feuilles sont linéaires, charnues; les stipules sont membraneuses, les tiges sont pubescentes.

La cinquième espèce est la sabline des rochers, *arenaria saxatilis*. Ses feuilles sont subulées, linéaires; les folioles du calyce sont glabres, ovales, obtuses; les fleurs sont blanches, en panicule.

La sixième espèce est la sabline à feuilles étroites, *arenaria tenuifolia*. Ses feuilles sont menues, linéaires; sa tige est paniculée, ses capsules sont droites, ses pétales plus courts que le calyce, ses fleurs sont blanches.

La septième espèce est la sabline à feuilles de melèze, *arenaria laricifolia*. La tige est un peu nue en haut, le calyce un peu velu.

Genre 8. *Le cornillet*, silene. Dans ce genre, les pedunculés sont uni-multiflores, axillaires ou terminaux, situés quelquefois dans la dichotomie ou point de bifurcation de la tige et des rameaux, quelques espèces sont suffructescentes à leur base; le calyce des fleurs est tubuleux,

ventru, quinquedenté ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, onguiculés, ayant leurs onglets étroits, de la longueur du calyce, et la lame plane, obtuse, souvent bifide, toujours munie à sa base intérieure de deux appendices en forme de dents ; les styles sont au nombre de trois, les étamines à celui de dix, la capsule triloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq ou six valves. On en connaît cinq espèces aux environs de Paris :

La première espèce est le cornillet en forme de cone, le cornillet globuleux, *silene conoidea*. Ses calyces sont fructiferes, globuleux, aigüs, à trois stries ; ses feuilles sont glabres, ses fleurs sont terminales dans la dichotomie, couleur de rose ; les pétales sont entiers.

La seconde espèce est le cornillet conique, *silene conica*. Ses calyces sont fructiferes, coniques, à trente stries ; ses feuilles sont molles, les fleurs sont terminales dans la dichotomie, les pétales sont bifides.

La troisième espèce est le cornillet d'Angleterre, *silene anglica*. Il est velu, ses fleurs sont latérales, droites, les pétales très-entiers, les fruits réfléchis, pedunculés et alternes.

La quatrième espèce est le cornillet de France, le cornillet à fruit droit, *silene gallica*. Ses fleurs sont un peu en épis, unilatérales ; ses pedoncules ne sont pas divisés, ses fruits sont droits, la couleur des fleurs est d'un blanc-sale.

La cinquième espèce est le cornillet à fleurs panchées, *silene nutans*. Ses fleurs sont blanches, en panicules, pendantes.

Genre 9. *La stellaire*, stellaria. Les fleurs sont ordinairement terminales, leur calyce est quinquepartite, les pétales sont au nombre de cinq, bipartites, quinquefides dans une espèce ; les styles sont au nombre de trois, la capsule est uniloculaire, sexvalve ; le placenta est très-court. On en compte cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la stellaire à feuilles en cœur, *stellaria nemorum*. Ses feuilles sont en cœur, pétiolées ; sa panicule est à pédicules rameux.

La seconde espèce est la stellaire lancéolée, *stellaria holostea*. Ses feuilles sont lancéolées, à dents fines ; sa panicule est à peduncule rameux.

Pag. 245. p. 1ma

Saponaria officinalis.

La troisième espèce est la stellaire graminée, *stellaria graminea*. Ses feuilles sont linéaires, très-entières; sa panicule est la même que celle de la précédente.

La quatrième espèce est la stellaire des sables, *stellaria arenaria*. Sa tige est droite et bifurquée, ses rameaux sont alternes, ses feuilles sont spatulées; les fleurs sont blanches, ayant leurs pétales échancrés.

Le cinquième espèce est la stellaire à feuilles de millepertuis, *stellaria hyperticifolia*. Ses fleurs sont blanches, leurs pétales sont profondément divisés en deux, et à peine aussi longs que le calyce; les feuilles sont sessiles, lancéolées, dépourvues de poils assez lisses.

Genre 10. *La gypsophylle*, gypsophilla. Les fleurs de ce genre sont nombreuses, petites, disposées en panicule bi-trichotome, dioïques dans une espèce; le calyce est tubuleux, campanulé, à cinq divisions profondes et nombreuses sur leurs bords; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, presque sessiles; les étamines au nombre de dix, dont cinq alternes, hypogynes, et cinq alternes, ordinairement épipétales; les styles sont au nombre de deux, la capsule uniloculaire, quinquevalve. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la gypsophylle des murailles, *gypsophylla muralis*. Sa tige est dichotome, ses peduncules sont capillaires.

Genre 11. *La savonaire*, saponaria. Les fleurs sont axillaires, ou plus souvent disposées en corymbes terminaux; le calyce est tubuleux, quinquedenté, nud à sa base; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, ayant les onglets étroits, de la longueur du calyce, et les lames obtuses, entières ou bifides, nues ou barbues; les étamines sont au nombre de dix, les styles au nombre de deux, la capsule uniloculaire, s'ouvrant au sommet. On distingue deux espèces de savonaire aux environs de Paris.

La première espèce est la savonaire officinale, *saponaria officinalis*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées; le calyce est cylindrique.

La seconde espèce est la savonaire pentagone, *saponaria vaccaria*. Le calyce est à cinq angles, en pyramide; les feuilles sont ovales, aiguës, sessiles.

Genre 12. *L'œillet*, dianthus. Les fleurs de ce genre sont terminales, quelquefois solitaires, quelquefois nombreuses, et pour lors aggrégées ou distinctes; quelques espèces sont suffrutescentes : le calyce des fleurs est tubuleux, quinquedenté, muni à sa base d'écailles imbriquées; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, onguiculés, souvent dentés à leur lymbe; les étamines au nombre de dix, les styles à celui de deux, ordinairement recourbés; la capsule est cylindrique, uniloculaire, s'ouvrant au sommet en quatre valves. On en connaît de cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'œillet des chartreux, *dianthus chartusianorum*. Ses feuilles sont à trois nervures, ses fleurs sont aggrégées, leur calyce est à écailles ovales, aristées, presqu'égales au tube.

La seconde espèce est l'œillet velu, *dianthus armeria*. Ses fleurs sont fasciculées, leur calyce est à écailles lancéolées, velues, égales au tube.

La troisième espèce est l'œillet prolifer, *dianthus prolifer*. Ses fleurs sont en tête, leur calyce est à écailles ovales, obtuses, mutiques, plus longues que le tube.

La quatrième espèce est l'œillet rampant, l'œillet deltoïde, *dianthus deltoides*. Son calyce est à deux écailles lancéolées; ses corolles sont crenellées.

La cinquième espèce est l'œillet sabloneux, *dianthus arenarius*. Sa tige est uni-biflore, le calyce est à écailles ovales, obtuses; la corolle multifide, les feuilles sont linéaires.

Genre 13. *Le coulichon*, cucubalus. Ce genre ne diffère du onzième que par son calyce quelquefois vesiculeux, et les lames des pétales nues à leur base; en général les fleurs sont terminales et disposées en épis paniculés. On en distingue de trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le behen-blanc, le coulichon blanc, *cucubalus behen*. Ses feuilles sont glabres, les calyces sont comme globuleux, glabres, veinés en réseaux.

La seconde espèce est le coulichon dioïque, *cucubalus otites*. Ses fleurs sont verdâtres, les pétales sont linéaires, sans division.

La troisième espèce est le coulichon à bayes, *cucubalus baccifer*. Les rameaux sont étalés, le calyce est campaniforme, les pétales sont distans, les fruits sont moux et colorés.

Genre 14. *La lychnide*, lychnis. Les fleurs sont disposées en corymbes terminaux, quelquefois en épis paniculés : le calyce est tubuleux, quinquedenté ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, onguiculés, souvent fendus à leur lymbe ; les styles sont au nombre de cinq, la capsule est pour l'ordinaire uniloculaire, rarement tri-quinqueloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq parties. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la lychnide laciniée, *lychnis flos cuculli*. Ses fleurs sont roses, en panicule lâche ; ses pétales sont quadrifides, son fruit est ovoïde.

La seconde espèce est la lychnide visqueuse, l'attrape-mouche, *lychnis viscaria*. Ses pétales sont comme entiers, ses fleurs sont rouges, comme en épis.

La troisième espèce est la lychnide dioïque, *lychnis dioica*. Ses fleurs sont dioïques, blanches ou roses.

Genre 15. *La nielle*, agrostemma. Son calyce est coriace, tubulé, anguleux, quinquedenté ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, onguiculés, ayant les onglets de la longueur du calyce, les lames obtuses, légèrement échancrées, munies à leur base d'un appendice aigu ; les styles sont au nombre de cinq, la capsule est uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq valves. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la nielle des bleds, *agrostema githago*. Elle est velue, sa fleur est purpurine.

Genre 16. *Le lin*, linum. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs-arbrisseaux, ses feuilles sont souvent alternes, rarement opposées ; ses fleurs sont à quatre étamines et à quatre styles dans une espèce ; leur calyce est quinquepartite, persistant ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, onguiculés ; les étamines sont pour l'ordinaire au nombre de cinq, les anthères sont sagittées, les écailles sont aussi cinq, les stigmates en pareil nombre ; la capsule est globuleuse, acuminée, multiloculaire, multivalve, ayant les valvules géminées,

formant chacune par leurs rebords rentrans une loge unisperme ; les semences sont insérées à l'angle central des loges, ovoïdes, comprimées, luisantes ; le périsperme est nul, les cotylédons sont planes, droits, la radicule est supérieure. On en connaît cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le lin commun, *linum usitatissimum*. Sa tige est comme solitaire, ses feuilles sont lancéolées et alternes, ses calyces et capsules sont mucronés, ses pétales sont crenellés ; ses fleurs sont bleues.

La seconde espèce est le lin à feuilles fines, *linum tenuifolium*. Ses feuilles sont linéaires, sétacées, âpres en-dessous, ses fleurs sont roses, très-variables ; leurs calyces sont aigus.

La troisième espèce est le lin vivace, *linum perenne*. Ses feuilles sont lancéolées, très-entières ; ses fleurs sont bleues, les calyces et capsules sont obtus.

Les feuilles de ces trois espèces sont alternes, les feuilles des suivantes sont opposées, et les fleurs sont blanches et petites.

La quatrième espèce est le lin purgatif, *linum catharticum*. La tige est dichotome, les feuilles sont ovales, lancéolées.

La cinquième espèce est le lin multiflore, *linum radiolus*. La tige est dichotome, les fleurs sont à quatre étamines, à quatre styles et à quatre pétales.

CLASSE XIV.

Des plantes dicotyledones, polypétales, à étamines périgynes.

Le calyce des plantes de la quatorzième classe est monophylle, libre ou adhérent, simplement divisé au sommet ; la corolle est périgyne, c'est-à-dire, insérée soit à la base, soit au sommet du calyce presque toujours polypétale, quelquefois nulle, très-rarement d'une seule pièce, les pétales étant alors réunis en un seul ; les étamines sont périgynes, en nombre déterminé ou indéterminé, souvent distinctes, quelquefois réunies par leurs filamens ; l'ovaire est comunément libre, simple ou

Linum usitatissimum.

multiple, plus rarement adhérent, et alors toujours simple : chaque ovaire est surmonté d'un style simple, ou multiple; le stigmate est entier ou divisé, le fruit est pour l'ordinaire simple, libre ou adhérent, uni ou multiloculaire, quelquefois multiple, et alors toujours libre; les péricarpes sont pétiolés, uniloculaires; les fleurs sont dicliness dans certains genres, par l'avortement d'un des organes sexuels. Cette classe se subdivise en treize ordres, dont cinq ne se trouvent pas aux environs de Paris; conséquemment nous n'en rapporterons que huit.

ORDRE PREMIER. — *Les portulacées*, portulaceæ.

Cet ordre renferme ordinairement des plantes herbacées, vivaces et annuelles, quelquefois grasses et charnues : les tiges, dont la forme est cylindrique, ainsi que celle des rameaux, portent des feuilles opposées ou alternes, souvent succulentes, presque toujours dépourvues de stipules, quelquefois munies dans leurs aisselles d'un petit faisceau de poils; les fleurs affectent différentes dispositions, leur calyce est libre, divisé à son sommet; la corolle est rarement monopétale ou nulle, plus souvent formée de pétales dont le nombre est déterminé, insérée à la base ou au milieu du calyce, alterne avec les divisions de cette enveloppe extérieure, lorsqu'elles sont en nombre égal à celui des pétales; les étamines ont la même insertion que la corolle, et sont ordinairement en nombre déterminé; l'ovaire est simple, libre, rarement adhérent ou semi-adhérent; le style est unique, ou double ou triple, ou rarement nul; le stigmate est souvent multiple, le fruit est capsulaire, uni ou multiloculaire; les loges sont mono-ou-polyspermes, le périsperme est farineux, central; l'embryon est courbé, ou annullaire. Cet ordre renferme trois genres qu'on peut trouver aux environs de Paris.

Genre premier. Le pourpier, portulaca. Les plantes de ce genre sont des herbes succulentes, les feuilles sont charnues, opposées et alternes, munies quelquefois dans leurs aisselles d'un faisceau de poils; les fleurs sont situées au sommet des rameaux, solitaires ou rappro-

chées, toujours entourées d'un involucre polyphylle, extérieur, quelquefois de poils nombreux et intérieurs : le calyce de ces fleurs est bivalve à son sommet, comprimé, persistant ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les étamines sont depuis six jusqu'à douze, ou en plus grand nombre ; l'ovaire est semi-adhérent dans quelques espèces, le style est unique, court ; les stigmates sont depuis quatre jusqu'à cinq, la capsule s'ouvre circulairement, polysperme ; les placentas sont au nombre de cinq, écartés ; les semences sont très-petites. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le pourpier cultivé, *portulaca oleracea*. Ses feuilles sont cunéiformes, ses fleurs sont sessiles, jaunes.

Genre 2. *La montie*, montia. La plante de ce genre est herbacée, très-petite : elle croît dans les lieux fangeux et aquatiques, ses feuilles sont opposées, les fleurs sont solitaires, axillaires et terminales ; le calyce de ces fleurs est bivalve, rarement trivalve, persistant ; la corolle est monopétale, à cinq divisions ou à cinq pétales, dont trois alternes et staminifères ; les étamines sont au nombre de trois, rarement cinq ; les styles sont au nombre de trois, de même que les stigmates ; les semences sont attachées au fond de la capsule, par de petits cordons ombilicaux. On ne connaît qu'une espèce de ce genre : cette espèce est la montie aquatique, *montia fontana*. Ses feuilles sont opposées, ses fleurs sont solitaires, d'un blanc-sale.

Genre 3. *La gnavelle*, *le schleranthe*, schleranthus. Les plantes de ce genre sont petites, herbacées ; les feuilles sont opposées, linéaires ; les fleurs sont disposées en corymbes axillaires ou terminaux ; le calyce est tubuleux, resserré à son orifice, pentafide à son limbe ; il n'y a point de corolle, les étamines sont depuis cinq jusqu'à dix, insérées sur le calyce ; les styles au nombre de deux, les stigmates simples, la capsule monosperme, recouverte par le calyce. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la gnavelle annuelle, *schleranthus annuus*. Les fleurs sont de la couleur herbacée de la plante, le calyce est fructifère, fermé.

La deuxième espèce est la gnavelle vivace, *schleranthus perennis*. Les fleurs sont de la couleur herbacée de la plante, le calyce est fermé, même après sa floraison.

ORDRE II. — *Les succulentes*, succulentæ.

Les racines de cet ordre de plantes sont pour l'ordinaire fibreuses, quelquefois tubereuses; leur tige est herbacée ou suffrutescente, presque toujours rameuse, ne s'élève environ qu'à la hauteur de trois pieds; elle porte des feuilles alternes ou opposées, quelquefois réunies à leur base, et formant un anneau autour des branches qui les traversent; les fleurs, rarement diclines, sont disposées en cîme corymbiforme, quelquefois en grappe terminale; le calyce est libre, à divisions en nombre déterminé; la corolle est formée le plus souvent de pétales, insérée à la base du calyce, en nombre égal, et alterne avec les divisions de cet organe, rarement monopétale, tubuleuse ou divisée; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, et alternes avec eux, ou en nombre double, une moitié des étamines étant alors insérée sur l'onglet des pétales, et l'autre moitié alterne étant attachée à la base du calyce: les anthères sont arrondies, les ovaires sont en nombre égal à celui des pétales, ou à celui des divisions de la corolle, lorsqu'ils sont d'une seule pièce, réunis intérieurement à la base, entourés chacun extérieurement d'une glande ou d'une écaille orbiculaire, terminés par un style court; les stigmates sont simples, adnés à la face interne des styles; les capsules sont en nombre égal à celui des ovaires, uniloculaires, polyspermes, intérieurement bivalves; les semences sont menues, attachées aux bords des valves; le périsperme est charnu, mince, l'embryon est droit, la radicule est inférieure. On ne trouve que deux genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. Trique, *orpin*, sedum. Les plantes sont alternes, planes ou cylindriques; les fleurs sont disposées en corymbes axillaires, et plus souvent terminaux; leur calyce est quintepartite, les pétales sont au nombre de cinq, les étamines au nombre de dix, les ovaires

et les capsules sont ordinairement au nombre de cinq. On en distingue neuf espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'orpin, *sedum telephium*. Ses feuilles sont planes, de même que celles des deux espèces suivantes, en scie ; le corymbe est feuillé, la tige est droite, les fleurs sont roses.

La seconde espèce est la feve épaisse, l'anacampseros, *sedum anacampseros*. Ses tiges sont tombantes, ses feuilles sont cunéiformes, très-entières ; ses fleurs sont en corymbes.

La troisième espèce est l'orpin à feuilles d'oignon, *sedum cepæa*. Sa tige est rameuse, ses fleurs sont d'un blanc-sale, paniculées ; les feuilles des espèces suivantes sont cylindriques.

La quatrième espèce est le pain d'oiseau à tête penchée, *sedum reflexum*. Ses feuilles sont subulées, éparses, libres à leur base ; les inférieures sont recourbées, les fleurs sont jaunes, en corymbes.

La cinquième espèce est la vermiculaire des rochers, la joubarbe des rochers, *sedum rupestre*. Ses feuilles sont subulées, imbriquées sur cinq rangs, libres à leur base ; ses fleurs sont jaunes, en cîme.

La sixième espèce est la vermiculaire blanche, la trippe-madame, *sedum album*. Ses feuilles sont oblongues, obtuses, comme cylindriques, sessiles et ouvertes ; ses fleurs sont blanches, ou comme rameuses.

La septième espèce est la vermiculaire brûlante, l'illecebra, *sedum acre*. Ses feuilles sont comme ovales, adnées, sessiles, bossues, alternes ; ses fleurs sont jaunes, en cîme, trifides.

La huitième espèce est la vermiculaire hexagone, *sedum sexangulare*. Cette espèce est moins âcre, ses feuilles sont imbriquées, sur six rangs.

La neuvième et dernière espèce est la vermiculaire rouge, *sedum rubens*. Les feuilles sont filiformes, un peu comprimées ; la cîme est quadrifide, feuillée.

Genre 2. La joubarbe, sempervivum. Les plantes de ce genre sont des herbes ou soubs-arbrisseaux, les feuilles sont alternes, planes, très-simples, éparses ou imbriquées sur les tiges, ramassées en rosettes sur les souches non développées ; les fleurs sont disposées en

tige rameuse, ou en pétiole terminal; leurs calyces se divisent depuis six jusqu'à douze; les pétales de la corolle sont en même nombre; les étamines, les ovaires et les capsules sont aussi nombreux. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la joubarbe des toîts, *sempervivum tectorum*. Ses feuilles sont ciliées, les inférieures en rosette, les rameaux sont nombreux en haut et ouverts, courbés en dehors; ses fleurs sont roses.

ORDRE III. — *Les saxifragées*, saxifrageæ.

Les plantes de cet ordre ont une racine fibreuse ou rameuse, quelquefois tubereuse; leurs feuilles sont le plus souvent simples, charnues et succulentes dans quelques espèces, radicales lorsque la tige est scapiforme, et alternes, ou plus rarement opposées, lorsqu'elle est caulescente : les fleurs, presque toujours hermaphrodites, affectent différentes dispositions; leur calyce est libre, ou adhérent dans une plus ou moins grande partie de son étendue, à quatre ou cinq découpures, persistant; la corolle est rarement nulle, plus souvent formée de quatre ou cinq pétales insérés au sommet du calyce, et alternes avec ses découpures; les étamines ont la même insertion que la corolle, et sont en nombre égal à celui des pétales, ou en nombre double; l'ovaire est simple, libre ou adhérent dans une plus ou moins grande partie de son étendue; les styles et stigmates sont au nombre de deux, persistans; le fruit est capsulaire, terminé par deux pointes, bivalve au sommet, ou s'ouvrant par un trou situé entre les deux pointes, uni ou biloculaire; la cloison est fermée dans les fruits bilolaires par les rebords rentrans des valves; les semences sont nombreuses, portées sur la cloison, insérées au fond de la corolle du calyce; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule est inférieure. Il n'y en a que quelques genres aux environs de Paris.

Genre premier. La saxifrage, saxifraga. Les feuilles de ce genre sont alternes ou plus rarement opposées, souvent charnues, entières ou découpées, quelquefois toutes radicales; les fleurs sont différemment disposées, leur

calyce est pentafide, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les étamines à celui de dix; l'ovaire est simple dans une espèce, semi-adhérent dans une autre; la capsule est de forme différente, turbinée, terminée par deux pointes ou cornes réfléchies, biloculaire, s'ouvrant par un trou situé entre les deux pointes. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la saxifrage grenelée, *saxifraga granulata*. La tige est rameuse, sa racine est grenelée; ses feuilles sont caulinaires, reniformes, lobées.

La seconde espèce est la saxifrage à trois doigts, *saxifraga tridactyles*. Sa tige est droite, rameuse; ses feuilles sont caulinaires, cunéiformes, trifides, alternes.

Genre 3. *La dorine*, crysosplenium. Les plantes de ce genre sont herbacées, leurs feuilles sont un peu épaisses, simples, opposées ou alternes; les fleurs sont petites, sessiles, terminales, entourées de feuilles florales, toutes quadrifides et tendres, à l'exception de la fleur supérieure qui est quelquefois pentafide et décandre; le calyce est quadri-quinquefide, coloré, persistant; il n'y a point de corolle; les étamines sont de huit à dix, courtes; l'ovaire est adhérent, les styles et les stigmates sont au nombre de deux, la capsule est surmontée de deux pointes, uniloculaire, bivalve, polysperme; les semences sont insérées au fond de la capsule, le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule est inférieure. On en distingue deux espèces aux environs de Paris: elles ne diffèrent que par leurs feuilles qui sont ou opposées ou alternes.

Genre 3. *La moscatelle*, adoxa. Les feuilles de ce genre sont bicornées, radicales; l'hampe est munie dans son milieu de deux feuilles opposées, terminées souvent par cinq; les fleurs sont rapprochées en tête, elles sont latérales, pentafides, décandres, quinquestyles, pentaspermes, la fleur supérieure ayant une cinquième partie de moins; le calyce est quadri-quinquefide, muni intérieurement à sa base de deux ou quatre écailles persistantes; la corolle est nulle, les étamines sont depuis huit jusqu'à dix, l'ovaire est adhérent, les styles et les stigmates sont depuis quatre jusqu'à cinq, la baie est globuleuse, quadri-quinqueloculaire, uniloculaire dans

la maturité, quadri-quinquesperme ; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule est supérieure. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la petite musquée, *odoxa moschatellina*. Ses feuilles sont radicales, sa hampe est à deux feuilles opposées dans son milieu ; sa fleur est d'un blanc-sale, à petite tête.

Genre 4. *Le groseiller*, ribes. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux inermes ou épineux ; les épines sont simples ou divisées, les boutons sont écailleux, et naissent dans le sein des épines ; les feuilles sont alternes, les pétioles sont dilatés à leur base, semi-amplexicaules, garnis de cils, quelquefois spinescens dans les individus mutiques ; les pédoncules sont axillaires, où sortent des boutons, uni-triflores dans les espèces épineuses, disposés en grappes et multiflores dans les espèces dépourvues d'épines ; les fleurs sont munies d'une bractée, dioïques dans le groseiller des Alpes ; le calyce est ventru, pentafide, coloré ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, insérés au sommet du calyce et alternes avec ses divisions ; les étamines sont au nombre de cinq, également insérées au sommet du calyce, et opposées à ses divisions ; l'ovaire est adhérent, le style est bifide, les stigmates sont obtus, la baie est globuleuse, ombiliquée, uniloculaire, polysperme ; les semences sont attachées par de petits cordons ombilicaux, à deux placentas oblongs, opposés et adnés aux parois de la baie ; l'embryon est droit, très-petit, situé à la base d'un périsperme charnu, très-dur, presque corné. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le groseiller commun, *ribes rubrum*. Cette espèce n'a point d'aiguillons, ses fleurs sont un peu planes, en grappes glabres, pendantes.

La seconde espèce est le cassis, *ribes nigrum*. Il est aussi sans aiguillons, ses fleurs sont campaniformes, en grappes lâches ; ses bractées sont fort petites.

La troisième est le grosseiller à maquereaux, *ribes grossularia*. Ses rameaux sont à aiguillons, ses pétioles sont poilus, ses baies sont velues.

La quatrième espèce est le groseiller rameux, *ribes*

uva crispa. Ses rameaux sont à aiguillons, ses baies sont glabres, ses pedunculés sont à bractées uniphylles.

ORDRE IV. — *Les calycanthemes*, calycanthemæ.

Les plantes de cet ordre sont en général herbacées et annuelles, rarement frutescentes; elles ont une tige souvent cylindrique, droite et garnie de rameaux tetragones; alternes ou opposés; les feuilles sortent de boutons coniques nuds et fort simples, opposés ou alternes, sessiles ou presque sessiles; les fleurs, presque toujours hermaprodites, souvent dépourvues de corolle, résident dans les aisselles des feuilles, et sont placées au sommet des tiges et des rameaux: le calyce est libre, tubuleux ou urcéolé; la corolle est formée de pétales en nombre déterminé, insérés au sommet du calyce et alternes avec ses divisions, quelquefois nulle; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, quelquefois en nombre double, attachées au milieu du calyce; les anthères sont petites, et s'ouvrant en deux loges par des sillons latéraux; l'ovaire est simple, libre; le style est unique, le stigmate souvent capité; la capsule est entourée et recouverte par le calyce, uni-ou-multiloculaire, polysperme; les semences sont insérées sur un placenta central, le périsperme est nul, l'embryon est droit, la radicule est inférieure. On en distingue deux genres aux environs de Paris.

Genre premier. La lysimachie, lythrum. Les plantes de ce genre sont presque toutes herbacées; les feuilles ordinairement opposées ou presque verticillées, rarement alternes; les fleurs sont souvent disposées en épis axillaires ou terminaux, quelquefois axillaires ou presque solitaires; le calyce est cylindrique, strié, muni à son lymbe de douze dents, dont six alternes, plus courtes et quelquefois nulles; les pétales de la corolle sont au nombre de six, les étamines à celui de douze, disposées sur deux rangs; les anthères petites, arrondies, vacillantes; la capsule est oblongue, recouverte par le calyce, biloculaire, bivalve; les valves sont quelquefois bifides au sommet; le placenta est central, adné à chaque côté de la cloison qui est opposée aux valves. On n'en connaît que deux espèces aux environs de Paris.

La

La première espèce est la salicaire officinale, *lythrum salicaria*. Ses feuilles sont opposées, en cœur, lancéolées; on remarque douze étamines.

La seconde espèce est la salicaire à feuilles d'hyssope, *lythrum hyssopifolium*. Ses feuilles sont alternes, linéaires : elle n'a que six étamines.

Genre 2. *Le peplis*, peplis. La plante de ce genre est herbacée, marécageuse, rampante; ses feuilles sont opposées; ses fleurs sont très-petites, axillaires, solitaires, opposées; leur calyce est campanulé, à douze dents alternes, plus courtes; la corolle est composée de six pétales, quelquefois point; les étamines sont au nombre de six, les anthères sont arrondies, la capsule est recouverte par le calyce, biloculaire, évalve, polysperme; le placenta est charnu, adné aux côtés de la cloison. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le peplis à feuilles de pourpier, *peplis portula*. Ses feuilles sont arondies, spatulées; ses fleurs sont blanchâtres, sessiles, axillaires.

Ordre V. — *Les epilobienes*, epilobianæ.

Les plantes de cet ordre sont herbacées et frutescentes, rarement arborescentes; leur tige est pour l'ordinaire droite et cylindrique, les feuilles sortent de boutons coniques et dépourvus d'écailles, et sont alternes ou opposées, toujours simples: les fleurs, en général, sont d'une couleur éclatante, et disposées différemment, leur calyce est monophylle, tubuleux, adhérent, divisé à son lymbe; la corolle est formée de pétales en nombre déterminé, insérés au sommet du calyce, et alternes avec ses divisions; les étamines sont en nombre égal ou en nombre double de celui des pétales, également insérées au sommet du calyce; l'ovaire est simple, adhérent; le style unique, le stigmate simple ou divisé; le fruit est adhérent, ordinairement multiloculaire et polysperme, rarement uniloculaire et monosperme, surmonté quelquefois par le calyce qui persiste; le périsperme est nul, l'embryon droit, les cotylédons planes, la radicule presque toujours inférieure. On en connaît quatre genres aux environs de Paris.

Genre premier. La châtaigne d'eau, trapa. Les plantes de ce genre sont des herbes à tige simple et enfoncée dans l'eau ; leurs feuilles caulinaires sont verticillées, finement découpées et comme radiciformes ; les feuilles floréales sont rhombrideles, flottantes sur la surface des eaux, portées sur des pétioles creux et ventrus ; les fleurs sont solitaires, axillaires ; leur calyce est quadripartite, persistant ; les pétales sont au nombre de quatre, les anthères sont panchées, l'ovaire est biloculaire, le stigmate est échancré, la noix est coriace, dure, presque turbinée ou tetragone, armée de deux ou quatre pointes épineuses, formée par les divisions persistantes du calyce ; la semence est grande, charnue. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la macre flottante, la vraie châtaigne d'eau, *trapa nutans*. Ses fleurs sont blanches, axillaires.

Genre 2. *La circée*, circœa. Les plantes de ce genre sont herbacées, ayant leurs feuilles opposées, les fleurs disposées en grappes terminales, alternes sur l'axe de la grappe ; le calyce de ces fleurs est court, à limbe bipartite et caduc ; les pétales sont au nombre de deux, les anthères sont droites, arrondies ; le stigmate est échancré, la capsule est pyriforme, hérissée de poils, biloculaire, évalve, ayant ses loges monospermes ; les semences se trouvent insérées au fond des loges. On n'en rencontre qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la circée à feuilles ovales, l'herbe à la sorcière, *circœa lutetiana*. Ses grappes de fleurs sont en nombre, ses fleurs sont blanc-rosées.

Genre 3. *L'onagre*, œnothera. Le calyce des plantes de ce genre est allongé, cylindrique, à limbe quadripartite et caduc ; les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, les étamines sont en nombre double des pétales ; les anthères sont oblongues, panchées ; le stigmate est quadrifide, la capsule est cylindrique, presque heptogone, nue à son sommet, quadriloculaire, quadrivalve ; les semences sont nombreuses, petites, insérées sur un placenta anguleux et central. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris, encore s'y est-elle naturalisée : c'est l'onagre bisannuel, l'herbe aux ânes, *œnothera biennis*. Sa tige est velue, ses feuilles sont ovales, lancéolées.

Genre 4. La nériette, epilobium. Les plantes de ce genre sont ordinairement herbacées, rarement frutescentes; les feuilles sont opposées ou alternes, les fleurs sont solitaires, axillaires ou disposées en épis terminaux, alternes sur l'axe de l'épi, et munies d'une bractée à leur base; les filamens des étamines sont droits ou déclines, le calyce est allongé, cylindrique, à limbe quadrifide et caduc; les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, souvent échancrés à leur sommet; les étamines sont alternes, plus courtes; les anthères sont ovales, panchées; le stigmate est quadrifide, la capsule est en forme de silique, très-longue, grêle, communément à quatre côtes, nue à son sommet, quadriloculaire, quadrivalve; les semences sont chevelues. On en trouve de cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la nériette à épi, l'herbe de Saint-Antoine, *epilobium spicatum*. Ses feuilles sont lancéolées, glabres; ses pedoncules sont nuds, son épi est pyramidal.

La seconde espèce est la nériette à feuilles étroites, *epilobium angustifolium*. Ses feuilles sont linéaires, son pedoncule porte une bractée, son épi est pyramidal.

Les fleurs de ces deux espèces sont irrégulières, leurs étamines sont déclinées, et leurs feuilles sont alternes. Les fleurs des cinq dernières espèces sont régulières, leurs pétales sont bifides, les feuilles inférieures sont opposées.

La troisième espèce est la nériette velue, *epilobium hirsutum*. Ses feuilles sont lancéolées, dentées, amplexicaules; les inférieures sont décourrantes, en gaîne.

La quatrième espèce est la nériette mollette, *epilobium molle*. Ses feuilles sont lancéolées, denticulées, très-molles, un peu pétiolées, velues, pubescentes.

La cinquième espèce est la nériette des montagnes *epilobium montanum*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, glabres, dentées, comme pétiolées.

La sixième espèce est la nériette à quatre angles, *epilobium tetragonum*. La tige est quadranguleuse, les feuilles sont lancéolées, denticulées, glabres, sessiles.

La septième espèce est la nériette des marais, *epilobium palustre*. Sa tige est droite, ses feuilles sont opposées, lancéolées, très-entières.

Ordre VI. — *Les rosacées*, rosaceæ.

Les racines des rosacées sont en général rameuses et fibreuses : dans les végétaux arborescens de cet ordre, le tronc est recouvert d'une écorce pour l'ordinaire grossière et ridée, et produit un grand nombre de branches rameuses, toujours alternes, communément cylindriques, qui s'élèvent souvent avec grace, et qui forment une cîme ou tête majestueuse : dans les végétaux herbacés et frutescens du même ordre, la tige est droite ou rampante, quelquefois armée d'aiguillons crochus ; elle porte des branches ordinairement cylindriques et également alternes : les feuilles sont presque toujours condupliquées avant leur développement, alternes, garnies de stipules, simples ou composées, portées sur des pétioles cylindriques, et creusées en-dessus d'un léger sillon ; les fleurs sont communément hermaphrodites et complètes, sujettes à doubler par la culture, et affectant différentes dispositions ; dans quelques genres, elles paraissent avant les feuilles ; le calyce de ces fleurs est adhérent, tubuleux ou libre, et en forme de godet, ordinairement divisé à son limbe, presque toujours persistant ; la corolle est formée de pétales en nombre déterminé, le plus souvent au nombre de cinq, insérés au sommet du calyce, et alternes avec ses divisions ; les étamines sont presque toujours en nombre indéterminé, insérées sur le calyce au-dessous des pétales ; les anthères sont arrondies, droites, et s'ouvrant en deux loges par des sillons latéraux ; l'ovaire est simple, adhérent et polystile dans des genres, libre et monostyle dans quelques-uns, libre et multiple dans d'autres ; les styles sont latéraux, ou situés sur le côté interne des ovaires, ordinairement vers le sommet, quelquefois vers leur base ; les stigmates sont simples, presque toujours tronqués obliquement sur leur face interne, et creusés d'un sillon. Le fruit est de nature ou substance différente ; tantôt c'est une pomme multiloculaire, couronnée par le calyce ; tantôt c'est une, deux ou plusieurs semences contenues dans le calyce qui persiste, se resserre à son orifice, et fait les fonctions de péricarpe ; tantôt

plusieurs semences sont portées sur un placenta commun ; tantôt ce sont plusieurs capsules uniloculaires, mono ou polysperme ; tantôt il ne se trouve qu'une seule capsule ou une seule baie uniloculaire, mono ou polysperme ; tantôt un drupe charnu ou coriace, renfermant un noyau mono ou disperme. Dans cet ordre, les semences sont marquées sur les côtés, et un peu au-dessous du sommet, d'un ombelle, auquel est inséré un petit filament, qui tire son origine du fond du péricarpe ; la membrane intérieure de la semence est quelquefois un peu enflée et légèrement charnue ; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotylédons sont planes, la radicule est supérieure ou inférieure.

Nous diviserons cet ordre en plusieurs sections. La section première sera destinée aux pommacées : ce sont des arbres ou arbrisseaux dont les fleurs sont hermaphrodites, complètes, et les étamines en nombre indéterminé ; l'ovaire en est simple, adhérent, prolystile ; la pomme est ombiliquée et couronnée par le limbe du calyce, multiloculaire ; la radicule est inférieure.

Genre premier. Le pommier, malus. Dans ce genre, les feuilles sont simples, entières, tomenteuses en-dessous ; les fleurs sont le plus souvent fasciculées, axillaires, ou sont situées au sommet des bourgeons ; leur calyce est pentafide, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les étamines à celui de vingt ou environ, les styles sont cinq, connés à leur base et velus ; la pomme est sphéroïde, glabre, ombiliquée à ses deux extrémités, quinqueloculaire dans le centre ; les loges sont cartilagineuses, contenant chacune deux semences ou deux pepins ; la tunique extérieure des semences est cartilagineuse. Ce genre ne fait dans le système de Linnée, qu'une espèce du genre *pyrus* ; Jussieu en a fait un genre à part. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris, dont on a obtenu par la culture plusieurs variétés : cette espèce est le pommier commun, *malus vulgaris*. Ses feuilles sont en scie, ses fleurs sont blanc-roses, en corymbes.

Genre 2. Le poirier, pyrus. Les feuilles des plantes de ce genre sont pour l'ordinaire glabres ; les fleurs sont ramassées au sommet des rameaux, presque disposées

en épis, portées sur de longs pedoncules. Ce genre ne diffère du précédent que par ses styles ordinairement distincts, par sa pomme glabre, turbinée, ombiliquée seulement au sommet. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le poirier commun, *pyrus communis*. On en a gagné une infinité de variétés par la culture.

Genre 3. *Le coignassier*, cydonia. Ce genre, qui ne faisait aussi qu'une espèce de celui du genre *pyrus*, et dont on l'a tiré pour en faire un genre particulier, en diffère totalement par les divisions du calyce, qui sont grandes et dentées, par le fruit, qui est tomenteux avant son développement parfait ; par les semences au nombre de huit dans chaque loge, et disposées sur deux rangs ; par les feuilles tomenteuses en-dessous, et par les fleurs solitaires, terminales, presque sessiles. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est, suivant Linnée, le poirier-coignassier, *pyrus cydonia*. Ses feuilles sont très-entières, ses fleurs sont blanc-roses, solitaires ; leurs calyces sont dentées, grands.

Genre 4. *Le néflier*, mespilus. Les feuilles dans ce genre sont simples, entières ou lobées ; les pedoncules sont communément multiflores, ou disposées en corymbes terminaux ; le calyce des fleurs est pentafide, les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les étamines à celui de dix, les styles et stigmates sont depuis deux jusqu'à cinq, très-rarement uniques ; la pomme est sphérique, à deux ou cinq spermes ; les semences sont osseuses. On en distingue 2 espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le néflier épine-blanche, *mespilus oxiacantha*, l'aube-épine. C'est un arbrisseau épineux, dont les feuilles sont comme trifides, dentées, obtuses ; les fleurs sont en long corymbe, ayant un ou deux styles odorans.

La seconde espèce est le néflier d'Allemagne, *mespilus germanica*. Il est sans épines ; ses feuilles sont lancéolées, cotoneuses en-dessous ; les fleurs sont sessiles, solitaires, à cinq styles.

Genre 5. *L'alissier*, cratægus. Ce genre ne diffère du précédent que par ses semences qui sont cartilagineuses. On en distingue quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'alisssier alouchier, *cratægus aria.* Il n'a point d'épines; ses feuilles sont ovales, incisées, en scie, cotoneuses en-dessous; ses fleurs sont en corymbe, ses pedoncules et calyces sont cotoneux.

La seconde espèce est l'alissier de Fontainebleau, *cratægus dentata.* Ses feuilles sont arrondies, anguleuses, en scie.

La troisième espèce est l'alissier commun, *cratægus torminalis.* Ses feuilles sont en cœur et à sept lobes, dont les inférieures sont divariquées; les fleurs sont en corymbes.

La quatrième espèce est l'alissier amélanchier, *cratægus mespilus amelanchier.* Ses pétales sont linéaires, allongés; ses fleurs sont en grappes, à cinq styles.

Genre 6. *Le sorbier*, sorbus. Les feuilles de ce genre sont aîlées, ou plus rarement semi-aîlées; les fleurs sont disposées en corymbes terminaux. Le sorbier ne diffère du néflier que par ses styles et stigmates qui sont au nombre de trois, par sa pomme globuleuse, turbinée, molle, trisperme, et par ses semences cartilagineuses. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le sorbier des oiseleurs, *sorbus aucuparia.* Ses feuilles sont glabres des deux côtés.

La seconde espèce est le sorbier-cormier, *sorbus domestica.* Ses feuilles sont velues en-dessous.

Nota. Ces quatre derniers genres ont fourni des espèces qui, suivant Linnée, ont été transportés d'un genre à l'autre, comme on peut le voir dans la deuxième partie de cet ouvrage.

La deuxième section de l'ordre comprend les rosiers: ce sont des arbrisseaux, dont les fleurs sont hermaphrodites, complètes; les étamines en nombre indéterminé, les ovaires sont aussi en nombre indéterminé, recouverts par le calyce en forme de godet, et resserré à son orifice; chaque ovaire est monostyle, les semences sont en nombre égal à celui des ovaires, la radicule est supérieure.

Genre 7. *Le rosier*, rosa. Les rosiers sont des arbrisseaux munis ordinairement d'aiguillons épars; leurs feuilles sont aîlées avec une impaire; les stipules sont en forme d'aîles, adnées à la base du pétiole commun; les fleurs sont terminales, solitaires ou disposées en co-

rymbes, souvent grandes, sujettes à doubler par la culture; le calyce de ces fleurs est en forme de godet, resserré à son orifice, divisé à son limbe en cinq découpures persistantes, dont deux munies d'appendices sur chaque côté, deux dépourvues d'appendices, et une appendiculée seulement sur un côté; les pétales sont au nombre de cinq, les étamines sont nombreuses, courtes; chaque style est terminé par un stigmate simple, la capsule est bacciforme, sphérique ou ovoïde, contenant un grand nombre de semences, presqu'osseuses et hispides. On en connaît six espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le rosier églantier, *rosa rubiginosa*. Ses feuilles sont couleur de rouille en-dessous; ses fleurs sont roses-pâles, ses fruits sont globuleux, à aiguillons recourbés.

La seconde espèce est le rosier à feuilles de pimprenelle, *rosa pimpinellifolia*. Ses folioles sont obtuses, ses fruits sont lisses, petits, globuleux; ses pedoncules sont lisses, ses pétioles sont âpres; ses fleurs sont rose-pâle.

La troisième espèce est le rosier très-épineux, *rosa spinosissima*. Les pedoncules sont hérissés, la tige et les pétioles sont très-épineux; les fleurs sont rose-pâle, les fruits sont globuleux, glabres.

La quatrième espèce est le rosier velu, *rosa villosa*. Les feuilles sont cotoneuses, les pedoncules hérissés, les fleurs roses-pâles, les fruits globuleux.

La cinquième espèce est le rosier de chien, *rosa canina*. Ses pedoncules sont glabres, ses fleurs sont rose-pâles, ses fruits sont ovales.

La sixième espèce est le rosier des champs, *rosa arvensis*. Il est rampant, ses pedoncules sont lisses, ses fleurs sont blanches, en cîme; ses fruits sont lisses, petits, globuleux.

La troisième section comprend les plantes agrimonicées: elles sont la plupart herbacées, leurs fleurs sont souvent apétales, quelquefois diclines; les étamines sont communément en nombre déterminé, les ovaires sont aussi en nombre déterminé, rarement recouverts par le calyce en forme de godet, et resserrés à l'orifice: chaque ovaire est monostyle, les semences sont en nombre égal à celui des ovaires, la radicule est supérieure.

Genre. 8. *La pimprenelle*, poterium. Les plantes de ce genre sont herbacées; les feuilles sont ailées, avec impaire; les stipules sont terminales, rapprochées en tête, ou disposées en épi; elles sont dioïques, leur calyce est quadrifide, coloré, muni à sa base de trois écailles; il n'y a point de corolle; les fleurs mâles ont trente étamines; les fleurs femelles ont deux ovaires, deux styles et deux stigmates en forme de pinceau; les semences sont aussi au nombre de deux, contenues dans la capsule. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la pimprenelle commune; *poterium sanguisorba.* Sa tige est un peu anguleuse.

Genre 9. *La sanguisorbe*, sanguisorba. Les plantes de ce genre sont herbacées, les feuilles et l'inflorescence sont les mêmes que dans le genre précédent; le calyce des fleurs est quadrifide, coloré, muni à sa base de deux écailles; on ne remarque aucune corolle, les étamines sont au nombre de quatre, les ovaires sont deux, les styles et les stigmates aussi en même nombre, ces derniers sont simples; on ne remarque que deux semences dans le calyce qui ressemble à une capsule. On ne trouve qu'une espèce de ce genre dans la Flore Parisienne: cette espèce est la sanguisorbe des montagnes, la pimprenelle des montagnes, *sanguisorba officinalis.* Ses épis sont ovales.

Genre 10. *L'aigremoine*, agrimonia. Les plantes de ce genre sont herbacées, leurs feuilles sont ailées, avec impaire, ayant leurs folioles alternativement inégales; les fleurs sont disposées en épis terminaux, munies chacune de trois bractées; leur calyce est oblong, pentafide, hérissé extérieurement dans sa partie moyenne de soies nombreuses et crochues à leur sommet, entouré à sa base d'un très-petit collier bipartite; les pétales de la corollaire sont au nombre de cinq, les étamines sont depuis douze jusqu'à vingt; les ovaires, les styles, les stigmates et les semences sont pareillement au nombre de deux: ces derniers sont contenus dans le calyce qui ressemble à une capsule. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'aigremoine officinale, *agrimonia eupatoria.* Ses feuilles sont ailées, ayant leurs

folioles alternes, plus petites, avec l'impaire pétiolée.

La seconde espèce est l'aigremoine odorante, *agrimonia odorata*. Son odeur est forte.

Genre 10. *La perce-pierre*, aphanes. C'est une petite plante herbacée, dont les feuilles sont simples, très-petites, engaînantes à leur base; les fleurs sont sessiles, ramassées dans les aisselles des feuilles; leur calyce est à huit découpures, dont quatre alternes, plus petites; il n'y a point de corolle, les étamines sont au nombre de quatre, très-courtes; les ovaires, les styles, les stigmates et les semences sont pareillement au nombre de deux: ces dernières sont recouvertes par le calyce connivent. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la perce-pierre des champs, *aphanes arvensis*. Ses feuilles sont découpées en trois; ses fleurs sont herbacées.

Genre 12. *Le pied de lion*, alchimilla. Les plantes de ce genre sont des herbes, dont les feuilles sont palmées ou presque digitées; ses fleurs sont disposées en corymbes axillaires et terminaux; leur calyce est tubuleux, à limbe ouvert et divisé en huit découpures, dont quatre alternes, plus petites; il n'y a point de corolle, les étamines sont au nombre de quatre, très-courtes; l'ovaire et le style sont uniques, le stigmate est simple, la semence est seule, recouverte par le calyce connivent. Cette plante, quoique d'un grand usage en médecine, ne se trouve pas aux environs de Paris: mais elle s'y cultive; on n'en rencontre que sur les montagnes les plus élevées de la France.

La quatrième section est destinée aux plantes dryadées, qui sont la plupart herbacées, dont les fleurs sont hermaphrodites, complètes, et les étamines en nombre indéterminé; les ovaires sont aussi en nombre indéterminé, portés sur un réceptacle commun; chaque ovaire est monostyle, les semences sont en nombre égal à celui des ovaires, nues ou plus rarement bacciformes, la radicule est supérieure.

Genre. 13. *La tormentille*, tormentilla. Les plantes de ce genre sont des herbes, dont les feuilles sont digitées, les fleurs axillaires et terminales, presque solitaires; le calyce est à huit découpures, dont quatre alternes,

plus petites ; les pétales de la corolle sont au nombre de quatre, le réceptacle est seminifère, fort sec, très-petit. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la tormentille droite, *tormentilla erecta*. Ses feuilles sont sessiles, à trois ou cinq digitations, en scie.

Genre 14. *La quinte-feuille*, potentilla. Les plantes de ce genre sont pour l'ordinaire herbacées, rarement frutescentes, ayant leurs feuilles aîlées, avec une impaire dans une espèce, digitées dans une autre, ternées dans une troisième ; les stipules sont en forme d'aîles, adnées à la base du pétiole ; les fleurs sont disposées en corymbes terminaux, le calyce est ouvert, à dix découpures, dont cinq alternes, plus petites ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les réceptacles sont seminifères, en scie, très-petits. On en connaît sept espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la potentille couchée, *potentilla supina*. Ses tiges sont aîlées, fourchues, penchées ; ses fleurs sont jaunes.

La seconde espèce est la potentille droite, *potentilla recta*. Sa tige est droite, ses feuilles sont digitées, ayant sept folioles lancéolées, velues des deux côtés ; ses fleurs sont blanches.

La troisième espèce est la potentille argentée, *potentilla argentea*. Sa tige est droite, ses feuilles sont digitées, ayant cinq folioles cunéiformes, incisées, cotoneuses en-dessous ; ses fleurs sont jaunes.

La quatrième espèce est la quinte-feuille satinée, l'argentine, *potentilla anserina*. Sa tige est rampante, ses feuilles sont aîlées, ayant les folioles en scie ; ses pédoncules sont uniflores, ses fleurs sont jaunes.

La cinquième espèce est la potentille printannière, la farciniere, *potentilla verna*. Sa tige est couchée, ses feuilles radicales sont à cinq folioles, en scie aiguë, tronquées ; les caulinaires sont ternées, les fleurs sont jaunes.

La sixième espèce est la quinte-feuille ordinaire, *potentilla reptans*, la quinte-feuille couchante. Sa tige est rampante, les folioles sont au nombre de cinq, les pédoncules sont uniflores, les fleurs sont jaunes.

La septième espèce est la potentille à grandes fleurs, *potentilla grandiflora*. Ses folioles sont au nombre de trois, comme velues des deux côtés; sa tige est tombante, égale aux feuilles.

Genre 15. *Le fraisier*, fragaria. Les plantes de ce genre sont stolonifères; les feuilles sont ternées, rarement digitées ou simples; les stipules sont adnées au pétiole, les fleurs sont le plus souvent disposées en corymbes terminaux, quelques-unes dioïques; le calyce et la corolle sont les mêmes que dans le genre précédent; le réceptacle seminifère est grand, pulpeux, baciforme, coloré, d'une saveur agréable, souvent caduc. On en trouve deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le fraisier des bois, *fragaria vulgaris*. Ses rejets sont rampans, ses pedunculés sont divisés, ses fleurs sont blanches.

La seconde espèce est le fraisier stérile, *fragaria sterilis*. Il n'a point de rejets rampans.

Genre 16. *Le comaret*, comarum. C'est une plante marécageuse, dont les feuilles sont aîlées, avec une impaire; les stipules sont adnées au pétiole et engaînant la tige; les pedunculés sont pauciflores, axillaires et terminaux; les pétales sont plus courts que le calyce; le calyce et la corolle sont les mêmes que dans le quatorzième genre, le réceptacle seminifère est grand, ovoïde, spongieux, persistant. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le comaret des marais, *comarum palustre*. Ses feuilles sont aîlées, le réceptacle est oval, les pétales plus courts que le calyce, les fleurs sont d'un rouge obscur.

Genre 17. *La benoîte*, geum. Les plantes de ce genre sont herbacées, les feuilles sont digitées, et plus souvent aîlées avec impaire; la foliole terminale est ordinairement plus grande; les stipules sont adnées au pétiole, les pedunculés sont terminaux ou axillaires, pauciflores; le calyce et la corolle sont les mêmes que dans la potentille, le réceptacle seminifère est oblong, velu; les semences sont terminées par des arrêtes longues, geniculées, crochues à leur sommet. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la benoîte commune, *geum urbanum*. Ses calyces sont réfléchis, ses stipules adnées au pétiole, ses fleurs terminales, jaunes.

Comarum palustre.

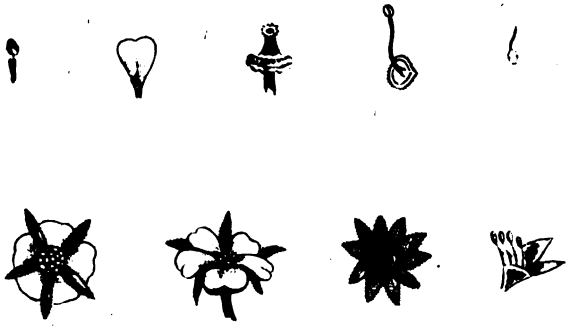

Fragaria sterilis.

Genre 18. *La ronce*, rubus. Les plantes de ce genre sont rarement herbacées, et pour lors toujours inermes, plus souvent frutescentes, et pour l'ordinaire aiguillonnées; les feuilles sont simples, ou ternées ou digitées, ou aîlées dans quelques espèes seulement nouvellement découvertes; les fleurs sont communément terminales, très-rarement axillaires, souvent disposées en grappes paniculées, quelquefois solitaires; le calyce est ouvert, pentafide; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, le réceptacle est fangeux, conique, court; les semences sont nombreuses, bacciformes, très-rapprochées, formant une baie composée. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le framboisier ordinaire, *rubus idæus*. Ses feuilles sont aîlées, à cinq folioles; les inférieures sont ternées; les pétioles sont en gouttière.

La seconde espèce est la ronce bleue, *rubus cæsius*. Sa tige est cylindrique, ses feuilles sont ternées, un peu nues; ses folioles sont latérales, à deux lobes.

La troisième espèce est la ronce ordinaire, *rubus fruticosus*. Ses feuilles sont digitées, à trois ou cinq folioles.

La quatrième espèce, suivant l'auteur de la Flore Parisienne, est la ronce drapée, *rubus tomentosus*. Ses feuilles sont les mêmes que celles de la troisième espèce; les folioles sont ovales, arrondies, cotoneuses en-dessous; ses fleurs sont en panicule.

La cinquième section est destinée aux ulmaires, qui sont ordinairement frutescentes, ayant leurs fleurs presque toujours hermaphrodites et complètes, les étamines en nombre indéterminé, monostylés, les capsules en nombre égal à celui des ovaires, mono ou polyspermes; la radicule est supérieure.

Genre. 19. *La reine des prés*, spirœa. Les plantes de ce genre sont herbacées ou frutescentes; les feuilles sont simples ou aîlées, avec une impaire; les stipules sont adnées au pétiole, quelquefois très-petites ou même nulles; les fleurs sont axillaires, plus souvent terminales, disposées en corymbes ou en panicules, rarement fasciculées; le calyce est ouvert, quinquefide; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, les ovaires sont depuis trois jusqu'à douze, uniloculaires, intérieu-

rement bivalves; les semences sont depuis une jusqu'à trois, insérées à la suture intérieure des valves. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ulmaire filipendule, *ulmaria filipendula*. Ses folioles sont nombreuses, linéaires, lancéolées, glabres.

La seconde espèce est l'ulmaire reine des prés, *spiræa ulmaria*. Ses folioles sont ovales, à double denture, blanches en dessous; ses fleurs sont blanches.

La section sixième est destinée aux amygdalées, qui sont des arbres ou arbrisseaux, dont les fleurs sont hermaphrodites, complètes, les étamines en nombre indéterminé; l'ovaire est simple, libre, monostyle; le fruit drupacé, le noyau uni ou bisperme, la membrane intérieure de la semence un peu enflée et légèrement charnue, la radicule supérieure.

Genre 20. *Le cerisier*, cerasus. Les plantes de ce genre sont des arbres de moyenne grandeur, dont les feuilles sont condupliquées avant leur développement, garnies de stipules, glanduleuses à leur base dans plusieurs espèces, toujours vertes dans une seule; le calyce des fleurs est campanulé, quinquelobé, caduc; les pétales de la corolle sont en nombre; les étamines depuis vingt jusqu'à trente, la drupe est charnue, arrondie, glabre, légèrement sillonnée d'un côté; le noyau est lisse, arrondi, marqué latéralement d'un angle plus ou moins saillant, uni ou bisperme. Linnée confond ce genre avec le suivant, Jussieu l'en a séparé. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le cerisier à grappes, *cerasus padus*. Ses feuilles sont lancéolées, caduques, à deux glandes en-dessous de leur base; les fleurs sont en grappes.

La seconde espèce est le cerisier odorant, le bois de Sainte-Lucie, *cerasus mahaleb*. Ses feuilles sont ovales, arrondies; ses fleurs sont en corymbes.

La troisième espèce est le cerisier ordinaire, *cerasus vulgaris*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées; ses fleurs sont en ombelles, leur calyce est très-réfléchi.

La quatrième espèce est le cerisier merisier, *cerasus avium*. Ses feuilles sont un peu pubescentes en-dessous;

Ulmaria filipendula.

ses fleurs sont en ombelle, avec un calyce très-réfléchi; ses fruits sont très-petits.

Genre 21. *Le prunier*, prunus. Les plantes qui constituent ce genre sont des arbres de moyenne grandeur, dont les feuilles sont convolutées avant leur développement, garnies de stipules, divisées le plus souvent sur leurs bords en dents aiguës, ayant leurs inférieures munies de dents concaves; le calyce, la corolle et les étamines sont les mêmes que dans le genre précédent; la drupe est plus grande, glabre, ovoïde ou arrondie, légèrement sillonnée d'un côté; le noyau est uni ou disperme, ovoïde, légèrement comprimé, acuminé au sommet, raboteux à l'extérieur, et sillonné près de ses bords qui sont anguleux. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le prunier domestique, *prunus domestica* Ses feuilles sont lancéolées, ovales, roulées, très-cotoneuses.

La seconde espèce est le prunier épineux, la prunelle, *prunus spinosa*. Ses rameaux sont épineux; ses feuilles sont lancéolées, glabres.

Ordre VII.

Les légumineuses, leguminaceæ.

Les plantes légumineuses ont une tige herbacée, ou frutescente ou arborescente, cylindrique, rameuse, ordinairement droite, quelquefois volubile de droite à gauche, c'est-à-dire, se roulant dans un sens opposé au mouvement du soleil, rarement rampantes; les feuilles sont munies de stipules, presque toujours alternes, opposées néanmoins dans un petit nombre d'espèces, simples, ternées, digitées, une ou deux, ou rarement trois fois aîlées, avec impaire ou sans impaire; la foliole terminale est quelquefois pour lors remplacée par une vrille; les fleurs sont généralement hermaphrodites, quelquefois diclines par avortement, et sont différemment disposées: leur calyce est monophylle, différemment divisé; la corolle est polypétale, très-rarement nulle ou d'une seule pièce, insérée à la base du calyce;

les pétales sont en nombre moindre, réguliers, presqu'égaux, plus souvent quatre, irréguliers; un, supérieur et extérieur, qui embrasse à demi les autres, et qui est ordinairement plus grand, il se nomme *étendart*; deux, latéraux, auxquels on donne le nom d'*ailes*, et un inférieur, nommé *carène*, qui est intérieur, courbé en montant comme l'avant d'une nacelle, simple ou bipartite : les étamines sont presque toujours au nombre de dix, insérées sur le calyce en-dessous des pétales; les filamens sont quelquefois distincts, ou seulement presque réunis à leur base, quelquefois monodelphes dans toute leur étendue, plus souvent diadelphes, c'est-à-dire, que neuf filamens sont connés en un tube fendu dans toute sa longueur, sous l'étendart, la dixième étant solitaire et appliquée contre la fissure du tube; les anthères sont distinctes, communément arrondies, quelquefois oblongues, vacillantes; l'ovaire est simple, libre; le style est unique, le stigmate simple; le fruit est très-rarement capsulaire, uniloculaire, presque monosperme, bivalve, et ne s'ouvrant point, le plus souvent légumineux, bivalve, trivalve et même quadrivalve dans quelques espèces; tantôt uniloculaire, mono ou polysperme; tantôt divisé dans sa longueur en plusieurs loges monospermes, quelquefois pulpeuses, fermées par des cloisons transversales; les semences en général sont arrondies ou réniformes, ombiliquées, attachées à une seule suture latérale; la radicule de l'embryon est droite, et la membrane intérieure de la semence se trouvant enflée, charnue, imite en quelque sorte un périsperme dans les plantes dont la fleur est régulière; la radicule de l'embryon est courbée sur les lobes, et n'a nulle apparence de périsperme dans les plantes dont la fleur est irrégulière; les lobes de l'embryon sont formés la plupart d'une substance farineuse et très-nourrissante, se changeant ordinairement, comme dans les autres plantes dicotylédones, en feuilles seminales, quelquefois distincts des feuilles seminales, et ne s'élèvent que très-peu hors de terre dans la germination.

Cet ordre renferme plusieurs sections et genres de plantes exotiques, dont nous ne parlerons pas ici. La première section, dont il y sera fait mention, comprendra les

les arbrisseaux ou herbes dont les feuilles sont simples ou plus rarement digitées ; les stipules libres ou adnées à la base du pétiole, quelquefois peu apparentes ; la corolle irrégulière ou papilionacée ; les étamines au nombre de dix, presque toujours diadelphes, rarement monodelphes, le légume uniloculaire, bivalve.

Genre premier. L'ajonc, ulex. Les plantes de ce genre sont des soubs-arbrisseaux rameux ; les rameaux sont épineux à leurs sommets ; les feuilles sont simples, presque nulles, spiniformes ; les fleurs sont axillaires, ou disposées en épis au sommet des rameaux, de couleur jaune ; le calyce est à quatre divisions profondes, colorées, inégales, dont deux grandes opposées, deux très-petites, également opposées et caduques, la carène diphylle, les étamines monodelphes, le légume renflé, excédant à peine le calyce, oligosperme. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est l'ajonc marin, *ulex europœus*. Ses feuilles sont velues.

Genre 2. *Le sparte*, spartium. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux ou soubs-arbrisseaux, rarement épineux ; ses feuilles sont simples ou ternées, quelquefois simples et ternées dans une même espèce ; les stipules sont très-petites, ou presque nulles ; les fleurs sont terminales ou axillaires, solitaires, ou disposées en grappes ; le calyce campanulé, denté ou bilabié ; la lèvre supérieure à deux dents, la lèvre inférieure à trois ; l'étendart de la corolle est en cœur renversé, la carène est diphylle, les étamines sont monodelphes, le stigmate est velu longitudinalement sur un côté ; le légume est comprimé, mono ou polysperme. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le sparte à balai, le genêt commun, *spartium scoparium*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées ; ses rameaux sont verts, anguleux ; ses fleurs sont latérales.

Genre 3. *Le genêt*, genista. Dans ce genre, les plantes sont arbrisseaux ou soubs-arbrisseaux, inermes ou épineux ; ses feuilles sont ternées ou simples, et alors quelquefois décourrantes sur une tige applatie, bordées sur ses côtés d'une aîle rétrécie d'espace en espace, et comme articulée ; les stipules sont très-petites ou presque nulles ; les fleurs sont terminales ou axillaires, solitaires ou dis-

posées en grappes ; le calyce est tubulé, bilabié ; la lèvre supérieure à deux dents, l'inférieure à trois ; l'étendart de la corolle est oblong, la carène échancrée ; les étamines monodelphes, le légume oblong, mono ou polysperme. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le genêt ailé, le genêt à flèche, *genista sagittalis*. Sa tige est comme simple, articulée, à membranes en ailes ; ses feuilles sont ovales, lancéolées ; ses fleurs sont en épi terminal.

La seconde espèce est le genêt des teinturiers, *genista tinctoria*. Ses feuilles sont lancéolées, un peu velues en bas ; ses gousses sont droites, comprimées, glabres ; ses fleurs sont en épi terminal.

La troisième espèce est le genêt velu, *genista pilosa*. Sa tige est tuberculeuse et penchée, ses feuilles sont lancéolées, obtuses.

La quatrième espèce est le genêt anglais, *genista anglica*. Les épines sont simples, les feuilles sont lancéolées, la carène est allongée, les légumes sont glabres, enflés.

Genre 4. *La bugrane, l'arrête-bœuf*, ononis. Les plantes de ce genre sont herbes ou soubs-arbrisseaux ; leurs feuilles sont ternées, ayant leurs folioles presque toujours garnies de dents aiguës ; les stipules sont adnées à la base du pétiole ; les fleurs sont axillaires ou terminales, sessiles, et le plus souvent pedunculées, de couleur jaune ou pourpre ; les peduncules sont mutiques ou aristés, uni ou multiflores ; le légume est oblong dans certaines espèces, très-court dans d'autres, excédant à peine le calyce, et uni-disperme ; le calyce est campanulé, à cinq découpures linéaires ; la découpure inférieure est placée sous la carène ; l'étendart est très-grand, strié ; les étamines sont monodelphes à leur base, le légume est renflé, sessile, oligosperme. On en distingue trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'arrête-bœuf des champs, *ononis arvensis*. Cette espèce est un peu velue et épineuse ; ses feuilles supérieures sont simples ; ses fleurs sont en grappes et geminées.

La deuxième espèce est l'arrête-bœuf très-petit, *ononis minutissima*. Ses feuilles sont glabres, ternées ; ses sti-

pules sont ensiformes; ses fleurs sont jaunes, latérales, comme sessiles; le calyce est scarieux, plus long que la corolle.

La troisième espèce est l'arrête-bœuf gluant, *ononis natrix*. Sa tige est soubs-ligneuse, ses stipules sont très-entières, ses feuilles ternées, visqueuses; ses pedunculos uniflores, aristés, ses fleurs jaunes.

L'auteur de la Flore Parisienne en rapporte une quatrième espèce, qu'il nomme l'arrête-bœuf des anciens, *ononis antiquorum*. Ses feuilles supérieures sont simples, les inférieures ont leurs folioles petites; les rameaux sont presque lisses, très-épineux; les fleurs sont purpurines.

Genre 5. *La vulnéraire*, anthyllis. Les tiges des plantes de ce genre sont herbacées dans une espèce, frutescentes dans d'autres; les rameaux d'une espèce sont nombreux, presqu'opposés, terminés en une pointe piquante; les feuilles sont ternées ou plus souvent ailées, avec une impaire, simples néanmoins dans une espèce; les stipules sont presque toujours adnées à la base du pétiole, rarement presque nulles; les pedunculos sont communément terminaux, multiflores; les fleurs sont rapprochées par paquets; le calyce est oval, oblong ou campanulé, souvent renflé dans sa partie moyenne, et rétréci à son orifice, velu, quinquedenté, inégal, persistant; l'étendart est plus long que les ailes et les carènes; les étamines sont monodelphes à leur base; le légume est petit, renfermé dans le calyce, uni-bisperme. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la vulnéraire officinale, *anthyllis vulneraria*. Sa tige est velue, ses folioles sont très-inégales.

Genre 6. *Le trefle*, trifolium. Les plantes de ce genre sont herbacées; les feuilles sont ternées, digitées; les stipules sont adnées à la base du pétiole; les fleurs sont rapprochées en tête, ou disposées en épis serrés, munies de bractées, terminales et axillaires; les corolles sont quelquefois monopétales et staminiferes; le calyce est tubuleux, pentafide, persistant; la carène est pour l'ordinaire simple, plus courte que les ailes et l'étendart; le légume est très-petit, recouvert par le calyce, s'ouvrant à peine, uni-bisperme. On en distingue vingt-trois espèces aux environs de Paris, sans y comprendre les

melilots qui, suivant Linnée, faisaient partie de ce genre, et dont Jussieu a fait un genre particulier.

La première espèce est le trefle hybride, *trifolium hybridum*. Sa tige est un peu cannellée, ses feuilles ne sont pas tachées, ses fleurs sont en ombelles, le calyce est glabre.

La seconde espèce est le trefle rampant, le triolet, *trifolium repens*. Sa tige est rampante, ses feuilles ordinaires sont à taches blanches, ses fleurs sont en ombelles, et deviennent brunes; le calyce est glabre.

La troisième espèce est le trefle enterré, *trifolium subterraneum*. Les fleurs sont d'un blanc-sale, leurs têtes sont petites, ayant le calyce velu; les têtes des fruits sont enveloppées d'une chevelure centrale; elles pénètrent dans la terre.

La quatrième espèce est le trefle rouge, *trifolium rubens*. Ses stipules sont grandes et membraneuses, ses épis sont allongés, ses fleurs sont rouges, les dents du calyce sont plumeuses.

La cinquième espèce est le trefle des prés, *trifolium pratense*. Les fleurs sont rouges ou blanches, l'épi est globuleux, à deux bractées opposées, dont les stipules sont membraneuses et en involucre.

La sixième espèce est le trefle cilieux, *trifolium ciliosum*. Il est couché et très-velu, ses stipules sont allongées, glabres, hors la pointe; ses folioles sont oblongues, ovales, poilues et très-ciliées, à peine denticulées; les capitules sont terminaux, globuleux, très-fournis de longs poils; la corolle égale le calyce, les fleurs sont rouges.

La septième espèce est le trefle des Alpes, *trifolium Alpestre*. Ce trefle est à deux épis velus, ses stipules sont vertes, les supérieures sont lancéolées.

La huitième espèce est le trefle courbé, *trifolium flexuosum*. Les tiges sont coudées et détachées d'une manière sensible à chaque nœud; les folioles sont ovales, entières et légèrement échancrées; les fleurs sont rouges, en épi un peu allongé, et soutenues par deux feuilles presque sessiles; le calyce est cannellé, glabre, et se termine par cinq divisions velues, en forme d'arrêtes.

La neuvième espèce est le trefle incarnat, *trifolium*

incarnatum. Ses épis sont oblongs, velus, obtus, dénués de feuilles; les folioles sont comme arrondies et crenellées.

La dixième espèce est le trefle jaunâtre, *trifolium ochroleucum.* Sa tige est droite, pubescente; les folioles des feuilles inférieures un peu en cœur; les fleurs d'un jaune-pâle.

L'onzième espèce est le trefle à feuilles étroites, *trifolium angustifolium.* Ses épis sont coniques, oblongs, velus, rudes; les calyces sont velus, à dents setacées, roides, comme égales; les folioles sont linéaires, velues.

La douzième espèce est le trefle en forme de chardon à bonnetier, *trifolium dipsaceum.* La tige est couchée, un peu glabre; les stipules sont longuement linéaires, les folioles sont ovales, entières, légèrement pubescentes; les capitules sont terminaux, compactes, rarement squarreux par les dents longues et spinescentes des calyces.

La treizième espèce est le trefle des champs, le pied de lièvre, *trifolium arvense.* Les épis sont ovales, velus; les dents du calyce sétacées, velues, égales, faibles.

La quatorzième est le trefle grêle, *trifolium gracile.* Ce trefle est dressé, rarement étalé, filiforme; ses folioles sont linéaires, les épis pedunculés, ovoïdes et cylindracés; les fleurs rougeâtres, très-petites; le calyce est à taches, courtement urcéolé, pubescent, blanchâtre; les arrêtes sont longues, dressées, violettes, et beaucoup plus longues que la corolle.

La quinzième espèce est le trefle dur, le trefle rude, *trifolium scabrum.* Les têtes de ses fleurs sont ovales, sessiles; les calyces sont velus, à dents inégales, recourbées.

La seizième espèce est le trefle strié, *trifolium striatum.* Les têtes de ses fleurs sont arrondies, sessiles; les calyces sont velus, striés.

La dix-septième espèce est le trefle fraise, *trifolium fragiferum.* Les têtes de ses fleurs sont arrondies, à longs pedunculés; les calyces sont velus, enflés, à deux dents réfléchies; la corolle est polypétale, purpurine. Ce trefle est rampant.

La dix-huitième espèce est le trefle des montagnes,

trifolium montanum. Sa tête est ovale, ses calyces sont velus; sa corolle est polypétale, les étendarts sont subulés, et se flétrissent bientôt.

La dix-neuvième espèce est le trefle houblon, *trifolium agrarium*. Cette espèce fait partie du genre suivant.

La vingtième espèce est le trefle rameux *trifolium spadiceum*. Autre espèce du genre suivant.

La vingt-unième espèce est le trefle doré, *trifolium aureum*. Il a beaucoup de rapport avec le trefle précédent; il faut conséquemment le placer dans le genre suivant.

La vingt-deuxième espèce est le trefle nain, *trifolium procumbens*. Sa tige est couchée, ses épis sont ovales et imbriqués, les étendarts sont courbés et persistans, ses fleurs sont jaunes.

La vingt-troisième espèce est le trefle filiforme, *trifolium filiforme*. Sa tige est couchée, ses épis sont un peu imbriqués, les étendarts sont courbés et persistans, ses calyces sont pedunculés.

Genre 7. Le melilot, melilotus. Ce genre ne diffère du précédent que par son légume qui est plus long que sa corolle, sa foliole moyenne pétiolée, ses fleurs disposées en épis lâches. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris:

La première espèce est le melilot officinal, *melilotus officinalis*. Ses fleurs sont jaunes, pendantes en grappes grêles, lâches; les légumes sont dispermes, roides, aigus.

La deuxième espèce est le melilot blanc, *melilotus alba*. Ses épis sont grêles et fort longs; les fleurs sont blanches.

La troisième espèce est le melilot trefle-houblon, *melilotus trifolium agrarium*. La tige est droite; les têtes ovales des fleurs sont imbriquées; les étendarts sont ouverts, persistans; les calyces sont glabres; les fleurs, qui sont jaunes, prennent la figure d'une tête de houblon.

La quatrième espèce est le melilot brun, *melilotus trifolium spadiceum*. Les calyces sont velus; le reste est comme dans l'espèce précédente.

Genre 8. La luserne, medicago. Les plantes de ce genre

sont le plus souvent herbacées, rarement frutescentes; les feuilles sont ternées, les folioles dentées, les stipules petites, adnées à la base du pétiole; les pedoncules axillaires et terminaux, uniflores ou multiflores; le calyce presque cylindrique, à cinq découpures égales; la carène est peu écartée de l'étendart, le légume est falciforme dans une espèce, courbé en dedans ou racló en spirale dans une autre, olygosperme ou polysperme. On en connaît quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la luzerne ordinaire, *medicago sativa*. Sa tige est glabre, droite; ses pedoncules sont en grappes, ses fleurs sont violettes ou blanches, ses gousses sont contournées.

La seconde espèce est la luzerne à fer de faulx, *medicago falcata*. Sa tige est couchée, ses pedoncules sont en grappes, ses gousses en croissant, ses fleurs sont jaunes.

La troisième espèce est la luzerne en forme de houblon, *medicago lupulina*. Ses tiges sont couchées, ses épis sont ovales, ses fleurs sont jaunes, ses gousses sont reniformes, monospermes.

La quatrième espèce est la luzerne en forme de limace, *medicago polymorpha*. Ses légumes ou gousses sont en coquilles, ses stipules sont dentées, sa tige est difluse.

Genre 9. *Le fénu-grec*, trigonella. Les plantes de ce genre sont des herbes dont les feuilles sont ternées, les folioles souvent cunéiformes et finement dentées, les stipules petites, distinctes du pétiole; les fleurs sont terminales, solitaires, presque sessiles, ou disposées tantôt en épis, tantôt en ombelles sur un pedoncule souvent aristé. Le légume du fénu-grec ordinaire est beaucoup plus long que celui des autres espèces; le calyce est campanulé, à cinq découpures presqu'égales; les aîles sont ouvertes, ainsi que l'étendart, et représentent ensemble une corolle à trois pétales égaux; la carene est très-petite, le légume est oblong, plus ou moins comprimé, acuminé, polysperme. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le fénu-grec ordinaire, *trigonella fœnum-græcum*. Sa tige est droite, ses fleurs sont d'un blanc-sale, ses gousses sont sessiles, redressées, un peu en faulx, et aiguës.

La deuxième espèce est le fénu-grec de Montpellier, *trigonella monspeliaca*. Ses fleurs sont jaunes, ses gousses sont arquées, serrées, divergentes, courtes, inclinées.

Genre 10. *Le lotier*, lotus. Les plantes de ce genre sont herbacées, dont les feuilles sont ternées, pétiolées, ayant leurs folioles sessiles; les stipules sont grandes, distinctes du pétiole, semblables aux folioles; les pedunculés sont solitaires, axillaires et terminaux, portant une ou plusieurs fleurs disposées en ombelles, souvent monophylles à leur sommet, quelquefois aphylles; les étamines sont cinq, alternes, plus courtes dans quelques espèces; le calyce est tubuleux, à cinq découpures égales, persistant; les aîles sont pour l'ordinaire plus courtes que l'étendart, conniventes en-dessous longitudinalement; le légume est oblong, cylindrique ou anguleux, en général droit, polysperme. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le lotier des prés, *lotus siliquosus*. Ses fleurs sont solitaires, les folioles sont velues, les deux latérales diminuées du côté intérieur; les légumes sont à quatre angles membraneux.

La seconde espèce est le lotier cornu, *lotus corniculatus*. Les têtes des fleurs sont applatics en-dessus; les gousses sont cylindriques et étalées.

Genre 11. *L'haricot*, phaseolus. Les plantes de ce genre sont à tige communément voluble; les feuilles sont ternées, pétiolées; les stipules distinctes du pétiole, les folioles articulées sur le pétiole commun; les arrêtes et stipules au nombre de deux au sommet du pétiole propre de la foliole terminale, et une seule stipule à la base de chaque pétiole des folioles latérales: les fleurs sont disposées en épis axillaires; les calyces sont quelquefois munis de bractées à leur base; les légumes sont pour l'ordinaire glabres, rarement velus et hérissés de poils rudes et piquans; les lobes de l'embryon sont distincts des feuilles seminales; le calyce des fleurs est bilabié, la lèvre supérieure est échancrée, la lèvre inférieure est tridentée; l'étendart est réfléchi, la carène et les organes sexuels contournés en spirale; l'ombilic de la semence n'a point de callosité saillante. On n'en connaît communément qu'une espèce aux environs de

Paris, encore l'y cultive-t-on : cette espèce est l'haricot commun, la fève, *phaseolus vulgaris*. Sa tige est grimpante, voluble; ses fleurs sont en grappe courte, le calyce est à deux bractées ouvertes.

Il y a dans cet ordre une section de plantes, dont la corolle est irrégulière, papillonnacée; les étamines sont au nombre de dix, diadelphes, rarement monodelphes; le légume est biloculaire dans l'astragale, dont il sera seul fait mention ici, bivalve. Toutes les plantes de cette section sont en général des herbes ou arbrisseaux, ou arbres de moyenne grandeur, ayant les feuilles aîlées, avec impaire. Il n'y a dans cette section qu'un genre, qui est le suivant.

Genre 12. *L'astragale*, astragalus. Les plantes de ce genre sont rarement suffrutescentes, plus souvent herbacées, droites ou couchées; les feuilles sont aîlées avec impaire dans l'espèce dont il sera parlé ci-après, et qui est herbacée; les fleurs sont rapprochées en tête, ou disposées soit en grappes, soit en épis; le calyce est tubuleux, quinquedenté; l'étendart plus long que les aîles et la carène; le légume sujet à varier dans sa forme, tantôt court, renflé, tantôt allongé, un peu grêle, courbé ou crochu, toujours biloculaire; la cloison est double, parallèle aux valves. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : c'est l'astragale réglisse sauvage, *astragalus glyciphyllos*. Ses tiges sont couchées, ses feuilles sont ovales, plus longues que le pedoncule; ses fleurs sont jaunes, ses gousses sont à un sillon en-dessus.

Une autre section de cet ordre est celle qui comprend des plantes herbacées, dont les feuilles sont aîlées ou conjuguées; le pétiole commun est terminé par une vrille ou par une foliole dans le *cicer*, les stipules distinctes du pétiole; la corolle est irrégulière, papillonacée; les étamines sont au nombre de dix, diadelphes; le légume uniloculaire, bivalve.

Genre 13. *La gesse*, lathyrus. Les tiges de ce genre sont étalées, ou droites ou grimpantes, cylindriques ou anguleuses, quelquefois aîlées, lorsque les pétioles sont décourrans; le pétiole est diphylle, ou les feuilles conjuguées dans la gesse commune; le pétiole est polyphylle, ou ses feuilles sont aîlées dans une autre espèce, dont

l'étendart est souvent muni à sa base de dix callosités; le pétiole est diphylle dans une troisième espèce, dont les stipules très-grandes imitent des feuilles opposées et simples; le pétiole est dilaté, ayant l'apparence d'une feuille de *gramen*, dépourvu de feuilles et de vrilles dans une quatrième espèce; les pedunculés sont axillaires et terminaux, uni-biflores ou multiflores; les pédicules sont munis d'une bractée, la tige est campanulée, à cinq découpures, dont deux supérieures plus courtes; l'étendart est plus grand que les ailes et la carène, le style est plane, élargi dans sa partie supérieure; le stigmate est velu ou pubescent sur sa surface antérieure; le légume est oblong, polysperme; les semences sont globuleuses ou quelquefois un peu anguleuses. On en distingue de huit espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la gesse jaune, *lathyrus aphaca*, la gesse sans feuilles. Ses vrilles sont sans feuilles, ses stipules en cœur, sagittées; les fleurs jaunes, ses pedunculés uniflores.

La seconde espèce est la gesse sans vrilles, *lathyrus nissolia*. Ses pedunculés sont uniflores, ses feuilles sont graminées, sans vrilles; ses fleurs sont d'un rouge-pâle.

La troisième espèce est la gesse anguleuse, *lathyrus angulatus*. Ses pedunculés sont uniflores, aristés; ses vrilles sont biphylles ou simples; ses folioles sont linéaires.

La quatrième espèce est la gesse velue, *lathyrus hirsutus*. Cette espèce, de même que les trois suivantes, a les pedunculés multiflores, comme à trois fleurs; ses vrilles sont rameuses, ses folioles sont lancéolées, ses gousses velues, ses semences scabres, ses fleurs sont rouges.

La cinquième espèce est la gesse tubereuse, *lathyrus tuberosus*. Ses rameaux sont à entre-nœuds, nuds; ses folioles sont ovales, ses fleurs sont rouges.

La sixième espèce est la gesse des prés, *lathyrus pratensis*. Ses folioles sont lancéolées, ses stipules sont sagittées, ses fleurs sont jaunes.

La septième espèce est la gesse sauvage, *lathyrus sylvestris*. Ses folioles sont ensiformes, ses entre-nœuds ailés, ses fleurs d'un rouge-pâle.

Ray. 282. p. 1re

Lathyrus sylvestris .

La huitième espèce est la gesse des marais, *lathyrus palustris*. Ses stipules sont lancéolées, semi-sagittées; ses feuilles sont à six folioles, ses fleurs sont rouges.

Genre. 14. *Le pois*, pisum. Sa tige est grimpante ou droite, ses pétioles sont polyphilles, ses folioles sont grandes, ses stipules plus grandes que les folioles, les pedunculles axillaires, biflores ou multiflores; le calyce et la corolle comme dans le genre précédent, le style triangulaire, creusé inférieurement en forme de carène; le stigmate est velu, le légume oblong, polysperme; les semences globuleuses, l'ombelle arrondi. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le pois ordinaire, *pisum sativum*. Ses pedunculles sont multiflores, ses fleurs sont blanches.

La seconde espèce est le pois à une fleur, *pisum arvense*. Ses pedunculles sont uniflores, ses fleurs sont pourpres.

Genre 15. *La vesce*, vicia. Sa tige est droite ou grimpante, souvent grande; ses feuilles sont aîlées, ses folioles nombreuses, ses stipules petites, ses fleurs axillaires, ou seule ou au nombre de trois, sessiles, ou disposées en épis et pedunculées. On en distingue onze espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la vesce des buissons, *vicia dumetorum*. Ses folioles sont ovales, réfléchies, mucronées; ses stipules sont dentées, ses fleurs sont rouges.

La seconde espèce est la vesce à bouquets, *vicia cracca*. Ses fleurs sont imbriquées, rouges; ses folioles sont lancéolées, pubescentes; ses stipules sont entières.

La troisième espèce est la vesce incarnate, *vicia incarnata*. C'est plutôt une variété de la précédente, qu'une vraie espèce.

La quatrième espèce est la vesce de nissole, *vicia nissoliana*. Ses folioles sont oblongues, ses fleurs sont rouges, ses gousses sont velues, ovales, oblongues; ses stipules sont entières.

La cinquième espèce est la vesce des bleds, *vicia segetalis*. Ses folioles sont oblongues, obtuses, avec une pointe assez longue; ses légumes sont axillaires, sessiles, ordinairement solitaires, dressés, longuement linéaires, glabres; ses fleurs sont rouges.

La sixième espèce est la vesce cultivée, *vicia sativa*. Ses fleurs sont au nombre de deux, rouges ; ses gousses sont droites, ses stipules tachées.

La septième espèce est la vesce en forme de gesse, *vicia lathyroides*. Ses feuilles sont à quatre ou six folioles, les inférieures sont en cœur ; ses gousses sont sessiles, solitaires, droites, glabres.

La huitième espèce est la vesce jaune, *vicia lutea*. Ses fleurs sont jaunes, ses gousses sont sessiles, réfléchies, poilues, solitaires, pentaspermes.

La neuvième espèce est la vesce bâtarde, *vicia hibryda*. L'étendart de sa corolle est velu, ses gousses sont les mêmes que celles de la précédente.

La dixième espèce est la vesce étrangère, *vicia peregrina*. Ses fleurs sont rouges, ses gousses sont pendantes, glabres, quadrispermes ; ses folioles sont linéaires, échancrées.

L'onzième espèce est la vesce des haies, *vicia sepium*. Ses fleurs sont depuis trois jusqu'à quatre, pedunculées, rouges ; ses gousses sont droites, ses folioles sont ovales, très-entières ; les extérieures décroissantes, les stipules non tachées.

Genre 16. *La fève*, faba. Sa tige est droite, ses feuilles sont aîlées, ses folioles disposées sur deux ou trois rangs, ses vrilles presque nulles, ses stipules oblongues, ses pedoncules axillaires, multiflores ; ses fleurs blanchâtres, ses aîles tâchées de noir ; le calyce pentafide, l'étendart plus long que les aîles et la carène ; le légume oblong, coriace, un peu renflé, à deux ou quatre spermes ; les semences grandes, l'embryon terminal. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est la fève des marais, *vicia faba*, *vicia palustris*. Sa tige est droite, ses fleurs sont blanches, à une tache noire sur les aîles.

Genre 17. *La lentille*, ervum. La tige de ce genre est droite, grêle ; ses feuilles sont aîlées, les stipules sont petites, les pedoncules sont uni-tri-multiflores, axillaires ; les semences sont globuleuses dans une espèce, orbiculaires des deux côtés dans une autre, et arrondies dans une troisième ; le calyce est disposé à cinq dents subulées, profondes, presqu'égales, et souvent aussi

longues que la corolle ; l'étendart est plus grand que les aîles, les aîles plus longues que la carène, le stigmate glabre, le légume oblong, comprimé ou cylindrique, gibbeux par la saillie des semences, à un ou à quatre spermes. On en connaît de cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la lentille cultivée, *ervum lens*. Les pedoncules sont à une ou deux fleurs ; les semences sont au nombre de deux, comprimées ; les gousses sont glabres.

La seconde espèce est la lentille velue, *ervum hirsutum*. Ses pedoncules sont multifides, les semences sont au nombre de deux, globuleuses, ses gousses sont velues.

La troisième espèce est la lentille à quatre semences, *ervum tetraspermum*. Ses pedoncules sont à une ou deux fleurs, les semences sont au nombre de quatre, globuleuses.

La quatrième espèce est la lentille de Sologne, *ervum soloniense*. Les pedoncules et les pétioles sont terminés par un filet ; il n'y a point de vrilles, ses folioles sont obtuses.

La cinquième espèce est l'ers, *ervum ervilia*. Les légumes sont articulés et comme plissés, les folioles sont très-nombreuses, étroites, il n'y a point de vrilles.

Genre 18. *Le pied-d'oiseau*, ornithopus. Ce genre de plantes, de même que les trois suivans, fait partie d'une section dont les plantes sont herbes ou arbrisseaux, ou plus rarement arbres ; les feuilles sont simples ou ternées, ou plus souvent aîlées avec une impaire ; les stipules distinctes du pétiole ; la corolle est irrégulière, papillionacée ; les étamines sont au nombre de dix, diadelphes ; le légume est articulé, les articulations sont monospermes. Quant au genre du pied-d'oiseau, les feuilles sont ternées ou aîlées, les stipules sont petites, les pedoncules sont solitaires, axillaires ou terminaux, à une fleur, ou portant trois ou quatre fleurs disposées en ombelles ; les articulations des légumes sont presque cylindriques. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le pied-d'oiseau nain, *ornithopus perpusillus*. Il est très-petit, couché.

Genre 19. *Le fer-à-cheval*, hippocrepis. Les plantes

de ce genre sont herbacées, les feuilles sont aîlées avec une impaire, les stipules sont petites, les peduncules sont axillaires et terminaux, uniflores, ou portent plusieurs fleurs disposées en ombelle; le calyce est à cinq dents inégales; l'étendart est porté sur un onglet plus long que le calyce; le légume est oblong, comprimé, membraneux, plus ou moins courbé, échancré sur un des côtés; les échancrures sont profondes ou arrondies. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le fer-à-cheval des champs, *hippocrepis comosa*. Ses fleurs sont cinq à huit, jaunes, en ombelles terminaux.

Genre 20. *La coronille*, coronilla. Les plantes de ce genre sont des herbes ou soubs-arbrisseaux, dont les feuilles sont aîlées, avec impaire; les peduncules sont axillaires ou terminaux, uniflores; les fleurs sont disposées en ombelles; le calyce est fort court, campanulé, quinquedenté, dont deux dents supérieures rapprochées, les trois inférieures plus petites; l'étendart est un peu plus long que les aîles; le légume est oblong, souvent articulé; les articulations sont distinctes et réunies par des étranglemens plus ou moins allongés. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la coronille naine, *coronilla minima*. Ses feuilles sont à six folioles, les stipules sont opposées aux feuilles, et échancrées, les fleurs sont jaunes.

La seconde espèce est la coronille panachée, *coronilla varia*. Les gousses sont droites, cylindriques, toruleuses; les folioles sont nombreuses, glabres; les fleurs sont blanches, ou rouges ou variées.

Genre 21. *Le sainfoin*, hedysarum. Les plantes de ce genre sont ordinairement herbacées, rarement suffrutescentes; les feuilles sont simples, ou geminées ou ternées, ou aîlées avec impaire; les pétioles des folioles sont articulés sur le pétiole commun, presque toujours pourvus d'une stipule filiforme dans les feuilles ternées; les fleurs sont rarement axillaires et portées sur des peduncules uni ou multiflores, plus souvent terminales, disposées en épi ou en panicule, ordinairement munies de bractées de forme et de grandeur différente; le légume est sujet à varier dans sa forme, tantôt presque

cylindrique, à articulations tronquées; tantôt comprimé et communément rétréci sur les deux côtés dans les articulations, ou seulement sur un côté. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est le sainfoin ordinaire, *hedysarum onobrychis*. Ses fleurs sont purpurines, sa tige est allongée, ses feuilles sont pinnées, ses légumes monospermes, à aiguillons; les ailes des corolles sont égales au calyce.

ORDRE X. — *Les thérébintacées*, therebintaceæ.

Les plantes de cet ordre ont une tige arborescente ou frutescente; leurs feuilles sont alternes, dépourvues de stipules, simples, ternées ou ailées, avec impaire, ordinairement munies d'une nervure longitudinale et saillante, de laquelle partent plusieurs nervures transversales; les fleurs, presque toujours hermaphrodites et complètes, affectent différentes dispositions; leur calyce est monophylle, libre; la corolle est formée de pétales en nombre déterminé, rarement nuls, insérés à la base du calyce, en nombre égal à celui de ses divisions, et alternes avec elles; les étamines ont la même insertion que la corolle, en nombre égal à celui des pétales et alternes avec eux, ou en nombre double; l'ovaire est libre, simple ou multiple, en nombre déterminé: dans les fleurs et ovaire simples, le style est souvent unique, et terminé par un stigmate entier ou profondément divisé, quelquefois multiple ou en nombre égal des stigmates, rarement nul; le fruit est une capsule, ou baie ou drupe, à une ou plusieurs loges monospermes: dans les fleurs et ovaire multiple, autant de styles et de stigmates simples que d'ovaires, même nombre de capsules, toujours monospermes et distinctes; les semences sont ordinairement renfermées dans un noyau osseux; le périsperme est nul, la radicule de l'embryon est penchée sur les lobes. Il n'y aucun genre de cet ordre aux environs de Paris; il s'en trouve seulement un qui a de l'affinité.

Genre. Le noyer, juglans. Ce genre est monoïque; les plantes qui le composent sont des arbres dont les feuilles sont alternes, ternées dans une espèce, ailées

avec impaire dans les autres espèces ; les fleurs sont femelles au sommet des rameaux, les chatons mâles sont écartés, axillaires; la drupe est presque sèche, teignant d'une couleur noire; le noyau est marqué d'une suture, et entouré d'un rebord renflé dans l'espèce qui se trouve aux environs de Paris; les fleurs mâles sont de chatons formés de deux espèces d'écailles les unes intérieures et les autres extérieures ; les écailles extérieures sont triangulaires, attachées sur les dos des intérieures qui sont transversalement oblongues et trifides sur chaque côté ; il n'y a point de corolle ; les étamines sont depuis douze jusqu'à vingt-quatre, insérées sur un disque glanduleux; les anthères sont droites, presque sessiles : dans les fleurs femelles, les bourgeons sont au nombre de deux ou trois, contigus, uniflores, formés chacun de quatre feuilles caduques; le calyce est adhérent, quadrifide, croissant insensiblement pour former l'écorce du fruit; il n'y a point de corolle, l'ovaire est adhérent, les styles au nombre de deux, courts; les stigmates en massue, déchirés à leur sommet; la drupe est ovoïde, et contenant un noyau osseux, rugueux ou lisse à l'extérieur, ordinairement bivalve, divisé dans l'intérieur en quatre demi-loges, monosperme ; la semence est sinueuse, quadrilobée dans sa partie inférieure; les lobes sont séparés par des cloisons membraneuses, appellées *zestes*; l'embryon est droit, les cotylédons sont charnus, bilobés; la radicule est supérieure. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le noyer ordinaire, *juglans regia*. Ses feuilles sont ailées, son suc est odorant; sa moëlle est par plaques horizontales.

ORDRE X. — *Les rhamnoïdes*, rhamnoideæ.

La tige des plantes de cet ordre est frutescente ou arborescente, garnie de rameaux alternes ou opposés; les feuilles qui sortent de boutons coniques, rarement nuds, plus souvent couverts d'écailles imbriquées, ont une situation conforme à celle des branches de rameaux ; elles sont communément simples, toujours munies de stipules, quelquefois persistantes, mouchetées, ou bordées

dées de blanc et de jaune dans certaines espèces ; les fleurs en général sont petites et peu éclatantes, presque toujours complètes, très-rarement apétales ou diclines, et affectant différentes dispositions.

Pour ce qui concerne la fructification, le calyce est libre, monophylle, muni souvent à sa base intérieure d'un disque glanduleux, divisé ou découpé à son limbe ; les divisions et les découpures sont en nombre égal à celui des pétales ; la corolle est très-rarement nulle, formée ordinairement de cinq, quelquefois de 4 ou 6 pétales alternes avec les divisions du calyce, insérés au sommet de cet organe ou sur le disque, dont il est muni à sa base, onguiculés et squamiformes, ou dilatés et réunis dans leur partie inférieure ; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, ayant la même insertion, et leur étant alternes ou opposées ; l'ovaire est libre, entouré par le disque glanduleux du calyce ; le style et le stigmate sont uniques ou multiples, en nombre déterminé ; le fruit est une baie divisée intérieurement en plusieurs loges monospermes, ou contenant plusieurs noyaux également monospermes, quelquefois une capsule divisée en plusieurs loges mono ou dispermes, s'ouvrant en plusieurs valves septifères sur leur milieu ; les semences sont souvent ombiliquées à leur base ; le périsperme est charnu, l'embryon droit, les cotylédons planes, la radicule inférieure. On ne trouve aux environs de Paris, que 2 genres de cet ordre.

Genre premier. Le fusain, evonymus. Les plantes de ce genre sont des arbres plus ou moins élevés, à rameaux tetragones, ayant leurs feuilles opposées, les stipules peu sensibles, les pedunculles axillaires, solitaires, opposés, uniflores, ou portant plusieurs fleurs disposées en ombelles ; le calyce de ces fleurs est quinquepartite ou quinquefide, plane, muni à sa base d'un disque pelté ; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, insérés sur le bord extérieur du disque, ouverts ; les étamines au nombre de cinq, portées chacune sur une glande saillante au-dessus du disque ; le style est unique, le stigmate aussi unique, la capsule pentangulaire, quinqueloculaire, quinquevalve ; les semences sont arillées ou enveloppées d'une tunique propre, coloriée et pulpeuse,

insérées à l'onglet central des loges. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le fusain d'Europe, *evonymus europæus*. Ses fleurs sont souvent pentafides.

Genre 2. Le houx, ilex. Les plantes de ce genre sont de moyenne grandeur, ou arbrisseaux ; les feuilles sont alternes, toujours vertes dans quelques espèces, et munies de dents épineuses ; les peduncules sont axillaires, multiflores ; les fleurs sont quelquefois pentandres, et pour lors les baies sont pentaspermes ; le calyce est très-petit, quadridenté ; la corolle est quadripartite, ou formée de quatre pétales réunis à la base ; les étamines sont au nombre de quatre ; il n'y a point de style ; les stigmates sont aussi au nombre de quatre ; la baie est petite, arrondie, contenant quatre osselets monospermes. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le houx épineux, *ilex aquifolium*. Ses fleurs sont blanches sur des peduncules courts, rameux.

Genre 3. *Le nerprun*, rhamnus. Les arbres de ce genre sont de moyenne grandeur, ou arbrisseaux ; les rameaux sont terminés dans quelques espèces par une pointe piquante ; les feuilles sont presqu'opposées ou plus souvent alternes, toujours vertes et luisantes dans l'alaterne ; les fleurs sont axillaires, quelquefois dioïques par avortement ; les cloisons du fruit sont très-minces, sujettes à disparaître dans la maturité : le calyce est urcéole, quadri-quinquefide ; les pétales de la corolle sont au nombre de quatre ou cinq, très-petits, squammiformes, rarement nuls ; les étamines sont aussi de quatre à cinq, opposées aux pétales ; le style unique, les stigmates bi-ou-quadrifides, la baie bi-ou-quadriloculaire, bi-ou-quadrisperme ; les semences munies à leur base d'un ombilic cartilagineux, saillant. On n'en connaît que deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le nerprun purgatif, *rhamnus catharticus*. Sa tige est droite, à épines terminales ; ses fleurs sont quadrifides, dioïques ; ses feuilles sont ovales.

La seconde espèce est la bourgene, *rhamnus frangula*. Cette espèce est sans épines ; ses fleurs sont monogynes, hermaphrodites ; ses feuilles sont très-entières.

Evonymus europæus.

CLASSE XV.

Des plantes dicotyledones, apétales, ayant les étamines idiogynes, ou séparées du pistile.

Les fleurs de cette classe sont monoïques ou dioïques; le calyce est monophylle, souvent remplacé par une écaille; la carolle est toujours nulle, paraissant quelquefois représentée par des écailles ou par les divisions intérieures du calyce; les étamines sont insérées à la base ou au sommet du calyce, quelquefois portées sur l'écaille qui supplée au défaut du calyce, ordinairement en nombre déterminé; les filamens sont presque toujours libres et distincts, rarement réunis en un pivot central qui s'élève du fond du calyce; l'ovaire est souvent simple, quelquefois multiple, ordinairement velu; le style est unique ou multiple, rarement nul; le stigmate est simple ou multiple; le fruit est libre ou adhérent, sujet à varier dans sa substance et dans sa structure.

ORDRE PREMIER. — *Les tithymaloïdes*, tithymaloideæ.

Les plantes de cet ordre sont herbacées, ou frutescentes ou arborescentes, et ont une tige cylindrique et rameuse; leurs feuilles sont presque toujours simples, quelquefois palmées ou digitées, très-rarement nulles, alternes ou opposées, ordinairement accompagnées de stipules, et quelquefois munies de glandes sur leur pétiole; en général les fleurs sont petites et de couleur herbacée, affectant différentes dispositions.

Ces fleurs sont monoïques ou dioïques ou très-rarement hermaphrodites; leur calyce est tubuleux ou multipartite, simple ou formé de divisions disposées sur deux rangs; les intérieures quelquefois pétaloïdes, les pétales nuls, à moins de donner ce nom aux divisions intérieures du calyce: dans les fleurs mâles, les étamines sont en nombre déterminé ou indéterminé, les filamens sont insérés sur le réceptacle, ou s'élèvent du centre du calyce; ils sont distincts ou connés, quelquefois rameux, quelquefois articulés, separés dans quel-

ques genres par des paillettes ou écailles qui leur sont interposées.

Dans les fleurs femelles, l'ovaire est unique, libre, sessile ou stipité; tantôt surmonté de plusieurs styles ordinairement au nombre de trois, et devenant une capsule dont les loges ou coques, en nombre égal à celui des styles, contiennent une ou deux semences; tantôt surmonté d'un seul style terminé par trois ou plusieurs stigmates, et devenant un fruit dont les loges ou coques, en nombre égal à celui des stigmates, contiennent une ou deux semences, les loges ou coques s'ouvrant intérieurement avec élasticité en deux valves dans tous les fruits; les semences sont demi-arillées, insérées au sommet d'un axe central, persistant; le périsperme est charnu, entourant l'embryon, qui est ordinairement droit, plane, rarement arqué, ou presque roulé en spirale; la radicule est supérieure. On ne connaît que trois genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. La mercuriale, mercurialis. Cette plante est dioïque ou plus rarement monoïque; le calyce est tripartite, les fleurs mâles ont depuis neuf jusqu'à douze étamines, distinctes, dont les filamens sont capillaires, droits, de la longueur du calyce, et les anthères globuleuses, didymes: dans les fleurs femelles, l'ovaire est didyme, creusé d'un sillon longitudinal sur chacune de ses faces; les étamines sont au nombre de deux, stériles, dont les filamens sont courts, insérés à la base des sillons, et appliqués contre l'ovaire; les styles au nombre de deux, divergens, réfléchis, frangés sur leur côté interne; les stigmates sont simples, la capsule est formée de deux coques monospermes; les plantes qui composent ce genre sont herbacées, ayant leurs feuilles opposées, pourvues de stipules; les fleurs sont axillaires ou terminales, disposées en épis, ou seulement fasciculées. On en distingue deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la mercuriale vivace, *mercurialis perennis*. Sa tige est très-simple, ses feuilles sont scabres.

La seconde espèce est la mercuriale commune, *mercurialis annua*. Sa tige est branchue, ses feuilles sont glabres.

Genre 2. Le tithymale, euphorbia. Les plantes de ce genre sont lactescentes, herbacées ou fructescentes, droites ou rarement rampantes, aphylles ou plus souvent feuillées; la tige est ordinairement cylindrique, quelquefois épaisse, hérissée de tubercules, ou relevée d'angles qui sont munis longitudinalement d'aiguillons solitaires ou geminés; les feuilles sont rarement nulles, plus souvent alternes et dépourvues de stipules, quelquefois opposées, et pour lors ordinairement garnies de stipules, très-rarement ternées et verticillées; les pedoncules sont à une ou à trois fleurs, et nuds dans les espèces aphylles, quelquefois solitaires, axillaires dans les espèces feuillées, plus souvent une à cinq ou en plus grand nombre, terminaux, plusieurs fois dichotomes, disposés en ombelles et munis d'un nombre égal de bractées qui imitent un involucre: une fleur se trouve solitaire dans chaque point de dichotomie.

Le tithymale est hermaphrodite; son calyce est monophylle, turbiné, divisé à son limbe en huit ou dix dents, dont quatre ou cinq intérieures, et quatre ou cinq alternes extérieures, de forme différente, un peu épaisses, glanduliformes ou petaloïdes; tantôt simples, tantôt bi-ou-trifides, ou plus rarement multifides; les étamines sont communément au nombre de douze, quelquefois plus rarement moins, et se développent successivement; les filamens sont insérés sur le réceptacle, articulés dans leur partie moyenne; les anthères sont didymes, les paillettes ou écailles sont interposées entre les étamines, presque toujours en nombre indéterminé, simples ou plus souvent rameuses, quelquefois frangées; l'ovaire est central, stipité, trigone; les styles sont au nombre de trois, bifides; les stigmates sont obtus, la capsule est lisse ou tuberculée, portée sur un pivot courbé en-dehors de la fleur, formée de trois coques monospermes. On en connaît quatorze espèces aux environs de Paris, dont il ne s'en trouve que dix dans notre deuxième partie.

La première espèce, de même que les trois suivantes, a les ombelles à moins de cinq rayons. La première espèce est le tithymale auriculé, *euphorbia peplis*. Il est dichotome, ses tiges sont couchées, ses feuilles sont

opposées, ovales, à une oreillette; ses fleurs sont solitaires, axillaires.

La seconde espèce est le tithymale des vignes, *euphorbia peplus*. Il est trifide, ses feuilles sont alternes, très-entières, ovales, pétiolées; ses bractées sont ovales, ses pétales sont à cornes.

La troisième espèce est le tithymale nain, *euphorbia exigua*. Son ombelle est trifide, ses bractées sont lancéolées, ses feuilles sont linéaires, ses pétales sont à cornes.

La quatrième espèce est le tithymale épurge, *euphorbia lathyris*. Son ombelle est quadrifide, ses feuilles sont sessiles, opposées, en croix, lancéolées, très-entières; les pétales sont à cornes. Les six espèces suivantes ont les ombelles à six rayons.

La cinquième espèce est le tithymale doux, *euphorbia dulcis*. Les rayons sont bifides, les bractées sont comme ovales, les feuilles sont lancéolées, obtuses, très-entières.

La sixième espèce est le tithymale des bleds, *euphorbia segetalis*. Ses bractées sont en cœur, aiguës; ses feuilles sont linéaires, lancéolées, entières; les supérieures plus larges, les pétales à trois cornes.

La septième espèce est le tithymale réveil-matin, *euphorbia helioscopia*. Ses bractées sont ovoïdes, ses feuilles cunéiformes, en scie.

La huitième espèce est le tithymale tuberculeux, *euphorbia verrucosa*. Les bractées sont ovoïdes, les feuilles sont lancéolées, en scie, un peu velues; ses capsules verruqueuses, ses rayons une ou deux fois bifides.

La neuvième espèce est le tithymale à feuilles larges, *euphorbia platyphyllos*. Ses rayons sont trifides, et ensuite dichotomes; ses bractées à côtes inférieures, velues; ses feuilles et capsule les mêmes que dans l'espèce précédente.

La dixième espèce est le tithymale des bois, *euphorbia sylvatica*. Ses rayons sont bifides, les bractées arrondies, perfoliacées; les feuilles oblongues, très-entières, pubescentes en-dessous.

Les trois dernières espèces qui finissent, ont les ombelles et rayons nombreux.

L'onzième espèce est le tithymale à feuilles d'amandier

euphorbia amygdaloides. Les bractées et les feuilles sont les mêmes que dans l'espèce précédente.

La douzième espèce est le tythymale ésule, *euphorbia esula*. Cette espèce est glauque, ses bractées sont presqu'en cœur, obtuses, mucronées; ses feuilles uniformes, point de rameaux.

La treizième espèce est le tithymale capillaire, la vraie ésule, *euphorbia cyparissias*. Ses bractées sont presqu'en cœur, ses rameaux sont stériles, à feuilles sétacées; ses feuilles sont caulinaires, linéaires. Cette espèce varie, à feuilles roulées en-dessous.

La quatorzième espèce est le tithymale des marais, *euphorbia palustris*. Son ombelle est muni de peduncules, bi-trifides; ses bractées sont ovales, ses feuilles sont lancéolées, à rameaux stériles.

Genre 3. *Le buis*, buxus. Les plantes de ce genre, qui sont monoïques, sont arbres ou arbrisseaux, ayant leurs rameaux opposés, heptagones, entourés à leur base de quatre ou plusieurs bractées qui sont les débris des bourgeons, petites, persistantes; les feuilles sont opposées, portées sur un pétiole très-court, décourrantes sur les rameaux; les fleurs rapprochées par petits paquets axillaires, sessiles, écailleux; il n'y a qu'une seule fleur femelle au milieu de chaque paquet, et plusieurs fleurs mâles situées autour d'elle; le calyce est quadripartite: dans les fleurs mâles, il est entouré d'une écaille bifide; les étamines sont depuis quatre jusqu'à cinq, insérées sous le rudiment de l'ovaire; dans les fleurs femelles, le calyce est entouré de trois petites écailles; l'ovaire est trigone, surmonté de trois styles épais, écartés, persistans; les stigmates sont au nombre de trois, alternes, hispides; la capsule est coriace, arrondie, surmontée de trois petites pointes, formée de trois coques dispermes. On n'en trouve qu'une espèce, aux environs de Paris, encore l'y cultive-t-on. Cette espèce est le buis ordinaire, *buxus sempervirens*. Ses feuilles sont ovales, oblongues, un peu rétrécies; ses anthères sont ovales.

ORDRE II. — *Les cucurbitacées*, cucurbitaceæ.

La tige des plantes de cet ordre est herbacée, sarmenteuse, rampante ou grimpante, souvent hérissée de

poils roides et même quelquefois piquans ; les feuilles sont alternes, presque toujours simples et rudes au toucher. Il sort communément de l'aisselle de chaque feuille une vrille simple ou ramifiée, qui se roule en spirale autour des différens corps qu'elle rencontre : les fleurs naissent aussi dans les aisselles des feuilles ; elles sont solitaires ou disposées en grappes, souvent corymbiformes ; elles sont monoïques, rarement dioïques ; plus rarement hermaphrodites ; le calyce est adhérent, resserré au-dessus de l'ovaire, ensuite dilaté, campaniforme, quinquefide, rarement coloré, marcescent, muni extérieurement dans le point où il se resserre, de cinq appendices de couleur verte, qu'on peut regarder comme les découpures externes du calyce, puisqu'elles adhèrent à cet organe, et qu'elles tombent en même-temps ; la corolle est nulle : dans les fleurs mâles, les étamines sont au nombre de trois ou de cinq, attachées à la partie resserrée du calyce ; les filamens sont quelquefois distincts dans toute leur étendue, quelquefois entièrement réunis et seulement à leur base, quelquefois séparés à leur base et réunis à leur sommet ; les anthères sont oblongues, adnées aux filamens, souvent jointes ensemble par les côtés. Il se trouve deux anthères dans les fleurs triandres, et quatre dans les fleurs pentandres, communément geminées et quadriloculaires, c'est-à-dire, composées chacune de quatre lignes qui serpentent côte à côte, et qui s'ouvrent par un sillon dans toute leur longueur : la troisième ou la cinquième anthère étant simple et biloculaire, c'est-à-dire, composée seulement de deux lignes conformes à celles des autres anthères ; l'ovaire est avorté ou stérile.

Dans les fleurs femelles, les filamens sont stériles ou nuls ; l'ovaire est adhérent, le style unique ou rarement multiple, le stigmate presque toujours multiple, la baie le plus souvent charnue et très-grosse, sujette à varier dans sa forme et dans sa couleur, recouverte en général d'une écorce solide, se détachant dans sa maturité du pedoncule au sommet duquel elle est articulée, uniloculaire, mono-polysperme, ou multiloculaire et toujours polysperme, les cloisons sont composées de fibres qui se croisent, et qui représentent un roseau dont les

mailles sont très-serrées, lorsque la chair aqueuse qui les entoure, est desséchée; les semences sont cartilagineuses ou crustacées, souvent arillées, attachées horizontalement par de longs filets dans l'onglet que forment les cloisons sur les parois du fruit; le périsperme est nul, l'embryon est droit, les cotylédons sont planes. Il n'y en a qu'un genre dans la Flore Parisienne.

Genre. La couleuvrée, bryonia. Ce genre de plantes est monoïque ou plus rarement dioïque; ses peduncules sont courts, uni-multiflores; le fruit est quelquefois sillonné, triloculaire sur un autre, quadri-sexloculaire sur un troisième; le calyce est campanulé, à cinq divisions obtuses, muni extérieurement à sa base de cinq dents subulées: dans les fleurs mâles, les étamines sont au nombre de trois, les filamens sont réunis à leur base, deux diandres et le troisième monandre: dans les fleurs femelles, le style est unique, trifide, avec trois stigmates échancrés; la baie est petite, presque globuleuse, lisse, oligosperme. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la couleuvrée blanche, *bryonia alba*. Ses feuilles sont palmées, ses fleurs sont d'un blanc-sale.

Ordre III. — *Les urticées*, urticeæ.

La tige des plantes de cet ordre est herbacée, frutescente ou arborescente; elle porte des feuilles alternes ou opposées, ordinairement simples et presque toujours munies de stipules; les fleurs sont monoïques ou dioïques, rarement hermaphrodites, et affectant des dispositions différentes; elles sont solitaires, ou situées sur un axe en forme de grappes, ou portées sur un réceptacle multiflore et quelquefois amentiforme, ou renfermées dans un involucre commun et monophylle; leur calyce est toujours monophylle et divisé; la corolle est nulle dans les fleurs mâles; les étamines sont en nombre déterminé, insérées à la base du calyce et opposées à ses divisions; les filamens sont quelquefois courbés en dedans de la fleur avant son développement, par fois se redressant ensuite avec plus ou moins d'élasticité; les anthères sont droites, biloculaires.

Dans les fleurs femelles, l'ovaire est simple, libre; le style est tantôt nul, tantôt simple ou double, souvent latéral; les stigmates sont presque toujours deux, le fruit est pour l'ordinaire une seule semence renfermée dans une arille, ou dans une enveloppe testacée et fragile, nue ou recouverte par le calyce devenu quelquefois mou et bacciforme, rarement polysperme par la réunion des semences dans le même involucre ou sur un réceptacle commun; la membrane intérieure de la semence est renflée et charnue dans quelques genres, le périsperme est nul, l'embryon est droit ou courbé. Il y a quelques genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. L'ortie, urtica. Les plantes de ce genre sont pour l'ordinaire herbacées, souvent piquantes ou armées de poils subulés et articulés, rarement frutescentes; les feuilles sont munies de stipules, opposées ou alternes. Ces plantes sont monoïques ou plus rarement dioïques; les fleurs mâles sont disposées en grappes, leur calyce est quadripartite; les étamines sont au nombre de quatre, leurs filamens sont longs, courbés avant le développement de la fleur; le rudiment du pystil est sous la forme d'une glande; les fleurs femelles sont pareillement disposées en grappes, mais plus rarement rapprochées en une tête sphérique; leur calyce est bivalve, l'ovaire est un, sans style; le stigmate est velu; la semence est unique, recouverte par le calyce persistant, membraneux, quelquefois mou et bacciforme; l'embryon est droit, la radicule est supérieure. On en trouve trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'ortie dioïque, *urtica dioica*. Ses feuilles sont en cœur, ses fleurs sont en grappes, geminées, pedunculées.

La seconde espèce est l'ortie grièche, *urtica urens*. Ses feuilles sont ovales, en scie; ses fleurs sont en grappes presque sessiles.

La troisième espèce est l'ortie à globules, *urtica pilulifera*. Ses feuilles sont ovales, en scie; ses fleurs sont en paquets globuleux.

Genre 2. La pariétaire, parietaria. Les plantes de ce genre sont herbacées, dont quelques-unes sont rudes au toucher; les feuilles sont alternes ou opposées, dé-

pourvues de styles dans quelques espèces ; les fleurs sont rapprochées par paquets axillaires. Ces plantes sont polygamiques, monoïques ; l'involucre est à plusieurs divisions, contenant trois ou cinq fleurs, dont une femelle et les autres hermaphrodites : les fleurs hermaphrodites ont le calyce à quatre découpures, les étamines au nombre de quatre ; les filamens, d'abord courbés, se redressent ensuite avec élasticité ; les anthères didymes s'ouvrent avec élasticité ; l'ovaire, le style, le stigmate et la semence sont uniques, cette dernière est recouverte par le calyce allongé, connivent à son sommet ; l'embryon est droit, la fleur femelle ne diffère de l'hermaphrodite que par le défaut d'étamines. On connaît deux espèces de pariétaire aux environs de Paris.

La première espèce est la pariétaire commune, *parietaria officinalis*. Ses feuilles sont ovales, lancéolées ; les pedoncules sont dichotomes, le calyce est à deux feuilles.

La seconde espèce est la parietaire petite, *parietaria judaica*. Ses tiges sont droites, ses feuilles sont ovales, ses calyces triflores, les corolles des plantes mâles allongées, cylindriques.

Genre. 3. *Le houblon*, humulus. Les plantes de ce genre sont sarmanteuses, grimpantes, rudes au toucher ; les feuilles sont opposées, quelquefois alternes dans la partie supérieure de la tige, munies de stipules connées en une seule qui est bifide ; les fleurs mâles sont pedunculées, disposées aux sommités des rameaux en petites grappes paniculées, axillaires et terminales ; les fleurs femelles sont rapprochées en cones ovoïdes, obtus, axillaires et terminaux, pedunculés, munis à leur base d'un involucre formé de quatre feuilles, couvertes d'écailles imbriquées, très-petites, attachées autour d'un axe à une fleur. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le houblon ordinaire, *humulus lupulus*. Les fleurs mâles sont jaunes, les femelles herbacées.

Genre 4. *Le chanvre*, cannabis. Le chanvre est une herbe à tige droite et rude au toucher ; les feuilles sont digitées, munies de stipules ; les inférieures opposées, les supérieures alternes, les floréales quelquefois simples : les fleurs sont dioïques ; les fleurs mâles sont dis-

posées en grappes pedunculées, axillaires et terminales; leur calyce est quinquepartite, les étamines au nombre de cinq, les filamens courts, les anthères oblongues; les fleurs femelles sont portées sur des jeunes rameaux axillaires, presque sessiles; leur calyce est oblong, s'ouvrant d'un côté dans toute sa longueur; l'ovaire est unique, les styles au nombre de deux, les stigmates simples; la capsule est crustacée, bivalve, presque globuleuse, petite, recouverte par le calyce; l'embryon est courbé. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le chanvre cultivé, *cannabis sativa.*

Genre 5. *La lampourde*, xanthium. Les plantes de ce genre sont des herbes ou arbrisseaux dont les feuilles sont alternes, plus ou moins rudes au toucher, munies de chaque côté de leur base, dans une espèce, d'une épine grande et tripartite. Ces plantes sont monoïques: dans les fleurs mâles, les involucres sont communs, polyphylles, hémisphériques, pedunculés, multiflores, rapprochés par petits paquets axillaires et terminaux; les fleurs sont portées sur un réceptacle hérissé de paillettes; le calyce est tubuleux, quinquefide; les étamines sont au nombre de cinq, les anthères sont distinctes, droites, parallèles: dans les fleurs femelles, les involucres sont situés au-dessus de ceux qui contiennent les fleurs mâles, oblongs, monophylles, découpés à leur sommet, hérissés en dehors de pointes crochues, divisés intérieurement en deux loges, uniflores, persistans. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la lampourde commune, *xanthium strumarium.* Ses feuilles sont alternes, en cœur, à trois nervures; ses fleurs sont d'un blanc-sale.

ORDRE IV. — *Les amentacées*, amentaceæ.

Les plantes de cet ordre sont arborescentes, leur tronc est recouvert d'une écorce plus ou moins épaisse, et continuellement ridée; il s'élève souvent à une grande hauteur: les feuilles qui sortent de boutons coniques et écailleux, sont alternes, munies de stipules, presque toujours simples; la plupart tombent tous les hivers, et celles qui leur succèdent ne paraissent ordinairement

qu'après le développement des fleurs; les fleurs sont monoïques, dioïques, très-rarement hermaphrodites, apétales; les fleurs mâles sont disposées en un chaton muni d'écailles attachées chacune à un calyce monophylle et staminifère, ou portant elles-mêmes les étamines, lorsque le calyce manque; les étamines sont en nombre déterminé ou indéterminé; les filamens sont distincts, les anthères sont biloculaires, creusées de quatre sillons, s'ouvrant sur les sillons latéraux; les fleurs femelles sont amentacées ou fasciculées, ou renfermées dans un involucre, ou solitaires; tantôt pourvues d'un calyce monophylle, tantôt munies simplement d'un écaille; l'ovaire est presque toujours libre, ordinairement simple, rarement multiple ou en nombre déterminé; le style est unique ou multiple, les stigmates sont communément en nombre; les semences sont nues, ou les péricarpes sont en nombre égal à celui des ovaires, le plus souvent uniloculaires, contenant une ou plusieurs semences; le périsperme est nul, l'embryon est droit, ordinairement plane, la radicule est presque toujours supérieure. Il y a plusieurs genres de cet ordre aux environs de Paris.

Genre premier. L'orme, ulmus. Les ormes sont en général des arbres ou plus rarement des arbrisseaux dont les feuilles sont ordinairement prolongées sur un des côtés de leur base; les fleurs sont souvent sessiles, pedunculées, rapprochées par de petits faisceaux écailleux et souvent axillaires, et paraissent avant le développement des feuilles; le calyce est campanulé, à quatre ou cinq dents, coloré, persistant; les étamines sont depuis trois jusqu'à six, le plus souvent depuis quatre jusqu'à cinq, les filamens sont plus longs que le calyce, les anthères droites, l'ovaire est comprimé, les styles sont au nombre de deux, courts, ou il n'y en a point du tout; les stigmates sont au nombre de deux; la samare est presqu'orbiculaire, comprimée, plane, membraneuse, renflée dans son milieu, monosperme; la semence est lenticulaire. On en connaît deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'orme des champs, *ulmus campestris*. Les dents alternes des feuilles sont plus petites; les fleurs sont herbacées.

La seconde espèce est l'orme pedunculé, *ulmus pedunculatus*. Ses fleurs sont à longs pedoncules, le fruit est cilié.

Genre 2. Le saule, salix. Les saules sont des arbres, ou arbrisseaux ou soubs-arbrisseaux, dont quelques-uns sont néanmoins presque herbacés; les chatons sont axillaires et terminaux, recouverts dans leur jeunesse d'une écaille en forme de coiffe. Il s'en trouve une espèce hermaphrodite; les chatons sont couverts d'écailles imbriquées, uniflores, il n'y a point de calyce : dans les fleurs mâles, les étamines sont au nombre de deux, rarement une, trois ou cinq dans chaque écaille; les filamens sont filiformes, droits, saillans; les anthères sont droites, arrondies; la glande est oblongue, tronquée, très-petite, colorée, située à la base interne de l'écaille, ou, à proprement parler, le rudiment de l'ovaire : dans les fleurs femelles, l'ovaire est simple, le style, les tigmates au nombre de deux; la capsule uniloculaire, bivalve, polysperme; les semences chevelues et attachées aux parois internes des valves; la radicule est inférieure. On en distingue vingt-cinq espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le saule à trois étamines, *salix triandra*. Il est stipulé, ses fleurs sont à trois étamines.

La seconde espèce est le saule à cinq étamines, *salix pentandra*. Ses fleurs sont à cinq étamines, ses pétioles sont à dents glanduleuses, sans stipules.

La troisième espèce est le saule à feuilles de phylica, *salix phylicifolia*. Ses feuilles sont glabres, lancéolées et dentées, en scie; ses fleurs sont d'un jaune-soufre.

La quatrième espèce est l'osier jaune, *salix vitellina*. Ses feuilles sont glabres, en scie, ovales, aiguës, à dents cartilagineuses.

La cinquième espèce est le saule à feuilles d'amendier, *salix amygdalina*. Ses stipules sont en trapeze, ses feuilles sont lancéolées, à pétioles purpurins, glabres et en scie.

La sixième espèce est le saule en forme de flèche, *salix hastata*. Ses feuilles sont glabres, en scie, comme ovales, aiguës, sessiles; les stipules presqu'en cœur.

La septième espèce est le saule cassant, *salix fragilis*. Ses feuilles sont glabres, en scie, lancéolées;

ses pétioles sont à dents glanduleuses. Ce saule est stipulé.

La huitième espèce est le saule pourpre, *salix purpurea.* Les feuilles sont glabres, en scie, lancéolées, les inférieures opposées; les fleurs sont à une étamine. Ce saule est sans stipules.

La neuvième espèce est le saule helier, *salix helix.* Ce saule est sans stipule, ses feuilles sont glabres, en scie, lancéolées, linéaires; les supérieures opposées, obliques; les fleurs sont à une étamine.

La dixième espèce est le saule olivaire, *salix olivacea.* Ce saule est très-glabre, ses rameaux sont lisses et olivaires, ses stipules sont lancéolées, ses feuilles sont oblongues, lancéolées, serrées, un peu glauques en-dessous; les écailles des chatons sont longuement velues; les fleurs sont d'un jaune-soufre.

L'onzième espèce est le saule à feuilles d'hippophaé, *salix hippophæa.* Cette espèce est glabre, ses feuilles sont longuement linéaires, très-aiguës, serrulées, membraneuses, luisantes, à nervure jaune-roussâtre; les feuilles du chaton sont oblongues, le style un peu long, ses fleurs jaunes.

La douzième espèce est le saule membraneux, *salix membranacea.* Ses feuilles sont lancéolées, à-peu-près également rétrécies par les deux bouts, terminées par une petite pointe très-mincement membraneuse, à dents rares et très-petites; les fleurs sont d'une jaune-soufre.

La treizième espèce est le saule à oreilles, *salix aurita.* Ses feuilles sont velues des deux côtés, très-entières, comme ovales, à appendices.

La quatorzième espèce est le saule laineux, *salix lanata.* Ses feuilles sont très-entières, laineuses des deux côtés, arrondies, aiguës.

La quinzième espèce est le saule déprimé, *salix depressa.* Ses feuilles sont très-entières, ovales, oblongues, glabres en-dessus et soyeuses en-dessous; les fleurs sont d'un jaune-soufre.

La seizième espèce est le saule à capsules allongées, *salix rostrata.* Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, planes, aiguës, à dents rares et menues, glauques et un peu soyeuses-argentines; les fleurs sont d'un jaune-soufre.

La dix-septième espèce est le saule des sables, *salix arenaria*. Ses feuilles sont très-entières, ovales, aiguës, un peu velues en-dessus, cotoneuses en-dessous.

La dix-huitième espèce est le saule nichaur, *salix incubacea*, le saule des dunes. Ses feuilles sont très-entières, lancéolées, luisantes et velues en-dessus; ses stipules sont ovales, aiguës.

La dix-neuvième espèce est le saule rampant, *salix repens*. Sa tige est rampante, ses feuilles sont très-entières, lancéolées, presque nues des deux côtés.

La vingtième espèce est le saule Marceau, *salix caprœa*. Ses feuilles sont velues, un peu dentées, ovales, ridées, cotoneuses en-dessous, ondulées, à petites dents en haut.

La vingt-unième espèce est l'osier blanc, *salix viminalis*. Ses rameaux sont effilés, ses feuilles sont presqu'entières, lancéolées, linéaires, très-longues, aiguës, soyeuses en dessous.

La vingt-deuxième espèce est le saule pointu, *salix acuminata*. Ses feuilles sont ovales, oblongues, tomenteuses en-dessous; les supérieures entières et les inférieures crenellées; les fleurs d'un jaune de soufre.

La vingt-troisième espèce est le saule à feuilles d'orme, *salix ulmifolia*. Les feuilles sont arrondies, ridées, presque glabres en-dessus, velues en-dessous; les jeunes branches ont deux stipules presque rondes et irrégulières, mais également foncées et presque dentées; les chatons sont épais, oblongs, serrés et cotoneux, à écailles obtuses; les fruits sont très-minces, quatre ou cinq fois plus longs que les écailles qui les séparent.

La vingt-quatrième espèce est le saule cendré, *salix cinerea*. Ses feuilles sont un peu en scie, ovales, oblongues, cotoneuses en-dessous; les stipules sont dimidiées, cordiformes.

La vingt-cinquième et dernière espèce est le saule blanc, *salix alba*. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, en scie; ses feuilles sont pubescentes des deux côtés, les dents inférieures sont glanduleuses.

Genre 3. *Le peuplier*, populus. Les peupliers sont de la nature des arbres dont les feuilles sont ordinairement en cœur et triangulaires; le sommet des pétioles est

souvent comprimé, quelquefois muni de deux glandes; les boutons et fleurs sont développées avant que les feuilles paraissent, quelques-uns sont gonflés dans leur jeunesse d'un suc balsamique; les chatons sont entourés à leur base des écailles des boutons; les écailles sont uniflores, imbriquées, lâches, frangées sur leurs bords, ou palmées et ciliées, rétrécies en onglet à leur base, insérées sur le milieu du pedoncule de la fleur: le calyce est très-petit, urcéolé, à limbe oblique et très-entier; les fleurs mâles ont huit étamines, insérées au fond du calyce, avec des anthères oblongues, droites; les fleurs femelles ont un ovaire simple, entouré à sa base par le calyce; le style est unique, très-court, ou nul; les stigmates sont au nombre de quatre; la capsule est uniloculaire, bivalve, polysperme; les semences sont insérées à la partie inférieure des valves, oblongues, munies d'une aigrette sessile. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le peuplier blanc, *populus alba*. Ses feuilles sont arrondies, anguleuses, cotoneuses en-dessous.

La seconde espèce est le peuplier-tremble, *populus tremula*. Ses feuilles, outre qu'elles sont semblables à celles de l'espèce précédente, sont encore glabres des deux côtes; les pétales sont comprimées.

La troisième espèce est le peuplier noir, *populus nigra*. Ses feuilles sont deltoïdes, aiguës, en scie.

Genre 4. *Le galé*, myrica. Les plantes de ce genre sont des arbres ou arbrisseaux de moyenne grandeur, presque aromatiques; les feuilles sont parsemées de points resineux, jaunâtres et brillans; les chatons sont axillaires ou terminaux, paraissant avant le développement des feuilles; ils sont en outre ovoïdes ou ovales-oblongs, couverts d'écailles en forme de croissant, imbriquées ou uniflores; on ne remarque aucun calyce; les fleurs mâles ont quatre étamines, rarement six; les filamens sont courts, les anthères droites, didymes: les fleurs femelles ont l'ovaire ovoïde, les styles au nombre de deux, les stigmates simples; le péricarpe est petit, monosperme, sec, capsulaire et trilobé à son sommet dans quelques espèces, plus souvent drupacé,

globuleux et grenu extérieurement. On n'en connaît qu'une espèce de cette plante aux environs de Paris : cette espèce est le piment royal, *myrica gale*. Il est aromatique, ses feuilles sont lancéolées, en scie, dures, parsemées de points brillans.

Genre 5, *Le bouleau*, betula. Les bouleaux sont des arbres ou arbrisseaux dont les chatons sont axillaires, portés sur des pedoncules simples; les écailles des chatons femelles sont en forme d'ancre dans le bouleau noir, et presqu'en forme de cœur dans le bouleau blanc; les chatons des fleurs mâles sont grêles, longs, pendans, couverts d'écailles imbriquées, ternées, concaves, uniflores; l'écaille du milieu est plus grande et ovale, les écailles latérales sont plus étroites et lancéolées : il n'y a point de calyce; les étamines sont au nombre de douze, insérées sur l'écaille du milieu : dans les fleurs femelles, les chatons sont plus gros et plus courts que ceux des fleurs mâles, couverts d'écailles imbriquées, horizontales, plus ou moins rétrécies dans leur partie inférieure, élargies et trilobées à leur sommet, bi-ou-triflores à leur base; il n'y a point de calyce, l'ovaire est comprimé, entouré d'une aîle membraneuse, biloculaire; les styles sont au nombre de deux, persistans; les stigmates simples, la samare est entourée d'un rebord membraneux, uniloculaire et monosperme dans la maturité. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est le boulcau blanc, *betula alba*. Ses feuilles sont ovales, aiguës, en scie; ses pedoncules sont simples, ses fleurs sont soufrées. Linnée donnait pour espèce de ce genre, l'aulne, *betula alnus*; mais Jussieu en a fait un genre à part.

Genre 6. *L'aulne*, alnus. L'aulne est un arbre dont les chatons sont axillaires, portés sur des pedoncules rameux : dans les fleurs mâles, les chatons sont grêles, cylindriques, pendans, couverts d'écailles imbriquées, grandes, presqu'en cœur, auxquelles sont attachées trois écailles plus petites, presqu'arrondies, concaves et uniflores; le calyce est quadripartite, les étamines au nombre de quatre, les anthères biloculaires; les chatons des fleurs femelles sont ovales, globuleux, couverts d'écailles imbriquées, amincies à leur base, dilatées vers leur sommet,

quadrilobées à leur limbe, uniflores; il n'y a point de calyce; l'ovaire est comprimé, les styles et les stigmates sont au nombre de deux, la noix est ovée à rebours, légèrement comprimée, biloculaire; les loges sont monospermes. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est l'aulne commun, *alnus vulgaris*. Ses pedunculés sont rameux.

Genre. 7. *Le noisetier*, corylus. Les noisetiers sont des arbres plus ou moins élevés, dont les bourgeons contiennent des fleurs femelles, ordinairement écartés des chatons; le chaton des fleurs mâles est allongé, cylindrique, couvert d'écailles imbriquées, velues et tripartites; la division moyenne de chaque écaille est grande, et recouvre les divisions latérales; les étamines sont au nombre de huit, les filamens sont très-courts, les anthères sont droites, oblongues : dans les fleurs femelles, le bourgeon écailleux renferme plusieurs fleurs femelles, sessiles; le calyce de chaque fleur est monophylle, coriace, déchiré à son bord, persistant; l'ovaire est presque globuleux, les styles sont au nombre de deux, saillans, de couleur pourpre; les stigmates sont simples; la noix est ovale-globuleuse, osseuse, ratissée à sa base, recouverte par le calyce qui s'est fort allongé, uniloculaire, presque toujours monosperme; la semence est huileuse et a la même forme que la noix. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le noisetier commun, *corylus avellana*. Ses stipules sont ovales, obtuses; ses fleurs mâles sont jaunes, les styles pourpres.

Genre 8. *Le chêne*, quercus. Les chênes sont des arbres ou arbrisseaux, indigènes ou exotiques, la plupart d'une grande utilité et d'un port majestueux, dont les feuilles sont caduques dans une espèce, toujours vertes dans deux; les chatons sont axillaires : dans les fleurs mâles, ces chatons sont filiformes, lâches, pendans; les fleurs un peu écartées les unes des autres, les calyces sont à cinq ou neuf découpures, les étamines depuis cinq jusqu'à neuf; les fleurs femelles sont ordinairement sessiles sur les branches dans les aisselles supérieures, ou quelquefois situées sur des pedunculés communs et isolés; l'involucre est uniflore, formé de

plusieurs folioles inégales, imbriquées, réunies dans presque toute leur étendue en une cupule hemisphérique et coriace; le calyce est adhérent, sixpartite; l'ovaire est triloculaire, le style est unique, renflée à sa base, court; les stigmates sont au nombre de trois, réfléchis; la noix ou gland est ovoïde, ou ovale-oblongue, lisse, ratissée à sa base, uniloculaire, monosperme, enchassée dans une capsule plus ou moins épaisse, entière en son bord, raboteuse en-dehors, et produite par l'involucre qui s'est ouvert. On en connaît trois espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le chêne ordinaire, le rouvre, *quercus robur*. Ses feuilles sont pétiolées, ovales oblongues, sinuées, pinnatiformes, à divisions obtuses; les glands sont presque sessiles.

La seconde espèce est le chêne à grappes, *quercus pedunculatus*. Ses glands sont à long pedunculé.

La troisième espèce est le chêne soyeux, *quercus cerris*. Ses feuilles sont oblongues, lyrées, pinnatiformes, pubescentes en-dessous, les glands sont sessiles, les cupules hérissées de pointes.

Genre 9. *Le charme*, carpinus. Les plantes de ce genre sont des arbres dont les chatons sont axillaires, terminaux, oblongs, couverts d'écailles imbriquées, lâches, uniflores: dans les fleurs mâles, ils sont grêles et allongés, ayant leurs écailles ovales-acuminées, concaves, ciliées; les étamines sont depuis six jusqu'à quatorze, fort courtes, dont les anthères sont velues au sommet: dans les fleurs femelles, les chatons sont raboteux, lâches, pendans, ayant leurs écailles oblongues, pétiolées, entières ou divisées, membraneuses, parsemées de veines qui se croisent en forme de reseau; le calyce est adhérent, sexdenté à son limbe, persistant; l'ovaire est biloculaire, légèrement comprimé; les styles sont au nombre de deux, filiformes; les stigmates sont simples, les noix sont uniloculaires, monospermes. On n'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le charme ordinaire, *carpinus betulus*. Ses feuilles sont nerveuses, ridées, dentées.

Genre 10. *Le châtaignier*, castanea. Les châtaigniers sont des arbres ou arbrisseaux dont les chatons sont

axillaires, les involucres quadrivalves, contenant autant de noix qu'il y a eu de fleurs. Ces chatons sont linéaires, grêles, fort allongés, monoïques; les fleurs mâles sont rapprochées par petits paquets, découvrant presque toute l'étendue du chaton; le calyce est ordinairement sexpartite, les étamines sont depuis cinq jusqu'à vingt, les filamens sont filiformes, beaucoup plus longs que le calyce; les anthères sont arrondies: dans les fleurs femelles, les involucres sont d'un à trois, situés à la base du chaton, globuleux, armés d'épines rameuses et piquantes, quadrifides, velus et soyeux intérieurement, ordinairement triflores, persistans; le calyce est adhérent, lageniforme, quinque-sexdenté à son limbe; l'ovaire est presque globuleux, les styles au nombre de six, cartilagineux, persistans, les stigmates simples; le fruit est un involucre à une ou trois noix, arrondies, mucronées, convexes d'un côté, applaties de l'autre, coriaces, très-glabres, ratissées à leur base, uniloculaires, monospermes; la semence est farineuse, conforme à la noix; les lobes sont ridés et crevassés à l'extérieur, très-adhérens. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le vrai châtaignier, *castanea vulgaris*. Ses feuilles sont ovales, ses fruits ou faînes sont à trois angles; ses fleurs sont rousses. Linnée le plaçait dans le genre des *fagus*.

Genre II. *Le hêtre*, fagus. Les hêtres font, suivant Linnée, une espèce du genre des châtaigniers, ou, pour mieux dire, les châtaigniers faisaient partie du genre des hêtres; mais Jussieu en a fait deux genres différens. Les plantes du genre des hêtres sont des arbres, dont les chatons mâles et les involucres des fleurs femelles sortent ensemble des bourgeons qui se trouvent au sommet des jeunes rameaux, presque fasciculés; les chatons mâles sont plus nombreux que les involucres des fleurs femelles; le fruit entier est formé de deux noix adnées par la base à l'involucre commun, qui s'ouvre en quatre valves hérissées en dehors, glabres et soyeuses en-dedans: dans les fleurs mâles, les chatons sont globuleux, pendans, portés sur de longs pedoncules; le calyce est campanulé, à cinq ou six découpures; les étamines sont depuis huit jusqu'à douze; les filamens sont filiformes, plus longs que le calyce; les anthères sont

droites, oblongues : dans les fleurs femelles, les involucres communs sont ovales-globuleux, portés chacun sur un pedoncule court, presque droits, biflores, quadrifides, hérissés d'épines molles et velues, persistans; le calyce est adhérent, sexpartite, tomenteux; l'ovaire est triloculaire, le style trifide, les stigmates sont simples, le fruit est un involucre qui renferme deux noix ou faînes, triquetres, coriaces, luisantes, uniloculaires, monospermes; les semences sont écailleuses, conformes aux noix; les lobes de ces semences sont nuds et lisses en-dehors, plissés irrégulièrement à l'intérieur. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : cette espèce est le hêtre commun, le foyard, *fagus sylvatica*. Ses feuilles sont ovales, ses fruits sont triangulaires, ses fleurs sont rousses.

ORDRE V. — *Les conifères*, coniferæ.

La tige des arbres de cet ordre, du moins des principaux, s'élève souvent à une grande hauteur; et on remarque, dans toute son étendue, plusieurs étages de branches qui indiquent les pousses annuelles formées successivement pendant l'accroissement de l'individu; les feuilles, nulles dans deux genres, sont presque toujours linéaires, aiguës et persistantes, souvent munies à leur base de paillettes, qu'on peut regarder comme les débris des bourgeons; tantôt solitaires dans d'autres genres, tantôt réunies deux à cinq dans une même gaîne, tantôt rassemblées en faisceaux; les fleurs ont la même disposition que celles de l'ordre précédent. Les fleurs de cet ordre sont monoïques ou dioïques; les fleurs mâles sont presque toutes amentacées, munies chacune d'une écaille et souvent pourvues d'un calyce; les étamines sont insérées sur le calyce, ou sur l'écaille qui en fait les fonctions, en nombre déterminé ou indéterminé; les filamens sont distincts, ou connés en un pivot qui est simple ou rameux; les fleurs femelles sont ou solitaires ou rapprochées en tête, ou disposées en un cone recouvert d'écailles nombreuses, serrées et imbriquées, qui séparent les fleurs; le calyce est monophylle, ou plus souvent une petite écaille faisant les

fonctions de calyce ; l'ovaire est libre, unique, ou double ou multiple ; les styles sont rarement nuls, plus souvent en nombre égal à celui des ovaires ; les stigmates sont simples ; les semences ou péricarpes sont monospermes en même nombre que les ovaires ; l'embryon est cylindrique, situé dans le centre d'un périsperme charnu ; les lobes sont toujours au nombre de deux, ordinairement entiers, rarement divisés ou palmés. On ne connaît qu'un genre de cet ordre aux environs de Paris, encore l'y cultive-t-on.

Genre. L'if, taxus. Les ifs sont des arbres très-rameux, dont les rameaux sont alternes ; les feuilles alternes, linéaires, toujours vertes : les gemmes florales, solitaires et axillaires ; ils sont dioïques ou très-rarement monoïques : les fleurs mâles ont leur calyce gemmacé, formé de quatre ou sept écailles arrondies, concaves, scarieuses, imbriquées ; les étamines sont au nombre d'environ dix ; les filamens sont réunis dans toute leur étendue en une colonne saillante ; les anthères sont rapprochées en tête, d'abord arrondies, ensuite peltées et lobées après l'émission du pollen ; le calyce des fleurs femelles est de même que celui des mâles ; l'ovaire est ovoïde, légèrement acuminé, porté sur un réceptacle orbiculaire, étroit et fongueux : il n'y a point de style, le stigmate est unique ; la noix est osseuse, monosperme, presqu'entièrement recouverte par le réceptacle qui s'est accru, ou qui est devenu bacciforme. On n'en voit qu'une espèce aux environs de Paris : c'est l'if à baies, *taxus baccata*. Ses feuilles sont serrées.

Plantes d'ordres indéterminés.

Outre les genres dont nous avons parlés, et que nous avons rapportés aux classes ou aux familles qui leur sont propres, il s'en trouve encore d'autres qui ont des caractères qui leur sont particuliers, et qui semblent annoncer l'insertion de quelques ordres nouveaux, ou dont les caractères ne sont pas encore parfaitement connus, et qui peuvent appartenir aux familles déjà établies ; nous allons d'écrire ici celles des environs de Paris, qui se trouvent dans ce cas.

Plantes apétales, hermaphrodites, éleuthérogynes.

Genre. La cuscute, cuscuta. Les plantes de ce genre sont des herbes parasites, dont les tiges sont aphylles, filiformes, enlacées et entortillées autour de diverses plantes; les fleurs sont sessiles, ramassées par paquets globuleux dans la cuscute d'Europe; leur calyce est double, persistant; l'extérieur est turbiné, quadri-ou-quinquefide à son limbe, pétaloïde, muni intérieurement à la base de quatre ou cinq petites écailles bifides, marcescent; les étamines sont au nombre de quatre ou cinq, insérées à l'orifice du calyce intérieur, alternes avec ses découpures, ou opposées aux écailles qui sont situées à sa base; l'ovaire est globuleux; les styles sont au nombre de deux, courts; les stigmates sont simples; la capsule est recouverte par le calyce intérieur, s'ouvrant horizontalement, biloculaire; les loges sont bispermes; l'embryon est filiforme, roulé en spirale autour d'un périsperme charnu. Il ne s'en trouve qu'une espèce aux environs de Paris: c'est la cuscute d'Europe, *cuscuta Europæa*: Le fil de terre, la goutte de lin.

Plantes apétales, diclines éleuthérogynes.

Genre premier. Le cornifle, ceratophyllum. Ce genre de plantes est monoïque: les plantes qui le composent sont aquatiques; leurs feuilles sont verticillées, linéaires, dichotomes; les fleurs sont axillaires ou solitaires; leur calyce est multipartite: dans les fleurs mâles, les étamines sont en nombre double de celui des divisions du calyce, depuis quatorze jusqu'à vingt; les anthères sont oblongues, presque sessiles, saillantes: dans les fleurs femelles, l'ovaire est comprimé, le style nul, le stigmate oblique; la noix est ovale-acuminée, monosperme; le périsperme est nul, l'embryon est droit, le vitellus charnu, bilobé; les cotylédons multipartites, inégaux; la radicule est inférieure. On connaît deux espèces de ce genre aux environs de Paris.

La première espèce est la cornifle demergée, *ceratophyllum demersum*. Ses capsules sont à trois cornes, les feuilles sont dentées.

La seconde espèce est la cornifle submergée, *cera-*

tophyllum submersum. Sa capsule est lisse, ses feuilles sont moins rudes.

Genre 2. *Le volant-d'eau*, myriophyllum. Ce genre est monoïque; les plantes qui le composent sont des herbes aquatiques, dont les feuilles sont verticillées, linéaires, allées; les fleurs sont axillaires, sessiles, solitaires; les fleurs mâles dans les verticilles supérieurs, les fleurs femelles dans les verticilles inférieurs; les fleurs du volant-d'eau verticillé, sont souvent hermaphrodites; le calyce est à quatre divisions inégales: dans les fleurs mâles, les étamines sont au nombre de huit, les filamens capillaires, plus longs que le calyce, les anthères oblongues: dans les fleurs femelles, les ovaires sont depuis deux jusqu'à quatre, les styles nuls; les stigmates depuis deux jusqu'à quatre, pubescens; les noix depuis deux jusqu'à quatre, coriaces, membraneuses, presque globuleuses, monospermes; la membrane intérieure de la semence est renflée et charnue, imitant en quelque sorte un périsperme; l'embryon est cylindrique, légèrement courbé; les lobes sont très-courts, la radicule est supérieure. On en trouve de deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est le volant-d'eau en épis, *myriophyllum spicatum.* Ses fleurs mâles sont en épis interrompus, non feuillés.

La seconde espèce est le volant-d'eau verticillé, *myriophyllum verticillatum.* Ses fleurs sont hermaphrodites, les verticilles de quatre feuilles.

Genre 3. *La naïade*, naias. Ce genre est monoïque; il est herbacé, aquatique; ses feuilles sont verticillées, au nombre de trois, engaînantes; ses fleurs sont solitaires, axillaires; les fleurs mâles sont pédicellées, leur calyce est cylindracé, tronqué à sa base, divisé à son limbe en deux découpures; il n'y a qu'une étamine, dont le filament est long, l'anthère quadrivalve; les fleurs femelles n'ont point de calyce; l'ovaire est ovoïde, le style est unique, les stigmates au nombre de deux, la noix est ovoïde, uni-quadrisperme. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris, qui est la naïade marine, *naias marina.*

Genre 4. *L'étoile-d'eau*, callitriche. Les herbes de ce

genre sont aquatiques, leurs feuilles sont opposées, leurs fleurs solitaires, axillaires; elles sont monoïques ou hermaphrodites; le calyce est formé de deux folioles opposées et courbées en croissant; l'étamine est unique, plus longue que le calyce; l'ovaire est arrondi, les styles sont au nombre de deux, recourbés; les stigmates sont aigus; les semences sont au nombre de quatre, nues, munies sur leur côté extérieur d'un rebord membraneux; le périsperme est charnu, l'embryon légèrement courbé, les cotylédons très-courts, la radicule supérieure. Il y en a deux espèces aux environs de Paris.

La première espèce est l'étoile-d'eau du printemps, *callitriche verna*. Ses feuilles sont opposées, les supérieures ovales, très-entières.

La deuxième espèce est l'étoile-d'eau d'automne, *callitriche autumnalis*. Toutes les feuilles sont étroites, opposées, et souvent bifides au sommet.

Genre 4. La lentille-d'eau, lenticula. Ce genre est monoïque; il est composé d'herbes extrêmement petites, flottantes à la surface des eaux tranquilles, formées communément par deux ou trois petites feuilles jointes ensemble, et munies de racines sur leur surface inférieure: la fructification est située dans le point de réunion des feuilles; les fleurs mâles sont d'un côté, les fleurs femelles de l'autre; le calyce des uns et des autres est monophylle, entier, s'ouvrant par le côté; les fleurs mâles ont deux étamines, dont les filamens sont subulés, courbés en-dedans; les anthères sont didymes, globuleuses, ou on ne voit que le rudiment du pystil; les fleurs femelles ont une noix ovoïde, un style court, persistant, un stigmate simple; la capsule est globuleuse, acuminée, uniloculaire, oligosperme; les semences sont oblongues, striées. On en distingue de quatre espèces aux environs de Paris.

La première espèce est la lentille-d'eau sans racines, *lenticula arrhiza*. Ses feuilles sont geminées, inégales, sans racines.

La deuxième espèce est la lentille-d'eau rameuse, *lenticula trisulca*. Ses feuilles sont pétiolées, lancéolées.

La troisième espèce est la lentille-d'eau commune, *lenticula minor et gibba*. Ses feuilles sont sessiles et arrondies.

Pag. 315. p. 2e.

Jungermannia ciliaris.

La quatrième espèce est la lentille-d'eau fasciculée, *lenticula polyrrhiza*. Ses racines sont nombreuses et fasciculées.

Les plantes monopétales, éleuthérogynes, à corolle irrégulière.

Genre. La globulaire, globularia. La tige de cette plante est herbacée, simple, uniflore au sommet; les feuilles radicales sont souvent spathulées et échancrées; les feuilles caulinaires sont petites ou presque nulles; les fleurs sont rapprochées en tête, entourées d'un calyce commun, polyphylle, portées sur un réceptacle commun, garni de paillettes; le calyce est tubuleux, pentafide, persistant; la corolle est hypogyne, tubuleuse, quinquelobée, inégale; les étamines sont au nombre de quatre, insérées au tube de la corolle; l'ovaire est ovoïde, le style unique, le stigmate simple; la semence unique, recouverte par le calyce connivent; le périsperme est charnu, l'embryon est droit, la radicule est supérieure. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: cette espèce est la globulaire commune, *globularia vulgaris*. Ses feuilles radicales sont à trois dents, les caulinaires sont lancéolées; les fleurs sont bleues.

Les plantes symphytogynes, à fleurs simples.

Genre. Le mouron-d'eau, samolus. La tige de ce genre est herbacée, ses feuilles sont alternes; ses fleurs sont disposées en grappes, axillaires et terminales; les pédoncules sont munis d'une écaille dans leur partie moyenne; la corolle est insérée dans le point où le calyce et l'ovaire cessent d'adhérer; le calyce des fleurs est semi-adhérent, pentafide, persistant; la corolle est hypocratériforme, quinquelobée; les squamules sont au nombre de cinq, filiformes, situées à la base du sinus du limbe, conniventes; les étamines sont au nombre de cinq, insérées à la base de la corolle, opposées à ses divisions, renfermées dans le tube; l'ovaire est adhérent à sa base, le style unique, le stigmate est simple; la capsule est presque globuleuse, en-

tourée à sa base par le calyce qui lui est adhérent, uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq valves, polysperme; le placenta est central, libre, pédicellé; le périsperme est charnu, l'embryon un peu cylindrique, légèrement courbé; la radicule est inférieure. Il n'y en a qu'une espèce aux environs de Paris: c'est le mouron-d'eau de Valerande, *samolus valerandi.* Ses fleurs sont blanches, en grappes.

Les fleurs polypétales, éleuthérogynes, à corolle régulière.

Genre premier. La monotrope, monotrapa. Les plantes de ce genre sont herbacées, parasites, croissant sur les racines des arbres; leur racine est couverte d'un grand nombre d'écailles imbriquées; la tige est ordinairement simple, aphylle, garnie d'écailles alternes et distinctes; les fleurs sont terminales, solitaires et decandres dans une espèce, disposées en un épi d'abord courbé, ensuite redressé dans la seule espèce qui se trouve dans cette Flore, munies chacune d'une bractée; les supérieures, quelquefois une seule, à dix étamines, à cinq pétales et à cinq loges; les inférieures à huit étamines, à quatre pétales, et à trois ou quatre loges; le calyce est formé de quatre ou cinq folioles droites, colorées; les pétales de la corolle sont depuis quatre jusqu'à cinq, hypogynes, alternes avec les folioles du calyce et de la même couleur, connivens avec elles et imitant un cylindre, oblongs, tronqués à leur sommet, concaves intérieurement à leur base, et gibbeux en-dehors; les étamines sont depuis huit jusqu'à dix, hypogynes, plus courtes que la corolle; les filamens sont droits, les anthères arrondies, droites, très-petites; l'ovaire est arrondi, acuminé; le style est cylindrique, persistant; le stigmate est dilaté, infundibuliforme; la capsule est presqu'ovoïde, creusée de quatre ou cinq sillons, divisés intérieurement en quatre ou cinq loges, s'ouvrant en quatre ou cinq valves, polysperme; les cloisons sont adnées au milieu des valves; les semences sont très-petites, portées sur un placenta tetragone ou pentagone, dont les angles correspondent aux cloisons, et

leur sont appliqués. On n'en connaît qu'une espèce aux environs de Paris : c'est la monotrope hypopithys, le sucepin, *monotropa hypopithys*.

Genre 2. Le rossoli, drosera. Les plantes de ce genre sont herbacées, et croissent dans les marais; les feuilles sont radicales, alternes, parsemées de cils glanduleux; les fleurs sont disposées en épis au sommet d'une hampe; le calyce est pentafide, persistant; la corolle est hypogyne, marcescente, formée de cinq pétales alternes avec les divisions du calyce, et un peu plus grands; les étamines sont au nombre de cinq, hypogynes, alternes avec les pétales; les anthères sont adnées aux filamens, l'ovaire est arrondi, les styles sont au nombre de cinq, de la longueur des étamines; les stigmates sont simples, la capsule est turbinée ou arrondie, entourée par le calyce, recouverte par la corolle, uniloculaire, s'ouvrant depuis le sommet jusqu'au milieu en trois ou cinq valves; les semences sont très-nombreuses, ovales, oblongues dans le rossoli à longues feuilles, globuleuses dans celui à feuilles rondes, insérées à la paroi interne des valves; le périsperme est charnu, l'embryon est globuleux, droit, situé à la base du périsperme, très-petit. On en trouve deux espèces aux environs de Paris, qui ne diffèrent l'une de l'autre que par leurs feuilles qui sont ou arrondies ou rétrécies en pétiole : *drosera rotundifolia*, *drosera longifolia*.

L'EXPLICATION des termes usités dans cette Flore, nous aurait paru de la plus grande importance pour cet ouvrage, si on ne la trouvait pas par-tout, tant dans des traités particuliers que généraux, notamment dans la Philosophie Botanique de Linnée, dans le Dictionnaire de Botanique par Bulliard, dans le premier volume du Système des Plantes par Ventenat, et bien antérieurement à tous ces ouvrages, dans le premier volume de notre Traité historique des Plantes de la Lorraine et des trois Evêchés, dans le quatrième volume de notre Dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes qui se trouvent en France, et depuis

peu, dans notre *Annuaire de l'Herboriste*; nous renvoyons-donc à ces différens traités. Nos lecteurs, en y jettant un simple coup-d'œil, se mettront à l'instant au fait de ce que signifient la plus grande partie des termes de botanique. Nous ferons suivre notre Flore naturelle et économique des environs de Paris, d'un autre ouvrage sur les animaux qui se nourrissent dans son territoire, et que nous désignerons sous le titre de *Faune des environs de Paris*, renfermant tous les animaux qui habitent cette contrée particulière de la France, et même de la plupart des autres départemens; nous y joindrons enfin un *gneumon parisiensis*, destiné au règne minéral de ce département, et par-là nous publierons tout ce qui concerne les trois règnes de la nature des environs de Paris, pour en compléter l'*Histoire naturelle*. Il serait bien à desirer qu'on en fit autant pour chaque département, nous parvienderions par-là à avoir une collection entière des substances diverses qui se trouvent dans ces vastes contrées. On peut déjà consulter sur cet objet notre *Dictionnaire Vétérinaire*, notre *Dictionnaire des Plantes*, *Arbres et Arbustes*, et notre *Dictionnaire minéralogique et hydrologique*. Nous avons parcouru à pied les différens départemens de la France; et ce n'est qu'à force de travaux, de fatigues, de peines et de dépenses, que nous avons réunis en quatorze volumes, petit in-8°., de quarante feuilles chacun, en caractère petit romain, tant d'objets intéressans, qui forment actuellement un des sujets les plus importans pour l'instruction de la jeunesse.

FLORE NATURELLE

ET ÉCONOMIQUE

DES PLANTES DES ENVIRONS DE PARIS.

PARTIE DEUXIÈME.

FLORE ÉCONOMIQUE.

1. 1. 1. *Acer pseudoplatanus*, l'Erable blanc, l'Erable sycomore, le grand Erable.

Cet arbre fleurit en avril; il vient naturellement dans la forêt de Fontainebleau, dans les prés de Versailles, de Marly et de Meudon. Lorsqu'il est blessé vers l'équinoxe du printemps, il répand une saveur abondante, dont on pourrait faire du sucre. Son bois est le meilleur de tous les bois blancs; aussi les sculpteurs, les menuisiers et les ébénistes l'employent-ils; les armuriers, les tourneurs et les luthiers en font aussi grand usage; on s'en sert pour former de belles avenues: un décorateur habile en sait tirer le plus grand parti pour l'ornement des jardins. On reproche néanmoins à cet arbre d'être sujet aux chenilles et de se dépouiller de bonne-heure; mais, en revanche, il réussit également dans toutes sortes de terreins, il se soutient dans les plus grandes chaleurs, les plus longues sécheresses, les hivers les plus rigoureux; d'ailleurs il résiste aux efforts du vent, et n'est pas sujet d'être affecté par les vapeurs de la mer.

2. 0. 2. *Acer platanoides*. L'Erable plane, l'Erable à feuilles de platane, le faux sycomore.

Il fleurit en avril de même que le précédent; il croît dans les parcs de Charonne et de Versailles.

Cette espèce a les mêmes propriétés que l'espèce précédente; c'est un des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour l'ornement des jardins; on en fait de fort belles salles, de même qu'avec le platane; il lui ressemble beaucoup par son port et par ses feuilles, qui sont d'un verd tendre et agréable, et que les insectes attaquent rarement: ses fleurs jaunes, rassemblées en bouquet au printemps, font un assez bon effet.

3. o. 3. *Acer campestre*; l'Erable commun, le petit Erable, le Bois chand, l'Erable ordinaire.

Il fleurit pareillement en avril. On en trouve beaucoup aux environs de Paris.

L'extrait de son bois fournit par once, suivant Chaptal, un gros vingt-deux grains d'acide de sucre tout pur; les vieux Erables, loupeux et rameux, qui se trouvent bien sains, sont très-estimés, se débitent dans les forêts par cartelles et petites planches de deux à cinq pouces d'épaisseur.

Les ébénistes l'emploient pour des ouvrages de marqueterie, les faiseurs de clavecins pour des chevalets et sautraux, les luthiers pour les violons, les guitares, les basses de viole; les arquebusiers en font aussi usage. Les tourneurs et les tabletiers font venir ce bois en grumes, c'est-à-dire, en grosses buches, revêtues de leurs écorces: ils en fabriquent de beaux ouvrages, entr'autres des gobelets transparens aussi minces que le papier; ils emploient sur-tout cette espèce de bois qui se trouve dans les nœuds nommés brussins. Ce bois est ondé et tacheté fort agréablement; il était d'un grand prix chez les Romains; on en fabrique encore des cassettes, des tabatières, des étuis et autres jolis ouvrages; les jeunes branches de l'Erable sont pliantes et élastiques, et par cette raison forment les meilleures perches de toutes; le bois de ses racines, quoiqu'inférieur aux brussins, sert au même usage.

Comme cet arbre vient très-bien à l'ombre des autres arbres, on peut en former de belles allées et des salles dans les futayes; on en met communément dans les charmilles pour remplacer les arbres morts; ses feuilles

sont découpées et assez petites : on l'emploie aussi pour former des haies.

4. 2. 1. *Achillæa mille-folium.* La Mille-Feuille, l'herbe militaire, l'herbe à coupure, l'herbe aux charpentiers ; on en trouve aux environs de Paris, aux bords des chemins ; elle fleurit en juin et juillet.

On attribue à la Mille-Feuille une vertu vulnéraire, résolutive, rafraîchissante, dessicative et astringente. Ses feuilles entrent dans l'eau vulnéraire ; elles sont excellentes pour les plaies récentes ; on les hache menues, on les applique dessus ; on s'en sert aussi pour les ulceres, tant récens qu'invétérés, pour les fistules, les pertes rouges et blanches, la gonorrhée et toute sorte d'hémorragies ; on en fait passer le suc, autant qu'il est possible, dans les endroits même d'où se fait l'écoulement, on en donne des clysteres, on bassine les plaies avec la décoction ; on ordonne aussi dans le même cas, intérieurement, sa feuille séchée, mise en poudre et délayée dans de l'eau de consoude et de plantain.

Pour le flux de sang simple, on fait prendre intérieurement trois onces de suc de Mille-Feuille avec autant de suc d'ortie, et l'on réitere la même dose une heure après. On donne aussi quelquefois au malade un ou deux lavemens d'une forte décoction de ces deux plantes ; on ordonne pareillement pour les hémorragies, des biscuits faits avec deux gros de Mille-Feuille mise en poudre et incorporée avec de la pâte. Le suc de Mille-Feuille convient pour détacher et nettoyer entiérement les ulceres intérieurs, particulierement ceux des poumons, de même que les matieres purulentes qui coulent après la taille. On fait infuser une petite poignée de ses feuilles ; et on prend l'infusion comme le thé ; ce remede arrête l'incontinence d'urine, les cours de ventre, les hémorragies et écoulemens trop abondant des hémorrhoïdes. Chomel dit avoir donné plusieurs fois avec succès le suc de la Mille-Feuille, à la dose de six onces, avec autant de suc d'ortie, le tout pris en deux doses, à une heure l'une de l'autre, pour arrêter les hémorragies survenues par l'ouverture de quelques vaisseaux sanguins qui se dégorgent dans le canal intérieur ; il accompagnoit cette potion de lavemens faits avec une forte décoction des

mêmes plantes. Tabernæmontanus dit que l'eau distillée de Mille-Feuille est bonne pour l'épilepsie, et que le vin ou l'hydromel fait avec cette plante arrête toute sorte de flux déréglés. S. Pauli assure avoir connu des femmes enceintes qui s'étoient garanties de l'avortement par l'usage de cette décoction. Hoffmann a publié une dissertation entiere sur la Mille-Feuille; il rapporte, entre autres propriétés de cette plante, qu'elle lui a souvent réussi contre l'hypocondriacie et la passion hystérique; il en prescrivoit l'infusion ou la décoction; il en préparoit aussi une teinture spiritueuse dont il faisoit prendre vingt ou trente gouttes dans des potions convenables, contre les maladies convulsives; il la faisoit encore pulvériser et il ordonnoit pour lors en bol. Sthal dit en avoir vu de bons effets dans pareils cas. Maumery, médecin à Rochechouart, a renouvellé de nos jours ces remedes, et d'après son observation, il résulte que les sommités de Mille-Feuille sont très-efficaces dans les coliques, la passion hystérique, la suite de couches, et en général dans les affections où les nerfs jouent quelque rôle; ce même médecin les ordonne enfin comme un spécifique propre à procurer un soulagement subit dans toutes les maladies venteuses, et même dans les fievres tierces d'un mauvais caractere; mais pour que les sommités soient bonnes, il faut les cueillir lorsqu'elles sont en fleurs, les faire sécher à l'ombre et les tenir bien enfermées; on les emploie comme des infusions, en guise de thé, et on n'en fera que ce qu'il faut, parce qu'au bout d'une demi-heure cette infusion n'est plus bonne; la dose est d'une pincée par tasse de six onces de liqueur.

Mangin de Montrol, médecin de Bourbonne, dit avoir observé que la Mille-Feuille est un des meilleurs remedes qu'on puisse apporter aux impressions que la racine d'arum forme sur la langue; on mâche pour lors de la Mille-Feuille, et à l'instant on se trouve délivré de tous les accidens que peut occasionner ce caustique. Cette herbe est, selon lui, le vrai anti-phlogistique, le vrai anti-spasmodique qu'on pourroit trouver en pareil cas. La racine de Mille-Feuille, au moment où on la tire de terre, est aromatique, sur-tout au printemps.

On a proposé de s'en servir pour remplacer le contrairerva ; mais elle perd promptement son aromate : on écrase cette plante pour l'appliquer aux plaies, ainsi que nous l'avons déjà observé.

On la recommande contre la galle des animaux ; elle se multiplie beaucoup dans les prairies, où elle fournit une assez bonne nourriture à tous les bestiaux ; les chevaux, les bœufs, les chèvres, les moutons et les porcs mangent cette plante indifféremment ; on fait prendre aux animaux, intérieurement, de même qu'à l'homme, l'infusion de Mille-Feuille comme vulnéraire, résolutive et astringente ; la dose de cette infusion est, dans ce cas, de deux poignées dans une livre et demie d'eau. On lui attribue la propriété d'éloigner les mouches des prairies. La Mille-Feuille mérite d'être cultivée dans nos jardins ; elle donne dans l'été de petites fleurs blanches rassemblées en un corymbe fort serré. Il y en a une variété pourpre ; elles font l'une et l'autre assez bien dans les parterres, lorsqu'elles ne montent pas trop haut.

5. o. 2. *Achillæa ptarmica.* La Ptarmique, l'herbe à éternuer, la pyretre ; elle fleurit en juin et juillet ; on en trouve aux environs de Paris.

Rien n'est plus propre à exciter l'éternuement, que les feuilles et fleurs de la Ptarmique séchées et mises en poudre dans le nez ; elles produisent les mêmes effets lorsqu'elles sont fraîches et broyées entre les doigts ; on s'en sert rarement pour cette fin. Sa racine mâchée appaise les douleurs de dents. On prétend que ses feuilles vertes pilées et appliquées sur les contusions, sont fort bonnes pour guérir les meurtrissures. On doit être surpris, suivant le rapport de Genelin, que la décoction de cette plante soit communément employée contre le crachement de sang et les pertes.

Tous les bestiaux mangent de cette plante ; mais suivant les observations de l'ancienne société d'agriculture, elle fournit un assez mauvais fourrage ; et quand bien même il ne s'en trouveroit point dans les prairies, il n'en vaudroit que mieux pour les bestiaux. Les belles fleurs blanches et rassemblées en corymbe de cette plante, sur-sout celles à fleurs doubles, qu'on nomme

boutons d'argent, lui font mériter une place dans nos parterres ; on s'en sert même de garniture pour les bouquets qu'on présente aux personnes du sexe pendant l'été.

6. 3. 1. *Acrostichum septentrionale*, l'Acrostiche du Nord ; on en rencontre ordinairement dans les murailles des pieces d'eau de Saint-Cyr. Cette plante est très-commune sur les rochers du côté d'Etampes ; elle fleurit en septembre. Ses propriétés sont presque les mêmes que celles de la fougere. Voyez ce que nous en dirons à l'article *Pteris*, Fougere.

7. 4. 1. *Actæa spicata*, l'herbe de Saint-Christophe, la Christophoriane, l'Acté à épis. On en trouve aux environs de Paris, à Meudon, à Saint-Germain ; elle fleurit en avril et mai ; ses fleurs sont blanches.

Cette plante a passé pour venimeuse, c'est delà que lui est venu fort mal-à-propos le nom d'aconit que quelques auteurs lui ont donné et que nous n'admettons pas ; mais Morison prétend que c'est à tort ; et en effet, au rapport de Sauvage, un apothicaire peu versé dans la botanique, qui débitoit à Montpellier un remede sous le nom d'*Extrait d'hellebore d'Hypocrate*, qui n'étoit autre chose qu'un extrait de *Cristophoriana*, fit prendre douze grains de cet extrait dans un verre de médecine, à une fille, celle-ci n'en ressentit aucun mauvais effet et n'a pas été plus purgée qu'elle avoit coutume de l'être par une médecine simple. Le feu qu'on avoit employé pour faire cet extrait lui avoit peut-être enlevé sa qualité venimeuse : quoi qu'il en soit, Sauvage, déjà cité, dit avoir appris, sur la montagne de la Louziere, en Languedoc, où cette plante se trouve très-abondamment, qu'une seule de ses bayes tue sur-le-champ les poules et autres oiseaux qui s'avisent d'en manger.

Plusieurs auteurs rapportent même que les menues bayes occasionnent des convulsions aux hommes qui en mangent, et que les jeunes pousses font mourir les moutons ; on fera donc très-bien de détruire cette plante par-tout où l'on mene paître des troupeaux, et de ne la cultiver dans les jardins que hors la portée des enfans. On donnera aux hommes qui auront avalé ce fruit, 1°. un vomitif ; 2°. une quantité abondante de boissons

adoucissantes telles que le lait, le petit-lait, l'eau de miel, d'orge, de riz et quelque doux cordial, par exemple l'élixir de Garus avec un peu de vin vieux, du scuba; on fera prendre aux animaux qui en ont mangé ou les fruits, ou les jeunes pousses, de la thériaque dans du vin.

Malgré les qualités venimeuses de cette plante, on s'en sert néanmoins quelquefois comme apéritive et sudorifique; on n'emploie pour lors que ses racines; mais on ne peut avoir assez de circonspection dans son usage.

Les paysans du Mont-d'Or ramassent des racines de Christophoriane qu'ils distribuent par toute l'Auvergne sous le nom d'hellebore noir; on s'en sert même quelquefois pour remédier à une maladie dangereuse à laquelle les bœufs sont sujets dans ces cantons, et qu'on prétend devoir son origine à quelques plantes aussi venimeuses, qu'ils mangent dans les pâturages: il est assez difficile, dit Lemonnier, qui nous a fourni cette observation, de déterminer quelle plante ce pourroit être; mais les veratrum, l'aconit, la douve et autres especes de renoncules âcres y sont fort communes; on en voit tout d'un coup les animaux enfler prodigieusement et faire des mugissemens terribles; leurs yeux se retirent et s'affaissent, et ils rendent beaucoup d'écume par la bouche. Cette maladie devient si funeste, qu'en moins de vingt-quatre heures l'animal meurt avec des convulsions dans les muscles du col; les bouviers apportent différens remedes à cette dangereuse maladie; ils font avaler, de trois heures en trois heures, à l'animal, une soupe faite avec du pain bouilli dans du vin, à laquelle ils ajoutent un peu de poivre; ils cautérisent en même temps la peau de l'animal à l'épaule ou sur le col; d'autres, après avoir fait des scarifications à ces mêmes parties, passent sous la peau des filets de la racine de Christophoriane, qui attirent et font sortir par les ouvertures une quantité de sérosités considérable, ce qui secourt l'animal; les chiens auxquels on fait avaler de l'acté meurent dans les convulsions; cependant les chevres et quelquefois les vaches mangent de cette plante, mais les chevaux et les cochons n'en veulent point, et les moutons, quoiqu'ils en soient

friands, en meurent, ainsi que nous l'avons déjà observé : cette plante, par son âcreté, enflamme la peau, déterge les pustules de la galle et fait mourir les poux ; c'est à l'extérieur un véritable exutoire. Ses bayes, bouillies avec de l'alun, donnent une couleur noire.

8. 5. 1. *Adonis æstivalis*, l'Adonide d'été, la Rougeole, le Rubisso.

Sa fleur est rouge, elle paroît en juin, on en trouve aux environs de Paris, dans les bleds, les prés hauts.

9. 0. 2. *Adonis autumnalis*, l'Adonide automnale, l'Adonis commun, la Renoncule commune.

Cette plante fleurit en août et septembre ; ses fleurs sont d'un rouge foncé, elle se trouve dans les champs de bleds, aux environs de Charenton.

10. 0. 3. *Adonis vernalis*, l'Adonide du printemps.

Elle fleurit en mai ; on en trouve dans les champs de bleds, entre Pantin et Bondy.

On regarde l'Adonide comme une plante apéritive et sudorifique, propre contre la goute siatique. Ray attribue à sa graine la vertu de soulager dans la pierre et la colique néphrétique : dans la Saxe, en Bohême et même dans quelques provinces de France, on vend les racines de l'Adonide du printemps pour le vrai hellebore noir d'Hypocrate ; on prétend néanmoins que ces mêmes racines purgent ; mais Dodonée et Tournefort leur disputent cette vertu ; toutes les différentes especes d'Adonide méritent d'être cultivées dans nos jardins ; elles ressemblent assez à des renoncules et varient par leur couleur : more-doré, rouge et citron ; elles peuvent faire un des plus beaux ornemens des parterres du deuxieme rang, par leur beau port et le brillant de leurs fleurs ; la culture les feroit sûrement changer en plus beau ; on en a vu à fleurs doubles, mais cette variété se trouve perdue ; il seroit à désirer qu'on la puisse retrouver, ce seroit certainement une des plus belles fleurs. On prétend que ces plantes plaisent aux abeilles et autres insectes.

11. 6. 1. *Ægilops ovata*, le Fétu à épi oval, l'Egilops oval. Cette plante fleurit en juin et juillet ; Dalibard en a trouvé aux environs de Paris : elle peut servir de nourriture aux bestiaux, comme la plupart des graminées.

12. o. 3. *Ægopodium prodograria*, la Prodagraire, la Prodagre, l'Herbe à Gérard, l'Angélique sauvage, le Pied de chevre, la fausse Angélique sauvage; ses fleurs sont blanches, elle fleurit en juillet et août; on en trouve à quelque distance du dernier bâtiment de la machine de Marly.

Dans quelques pays, on mêle la fleur de cette plante avec les herbes potageres, aqueuses et insipides. Haller dit en avoir mangé; on l'a employée, selon Pena et Lobel, contre la goute, d'où lui est venu probablement son nom; actuellement on ne l'emploie que rarement en médecine; cependant quelques praticiens la recommandent, mais sans succès, comme un résolutif, propre à remplacer l'angélique commune; les vaches et les brebis en mangent fort bien.

13. 8. 1. *Æthusa cynapium*, la petite Ciguë, l'Ethuse. Elle se plaît dans les endroits cultivés, elle fleurit en août et septembre.

Cette plante a une saveur d'ail, elle est résolutive, calmante et fondante, appliquée extérieurement; la même plante, prise à l'intérieur, est un caustique très-dangereux; quand on la prend en quantité, elle produit les mêmes accidens que la Ciguë aquatique; en un mot, c'est un vrai poison. Lorsqu'on éprouve des envies de vomir, des coliques, des engourdissemens, quelques temps après avoir eu le malheur d'en manger, il convient de faire vomir le malade, de lui donner quelques cuillerées de vin vieux, de vin de liqueur, de la thériaque; quand la stupeur, les vertiges ou étourdissemens, l'engourdissement surviennent, on doit alors préférer les acides aux remedes échauffans, le vinaigre, le jus de limon sont préférables dans ces cas; quand les irritations internes, les coliques, les nausées ne se déclarent que long-temps après en avoir mangé, et quand il y a tout lieu de croire que la plante n'est plus dans l'estomac, on aura recours aux lavemens, à un laxatif doux, aux médicamens échauffans, notamment au vin, à la thériaque, aux élixirs, s'il y a douleurs, ou seulement au petit lait, à l'eau acidulée avec du vinaigre, au jus de limon ou à d'autres acides, s'il y a vertiges, stupeur, engourdissemens, ces médicamens se peuvent prendre en lavemens.

La petite Ciguë fait périr les oies ; cependant la plupart des autres bestiaux en mangent sans aucun accident.

14. 9. 1. *Agaricus cantharellus*, la Chanterelle, la Gerille. On trouve ce champignon aux environs de Paris, dans les bois de Vincennes, de Versailles, de Marly, de Saint-Léger, de Fontainebleau, etc.

On en mange beaucoup dans ce dernier endroit, on l'y fait entrer dans les ragoûts, il donne une couleur jaune aux sausses, on le fait aussi cuire sur le gril ; Scopoli et Haller disent en avoir souvent mangés sans en avoir éprouvé aucun mauvais accident.

15. 0. 2. *Agaricus campestris*, le Champignon, le Boulet, le Saveiron, le Champignon champêtre : il se trouve dans les prés des environs de Paris ; mais le plus usité dans les cuisines est celui que les jardiniers cultivent dans les jardins : c'est cependant un aliment lourd ; il devient même souvent dangereux par les méprises de ceux qui le ramassent ; il est prudent de bien laver ce Champignon avant de le cuire, de le faire macérer pendant trois ou quatre heures dans l'eau chargée de sel marin, ou dans le vinaigre, pour pouvoir le dépouiller des parties résineuses dans lesquelles résident ses principes venimeux. Néron avoit coutume d'appeller les champignons le ragoût des dieux, parce que Claude, dont il fut successeur, empoisonné par les champignons, fut mis après sa mort au nombre des dieux. Suivant le sentiment des plus habiles médecins, les Champignons sont des alimens dont on ne sauroit user avec trop de précaution ; ceux qui permettent d'en manger exigent qu'on le fasse médiocrement ; c'est ce qui a fait dire à Pline que c'étoit trouver du plaisir dans un aliment bien douteux. La vie, dit ce naturaliste, est-elle si ennuyeuse, pour vouloir la terminer par un mêts si vil, en invitant la mort, qui est toujours prête à venir. Ne me parlez pas, dit Ray, dans son article sur les Champignons, de ces alimens qui flattent le goût des gourmets. Kircker, dans son livre de la peste, en parlant des Champignons, dit qu'ils ont toujours de la malignité et des qualités dangereuses, et quoiqu'on s'en apperçoive peu d'abord, cependant si on

on mange fréquemment, ils trament sourdement quelque chose de funeste dans les visceres. Ceux qui par état, travaillent à contenter notre sensualité, pensent qu'on peut distinguer sans méprise et avec sûreté les bons d'avec les mauvais; ils prétendent que les bons sont ceux qui prennent leur accroissement pendant la nuit, soit naturellement, soit par art, sur des couches de fumier, qu'ils doivent être d'une grosseur médiocre, à-peu-près comme une châtaigne, charnus, bien nourris, blancs en dessus, rougeâtres en dessous, d'une consistence assez ferme, sec, rompant, fondant, moëlleux en dedans, d'une odeur et d'un goût agréables; qu'au contraire, les Champignons mauvais et pernicieux sont ceux qu'on n'a pas cueillis assez tôt et qui sont devenus, de blancs, noirâtres ou rouges, d'une odeur désagréable.

Pour procéder avec succès à la cure de tous les accidens qui arrivent, lorsqu'on a mangé de mauvais Champignons en trop grande quantité, on doit commencer à donner l'émétique au malade, supposé qu'il n'y ait point de contradiction, à lui faire prendre beaucoup d'eau de poulet, des potions huileuses, lui donner des lavemens anodins, faire des fomentations sur le bas-ventre, s'il est tendu, faire boire l'eau tiede dans laquelle on fera fondre du sel de nitre, ou du sel de prunelle, ou du sel de glauber, ou du sel marin, à défaut d'autres, ou, ce qui convient plus particulierement et dont on a observé les bons effets, c'est de faire prendre au malade un oxicrat bien léger, et saisir le moment de lui donner un purgatif doux. C'est en procédant ainsi, qu'on peut espérer de le rétablir et de le tirer des bras de la mort, où son imprudence auroit pu le précipiter.

16. o. 3. *Agaricus coccineus*, l'Orange. On trouve ce Champignon aux environs de Paris; on le mange sur gril; on le fait entrer dans plusieurs ragoûts.

17. o. 4. *Agaricus mousseron*, le Mousseron. On l'emploie dans les assaisonnemens : frais au printemps, et sec dans le reste de l'année.

18. 10. 1. *Agrimonia eupatoria*, l'Aigremoine, la Souheirette, l'herbe Saint-Guillaume, l'Eupatoire des Grecs,

Cette plante fleurit en juin et juillet ; on en trouve beaucoup aux environs de Paris : elle croît dans les prairies, les champs, les fossés.

Sa racine a une saveur astringente, ses feuilles sont âcres et astringentes, ses fleurs ont une odeur douce ; on attribue à toute la plante une vertu astringente, vulnéraire apéritive, détersive et desiccative ; l'Aigremoine est très-vantée dans les inflammations du foie et de la ratte. Lorsqu'il s'agit d'absorber un acide coagulant et d'inciser une lymphe épaisse, qui est souvent la cause des maladies longues et chroniques, cette plante remplit parfaitement l'indication. Il n'est pas surprenant que l'Aigremoine soit quelquefois astringente et apéritive en même temps, parce qu'elle resserre les fibres des parties solides en augmentant leur ressort, et débouche le tissu des visceres en rétablissant la fluidité des humeurs ; effets différens, souvent produits par les mêmes causes : aussi cette plante convient-elle dans le crachement de sang et dans les dissenteries. Wedel prescrivoit l'Aigremoine dans le pissement de sang et la gonorrhée. Cette plante est encore très-utile dans le relâchement de l'anus et de la matrice ; sa décoction, et celle d'écorce de tilleul, sont très-bonnes dans les coliques violentes, même celle qui menace le ventre d'inflammation : on en boit en ce cas quelques verres, et on applique le mare sur le ventre, le plus chaudement qu'on peut le souffrir.

L'Aigremoine est doué d'une vertu vulnéraire, détersive et résolutive ; on l'applique extérieurement en cataplasme ; elle résoud les tumeurs des bourses et des autres parties où il y a inflammation. Tragus assure qu'elle est excellente contre les luxations et les foulures. On les fait bouillir avec du son de froment dans de la lie de vin, et on l'applique sur la partie malade. Scultatus rapporte dans ses observations, avoir guéri de vieux ulceres de jambes par l'application des feuilles de cette plante. La dose des feuilles d'Aigremoine est d'une poignée sur chaque pinte de liqueur dans les tisannes, décoctions ou apozêmes apéritifs et rafraîchissans : on les prend aussi en infusion en guise de thé. Chomel assure avoir dissipé des duretés assez sensibles dans le

foie, à deux personnes, par l'infusion seule d'Aigremoine prise deux mois de suite à jeun, secondé d'un emplâtre de cigüe appliquée extérieurement ; dans les maux de gorge et le squinancie, on emploie pour gargarisme ordinaire la décoction d'Aigremoine. On prescrit cette décoction aux animaux dans les mêmes cas que pour l'homme : la dose doit être pour lors de deux poignées dans deux livres d'eau : elle est inutile dans les prairies, les vaches, les chevaux et les cochons n'en veulent point ; cependant les chevres et les moutons en mangent.

19. 11. 1. *Agrostema githago*, la Nielle des bleds, la Nielle, la Nele, la Gasse. On en trouve aux environs de Paris : ses fleurs sont d'un rouge pourpre.

Les pauvres des provinces du Nord mêlent, dit-on, cette graine dans leur pain par épargne des substances plus cheres. Linneus a observé que les chevres, les chevaux en mangent très-bien. S. Pauli assure que sa racine, mise sous la langue, et tenue pendant quelque temps, arrête le saignement du nez ; on en emploie les feuilles avec succès contre les maladies de la peau, dartres, érésipeles ; et sa semence passe pour être incisive, apéritive, propre pour provoquer les menstrues et les urines, pris intérieurement.

De Sutieres prétend qu'on feroit très-bien de multiplier cette plante et d'en substituer la graine, au lieu de celle de froment, pour faire de la poudre à poudrer, mais elle ne se multiplie déjà que trop dans les bleds, sans chercher encore à en accroître la multiplication.

La Nielle bâtarde fait un assez joli effet, et peut se placer dans les grands parterres, mais elle ne s'y met pas communément ; si on l'y cultivoit, elle y donneroit sans doute des fleurs doubles.

20. 12. 1. *Agrostis spica venti*, l'Eternue, l'Epi de vent. Cette espece croît naturellement parmi les grains, auxquels elle occasionne souvent de grands dommages. On en trouve aux environs de Paris ; elle fleurit en juin.

Ce chiendent fournit un feuillage tendre, abondant et délicieux pour les bestiaux : il se plait dans les terreins secs, où il mérite d'être cultivé. Les chevres et les chevaux en mangent très-bien ; on l'emploie pour purifier

le tabac ; l'extrémité verte des épilets a la propriété de teindre en vert.

21. o. 2. *Agrostis interrupta*, petit Epi de vent. Il fleurit en juin.

22. o. 3. *Agrostis rubra*, Epi de vent rouge. On en trouve à Meudon, à Montmorency, sur les bords des allées : il fleurit en juin.

23. o. 4. *Agrostis coccinea*, Epi de vent écarlate. Il fleurit en juin.

24. o. 5. *Agrostis stolonifera* ; l'Eternue traçante, la Trame, la Terre-nue, l'Epi de vent à drageons. Cette espece se trouve aux environs de Paris, dans les fossés même de la ville, entre le Pont-aux-Choux et la Porte-Saint-Antoine, dans les prairies de Gentilly, dans les fonds marécageux de Versailles et de Roquencourt : elle fleurit en juin.

Quoique cette plante soit nuisible dans les gazons, lorsqu'elle est seule, elle fait de belles allées vertes, et garnit considérablement : les vaches, les chevaux et les moutons en mangent.

25. o. 6. *Agrostis canina*, Epi de vent de chien ; il est très-commun dans les prairies basses et humides des environs de Paris : il fleurit en juin.

Il fait un très-bon effet dans les parterres.

26. o. 7. *Agrostis capillaris*, l'Epi de vent, en forme de cheveux. Il se trouve aux environs de Paris.

Il fournit un bon fourrage pour les bestiaux, surtout pour les brebis ; les vaches, les chevaux et les chevres ne laissent pas néanmoins d'en manger.

27. o. 8. *Agrostis minima*, le plus petit des Epis de vent. Il s'en trouve aux environs de Paris : il fleurit en mars et avril.

Comme il a les feuilles très-menues, et qu'il ne s'éleve pas fort haut, on pourroit très-bien l'employer pour les gazons dans les parterres à l'anglaise.

28. 13. 1. *Aira cærulea*, le Canfe, le Grampe sans nœud. Il s'en trouve aux environs de Paris.

Il fournit une excellente litiere ; en quelques endroits on fait de petits balais avec ses épis ; sa paille n'a qu'un nœud vers la racine, elle est ferme et lisse ; on l'employe dans la Brie pour des tournettes, sur lesquelles on met égoutter les fromages : on pourroit peut-être l'employer encore à de petits ouvrages de vannerie.

29. o. 2. *Aira aquatica*, la Grame aquatique, le Foin aquatique, l'Herbier aquatique. Il est fort commun à Saint-Léger, dans les marais des planets; on en voit souvent dans les fossés de la prairie de Gentilly; il fleurit en juillet et août.

On en fait du fourrage excellent et de la litiere.

30. o. 3. *Aira cespitosa*, le Foin élevé, l'Herbier à gazon. On en trouve à Villejuif, à Saint-Hubert et à Fontainebleau, proche Chailly, dans les fossés de Chêne-Perdu; il fleurit en juin.

Cette plante fournit un excellent pâturage pour tous les bestiaux, elle est très-utile dans les prairies; on ne peut assez la multiplier.

31. o. 4. *Aira flexuosa*, l'Herbier réfléchi. Il fleurit en juin; on en trouve aux environs de Paris.

Les vaches, les chevres, les brebis et les chevaux mangent très-bien de cette plante.

32. o. 5. *Aira montana*, l'Herbier des montagnes. Il fleurit en juin. Ce chiendent est bon pour les bestiaux.

33. o. 6. *Aira canescens*, l'Herbier blanchâtre. Il fleurit en juin et juillet.

Les vaches et les chevaux le mangent; mais il est surtout très-bon pour les moutons, lorsqu'il est verd.

34. o. 7. *Aira præcox*, l'Herbier printanier. Il est commun au bois de Boulogne: il fleurit en mars et avril.

35. o. 8. *Aira caryophillæa*, l'Herbier en forme d'œillet. On en trouve sur les bords des chemins et des fossés dans les bois, notamment dans les endroits sablonneux.

Cette espece fournit un fourrage assez tendre et délicat.

36. 14. 1. *Ajuga reptans*, le Bugle des boutiques, la Consoude moyenne, la Cousine moyenne. Elle fleurit en juin; elle croît naturellement dans la plupart des prés des environs de Paris; elle se plaît aussi dans les bois humides et couverts.

On emploie les feuilles et les fleurs de Bugle dans les infusions, les tisannes et les aposemes que l'on ordonne pour les hémorrhagies, le crachement de sang, la dissenterie, les fleurs blanches et les pertes des femmes; on se sert aussi dans les mêmes maladies du suc de ses feuilles: on fait pareillement usage de ce suc, en y ajoutant un peu de miel rosat, dans les maux de gorge, les ulceres et les chancres de la bouche.

Quelques auteurs regardent cette plante comme apéritive et diurétique ; Dodoné l'ordonne dans les obstructions du foie ; Poterius la recommande dans la phtisie et les ulceres internes, accompagnés de fievre lente ; elle entre dans la composition de l'eau d'arquebusade. Les Français estiment si fortement cette plante pour les plaies, qu'ils ont coutume de dire en proverbe commun : *qui a du Bugle et du Sanicle, fait aux chirurgiens la nique*. Parkinson faisoit, avec cette plante, la scabieuse et le sanicle, bouillis dans du saindoux, un onguent merveilleux pour les plaies.

On emploie le Bugle pour l'art vétérinaire comme pour la médecine, et à-peu-près dans les mêmes cas ; quand on prescrit aux animaux son infusion, c'est à la dose d'une poignée et demie dans deux livres d'eau, et son suc à la dose d'une livre et demie. Les chevres et les moutons, quelquefois les vaches, mangent du Bugle ; mais les chevaux ni les cochons n'en veulent point.

Comme cette espece de plante, de même que celle du n°. suivant, donne des épis souvent de fleurs bleues, rouges, cendrées ou blanches, de différentes nuances, elle fait, étant sur-tout mélangée, un assez joli effet dans les parterres ; d'ailleurs les touffes qu'elle forme sont très-belles, sur-tout si elles sont placées dans un endroit ombragé, et encore mieux dans les bois.

37. o. 2. *Ajuga pyramidalis*, le Bugle pyramidal. Il fleurit en juin ; on en trouve aux environs de Paris.

38. 15. 1. *Alisma plantago*, le grand Plantain d'eau, le Plantain d'eau, le Fluteau plantaginé. On en trouve aux environs de Paris, sur les bords des rivieres et ruisseaux ; il fleurit en juin, juillet et août.

Le Plantain d'eau est âcre et irritant ; son application sur la peau y fait lever des vessies, et c'est de cette maniere, dit-on, qu'on l'a vu soulager les hydropiques. De Haen rapporte qu'il lui a vu procurer du soulagement à des gens qui avoient la pierre ; on fait cuire, pour cet effet, ses racines dans du vin. On lui attribue de faire périr ou du-moins d'incommoder beaucoup les bestiaux qui en mangent.

39. o. 2. *Alisma damasonium*, l'Etoile ou Flûte du berger,

berger, le Plantain aquatique étoilé. On en trouve à Meudon, Bondy, Sénart, Saint-Léger, Fontainebleau et ailleurs; il fleurit en juin, juillet et août.

On employoit anciennement cette plante en médecine, comme astringente; mais comme il y a dans le regne végétal d'autres plantes astringentes, et même en très-grand nombre, il vaut mieux les préférer à celle-ci, avec d'autant plus de raison qu'elles ne sont pas si dangereuses.

40. o. 3. *Alisma nutans*, le Plantain aquatique flottant. On en trouve dans toutes les marres de la forêt de Fontainebleau; il fleurit en juin, juillet et août.

41. o. 4. *Alisma ranunculoides*, le Plantain aquatique à feuilles étroites. On en trouve à l'étang Coquenard et sur la gauche du chemin de Montmorency, un peu avant d'arriver à Enghien, et dans les marres de la forêt de Sénart, près le village de la Barre. Cette plante fleurit en juin, juillet et août.

42. 16. 1. *Allium rotundum*, l'Ail à tête ronde. On en trouve aux prés Saint-Gervais; il fleurit en juin et juillet.

43. o. 2. *Allium sativum*, l'Ail ordinaire. Cette plante est fort peu d'usage à Paris; on craint en général son goût, et on n'ose presque pas se présenter nulle part, lorsqu'on a mangé quelques mêts qui aient le moindre soupçon d'Ail.

Paris ne fait pas une regle pour les autres pays: autant le goût de l'Ail y est redouté, autant il plaît dans la plupart des provinces et dans une grande partie de l'Europe, dans les pays chauds, l'Italie, etc.; l'Allemagne même ne trouve rien de bon, si l'Ail n'y entre pour quelque chose; on en frotte son pain, à défaut d'autres ragoûts; c'est le goût décidé de toutes les nations. Le mêts où il convient le mieux est la viande de mouton. Les soldats, les matelots et les paysans, qui boivent des eaux crues ou corrompues, ou qui mangent des alimens qui se digerent mal ou difficilement, tâchent d'y remédier en mangeant de l'Ail.

Quelques auteurs regardent l'Ail comme un excellent alexipharmaque dans les maladies contagieuses et contre

les poisons froids qu'on a pu avaler. Plusieurs croient que pour être exempt de toute contagion, il faut toujours en porter sur soi; d'autres qui, par état, sont obligés d'aller visiter des malades attaqués de fievres putrides, ont pour habitude de tenir dans leur bouche une ou deux gousses d'Ail, pour empêcher la contagion. Galien dit que l'Ail est la thériaque des paysans; Platerus recommande l'Ail bouilli dans de l'hydromel, à la dose environ d'une once, pour exciter les urines et les sueurs, à ceux qui sont attaqués de la peste. Les Hongrois, au rapport de Jean Bockelius, n'ont point de remede plus assuré que l'Ail contre la peste: il a encore plusieurs autres vertus, telles que de résister à la putréfaction des humeurs, de pousser les urines et le gravier, d'appaiser les coliques provenant des vents et de faire mourir les lombrics. Dans tous ces cas, le peuple est dans l'habitude de boire souvent une décoction d'Ail dans du lait ou dans du bouillon: on le donne aussi pour lors en lavemens, ou bien on le pile et on l'applique sur la région ombilicale, en forme d'epitheme. Si on en croit Galien, Schenckius, Zacutus et Borelli, c'est un remede très-éprouvé pour guérir les tranchées des intestins et pour dissiper les vents: on fait prendre, pour cet effet, aux malades, quelques verres d'eau chaude, dans laquelle on macere une tête d'Ail coupée par morceaux: l'Ail a aussi quelquefois fait évacuer l'eau des hydropiques. Au rapport de Forestius et suivant Laurent Bergius, il passe pour anti-scorbutique: le lait où on fait bouillir de l'Ail appaise, suivant les mêmes auteurs, les douleurs de la pierre; il est anti-asthmatique, il excite l'expectoration dans les catarres de la poitrine. Bowles, médecin anglais, faisoit un sucre de l'Ail confit, pour guérir l'asthme.

Quand on prend l'Ail tout seul, c'est à une très-petite dose: on en fait infuser une petite gousse dans six ou huit onces de vin blanc; on passe la liqueur et on l'avale; cependant, dans une livre de lait on en peut faire bouillir deux ou trois gousses pilées. Malgré toutes ses vertus, il n'est pas moins vrai de dire que l'usage trop fréquent de l'Ail fait beaucoup de mal par sa causticité; il enflamme l'estomac et les visceres,

il allume le feu dans les humeurs. Diamerbrock lui dispute sa vertu anti-pestilentielle, et Fallope prétend que son usage et celui des oignons sont nuisibles à ceux qui sont attaqués de maladies vénériennes. Pisanellus assure qu'il est encore nuisible à ceux qui ont des hémorroïdes. Spigelius observe que son suc pris en boisson trouble non-seulement l'homme, mais le fait encore mourir. Crantz raconte même que l'empereur Arnoud étoit mort de petits vers qui s'étoient engendrés dans ses chairs, pour avoir mangé trop d'Ail, ce qui est contraire à toutes les vertus qu'on lui reconnoît. Quoi qu'il en soit, toutes ces autorités doivent nous engager à nous mettre en garde contre cette espece d'alimens et de médicamens. Chomel dit avoir souvent appliqué avec succès, sur la plante des pieds, pendant la suppuration de la petite vérole, de l'Ail cuit sous la cendre; on renouvelle tous les jours ce remede, il soutient le gonflement du visage, il fortifie sans échauffer et facilite la suppuration; il faut l'appliquer le quatrieme jour de l'éruption, jusqu'au dixieme seulement. Sydenham le prescrivoit aussi.

On fait avec le suc d'Ail et l'huile de noix un mélange vanté pour la brûlure. L'Ail et la joubarbe pilés ensemble, en consistence de moëlle ou de pulpe, appliqués sur les parties affligées de la goute, ont souvent réussi pour en calmer la douleur.

Les racines de l'Ail, pilées dans un mortier et réduites en onguent avec de l'huile d'olive versée peu-à-peu dessus, sont un bon résolutif contre les humeurs froides: on s'en sert aussi pour faire passer les cors. La puanteur de cet onguent lui a acquis le nom de *Moutarde du Diable*; on s'en sert quelquefois pour adoucir les cautères. Si on frotte de cet onguent la région ombilicale des enfans, il fait mourir leurs vers. Le suc d'Ail mêlé avec du miel et du beurre non salé, guérit la teigne et la gale la plus opiniâtre; ce suc, mêlé avec du salpêtre et du vinaigre, fait mourir les poux: l'Ail broyé avec du saindoux et appliqué à la plante des pieds, est fort utile pour ouvrir les canaux des poumons et pour les délivrer de l'engorgement dans l'estomac. Selon le sentiment de J. Ray, les gousses d'Ail

pelées, coupées en morceaux longs et introduits dans l'oreille, appaisent le mal de dents; son suc, mêlé avec un peu de thériaque et mis dans l'oreille, fait le même effet. La fievre tierce a été souvent guérie en employant l'Ail, comme épicarpe, avec succès.

Il est néanmoins à observer que tous les remedes qu'on prépare avec de l'Ail, tant externes qu'internes, ne conviennent pas du tout dans les crachemens de sang, dans l'effervescence des humeurs, et pour les personnes d'un tempérament échauffé.

On prétend que l'Ail provoque les animaux à la colere et qu'il les rend quelquefois enragés, quand ils ne trouvent point d'eau: une gousse d'Ail coupée menue, mêlée avec de l'orge et donnée à manger aux coqs et poules, les anime violemment jusqu'à se battre à coups de becs et se blesser: si on en donne à manger aux chevaux, ceux qui en ont mangé surpassent de beaucoup à la course les autres: rien n'est meilleur pour procurer de l'appétit aux bestiaux, que l'Ail; on le leur donne à la dose d'une demi-once, mêlé et broyé dans une demi-livre de vin.

Une quantité d'Ail suspendu aux branches d'un arbre, en éloigne les oiseaux et les empêchent de nuire aux fruits nouveaux.

44. o. 3. *Allium sphæro-cephalum*, l'Ail à tête sphérique. Il fleurit en juin et juillet; on en fait commerce à Fontainebleau et ailleurs.

45. o. 4. *Allium flavum*, l'Ail jaune. Il fleurit en juin et juillet, se trouve à Chatou et à Verrieres.

46. o. 5. *Allium pallens*, l'Ail pâle. Il se trouve dans les isles des ci-devant religieux de la charité, à Charenton; c'est la thériaque ou, pour mieux dire, le remede universel des peuples de la Lithuanie: ses qualités sont les mêmes que celles de l'Ail commun.

47. o. 6. *Allium vineale*, l'Ail des vignes. On en trouve dans les vignes et les endroits cultivés des environs de Paris.

On prétend que cette espece d'Ail est celui dont les anciens se servoient pour remplacer le scordium; aussi en a-t-elle les propriétés médicinales. Les alouettes des environs de Leipsick mangent beaucoup de cet Ail; c'est

même, à ce qu'on prétend, ce qui les fait rechercher pour la délicatesse de leur goût; il donne, au contraire, un goût désagréable au lait des vaches qui en mangent.

48. o. 7. *Allium oleaceum*, l'Ail potager, l'Ail verdâtre. On en trouve aux environs de Paris; ses feuilles ramassées au printemps, s'ajoutent aux bouillons et aux légumes.

49. o. 8. *Allium ursinum*, l'Ail d'ours, l'Ail des bois. On en trouve sur les bords des ruisseaux, dans la forêt de Montmorency, proche les châteaux de la Chasse et de Sainte-Radegonde; il fleurit en mai.

Cet Ail est la thériaque des gens de la campagne, tant pour leurs maladies que pour celles de leurs bestiaux.

Ses feuilles sont larges, d'un vert gai; leurs gelbes serrés l'un contre l'autre forment un toupet touffu: de leur centre sortent, en avril et mai, de petites fleurs blanches rassemblées par paquet, et qui ont quelque chose de léger; il est fâcheux que son odeur soit si forte: cette plante n'est bonne qu'à être vue de loin, dans le massif d'un bosquet.

50. o. 9. *Allium moly*, l'Ail moly, le grand Moly jaune. Il fleurit en mai. On en trouve dans les prés de Saint-Denis, Stain et Saint-Cloud.

Sa semence et sa racine sont apéritives; Homere lui attribuoit de son temps la vertu de détruire les venins et les enchantemens.

Cette plante mérite d'être cultivée dans les parterres d'été, à cause de ses belles fleurs jaunes.

51. 17. 1. *Alopecurus pratensis*, la Queue de renard des prés, le Vulpin des prés. Il fleurit en juin: on en trouve aux environs de Paris.

C'est un des meilleurs pâturages; tous les bestiaux le mangent, mais sur-tout les chevres, les moutons et les chevaux: il est sujet à l'ergot. Lorsqu'on met des marais en prairies, on y seme cette plante, qui réussit très-bien au Sud, où l'on est dans cet usage: la phalene calamiteuse, qui ronge tous les autres chiendens, n'y touche jamais.

52. o. 2. *Alopecurus agrestis*, le Vulpin des champs. Il fleurit tout l'été; il s'en trouve aux environs de Paris.

Parmi les différens chiendens, celui-ci passe pour être un des meilleurs pour les bestiaux; en un mot c'est un excellent pâturage.

53. o. 3. *Alopecurus geniculatus*, le Vulpin articulé. Il fleurit tout l'été; on le trouve dans presque tous les fossés et dans les marres.

Les bestiaux, tels que les chevaux, les vaches, les chevres mangent de ce chiendent, mais les cochons n'y touchent point.

54. 18. 1. *Alsine media*. la Morgeline, le Mouron pour les petits oiseaux, le Mouron blanc. Il fleurit toute l'année.

Cette plante est vulnéraire, détersive, rafraîchissante; elle a un jus herbacé et un peu salé; on s'en sert en infusion, on en tire un suc qui, dépuré, se donne à la dose d'une once. On se sert encore de cette plante à l'extérieur, on la pile et on l'applique en cataplasme. Les femmes d'Allemagne l'emploient pour faire passer le lait de celles qui sont en couche: on en fait prendre aussi aux enfans pour l'épilepsie. On donne de la Morgeline aux oiseaux de volière, tels qu'aux serins, aux chardonnerets, aux linottes; elle les rafraîchit en augmentant leur apétit; les poules et les poulets en sont aussi fort friands; on en jette aux corneilles qu'on a enfermées.

Quand on donne aux bestiaux de la Morgeline pour les rafraîchir, c'est ordinairement à la dose de deux poignées, en décoction dans une pinte et demi d'eau. Au surplus, cette plante n'est pas fort utile dans les prairies; cependant les vaches, les chevaux et les cochons, quelquefois les moutons, la mangent: les chevres n'en veulent point.

55. o. 2. *Alsine segetalis*, la Morgeline des bleds. Elle se trouve dans les champs de bled, à Roussigny, et à Saint-Hubert: elle fleurit en juin et juillet.

56. 19. 1. *Althæa officinalis*, la Guimauve ordinaire, l'Athæa des boutiques, la vive Marne. On en trouve aux environs de Paris.

La Guimauve est remplie d'un mucilage qui la rend émolliente, adoucissante et propre à détendre les parties trop tendues, à appaiser les douleurs, à fournir un enduit aux intestins et à plusieurs autres parties;

elle est propre à la défendre de l'impression des liqueurs et des autres substances, qui agiroient trop sur leur partie. Le mucilage est plus abondant dans la racine de Guimauve, que dans les autres parties de cette plante; les feuilles en contiennent néanmoins une assez grande quantité, mais les fleurs en ont très-peu, et ne paroissent pas être d'une grande utilité. On fait avec la racine et les feuilles dans les décoctions émolientes, des lavemens, de même que dans les fomentations et les cataplasmes émolliens. La racine d'Althæa entre dans les tisannes adoucissantes, que l'on prescrit dans le rhume et plusieurs autres maladies de la poitrine. Dans les maladies inflammatoires des reins et des intestins, telles que la néphrétique, la dyssenterie, etc., la dose de la racine est d'une once sur chaque pinte de décoction. On doit avoir attention de faire bouillir fort peu cette racine; si on la faisoit bouillir long-temps, la liqueur en deviendroit gluante, peseroit sur l'estomac, et seroit dégoûtante pour le malade. On fait avec la racine de Guimauve une pâte et des tablettes, qu'on recommande dans les rhumes. On emploie ses fleurs en infusion. On se sert de la racine de Guimauve, effilée par un bout, pour en frotter et nettoyer les dents sans les endommager; on l'emploie aussi en forme de bains adoucissans pour les pieds; on en prépare encore du savon musqué pour blanchir et adoucir les mains.

La Guimauve à fleurs doubles sert d'ornement dans les grands parterres; elle y figure très-bien par les diverses nuances de ses fleurs.

57. o. 2. *Althœa hirsuta*, l'Althæa velu, l'Alcée velue. Elle se trouve au parc de Vincennes, sur le coteau qui borde la Marne au-dehors du parc et au-dessus du bois de Neuilly-sur-Marne; elle fleurit en juin et juillet.

Ses propriétés sont les mêmes que celles de la précédente.

58. 20. 1. *Alyssum montanum*, l'Alysse de montagnes, le Thlaspi des rochers. Il se trouve aux environs du château Frayé. Il fleurit en avril.

L'Alysse des montagnes forme des touffes régulieres,

couvertes au printemps d'une grande quantité de fleurs jaunes, qui font de l'effet dans les parterres.

59. o. 2. *Alyssum spinosum*, l'Alysse épineux. On en trouve à Fontainebleau : il fleurit en avril.

60. o. 3. *Alyssum calycanum*, l'Alysse à calice, la petite Corbeille d'or. Il fleurit en avril. C'est d'après Thuillier, botaniste, que nous rapportons cette plante, comme se trouvant aux environs de Paris ; mais nous pensons qu'elle y est plutôt exotique qu'indigène.

61. 21. 1. *Amaranthus blittum*, l'Amarante blette. On en trouve sur le bord des fossés et des chemins des villages : il fleurit en juillet.

On mange en Asie et dans les Indes la plupart des amaranthes, comme purgatives ; on pourroit, par la même raison, regarder de même celles des amaranthiers qui croissent en France.

62. o. 2. *Amaranthus viridis*, l'Amaranthe verte. Elle fleurit en juin.

63. o. 3. *Amaranthus retroflexus*, l'Amaranthe retroussée.

64. 22. 1. *Ammi majus*, l'Ammi commun. On en trouve aux environs de Paris, depuis Charenton jusqu'à Saint-Maur, sur les canaux qui bordent la Marne, et à Bondy, en face du château.

Il est aromatique, très-piquant au goût, stomachique, emménagogue. On le recommande contre les tranchées des femmes et la suppression des lochies. Si on en croit Mathiole, la semence, donnée en poudre dans du bouillon ou dans du vin, de deux jours l'un, donne la fécondité aux femmes stériles. S. Pauli s'en servoit pour guérir les fleurs blanches ; elle se donne en substance à la dose d'un gros, ou en décoction et infusion intérieurement ; on se sert aussi de l'infusion et de la décoction en lavement, et en injection pour la matrice.

On emploie cette semence pour les animaux, dans les mêmes cas que pour l'homme : la dose en substance est de deux gros pour les animaux.

65. o. 2. *Ammi glaucifolium*, le petit Ammi. Cette plante habite les mêmes lieux que la précédente : elle fleurit en juillet ainsi et de même qu'elle.

66. 23. 1. *Anagallis arvensis*, le Mouron, le Mouron

rouge, le Mouron mâle, *l'Anagallis*, le Mouron bleu, le Mouron femelle. On en trouve dans les endroits cultivés : il fleurit pendant tout l'été.

Le Mouron rouge est une plante vulnéraire, astringente ; on l'emploie dans la peste et autres maladies malignes. On fait bouillir une poignée de ses feuilles écrasées, dans un verre de bon vin ; on exprime bien le tout, et on le donne au malade bien couvert dans son lit : on se sert du suc de cette plante, et de son eau distillée, contre la morsure des chiens enragés ; on en prend intérieurement en même temps qu'on l'applique sur le mal. Suivant les expériences rapportées dans le recueil de la société de Berne, ce remede fait des merveilles dans ces cas ; on le prend pour cet effet en poudre, à la dose de deux gros. Haller doute de cette vertu ; il assure même l'avoir vu employer sans aucun effet.

Rien n'est meilleur, dit-on, pour calmer les douleurs de dents, qu'un gargarisme fait avec le suc de cette plante : on l'aspire par le nez pour déboucher le cerveau trop humide : on ordonne aussi ce suc pour l'hydropisie ; si on le mêle avec du miel, il consolide les plaies : on applique la plante pilée sur les yeux, en cas d'inflammation ; on en met aussi sur les plaies récentes et sur les verrues ; il les fait passer, à ce qu'on dit, si on a la précaution auparavant de les fendre en quatre.

Tragus assure que cette plante est d'un grand secours contre les pertes ; il faut qu'on la prenne en décoction dans une petite quantité de vin ; il faut ensuite couvrir le malade et le couvrir bien, pour le faire suer ; cette même décoction excite les regles. J. Ray recommande, comme un remede éprouvé plusieurs fois, l'eau distillée de Mouron mâle, mêlée avec une égale quantité de lait de vache, et adoucie avec un peu de sucre, prise matin et soir à la dose de 6 onces, pour la phtysie, les consomptions de poumon et le crachement fétide et purulent. Au surplus, on fera très-bien de ne pas trop se reposer sur cette plante pour la guérison de cette maladie et d'autres, dans lesquelles on

la donne comme spécifique ; et s'il y a quelqu'effet à en espérer, ce n'est que par l'usage du suc qu'on retire de la plante, après l'avoir pilée et exprimée ; ce suc peut avoir, à quelques degrés, les effets dépuratifs des plantes potageres, à-peu-près comme les épinards.

Le Mouron bleu, qui est la variété du Mouron rouge, doit produire les mêmes effets ; on peut se servir, selon quelques auteurs, de la teinture de ses fleurs dans l'épilepsie ; on l'associe pour lors avec la teinture du millepertuis ; on fait entrer le Mouron dans le mondificatif d'ache.

Un cataplasme de Mouron bouilli dans de l'urine, passe pour remede très-bon, appliqué sur les pieds et les mains des goutteux. Il se trouve des pays où les pauvres emploient cette plante en salade ; les poules et la plupart des oiseaux de volière aiment beaucoup cette plante.

Quand on fait prendre aux animaux enragés de la poudre de Mouron à fleurs rouges, c'est toujours à la dose d'une once. On fait avec le Mouron une eau cosmétique si souveraine, dit-on, pour le tein, qu'elle devroit se trouver seule sur la toilette des dames.

En Perse, lorsque les chevaux sont menacés de la cataracte, on met sur leurs yeux des compresses imbibées du suc de cette plante. Les vaches et les chevres la mangent également, mais les moutons n'en veulent point.

67. 24. 1. *Anchusa officinalis*, la Buglosse, la langue de Bœuf. Elle fleurit en juin et juillet. Ses fleurs sont bleues ; on en voit aux environs de Paris, près de Charenton et de St.-Maur.

Quoique la Buglosse soit au nombre des plantes potageres, cependant on s'en sert rarement pour aliment ; on ne fait usage que de ses fleurs, dont on garnit les salades : les Anglais font cuire ses feuilles dans les potages, etc., et dans l'Irlande, on les mange accommodées comme des choux.

On emploie cette plante plus communément en médecine ; c'est pourquoi un cultivateur doit toujours avoir soin d'en cultiver dans son jardin, pour y recourir au

besoin ; il doit même la faire couper souvent, afin d'avoir toujours des feuilles nouvelles, qui sont celles qui ont le plus de vertus.

La Buglosse a les mêmes vertus que la bourache, dont nous parlerons ci-après ; on les emploie souvent ensemble, ou on les substitue l'une à l'autre. Leurs fleurs tiennent le premier rang parmi les cinq fleurs nommées Cordiales, qui sont les roses, les fleurs de Buglosse et de bourache, de souci et de violettes. On les ordonne par pincées en infusion ou en conserve, à la dose de deux gros, qu'on porte même jusqu'à une demi-once ; on emploie les feuilles et les racines de cette plante dans les tisannes pectorales et les boissons rafraîchissantes. Lorsqu'il est impossible, pendant la rigueur de l'hiver, de pouvoir avoir des feuilles de cette plante, on y supplée par ses racines.

Le suc de Buglosse et de bourache, exprimé et clarifié, se prescrit toujours avec succès dans les pleurésies, à la dose de quatre ou cinq onces par prise, qu'on réitere trois fois par jour, et à laquelle on ajoute quelquefois une once de syrop violat, dès qu'il s'agit d'exciter des selles, et de préparer le malade à la purgation. Ce suc provoque la sueur, et rétablit les mouvemens libres du sang, dans les parties où la circulation est rallentie. Pour le bien faire, il ne faut pas le laisser bouillir, car il arrive pour lors que la partie mucilagineuse des feuilles de Buglosse se sépare en grumeaux, et qu'il ne reste qu'une eau claire, qui n'a point de vertu.

Ray attribue à cette plante une vertu anti-épileptique, ce qui mérite confirmation. Chomel dit avoir employé avec succès la décoction des feuilles de bourache et de Buglosse, dans la dyssenterie : on fait avec cette plante un bouillon qui est très-propre pour arrêter les crachemens de sang et l'hémorragie.

On tire de cette plante, 1°. un suc par expression, avec lequel on fait du syrop ; 2°. une eau distillée qu'on dit cordiale, et qui n'a pas plus de vertu que de l'eau distillée de pluie ; 3°. on se sert de ses fleurs en conserve.

Quelques modernes révoquent en doute la plupart des propriétés que nous avons indiquées dans la Buglosse ; ils disent même qu'il ne faut pas s'attendre à

de grands effets de la part de cette plante dans les maladies ci-dessus citées ; cependant nous avons vu de bons effets de son suc, dans la pleurésie.

On donne aux animaux pour les maladies analogues à celles de l'homme, la Buglosse en boisson, à la dose de deux poignées pour deux livres d'eau ; les fleurs de la Buglosse donnent une couleur verte propre pour la peinture.

68. o. 2. *Anchusa angustifolia*, la Buglosse à feuilles étroites? On en voit aux environs de Paris ; ses racines subsistent pendant trois ou quatre ans dans les mauvaises terres.

69. 25. 1. *Andropogon ischæmum*, la Brossiere. On en trouve sur le bord des chemins et fossés, à Senlis et à Compiegne ; elle fleurit en août.

C'est avec la racine de Brossiere, que les vergettiers font les brosses à têtes, les vergettes et les balais qu'on nomme de chiendent.

70. 26. 1. *Anemone pulsatilla*, la Pulsatille, la Coquelourde, la Passefleur, l'Herbe au vent. On en trouve sur le bord des bois, et est commune au Mont-Valérien, à Saint-Prix, dans une petite remise au bas du parc de Saint-Maur, à Gentilly, Compiegne et Fontainebleau ; elle fleurit en mai.

Cette plante est astringente, vénéneuse et caustique ; elle agit sur la peau comme vésicatoire ; son eau distillée a été prescrite comme détersive et repercussive. Malgré la grande âcreté de cette plante, Storck en a fait prendre l'extrait, à une petite dose, dans la paralysie, les douleurs rhumatismales et vénériennes, les abcès vénériens et scrophuleux, les obstructions et la folie, la goute sercine ; il dit l'avoir fait avec succès. Lambrageresse en a fait usage contre les dartres rebelles. Bergius assure l'avoir employée, même en grande dose, dans la goute sercine, sans en avoir vu le moindre effet avantageux ; la poudre de ses feuilles et fleurs seches, est un très-bon sternutatoire ; quand elles sont fraîches, pourvu qu'elles soient broyées avec les doigts, elles font éternuer violemment ; leur action est même si âcre, qu'elles semblent boucher le nez. Aussi Tournefort les recommande-t-il dans les affections soporeuses.

Les feuilles de Coquelourde pilées, sont assez bonnes pour déterger et consolider les vieux ulceres, principalement les blessures des chevaux. On a la méthode d'appliquer ses feuilles pilées au poignet ou à la plante des pieds pour les fievres intermittentes; l'eau distillée de la Coquelourde est encore un très-bon fébrifuge, à la dose de trois onces. Schroder assure qu'elle est très-utile dans les obstructions des narines. Tragus recommande beaucoup la semence de cette même plante, cuite dans du vin, pour guérir le calcul; les femmes allemandes en usent en cas de suppression. Les maréchaux appliquent les feuilles de cette plante comme détersives, résolutives sur les tumeurs froides, indolentes et dures, et sur les vieux ulceres des chevaux, ainsi que nous l'avons déjà observé. Les chevres et les moutons en mangent, mais les autres animaux n'en veulent point.

Le peuple emploie les fleurs de la Coquelourde pour teindre les œufs pendant les fêtes de Pâques, ancienne pratique qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Valentin paroît surpris de voir les œufs teints avec des fleurs purpurines, devenir verts; on fait aussi avec les pétales de ces fleurs un oxicrat.

Cette plante donne, en avril et mai, des fleurs violettes, qui font très-bien dans les parterres; elle orne encore en été par ses fruits qui ressemblent à ceux de la clematite; il y en a aussi à fleurs doubles.

71. *o.* 2. *Anemone nemorosa*; l'Anemone des bois, la Sylvie purpurine, la Grenouillette blanche. Cette plante fleurit en juin; on en voit aux environs de Paris.

Linné, dans sa Matiere médicale, dit que la qualité de cette plante est âcre; sa vertu est cosmétique, et on en fait usage dans la céphalalgie: cette plante mérite bien qu'on la laisse multiplier dans les bois fréquentés pour les promenades: ses fleurs sont le plus souvent presque blanches; les chevres et les moutons en mangent, mais les chevaux ni les cochons n'en veulent point; les vaches n'y touchent que rarement, elles leur causent le pissement de sang et la dyssenterie.

72. *o.* 3. *Anemone ranunculoides*, la Sylvie jaune, la Grenouillette des bois, le Coqueron jaune. On en trouve

dans le parc de Meudon; elle fleurit en mai et en juin; elle donne pour lors de jolies fleurs jaunes à six pétales; les feuilles qui les accompagnent sont découpées et forment un tapis sur la terre, dont il ne reste néanmoins nulle trace en juillet.

73. o. 4. *Anemone trifolium*, la Sylvie blanche, l'Anemone à trois feuilles. Elle fleurit en avril, on en trouve dans les bois de Chantilly, proche l'hermitage de Sylvie.

74. o. 5. *Anemone sylvestris*, l'Anemone sauvage. Cette plante fleurit en mai et juin; ses fleurs sont d'un blanc sale; on la trouve sur les bords de la forêt de Senlis, près du village d'Apremont.

75. 27. 1. *Anethum graveolens*, le Fenouil puant, l'Anet à odeur désagréable, l'Anet proprement dit, l'Anet des jardins; il fleurit en juin et juillet.

On confit les graines d'Anet quand elles commencent à se former, avec des cornichons; il y a des endroits d'Allemagne où l'on en assaisonne les mets; on les fait entrer dans différentes liqueurs. On place l'Anet parmi les remedes carminatifs, qui divisent et incisent les humeurs épaisses et visqueuses, à cause de son huile et de son sel ammoniacal; et en effet, par ses principes chymiques, il dissipe les vents et fait cesser la distension de l'estomac et du bas-ventre, qui accompagne toujours l'effervescence des humeurs épaisses et visqueuses; aussi l'emploie-t-on et est-il très-usité dans les coliques et les maladies des intestins qui dépendent du ventre; il aide la digestion, il guérit le hoquet et les vomissemens, quand ils proviennent de matieres tenaces et âcres attachées aux parois de l'estomac, et qui en irritent les membranes, il excite les urines et les regles, il augmente le lait des nourrices; on lui attribue aussi une vertu anodine: il peut procurer le sommeil et appaiser les douleurs, de la même façon que le saffran, la muscade et les autres remedes aromatiques huileux; on en prend la semence jusqu'à un gros; on fait usage, à l'extérieur, des sommités des feuilles et des graines d'Anet, dans les cataplasmes et les fomentations résolutives, pour résoudre et faire mûrir les tumeurs; on fait usage des graines et des fleurs

dans les lavemens carminatifs ; on pile les semences récentes et on les applique sur les tempes des enfans, pour leur procurer un doux sommeil.

Les préparations d'Anet qu'on conserve dans les boutiques, sont l'eau distillée, l'huile essentielle et l'huile préparée par infusion : l'humeur qui est distillée de toute la plante a les mêmes vertus, mais plus foibles que la plante même ; l'huile essentielle en a de plus excellentes, c'est un très-bon remede carminatif et contre la colique ; on la prend intérieurement, depuis deux gouttes jusqu'à quatre : l'huile d'Anet préparée par infusion en approche beaucoup ; on en fait des linimens sur le bas-ventre ; dans la colique, sur la tête et les tempes, dans les maux de tête.

On emploie les sommités d'Anet dans l'huile de renard, dans l'emplâtre de grenouilles avec le mercure, dans l'emplâtre diachylum, composé avec la gomme et l'emplâtre de mucilage. Les vertus de la graine d'Anet sont dues à son âcreté : on recommande, pour les animaux, les graines d'Anet, comme stomachiques, carminatives, apéritives, discussives et résolutives. Il est à observer que l'huile essentielle d'Anet se coagule au cinquieme degré au-dessous de zéro du thermometre de Reaumur. Boerhaave remarque que la saveur des graines d'Anet approche beaucoup du genseng, auquel on pourroit les substituer dans les états d'épuisement ; elles ont parues à Durande être de quelqu'utilité dans ces circonstances.

76. o. 2. *Anethum fœniculum*, le Fenouil, l'Anet doux, l'Anet Fenouil, le Fenouil commun. Il fleurit en juillet ; on en trouve assez communément et sur-tout dans les cimetieres des campagnes.

Les Italiens font grand cas du Fenouil blanchi, il est agréable au goût et à l'odorat ; on l'emploie aux environs de Rome, en salade, où il répand une odeur et un goût agréables ; ils mangent même l'extrémité des jeunes branches sans aucun assaisonnement. Il est vrai que du côté de Rome particuliérement, le Fenouil a des qualités qu'on ne se persuade pas qu'il ait, à moins d'en avoir mangé sur les lieux.

Les confiseurs font avec la graine de Fenouil des dragées qu'ils débitent sous le nom d'anis : on vante beau-

coup les anis de Verdun. Les feuilles du Fenouil, pour qu'elles soient bonnes, doivent être nouvelles, tirant sur le verd, longues, bien nourries, d'un goût doux, sucrées, ayant l'odeur agréable, sans être mélangées de poussiere, de menues bûchettes ou autres corps étrangers. Si on en croit Garidel, les Provençaux se servent du Fenouil sec dans plusieurs assaisonnemens de viande et de poisson; ils le mêlent aussi parmi les olives confites; on fait avec la graine de Fenouil différentes liqueurs et autres préparations.

Dans le Languedoc, on sert au dessert les jeunes pousses du Fenouil, avec la partie supérieure de la racine, que l'on assaisonne avec du poivre et de l'huile. Quelques-uns envcloppent le poisson dans les feuilles de cette plante, pour le rendre plus ferme et plus savoureux.

La plante entiere du Fenouil est d'usage en médecine; sa racine est apéritive, sudorifique et diurétique; elle purifie le sang, provoque les menstrues; elle tient le premier rang parmi les cinq grandes racines apéritives; son suc pris à jeun guérit les fievres intermittentes: c'est un sudorifique et un carminatif qui souvent excite des vapeurs fortes.

Simon Pauli recommande la décoction de cette racine dans les fievres malignes, la petite vérole et la rougeole. Zacutus vante beaucoup le suc de cette même racine, dans les cas où il faut exciter la transpiration; sa dose est depuis deux onces jusqu'à quatre, Etmuller propose la racine du Fenouil comme un remede palliatif contre les douleurs des reins et la strangurie, et comme un excellent anti-néphrétique. Les feuilles de cette plante, prises en décoction, excitent le lait aux femmes. Geoffroy rapporte, d'après J. Ray et d'après J. Craton, qu'un malade attaqué d'une cataracte avoit été guéri par la décoction des racines et des feuilles du Fenouil dans du vin, qu'il appliquoit souvent sur ses yeux; c'est ce qui a sans doute engagé ces auteurs à assurer que le suc des feuilles ou de la racine du Fenouil, et son eau distillée, pris intérieurement ou appliqués extérieurement, étoient très-efficaces pour fortifier la vue.

La

La semence du Fenouil fait partie des quatre semences chaudes; elle s'emploie utilement après l'accouchement, quand il se trouve quelques symptômes qui dénotent dans les femmes en couches des glaires qui séjournent dans l'estomac et qui empêchent la digestion, tels que les nausées, les rapports, etc., son usage est aussi excellent dans les coliques; cette graine se prend en poudre, avec du sucre, dans du vin, depuis un demi-gros jusqu'à un gros, avant ou après le repas. C. Hoffmann dit que la graine verte n'a aucune vertu et qu'il faut nécessairement la faire sécher: cette même graine, mêlée avec des bechiques, soulage les asthmatiques et guérit la toux opiniâtre: on la recommande pour les maladies des yeux, sur-tout pour ceux qui sont affoiblis par les veilles de la nuit; on en prend tous les matins à jeun, réduite en poudre, avec du sucre. Arnaud de Villeneuve conseilloit cette même graine infusée dans du vinaigre, séchée et mêlée avec un peu de canelle et du sucre, pour conserver la vue et pour rétablir celle qui est affoiblie et presque perdue, dans les vieillards, même de quatre-vingt ans; on met la poudre de cette graine avec les poudres résolutives, dans les cataplasmes et les fomentations. Reusner assure, dans ses observations, que le cataplasme fait avec le pain rôti, le vinaigre et la semence en poudre de Fenouil, appliqué sur le bas-ventre, empêche l'avortement.

Bartolet nous apprend qu'en remplissant le creux de la tige du Fenouil encore planté en terre, avec du sucre candi en poudre, il en distille le jour suivant une liqueur merveilleuse pour éclaircir la vue, si on s'en sert pour frotter doucement les yeux. L'huile essentielle qu'on tire par la distillation des graines seches du Fenouil, macérées dans de l'eau, est un fort carminatif: six gouttes de cette huile, mêlées avec dix ou douze grains de sucre dans du vin, guérissent les coliques venteuses, aident la digestion et sont utiles pour la toux et les asthmatiques, en les mettant dans du lait ou dans une décoction pectorale.

On dit que toute la plante du Fenouil, cuite dans du bouillon ou de la bouillie, est employée utilement pour

faire maigrir ceux qui ont trop d'embonpoint; rien ne fortifie mieux l'estomac que cette plante; elle aide la digestion et dissout les glaires.

Quand on prescrit aux animaux les semences de Fenouil pulvérisées, c'est ordinairement à la dose d'une once, ou son huile essentielle à celle d'un gros; c'est pour eux un excellent carminatif: on mêloit chez mon pere les feuilles hachées de cette plante avec les alimens qu'on préparoit pour les dindonneaux; c'étoit pour eux un excellent préservatif contre les maladies auxquelles ils sont sujets.

77. o. 3. *Anethum segetum*, l'Anis des bleds. Il fleurit en juillet; ses fleurs sont jaunes, on en trouve parmi les bleds, aux environs de Paris.

78. 28. 1. *Angelica sylvestris*, l'Angélique sauvage, la grande Impératoire des prés, la grande Angélique sauvage. Elle croît naturellement dans les endroits marécageux et humides des bois qui se trouvent aux environs de Paris.

On substitue quelquefois dans les boutiques sa racine à celle de l'Angélique des jardins. Plusieurs praticiens recommandent même cette racine comme un excellent remede contre l'épilepsie, à la dose d'un gros, en poudre, dans un verre de vin blanc, le matin à jeun. L'Angélique sauvage est encore résolutive; une poignée de ses feuilles, broyées et appliquées sur les loupes, en les remuant deux fois par jour, les dissipent peu-à-peu; on recommande l'eau distillée d'Angélique, contre les piqûres des animaux, sur-tout si on y applique ses feuilles pilées avec autant de celles de rhue et du miel.

79. 29. 1. *Anthemis mixta*, l'Anthemide mixte. On trouve cette plante à Châtres; elle fleurit en juin, les fleurs de son disque sont jaunes; celles du contour sont blanches: elle est annuelle, on pourroit la cultiver pour servir d'ornement dans les parterres.

80. o. 2. *Anthemis nobilis*, la Camomille romaine, l'Anthemide noble, l'Anthemide arrondie, la Camomille des boutiques. Suivant Dalibard, il s'en trouve aux environs de Paris, nous n'y en avons point trouvé: elle fleurit en juin, juillet et août; ses fleurs sont de la même couleur que celles de l'espece précédente.

On emploie souvent en médecine les fleurs de Camomille romaine en qualité de stomachique, de vermifuge, de sudorifique, de fébrifuge, d'anti-spasmodique, d'apéritif et de résolutif: elles sont sur-tout recommandées par les modernes en guise de thé, dans les affections vaporeuses. On les donne tantôt tempérées avec de la crême de tartre, tantôt, principalement dans les fievres avec obstruction, on augmente son activité par le moyen du sel de tartre.

Sa variété à fleurs doubles sert de décoration dans les jardins.

81. o. 3. *Anthemis arvensis*, la Camomille des champs, l'Anthemide des champs cultivés, la Magaride, l'Anthemide sauvage. On en trouve aux environs de Paris, elle y fleurit en mai et juin: ses fleurs sont de la même couleur que celles de la premiere espece.

On se sert quelquefois en médecine de cette Camomille en place de la Camomille ordinaire. Voyez, pour ses vertus médicinales, l'article *Matricaria camomœlum*.

Dans le pays Messin, on met sur la lessive des paquets de fleurs de cette espece de plante: comme il s'en trouve une variété à fleurs doubles, elle peut servir de décoration à quelques jardins, d'autant plus que ses fleurs produisent d'assez bons effets; mais il ne faut l'employer que dans les grands parterres, afin d'en varier la verdure et le port des plantes.

82. o. 4. *Anthemis cotula*, la Camomille puante, la Maroute. Elle fleurit en mai et juin; on en trouve aux environs de Paris.

La Maroute est si âcre qu'on a vu des personnes qui, pour en avoir ramassé une certaine quantité, ont ressenti de très-vives douleurs et ont même eu les bras et les pieds tout couverts de cloches: de la farine de seigle mêlée avec de l'huile d'olives et du vin, a appaisé ces douleurs et guéri le mal.

Tragus assure que la décoction de cette plante est autant utile aux femmes affectées de vapeurs, que le castoreum; quelques-uns se servent avec succès de son suc, à la dose de deux ou trois onces, pour les écrouelles. Ce remede est en usage en Angleterre; on l'emploie en France utilement en fomentation pour les hémorroïdes,

on pourroit, dans un besoin, s'en servir en lavement et en cataplasme, à la place de la Camomille ordinaire et de la Camomille romaine; enfin on peut se servir de cette plante comme stomachique, fébrifuge, anti-spasmodique et carminative.

Comme la Maroute est fort puante, on en attache aux branches où les essaims se sont reposés, après les avoir recueillis, pour empêcher les abeilles d'y retourner et de quitter leurs ruches.

On cultive dans les jardins l'espece à fleurs doubles; malgré sa mauvaise odeur, on la fait entrer dans les grands parterres, pour varier le port et les couleurs.

Cette plante est inutile dans les prés et les pâturages; les vaches, les chevaux, les cochons ne la mangent point; les chevres et les moutons n'y touchent que rarement; on la donne cependant aux animaux comme remede contre l'asthme.

83. 30. 1. *Anthericum ramosum*, l'Anthéric blanc, l'Anthéric rameux, la Phalangere rameuse. Cette plante fleurit en juillet; ses fleurs sont blanches; on en trouve dans la garenne de la ci-devant marquise de Qualin, à Fontainebleau et à Compiegne.

Dans les mémoires de la société de Tharnn, on trouve une dissertation dans laquelle on indique la phalengere, comme le vrai horloge des fleurs; suivant cette dissertation, cette plante annonce par le plus ou le moins d'ouverture de ses fleurs, les différentes heures du jour.

On se servoit anciennement de cette plante contre les morsures de serpens, contre les piqûres des phalanges, d'où lui est venu le nom de Phalangere; contre les scorpions; on l'emploie aussi comme carminative; on la prescrivoit en décoction dans du vin: actuellement cette plante n'est plus d'usage en médecine.

Elle fait un fort bon effet dans les parterres, à cause de la beauté de ses fleurs.

84. 0. 2. *Anthericum liliago*, l'Anthéric en forme de lys, la Phalangere à épi. Elle fleurit en juin; ses fleurs sont blanches: on en trouve à Fontainebleau.

Cette plante convient dans les parterres, qu'elle orne en mai et juin.

85. 31. 1. *Anthoxanthum odoratum*, l'Anthoxanthe odorant, la Flouve odorante, la Flouve des brasseurs. Cette plante fleurit tout l'été; elle croît aux environs de Paris; elle fournit un très-bon fourrage pour les bestiaux; elle convient dans les gazons mêlée avec les plantes graminées, pour ne pas laisser la terre nue, lorsque les fortes gelées l'ont fait souffrir; ses épis sont odorans, ils communiquent au foin une fort bonne odeur.

86. 32. 1. *Anthoceros punctatus*, l'Anthocere pointillé. Cette plante croît dans les endroits humides et marécageux des environs de Paris.

Si l'on met cette plante entre des cartes, elle change aussi-tôt de couleur, et ses feuilles, de même que ses pédicules et ses valves deviennent noires.

87. 0. 2. *Anthoceros lævis*, l'Anthocere lisse. On en trouve sur les bords des chemins et fossés des bois; elle fleurit en septembre et octobre.

88. 33. 1. *Antyllis vulneraria*, la Vulnéraire rustique. Ses fleurs sont jaunes; elle fleurit en juin, juillet et août; on en trouve derriere la verrerie de Sevres et ailleurs.

On lui attribue une vertu vulnéraire, mais elle n'est pas d'usage; elle se trouve assez communément mélangée avec les vulnéraires suisses. On l'a recommandée comme un bon pâturage pour les vaches, les chevaux, et sur-tout les moutons; cependant Schreber prétend que le bétail n'y touche que rarement.

89. 34. 1. *Antirrhinum Cymbalaria*, la Cymbalaire, l'Antirrinon cymbalaire.

Cette plante croît aux environs de Paris sur les vieux murs et dans les endroits secs; elle fleurit tout l'été; ses fleurs sont blanches, tachetées de violet.

On lui attribue une vertu humectante, rafraîchissante et astringente; sa décoction arrête les pertes de sang.

90. 0. 2. *Antirrhinum elatine*, l'Elatine, la Linaire oreillée, la Velvotte mâle. Cette plante se trouve dans les endroits cultivés, et est commune à la queue de l'étang d'Enguien, proche le mur du parc de Saint-Gratien; elle est détersive, vulnéraire, propre pour

guérir les ulceres, les maladies des yeux et le cours de ventre.

Cette plante est inutile dans les prairies; elle ne convient nullement aux bestiaux.

91. o. 3. *Antirrhinum spurium*, la Linaire batarde, la Velvotte femelle. Elle se trouve dans les endroits cultivés des environs de Paris; elle fleurit en juin, juillet et août; ses fleurs sont jaunes, tachetées de noir.

Cette plante est aussi inutile dans les prairies que la précédente.

92. o. 4. *Antirrhinum repens*, l'Antirrhinon rampant. Il se trouve à Mont-Rouge; il fleurit en juin, juillet et août; ses fleurs sont jaunes.

Il est à observer au sujet de cette plante, que quand on l'éleve en pots, ses tiges, quoique traçantes, deviennent perpendiculaires.

93. o. 5. *Antirrhinum monspessulanum*, la petite Linaire, l'Antirrhinon de Montpellier. Cette espece approche beaucoup de la précédente; elle fleurit tout l'été, et ses fleurs se changent de bleu en blanc.

94. o. 6. *Antirrhinum bipunctatum*, l'Antirrhinon à deux points; il est très-commun sur les murailles de Cachan, et dans les champs de bleds de Villeneuve-Saint-Georges, au-dessus des fourches patibulaires; il fleurit en juin, juillet et août; ses fleurs jaunes sont ramassées en tête, et imitent la forme d'un épi.

95. o. 7. *Antirrhinum supinum*, l'Antirrhinon couché. Cette plante se trouve dans tous les champs sablonneux; elle fleurit tout l'été; ses fleurs sont jaunes, en grappes et ont leurs éperons droits.

96. o. 8. *Antirrhinum arvense*, l'Antirrhinon des jacheres. On en trouve dans les endroits cultivés à Cluny; elle fleurit en juin; ses fleurs sont jaunes.

Les feuilles de cette plante passent pour détersives, et sont recommandées contre les vieux ulceres.

97. o. 9. *Antirrhinum minus*, le petit Muffle de veau, la petite Linaire, le petit Antirrhinon. On en trouve aux environs de Paris, dans les endroits cultivés, et très-souvent sur les murailles; il fleurit en juin et juillet.

Les vaches, les moutons et quelquefois les cochons

mangent de cette plante, mais les chevres et les chevaux n'en veulent point; au surplus elle est inutile dans les prairies.

98. o. 10. *Antirrhinum linaria*, la Linaire, le Lin sauvage, l'Antirrhinon linaire. Elle fleurit en juin et juillet; ses fleurs sont imbriquées en épi terminal et sessile, d'un jaune pâle, avec une teinte de couleur safranée à la gorge de la corolle.

On attribue à la Linaire une vertu diurétique, émolliente et résolutive; on ne s'en sert pas à l'intérieur, mais si on l'applique extérieurement en cataplasme, elle devient anti-hémorroïdale; son suc et son eau distillés sont anti-ulcéreux; cette derniere passe encore pour cosmétique. Dans le Samland, on fait infuser la Linaire dans le lait, pour faire périr les mouches.

Elle est inutile dans les prairies; les chevres, les vaches et les moutons n'en mangent que rarement; les autres bestiaux n'y touchent point.

Cette plante mérite d'être cultivée dans nos parterres, par la beauté de ses feuilles, de ses tiges et de ses fleurs: la pelore n'est qu'une variété monstrueuse de cette plante.

99. o. 11. *Antirrhinum majus*, le grand Muffle de Veau, le grand Antirrhinon à feuilles arrondies, la gueule de Lion, le Muffle de Veau. Cette espece croît aux environs de Paris; elle se plaît entre les joints de pierres des murs et des terrasses; elle y fleurit depuis le mois de juin jusqu'aux gelées: ses fleurs sont grandes, purpurines et blanches.

Elle passe pour vénéneuse; cependant quelques auteurs la regardent comme vulnéraire, et s'en servent en décoction: on prétend qu'elle adoucit les fluxions des yeux.

Les variétés à fleurs rouges ou violettes, font un assez bel effet dans les parterres; aussi les y cultive-t-on pour leur décoration; il est à propos d'en réunir plusieurs pieds ensemble.

100. o. 12. *Antirrhinum orontium*, la tête de Mort. Cette plante se trouve dans les moissons et dans les vignes; elle fleurit en juillet et août; ses fleurs sont rouges.

101. 35. 1. *Aphanes arvensis*, le petit Pied de lion, la

Perce-pierre des champs. On en trouve spécialement aux environs de Paris ; elle se plaît dans les terreins secs et incultes, où elle fleurit pendant juillet.

On peut placer cette plante parmi les plantes légèrement astringentes, apéritives et vulnéraires. On lui a attribué mal-à-propos la vertu de fondre la pierre de la vessie et des reins.

102. 36. 1. *Apium petroselinum*, le Persil cultivé, le Persil ordinaire, l'Ache persil : on cultive cette plante dans les jardins.

Le Persil est d'un grand usage dans la cuisine, pour relever le goût des viandes, des poissons, des œufs et de la plupart des légumes ; sa racine sert aussi dans plusieurs ragoûts, et donne un fort bon goût à la soupe.

La semence du Persil est une des semences chaudes mineures ; elle est très-bonne, cuite avec la graine d'anis et de fenouil dans du bouillon, contre les tranchées des femmes en couche ; on vante aussi cette semence intérieurement dans la néphrétique, et extérieurement pour faire mourir les poux ; sa racine est au nombre des cinq grandes racines apéritives ; sa décoction est un bon sudorifique ; ses feuilles sont diurétiques. Le Persil ne convient pas à tous les tempéramens ; il est contraire aux épileptiques ; il rend leurs accès plus fréquens. On a aussi observé que par son huile aromatique et exaltée, il enflamme le sang et cause des maux de tête, sur-tout aux bestiaux. Un cataplasme fait avec les feuilles hachées de Persil, macérées sur le feu avec de la mie de pain et un peu d'eau, est très-recommandé pour guérir les durions et résoudre les duretés des mamelles ; on applique ses feuilles amorties sur le sein des femmes, pour faire sortir le lait ; mais dès qu'une femme en a fait usage, il lui est impossible d'allaiter par la suite ses enfans. On dit que ceux qui ont l'haleine mauvaise, s'en garantissent en mâchant du Persil ; et encore le mêle-t-on avec de l'eau-de-vie pour guérir les blessures et contusions.

Nous avons prescrit plusieurs fois dans la retention d'urine, toujours avec succès, la semence de Persil, celle de chardon bénit et de genêt, de chacune un

gros, pulvérisées et délayées dans un verre de vin blanc.

La décoction de la racine de Persil s'emploie efficacement dans la rougeole et la petite vérole, pour en faciliter l'éruption. Boyer a publié dans le temps une observation à ce sujet. Les Bretons et les Angevins prétendent guérir toutes les petites véroles avec de l'anis et du Persil; on dit que le Persil broyé et appliqué sur une piqûre d'abeille, appaise aussitôt la douleur et empêche l'enflure : on fait avec toute la plante de Persil des eaux distillées, une essence, un extrait et du sel; elle entre dans le syrop des cinq racines du Dispensaire de Paris, et sa semence dans l'électuaire des bayes de laurier, de la pharmacopée de Londres, dans le syrop d'armoise composé, dans le *philonium romanum*, dans la bénédicte laxative de celle de Paris.

La décoction de la racine de Persil facilite l'éruption du claveau dans les moutons; on prétend que rien n'est meilleur pour la guérison de cette maladie que de faire paître ces animaux dans un champ semé de Persil. Quand on donne aux animaux des racines de cette plante, c'est à la dose de deux onces en décoction sur une demi-livre d'eau, ou d'une demi-once de poudre.

Les lapins et les lievres en sont fort avides; le Persil plaît d'ailleurs beaucoup aux bestiaux, auxquels on pourroit en donner de temps à autre, pour remédier aux inconvéniens des fourrages des prairies basses et humides : c'est un poison pour les petits oiseaux. Les anciens employoient le Persil pour des couronnes civiles, dont ils honoroient les citoyens qui avoient fait quelques belles actions : on prétend, et avec fondement, que si on rince des verres dans de l'eau où on a lavé du Persil et où il en reste encore, on expose ces verres à être cassés.

103. o. 2. *Apium graveolens*, l'Ache des marais, le Céleri sauvage ou des marais, l'Apium à odeur forte, le Persil des marais. On trouve communément cette plante aux environs de Paris et d'Etampes.

On attribue à l'Ache plusieurs propriétés : cette plante est apéritive, diurétique, sudorifique, fébrifuge et vul-

nérale. Si on en croit Tournefort, rien n'est meilleur pour guérir les fievres quartes et toutes celles qui proviennent d'obstructions dans le bas-ventre, qu'un gros d'extrait de feuilles d'Ache mêlé avec deux gros de quinquina: on prescrit aussi quelquefois cette plante sous un format différent, dans les fievres intermittentes; on fait prendre au malade, au moment de l'accès, six onces de suc de ces feuilles, après quoi on le couvre chaudement; cela lui procure une sueur abondante et souvent la guérison: on emploie encore l'Ache dans le scorbut, pour fortifier les gencives et pour nétoyer les ulceres de la bouche; on en bassine les cancers et les ulceres: la racine et les feuilles de cette plante sont en usage dans les bouillons apéritifs; on en met une poignée sur une chopine d'eau, on s'en sert pour les tisannes, apozèmes et syrops qu'on prend pour désopiler les visceres; la racine d'Ache est une des cinq racines apéritives, et sa semence une des cinq petites semences chaudes: on fait avec les sommités d'Ache et le sucre une conserve très-vantée pour les maux de poitrine, pour les vents, pour pousser les mois et les urines; la dose est d'une demi-once.

J. Bauhin prétend que l'Ache ou Céleri (*car le céleri n'est que l'Ache cultivé*) est contraire aux épileptiques. Chomel prétend qu'il a guéri une extinction de voix ancienne, en faisant manger en salade les feuilles d'Ache: on vante le syrop d'Ache dans les coqueluches; un excellent cataplasme pour le charbon, est celui que l'on fait avec le suc d'Ache, la farine de seigle, les jaunes d'œufs et l'huile rosat: on prépare encore avec ces feuilles un onguent pour faire passer le lait aux femmes; on fait bouillir dans du saindoux parties égales de feuilles d'Ache et de menthe, on passe ensuite le tout par un tamis, après quoi on le saupoudre avec de la semence d'Ache pulvérisée, on applique ce remede chaud sur les mamelles: on conseille de prendre, matin et soir, dans l'hydropisie commençante, trois onces de suc d'Ache. Boyle, dans son traité des remedes simples, dit que l'Ache est nuisible à la vue. Mappus rapporte que la poudre de semence d'Ache ou de céleri, répan-

due sur les cheveux, fait mourir les poux: on fait avec l'Ache, les eaux distillées, un extrait de sel tiré par la calcination, et des conserves.

L'Ache des marais, dont l'odeur est si désagréable qu'elle passe quelquefois pour très-suspecte, est regardé avec raison comme inutile dans les prairies; cependant les chevres, les moutons, quelquefois les vaches le mangent, tandis que les chevaux n'en veulent point.

Cette plante s'adoucit par la culture et devient plante potagere à laquelle on a donné le nom de Céleri: le Céleri sert d'aliment à l'homme; on le mange crud en salade, et cuit à la sausse blanche, on le met aussi dans plusieurs ragoûts, on le sert sous les viandes rôties, assaisonné au jus, et on en fait encore usage dans la soupe: on l'emploie beaucoup dans les cuisines à cause de son goût relevé et de son parfum; cependant il est trop chaud pour en faire un usage ordinaire, et indigeste, lorsqu'il est crud.

Les tempéramens chauds et les mauvais estomacs doivent s'en abstenir; on fait avec le Céleri une liqueur carminative agréable au goût; les confiseurs emploient sa graine pour faire de petites dragées approchant de celles de l'anis; ces dragées sont aussi stomachiques que la plante dont la graine est tirée.

104. 37. 1. *Aquilegia vulgaris*, l'Ancholie commun, l'Ancholie sauvage, l'Ancholie des jardins, la Colombine, l'Aiglantine, la Gelantine, les Gants-Notre-Dame. Cette plante croît spécialement dans les bleds des environs de Paris, aux endroits marécageux.

Les praticiens attribuent à l'Ancholie une vertu détersive, apéritive, vulnéraire et anti-scorbutique: si on en croit Dodoné, ces vertus sont, pour la plupart, apocriphes: Tragus assure que la racine d'Ancholie, mise en poudre et prise dans du vin, à la dose d'un gros, appaise la colique. Camerarius rapporte qu'en Espagne on mange tous les matins de cette racine pour le calcul. Tragus et Matthiole prescrivoient dans la jaunisse la graine d'Ancholie pulvérisée, à la dose d'un gros, mêlée avec un peu de safran et délayée dans un verre de vin; ils recommandoient le lit au malade, afin d'entretenir la sueur qu'occasionne cette boisson.

Pena et Lobel prétendent qu'il n'y a rien de meilleur contre la squinancie et les ulceres de la gorge, qu'un gargarisme fait avec les semences de cette plante : on s'en sert aussi sous cette forme, dans le scorbut. Camérarius, déjà cité, conseilloit l'usage de la graine pulvérisée de l'Ancholie, à ceux qui étoient sujets au vertige. Clusius recommande la boisson de cette graine délayée dans du vin, pour faciliter l'accouchement. Simon Pauli ordonnoit communément un demi-gros et même un gros de cette graine dans un verre d'eau de fontaine et de chardon bénit, pour la rougeole et la petite vérole. Quelques médecins vantent, dans les maladies où il se trouve de la malignité, les émulsions faites avec la semence d'Ancholie et la décoction de raisins secs ou de figues. Ettmuller prétend que la racine d'Ancholie infusée dans du vin, avec du beccabunga, du cochléaria et du cresson de fontaine, est un excellent anti-scorbutique ; il dit avoir guéri avec ce remede un soldat attaqué du scorbut et d'une hydropisie ascite. J. Ray raconte qu'en Angleterre on se sert de la décoction des feuilles d'Ancholie contre l'inflammation de la gorge et de la trachée artere.

Les fleurs bleues de cette plante donnent, suivant Ettmuller, une teinture médicinale très-recommandable dans la rougeole ; on les macere dans l'eau chaude ; on y ajoute quelques gouttes d'esprit de vitriol, uniquement pour rougir, et on en fait prendre au malade matin et soir. Tournefort propose la teinture de ces mêmes fleurs faite avec l'esprit-de-vin et mêlée avec parties égales de teinture de laque et de mastich, comme un excellent remede propre à déterger les ulceres de la bouche, dans le scorbut, affermir les dents et fortifier les gencives.

Adanson, dans ses familles des plantes, prétend, avec Simon Pauli, que les graines d'Ancholie données en émulsion ou en poudre, à la dose d'un demi-gros, de trois heures en trois heures, font paroître et pousser les boutons de la petite vérole.

Le syrop préparé avec les fleurs d'Ancholie est d'un beau blanc ; il peut être préféré à celui de violette, pour juger de la nature des sels ; les chevres et quel-

quefois les moutons mangent cette plante, mais les autres bestiaux n'en veulent point: quand on l'emploie dans les maladies des animaux, analogues à celles de l'homme, c'est sa racine pulvérisée, à la dose d'une once.

Il se trouve plusieurs variétés d'Ancholie, et spécialement à fleurs doubles: elles méritent les unes et les autres d'être cultivées dans les jardins; la beauté et la singularité de ses fleurs, la maniere dont les tiges florales sont rapprochées en colonnes, la forme des feuilles et leur couleur, rendent cette plante l'ornement des jardins, pendant les mois de mai et de juin. Au surplus, ses touffes rondes et d'un beau vert, ne déparent pas les plates-bandes, après que sa fleur est passée: celle-ci est agréable aux abeilles et aux insectes.

105. 38. 1. *Arabis thaliana*, l'Arabite de Thalius, l'Arabite rameuse. Cette plante est commune dans la plaine du Point-du-Jour, à Sevres et ailleurs: elle fleurit en mai, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Cette plante fait un assez bel effet dans les parterres, principalement sa variété à fleurs pourpres.

106. 0. 2. *Arabis turrita*, l'Arabite plateau. Cette plante se trouve à Moret, aux environs de Paris, elle fleurit en juin, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Comme elles sont disposées en épis longs, elles rendent cette plante agréable, principalement dans un temps où il ne se trouve pas encore beaucoup de fleurs, quelques personnes en ornent même les plates-bandes de leurs parterres.

107. 39. 1. *Arctium lappa*, la Bardane proprement dite, le Glouteron, le Glotteron, la grande Bardane. Cette plante croît naturellement aux environs de Paris; elle se plaît dans les terreins incultes, elle fleurit la deuxieme année, en juillet et août.

Si on brûle une certaine quantité de cette plante pour en tirer le sel, elle s'enflamme de la même maniere que le salpêtre, mais sur les charbons allumés, d'où l'on doit conclure que cette plante contient une certaine quantité de sel nitreux. Forestius recommande beaucoup la Bardane dans le traitement de la goute. Un auteur digne de foi pense qu'elle peut procurer un grand

soulagement aux malades attaqués de la pierre; et c'est dans ces vues qu'il faisoit extraire le sel de cette plante pour le prescrire dans ces cas: la Bardane est encore un grand spécifique pour arrêter le sang dans les hémorragies du nez; on cueille une ou deux de ses feuilles et on s'en frotte le nez jusqu'à ce que le sang s'arrête, ce qui est tout au plus l'affaire d'un demi-quart d'heure: plusieurs personnes ont été guéries de la fievre par la simple tisanne de Bardane.

Tous les auteurs conviennent que la Bardane est pectorale, diurétique, sudorifique, hystérique, vulnéraire et même fébrifuge, ainsi que nous venons de l'assurer. Mappus a recommandé la décoction des racines et de l'écorce de Bardane dans les maladies de poitrine, avec pareille quantité de racines de benoitte et d'aulnée; on adoucit cette décoction avec un peu de miel, et on la prend tiede, au lit, toutes les fois qu'il s'agit d'exciter la sueur. Simon Pauli vante beaucoup cette racine dans les maladies vénériennes; elle est préférable, selon lui, aux bois sudorifiques. Jacot, dans ses observations communiquées à Riviere, assure que le roi Henri III fut guéri par Pierre Pena, avec une décoction de huit onces de racines de Bardane, coupées en rouelles, et d'une once et demie de sené, dans un pot de vin blanc et d'eau. Garidel, qui s'est souvent servi de cette décoction dans ces maladies, dit qu'il n'a jamais observé que cette plante guérisse radicalement les maladies vénériennes; cependant le docteur Marquet la faisoit entrer dans son électuaire anti-vénérien, mais il l'associoit à d'autres remedes. Un membre de l'académie de Beziers a préconisé, en 1767, dans un discours qu'il prononça dans une séance publique de cette académie, les vertus anti-vénériennes de cette plante. Hollier, célebre médecin de Paris, prescrivoit avec succès ses racines et ses fleurs dans la pleurésie. Tournefort dit que l'eau distillée de cette plante est très-bonne dans la même maladie, surtout si on y dissout une douzaine de germes d'œufs frais.

Pena et Lobel donnent la Bardane confite au sucre, comme un très-bon diurétique; Tragus assure que les semences de cette plante conviennent dans le calcul;

ce qui a engagé plusieurs auteurs à les regarder comme lithontriptiques : aussi la fameuse de Stephens l'a-t-elle fait entrer dans sa composition sur le calcul ; nous doutons beaucoup de cette prétendue propriété, et nous rejettons avec raison la plupart de ces remedes si vantés contre la gravelle et la pierre ; le seul dans lequel nous avons trouvé une vraie vertu, est la busserole, *arbutus uvaursi*.

Il est à propos d'observer ici, au sujet de ces remedes contre la pierre, qu'il est bien difficile de concevoir comment, pris en si petite quantité, et divisés dans toute la masse du sang par les moyens du chyle, ils peuvent avoir assez de vertu pour dissoudre la pierre qui se trouve dans les reins et la vessie. Tout ce qu'on peut dire des semences de la Bardane, c'est qu'elles sont diurétiques : les anciens les ordonnoient pour la colique néphrétique, à la dose d'un gros en poudre dans de l'eau de cerfeuil ou de persil. Laurenberg dit que les tiges tendres de Bardane cuites, jouissent, ainsi que les semences, d'une vertu diurétique. On les mange même en salade en plusieurs endroits, comme les asperges : on préfere, dans les pharmacies, la racine de Bardane à celle de scorsonere, pour guérir les fievres malignes ; elle est très-sudorifique. Garidel se servoit avec succès de cette racine, dans les fievres et la petite vérole ; il faisoit, pour cela, couper en rouelles deux onces ou environ de cette racine et la faisoit bouillir pendant une demi-heure, avec une once de corne de cerf, dans un pot et demi d'eau ; la tisanne ainsi faite, on y mettoit infuser quelques tranches de citron : ce remede, quoique simple, ajoute ce célebre auteur, l'emporte de beaucoup sur ceux qu'on nomme *potentosa scientiæ vindicatiuncæ*.

On attribue aux feuilles de la Bardane la vertu de mondifier les ulceres ; les mêmes feuilles cuites sous la braise ou bouillies dans de l'eau, appliquées extérieurement, soulagent les gouteux ; on s'en sert aussi à l'intérieur, pour la galle, d'où on lui a donné le surnom, *l'Herbe aux teigneux*. Chomel assure avoir dissipé plusieurs fois des tumeurs considérables survenues aux genoux, avec des feuilles de Bardane ; il les faisoit bouillir dans de l'urine et du son, et en faisoit faire un cata-

plasme qu'on renouvelloit soir et matin ; la dose de ce remede, en poudre, est depuis un scrupule jusqu'à un gros ; on le donne plus ordinairement en décoction, depuis une demi-once jusqu'à une once : on fait avec la Bardane des eaux distillées, un extrait, un suc, une huile, un sel fixe et essentiel ; quelques médecins lui disputent la plupart des vertus que nous lui avons attribuées, d'après différens auteurs respectables.

On prescrit aux animaux la racine de Bardane, de même qu'à l'homme, dans la plupart des cas ci-dessus mentionnés ; on la leur donne pour lors en poudre à la dose d'une demi-once, ou à celle de quatre onces en décoction, sur deux livres d'eau.

On mange dans le Nord les racines et les jeunes pousses dépouillées de leur écorce ; elles passent pour avoir un peu le goût d'artichaud. Cette plante est inutile dans les prairies ; cependant les vaches et les chevres la mangent dans les pâturages, les autres bestiaux n'en veulent point.

On prétend que les anciens se servoient des feuilles de Bardane comme de masques, pour monter sur les théâtres ambulans, d'où lui est venu, dit-on, le nom latin de *personata*. Dans les provinces méridionales, cette plante se nomme Herbe aux bardanes, parce que ses feuilles mises sous les lits, attirent les bardanes ou punaises.

108. 40. 1. *Arenaria trinervia*, la Sabline à trois nervures. Elle croît dans tous les bois des environs de Paris ; elle fleurit pendant tout l'été, ses fleurs sont blanches.

109. 0. 2. *Arenaria serpillifolia*, la Sabline à feuilles de serpolet. Elle croît naturellement dans les bas et sur les montagnes, particuliérement aux environs de Paris ; elle y fleurit en mai et juin, ses fleurs sont aussi blanches, elle est inutile dans les pâturages.

110. 0. 3. *Arenaria rubra*, la Sabline rouge. Elle croît naturellement sur les montagnes et les prairies seches ; on en voit aux environs de Paris, elle y fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont rouges, il y en a des variétés à fleurs bleuâtres.

Cette espece s'éveille à neuf heures, le calyce cache

la

la moitié de sa capsule: les moutons mangent cette plante, les chevres n'en veulent point.

111. o. 4. *Arenaria media*, la Sabline moyenne. On en trouve dans les endroits cultivés des environs de Paris: elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

112. o. 5. *Arenaria saxatilis*, la Sabline des rochers. On en voit aux environs de Paris, on en trouve sur-tout à la garenne de Cannerville, entre Chantilly et Creil, et à Fontainebleau, au mail d'Henri IV: elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

113. o. 6. *Arenaria tenuifolia*, la Sabline à feuilles menues. Elle croît dans les endroits sabloneux des environs de Paris, elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

114. o. 7. *Arenaria laricifolia*, la Sabline à feuilles de méleze. On en trouve sur les bords des chemins et fossés en allant du pont de Saint-Maur à Champigni: elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont blanches.

115. 41. 1. *Aristolochia clematis*, l'Aristoloche clematite, l'Aristoloche des vignes, la Sarrasine. Cette plante croît naturellement aux environs de Paris, on en voit dans les vignes de la montagne du Calvaire, au Mont-Valérien: elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont jaunes.

L'Aristoloche clematite est apéritive, sudorifique, détersive et vulnéraire; on l'emploie rarement dans les potions, à cause de sa trop grande amertume; on la prescrit en poudre, depuis un scrupule jusqu'à un gros, et en extrait, depuis un demi-gros jusqu'à quatre scrupules; elle convient dans la passion hystérique, la chlorose, l'asthme et les fievres intermittentes: on emploie souvent la racine de cette plante dans les lotions et les teintures vulnéraires: les feuilles en décoction, appliquées sur les ulceres, ont une grande vertu vulnéraire: sa poudre mêlée avec l'eau-de-vie, nétoie parfaitement et consolide les anciens ulceres; cette même poudre, parsemée sur les ulceres, en fait mourir les vers et garantit du sphacele; la décoction fait le même effet: rien n'est meilleur pour les maladies de la peau, que la poudre d'Aristoloche mêlée avec le miel et le vinaigre: elle fait partie d'une eau vulnéraire jadis très-

vantée à Metz, pour guérir toute sorte de blessures; elle étoit connue dans cette ville sous le nom d'*Eau vulnéraire de Buc'hoz*, qui en étoit l'inventeur, et pere de l'auteur de cet ouvrage.

Quelques auteurs ont prétendu, dans un ouvrage périodique, que la racine d'Aristoloche, donnée au-delà d'un gros, fait vomir, et que si on en fait un trop long usage, elle amene la langueur de l'estomac et insensiblement celle de tout le corps; mais ce prétendu effet n'est pas assez certain, il mérite confirmation. La racine d'Aristoloche clematite entre dans la thériaque de la pharmacopée de Londres.

Rosier, dans ses Démonstrations botaniques, dit qu'on emploie les racines d'Aristoloche pour les chevaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, mais la dose en doit être différente; la poudre d'Aristoloche clematite doit être d'une demi-once.

116. 42. 1. *Artemisia campestris*, l'Armoise champêtre, l'Aurone sauvage. On en trouve aux environs de Paris: elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont roussâtres.

On ne fait pas usage communément de cette plante; mais comme ses qualités sont presque les mêmes que celles de l'aurone et des autres especes de ce genre, on la leur substitue quelquefois en médecine, quand on ne peut se procurer les autres: elle est inutile dans les prairies, les moutons n'en veulent même pas.

117. 0. 2. *Artemisia absynthium*, l'Armoise-Absynthe, l'Absynthe commune, l'Absynthe des boutiques, l'Absynthe ordinaire, l'Alviné. Cette plante croît naturellement dans les endroits arides et escarpés, on en voit, dit-on, aux environs de Paris: elle fleurit en juin, ses fleurs sont d'un jaune de soufre.

On met de l'Absynthe dans de la bierre au lieu de houblon, elle la rend enivrante. Quelques peuples en mettent encore dans les vins foibles et sans esprit, pour qu'ils se conservent mieux et aient plus de saveur: on fait aussi avec cette plante une liqueur très-bienfaisante qui peut passer pour médicinale. On prend pour cet effet dix-huit poignées d'Absynthe verte ou seche, n'importe, deux onces de canelle, une demi-livre de ge-

nievre, une demi-once de racine d'angélique; on met ces aromates en infusion dans neuf pintes d'eau-de-vie, pendant quinze jours, on remue la cruche de temps à autre, après quoi on distille au bain-marie, à fort filet; d'abord l'esprit sortira blanc, clair, limpide: il pourra se faire qu'insensiblement vous le verrez changé en passant dans le récipient, d'une couleur ambrée; ne vous alarmez point si cet accident arrive, il ne gâte rien à l'opération, continuez-la; quand vous aurez recueilli la valeur de six pintes d'esprit, versez le tout dans la cucurbite et cohobez; diminuez pour lors le feu d'un degré, c'est-à-dire, qu'il ne faudra plus distiller qu'au filet médiocre et enfin au petit filet; ayant extrait cinq pintes d'esprit bien chargé d'odeur, vous discontinuerez cette premiere opération et vous procéderez à la composition; prenez cinq livres de sucre que vous ferez fondre dans quatre pintes d'eau de fontaine ou de riviere; vous ajouterez à cette quantité une pinte de bonne eau de fleur-d'orange double; le syrop étant fait, vous le mêlerez avec les cinq pintes d'esprit; vous colorerez le mélange avec la cochenille et l'alun, vous finirez enfin par la filtration.

On attribue à l'Absynthe une vertu stomachale, apéritive, hystérique, fébrifuge, vulnéraire et détersive: il y a très-peu de plantes d'un usage plus familier et dont les propriétés soient plus connues; on en fait plusieurs préparations très-utiles, et on l'emploie aussi telle que la nature nous la présente: elle est propre à réveiller l'appétit, à rétablir le levain de l'estomac et à le fortifier: on l'emploie avec succès pour détruire les matieres vermineuses et corriger les aigreurs; elle emporte aussi les obstructions des visceres, désobstrue la rate et le foie, guérit la jaunisse et les coliques venteuses, arrête les diarrhées, pousse les mois et les urines et convient à la plupart des maladies chroniques: plusieurs auteurs respectables assurent avoir guéri l'hydropisie par le seul secours de l'Absynthe: cette plante ou son extrait guérit les fievres intermittentes; mais s'il ne suffit pas, il faut le mêler avec le quinquina; on donne cet extrait à un gros, et le suc des feuilles à deux onces, au commencement de l'accès; on met aussi une petite

poignée de ses feuilles dans un bouillon, ou bien on la donne en infusion dans de l'eau commune avec un peu de sucre, en guise de thé; mais à cause de son amertume, on emploie plus ordinairement les préparations suivantes, telles que le vin d'Absynthe, le syrop, la conserve, le sel, l'extrait, l'huile et l'eau distillée: on fait encore une teinture d'Absynthe fort estimée, qui se prépare en macérant les feuilles et les sommités avec de l'esprit-de-vin, dans une bouteille de verre, jusqu'à ce que cet esprit soit fort amer: si les feuilles sont fraîchement coupées, la teinture est verte; si elles sont sèches, elle est rousse ou brune; la dose est d'un gros et demi.

Le vin d'Absynthe se prépare en faisant fermenter les feuilles et les sommités sèches dans le vin sortant de la cuve, qu'on garde ensuite pour le besoin, ou bien on en met une poignée dans une chopine de vin blanc, qu'on laisse infuser pendant vingt-quatre heures, et cette dernière méthode est préférable: on en fait boire trois ou quatre onces le matin à jeun, pendant plusieurs jours de suite: les filles qui ont les pâles couleurs et les autres symptômes qui les accompagnent, comme le dégoût, les envies de vomir, les gonflemens d'estomac, se trouvent soulagés par ce remède, et on doit préférer les sommités sèches à celles qui sont fraîches, car celles-ci ont un goût d'herbe et de terre.

L'huile d'olive dans laquelle on a fait infuser cette plante, est bonne pour tuer les vers: on en frotte le ventre des enfans, et le nombril, sur lequel on met du coton qui en est imbibé: l'Absynthe en poudre s'emploie dans les cataplasmes résolutifs: on doit être averti, au reste, que l'usage trop fréquent de cette plante nuit quelquefois à la tête et aux yeux, et quand on apperçoit ces effets il faut s'en abstenir; elle ne convient pas non plus lorsqu'il y a chaleur d'estomac ou inflammation de ses membranes, car elle irrite le mal au lieu de le guérir, et c'est ce qui a occasionné plus d'une fois la consomption.

Pour faire le sel d'Absynthe, on prend de l'Absynthe verte, lorsqu'elle est dans sa vigueur et prête à fleurir; on la laisse sécher à l'ombre, assez seulement pour

qu'elle puisse brûler; on ramasse les cendres et on les fait cuire dans un creuset, jusqu'à ce que le vaisseau soit prêt à rougir, ayant soin de les remuer de temps en temps; ensuite on les lessive jusqu'à ce que l'eau n'en tire plus d'âcreté; on filtre les lessives et on en fait évaporer toute l'humidité, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un sel sec, qui est le sel d'Absynthe. Ce sel, pris à la dose d'un scrupule dans une cuillerée de syrop de limon, arrête les vomissemens qui résistent à tous les remedes: on l'associe aussi pour le même usage avec le corail et le cinabre naturel: on donne aussi le sel d'Absynthe pour les fievres, avec les coquilles d'œufs en poudre et les yeux d'écrevisse préparés, de chacun huit grains pour une prise, toutes les trois ou quatre heures.

Thomas Bartholin assure que la décoction d'Absynthe, faite dans l'eau de mer, est un bon remede pour arrêter les progrès de la gangrene, si on en frotte souvent la partie malade: on pourroit, dans les endroits éloignés de la mer, faire fondre du sel marin ou du sel ammoniac dans l'eau commune, pour faire la décoction.

Cheneau nous apprend que si on fait bouillir la décoction de racines de concombre sauvage avec les feuilles d'Absynthe, le tout bien coupé et mêlé dans deux parties d'eau et trois parties d'huile, on obtient un excellent remede pour guérir la migraine, en fomentant la partie malade avec cette huile, et en y appliquant le marc par-dessus. Elle est, comme tous les amers, le contre-poison des champignons nuisibles.

Il convient de faire ici, au sujet de cette plante, une réflexion qui ne peut être mieux placée. Les livres de botanique et ceux de médecine en vantent les vertus, et la recommandent dans une multitude de maladies. Il n'y a presque point de contrées où elle ne soit connue et d'un usage commun; on seroit tenté de la croire une panacée, d'après tous les témoignages qui sont en sa faveur. Cependant elle partage ses vertus avec beaucoup d'autres végétaux qui étant également amers et aromatiques, sont aussi stomachiques, toniques, apéritifs, anti-putrides et dépuratifs que l'Absynthe, et pareillement

utiles dans les jaunisses qui viennent du relâchement et d'atonie, et encore contre la goutte.

Quand on prescrit aux animaux l'absynthe comme vermifuge, détersif, etc., c'est à la dose d'une demi-livre, macérée dans du vin blanc; et son sel à la dose de deux gros.

On lit dans le Voyage de Bell-d'Antermony, que les chevaux de l'armée russe, après avoir mangé de l'absynthe, en moururent dans le jour; cependant les vaches en mangent sans en paroître incommodées, mais leur lait a une vive amertume. On dit cette plante mortelle aux chevaux.

118. o. 3 *Artemisia vulgaris*, l'Armoise commune, l'Herbe de Saint-Jean. On en trouve dans le parc du Petit-Bourg, aux environs de Paris : elle fleurit en juillet; ses fleurs sont rousseâtres.

Les cuisiniers prétendent qu'on peut attendrir la chair des oies en les farcissant de feuilles d'Armoise. Il y a des contrées où ces feuilles sont du nombre des plantes potageres qu'on mange cuites.

Cette plante est emménagogue et anti-hystérique; elle paroît avoir de bons effets sans avoir trop d'énergie. On s'en sert aussi quelquefois à l'extérieur, en fomentations légérement détersives. On en tire une eau distilée qui est presque inodore, et par conséquent peu utile, un syrop, des essences, un extrait et un sel fixe. Dans les passions hystériques, on ordonne ses feuilles ou ses fleurs en guise de thé, ou on les emploie dans des bouillons ou de la tisanne; on s'en sert aussi dans les demi-bains ou les lave-pieds, en les mêlant avec autant de mercurielle. On les applique dans les sachets sur le nombril des femmes qui se plaignent de suffocations de matrice. Parkinson donne intérieurement dans la sciatique, pour un excellent remede, la poudre d'Armoise dans du vin, à la dose de trois gros. Le même auteur assure que la même plante, lorsqu'elle est fraîche, ou son suc mêlé dans une liqueur convenable, convient à ceux qui ont pris l'*opium* à trop forte dose.

Pline, avec les anciens, prétend que les bains d'Armoise délassent les voyageurs. S. Pauli prescrivoit avec succès les bains faits avec l'Armoise, la sauge, l'aigre-

moine, la camomille et la farine de froment, aux malades qui avoient les nerfs attaqués, à ceux qui étoient sujets aux spasmes, et qui se plaignoient de douleurs et de lassitude après des maladies chroniques, et quelquefois même après des maladies malignes et aiguës; ce qui prouve la grande vertu atténuante, résolutive et repercussive qu'a l'Armoise, en raison de ses parties subtiles, comme l'observe C. Hoffmann.

Le Journal économique rapporte qu'on fait avec les feuilles d'Armoise un cataplasme pour les brûlures. Un médecin respectable assure qu'il a prescrit plusieurs fois avec un heureux succès un opiat uniquement composé d'Armoise, à des malades attaqués des nerfs, sujets à des mouvemens convulsifs et à des spasmes produits par des vents, sans y avoir mêlé l'Armoise avec les autres plantes.

On raporte aussi qu'une femme âgée, attaquée de grosses tumeurs œdémateuses aux yeux, fut guérie en y appliquant des linges qui avoient été exposés à la fumée de l'Armoise. Fernel et plusieurs autres auteurs conseillent, dans l'épilepsie, les racines d'Armoise qu'on trouve quelquefois en faisant du charbon. La dose est d'un gros à prendre dans une liqueur appropriée. Les Perses font manger les graines à ceux qui sont attaqués de fievres pétéchiales et malignes. Le Dispensaire de Paris en fait un syrop simple et un composé; le même Dispensaire la fait entrer dans la poudre d'acier, la poudre contre la rage et les pilules chalibées.

Quand on prescrit l'Armoise aux animaux dans les cas analogues à ceux dans lesquels on la prescrit à l'homme, c'est pour l'ordinaire en poudre, à la dose d'une demi-once; ou en infusion, à la dose de deux poignées dans une livre et demie d'eau.

Les vaches et les chevaux mangent cette plante, mais les moutons et les cochons n'en veulent point: elle peut être de quelqu'utilité dans les pâturages; mais elle est inutile dans les prairies.

119. 43. 1. *Arum maculatum*, l'Aron ou Pied-de-veau commun, la Racine amidonniere, le Pain-de-crapaud, le Pain-de-pourceau, le Conquerot, l'Herbe-à-pain, la Serpente, le Chou à la Serpente, le Thouroux, la

Sarra, le Cheval-Bayard, la Marquette, la Clanjol-grand, le Pain-de-lievres, le Cornet, le Contrefou, la Mouride, l'Aron, le Pilon, la Langue-de-bœuf, la Chevales. Cette plante est vivace et croît dans les bois, les haies, aux pieds des murailles, dans tous les endroits enfermés ou ténébreux, et le plus souvent dans les lieux froids et marécageux : on en trouve aux environs de Paris, elle y fleurit en mai : il y en a deux variétés ; l'une à feuilles mouchetées et l'autre à feuilles non mouchetées.

Guettard remarque que les feuilles des Arons qui sont pointillées rendent quelquefois par leurs pointes des grains durs et crystallisés. On peut faire du pain avec la graine d'Aron quand elle est seche ; si on veut s'en servir pour cet usage, il faut la faire moudre légerement, de peur de trop l'écraser : on en blute la farine à propos, ni trop ni trop peu, on verse dessus de l'eau bouillante lorsqu'on veut la pétrir ; on en fait cuire le pain au point convenable.

Métivier, qui nous a donné cette graine comme propre à remplacer le bled dans les années de disette, observe, 1°. qu'il en est de cette graine comme du bled, celle qu'on recueille dans les terres légeres, maigres et sabloneuses, est d'une qualité bien supérieure pour la blancheur de sa farine, à celle qui se recueille dans les terres argilleuses, fortes, marécageuses et aquatiques ; 2°. qu'il est nécessaire de veiller à ce que les rats et la volaille ne puissent pénétrer dans le grenier où on l'enferme, parce qu'ils en sont très-friands ; 3°. enfin qu'après avoir fait moudre la graine, on doit en laisser reposer la farine avant de la bluter, elle se détache alors plus aisément du son, on en tire beaucoup plus de pain et un pain plus blanc et plus savoureux.

Mais ce n'est pas tout d'avoir découvert dans la graine de l'Aron un nouvel aliment ; il ne peut remplacer en cas de disette les alimens connus, qu'autant qu'il fournit aux hommes une nourriture aussi saine que le bled ; cette condition est essentielle, aussi Metivier en a fait l'essai sur lui-même, avant d'en faire l'expérience sur d'autres ; il en a mangé le premier et il en a fait manger : il a nourri de ce pain plusieurs hommes, qui n'ont jamais éprouvé d'incommodité ; il en a nourri des chiens,

des chevaux, des cochons, de la volaille, et tous ces animaux en ont paru si friands qu'ils lui ont toujours donné la préférence sur tous les autres: cette plante fournit donc une nourriture saine.

Les cochons mangent volontiers, au printemps, ses feuilles.

On s'en sert aussi en médecine; cependant ses racines sont très-âcres et très-brûlantes, lorsqu'elles sont récemment tirées de terre; mais seches et mises en poudre, elles perdent cette âcreté: on en donne depuis un demi-gros jusqu'à un gros, avec un peu de sucre et de canelle en poudre.

Pour les pâles couleurs, dans la jaunisse, les embarras du foie et des autres visceres, on la mêle dans les opiats mésentériques et apéritifs.

Le pied-de-veau, outre sa vertu hepatique et hystérique, est encore hechique et purgatif; sa racine dissout et fond la lymphe épaissie et glaireuse qui, dans l'asthme et la vieille toux, enduit ordinairement les vésicules du poumon, et qui, dans la cachexie, le scorbut, les fievres intermittentes et les maladies longues et opiniâtres, corrompt le levain des premieres voies et farcit les visceres. Antoine Constantin se servoit avec succès, pour les cachetiques, d'un opiat fait avec une demi-once de racine de pied-de-veau fraîche, pilée et passée par le tamis, mêlée avec trois gros de menthe et un peu d'absynthe en poudre et malaxés ensemble, avec une suffisante quantité de miel et de suc de coings, mêlé en pareille dose.

Mesué recommande la racine de pied-de-veau comme un excellent purgatif, dans les maladies chroniques et rebelles, si on la tempere avec de l'oignon ou avec la décoction de raisins secs. Tragus assure que la pulpe de la racine fraîche et pilée, est un excellent remede et très-sûr contre les poisons et la peste, soit qu'on la prenne seule, soit avec une égale quantité de thériaque.

Un certain Philagrius, au rapport de Mesué, faisoit des pastilles avec parties égales de cette racine fraîche pilée et de farine de froment, mêlées ensemble; il les séchoit au feu et les donnoit à ceux qui étoient incommodés des hémorrhoïdes. Laurembergius donnoit

un gros de cette seule racine en poudre, pour guérir les hernies. Dolé recommande comme le souverain remede dans la phtysie, les racines de pied-de-veau mêlées avec la fleur de soufre.

Quelques auteurs ont tâché d'adoucir la grande acrimonie du pied-de-veau; mais il faut prendre garde de détruire en même temps sa vertu et son efficacité. Ettmuller désapprouve la macération dans le vinaigre, que quelques-uns proposent; les sels alkalis volatiles sont émoussés par l'acide du vinaigre, et il résulte un troisieme sel neutre et totalement différent des deux autres: d'autres préparent une fécule avec le suc exprimé des racines fraîches pilées; ils laissent dépurer ce suc jusqu'à ce que le limon et les feces soient précipités au fond du vaisseau; ils versent pour lors la liqueur par inclination, ils font sécher les feces, qui deviennent une farine très-fine qu'ils appellent *fécules*; mais ce remede est sans force et presque destitué de toute vertu: c'est par cette raison que l'on doit préférer à toutes ces préparations la racine toute simple, séchée et réduite en poudre.

Ettmuller observe qu'on peut employer contre le scorbut les feuilles de pied-de-veau; on les infuse, à cet effet, dans du vin, ou on les macere avec la racine dans du vinaigre, ou enfin on la prépare de quelqu'autre maniere.

La racine de toute la plante, fraîche ou verte, cuite ou adoucie dans du vinaigre, est diurétique et fait un excellent remede pour ceux qui sont tombés d'un lieu élevé, en dissolvant le sang grumelé. Aussi Vanhelmont appelle ce remede le souverain pour les grandes chûtes: les feuilles pilées et mêlées avec de la bouze de vache, appliquées toutes chaudes sur l'endroit affecté de la goute, en diminuent la douleur: la racine est utile au carcinome exulcéré, et on en fait une poudre recommandée par Sennert, Hartman et d'autres médecins: on assure encore que les feuilles de cette plante, pilées et appliquées sur les ulceres, les nétoient en très-peu de temps. Riviere rapporte que le suc de la racine de pied-de-veau, porté dans le nez avec une tente faite exprès, en consume le polype: pour ôter à ce suc sa trop grande

ſcreté, il faut y mêler la décoction ou l'eau de plantain. Les feuilles de pied-de-veau pilées et appliquées sur les ulceres des chevaux et des brebis, les nétoient en très-peu de temps: quand on prescrit aux chevaux la graine d'Arum, c'est avec du miel, à la dose d'une once.

On emploie la racine d'Arum pour les usages économiques. Olivier de Serrez rapporte qu'en plusieurs endroits de Normandie on fait de bel amidon avec cette racine, pour empeser le linge: après l'avoir ratissée, l'avoir pilée et fait bouillir, on passe par un linge la décoction, qui acquiert ensuite de la consistence sur le feu; on en fait provision en été, on gratte le dessus des pains, et on les enfile pour les sécher et les garder.

Tournefort a vu aussi dans tout le Bas-Poitou les femmes de la campagne couper en morceau la tige d'Arum encore en fleur, la mettre macérer pendant trois semaines dans de l'eau qu'elles changent tous les jours, en faire sécher le marc, réduit en forme de pâte, pour blanchir le linge.

On a renouvellé les usages économiques de l'Arum, plusieurs fois depuis 1714, d'où lui est venu le nom de racine amidonniere: on seroit fort bien de se servir de cette racine, préférablement au froment, qu'on auroit par ce moyen l'avantage d'épargner: on l'emploie encore pour savonner.

Quelques dames préparent des eaux distillées de racines de pied-de-veau, qu'elles vantent beaucoup pour se farder et pour faire disparoître les rides du visage et le rendre plus beau: on emploie aussi la fécule pour les mêmes usages, car on dit qu'elle rend la peau plus brillante et plus éclatante: le pied-de-veau peut servir aussi de décoration et d'embellissement pour les jardins.

120. 44. 1. *Arundo phragmites*, le Roseau des marais, la Plume, le Roseau, le Roseau à balais. Il croît dans les marais, le long des rivieres, aux environs de Paris: il fleurit en août.

Les anciens regardoient ce Roseau comme un bon remede; ils s'en servoient pour extraire les épines, les pointes, les échardes; ils en écrasoient les racines, sans aucune addition, si elles étoient tendres, ils les faisoient

cuire dans du mou, lorsqu'elles étoient trop dures, et l'appliquoient sur l'endroit affecté, avec un peu de vinaigre; ils en oignoient les parties luxées; ils l'employoient aussi de la sorte pour appaiser les douleurs des hanches: on en a abandonné absolument l'usage dans ce siecle; cependant on lit dans Dodoné que sa décoction rappelle les regles supprimées.

La racine de ce Roseau produit le même effet dans les rhumatismes et les catharres que le quinquina; elle est même très-bonne pour les personnes qui sont tombées en consomption; si l'on en croit Aëtius, elle convient dans l'hydropisie: les pauvres en font bouillir les feuilles dans de l'eau ou de la bierre, ils y ajoutent du miel, et après avoir filtré cette liqueur, ils en font une boisson pour le rhume, l'oppression de poitrine, la consomption: la racine susdite peut être employée utilement de même que la canne de Provence, pour faire passer le lait des nourrices. Durande dit en avoir fait usage dans deux dépôts laiteux sur la matrice, et il ajoute que ce remede lui a fort bien réussi.

On coupe le roseau au printemps quand les feuilles commencent à tomber, et lorsque les chalumeaux prennent une couleur brune, pour en faire des liens dans les jardins potagers, et pour beaucoup d'autres usages: on fait encore avec ses tiges des paillassons, des abrivents, et en quelques endroits des allumettes: les paysans de la Laponie teignent leur linge en jaune-vert avec la peau de ce Roseau: ses épis verts servent à faire des balais qu'on appele de silence: on fait encore usage de cette plante pour couvrir les cabanes, ou pour faire le fond des maisons de terre-glaise.

Les moutons et les cochons ne veulent point de ce Roseau, mais les vaches, les chevres et les chevaux le mangent; on peut le leur donner à défaut de foin; on peut encore s'en servir pour la litiere: le bout des longs épis de ce Roseau tranche sur le beau vert de ses feuilles; le plus léger vent met cette plante dans une agitation agréable: on peut la planter dans des caisses enfoncées à fleur d'eau pour garnir un canal.

121. Q. 2. *Arundo calamagrostis*, le Roseau leche,

le Roseau des bois. Il fleurit en juillet : on en trouve aux environs de Paris, dans les bois de Verrieres.

C'est un bon pâturage dans les terreins humides, les vaches et les chevres le mangent.

122. 45. 1. *Asarum Europœum*, le Cabaret proprement dit, l'Oreille-d'homme, l'Oreillette, la Rondette, la Girard rousseâtre, le Nard sauvage. Cette plante est commune dans les prés de Saint-Maur, auprès de Paris ; dans les bois de la Grange, et enclos des Camaldules. Elle fleurit en mars et avril.

Le Cabaret est un remede policreste, il purge violemment par haut et par bas les humeurs séreuses et pituiteuses ; il est apéritif, diurétique et sudorifique ; il provoque les regles et est indiqué dans la plupart des maladies chroniques, telles que l'hydropisie, la jaunisse, les pâles couleurs et les fievres intermittentes. On prescrit sa racine en poudre depuis un demi-gros jusqu'à un gros, et en infusion, depuis un gros jusqu'à quatre : la poudre a différentes vertus, suivant ses différentes préparations ; lorsqu'elle est fine, elle est très-vomitive, elle excite les urines et les menstrues ; quand elle est pilée grossierement, elle ne purge que par les selles ; si on la fait bouillir dans du vin, comme on le fait ordinairement, elle est tout à la fois et vomitive et purgative ; mais elle perd cette vertu si on la fait bouillir dans l'eau simple, elle devient pour lors un excellent remede alterant, diaphorétique et diurétique.

Vanhelmont est le premier à qui nous sommes redevables de cette découverte ; Swelfort et Tournefort ont observé la même chose ; Wedelius rapporte que les feuilles du Cabaret purgent même plus violemment que les racines ; on les fait infuser, au nombre de huit ou de neuf dans du vin ou de l'hydromel ; leur infusion est souvent dangereuse, les femmes enceintes n'en doivent jamais faire usage : le même auteur dit avoir vu mourir un jeune homme pour avoir pris une cuillerée de la poudre de ses feuilles qui lui occasionna une superpurgation si violente, qu'il ne put l'arrêter par aucun secours de l'art : au reste, on peut dire de cette plante qu'elle est un caustique fort puissant ; mais qu'elle a néanmoins

beaucoup perdu de son crédit depuis qu'on fait usage de préparations antimoniales : plusieurs auteurs nous le donnent comme un spécifique pour les fievres longues et rebelles, lesquelles naissent pour l'ordinaire d'obstructions invétérées dans les visceres : on a toujours employé avec succès sa racine dans l'hydropisie, la jaunisse et la goute sciatique.

Extérieurement la poudre des feuilles du Cabaret est un excellent sternutatoire dans les maux de tête invétérés ; si on en prend quatre ou cinq grains en guise de tabac, le soir en se couchant, le sommeil n'en est point troublé, et le lendemain une grande quantité de sérosités s'évacue par le nez ; quelquefois le flux de pituites dure trois jours entiers, ce qui cause un grand soulagement au malade ; mais il faut avoir attention de ne pas augmenter la dose, quand bien même il ne feroit que très-peu d'effets les premiers jours ; car il pourroit agir ensuite avec trop de violence, et causer quelque hémorragie de nez qui seroit de conséquence ; car bien qu'on s'en tienne à la dose ci-dessus, le remede fait toujours son effet, quoique quelquefois un peu tard, mais sans être suivi d'aucun inconvénient. Un bourgeois de Nancy et un ci-devant religieux Augustin de la même ville, s'en sont servi avec succès dans des maux de tête qui avoient résisté à tous les remedes.

On prétend que c'est Pitt apothicaire à Worcester, qui a mis ce sternutatoire en usage ; Geoffroi, dans sa Matiere médicale, nous assure qu'il s'est bien trouvé de ce remede pour les maux de tête, qui ont leur siege dans la partie affectée. Le même auteur prétend que pour guérir la surdité, il suffit d'insérer dans l'oreille un ou deux grains de la poudre de cette plante. Desmarets, médecin à Boulogne-sur-mer, a prescrit heureusement, comme sternutatoire, la poudre des feuilles du Cabaret à un soldat qui, après une chûte violente, ressentoit au-dessous des oreilles une douleur fixe et gravative suivie d'un larmoiement continuel : ce soldat n'eut pas fait deux fois usage de cette poudre, qu'il fut entierement guéri.

Ettmuller dit que plusieurs ordonnent le Cabaret pour les maladies des oreilles, à cause de la ressemblance de sa figure, erreur des anciens médecins : ils font

bouillir ses feuilles, ou seches, ou mêlées avec d'autres spécifiques, et ils font découler cette décoction dans les oreilles, ou ils l'emploient en fumigation : d'autres se servent de la décoction de cette plante pour laver leur tête ; ils prétendent que c'est un spécifique contre toute sorte de catharres.

Les racines, les feuilles et les fruits, pilés et appliqués sur les poignets, guérissent quelquefois les fievres intermittentes, pourvu que ce soit au commencement de l'accès qu'on les applique.

Si on en croit Coste et Willemette, le Cabaret peut remplacer l'ipécacuana.

Les maréchaux font prendre de la racine de Cabaret aux chevaux, pour les guérir du farcin ; ils la leur donnent en poudre, depuis une demi-once jusqu'à une once, mêlée avec du son mouillé : en un mot, rien n'est meilleur pour rendre les chevaux alertes à un bon pas, que de mêler de temps en temps dans leur avoine environ une once de la poudre faite avec la racine entiere de Cabaret. Rosier, dans ses Démonstrations botaniques, prescrit aux animaux le Cabaret, comme purgatif, à la dose d'une poignée de ses feuilles macérées dans une livre de vin blanc.

123. 46. 1. *Asclepias vincetoxicum*, l'Asclépiade blanc, le Dompte-Venin. On en trouve dans les bois des environs de Paris, principalement dans le bois de Boulogne : il fleurit en mai, ses fleurs sont blanches.

La racine du Dompte-Venin passe pour alexitere, sudorifique, apéritive et hystérique, ses feuilles sont résolutives. Tragus prétend qu'une décoction de cette racine, bouillie dans du vin et réduite à un tiers, fait suer et soulage les hydropiques. On préfere la décoction de cette racine dans l'eau, à celle de scorsonere, pour les fievres malignes. Garidel dit en avoir éprouvé de grands succès dans ces cas ; il dit aussi s'en être servi quelquefois très-efficacement dans les fievres intermittentes : on en fait aussi usage dans la cachexie et dans la suppression des regles, qui reconnoît l'atonie pour cause : sa dose à prendre est depuis un scrupule jusqu'à un demi-gros. Joachim-George Eleonor dit que cette racine prise intérieurement, atténue et divise les

humeurs visqueuses qui farcissent les glandes dans les écrouelles : on fait prendre aussi dans ces maladies l'extrait des racines et des feuilles de cette plante. L'herbe du Dompte-Venin amortie et mise en cataplasme, amollit les tumeurs des mamelles, sa racine en poudre est détersive et nettoie les ulceres; on la substitue quelquefois à la racine de petite aristoloche. Asclépias fut le premier médecin qui mit cette plante en usage, et c'est de lui que lui est venu un de ses noms.

Quand on prescrit la racine du Dompte-Venin aux chevaux, dans les maladies analogues à celles de l'homme, c'est à la dose d'une demi-once, et l'extrait depuis deux gros jusqu'à une demi-once.

Les chevaux ne mangent de cette plante que lorsqu'elle a perdu son âcreté par la légéreté.

124. 47. 1. *Asparagus officinalis*, l'Asperge commune. Cette plante est vivace, elle croît naturellement dans les terres sablonneuses des environs de Paris, on la cultive dans les jardins.

On mange les pousses d'Asperges cuites au jus, au beurre, à l'huile, après les avoir jettées pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, et il faut les veiller de près, car pour peu qu'elles soient trop cuites, elles perdent tout leur goût et agrément; hachées menues, quand elles sont petites, on les apprête de la même maniere que les petits pois; elles servent aussi de garnitures pour les soupes et dans beaucoup de ragoûts; on les aime particuliérement avec les œufs brouillés : on peut mettre l'Asperge au nombre des alimens les plus sains, mais cette plante est peu nourrissante, et on peut la permettre aux personnes même les plus délicates, et à celles dont l'estomac n'est pas bon. Les Italiens préferent les Asperges sauvages aux cultivées, elles ont plus de goût et de saveur, mais elles sont plus vertes et moins grosses que les cultivées. Les Asperges que l'on mange à Paris pendant l'hiver, qui ne sont venues qu'à force de fumier, sont toutes blanches et fort tendres, mais elles n'ont presqu'aucune saveur ni aucune bonne qualité, elles servent plutôt de montre sur les grandes tables, il n'y a que la sausse qui les fasse manger, sans qu'on en puisse espérer aucun

aucun des bons effets qu'elles ont coutume de produire, quand elles sont venues naturellement et sans artifice.

Les Asperges donnent à l'urine une très-mauvaise odeur; malgré tous les soins de la propreté, on ne peut remédier à cet inconvénient, qui devient fort incommode, sur-tout pendant la nuit. Maquer a communiqué depuis peu un expédient très-simple pour l'écarter; ce moyen consiste à mettre au fond du vaisseau dont on doit se servir, de l'eau assez chargée d'acide marin, pour qu'elle ait l'acidité du plus fort vinaigre: cet acide, connu sous le nom d'esprit de sel, est d'autant plus propre à cet usage, qu'il est lui-même exempt de toute odeur désagréable, et qu'il est peu coûteux. Les eaux de senteur peuvent déguiser en partie la mauvaise odeur des Asperges, mais l'acide marin la détruit absolument et n'en laisse subsister aucune impression: indépendamment de l'utilité de cette pratique, l'observation dont nous parlons peut conduire à connoître la nature du principe volatil qui se dévoloppe dans l'Asperge, par l'effet de la digestion dans le corps humain.

L'asperge passe pour une plante apéritive et diurétique; elle donne de l'appétit et provoque l'urine, qu'elle rend fort puante; on lui attribue, sans néanmoins aucune preuve, la vertu d'amollir le ventre, de dissoudre la pierre, d'emporter le calcul, de porter à l'amour: sa racine est mise au nombre des cinq racines apéritives; aussi l'emploie-t-on dans les tisannes, les apozêmes et les bouillons apéritifs; l'Asperge sauvage est préférée à la domestique: on fait aussi usage de la graine, mais rarement; elle est contraire à ceux qui sont attaqués de la gravelle: on tire des Asperges une eau distillée; sa racine entre dans le syrop des cinq racines et dans celui d'althæa de Fernel, de la pharmacopée de Paris: ses semences noires et dures, creusées au milieu et renfermées dans une baye rougeâtre, semblable pour la grosseur et la forme à un pois, entrent dans la *bénédicte laxative* de la même pharmacopée.

Quand on prescrit la racine d'Asperge aux animaux, dans les cas analogues aux maladies de l'homme, c'est à la dose d'une once et demie ou de deux onces, en décoction: les vaches, les chevres et les moutons

mangent l'Asperge sauvage, les chevaux et les cochons n'en veulent point.

On seme l'Asperge dans le Hainaut et l'Artois; on prétend obvier ainsi à la délicatesse de cette plante, qui, dans la transplantation, est sujette au chancre, ce qu'on reconnoît à une tache noire.

En Provence, on emploie les tiges de cette plante, disposées en faisceaux, pour empêcher que le vin qu'on décuve ne vienne chargé des ordures du sédiment, en le mettant au-devant du canal ou tuyau par où doit découler le vin.

125. 48. 1. *Asperugo procumbens*, la Rapette, le Porte-feuille. Elle se trouve dans la plaine de l'Hôpital; elle est aussi commune sur les murailles des maraichers de la barriere de Bercy et de celle Saint-Martin, à la Chapelle, le long des haies qui bordent la grande route de Passy au Point-du-Jour : elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont bleues.

Au rapport de Colomna, les paysans de la Pouille mangent la Rapette dans la soupe; elle approche beaucoup de la nature de la bourrache : tous les apothicaires de la Pouille, déjà citée, s'en servent en sa place; on lui attribue une vertu béchique et incisive : le bétail s'en nourrit.

126. 49. 1. *Asperula odorata*, l'Aspérule, la Rubeole, l'Aperinette, le Muguet des bois, le petit Muguet, l'Hepatique des bois, l'Hepatique étoillée. Cette plante est commune dans toutes les forêts de Villers, d'Enghein : elle fleurit en mai, ses fleurs sont blanches.

Toute la plante est d'usage; elle a la vertu d'inciser les humeurs tenaces et épaisses, de les atténuer et de les résoudre; elle affermit en outre et fortifie les fibres relâchés des visceres; elle convient dans les obstructions légeres et commençantes du foie, de la ratte et du mesentere; elle est par conséquent très-utile dans la jaunisse; on la vante aussi beaucoup dans l'épilepsie et la paralysie.

On la met au nombre des vulnéraires; on la prend en infusion, en guise de thé : cette plante, pilée, s'applique extérieurement, en forme de cataplasme, sur les tumeurs du foie : on lave avec sa décoction la peau

qui se trouve défigurée par la galle : on confit ses fleurs, et cette préparation est très-utile contre l'épilepsie : on en tire aussi une teinture, avec l'esprit-de-vin, très-vantée contre la paralysie.

Cette plante fournit, suivant Gmelin, par la combustion, plus d'alkali fixe qu'aucune autre plante. Les vaches, les chevres, les moutons et les chevaux mangent l'Aspérule odorante, elle plaît aux abeilles et autres insectes ; son odeur fait éloigner les blattes et les teignes.

127. o. 2. *Asperula arvensis*, l'Aspérule champêtre. Elle se trouve dans les champs cultivés : elle fleurit tout l'été, on en rencontre aux environs de Paris.

Mazeas rapporte, dans un mémoire inséré dans les Savans étrangers, que la racine de l'Aspérule champêtre, réduite en poudre, donne du beau rouge. Toutes les plantes de la famille des garances procurent la même couleur.

128. o. 3. *Asperula cynanchica*, l'Aspérule à squinancie, l'Aspérule cynanchine, la petite Garance, l'Herbe à squinancie. Elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches.

Cette plante est astringente, on s'en sert en cataplasme, décoction, gargarisme, tisanne : on pourroit substituer sa racine à la garance, pour la teinture ; elle teint en rouge comme la garance, et rougit les os des animaux qui en mangent.

129. o. 4. *Asperula tinctoria*, la petite Garance. On en trouve à Sataury et forêt de Fontainebleau, proche Franchard, elle est aussi très-commune dans la *Route des merles*, proche le rocher de Bouligny : elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont jaunes.

Cette plante, cuite avec du très-fort vinaigre, teint la laine en rouge.

130. 50. 1. *Asplenium scolopendrium*, la Scolopendre, la Langue de cerf, la Doradille-Scolopendre. Cette plante vient dans les fentes des anciennes murailles, sur-tout de celles qui sont privées du soleil, et dans les puits : elle fleurit en septembre.

On recommande les feuilles de la Scolopendre pour les maladies du foie et de la rate, on s'en sert communé-

ment avec les capillaires en infusion dans l'eau bouillante, ou en tisanne; quelques-uns même la font sécher et en prennent la poudre, depuis un gros jusqu'à deux, dans les obstructions de foie. Ray conseille cette poudre dans la palpitation du cœur, dans les vapeurs hystériques, et dans les mouvemens convulsifs; on peut aussi préparer avec ses feuilles pilées et le sucre une conserve propre aux mêmes usages. Schroder prescrit la langue-de-cerf pour le crachement de sang et pour le cours de ventre: elle nettoie les ulceres, les plaies, et les cicatrise; l'usage commun et assidu de l'infusion de Scolopendre fait très-bien dans les maladies de poitrine, dans les duretés de la rate, et dans le squirre de foie. Simon Pauli rapporte qu'en Allemagne on fait pendant toute l'année usage de bierre dans laquelle on a mêlé de la Scolopendre, pour l'enflure de la rate et pour les maladies hypocondriaques.

Suivant Fernel, cette plante est si puissamment résolutive, qu'on a cru que dans l'espace de quarante jours elle consumoit le foie, ce qui est trop outré. Plusieurs recommandent de se gargariser la bouche avec sa décoction, pour appaiser la douleur des dents; les italiens l'appliquent sur la bouche.

Quand on donne, comme médicament, de la Scolopendre aux animaux, c'est toujours à la dose d'une once dans les cas anologues à la médecine humaine.

131. o. 2. *Asplenium ceterach*, le Ceterac, la Doradille ceterac, la Doradille; l'Herbe à dorer, la vraie Scolopendre. Elle vient dans les fentes des anciennes murailles de Meudon, aux Camaldules, proche Brunois. Cette plante fleurit en septembre.

On lui attribue une vertu incisive, pectorale et apéritive: on l'emploie pour la même fin que les capillaires: on en met aussi dans les boissons bechiques à la dose d'une poignée, il y est très-bon. Matthiole attribue à la poussiere dorée qui se trouve sur ses feuilles la vertu de soulager ceux qui sont attaqués de la gonorrhée. Bowule recommande la conserve des feuilles tendres du Ceterac pour la nourriture des enfans. Schroder dit que ses feuilles appliquées extérieurement mondifient les

plaies et les ulceres : on lui attribue aussi une vertu spécifique dans les maladies de la rate.

132. o. 3. *Asplenium trichomanoides*, le Polytric, le Capillaire. Cette plante fait partie des cinq capillaires; on lui attribue une vertu très-apéritive et plus incisive qu'aux capillaires ordinaires. Le Polytric est très-bien indiqué dans les coqueluches des enfans, et l'asthme humide. Tragus assure que si on boit pendant quelques jours sa décoction, ou seule ou avec la ruë de murailles, faite dans du vin ou dans de l'hydromel, il guérit les obstructions de foie, la jaunisse; il amollit les tumeurs dures de la rate et chasse le gravier.

133. o. 4. *Asplenium ruta muraria*, la Ruë des murailles, la Sauve-vie. Elle se trouve dans les fentes de presque toutes les anciennes murailles.

On la met au nombre des cinq capillaires; on ordonne son infusion ou son syrop aux pulmoniques. Chomel s'en est servi avec succès dans ces maladies; il assure qu'il a fait vuider un *pomica*, ou un abcès dans la poitrine à un malade qui avoit été maltraité d'une pleurésie, en lui faisant prendre, pour boisson ordinaire, une tisanne faite avec une poignée de Ruë de murailles sur une pinte d'eau bouillie pendant un demi-quart-d'heure, ajoutant à la colature deux onces de sucre. Mathiole vante beaucoup la poudre de cette plante pour les descentes des enfans; ils doivent en prendre deux grains par jour pendant l'espace d'un mois. Hoffmann dit que cette poudre convient dans le scorbut; Ettmuller rapporte que quelques soldats flamands, attaqués vivement du scorbut pour avoir bu de mauvaise eau, ont été radicalement guéris par la décoction de la Ruë de murailles.

134. o. 5. *Asplenium nigrum*, le Capillaire ordinaire, l'Adiante noir. Il est commun sur les berges et les fossés des bois des environs de Paris.

Toutes les especes de Capillaire, notamment celui-ci, sont d'un usage très-familier dans la médecine. Formius a fait imprimer un volume entier sur ses vertus. Il le regardoit comme une panacée. Sa principale propriété est de purifier le sang, en rétablissant sa flui-

dité naturelle, en corrigeant les humeurs séreuses ou bilieuses qui prédominent dans la masse, et en les évacuant par la voie des urines et de l'insensible transpiration. Ainsi le Capillaire est apéritif, diaphorétique, hépatique et hystérique; aussi Formius en prescrit la tisanne dans les fievres intermittentes et continues, simples et malignes, dans les maladies qui proviennent de l'embarras et de l'obstruction des glandes du foie, du mésentere et des autres visceres; dans la jaunisse, la suppression des mois, des urines, et dans les maladies des reins et de la vessie: l'usage le plus commun de cette plante est dans les maladies de poitrine, lorsqu'il s'agit d'évacuer par l'expectoration une lymphe épaissie dans les vésicules du poumon. Le Capillaire est très-bien indiqué dans le cas d'une toux opiniâtre, soit qu'elle vienne d'une fluxion catharreuse ou d'une affection pulmonaire; on la prend aussi en guise de thé. Formius, ci-dessus cité, rapporte qu'il a guéri avec l'infusion du Capillaire un grand nombre d'enfans desséchés et presque consumés par la fievre lente occasionnée par des obstructions au mésentere. Quelques-uns prétendent qu'il rend stérile, mais sans aucun fondement: les Arabes s'en servent pour purger; nous ne lui connoissons aucune vertu purgative: on prétend aussi que le Capillaire appliqué extérieurement, empêche la chûte des cheveux, en resserrant les pores de la peau, et qu'il guérit la teigne, les écrouelles, les abcès, par sa vertu incisive, résolutive, détersive et astringente; mais nous n'avons aucune expérience qui confirme ces faits.

135. 51. 1. *Astragalus glycyphyllus*, l'Astragale, surnommé Réglisse sauvage. Cette plante croît dans les bois, les prés et les potagers humides des environs de Paris. Elle fleurit en juin et juillet; ses fleurs sont d'un jaune pâle.

La racine est douceâtre, elle peut remplacer la réglisse; on en recommande la décoction contre les difficultés d'uriner et du calcul. L'enfant d'un perruquier de Dijon, dit Durande, a été guéri de l'épilepsie en faisant usage de l'infusion de cette plante que l'on avoit prise pour le galega; mais on ne peut rien conclure, ajoute cet auteur, d'une observation isolée, et

dans un âge où les maladies convulsives se dissipent quelquefois sans remede. Toute la plante est un bon fourrage, elle plaît aux bestiaux et peut faire de bonnes prairies artificielles.

136. 52. 1. *Athamantha cervaria*, la grande carotte de montagne à feuilles de persil. On en trouve à Fontainebleau; elle fleurit en juillet et août; ses fleurs sont d'un blanc tirant sur le jaune.

L'odeur de cette plante annonce ses vertus; quelques auteurs la vantent contre la goute: au rapport de Kramer, les paysans de Styrie, l'emploient contre les fievres intermittentes: la racine de cette plante est âcre et aromatique; elle renferme de l'huile essentielle qu'on retire par la distillation; l'extrait, sur-tout le résineux, est très-amer et peu aromatique; on pourroit donc l'employer naturellement dans les cas de relâchement et de bouffissure.

137. 0. 2. *Athamantha oreoselinum*, le Persil de montagnes à feuilles larges, le grand Persil de montagnes, la petite Athamanthe. Il est commun au mont Valérien, à Saint-Prix, au bois de Châtou, à Fontainebleau. Il fleurit en juillet et août.

Cette plante est agréable et aromatique, l'eau distillée de toute la plante est odorante et volatile; la semence donne une huile aussi très-volatile; l'infusion de l'herbe est très-agréable: elle passe pour diurétique et sudorifique; mais les propriétés de cette plante ne sont pas encore bien connues en médecine. On lit néanmoins dans les Mémoires de Breslaw que sa décoction a calmé les douleurs de la goute: elle est inutile dans les pâturages, les vaches n'en veulent point, les moutons et les chevaux en mangent.

138. 53. 1. *Atriplex hastata*, l'Arroche en fer de fleche, l'Arroche lanceolée. On en trouve le long des marres d'eau et des fossés, aux environs de Paris: elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Cette plante est émolliente et laxative; elle peut remplacer, au printemps, l'Arroche des jardins, comme remede et comme aliment: les vaches la mangent.

139. 9. 2. *Atriplex patula*, l'Arroche touffue. Elle fleurit en juillet et août: ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les vaches, les chevres, les moutons et les cochons mangent cette plante.

140. o. 3. *Atriplex littoralis*, l'Arroche des rivages, l'Arroche aquatique. Elle se trouve sur les bords de la Seine et de plusieurs étangs; elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont d'un blanc sale.

141. 54. 1. *Atropa belladona*, la Belladone proprement dite, la Belledame, le Bouton noir. On en trouve à la Garre, à Joyenval, à Chantilly, autour de la fontaine de Sylvie, à Creil, à Compiegne, à Juilly, à Villers-Cotteret; elle fleurit tout l'été, ses fruits sont noirs.

La Belladone est mise au nombre des plantes somniferes, venimeuses et malignes; ses bayes étant avalées, mettent l'homme dans un grand danger de perdre la vie; elles causent souvent la mort aux personnes délicates: les symptômes ordinaires à ceux qui ont fait usage de ses bayes, de ses feuilles et d'autres de ses parties, sont communément le délire et quelquefois un sommeil accompagné de convulsions violentes. On lit dans les observations de Brunsfeld, sur la nature de la Belladone, que ses feuilles prises en infusion, à la dose d'un grain, produisent des vomissemens et des coliques, qu'elles purgent avec violence, et qu'elles attaquent les yeux et la tête.

Outre les évacuations ordinaires, le vinaigre est regardé comme l'antidote de cette plante, et on l'emploie avec succès: il y a beaucoup d'apparence que les autres acides végétaux, tels que celui de citron, etc., auroient les mêmes effets et seroient capables de surmonter les accidens qui arrivent à ceux qui ont usé de la Belladone, de même que les acides moderent l'action de l'opium.

On a néanmoins employé intérieurement ce remede, mais sans succès, sous le nom d'extrait, contre le cancer; on l'a encore conseillé contre le squirre, l'ictere jaune. Munch et Sander paroissent s'en être servis utilement contre la rage: Munch préféroit la poudre des racines à celle des feuilles. La dose de l'extrait est depuis un gros jusqu'à six, que l'on fait prendre le soir à l'animal enragé, ne lui donnant de la nourriture que huit heures après.

On conçoit quelle peut être l'utilité d'un poison narcotique, dans une maladie telle que la rage, où le spasme est porté au plus haut point; mais il est certain qu'au moyen des scarifications et de la brûlure de la plaie, avec la précaution d'entretenir la suppuration, suivant les conseils de Le Roux et Schmneker, on assureroit bien mieux l'effet d'un tel remede.

Extérieurement, les feuilles de Belladone sont calmantes, résolutives, repercussives; on les applique sur les duretés du sein.

J'ai conseillé plusieurs fois avec succès la décoction de la Belladone et de la guimauve en injection, pour les squirres de la matrice; les bayes de cette plante, par la macération, fournissent une couleur verte.

En Italie, les dames emploient, comme un fard, son eau distillée, d'où lui est venu son nom: on peut faire servir cette plante d'ornement dans le milieu des parterres; son feuillage est fort beau, il fait opposition avec ses fruits, qui sont noirs et luisans vers la fin de l'été.

142. 55. 1. *Avena elatior*, l'Avoine plus élevé, le Fromental, le Raigrass, la fausse Yvraie, le faux Seigle, le Margal. Cette plante croît naturellement aux environs de Paris, sur les endroits élevés; elle fleurit pendant tout l'été.

Le Raigrass est le premier des fourrages, puisqu'on peut le couper dès le mois d'avril, pour le faire manger en vert aux bestiaux: on fauche tous les jours ce qui est nécessaire à leur consommation, et on le leur donne à l'étable et à différentes reprises, dans la crainte qu'ils ne le mangent trop avidemment: cette méthode est plus avantageuse que de laisser pâturer le bétail sur les prairies artificielles; d'ailleurs, le Raigrass ne souffre point la dent du bétail: cette herbe est aussi en toute saison le meilleur fourrage que les bœufs, les vaches et les moutons puissent manger; les Anglais assurent que c'est un remede pour ces derniers, lorsqu'ils sont malades.

La paille du Raigrass, dont aura tiré les semences, est une très-bonne nourriture pour toute espece de bétail; il n'en est point qui ne la mange avec avidité: l'abondance de cette plante tient du prodige, puisqu'elle

égale et surpasse même celle des trefles, des luzernes et du sainfoin; malgré tous ces avantages, nous sommes convaincus que son fourrage sec n'est pas des meilleurs pour les chevaux, la tige en est trop dure.

143. o. 2. *Avena sativa*, l'Avoine cultivée. On cultive cette plante parmi les champs, aux environs de Paris: elle fleurit en mai.

Elle rafraîchit, humecte et nourrit. J. Ray nous assure que les habitans de l'Angleterre septentrionale ne se nourrissent que d'Avoine et qu'ils se portent très-bien, qu'ils sont même plus exempts de maladies et qu'ils vieillissent plus qu'ailleurs: le pain qu'on en fait est doux, très-salutaire, quoiqu'il soit désagréable pour ceux qui n'y sont pas habitués, à cause de son amertume. Les Anglais, riches ou pauvres, ne font point d'autres bouillies qu'avec l'Avoine: ces bouillies sont aussi salutaires aux malades qu'à ceux qui se portent bien; elles se digerent facilement et fournissent une excellente nourriture; elles donnent aussi un tein frais aux enfans: on fait, dans la Basse-Normandie et dans la Bretagne, avec l'Avoine que l'on pile légerement et dont on ôte la peau, une sorte de nourriture que l'on appelle *gruau*, qu'on fait bouillir légerement dans l'eau simple, dans du lait ou du bouillon; cette décoction est bonne pour la poitrine et pour la toux. On fait aussi avec le gruau une crême à laquelle on ajoute du lait de vaches, ou une émulsion d'amandes douces et de sucre, pour la rendre plus agréable au goût. Les bouillons d'Avoine sont excellens dans toutes les maladies aiguës.

Les Anglais et les Polonais font encore avec l'Avoine de la bierre, de même qu'avec les autres grains, qui est aussi bonne que celle qui se fait avec l'orge, et qui lui est même préférable à certains égards. Les peuples du pays de Galle préparent avec l'amidon d'Avoine bouilli dans de l'eau, jusqu'à la consistance de gelée, un mets très-estimé. On mange cette gelée d'Avoine chaude, coupée par tranches et mêlée avec du lait, de la bierre ou du vin blanc, adoucie avec le sucre.

On nourrit toute sorte de volailles et les porcs avec l'Avoine; elle rend le lard d'un goût excellent; mais il faut avoir attention de donner aux porcs un peu de pois,

à la fin de ce régime, avant de les tuer, pour donner de la fermeté au lard.

On sait combien ce grain est favorable aux chevaux jusqu'à en faire leur principale nourriture; rien de plus salubre pour ces animaux qu'une avoine gardée jusqu'à ce qu'elle soit bien séche; on ne les voit pas attaqués de maladies souvent funestes auxquelles cet animal est sujet lorsqu'on le nourrit de féves.

On fait encore usage de l'Avoine pour la nourriture des vaches et des brebis; il n'est point d'aliment qui les fasse tant abonder en lait, elle donne beaucoup de force aux bœufs, et est très-propre à les engraisser. Quand on donne cette nourriture aux animaux, il faut le faire avec prudence, et discerner les cas où il convient d'en augmenter la quantité, de la diminuer, ou même de la supprimer.

L'Avoine, torréfiée dans une poële avec quelques pincées de sel, renfermée dans une toile fine et appliquée toute chaude sur le ventre, soulage la colique; on peut aussi y mêler quelques grains de genievre et de cumin. Les Allemands, suivant Ettmuller, préparent un syrop avec la décoction d'Avoine, pour guérir cette maladie: on l'appelle *syrop de Luther*, parce qu'il en faisoit souvent usage. Les femmes provençales font boire la décoction d'Avoine aux accouchées, pour leur faire passer le lait. Le pain préparé avec le houblon, l'orge et la paille d'Avoine, est très-bon, à ce qu'assure Simon Pauli, pour faciliter la sortie du calcul des reins, des urines et de la vessie: la farine d'Avoine, appliquée en cataplasme, n'est pas moins utile que celle d'orge; on la recommande cuite avec du beurre pour dissiper la galle de la tête.

On donne aux bestiaux divers remedes où il entre de l'Avoine; les maréchaux la font bouillir dans du vin, et l'appliquent bien chaude sur les flancs des chevaux qui ont des tranchées. On fait avec la balle d'Avoine des especes de matelats piqués, très-utiles pour couvrir les bestiaux malades, et contribuer à leur guérison.

On emploie aussi cette paille pour garnir des paillasses et des traversins, sur lesquels les gens de la campagne, et nombre des enfans des villes, dorment très-bien. Comme

cette paille est douce, souple et peu susceptible d'humidité, on s'en sert aussi pour garnir des caisses de choses fragiles.

144. o. 3. *Avena fatua*, l'Haveron, l'Avoine à barbe, la Folle-Avoine. Cette plante est très-commune dans les orges et autres grains des environs de Paris, elle y épie et fleurit en juin et même en juillet.

Comme elle est fort nuisible dans les champs, on a cherché les moyens de la détruire, et on y est parvenu en brûlant ses stipules, en laissant plus longtemps reposer le champ, et le labourant après qu'elle a germé; on a observe que les grains de cette plante pénétroient jusqu'aux murailles des greniers, au rapport de Linnée; ses grains déplaisent aux animaux à cause des barbes qui s'y trouvent.

On dit que les Dalecarliens font du pain avec son grain cueilli un peu verd; au surplus, en parlant de l'Avoine, nous observerons avec Pline, que la principale nourriture des Germains etoit la bouillie faite avec la farine d'Avoine, et que les médecins de ce temps se plaignoient que cette nourriture réduisoit à fort peu de chose l'exercice de leur art, avantage qui pouvoit également résulter de la vie sobre et agissante de ces peuples qui étoient conséquemment tous robustes. On observe aujourd'hui exactement la même chose pour les habitans du nord de l'Angleterre qui vivent d'Avoine et meurent très-vieux.

On a imaginé de faire avec ses barbes des espèces d'hygrometres.

145. o. 4. *Avena sterilis*, l'Avoine stérile. Elle fleurit en mai, et se trouve aux environs de Paris.

146. o. 5. *Avena flavescens*, l'Avoine jauneâtre. Cette espece fleurit en mai et juin.

C'est un bon pâturage pour les bestiaux.

147. o. 6. *Avena pratensis*, l'Avoine des prés. Cette espece fleurit en juin et juillet; elle croît dans les prés des environs de Paris.

148. o. 7. *Avena pubescens*, l'Avoine poileuse. Cette plante est commune dans le bois de Boulogne; elle fleurit en juin.

La plupart des bestiaux mangent de cette plante.

149. 56. 1. *Ballota nigra*, le Marrube fétide, la Marrube noir, la Ballote, le Marrubin. Il croît dans les terreins incultes des environs de Paris, et aux bords des champs; il fleurit en juillet et août; ses fleurs sont rouges.

Boerhaave regarde la Balotte comme un grand détersif vulnéraire. On l'applique avec succès sur la teigne: les feuilles du Marrube noir, séchées sur la cendre chaude, et incorporées avec du miel, guérissent les hémorroïdes, sur lesquelles on les applique. On emploie rarement à l'intérieur le marrube noir, à cause de sa mauvaise odeur et de son âcreté; il seroit même trop échauffant. Cependant les habitans de Gothie s'en servent, comme d'une panacée, dans toutes les maladies, on applique en entier ses feuilles écrasées sur les loupes naissantes: les bestiaux n'y touchent en aucune façon.

150. 0. 2. *Ballota alba*, la Ballote à fleurs blanches. On en trouve dans le parc de Vincennes, le long des murailles, de même que dans les environs d'Auteuil et du Point-du-jour. Elle fleurit en juillet et août; ses fleurs sont blanches.

N'est-ce pas une variété de l'espece précédente à laquelle elle ressemble beaucoup?

151. 57. 1. *Bartsia viscosa*, la Bartsie visqueuse. Elle croît auprès des petits ruisseaux, dans les marais des environs de Paris; ses fleurs sont jaunes.

152. 58. 1. *Bellis pratensis*, la Marguerite, la petite Marguerite, la Pasquerette, la Paquette, la petite Consire. Cette plante est vivace et commune aux environs de Paris; elle incommode souvent parmi les herbes des jardins où elle vient sans culture: elle fleurit pendant tout l'été.

On mangeoit autrefois les feuilles de Pasquerette comme celles d'une plante potagere: la Pasquerette sauvage entre dans l'eau d'arquebusade: on s'en sert pour arrêter le sang, consolider les plaies, résoudre les tumeurs, et pour l'inflammation des yeux. On en fait prendre le suc intérieurement pour les blessures. Cette herbe, mangée en salade, lâche le ventre; ses fleurs, appliquées sur les écrouelles, font très-bien: on en mange les feuilles lorsqu'on a des ulceres à la bouche ou à la

langue : on les applique, quand elles sont nouvellement cueillies, pour modérer les inflammations de toutes sortes d'ulceres, et pour la sciatique.

La marguerite pilée, ou seule ou avec de l'armoise, guérit, dit-on, les écrouelles; on la vante aussi pour la goute. Ruelle confirme ses vertus anti-scrophuleuses. Cæsalpin la recommande pour les plaies de la tête, et pour celles de la poitrine qui pénetrent jusques dans la cavité du thorax; on en met, pour cet effet, le suc dans des boissons : ses feuilles pilées amortissent et dissipent les inflammations des parties génitales.

Vanhelmont met la petite marguerite parmi les anti-pleurétiques, pour résoudre le sang qui est presque coagulé. Mendererus la propose comme un remede singulier à ceux qui, étant fort échauffés, ont bu avec trop d'avidité quelque liqueur froide. Ettmuller rapporte un exemple tiré de Michaelis, d'un cuisinier qui, s'étant échauffé pendant toute la nuit, but de l'eau froide pour étancher sa soif, il fut aussitôt attaqué d'un asthme et d'autres symptômes si violens, qu'il étoit prêt d'être suffoqué : il fut guéri par la sueur en un jour, en buvant dans du vin, du suc exprimé des feuilles et des fleurs de cette plante.

Quelques-uns recommandent la petite marguerite contre l'inflammation du foie et l'hydropisie; en effet, elle leve les obstructions par ses parties subtiles; elle dissout et atténue le sang épaissi, et rétablit le ton des fibres. Emmanuel Kœnig rapporte qu'on a guéri une plaie du thorax avec lésion du poumon, par l'usage continué de la décoction de petite marguerite, mêlée avec des yeux d'écrevisses, et il observe que cette même décoction est fort bonne contre la disposition inflammatoire du poumon. Le même auteur rapporte que Wepfer a secouru des phtysiques désespérés, en leur faisant prendre deux à trois cuillerées de suc de petite marguerite, de cresson, de nummulaire, récemment exprimé, mêlé avec un peu de miel rosat, ou dans du bouillon. Il assure que par ce moyen deux malades, presque entierement désespérés, avoient été guéris contre toute espérance : la même chose est confirmée par le témoignage de Simon Pauli. Schroder rapporte que

les Allemands se servent de cette plante fleurie pour lâcher le ventre à leurs enfans. Garidel observe que son suc lâche le ventre; c'est pourquoi il avertit de ne le pas donner sans précaution aux pleurétiques, sur-tout lorsqu'ils commencent à cracher l'humeur purulente, de peur de rendre inutile l'effort que fait la nature et d'interrompre la crise; le même auteur observe que la décoction de cette plante ne lâche pas le ventre.

Les fleurs de la petite marguerite et les feuilles de l'herbe-à-Robert sont favorables à la migraine.

La petitesse de la pasquerette la rend inutile dans les prairies, mais elle est bonne dans les pâturages; les variétés de cette fleur, doubles, rouges, blanches, marbrées et panachées, font un agréable effet dans les parterres.

153. 59. 1. *Berberis vulgaris*, l'Epinevinette commune. Elle croît naturellement dans les terreins secs et sabloneux des environs de Paris: elle fleurit en mai, ses fleurs sont jaunes.

La fleur de cet arbrisseau a cela de singulier, que lorsqu'on touche avec un stylet le pédicule de ses étamines, elles se replient et viennent gagner le pystil, souvent même elles entraînent avec elles les pétales, et la fleur se referme: les botanistes ont fait depuis long-temps cette observation, cependant le citoyen Descemet a annoncé cette découverte comme lui étant propre, dans un mémoire qu'il a lu dans la nouvelle société de médecine, et inséré dans son journal; cette découverte ne lui appartient pas plus que celle des parties de la génération de l'apocin, qu'il s'étoit faussement attribué, et dont il a été persiflé.

Le fruit de l'Epinevinette, lorsqu'il est encore vert, peut remplacer les capres; son suc peut tenir lieu de citron dans la préparation du punch: on fait encore avec le fruit mûr d'Epinevinette des gelées, des confitures, des dragées; on vante beaucoup les confitures d'Epinevinette de Monbrard, de Niort. Le fruit de cet arbrisseau sert de nourriture aux oiseaux; ils en sont fort friands.

Les fruits d'Epinevinette sont rafraîchissans et astringens, ils calment le bouillonnement des humeurs excité par une bile âcre et brûlante, ils appaisent les

flux de ventre bilieux, ils fortifient l'estomac et les intestins, raniment l'appétit, arrêtent les dyssenteries et sont utiles dans les hémorragies qui proviennent de l'acrimonie des humeurs ou de la trop grande dissolution du sang; on les mange seuls, lorsqu'ils sont mûrs et récens, et confits avec le sucre: on les emploie secs, dans les tisannes ou décoctions astringentes, car pour lors ils sont plus astringens; leur suc exprimé et dépuré, se prend à la dose d'une once, et on en prépare dans les boutiques un syrop, une gelée et du raisiné, qui sont d'usage dans les juleps rafraîchissans, soit pour étancher la soif dans les fievres ardentes, soit pour chasser la malignité des humeurs; et en effet, on lui attribue une vertu cordiale et alexipharmaque.

Les Egyptiens, dit Prosper Alpin, ont coutume d'employer ces fruits avec succès, dans les fievres malignes et pestilentielles, sans grands préparatifs; ils en jettent seulement une livre dans un grand vaisseau qui contient jusqu'à trente livres d'eau; ils y ajoutent quelques grains de fenouil et un morceau de pain, et ils laissent macérer pendant une nuit et un jour, ensuite ils passent cette infusion froide, en l'exprimant, ils en font boire abondamment aux malades, en y mêlant beaucoup de sucre simple ou rosat, ou du syrop de citron; cette boisson appaise la soif et la chaleur de la fievre, rétablit les forces et résiste fortement à la pourriture: elle passe chez ce peuple pour un puissant remede contre le flux de ventre. Prosper Alpin ayant été lui-même attaqué dans ce pays d'une fievre pestilentielle, accompagnée d'une diarrhée bilieuse, en fit usage très-efficacement, par le conseil des médecins du pays. Simon Pauli, à l'imitation de Prosper Alpin, s'est délivré d'une fievre fort violente et d'une très-grande diarrhée, dont il fut attaqué à Paris, en faisant seulement usage du syrop d'Epinevinette délayé dans de l'eau de fontaine, et depuis ce temps il a fait un très-grand cas des remedes préparés avec ces fruits.

Le même Simon Pauli observe que les médecins d'Egypte mêlent avec raison à cette infusion un peu de graine de fenouil, pour corriger sa froideur et empêcher qu'elle ne nuise à l'estomac. C. Hoffmann recommande

mande cette même précaution, en ces termes : Entre toute chose, dit-il, prenez garde que l'estomac ne soit trop froid, car les acides ne conviennent pas à ceux dont l'estomac est lent à digérer, soit par le défaut de chaleur ou plutôt d'esprit dans le suc de ce viscere, soit parce que ce suc est trop visqueux et que les acides augmentent toujours cette viscosité. Tournefort propose comme un excellent remede le nitre dissout dans le suc d'Epinevinette, desséché et crystallisé, pour la dyssenterie, l'ischurie et les inflammations internes.

Le suc ou la décoction d'Epinevinette appaise l'inflammation de la gorge et des amigdales, et guérit les gencives relâchées et pourries des scorbutiques ; on s'en gargarise la bouche et le gosier. Les pepins ou les graines de cette plante sont fort dessicatives et astringentes, aussi quelques auteurs en prescrivent-ils jusqu'à un gros en poudre, dans toute sorte de flux de ventre et dans les fleurs blanches, mêlées avec une liqueur appropriée. L'écorce jaune ou intérieure des racines et des rameaux, bouillie dans une liqueur convenable ou macérée dans du vin blanc ou dans du vin d'Espagne, est fort recommandée par Jean Ray, dans la jaunisse. Clusius dit que le vin blanc léger, dans lequel on a macéré cette écorce pendant trois heures, purge merveilleusement. Camerarius vante cette même écorce en poudre, macérée dans du vinaigre, pour les aphthes des enfans.

Quand on prescrit les fruits d'Epinevinette aux animaux, c'est en décoction, à la dose d'une poignée dans une livre d'eau, et toujours dans les maladies à-peu-près analogues à celles de l'homme.

Les ébénistes emploient sa racine dans les ouvrages de marqueterie, macérée dans la lessive ; elle fournit une teinture jaune propre à certaines étoffes de laine. Les Polonais emploient son écorce pour la teinture de leurs cuirs, qu'elle rend d'un jaune très-agréable.

On fait avec l'Epinevinette de jolies palissades qui se couvrent au printemps de grappes de fleurs jaunes, et ensuite de fruits rouges qui restent sur l'arbre jusqu'aux gelées. Comme cet arbrisseau pousse très-promptement, on doit en mettre beaucoup dans les bosquets

que l'on plante, dû-t-on les arracher lorsque les autres arbres sont venus; mais il faut avoir grand soin de n'en pas mettre beaucoup ensemble dans les endroits où l'on va souvent, d'autant plus que l'odeur des fleurs peut incommoder, et que, d'ailleurs, elle n'est pas agréable.

On a assez généralement la prévention de croire que la fleur de l'Epinevinette fait couler le froment, mais on n'en peut rapporter aucune preuve.

Les vaches, les chevres et les moutons mangent les feuilles de cet arbrisseau, dont les chevaux et les cochons ne veulent pas.

154. 60. 1 *Beta cicla*, la Bette ou Poirée. Cette plante se trouve aux environs des villages du département de la Seine: elle fleurit en juin, ses fleurs sont de la couleur de la plante.

On emploie la Poirée dans les alimens, où on la mêle avec l'oseille pour l'adoucir, soit pour les soupes, soit pour les farces; elle est douce et fort salutaire. La Poirée à cardes est une variété qu'on cultive dans les jardins; les cardes sont un peu fades, et ne sentent même quelquefois que la terre, aussi on est obligé de les bien assaisonner; on les mange au jus ou au beurre; on cherche pour cet effet les plus blanches et les plus épaisses; après avoir bien ôté toute la feuille, on les coupe en morceaux environ longs comme le doigt; on enleve les fibres, s'il y en a, on lave ces morceaux et on les fait blanchir à l'eau, après quoi on les met dans une casserole, avec du jus ou de la moëlle de bœuf; on assaisonne et fait mitonner le tout; lorsque les cardes sont cuites, on y met un filet de vinaigre, on dégraisse bien et on les sert chaudes; on peut encore les accommoder de même que les cardes d'artichaud.

On se sert de la Poirée en médécine, sa feuille est émolliente, adoucissante, laxative, désicative et abstersive; on l'emploie dans les décoctions ordinaires et dans les lavemens; son jus en particulier, bien passé et purifié, donné en lavement, est très-vanté pour évacuer les matieres fécales qui résistent aux autres lavemens laxatifs: cette même feuille, appliquée extérieurement sur la peau, lorsqu'elle a été rongée par

les vessicatoires ou les caustiques, facilite l'écoulement des humeurs; on l'applique de même sur les tumeurs pour attirer la matiere, et elle aide beaucoup à les faire aboutir; on s'en sert souvent contre les hémorroïdes enflammées, si elle ne les fait pas partir, elle dissipe au moins l'inflammation et les fait rentrer; il est bon de les étuver préalablement avec le suc exprimé; le suc de cette même plante, aspiré par le nez et mêlé avec un peu de bouillon du pot, sans sel, débouche les conduits, et dissout la pituite qui s'y est épaissie; un morceau de la côte ou de la racine, hachée et pilée de même, et introduite dans les narines, procure le même effet. Le suc de la racine de cette même plante est aussi un bon sternutatoire, mis avec son marc dans les narines, lorsqu'on a la migraine ou le mal de tête, il soulage beaucoup en facilitant l'écoulement des sérosités; on se sert encore de la racine pour lâcher le ventre aux enfans, il faut, pour cela en introduire un morceau dans le fondement après l'avoir saupoudré de sel.

Simon Pauli recommande le suc de bette dans les fluxions invétérées des yeux, qui causent quelquefois l'ophtalmie; cet auteur avoit coutume de délayer ce suc avec de l'eau de marjolaine, remede que quelques autres auteurs regardent comme un secret. Olaus Borrichius prétend que le suc de bette est dangereux et un errhin fort nuisible, ce qu'il confirme par l'expérience d'une fille prête à se marier, laquelle en badinant mit une certaine quantité de ce suc dans ses narines, sans en être incommodée d'abord; mais peu de temps après elle souffrit les douleurs les plus cruelles, et sa tête enfla de telle sorte qu'elle paroissoit deux fois plus grosse que dans l'état naturel, elle se plaignit pendant plusieurs jours de vertige, d'anxiété, d'insomnie, et de douleurs très-violentes; enfin elle fut guérie peu-à-peu de ces maux par les soins de Borrichius, lequel, après avoir employé les remedes généraux, lui fit un errhin contraire au premier, fait seulement de lait nouvellement tiré et tiède.

La betterave est une variété de la bette, il y en a de blanches et de rouges. Margraff a retiré d'une demi-

livre de racine de betterave rouge, séchée et mise en digestion dans l'esprit de vin, deux gros et demi de sucre, et il avoit retiré une demi-once de la même quantité de bette blanche; une livre de cette même racine fournit une once d'extrait dont Chaptal a retiré, par le moyen de l'acide nitreux, trois gros quatre grains de sel acide cristallisé comme celui du sucre, tandis qu'une once six gros d'extrait de betterave rouge n'en fournit qu'un gros cinquante-sept grains du même acide.

156. 61. 1. *Betonica officinalis*, la Bétoine ordinaire. Elle est vivace, croît naturellement dans les bois, les buissons, les prés; elle fleurit en juillet; ses fleurs sont rouges, il y en a une variété blanche.

La Bétoine est douée de tant de vertus, qu'elle a passé dans l'esprit des anciens pour une panacée. Antonius Musa, médecin d'Auguste, en a composé un petit Traité: il dit dans ce Traité que cette plante guérit quarante-sept maladies; il a été assez hardi pour assurer qu'elle peut guérir généralement toutes les maladies, et même toutes celles des femmes.

Quoiqu'on reconnoisse en médecine la Bétoine pour une excellente plante, il est cependant sûr qu'elle n'a pas toutes les vertus que cet auteur lui attribue; l'expérience des médecins nous a prouvé le contraire: le plus grand obstacle au progrès de la connoissance des vertus des plantes, c'est que ceux qui en ont reconnu quelques qualités, les ont étendues trop loin, et leur ont accordé des propriétés qu'elles n'avoient pas, et qui les a fait décheoir de leur vrai mérite. Marc-Antoine et Crysippe ont fait des Traités sur les choux, pour prouver qu'ils étoient propres à toutes les maladies; d'autres en ont fait sur l'églantier, la sauge, l'absynthe, le véronique, le cassis, desquels ils ont un peu trop amplifié les vertus, c'est à l'expérience qu'il appartient de les constater: le malheur de l'homme est de ne pas garder de milieu dans les jugemens qu'il doit porter de la nature, de ce qui est soumis à son examen; ou il l'éleve trop par des louanges outrées, ou il le rabaisse au dernier degré par un blâme et un mépris excessif.

La racine de Bétoine est un peu amere, et les feuilles en sont aromatiques; toute la plante est ré-

phalique, tonique, sternutatoire, anti-hystérique, vulnéraire et détersive : Fabricius Hildanus nous assure qu'elle est très-bonne pour la goute, si on fait un bon usage de sa décoction ; on s'en sert en infusion théiforme dans la paralysie et autres affections du cerveau. C'est un excellent remede pour les apoplectiques ; on prépare avec cette plante deux sortes de syrops, l'un simple et l'autre composé : on fait avec ses fleurs une conserve : on retire de ces mêmes fleurs un extrait ; les feuilles seches de Bétoine, mêlées avec le tabac, sont très-bonnes pour fumer ; on les pulvérise aussi et on les fait entrer dans les poudres sternutatoires. Simon Pauli et Thomas Bartholin assurent que la racine de la Bétoine mâchée enyvre ; ce qu'il y a de certain, c'est que cette racine est fort désagréable au goût, et que, selon J. Ray, elle excite même des nausées et fait souvent vomir.

La dose du syrop et de la conserve de la Bétoine est depuis une demi-once jusqu'à une once ; son suc et son extrait se donnent jusqu'à une demi-once ; ces préparations sont utiles dans la migraine, les étourdissemens, et dans les engourdissemens des membres qui viennent de paralysie. Les médecins modernes recommandent, à l'instar de F. Hildanus, la Bétoine dans la goute, la sciatique, le rhumatisme ; ils le font mêler avec portion égale de chamæpytis et de scordium, pour prendre en guise de thé deux ou trois fois par jour. Ce remede convient aussi à ceux qui ont la migraine, des vapeurs ou des tremblemens dans les membres.

La bétoine est béchique, elle procure l'expectoration et fait évacuer les matieres purulentes par la voie des crachats ; elle passe aussi pour vulnéraire et pour pouvoir cicatriser les ulceres internes.

Quelques auteurs estiment la décoction de Bétoine et de pouliot, dans les fievres : l'emplâtre de Bétoine convient dans les blessures, principalement dans celles de la tête. Chomel rapporte que des personnes dignes de foi lui ont dit avoir été soulagées de douleurs d'oreilles, par du coton imbibé de suc dépuré de Bétoine, mis un peu chaud dans l'oreille : on prétend aussi que le même remede est propre pour la surdité.

On donne aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, la poudre de feuilles de Bétoine, à la dose d'un gros, et son suc à celle de deux onces : cette plante est inutile dans les prairies, cependant les moutons la mangent, les chevres n'en veulent point : on pourroit la cultiver dans les grands parterres, elle y figureroit assez bien.

156. 62. 1. *Betula alba*, le Bouleau proprement dit, le Bouillard, le Bois blanc, le Sceptre des maîtres d'école, l'Arbre de sagesse. On en trouve dans les bois aux environs de Paris, sur-tout dans les endroits froids et humides : il fleurit en avril et mai, ses fleurs sont jaunes.

Quand on blesse cet arbre au printemps, il en sort une liqueur fort agréable à boire. Les Suédois en font une boisson qu'ils conservent plus d'un an ; cette boisson, suivant eux, le dispute au vin, par sa bonté. Vanhelmont observe que si on fait une incision à cet arbre, près sa racine, la liqueur qui en sort est de l'eau pure et insipide, et que si, au contraire, on perce jusqu'au milieu une branche de la grosseur de trois doigts, il en découle une liqueur qui a plus de saveur et qui est légerement acide et agréable. Les bergers se désaltèrent souvent avec cette liqueur sortant des mains de la nature. On appelle bierre de Bouleau une liqueur anti-néphrétique recommandée comme un préservatif contre la pierre ; c'est avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir les jeunes branches du Bouleau concassées, qu'on la prépare.

Les feuilles de cet arbre sont apéritives, détersives et propres pour nettoyer les taches du visage ; on attribue la même vertu à leur suc et à leur eau distillée. Simon Pauli assure avoir guéri, par le moyen de bains faits de petits rameaux et d'écorce de Bouleau, une dame de qualité attaquée d'une galle prurigineuse universelle, qu'elle avoit contractée par occasion.

Les médecins de Breslaw ont conseillé anciennement des fumigations avec la partie intérieure de l'écorce du tronc de Bouleau, pour purifier les maisons des pestiférés. Tragus, Vanhelmont et plusieurs médecins recommandent, dans le calcul des reins et de la vessie,

dans la strangurie et le pissement de sang, la liqueur qui découle, au printemps, de cet arbre: on retire cette liqueur de deux façons; on fait un trou dans le tronc avec la tarriere, on y met une petite cheville de sureau cannellée, pour conduire le suc dans le vaisseau où on veut le faire tomber, ou bien l'on coupe les bouts des branches et l'on attache à chaque branche une petite bouteille, qui se remplit bientôt: on choisit pour cette opération le milieu du jour et un temps un peu chaud, le suc coule pour lors abondamment; le vent du midi ou du couchant favorise beaucoup l'écoulement, le vent du nord ou d'est l'arrête ou du moins le rallentit; un seul rameau en donne, dit-on, par jour une quantité considérable: ce suc est un remede presqu'universel en Allemagne; en un mot, le Bouleau passe dans ce pays pour ce que le bois néphrétique passe depuis trois mille ans dans les Indes, c'est-à-dire, comme souverain contre la pierre et les douleurs de la néphrétique.

C'est un usage ordinaire à quelques princes d'Allemagne, de boire tous les jours, durant le mois de mai, un verre de suc de Bouleau, comme un spécifique contre la pierre; ils gardent ce suc dans des bouteilles, et versent par-dessus environ deux doigts d'huile d'olive, pour empêcher que l'air ne gâte cette liqueur; c'est un préservatif et une espece de remede pour le scorbut et pour toutes les maladies chroniques occasionnées par un principe tartareux: ce suc n'a rien que d'agréable; pris à la dose de deux à quatre onces, il rafraîchit les entrailles, guérit la chaleur du foie, est souverain, ainsi que nous l'avons déjà observé, contre la gravelle, la douleur des reins et la colique; il soulage sur-le-champ et guérit ensuite. Les boutons du Bouleau, distillés avec cette eau, dans le temps qu'ils sont pleins de suc, donnent une liqueur laiteuse, dont le sédiment, préparé selon l'art, a presque la couleur, l'odeur, le goût et les propriétés du baume de la Mecque. Quelques-uns préferent le suc des branches à celui de la tige: on fait avec ce suc de la bierre; il n'en faut qu'une petite mesure et un boisseau d'orge, pour se procurer de la bierre aussi bonne et aussi forte que s'il

y avoit quatre boisseaux d'orge avec la seule eau ordinaire.

Pour pouvoir conserver le suc qu'on a recueilli pendant un mois, pour faire de la bierre, on l'expose au soleil dans des bouteilles de verre que l'on bouche avec du liége et de la cire par-dessus; si l'on met quelques cloux de girofle dans chaque bouteille, le suc de Bouleau se conserve un an, sans qu'il contracte aucun mauvais goût; cette méthode est même préférable à toute autre. Le docteur Pierre Rasonius faisoit journellement, avec succès, l'épreuve sur lui-même, contre sa colique néphrétique, de la bierre dans laquelle on avoit fait entrer, en la préparant, du suc de Bouleau: cependant le moyen le plus sûr pour avoir une bierre excellente contre le calcul, c'est de la faire avec du malt d'avoine, dont les Anglais exaltent beaucoup la vertu diurétique, d'y faire entrer le suc de Bouleau et les semences de carotte. Le docteur Assuerus Bagnyk faisoit entrer ordinairement ce suc avec les eaux de serpolet et de mures de Norvege, dans les potions qu'il prescrivoit contre la colique néphrétique.

La liqueur du Bouleau se donne aux animaux, dans les cas analogues à ceux rapportés ci-dessus pour l'homme, mais à la dose d'une demi-livre.

Les artisans se servent du bois de Bouleau; les charrons font avec ce bois des jentes de roues, on en fabrique aussi des sabots; il peut encore servir de bois de chauffage, quoiqu'il ne soit pas des meilleurs; mais son charbon est très-estimé pour les forges et pour les fonderies. Lorsque cet arbre est à une certaine hauteur, on en fait des cerceaux pour les futailles, et quand il est assez gros, des cercles pour les cuves. La brindelle du Bouleau sert à faire de bons balais; les vanniers dépouillent les jeunes branches de cet arbre de leur écorce, pour en former des verges propres à faire des paniers. Vaillant a donné à cet arbrisseau le nom de *Sceptre des maîtres d'école*, par la même raison qu'on l'a appellé anciennement *l'Arbre de la sagesse*: les tanneurs usent quelquefois de son écorce.

Les Suédois, suivant ce que rapporte Linné, couvrent leurs maisons de cette même écorce, qui dure fort

long-temps : en plusieurs pays, les villageois et les pêcheurs font avec cette écorce de fort bonnes sandales ; on s'en sert aussi dans quelques endroits pour faire des cordes à puits. Guettard rapporte que, même avant le siecle d'Alexandre-le-Grand, et postérieurement, les Gaulois se servoient de l'écorce fine du Bouleau pour y graver leurs pensées, ce qui leur servit de papier pendant très-long-temps ; on conserve encore de cet ancien papier dans les cabinets des curieux. Les habitans du Nord tordent l'écorce du Bouleau pour en faire des torches qui éclairent pendant la nuit : on réduit aussi cette écorce en cendres, et cette cendre est propre pour vernir les vases de terre cuite. En Silésie, on enleve ordinairement le *liber* du Bouleau, pour en faire des especes de bouteilles ; on en couvre aussi les maisons, et ces toits durent fort long-temps. Les feuilles de cet arbre donnent une teinture jaune dont Linder nous a laissé la préparation ; cette couleur est très-bonne pour la peinture.

Rien ne convient mieux pour orner les parties aquatiques des parcs, que le Bouleau, il y fait un assez bel effet : on en peut encore garnir les côteaux exposés au nord, et même les rochers, dont ils cachent la difformité : les Bouleaux s'emploient quelquefois en avenues et en massif.

Miller, pour encourager les plantations de Bouleau, représente aux cultivateurs que dans les endroits où on ne peut élever aisément de jeunes plants, une boulaye ne coûtera qu'environ 40 francs par arpent à mettre en état, et à-peu-près autant pour les sarclages ; cette dépense une fois faite, un terrein presqu'inutile rendra un intérêt considérable tous les ans, dès qu'une fois on aura commencé à couper ce bois ; il ajoute même avoir souvent vu des terres que l'on n'auroit pas louées un franc l'arpent, lorsqu'elles étoient mises en boulayes, rapporter tous les dix ou douze ans la valeur de 300 francs, même sans aucun frais.

Le jeune plan de Bouleau pousse avec vigueur quand les printemps sont un peu humides, cependant il est de toute notoriété que les grosses souches de ces arbres meurent pour l'ordinaire en deux ou trois cam-

pagne; le secours de ce bois n'est donc que passager, on fera par conséquent très-bien, suivant Duhamel, de semer sous les Bouleaux des graines d'arbres de meilleure espece, comme des glands, des châtaignes, des foines, sur-tout dans les endroits où les terres paroissent passablement bonnes, et si les endroits sont sabloneux, on y semera des pignons; les arbres qui proviennent de ces semences profitent très-bien à l'ombre des bouleaux qu'on abat dès qu'une fois ils sont devenus assez gros et assez touffus pour leur nuire.

Les feuilles du Bouleau fournissent, pendant l'hiver, une bonne nourriture aux vaches, aux chevres, aux moutons et aux chevaux; les cochons n'en veulent pas. Les branches coupées avant la sève d'août donnent sur-tout un excellent aliment aux moutons et aux autres bestiaux. Pour les conserver, de même que les feuilles des autres arbres que l'on destine à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver, on doit les cueillir avant que les feuilles ne pâlissent, en choisissant, pour cette opération, l'heure la plus chaude du jour; on les fait ensuite sécher au grand air, on les met dans un tonneau, on les comprime autant qu'il est possible, et on met ce tonneau à l'abri de la pluie et du soleil.

157. o. 2. *Betula alnus*, l'Aulne, le Bouleau vergne. Cet arbre vient naturellement aux environs de Paris, il se plaît dans les sols fangeux, marécageux, de nul rapport, et incapables de productions; il fleurit en mars, ses fleurs sont d'un blanc sale.

L'écorce et les fruits d'Aulne sont astringens, ils conviennent dans les hémorragies et les flux; on les emploie en gargarisme contre les inflammations de la gorge: les feuilles de cet arbre sont résolutives; appliquées extérieurement, elles dissipent les tumeurs, et guérissent les inflammations; leur décoction est très-bonne pour laver les pieds des voyageurs; lorsqu'on est paralytique, on a la coutume, dans les montagnes des Alpes, de remplir des sacs de feuilles d'Aulne, de les exposer aux rayons du soleil, ou de les mettre dans un four chaud jusqu'à ce qu'elles soient bien échauffées; on en jette ensuite sur le malade, on le couvre bien et on le laisse ainsi jusqu'à ce qu'il sue abondamment; on réitere cette

opération jusqu'à guérison. On observe que les feuilles d'Aulne produisent un meilleur effet sur le malade, et procurent une guérison plus prompte que les douches et les eaux thermales. Ce remede n'est pas moins bon pour les rhumatismes et la sciatique ; cependant, si on en croit Tournefort, on doit l'arrêter, lorsqu'il y a quelque soupçon de virus vénérien.

Les feuilles fournissent une bonne nourriture aux bestiaux. Cet arbre est du plus grand débit, quoique l'ordonnance de 1713 l'ait mis au nombre des bois morts ; cependant il n'est pas moins recherché par les boulangers, les pâtissiers et autres ouvriers, pour chauffer leurs fours ; on en brûle dans les villes et à la campagne : le bois d'Aulne équivaut à celui du chêne pour les pilotis ; les ponts de Londres et de Rielta à Venise ne sont bâtis que sur l'Aulne ; on peut employer ce bois pour soutenir le poids des bâtimens les plus considérables ; il durcit naturellement sous l'eau et dans les lieux aqueux, quoiqu'il se pourisse facilement lorsqu'il est à l'air. On a vu, dit Bauhin, des pilotis d'Aulne même se pétrifier. On fait usage du bois d'Aulne par préférence à tout autre pour les machines hydrauliques, principalement pour les tuyaux de fontaines ; où trouver des meilleures fascines pour mettre dans les fondrieres, afin d'en étancher les eaux, que les branches d'Aulne ? On plante des Aulnes autour des isles, on les met par-là à l'abri des courans d'eau, sur-tout quand les isles se trouvent à l'embouchure d'un fleuve ; mais tous ces avantages, quoique bien grands, ne sont pas encore les seuls que l'on peut retirer de l'Aulne ; une aulniere fournit tous les quatre ans du bois à couper pour faire des échalats, des perches, des manches d'outils, des échelles : le même bois de cet arbre sert encore pour les échafaudages des poulaillers, étables et autres bâtimens légers. Comme le bois d'Aulne est doux, bien lisse, facile à manier, sans être cassant, il est recherché, pour ces raisons, par les sculpteurs et les tourneurs ; il prend aussi une belle couleur noire, ce qui fait encore que les ébénistes le substituent au bois d'ébene : la plupart des chaises communes ne se font qu'avec ce bois.

L'Aulne mérite encore une place des plus distinguée parmi les arbres d'usage, il sert de chaussure à plus de la moitié des hommes, c'est le meilleur de tous les bois pour faire les sabots; quand ils sont faits, on les enfume pour les sécher, durcir, garantir de la piqûre d'insectes, et d'aucune fente. On emploie pareillement l'Aulne pour les talons de souliers. L'écorce de cet arbre et le vieux fer rouillé, macérés ensemble pendant quelques jours, donnent une couleur dont se servent les teinturiers, les chapeliers et les tanneurs, pour teindre en noir. Cette écorce fait le même effet que la noix de galle, on pourroit par conséquent l'employer à sa place pour faire de l'encre. Linné dit qu'en Suede les pêcheurs s'en servent pour colorer leurs filets. On teint très-bien en noir avec son écorce, la corne, les os, pour les ouvrages de coutellerie; le charbon d'Aulne entre dans la composition de la poudre à canon, autre avantage réel de l'Aulne; on ne peut donc assez multiplier un arbre aussi utile, et qui rend des profits aussi considérables, on le coupe tous les quatre ans, il ne demande aucune sujétion ni culture, ni aucune clôture puisque les animaux domestiques haïssent l'odeur de ses feuilles; d'ailleurs, il réussit dans les endroits en friche, le long des ruisseaux, rivieres et marres, et il y a en France une quantité de ces sortes de terreins: pourquoi ne pas l'y multiplier? Il croît encore très-bien sur les côteaux crayeux. Ses feuilles fournissent d'ailleurs une bonne nourriture aux bestiaux. On peut les planter en août dans les lieux qui lui sont propres; ils garnissent aussi très-bien les jeunes bosquets.

158. 63. 1. *Bidens tripartita*, l'Eupatoire aquatique. le Chanvre sauvage, l'Eupatoire femelle, le Cornet, la Tête-cornue, l'Eupatoire d'eau. Cette plante est annuelle, croît naturellement dans les fossés d'eau courante et croupissante, on en trouve aux environs de Paris; elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont jaunes.

Cette plante est d'une odeur et d'une saveur âcre; on prétend qu'elle convient contre les morsures de serpent; elle résiste au venin; elle est en outre propre pour déterger et mondifier les ulceres; on l'emploie dans les sternutatoires; elle donne une teinture jaune assez

agréable, qu'on fixe par le moyen de l'alun; les vaches et les moutons mangent cette plante; les autres bestiaux n'en veulent point.

159. o. 2. *Bidens cernua*, le Chanvre aquatique réfléchi, le Bident penché, le Cornuet penché. Il croît naturellement dans les fossés et les fontaines des environs de Paris; on en trouve dans les marais de Neuilly-sur-Marne et dans une mare avant les bergeries, à Saint-Léger et à Rambouillet; elle fleurit en août, ses fleurs sont jaunâtres.

Le Bident penché, lorsqu'on le froisse, répand une odeur âcre. Neubal lui attribue les mêmes propriétés diurétiques, diaphorétiques, emmenagogues et calmantes qu'on attribue au Bident ou Cornuet de Ceylan; il recommande sa graine en infusion contre l'hydropisie, la strangurie, le calcul, la goute, les pâles couleurs. Cette plante donne une teinture jaune; les chevres la mangent, les chevaux n'en veulent point.

160. 64. 1. *Blitum capitatum*, l'Arroche-Fraise. On trouve cette plante à la Garre et dans le parc de Saint-Cloud, porte de Ville-d'Avray: elle fleurit en mai, ses fleurs sont d'un blanc sale et peu apparentes.

On peut manger le fruit de cette plante, mais il est d'un goût fade et insipide, ses fleurs sont émollientes; la belle couleur de son fruit engage les amateurs d'employer cette plante pour la décoration des jardins.

161. o. 2. *Blitum virgatum*, l'Epinard-Fraise de Tartarie. Cette plante se trouve à la Garre, parc de Vincennes et à Ruel, dans les endroits cultivés: elle fleurit en juin, et de nouveau en août et septembre.

On peut manger de son fruit, de même que celui de l'espece précédente, mais il est d'un goût fade et insipide: ses feuilles sont émollientes; la belle couleur rouge de son fruit engage aussi les amateurs d'employer cette plante pour la décoration de leurs jardins; elle y figure très-bien.

162. 65. 1. *Boletus suberosus*, le Polypore en forme de liége. On s'en sert en guise de liége: il croît sur le tronc des bouleaux.

163. o. 2. *Boletus fomentarius*, l'Amadouvier. On le trouve sur les troncs du bouleau.

On l'emploie pour faire de l'amadou, d'où lui est venu son nom. On le fait cuire, pour cet effet, dans de l'eau commune, après quoi on le seche et on le bat bien; on le jette ensuite dans une forte lessive préparée avec du salpêtre, d'où on le retire pour le sécher au four. Cette mêche prend feu très-aisément; on la rend excellente en la frottant de poudre à canon bien écrasée; il y en a qui se contentent d'ôter les enveloppes dures de cette excroissance, de la bien battre, de la tremper dans de l'eau chargée de poussiere de poudre à canon, et de la faire sécher.

164. o 3. *Boletus igniarius*, l'Agaric de chêne. On le trouve sur les chênes et même encore sur les bouleaux.

Cet Agaric et doué d'une qualité bien précieuse pour l'homme. Sa partie molle est le meilleur astringent dont on puisse se servir; il est capable de suppléer à la ligature qu'on est obligé de faire dans les amputations et dans l'opération de l'anevrisme; on le prépare ainsi pour cet usage.

Il faut cueillir sur les vieux chênes l'Agaric, dans les mois d'août et de septembre: on sépare l'écorce dure extérieure et la partie fistuleuse la plus dure, jusqu'à une substance fongueuse qui obéit comme une peau de chamois; suivant que l'Agaric le permet, on en fait des morceaux plus ou moins épais, on les bat sous le marteau, pour amollir la substance fongueuse au point d'être aisément maniée entre les doigts, lorsqu'on veut l'employer; on applique sur les plaies et l'ouverture de l'artere, un morceau de cet Agaric ainsi préparé et présenté du côté le plus spongieux, qui est le côté opposé à l'écorce; par-dessus ce morceau, on en met un autre plus grand, et par-dessus le tout un appareil convenable; appliqué de la sorte sur les coupures des veines et des arteres, il arrête le sang en rétrecissant le diametre du vaisseau, et donne lieu de se former au *coagulum*, si nécessaire pour boucher le vaisseau sanguin; dans le besoin, on pourroit employer l'amadou, qui a encore toute sa vertu stiptique.

Il est d'un grand secours dans l'opération du cancer, l'opération de la taille latérale, les différentes ampu-

tations du bras ou de la cuisse; mais il ne convient pas dans les hémorragies du nez, et même l'eau alumineuse pourroit suffire dans les hémorragies qui surviennent après l'opération du cancer. En général, tous les Agarics ont la vertu d'arrêter les hémorragies; mais celui du chêne, comme plus astringent, est préférable.

La forme agréable que cet Agaric prend quelquefois, a engagé quelques curieux à en faire des consoles pour soutenir des bocaux; la partie spongieuse qui occupe son milieu prend feu très-aisément, et ne s'éteint que quand elle est consumée; les habitans des forêts s'en servent pour conserver le feu dans leurs maisons : cette matiere, ainsi que celle du précédent, macérée dans une lessive ordinaire, puis battue et séchée, est l'amadou blanc, qui ne devient noir qu'en y ajoutant de la poudre à canon; la partie spongieuse qui est presque ligneuse, coupée par petits morceaux, tient lieu en plusieurs endroits de mèche pour mettre le feu à la poudre; quelques ouvriers emploient cet Agaric au lieu de noix de galle, pour les teintures noires : on a donné à ce champignon le nom d'*Esquo*.

165. o. 4. *Boletus suaveolens*, l'Agaric à odeur. On le trouve sur le saule, mais rarement.

Ce champignon, placé entre les habits, en éloigne les insectes : les femmes lapones et du Verlemond en portent toujours avec elles pour plaire.

166. o. 5. *Boletus perennis*, le Champignon vivace. Il est totalement de couleur grise ou testacée : il sort ordinairement d'un petit morceau pourri d'une branche d'arbre qu'on rencontre sous terre.

167. o. 6. *Boletus luteus*, le Champignon jaune. Il est d'un beau jaune; sa tige est blanche, il croît naturellement dans les forêts.

168. o. 7. *Boletus bovinus*, le Champignon ou Polypore de bœuf. Il est de couleur testacée et croît naturellement dans les prés et les bois des environs de Paris, il fleurit en juillet.

Michaelis prétend qu'on peut manger de ce Champignon, mais nous n'osons l'assurer; les vaches en mangent, mais quand elles en ont mangé, leur lait est nauséeux,

ce qui fait que les habitans du W-goth croient qu'il est ensorcelé.

169. 66. 1. *Borrago officinalis*, la Bourrache commune. Elle est annuelle, elle est naturalisée par toute la France; on la cultive dans les potagers.

Lorsqu'elle est jeune et encore tendre, on la mêle avec d'autres herbes et on l'emploie dans les soupes; ses fleurs font de jolies garnitures pour les salades; les Italiens l'emploient beaucoup; ils la font cuire et la mangent pareillement en salade, ils la mettent dans presque tous les potages.

Plusieurs auteurs prétendent que la Bourrache fortifie le cœur, excite la joie, chasse la mélancolie et purifie le sang. C. Hoffmann lui conteste ces vertus; cependant Geoffroy, dans sa Matiere médicale, soutient que cette plante dissout, divise et atténue les humeurs épaisses, tenaces et grossieres, qu'elle rend le sang plus fluide, leve les obstructions, rétablit les secrétions, excite les urines, les sueurs et l'expectoration; c'est pourquoi il l'ordonne dans la pleurésie, la péripneumonie et dans le commencement des maladies inflammatoires; dans celles qui viennent de la bile noire, comme la mélancolie, les maladies hypocondriaques et hystériques; dans la palpitation, la cachexie et la suppression des regles qui reconnoît pour cause l'épaississement des sucs ou l'irritation des membranes, on prescrit ordinairement les racines de la Bourrache, ses feuilles et ses fleurs, dans les décoctions ou bouillons altérans; on ordonne souvent le suc dépuré de ses feuilles, depuis deux onces jusqu'à trois, quatre ou cinq, qu'on associe avec les sucs de buglosse, de cerfeuil et de chicorée sauvage, et auxquels on ajoute quelquefois du syrop pectoral ou relâchant, selon les circonstances.

Faller, dans sa Pharmacopée, nous apprend les moyens de conserver le syrop de Bourrache pendant l'hiver. Versez dessus, dit-il, de l'huile d'olive, vous l'empêcherez de moisir ou de s'aigrir; ou faites-en évaporer le phlegme en le remuant; ensuite faites-le bouillir jusqu'à ce qu'il soit réduit aux trois quarts; ajoutez-y deux

deux ou trois onces d'esprit-de-vin sur chaque livre de suc, ou bien mettez vos sucs de Bourrache clarifiés par le seul repos, dans des vaisseaux dont les pores soient enduits de fleurs de soufre.

Les fleurs de Bourrache passent pour être cordiales, et on les met dans le nombre des cinq fleurs qui portent ce nom; cependant cette prétendue qualité paroît très-douteuse, attendu qu'elles ont très-peu et même point d'odeur ni de saveur; elles paroissent par conséquent devoir être bannies de cette classe; la buglosse et la Bourrache ont à-peu-près les mêmes vertus; on tire de la bourrache une eau distillée; on fait un syrop de son suc, et une conserve avec ses fleurs.

On donne aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, des boissons avec quatre onces de suc et deux poignées de Bourrache en décoction.

Les feuilles de cette plante coupées et jettées sur les charbons ardens pétillent comme le nître, et en effet on retire ce sel du suc de cette plante, en y joignant l'alkali ou la chaux; les fleurs plaisent beaucoup aux abeilles.

170. 67. 1. *Brassica napus*, le Navet; il fleurit en avril et mai; ses fleurs sont jaunes.

171. 0. 2. *Brassica rapus*, la Rave; elle fleurit en avril et mai; ses fleurs sont purpurines.

Comme ces deux plantes, ainsi que toutes les différentes especes de choux, sont des plantes potageres, et ne sont que naturalisées dans ce pays, nous n'en parlerons pas ici.

172. 0. 3. *Brassica erucastrum*, la Roquette sauvage annuelle; elle est commune dans les plaines du Point-du-jour, à Sevres et Nanterre; elle fleurit en juillet et août.

Elle peut remplacer la roquette qui est échauffante, stomachique, anti-scorbutique, aphrodisiaque, masticatoire, et que l'on ajoute aux salades dans quelques pays.

173. 0. 4. *Brassica campestris*, le Chou sauvage.

Il croît aisément dans les terreins les plus arides des environs de Paris; on pourroit encore l'y cultiver pour la nourriture des bestiaux: les vaches, les chevres, les

moutons et les cochons en mangent, les chevaux sont les seuls qui n'en veulent point; sa graine sert de nourriture aux oiseaux; sa fleur plait aux abeilles et aux insectes.

174. 68. 1. *Brisa minor*, la petite Amourette; on en trouve à Meudon, dans les allées de jardins et ailleurs; elle fleurit en juin.

175. 0. 2. *Brisa media*, l'Amourette tremblante; elle est vivace, et croît ordinairement dans les prés les plus secs des environs de Paris.

C'est un très-bon pâturage, de même que la précédente, pour les vaches, les chevres et les moutons; les épis de la deuxieme espece, qui sont presque toujours agités, sont très-jolis vus de près; on doit en mettre dans les beaux gazons.

176. 0. 3. *Brisa eragrostis*, l'Amourette éragrostide; elle se trouve dans toutes les plaines sabloneuses et chargées de cailloux; elle fleurit en juillet, août et septembre.

177. 69. 1. *Bromus secalinus*, la Droue, le Fétu, le Brome; cette plante fleurit tout l'été.

Dans le nord, les pauvres gens mêlent sa farine avec celle de quelque bon grain, pour faire un assez mauvais pain qui porte encore quelquefois à la tête; car on lui attribue la qualité d'enivrer les hommes et les poulets; elle fournit une excellente farine pour les moutons; les vaches, les chevres et les chevaux en mangent aussi; elle donne encore une teinture verte, et sert à chauffer les fours.

178. 0. 2. *Bromus mollis*, le Brome mol; il fleurit tout l'été. On peut le cultiver dans les sables, pour le raffermir.

179. 0. 3. *Bromus squarrosus*, le Brome rude, le Brome raboteux. Il fleurit en juin.

Cette plante fournit un fourrage très-estimé en Italie. C'est non-seulement une nourriture succulente pour le bétail, mais sa graine est encore bonne pour la volaille; quand elle est bien mûre, les pigeons en mangent volontiers. Sa paille ressemble à celle du seigle, et peut s'employer aux mêmes usages.

180. o. 4. *Bromus sterilis*, le Brome stérile. Il fleurit en mai, et croît naturellement dans les champs et les forêts.

181. o. 5. *Bromus arvensis*, le Brome des champs. Il fleurit en juin, et croît naturellement dans les champs.

C'est une excellente nourriture pour les vaches, lorsqu'il est verd; les chevres, les chevaux, et les moutons en mangent.

182. o. 6. *Bromus tectorum*, le Brome des toits. Il fleurit en août, et croît dans les collines seches et sur les toits.

C'est un excellent pâturage pour les brebis; les vaches, les chevres et les chevaux en mangent aussi.

183. o. 7. *Bromus giganteus*, le Brome gigantesque. Il se trouve dans presque tous les bois des environs de Paris, et fleurit en juillet.

Il bonifie le fourrage; les vaches, les chevres, les moutons et les chevaux mangent cette plante, qui, vues la hauteur de ses tiges, la longueur et la mollesse de ses feuilles, mérite d'être spécialement cultivée.

184. o. 8. *Bromus racemosus*, le Brome en grappes. Il fleurit tout l'été.

185. o. 9. *Bromus pinnatus*, le Brome ailé. Il fleurit en juin.

C'est un excellent aliment pour les bestiaux; il plaît aux chevres, aux moutons et aux chevaux.

186. o. 10. *Bromus distachios*, le Brome à deux épis. Il se trouve à Montmorenci et à Fontainebleau; et fleurit tout l'été.

C'est un bon pâturage pour les moutons.

187. 70. 12. *Bryonia alba*, la Bryone blanche, la Couleuvrée. On en trouve dans presque toutes les haies des environs de Paris, elle fleurit en juillet et août; ses fleurs sont d'un blanc sale.

Toutes les parties de la Bryone purgent violemment et détruisent les obstructions les plus rebelles, c'est pourquoi on en conseille l'usage dans l'hydropisie, la goute, l'épilepsie, l'asthme, les vapeurs, la paralysie, les vertiges et toutes les autres maladies chroniques: on prescrit sa racine pulvérisée, depuis un scrupule jusqu'à deux, son suc depuis trois gros jusqu'à une demi-once,

et sa décoction depuis une demi-once, jusqu'à une once et une once et demie; il est de la prudence d'un médecin d'associer toujours la racine de Bryone avec quelque carminatif, telle que la crême de tartre, et le sel végétal.

Si on en croit Arnaud de Villeneuve, cette plante est très-bonne pour l'épilepsie, il nous assure avoir guéri un épileptique par le seul usage de la racine de Bryone qu'il lui fit prendre pendant près de trois semaines; suivant Matthiole, une dame, attaquée depuis long-temps, de passions hystériques, après avoir tenté inutilement toutes sortes de remèdes, fut guérie radicalement en buvant pendant un an, tous les huit jours, la décoction d'une once de racines de Bryone dans du vin blanc.

Le suc de cette plante est, suivant quelques auteurs, un grand spécifique dans l'hydropisie; voici la manière de le ramasser:

Découvrez au printemps la racine de Bryone, coupez-en transversalement la partie inférieure et creusez-la, recouvrez-la ensuite avec le morceau que vous avez coupé, et remettez la terre sur toute la racine; le lendemain matin vous trouverez, dans la partie que vous aurez creusée, un suc que vous ramasserez avec soin; on prescrit ce suc à la dose d'une cuillerée pour purger le malade; ce remede est très-bien indiqué dans les obstructions du foie, des poumons et des autres parties du bas-ventre.

On tire aussi de la racine de Bryone un extrait et une fécule; l'extrait se fait en coupant cette racine par petits morceaux; on la fait ensuite infuser dans du vin, et après avoir passé cette infusion, on la fait épaissir sur le feu, en consistance d'extrait, la dose est depuis un demi-gros jusqu'à un gros; pour ce qui est de la fécule, ce n'est autre chose que la partie farineuse de la racine qui reste au fond du vaisseau, quand on clarifie le suc; mais elle n'a pas beaucoup de vertu. Bartholin a observé que les jeunes pousses et la semence de Bryone tuent les vers et les autres insectes engendrés dans l'estomac.

Les modernes recommandent cette plante intérieure-

ment pour rétablir la suppression des menstrues et des lochies, et faire sortir l'arriere-faix et l'enfant mort : on dit que plusieurs personnes ont été très-bien purgées par son application sur l'estomac et le bas-ventre; mais ce fait mérite confirmation. J. Ray prétend que la racine de cette plante, pilée et appliquée en cataplasme, trois ou quatre fois sur les parties attaquées de la goute, en appaise la douleur. Schroder mêloit cette racine pulvérisée, avec du miel, pour en faire un liniment contre la teigne : plusieurs personnes ont été guéries de la sciatique, en appliquant tiede, sur la partie malade, la racine fraîche de Bryone, pilée et mêlée avec de l'huile de lin. On s'en sert encore contre l'hydropisie, en la pilant et l'appliquant seule, ou mêlée avec de la bouze de vache, sur la région des reins; de cette maniere, elle excite beaucoup le flux des urines et guérit quelquefois cette maladie : si on en croit Tissot, les tranches de la racine fraîche, appliquées sur les jambes des hydropiques, suffisent souvent pour les entamer, avec moins d'inconvénient que les vésicatoires.

On attribue encore à cette racine, appliquée extérieurement, une vertu résolutive; elle est très-propre pour faire fondre les loupes et les tumeurs scrophuleuses. Zacutus prépare un onguent avec lequel il prétend guérir toutes les écrouelles, tant ouvertes que fermées; il est composé de racines de Bryone coupées par petits morceaux et frites dans une poële jusqu'à siccité; on y ajoute de la thérébentine de sapin et de la cire.

Quand on fait prendre aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, la poudre de Bryone, c'est à la dose de deux gros, le suc à celle d'une demi-once et l'extrait à celle de deux gros; les chevres se servent de cette plante en guise d'aliment, mais les autres bestiaux n'en veulent point.

On emploie dans les jardins la Bryone, comme la vigne, pour couvrir les berceaux et les tonnelles; on peut former de belles guirlandes avec cette plante rampante, comme avec le lierre; elle perd ses tiges toutes

les années, mais elle repousse abondamment une fort belle verdure.

188. 71. 1. *Bryum apocarpum*, le Bry apocarpe, il est commun sur les vieilles pierres et sur les troncs des arbres : il fleurit tout l'hiver.

189. o. 2. *Bryum striatum*, le Bry strié. Il croît naturellement sur les arbres et les vieilles pierres : il fleurit en novembre et décembre.

190. o. 3. *Bryum pomiforme*, le Bry en forme de pomme. On en trouve sur les bords des chemins et des fossés : il fleurit en mars.

Linné a observé que la couleur des feuilles de cette mousse, sortant après l'exsiccation, est d'un vert de cuivre.

191. o. 4. *Bryum pyriforme*, le Bry en forme de poire. Il vient sur les bords des chemins et des fossés : il fleurit en janvier et février.

192. o. 5. *Bryum extinctorium*, le Bry extinctoire. Il est commun sur les murailles du château et du parc de Meudon et sur celles des jardins de Ville-d'Avray, il se trouve aussi sur les fossés des bois : il fleurit en janvier et février.

193. o. 6. *Bryum subulatum*, le Bry en forme d'alène. Il croît naturellement sur les rochers, les murs et les toits, on en trouve aussi dans tous les bois : il fleurit en janvier, février et mars.

194. o. 7. *Bryum rurale*, le Bry rural. Il croît dans les bois, les champs et les chaumieres, il fleurit en février et mars.

On peut l'employer à recouvrir les anciennes toitures, il en absorbe toute l'humidité.

195. o. 8. *Bryum murale*, le Bry des murailles. Il croît naturellement sur les rochers, les murs et les toits : il fleurit tout l'hiver.

196. o. 9. *Bryum scoparium*, le Bry à balais. Il croît naturellement dans les forêts sabloneuses, sur les troncs pourris : il fleurit tout l'hiver.

197. o. 10. *Bryum undulatum*, le Bry ondulé. Il aime les lieux bas et humides, c'est le plus commun de ceux qui viennent dans les bois : il fleurit presque toute l'année.

198. o. 11. *Bryum glaucum*, le Bry vert-d'eau. Il naît ordinairement sur les déjections des feuilles d'arbres, sur les collines des bois : il fleurit en décembre et janvier.

199. o. 12. *Bryum pellucidum*, le Bry luisant. On en trouve à Fontainebleau : il fleurit en janvier et février.

200. o. 13. *Bryum imberbe*, le Bry sans barbe. Il croît dans les endroits sabloneux, auprès des haies et sur les murs.

201. o. 14. *Bryum unguiculatum*, le Bry en forme d'ongles. Il vient par-ci, par-là, sur les murs et dans d'autres endroits.

202. o. 15. *Bryum heteromallum*, le Bry hétéromal. Il vient naturellement sur les pentes de terre sabloneuse, dans les bois de Versailles : il fleurit tout l'hiver.

203. o. 16. *Bryum truncatulum*, le Bry un peu tronqué. Il croît naturellement le long des champs, des fossés et des haies, aux environs de Paris. C'est la plus petite de toutes les mousses ; tous les murs et les endroits escarpés de Jérusalem en sont couverts, ils en paroissent verts de quelque part qu'on les regarde ; par conséquent, il n'est pas douteux que c'est de cette mousse dont Salomon a voulu parler, quand il a traité du cedre le plus haut du Mont-Liban jusqu'à l'hyssope le plus petit qui sort de la muraille : ce Bry fleurit en décembre et janvier.

204. o. 17. *Bryum viridulum*, le Bry un peu vert. Il se trouve en automne et au printemps dans les bois de Versailles, sur les pentes de terres fraîches et sablonneuses : il fleurit en janvier et février.

205. o. 18. *Bryum palustre*, le Bry des fossés. Il croît dans les fossés et les bois de Montmorency ; il fleurit en mars et avril.

206. o. 19. *Bryum paludosum*, le Bry des marais. Il croît naturellement dans les marais des bois des environs de Paris : il fleurit en février et mars.

207. o. 20. *Bryum hypnoides*, le Bry en forme d'hypne. Il croît naturellement sur les rochers, les cailloux, les endroits sabloneux : il fleurit en décembre et janvier.

208. o. 21. *Bryum æstivum*, le Bry d'été. On en trouve

dans les bois de Montmorency : il fleurit en janvier et février.

209. o. 22. *Bryum celsii*, le Bry de Celsius. On en voit dans les bois de Montmorency, du côté de Sainte-Radegonde : il fleurit en janvier et février.

210. o. 23. *Bryum argenteum*, le Bry argenté. Il croît sur les toits, les murs et les rochers : il fleurit tout l'hiver.

211. o. 24. *Bryum pulvinatum*, le Bry en forme de coussinets. Il croît sur les toits, chaumieres et murailles : il fleurit tout l'hiver.

212. o. 25. *Bryum setaceum*, le Bry soyeux. Il vient sur les berges et fossés des bois : il fleurit en février et mars.

213. o. 26. *Bryum cespiticium*, le Bry en forme de gazon. On en trouve dans les bois, sur les murs et les toits : il fleurit tout l'hiver.

214. o. 27. *Bryum carneum*, le Bry couleur de chair. Il croît dans les bois, les endroits humides, et fleurit tout l'hiver.

215. o. 28 *Bryum simplex*, le Bry simple. Il croît dans les prairies.

Comme le Bry est une espèce, ou plutôt un genre de la famille des mousses, nous allons exposer ici en peu de mots l'utilité qu'on peut tirer de cette famille de plantes, pour ne plus y revenir, lorsque nous traiterons des autres genres de mousses. Gleditsch a publié, dans les Mémoires de l'académie de Berlin, l'histoire naturelle de la mousse ; il y rend compte des expériences par lesquelles il a fait croître des plantes dans la mousse, ce qui est facile, pourvu qu'on entretienne une humidité modérée ; mais nous n'en parlerons pas ici, nous nous contenterons seulement de dire que les propriétés de la Mousse, considérée comme un tapis universel de la terre, paroissent dans cette histoire de la maniere la plus satisfaisante ; c'est elle qui reçoit les semences de toutes les cimes d'arbres, et qui donne aux jeunes plants qui en naissent la premiere nourriture délicate propre à s'introduire dans le tissu délicat de leurs fibres, jusqu'à ce qu'elles aient pu, suivant leur situation, prolonger leurs racines jusques dans le sol qui est placé au-dessous.

Cette nourriture et cette situation dans la mousse leur suffisent pleinement dans les premiers temps, comme l'expérience en fait foi.

Ces circonstances sont dignes d'attention par rapport à la partie pratique de la science des forêts; qu'on pense seulement qu'une mousse fine, tendre et poreuse dans les bois de pins et de sapins, est un moyen assuré de les faire pousser et croître, sans qu'il soit besoin d'employer aucun autre secours.

Gleditsch fait voir combien le secret est utile, et la nécessité d'en acquérir de justes idées; car il est actuellement incontestable que les semences qui voltigent dans les bois, et tombent sur la mousse, sans qu'on prenne aucun soin de les enfoncer, germent et prennent aussi bien, et même mieux que celles que la terre reçoit à sa surface, ou même dans son sein.

L'auteur fait voir qu'une des choses les plus pernicieuses aux forets, est d'y aller enlever la mousse pour augmenter les fumiers et il donne une liste des plantes les plus communes dont les unes ne peuvent venir que dans la mousse, et les autres y viennent beaucoup mieux qu'ailleurs.

Gleditsch parle encore, dans son mémoire, des usages de la Mousse dans la médecine, la teinture, le soutien des chaussées, la formation de la tourbe; on s'en sert encore pour faire des paillasses, pour emballer, pour calfater les vaisseaux, et pour une infinité de choses.

Mais si la mousse a ses propriétés, elle ne laisse pas souvent d'être très-nuisible aux arbres. C'est une espece de plante parasite qui prend souvent naissance sur leurs troncs et leurs branches, et qui les rend malades; quand les arbres en sont infectés, on diroit, au premier coup-d'œil, qu'il n'est pas bien difficile d'y remédier, et qu'il ne s'agit que d'arracher cette mousse, sur-tout dans un temps de pluie où elle est détrempée et s'enleve plus facilement; mais outre que l'opération seroit lente et ennuyeuse, elle n'a qu'un succès fort imparfait; car la mousse s'attache si étroitement à l'arbre, qu'il est impossible de l'extirper assez bien pour l'empêcher de repousser bientôt après.

Rassons a fait part, en 1716, à l'Académie des sciences, d'un autre moyen plus court et plus sûr ; avec la pointe d'une serpette, il fait une incision en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade jusqu'au bois, et depuis les premieres branches jusqu'à fleur de terre. Cette longue plaie se referme au bout d'un certain temps, après quoi l'écorce reste nette, et garantie de mousse pour toujours ; voici l'effet de ce remede qui, du premier coup-d'œil, ne paroît pas avoir un grand rapport au malade.

Les graines de la mousse ne s'attachent à l'écorce d'un arbre, que parce qu'elles en trouvent la surface raboteuse, et parce qu'elles y peuvent loger en certains creux qui les conservent : ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'est que la seve du moins n'y circule pas assez librement, delà vient qu'elle s'amasse en plus grande quantité dans certains endroits, et qu'elle y forme des éminences et de gros tubercules. L'incision donne plus de liberté à la seve ; quand elle monte, elle gonfle trop l'écorce et elle met un obstacle à son mouvement ; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement, ensuite la seve ayant pris un libre cours, et s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aisance, même après que l'écorce est rejointe ; enfin l'écorce ayant fait une surface unie, les graines de mousse n'y trouvent plus de prise.

On voit assez que ce qui défend les arbres de cette dangereuse plante étrangere, doit aussi les faire profiter davantage. Le remede de Rassons ne prévient pas seulement cette maladie des arbres ; mais encore il guérit ceux qui en sont attaqués ; car la seve se distribue mieux dans l'écorce après l'incision ; ne se porte plus dans les racines de la mousse, et autres plantes parasites, elles périssent par famine.

Quand l'incision a été faite, la fente s'élargit comme si on avoit déboutonné un habit trop serré ; c'est que la seve commence à étendre l'écorce dans le sens de son épaisseur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant ; enfin la cicatrice se fait d'elle-même, du moins au bout de deux ans, dans les arbres en vigueur ou qui ont l'écorce épaisse.

Le temps de l'opération est depuis mars jusqu'à la fin

d'avril ; en mai, les arbres auroient trop de seve, et l'écorce s'entr'ouvriroit trop. Il faut faire l'incision du côté le moins exposé au soleil ; la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de se refermer assez tôt ; cependant si après l'incision la fente ne s'élargit point, et c'est ce qui arrive aux arbres qui sont sur le retour, ou dont l'écorce est trop dure pour permettre à la seve de nouvelles routes, l'opération se trouve inutile, l'arbre est sans ressource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la mousse fleurit sur-tout dans les pays froids, au milieu de l'hiver, et que c'est delà qu'elle nuit d'avantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans les terreins froids et stériles. Muller conseille, pour lors, comme unique remede, d'abattre une partie des arbres, pour procurer aux autres l'accès de l'air dont ils ont besoin, et labourer le terroin autour des arbres qu'on laisse subsister ; ensuite, dans les temps humides du printemps, de rechercher et d'arracher toutes les mousses avec un instrument de fer fait exprès, et creusé dans le milieu, pour qu'il puisse embrasser toutes les branches de l'arbre où croît la mousse, qu'on ramasse et qu'on porte ailleurs pour les brûler. On recommence deux ou trois fois ce rabotage et le labourage de la terre, après avoir coupé les arbres qui, trop pressés, interrompoient le passage de l'air, on détruit infailliblement toutes sortes de mousses d'arbres.

216. 72. 1. *Bunium bulbocastanum*, la Terre-Noix, la Châtaigne de terre. Cette plante est très-commune dans les prés et moissons de la Butte-Saint-Chaumont, du côté de Montfaucon et dans un terrein cultivé en face du Mouineaux ; elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

On déterre souvent la racine de cette plante ; les pauvres gens la mangent crue, elle est d'un goût approchant celui de la châtaigne ; cette même racine, bouillie, est agréable au goût : on croit même qu'elle fournit une nourriture très-saine, et d'autant plus que cette racine est fort facile à digérer, à cause des parties aromatiques et savoureuses qu'elle contient ; on en fait un fréquent usage dans la Champagne ; on y

mange sa racine comme des navets; quelques-uns la coupent pour la faire cuire au feu ou sous la cendre chaude, pour la manger ensuite en salade, comme la betterave; ne pourroit-on pas aussi la faire sécher et la mettre en poudre, pour en préparer une bouillie, comme on fait la semoule, et même du pain, qui seroit plus aisé à digérer que celui de pommes-de-terre? Sa graine étoit autrefois d'usage pour assaisonner le pain, comme celle du carui.

Les cochons sont très-friands des racines de cette plante; ils la déterrent lorsqu'on les laisse aller dans les endroits où elle croît, et ils s'engraissent bien vîte en se nourrissant de ces racines.

La semence est âcre au goût; on l'emploie en médecine, mais rarement.

216. 73. 1. *Bupleurum rotundifolium*, le Bec-de-Lievre à feuilles rondes. Il est très-commun dans les endroits cultivés de Charenton et à Saint-Maur, sur la montagne qui borde la Marne: il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont jaunes.

Cette espece est vulnéraire et astringente; on se sert de toute la plante, on en fait des décoctions; les feuilles seches se réduisent en poudre; la plante bouillie dans du vin, avec la farine de feves, fournit des cataplasmes dans les hernies ombilicales: on mêle cette plante avec d'autres vulnéraires, pour les animaux.

217. 0. 2. *Bupleurum falcatum*, l'Oreille-de-lievre en fer de faulx. On en trouve dans les haies et les fossés des bois: elle fleurit en juillet, août et septembre, ses fleurs sont d'un jaune foncé.

218. 0. 3. *Bupleurum minutissimum*, le Buplevron très-menu. Il se trouve à Viroflée, et il est très-commun sur les bords du château Frayé: il fleurit en août, ses fleurs sont jaunes.

219. 0. 4. *Bupleurum junceum*, le Buplevron en forme de jonc. Il se trouve sur le bord des chemins et fossés, à Neaufle: il fleurit en août, ses fleurs sont jaunes.

Toutes les especes de Buplevron font un très-joli effet dans les parterres, pour ornement, on cultive les especes les plus élevées dans les bosquets; sa graine attire les oiseaux.

220. 74. 1. *Butomus umbellatus*, le Jonc fleuri en ombelles. Cette plante est vivace, elle croit naturellement dans les ruisseaux et les endroits marécageux de l'Europe: elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont d'une couleur blanchâtre nuancée de rouge.

On prétend qu'elle convient contre la morsure des bêtes venimeuses. Un agriculteur anglais a donné la maniere de la multiplier dans les endroits marécageux, et il en conseille la plantation pour servir de nourriture aux vaches; mais comme on a observé que leur lait perdoit beaucoup de son goût et de sa saveur, lorsqu'elles la mangeoient, et qu'il étoit même tout bleuâtre, on a négligé cette plantation.

Ses fleurs disposées en parasol sur une tige droite et assez haute, ornent très-bien les bords des rivieres; on la cultive aussi dans les bosquets pleins d'eau.

221. 75. 1. *Buxbaumia aphyllea*, le Buxbaum sans feuilles, espece de mousse qui se trouve communément sur les fossés secs au-dessus de l'étang de Chalet, à Meudon et à Montmorency, sur la montagne au-dessus de Sainte-Radegonde: il fleurit tout l'hiver.

Linné, dans une these qu'il a fait soutenir sur cette petite plante, ne peut s'empêcher de s'écrier sur les œuvres merveilleuses de Dieu, qui se rend autant admirable dans les plus petites choses que dans les plus grandes.

222. 76. 1. *Buxus sempervireus*, le Buis ordinaire. On a naturalisé cet arbre dans les jardins de Paris: il fleurit en mai, ses fleurs sont d'un blanc sale; il s'en trouve deux variétés, dont l'un est grand et l'autre nain, sans y comprendre les variétés panachées.

Plusieurs attribuent au Buis la même vertu qu'au gayac, pour les maladies vénériennes; mais l'effet n'en est pas toujours sûr. Fernel prescrivoit les feuilles de cet arbrisseau, comme purgatives; mais on n'en fait plus usage: plusieurs prétendent que la sciure du Buis est astringente et desséchante, qu'étant bouillie dans de l'eau, elle guérit le flux de ventre, et dans du vin rouge, elle est utile contre les maux de dents qui proviennent de fluxion froide. L'huile qu'on tire du Buis par la distillation est noire et empyremmatique; on lui attribue

une vertu narcotique et anti-spasmodique; aussi la recommande-t-on dans l'épilepsie et les maladies hystériques et spasmodiques. Quercetan n'accorde nulle propriété à cette huile, qui n'en a que très-peu, et qui est même d'une puanteur insupportable; le cas où elle convient le mieux, c'est dans les rhumatismes; on l'emploie en liniment avec l'huile de millepertuis: plusieurs auteurs prétendent qu'elle est excellente contre les dartres et pour guérir la galle; mais en ce cas, il faut avoir grand soin d'obvier aux mauvais effets de la rentrée de ces humeurs, par les remedes alterans et évacuans qui auront précédé cette application.

On emploie aussi cette huile pour calmer la douleur des dents; on imbibe pour cet effet, d'huile de Buis, ce qu'il faut de coton, et on le fait entrer dans la cavité de la dent cariée. Il est rapporté dans les Ephémérides d'Allemagne, qu'une jeune personne qui avoit perdu ses cheveux à la suite d'une dyssenterie maligne, les recouvra par le moyen d'une décoction de Buis dont elle se lavoit la tête; mais comme elle n'avoit pas eu la précaution de garantir son cou et son visage, il lui crût dans ces parties des poils roux en quantité, tandis que ses cheveux étoient chatains, ce qui la rendoit difforme.

Quand on fait prendre aux animaux malades, comme dessicative, la sciure de Buis, c'est à la dose de deux onces sur deux livres d'eau.

Les sculpteurs recherchent le Buis, ainsi que les graveurs en bois; les luthiers en font les flûtes allemandes, les flûtes à bec, les flageolets, les anses de musettes; les cordonniers ont un instrument de Buis qui leur sert à lisser les semelles et talons des souliers, et ils le nomment *bouis*; les tabletiers font une grande consommation de ce bois, pour les peignes et pour plusieurs autres ouvrages; les tourneurs en font des canules nommées *chante pleurs* à la campagne, etc.; ils emploient sur-tout le bas de la racine, qui est bien veiné; ils en font des tabatieres. La sciure du Buis est en usage pour jetter sur l'écriture fraîche et l'empêcher de maculer; les maîtres à écrire la préferent aux poudres minérales et brillantes; les dessinateurs s'en servent pour effacer

les taches de mine de plomb de dessus le papier. On peut planter du Buis dans les remises, il formera une retraite commode pour le gibier, sur-tout pendant l'hiver; on l'emploie aussi pour des palissades; les fagots faits avec le bois de cet arbuste peuvent écarter les charansons des greniers; les abeilles trouvent à faire leur provision sur ces fleurs.

Le Buis nain est très-propre pour faire des bordures et broderies dans les parterres; il ne reçoit aucun préjudice du froid, ni de la chaleur; il dure long-temps, et conserve sa beauté sans demander que très-peu de soin, et produit quantité de racines qui empêchent la terre des plates-bandes de se répandre dans les allées: comme cet arbuste conserve ses feuilles toujours vertes malgré le froid le plus rigoureux, le grand buis fait très-bien dans les bosquets d'hiver; il a sur-tout l'avantage de décorer facilement les endroits dont le sol froid et stérile paroît se refuser à presque toute autre production; mais quand il a plu, le Buis a le désavantage de répandre une odeur peu favorable.

223. 77. 1. *Byssus, flos aquæ*, le Bysse fleur d'eau. Il croît dans les eaux salées et croupissantes et se trouve dans les lieux où elles ont peu de profondeur: il vegete en abondance vers le milieu de l'été, et toutes ses parties se désunissent et se mêlent à l'eau, elle en devient trouble, verdâtre; mais toutes les nuits, il en tombe une partie au fond de l'eau.

Les poissons de mer aiment beaucoup cette plante, ils ne l'abandonnent pas aisément, ils s'en nourrissent.

224. 0. 2. *Byssus phosphora*, le Bysse phosphore. Il croît sur le bois pourri.

225. 0. 3. *Byssus velutina*, le Bysse à toison. Il croît sur la terre qui paroît pour lors couverte d'un tapis d'un vert agréable et se trouve principalement en hiver.

226. *Byssus aurea*, le Bysse d'or. Il croît sur les rochers, sur les surfaces humides ou qui regardent la terre; on en trouve pendant tout l'hiver.

227. 0. 5. *Byssus cryptarum*, le Bysse des cavernes. Il naît sur les tonneaux qui sont dans les caves, et notamment sur ceux où il y a de bon vin.

228. 0. 6. *Byssus antiquitatis*, le Bysse des vieux

murs, ainsi nommé parce qu'il y croît, et ce pendant toute l'année.

229. o. 7. ***Byssus saxatilis***, le Bysse des rochers. Il croît sur les pierres exposées à l'air, et les fait paroître d'une couleur cendrée, on ne les voit que de très-près.

230. o. 8. ***Byssus joolithes***, le Bysse à violette. Il croît naturellement dans les forêts, sur les pierres que l'on a réunies du côté où elles touchoient la terre.

Ce Bysse sent la violette sur-tout pendant le temps de pluie, il teint les mains en couleur de safran; on pourroit bien en tirer peut-être une matiere propre pour la teinture.

231. o. 7. ***Byssus candelaris***, le Bisse chandelier. Il croît pendant toute l'année sur les écorces d'arbres.

232. o. 10. ***Byssus botroides***, le Bysse en forme de botrys. Il paroît glutineux à la longue; il croît sur les murs, toits et lieux exposés à l'air.

233. o. 11. ***Byssus incana***, le Bysse blanchâtre. Il est répandu comme de la farine sur les terres graveleuses, au bord des petits fossés et le long des chemins publics.

234. o. 12. ***Byssus lactea***, le Bysse couleur de lait, on diroit que c'est une croute très-blanche, très-fine qui couvre les pierres, les écorces d'arbres et les mousses; il paroît tout l'hiver.

235. 78. 1. ***Calendula arvensis***, le Souci des champs, le Souci des vignes. Il est annuel et se trouve dans les champs et les vignes; on en voit beaucoup aux environs de Paris.

Il veille depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après dîner. Il fleurit tout l'été, ses fleurs sont jaunes.

Cette plante est d'une saveur legerement acide et un peu amere : il passe pour résolutif, dépuratif, anti-scorbutique, et anti-scrophuleux, le suc exprimé, la conserve et l'infusion dans le vinaigre ont été recommandés contre la jaunisse, le scorbut, et sur-tout les écrouelles, auxquelles on applique le marc de la plante, après en avoir exprimé le jus; on fait prendre trois onces de ce suc et un ou deux gros d'extrait; on doute néanmoins

neanmoins de son efficacité, aussi l'emploie-t-on rarement aujourd'hui comme remede ; il se trouve des pays où l'on mange les fleurs infusées dans du vinaigre, avant leur développement: le suc de ces fleurs donne, avec l'alun, une teinture jaune; on s'en sert aussi, dans quelques pays, pour colorer le beurre: les vaches, les moutons, quelquefois les chevres et les chevaux mangent cette plante dont les cochons ne veulent point.

236. o. 2. *Calendula officinalis*, le Souci commun. Il n'est pas rare aux environs de Paris; il y est devenu en quelque façon indigene.

On emploie les fleurs de ce Souci, comme du précédent, pour donner une couleur jaune au beurre; on confit aussi ses fleurs dans le vinaigre, comme nous l'avons déjà observé.

Les fleurs de Souci sont apéritives, toniques, diaphorétiques, emménagogues. Fusche assure qu'étant prises en infusion dans du vin, elles provoquent les mois : selon le même auteur, le simple parfum de ses fleurs fait sortir l'arriere-faix et blondir les cheveux, quand on les ordonne intérieurement en infusion, en cas de suppression de regles, ce n'est qu'à la dose d'une once ou de deux dans du vin ou de l'eau, ce qu'on ne fait que lorsque la suppression des regles provient de trop d'atonie.

On prescrit aussi, pour la même fin, le suc de ses fleurs, depuis une once jusqu'à quatre; son extrait et sa conserve depuis un gros jusqu'à deux. Le suc se mêle quelquefois avec de la poudre de lombrics imbibée auparavant de quelques gouttes d'esprit de sel ammoniac; Tournefort vante aussi beaucoup toutes ses préparations pour la jaunisse, la paralysie, l'hydropisie, la petite vérole, les fievres malignes et pestilentielles, et sur-tout pour les pâles couleurs. On les fait, suivant le même auteur, manger en salade aux enfans qui ont des tumeurs scrophuleuses.

Lemery, dans son Dictionnaire des drogues, dit que cette plante, prise en tisanne ou en syrop, excite la suppuration des scrophules, et les guérit souvent pourvu qu'on en use long-temps. Tragus recommande, comme un excellent remede, l'eau de Souci pour guérir les

rougeurs et les inflammations des yeux. Cæsalpin, qui l'ordonnoit dans les maladies contagieuses, faisoit seringuer le suc de Souci dans les oreilles, pour en faire mourir les vers, et en faisoit appliquer la poudre avec du coton sur les dents où on ressentoit une grande douleur. Pour rappeler l'appétit, il conseille l'usage des fleurs de Souci à bouton, confits dans le vinaigre.

On applique, à Paris, les feuilles de cette plante sur toutes sortes de tumeurs et sur les ulceres dont les bords sont calleux; on en met aussi sur les cors des pieds, ce qui n'empêche pas de marcher.

Suivant J. Ray, la décoction de fleurs de Souci, dans de l'eau ou de la bierre, est très en usage en Angleterre, pour se guérir de la petite vérole; le même auteur prétend que rien n'est meilleur, pour se préserver de la peste, que de manger des fleurs de Souci avec de l'huile et du vinaigre, et qu'on s'en guérit en faisant souvent usage de la boisson chaude du suc des fleurs de Souci, on s'en rince la bouche tous les matins à jeun, et on en avale ensuite une ou deux cuillerées.

Chomel rapporte qu'une personne de foi lui a dit qu'en frottant les verrues avec les fleurs de Souci, ou en les appliquant dessus pendant cinq ou six jours, elle les emportoit. Vallériole fait avec les mêmes feuilles un cataplasme pour guérir le charbon; Camérarius assure que la semence du Souci est un vrai contre-poison; on prescrit pour l'ordinaire l'extrait de Souci dans la plupart des opiats, de même que son syrop; la fleur, même la plante entiere fait sortir merveilleusement l'arriere-faix, selon Tragus, si on les prend seches, et si on fait des fumigations.

Quand on prescrit le Souci aux animaux, dans les cas analogues à la médecine humaine, c'est pour l'ordinaire son suc à la dose de six onces, ou en infusion dans du vin blanc à la dose de deux poignées sur une livre de liqueur.

Les fleurs de Souci tiennent lieu d'hygrometre aux paysans, elles s'ouvrent pour le beau temps et se ferment pour le mauvais; on tire des pétales de ces mêmes fleurs une teinture et une encre jaune.

Le Souci fait un très-bel effet dans les jardins, sur-

tout en automne et dans le temps que les autres fleurs commencent à se passer. On prépare avec le Souci une eau cosmétique.

237. 79. 1. *Callitriche verna*, l'Etoile d'eau, l'Etoilée du printemps, la Stellaire aquatique. Elle croît naturellement dans les fossés aquatiques des environs de Paris : elle fleurit en mars et avril, ses fleurs sont jaunâtres et peu apparentes.

Les vaches ne touchent point à cette plante, ni à l'espece suivante.

238. 0. 2. *Callitriche autumnalis*, l'Etoilée automnale. Elle croît dans les fossés aqueux des environs de Paris : elle fleurit en automne.

239. 80. 1. *Caltha palustris*, le Souci des marais, le Populage. Il est vivace et croît naturellement dans les endroits humides des environs de Paris ; on en voit à quelque distance de la riviere des Gobelins ; il s'en trouve souvent aux pieds des peupliers, d'où lui est venu le nom de Populage : il fleurit en mars et avril, ses fleurs sont d'un beau jaune.

Cette plante est purgative, vulnéraire et détersive ; on se sert de ses feuilles et de ses fleurs ; leur principal usage est contre les ulceres et les érésipeles : on s'en sert en bains de pied, pour les affections scorbutiques.

Cette plante, qui est très-commune dans les prairies marécageuses, y est par-là moins inutile ; les vaches, les chevaux et les cochons n'en veulent point ; mais les chevres et les moutons en mangent.

Quoique cette plante soit âcre et caustique, cependant il y a des pays où l'on confit ses fleurs, comme les capres, avant leur développement ; le suc des corolles, préparé avec l'alun, donne une couleur jaune ; on s'en sert aussi pour donner au beurre cette couleur.

La beauté des fleurs doubles du Populage, le fait cultiver dans les jardins.

240. 81. 1. *Campanula rotundifolia*, la petite Campanule, la Clochette, la Campanule à feuilles rondes. On la trouve sur le bord des fossés, dans les fentes des murailles : elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont bleues, il y en a une variété à fleurs blanches.

C'est par rapport à cette variété que Linné observe

qu'il n'a presque jamais vu de plantes à corolles bleues, rouges ou pourpres, qu'elle ne se change quelquefois en blanc. Il propose, en conséquence, aux naturalistes, les questions suivantes à résoudre: Pourquoi, dans les régions septentrionales, la couleur blanche est plus fréquente dans les fleurs, dans les lichenoïdes, et pendant l'hiver, chez les quadrupedes? Pourquoi le contraire arrive-t-il dans les régions méridionales? Pourquoi presque toutes les plantes, les pierres, les animaux exposés au soleil, sont plus colorés que ceux qui sont à l'ombre? Pourquoi enfin les fleurs sont plus vives et plus belles en couleur dans les pays chauds que dans les pays froids? Ce sont là autant de questions proposées par le savant Linné.

L'expression des fleurs de cette plante donne une encre bleue qui devient verte en y ajoutant de l'alun.

Cette plante orne parfaitement bien les bords des champs, lorsque les fleurs des pommiers sont passées; tous les bestiaux en mangent, excepté les cochons.

241. o. 2. *Campanula rapunculus*, la Raiponce. Elle fleurit en mai et juin, est bisannuelle et croît naturellement dans les champs non cultivés.

Ses racines et ses jeunes pousses sont excellentes en salade; on la mêle le plus souvent avec la doucette ou la mâche; il faut la choisir jeune, tendre et d'un bon goût.

La Raiponce fortifie l'estomac, aide à la digestion, est apéritive, propre contre la pierre et la gravelle. Dodoné en recommande la décoction dans le commencement des inflammations de la gorge: un auteur respectable nous assure encore qu'elle augmente le lait des nourrices; au surplus, elle est rarement usitée en médecine.

242. o. 3. *Campanula persicifolia*, la Campanule à feuilles de pêcher. Elle est très-commune au bois de Boulogne: elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont bleues.

Les chevaux, les chevres, quelquefois les moutons la mangent, mais les vaches n'en veulent point quand elle est seche: on peut s'en servir comme d'une plante potagere; on emploie les variétés de cette plante, de même que celles des autres especes, pour garnir les plates-bandes des jardins à fleurs.

243. o. 4. *Campanula rapunculoides*, la fausse Raiponce. Elle se trouve à Montmartre, dans les cavités des anciennes carrieres à plâtre : elle fleurit en juillet, août et septembre, ses fleurs sont bleues.

On mange sa racine, qui est charnue.

244. o. 5. *Campanula trachelium*, la Campanule gantelée, l'Ortie bleue, le Trachelium des boutiques, les Gants-Notre-Dame, la Violette de mer. On en trouve dans tous les bois des environs de Paris : elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont bleues.

Elle peut servir comme plante potagere, elle est peu utile dans les prairies ; il n'y a que les vaches qui en mangent, les chevres et les chevaux n'en veulent point.

Cette plante est vulnéraire et détersive ; elle est très-efficace pour dissiper l'inflammation des plaies et l'ophtalmie, écrasée et appliquée en cataplasme ; on lui attribue une vertu singuliere pour les accidens de la luette et pour les ulceres et autres maladies du col et de la gorge ; on la fait cuire dans de l'eau, pour les convulsions, rupture, courte haleine, toux invétérée, difficulté d'uriner, suppression menstruelle. La poudre de sa racine appaise la colique néphrétique, la dose est d'un gros dans un verre de vin : on attribue à cette racine une propriété rafraîchissante et astringente ; on la prescrit encore pour la jaunisse : on fait avec la semence concassée et bouillie dans l'eau d'orge, des gargarismes pour le scorbut des gencives et pour les ulceres de la squinancie : la teinture de ses fleurs, tirée à l'esprit-de-vin, est tres-propre à affermir les gencives.

On cultive dans les jardins, pour l'ornement, les variétés à fleurs doubles, elles y figurent très-bien ; la racine de cette Campanule pulvérisée a une très-bonne odeur ; elle est conséquemment très-propre à mettre dans les coffres.

245. o. 6. *Campanula glomerata*, la Campanule à tête, la Campanule conglomerée. Elle est très-commune sur les carrieres à plâtre, au-dessus du bois de Neuilly-sur-Marne et ailleurs : elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont bleues.

Elle est inutile dans les prairies et les pâturages, les bestiaux n'y touchent point.

246. o. 7. *Campanula speculum veneris*, le Miroir de Vénus, la Doucette. Cette plante est annuelle; elle croît dans les champs de bleds; elle fleurit en juin, ses fleurs sont violettes.

Cette espece est vulnéraire et astringente, propre pour les plaies; elle feroit de jolies bordures dans les jardins, si on étoit dans l'usage de l'y multiplier.

247. o. 8. *Campanula hybrida*, la Campanule batarde. On en trouve dans les champs de bleds, et sur-tout dans la prairie de Gentilly et à Neuilly-sur-Marne: elle fleurit en juin, ses fleurs sont d'un bleu pâle.

248. o. 9. *Campanula hederacea*, la Campanule à feuilles de lierre. On en trouve à Saint-Léger: elle fleurit en juin, ses fleurs sont bleues.

Cette plante est un très-bon remede, si on en croit de Saint-Martin, de Caen, pour la guérison des verrues; on en broie les feuilles et on en frotte les parties malades.

249. 82. 1. *Cannabis sativa*, le Chanvre. Cette plante, quoiqu'originaire des Indes, s'est si bien naturalisée aux environs de Paris, qu'on croiroit qu'elle y est indigene.

Dans les Indes orientales, on fait avec les feuilles pilées du Chanvre, et bouillies dans l'eau, une liqueur qui enivre: anciennement la graine du Chanvre étoit mise au nombre des alimens; on en faisoit de petites dragées pour le dessert; mais actuellement ce mêts est totalement banni des tables, comme très-échauffant et par-là très-dangereux.

Les oiseaux aiment beaucoup le chenevis; on en donne aux poules pour les faire pondre dans l'hiver; mais on a observé depuis peu que cette graine les nourrit trop, qu'elle les engraisse, et que loin de rendre les poules fécondes, elle les rend au contraire stériles. Le marc qui reste des semences du Chanvre, après en avoir exprimé l'huile, engraisse les porcs et les chevaux.

Les feuilles du Chanvre et sa graine, pilées et appliquées en cataplasme, sont fort résolutives; on les

emploie à la campagne pour les écrouelles et les tumeurs schirreuses. Dioscoride assure que le suc du Chenevis mûr et encore vert, tiré par expression, appaise les douleurs d'oreille causées par quelqu'obstructions: on prétend que la graine de Chenevis, cuite dans l'eau, appaise la toux. Sylvius de Leboé a guéri plusieurs malades de la jaunisse, avec la seule graine de Chenevis cuite dans du lait de chevre, presque jusqu'à ce qu'elle creve; il en donnoit chaque jour deux ou trois prises de cinq ou six onces. On dit qu'Elisabeth, reine d'Angleterre, s'est guérie elle-même des marques de la petite vérole, en y appliquant, avec du coton, plusieurs fois le jour, une émulsion faite avec l'eau de rose et la graine de Chenevis dont on avoit ôté la peau. Ettmuller propose, dans l'inflammation ou le relâchement de la luette, un gargarisme fait avec la graine de Chanvre.

Le Chenevis fournit une huile par expression, qui est propre pour les tumeurs et le squirre: cette huile, mêlée avec un peu de cire fondue, est un bon remede pour la brûlure, dont elle appaise la douleur. On prescrit pour l'ordinaire le chenevis à la dose d'une once, dans une tisanne apéritive, qu'on donne par verres, en forme d'émulsion, aux personnes attaquées de la jaunisse et d'obstruction du foie, sans néanmoins avoir aucun signe de fievre: on donne aussi cette même semence infusée et pilée, dans du vin, comme emmenagogue et diurétique; on la prescrit encore sous la forme d'émulsion, dans la gonorrhée et l'ardeur d'urine. Le docteur Marquet associoit l'huile de chenevis avec le jus d'illecebra, dans les injections qu'il prescrivoit dans le canal de l'uretre, sur la fin des gonorrhées.

Quand on fait saillir les jumens, on leur donne à l'instant même pour boisson de l'infusion de Chanvre dans l'eau; le jus ou la décoction de Chanvre, mis dans le fondement des chevaux, en fait aussi sortir la vermine: on donne en breuvage aux chevaux la décoction du Chanvre, dans la dyssenterie. La graine de chenevis donne de la force aux bestiaux, elle les anime pour l'accouplement. D'Aubenton a observé que le pain de chenevis ne leur étoit pas également bon;

ce pain les altere et leur donne même le dévoiement, lorsqu'ils en mangent trop.

Les Polonais font des gâteaux avec la farine des graines du Chanvre. Les Persans et les Indiens reconnoissent, avec Avicene, dans le Chanvre, une vertu stupéfiante, et ils prétendent en outre que cette plante sert à répandre la joie.

L'eau dans laquelle on macere le Chanvre devient très-puante; c'est un poison dangereux pour ceux qui boivent de cette eau; les meilleurs antidotes, même donnés à temps, peuvent à peine y remédier; il n'est pas douteux que les feuilles de Chanvre ne contiennent une vertu enivrante et assouppissante : c'est par rapport à cette qualité dangereuse, qu'on défend expressément de faire macérer le Chanvre dans les rivieres et eaux courantes, de peur qu'il ne nuise aux poissons et aux bestiaux qui vont s'y désaltérer.

On prétend que la décoction du Chanvre vert, avec sa graine, dont on aura exprimé le mare, *fait sortir* les vers de la terre sur laquelle on les auroit versé; les pêcheurs se servent ordinairement de cet expédient pour en prendre, quand ils en ont besoin.

Lorsqu'on veut purger un terrein de toute sorte de mauvaises herbes, il n'y a qu'à y semer du Chanvre: l'huile qu'on exprime de sa graine est bonne à brûler dans les lampes; il ne faut qu'une livre de semence pour donner trois onces d'huile; on emploie cette huile dans les peintures grossieres, et dans la composition du savon noir.

Le Chanvre, préparé de la façon ordinaire, devient de la filasse, et c'est là son principal usage. Celle qu'on retire du Chanvre femelle est très-recherchée, comme plus forte, pour les ficelles, cordes, cordages, cables, etc. Celle que fournit le Chanvre mâle étant plus foible, mais plus fine, est préférée pour être filée au fuseau ou au rouet; les différens fils qu'on en fait sont d'un usage journalier pour un très-grand nombre d'ouvrages; mais sa principale utilité est de servir à faire de la toile.

Personne n'ignore qu'elle est l'usage de la toile, tant pour l'habillement que pour les autres commodités de la vie; on en fait des voiles, on en garnit les aîles de

moulin. Le coton que le linge jette, sur-tout celui que rendent les toiles des navires, réduit en cendre, fait le même effet en médecine que le spath calminaire ou la tuthie.

Le chiffon de vieille toile, macéré dans l'eau pendant un temps assez long, puis haché à trois reprises dans différentes piles, forme une pâte très-fine; on la jette pour lors dans des moules de fils de laiton serrés l'un contre l'autre, elle s'y égoutte et s'y change dans le moment en un corps solide et bien lisse qui, après quelques autres préparations est notre papier; c'est ainsi que la toile usée et inutile, devient, par cette métamorphose, une matiere très-précieuse, où les pensées des hommes peuvent être peintes et déposées, qui les transporte aux lieux les plus éloignés de la terre, et les conserve jusqu'aux temps les plus reculés.

Le papier a mille utilités dans les arts; on s'en sert pour l'impression, pour faire le carton; celui qu'on emploie pour écrire, se passe à la colle, de même que le papier d'impression; le papier gris ou brouillard n'a point été collé, il est fait de chiffons plus grossiers, moins lavés, etc., il boit les liqueurs, sert même à les filtrer; le papier bleu a reçu la teinture du tournesol; le papier marbré de diverses couleurs se fait en appliquant une feuille de papier sur différentes couleurs détrempées dans de l'huile, et mêlées avec de l'eau qui en empêche la liaison, et selon la disposition ou l'arrangement qu'on demande, ensuite on le colle, on forme des ondes ou des panachures. Presque tout le papier d'Hollande a la finesse, le corps, la blancheur, le lustré, le poli, et le luisant au-dessus du nôtre, ce qui dépend de la pureté des eaux, du choix des chiffons et de plusieurs autres circonstances, on a encore l'usage d'amincir le papier par la presse ou les coups de marteau.

La vieille toile et le gros papier à demi-brûlés, ou plutôt réduits en charbon, tiennent lieu d'amadou à quelques paysans; l'étoupe ou filasse grossiere qui reste sur les peignes, ou que les fermiers font tomber, s'emploie ordinairement pour faire des flambeaux de diverses grosseurs; les plus petits se nomment mèches, les canonniers s'en servent pour mettre le feu à la lumiere

des canons ; les mineurs les emploient aussi; les soldats s'en servoient pour les mousquets avant l'invention des ressorts; les chevaliers d'arquebuse en font encore usage.

On faisoit autrefois avec l'étoupe cardée des matelats pour les équipages, mais elle ne sert plus guères que pour les emballages; cependant quelques personnes prétendent que, mêlée avec quelqu'autres matieres, elle peut servir utilement pour les étoffes.

L'étoupe de chanvre préparée à la façon de Marcandier, devient aussi, en le cardant, une ouate qui peut remplacer les ouates ordinaires; on peut même, en la filant, faire de très-bon fil; les cordiers se servent de ces étoupes pour les ficelles, cordages, etc.

Duhalde dit qu'à la Chine on fait du papier avec cette étoupe en la travaillant avec la chaux; Guettard pense qu'on pourroit faire de même dans ce pays-ci; il ajoute aussi qu'on pourroit faire servir à cet usage les chenevottes, c'est-à-dire, les fragmens de la partie ligneuse qui tombent dans la braie, et qui sont pour l'ordinaire inutiles; pour celles que les enfans rompent à la main en taillant le chanvre, on en fait des allumettes en plusieurs provinces de France; quelques auteurs prétendent que le charbon de chanvre femelle peut entrer avec succès dans la composition de la poudre à tirer.

Le papier étant humecté s'emploie pour arrêter le sang et adoucir l'âcreté des plaies; on le brûle et on en porte la fumée au nez des femmes qui sont attaquées de vapeurs ou de passions hystériques; quelques personnes ont reconnu que de quatre feuilles de papier fin coupées par morceaux et bouillies dans une pinte de lait de vache, jusqu'à ce que ce papier soit réduit en bouillie, on obtient une boisson qu'on passe par un linge, et qu'on édulcore avec le sucre, qui est spécifique dans la dyssenterie; c'est de la colle du papier que dépend la principale vertu de ce remede; au reste, nous avons assez d'autres remedes contre la dyssenterie, sans être obligés d'employer celui-ci.

250. 85. 1. *Cardamine pratensis*, le Cresson des prés, la Cardamine, la Cressonette, le petit Cresson aquatique, le Cresson élégant. On en trouve dans les marais

et prés-bas des environs de Paris; il fleurit en avril et mai; ses fleurs sont violettes.

Quelques personnes cueillent les jeunes feuilles de cette espece au printemps, pour les mettre dans la salade en guise de cresson. Cette plante est inutile dans les prairies, les chevaux et les cochons n'en veulent point, les vaches n'y touchent que très-rarement, mais les chevres et les moutons la mangent; sa fleur plaît aux abeilles et autres insectes.

On le regarde comme un remede anti-scorbutique; on croit ses fleurs anti-épileptiques; son goût est amer et piquant, et ses vertus doivent être les mêmes que celles du Cresson alénois. Georges Baker, du college de médecine de Londres, préconise beaucoup les vertus anti-spasmodiques de la fleur de cette plante; mais suivant Durande, médecin à Dijon, cette fleur soulage quelquefois, mais rarement opere-t-elle une guérison complette. Si on donne le suc de cette plante aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, c'est toujours à la dose de quatre onces.

Cette plante mérite une place dans les plates-bandes des jardins des fleuristes, pourvu qu'elles soient ombragées et humides; elle y figure très-bien lorsqu'elle est en fleurs.

251. ♃. 2. *Cardamine amara*, le Cresson amer. Il croît dans les prés de Saint-Maur, le long de la Marne, et dans les prés du Point-du-Jour; il fleurit en avril, ses fleurs sont violettes.

Il est bon en salade.

252. 56. 1. *Carduus crispus*, le Chardon crépu, le Chardon d'âne. Il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont rouges.

Les ânes aiment beaucoup ce Chardon lorsqu'il est jeune et tendre.

253. ♃. 2. *Carduus palustris*, le Chardon des marais. Il se trouve dans les prés humides; il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont rouges.

Les habitans de la Samolande emploient cette plante comme aliment quand elle est tendre; ils mangent les queues de ses feuilles ou les jeunes tiges crues ou cuites; les W-gots les regardent comme l'avant-coureur de

l'hiver : elle plaît aux chevaux et aux brebis ; ses tiges vertes sont du goût des vaches.

254. o. 3. *Carduus lanceolatus*, le Chardon lancéolé. Il fleurit en juin et juillet ; il est commun aux environs de Paris : il croît dans les bas, le long des chemins et dans les endroits escarpés, ses fleurs sont rouges.

Les chevaux et quelquefois les vaches et les chevres le mangent, les moutons et les cochons n'y touchent point.

255. o. 4. *Carduus nutans*, le Chardon penché, le Chardon flottant. Il est bisannuel, croît naturellement aux environs des villages du département de la Seine ; il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont panachées en rouge, quelquefois blanches.

Il plaît aux chevaux et aux vaches, mais les chevres et les moutons n'y touchent point ; sa fleur fait cailler le lait.

256. o. 5. *Carduus acanthoides*, le Chardon en forme d'acanthe. Il vient naturellement dans les décombres et fleurit en mai, ses fleurs sont d'un rouge pâle.

257. o. 6. *Carduus dissectus*, le Chardon disséqué. Il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont rouges, il est vivace.

258. o. 7. *Carduus marianus*, le Chardon-Marie. Il croît sur les bords des chemins et fossés, à Montmorency et à Soissy-sous-Montmorency : il fleurit en mai et juin, ses fleurs sont rouges.

Les maréchaux se servent de sa racine et de sa semence, en qualité d'apéritifs ; on les donne aux animaux, en poudre, à la dose d'une demi-once dans six onces de vin blanc.

259. o. 8. *Carduus eriophorus*, le beau Chardon d'âne. Il se trouve au-dessus du bois de Neuilly-sur-Marne, au château d'Aunoy, à Grosbois et autour des étangs de Chaville : il fleurit en mai et juin, ses fleurs sont rouges.

Ce Chardon est inutile dans les prairies.

260. o. 9. *Carduus acaulis*, le Chardon sans tige. On en trouve aux environs de Paris : il fleurit en mai et juin, ses fleurs sont rouges.

Les aigrettes de ses semences sont grandes, les gens

de la campagne de certains pays s'en servent pour faire des matelas.

261. 85. 1. *Carex pulicaris*, le Leche pulicaire, le Caret ou faux Souchet pulicaire à capsules en forme de puce. Il se plaît dans les marais limoneux des environs de Paris, il fleurit en mai.

262. o. 2. *Carex squarrosus*, le Leche dur, le Laiche raboteux, le faux Souchet rude au toucher. Au rapport de Thuillier, il s'en trouve aux environs de Paris, il y fleurit en mai.

263. o. 3. *Carex arenaria*, le Caret sabloneux, le Leche des sables. Il fleurit en avril et mai : il se plaît dans les sables mouvans, il est vivace.

Il empêche l'éboulement des sables.

264. o. 4. *Carex leporina*, le Leche, le Laiche des lievres, le Caret compact. Il fleurit en mars et avril : il croît dans les endroits marécageux des environs de Paris.

Il plaît aux lievres : les Tartares de Krausnoiar nomment ce chiendent *Olang;* ils l'emploient pour couverture de lit, qui est tout à la fois très-ferme et très-molle.

265. o. 5. *Carex vulpina*, le Caret de renard, le Laiche hérissé, le Caret compact. Il croît naturellement dans les marais des forêts des environs de Paris : il fleurit en avril et mai.

Il desseche les marais, son chaume sert à faire des liens ; les chevres et les chevaux le mangent, les cochons n'en veulent point.

266. o. 6. *Carex brizoides*, le Caret brisoïde, le Laiche brisé. Il croît naturellement aux environs de Paris : il fleurit en mars et avril.

Ce Caret, de même que la plupart des autres, peut servir de nourriture aux bêtes à laine.

267. o. 7. *Carex muricata*, le Caret en forme de chausse-trape, le Laiche ou Leche piquant. Il est vivace et se trouve communément dans les forêts humides : il fleurit en avril et mai.

268. o. 8. *Carex remota*, le Caret à épis éloignés, le Laiche à feuilles sessiles. Il fleurit en avril et mai : il est vivace et croît dans les endroits ombragés et humides.

269. o. 9. *Carex elongata*, le Laiche allongé, le Caret allongé. Il croît naturellement aux environs de Paris: il fleurit en avril et mai.

270. o. 10. *Carex canescens*, le Caret blanchâtre, le Laiche ou Leche cendré. Ce Caret est vivace: il fleurit en avril et mai.

271. o. 11. *Carex paniculata*, le Laiche en panicule, le Caret paniculé. Il est vivace et fleurit en avril et mai.

272. o. 12. *Carex flava*, le Laiche jaune, le Caret ou faux Souchet jaune. Il est vivace, croît aux environs de Paris et fleurit en avril et mai.

273. o. 13. *Carex pilulifera*, le Caret ou le Laiche porte-pilules. Il croît naturellement aux environs de Paris et fleurit dans les mêmes mois que les précédens.

274. o. 14. *Carex digitata*, le Caret ou le Laiche digité. Il est vivace et croît dans les bois: il fleurit dans les mêmes mois que les précédens.

275. o. 15. *Carex capillaris*, le Caret en forme de cheveux, le Laiche capillaire. Il croît naturellement dans les champs humides.

Les chevres et les moutons l'aiment.

276. o. 16. *Carex pallescens*, le Caret ou le Laiche pâle. Il est vivace et croît naturellement dans les marais des environs de Paris: il fleurit en avril et mai.

277. o. 17. *Carex panicea*, le Caret panicé. Il croît naturellement dans les endroits humides et à tourbes: il fleurit en avril et mai.

Les chevres, les moutons et les vaches en mangent.

278. o. 18. *Carex pseudo-cyperus*, le faux Souchet, le Caret ou le Laiche-faux-Souchet. Il croît naturellement dans les fossés aux environs de Paris: il fleurit en avril et mai.

Les chevres, les moutons, les vaches aiment cette plante.

279. o. 19. *Carex cespitosa*, le Caret ou le Laiche en gazon. Il est vivace et croît dans les marais à tourbe.

Il les remplit, et pour qu'il réussisse mieux, il ne faut pas y laisser pâturer les bestiaux; cependant, les vaches, les chevres, les chevaux et les brebis en sont

très-friands; il annonce un terrein gazonneux et fleurit en avril et mai.

280. o. 20. *Carex distans*, le Caret ou Laiche à épis écartés. Il est vivace, croît naturellement dans les marais et fleurit en avril et mai.

281. o. 21. *Carex acuta nigra*, le Caret aigu noir, le Laiche d'eau, le Laiche ordinaire.

282. o. 22. *Carex acuta rufa*, le Laiche aigu roussâtre. Ces deux especes fleurissent en avril et mai.

Les laboureurs n'aiment pas ces Carets dans les prés, parce que le foin qui en provient est de peu de valeur, et qu'un bœuf n'engraisse jamais lorsqu'il s'en nourrit; cependant ils fournissent un pâturage médiocre pour les chevaux, chevres, moutons et même pour les vaches; mais les cochons n'en veulent point.

283. o. 23. *Carex vessicaria*, le Caret ou Laiche à vessies.

Les vaches, les chevres et les moutons en mangent: on s'en sert pour garnir les bouteilles de verre, pour empailler les chaises; les Florentins en couvrent les bouteilles dans lesquelles ils envoient le marasquin par toute l'Europe; les selliers emploient les feuilles les plus grossieres pour garnir les selles et les bâts des chevaux des paysans; les morceaux cassés et les épluchures servent aux tonneliers, à boucher les tonneaux, au lieu d'etiepe.

Les Lapons mettent des feuilles de cette plante dans leurs souliers, pour se garantir du froid pendant l'hiver, et de la sueur pendant l'été.

284. o. 24. *Carex hirta*, le Caret velu. Il est vivace et croît naturellement aux environs de Paris, dans les endroits sabloneux: il fleurit en avril et mai.

Pour résumer ce qui concerne les Carets, nous observerons que les chevaux, les vaches et les brebis mangent de la plupart des especes; elles font partie de leur fourrage; les especes qui croissent dans les endroits humides, ne plaisent point aux chevaux; plus leurs tiges sont grandes et plus leurs feuilles sont larges, moins elles leur conviennent; on les destine pour lors aux bœufs et aux vaches: les especes les plus grandes étant seches, peuvent servir de litiere aux bestiaux;

on peut aussi les employer pour couvrir les chaumieres, conjointement avec des feuilles de roseau, et pour faire du feu aux pauvres gens.

285. 86. 1. *Carlina vulgaris*, la Carline commune. Il s'en trouve aux environs de Paris, elle y fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont d'un blanc sale ; les chevres mangent cette plante, mais les vaches n'en veulent point.

286. 87. 1. *Carpinus betulus*, le Charme. Cet arbre croît dans les forêts aux environs de Paris; il fleurit en avril.

Dans les années de disette les chevaux mangent quelquefois les feuilles de Charme, les chevres en sont fort friandes, de même que les brebis : les feuilles, les chatons et les racines de cet arbre sont astringentes, le suc a une saveur ferrugineuse.

Il découle quelquefois des vieux pieds une résine transparente et de couleur de la gomme laque, elle se dissout dans l'esprit de vin : on pourroit *s'en servir* pour les usages médicinaux ; mais elle est inusitée. Cependant elle a été recommandée pour calmer les chaleurs de la poitrine.

Le bois de Charme est le meilleur de tous pour le chauffage ; il est d'une couleur pâle, mais ferme et fort et d'un grain cependant inégal. On s'en sert dans les ouvrages de résistance; les ouvriers l'emploient, à cause de sa dureté, pour la monture de leurs outils, et pour des maillets ou des masses.

On débite aussi le Charme, à défaut d'orme, en essieux et autres pieces de charronage; on en fait pareillement des formes pour les cordonniers, et les sabots ; les tourneurs l'emploient aussi, mais rarement les menuisiers, parce que ce bois est sujet à être mangé des vers : on fait avec le Charme un charbon qui passe pour le meilleur, aussi est-il recherché des ouvriers.

Cet arbre, qui conserve toujours ses vieilles feuilles jusqu'à ce que les nouvelles paroissent, sert d'abri, pendant l'hiver, aux oiseaux qui, pendant l'été y fabriquent leurs nids, et y font entendre leurs ramages, ce qui rend son voisinage très-amusant ; d'ailleurs ses feuilles paroissent de bonne heure, conjointement avec celles

celles du tilleul : on fait avec le Charme de grandes et belles palissades auxquelles on a donné le nom de charmilles, pour servir aussi à garantir du soleil les orangers et autres semblables plantes ; d'ailleurs le Charme est un des arbres des forêts qui soutient le mieux d'être brouté par les bêtes, c'est pour cette raison qu'il est très-propre à garnir les parcs.

287. 88. 1. *Carthamus lanatus*, le Chardon béni des parisiens. Il croît aux environs de Paris ; il fleurit en juillet et août, ses fleurs sont jaunes.

Cette plante est visqueuse, odorante, balsamique et amere, elle abonde en un suc sanguinolent, elle tient le milieu, pour ses vertus médicinales, entre le millepertuis et le Chardon béni ; les apothicaires en distillent une eau qu'ils vendent souvent sous le nom d'eau de Chardon béni.

On mêle quelquefois, par fraude, ses fleurs avec le safran, pour en augmenter le volume et le poids.

288. 0. 2. *Carthamus mitissimus*, le Carthame très-doux. Il se trouve sur le bord des chemins et des fossés à la Ferté-Alais : il fleurit en juillet et août, ses fleurs sont bleues.

289. 89. 1. *Carum carvi*, le Carvi. Il se trouve à Meudon ; il fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

La racine du Carvi est fort en usage en Allemagne, en Hollande, en Angleterre ; on la pétrit avec le pain qu'on appelle biscuit ; on l'ajoute au fromage, dans les bouillons, les gâteaux et autres nourritures ; on la couvre aussi de sucre : les Suédois en mêlent avec le grain dont ils font l'eau-de-vie : Linné dit que ces peuples en mangent aussi les feuilles et les racines : les habitans de l'Amérique font une grande consommation de cette graine ; elle est fort utile pour l'avitaillement de nos vaisseaux, les gens de mer étant habitués d'en assaisonner tous leurs mets : le Carvi est une des quatre semences chaudes, il entre dans la composition de plusieurs liqueurs, il sert même de base à l'huile de Vénus.

On prétend que la graine de Carvi est stomachique et diurétique ; elle fait partie des quatre grandes semences chaudes qui sont l'anis, le fenouil, le Carvi et le cumin ;

elle incise les humeurs grasses et tenaces, dissipe les vents, appaise les coliques, aide la digestion, excite les urines et les regles; mais par ses parties actives, huileuses et âcres, elle met le feu dans le sang, excite l'ardeur dans les parties, et les dispose à l'inflammation. C'est pour cette raison qu'il faut arrêter les remedes huileux, aromatiques et âcres, lorsqu'il y a de l'ardeur ou de l'inflammation dans les visceres: on emploie cette graine en poudre depuis un scrupule jusqu'à un gros, ou bien on en fait infuser un gros dans du vin ou un véhicule convenable. On prescrit son huile essentielle depuis trois gouttes jusqu'à six, mêlées avec du sucre. On croit que la racine encore tendre n'est pas moins efficace que la graine; on la prescrit quelquefois dans les apozemes et les lavemens carminatifs; dans les coliques, on fait même des fomentations sur le bas-ventre avec la décoction des graines ou des racines de Carvi, ou avec son huile essentielle mêlée avec de l'huile d'amandes ameres, ou de l'huile d'absynthe dont on frotte utilement le bas-ventre; pour la colique, on donne intérieurement cinq ou six gouttes de cette huile dans deux onces d'huile d'amandes douces; on en met aussi quelques gouttes dans du bon esprit-de-vin que l'on seringue dans l'oreille pour la surdité.

Quand on prescrit la semence de cette plante aux bestiaux dans les cas analogues à ceux de l'homme, c'est à la dose de deux gros, et les racines à celles de deux onces sur une livre d'eau.

290. 90. 1. *Caucalis grandiflora*, la Caucalide à grandes fleurs, la grande Gironde. On en trouve dans les champs de bled, à Romainville, Lonjumeau et Antoni, elle fleurit en juillet et août, et est annuelle.

Matthiole la donne comme apéritive, mais elle est inusitée; elle peut servir d'ornement dans les jardins.

291. 0. 2. *Caucalis latifolia*, la Caucalide à larges feuilles. Elle est très-commune dans les bleds, on en voit entre le château Frayé et les bergeries: elle fleurit en juin, ses fleurs sont rouges.

292. 0. 3. *Caucalis leptophylla*, la Caucalide laiteuse. Elle croît naturellement dans les bleds: elle fleurit en juin, ses fleurs sont d'un blanc sale.

293. 91. 1. *Centaurea nigra*, la Centaurée noire, la Jacée noire laciniée. Cette plante paroît être une variété de la Centaurée jacée ; elle se trouve dans les bois des environs de Paris, fleurit en juillet et août, ses fleurs sont rouges et toutes flosculeuses.

Elle n'est pas bonne dans les prairies, elle forme un fort mauvais foin.

294. 0. 2. *Centaurea phrygia*, la Centaurée de Phrygie, la Jacée à tête hérissée. Elle se trouve dans le parc de Versailles, du côté de Saint-Cyr ; elle fleurit en juillet, ses fleurs sont rouges.

On pourroit confondre cette plante au premier coup d'œil avec l'espece précédente, sur-tout lorsqu'on herborise pendant un temps de pluie, car la pluie fait redresser ses cils.

295. 0. 3. *Centaurea cyanus*, le Bluet, l'Aubifoin, le Casselunette, le Barbeau, le Chevalier, l'Aubiton, la Blaverole. Cette plante est annuelle, elle vient dans les champs de bleds, fleurit en juin, ses fleurs sont bleues, elles varient en d'autres couleurs.

Toute la plante est en usage pour les maladies des yeux ; on en tire une eau distilée, qu'on appelle *eau de Casselunette*, parce qu'elle éclaircit la vue : les fleurs sont préférables aux feuilles pour cette eau : on la vante beaucoup pour la rougeur et l'inflammation des yeux : on y ajoute quelquefois, pour la rendre plus active, du safran et du camphre. Tragus assure qu'un demi-gros de graines de Bluet pulvérisées lâche le ventre, quelques autres attribuent à sa décoction dans de la bierre une vertu apéritive et hépatique.

Cette derniere convient aussi, suivant eux, dans la jaunisse, la rétention d'urine. Camérarius faisoit bassiner les gencives des enfans avec l'eau distilée de cette plante, dans le temps que les dents poussent, il y ajoutoit le suc d'écrevisses. Le suc de Bluet ronge peu à peu les taies des yeux : on regarde aussi ce suc comme vulnéraire, pris intérieurement à la dose d'une once, lorsqu'on soupçonne du sang extravasé par quelque chûte. Quant à nous, nous estimons que la plupart des vertus que nous venons de rapporter, sont apocryphes, la seule qu'on puisse lui attribuer, c'est d'être

ophtalmique, encore faut-il employer son suc préférablement à l'eau distillée qui n'a pas plus de vertu que de l'eau simple.

On donne une couleur bleue au savon avec les fleurs de Bluet. On se sert de ce suc pour colorer les teintures médicinales, les crêmes. Ces mêmes fleurs donnent aussi une belle couleur violette qui devient bleue avec l'alun, et dont on se sert pour la peinture et l'écriture.

Les vaches, les chevres et les moutons mangent cette plante; mais les chevaux et les cochons n'en veulent point.

Les Bluets ornent fort bien les dames et les parterres dans les mois de mai, juin et juillet, ils sont fort agréables à la vue, par l'élégance de leurs fleurs.

296. o. 4. *Centaurea scabiosa*, la Scabieuse des montagnes, la Jacée scabieuse. Elle fleurit pendant tout l'été: on en trouve aux environs de Paris, ses fleurs sont rouges.

Comme sa racine est très-tenace, les laboureurs craignent de la rencontrer avec leur charrue: elle ne fleurit qu'après le solstice, ce qui fait que son fruit subsiste pour servir de nourriture aux petits oiseaux.

Les vaches n'y touchent que lorsqu'elle est verte; les autres bestiaux la mangent; elle peut servir d'ornement dans les parterres, précisément dans le temps où les autres fleurs commencent à se passer.

297. o. 5. *Centaurea jacea*, la Jacée des prés. Elle fleurit pendant tout l'été: ses fleurs sont rouges, on en trouve dans presque tous les prés des environs de Paris, elle est vivace.

Anguillaria prétend que cette plante est excellente pour guérir les aphthes de la bouche; elle déterge très-bien les ulceres, elle résout puissamment, aussi la recommande-t-on pour les tumeurs de la gorge, des amigdales et de la luette. Tabernæmontanus dit qu'elle est utile pour les hernies, si on en donne un gros en poudre dans du bouillon; en général, la racine de cette plante passe en médecine pour astringente et nauséabonde; son herbe et ses fleurs sont pareillement astringentes; on lui attribue une vertu anti-ulcéreuse.

Quand on prescrit cette plante en infusion aux ani-

maux, dans les cas analogues à ceux de la médecine humaine, c'est à la dose d'une demi-once dans une livre d'eau.

Elle sert de nourriture aux bestiaux, elle fait partie du foin; mais sa tige est si dure qu'elle ne leur fournit pas une nourriture bien exquise; dans les années de sécheresse, elle prédomine en plusieurs prés; elle donne une couleur jaune comme la sarrette, on peut la lui substituer.

298. o. 6. *Centaurea calcitrapa*, le Chardon étoilé. Cette plante fleurit en juin et juillet: ses fleurs sont d'un rouge pur, on en trouve à chaque pas aux environs de Paris.

La Chausse-trape ou Chardon étoilé est apéritive, vulnéraire, sudorifique et fébrifuge; elle excite les mois et les urines, leve les obstructions des visceres, purifie le sang: sa semence et sa racine sont en usage contre la pierre, la colique néphrétique, les maladies des reins et de la vessie, elle pousse les graviers qui souvent causent dans les reins des embarras et des accidens fort fâcheux: la dose, soit de la racine, soit de la semence, est d'un gros; il faut arracher les racines sur la fin de septembre, prendre les plus tendres et les plus nouvelles, parce que les vieilles sont trop ligneuses, en ôter le cœur et la premiere écorce, les sécher à l'ombre et les réduire en poudre subtile: cette poudre entre dans la composition du fameux remede de Baville, remede si vanté pour la colique néphrétique, que nous croyons être obligés d'en rapporter ici la recette.

Prenez écorce de racines de Chausse-trappe, un gros, infusée pendant la nuit dans cinq onces de vin blanc; faites prendre cette infusion le matin à jeun, le vingt-huitieme jour de la lune; le lendemain matin, faites boire de la liqueur suivante:

Prenez feuilles de pariétaire, une poignée; sassafras et semences d'anis, de chacun un gros; canelle, un demi-gros; faites bouillir légerement dans six onces d'eau commune; infusez pendant la nuit: le lendemain matin, faites chauffer cette liqueur; passez et exprimez, et ajoutez à la colature deux gros de sucre candi: faites une potion que l'on prendra aussi chaude que l'on pourra;

ne donnez aucun aliment que trois heures après. Lamoignon de Baville a rendu public et fait imprimer ce remede, comme spécifique.

Nous avons publié une dissertation sur cette plante, dans laquelle nous avons rapporté son efficacité pour remplacer le quinquina dans les fievres intermittentes: ce remede est même beaucoup plus assuré que le quinquina. Clouet, médecin de Verdun, s'en est servi avec succès dans l'hôpital militaire de cette ville; on fait boire le suc de ses feuilles au commencement de l'accès, à la dose de cinq ou six onces; ce même suc est aussi un très-bon collyre pour emporter les taies des yeux, dans la petite vérole; on en met trois onces avec une once d'eau-de-vie; on fait avec la Chausse-trape de l'eau distillée, et avec ses fleurs une conserve.

On donne aux animaux toute la plante en infusion, dans les cas analogues à ceux de l'homme; et les semences macérées dans du vin, à la dose d'une demi-once dans une demi-livre de vin blanc.

La semence est fort du goût des chardonnerets, et c'est une des meilleures nourritures qu'on puisse leur donner, quand ils sont malades.

Malgré la saveur amere de la Chausse-trape, cette plante a été anciennement une des plantes indiquées pour assaisonner l'agneau paschal; on s'en sert encore pour l'assaisonnement, en Arabie; on mange en Egypte ses jeunes pousses dans les mois de février et de mars; elle est inutile dans les prairies et pâturages, cependant elle se multiplie beaucoup dans ces derniers.

299. o. 7. *Centaurea calcitrapoides*, la Centaurée en forme de chausse-trape. On la trouve sur les bords des fossés et des murailles, aux environs de Cachan: elle fleurit en juillet et août, ses fleurs sont d'un rouge pâle.

300. o. 8. *Centaurea solstitialis*, la Centaurée jaune. Elle est vivace, elle croît sur les bords des chemins et fossés, proche Issy, plaine du Point-du-Jour, à Sévres, à Bondy et à Ruelle: elle fleurit en août et septembre.

301. 92. 1. *Cerastium vulgatum*, l'Oreille-de-souris commune. Elle est vivace et commune dans nos campagnes, aux endroits sabloneux: elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont blanches.

302. 9. 2. *Cerastium viscosum*, l'Oreille-de-souris visqueuse. Elle croît naturellement aux environs de Paris : elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont blanches.

Cette plante, appliquée en liniment, guérit, dit-on, les fistules du grand angle de l'œil. Pline dit qu'elle est corrosive et ulcérante. Les anciens Egyptiens assuroient que si, au commencement du mois d'août, on se frottoit de cette herbe le matin, sans parler, on n'auroit pas, la même année, les yeux chassieux : cette propriété paroît bien apocriphe.

Elle est inutile dans les prairies ; cependant les chevres et les chevaux la mangent, les vaches et les moutons n'en veulent point.

303. 9. 3. *Cerastium semidecandrum*, l'Oreille-de-souris à demi-décandique. Elle fleurit en mars et avril : on en trouve aux environs de Paris, ses fleurs sont blanches.

304. 9. 4. *Cerastium arvense*, l'Oreille-de-souris champêtre. Elle fleurit en mai : ses fleurs sont blanches, on en trouve dans les champs des environs de Paris.

Cette plante plaît aux abeilles et autres insectes.

305. 9. 5. *Cerastium repens*, l'Oreille-de-souris rampante. Elle est vivace et croît aux environs de Paris.

Elle gazonne beaucoup et peut servir à couvrir divers endroits dans les jardins ; elle fournit un excellent pâturage pour les bœufs.

306. 93. 1. *Ceratophyllum demersum*, l'Hydre cornue. Elle fleurit en juin, ses fleurs sont d'un blanc sale ; elle croît naturellement dans la plupart des étangs, des mares et autres eaux dormantes des environs de Paris.

Elle infecte le plus souvent les eaux, ce qui en éloigne les poissons.

307. 9. 2. *Ceratophyllum submersum*, l'Hydre lisse. Elle fleurit en juin ; ses fleurs sont d'un blanc sale ; elle croît dans les mêmes endroits que l'espece précédente.

308. 94. 1. *Chærophyllum sylvestre*, le Cerfeuil sauvage, le Persil d'âne. Il croît naturellement dans les vergers, les endroits cultivés et les haies : il fleurit en avril, ses fleurs sont blanches.

L'âne est très-friand de cette plante, c'est même le seul animal qui en mange; ce cerfeuil plaît aux abeilles et autres insectes.

Son odeur est forte et fétide, lorsqu'on le broie; sa saveur est un peu amere et désagréable; il passe pour venimeux, il est même dangereux dans les prairies; les ombelles ramassées au moment de la floraison donnent une couleur jaune; les tiges teignent en vert.

309. 9. 2. *Chærophyllum temulum*, le Cerfeuil qui enivre. Il est bisannuel, se trouve par toute l'Europe, le long des champs, des chemins et des haies: il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches.

310. 95. 1. *Chara tomentosa*, la Girandole d'eau cotoneuse. Elle croît dans les étangs et les mares, fleurit en juin et juillet: elle est de couleur de chair et a souvent la tige torse.

311. 0. 2. *Chara vulgaris*, la Girandole d'eau commune, le Lustre d'eau commun, la Charagne. Elle croît dans les eaux stagnantes des environs de Paris, fleurit en juin et juillet: ses fleurs sont rousses.

312. 0. 3. *Chara hirpida*, la Girandole d'eau hérissée. Elle croît aux environs de Paris et est blanchâtre ou d'un vert perlé.

313. 0. 4. *Chara flexilis*, la Girandole d'eau flexible. Elle se trouve dans des cavités au-dessus des marais de la plaine des Genevriers, forêt de Sénart: elle fleurit en juin et juillet.

Cette espece, de même que les trois précédentes, varient beaucoup pour la floraison, selon les différentes variations des eaux.

314. 96. 1. *Cheiranthus erysimoides*, la Giroflée sauvage. On en trouve à Sevres, sur le bord des vignes, et à Moret: elle fleurit en mai, ses fleurs sont jaunes, elle est bisannuelle.

315. 0. 2. *Cheiranthus cheiri*, la Giroflée jaune, la Ravenelle, le Bouton d'or, le Rameau d'or, le Violier, la Gerranie jaune, le Keiri. Elle fleurit en mars, avril et mai, ses fleurs sont jaunes: elle est commune à Paris et dans ses environs; on y en cultive plusieurs variétés.

Les fleurs de Violier sont la partie de la plante la plus estimée en médecine; on lui attribue une vertu atténuante, discussive, anodine, détersive, diurétique et anti-spasmodique. Les Italiens frottent avec l'huile de Violier la région du pubis, pour appaiser les douleurs rhumatismales. Camerarius ordonne, comme un préservatif de l'apoplexie, la confiture des fleurs de cette plante avec son eau distillée, pourvu qu'on en fasse souvent usage.

Un évêque de Trente s'est garanti, par le moyen de ce remede, de l'apoplexie et de la paralysie; l'infusion d'une poignée de ses feuilles et de ses fleurs, dans une chopine de vin blanc, est très-bien indiquée aux filles qui ne sont pas encore réglées. Chomel assure avoir vu réussir le même remede dans la rétention d'urine; il est très-propre, dit-il, à désopiler les visceres et emporter les obstructions: le giroflier jaune est aussi céphalique.

On emploie pour cette fin ses sommités; leur infusion ou macération à froid; convient aussi aux personnes sujettes aux étourdissemens, aux mouvemens convulsifs et aux engourdissemens de quelques parties du corps: il est à observer que les fleurs de cette plante perdent toute leur vertu quand elles sont seches.

On donne aux animaux la poudre des feuilles de giroflée, dans les cas analogues à ceux de l'homme.

Rien n'est plus gracieux que l'odeur des fleurs de cette plante; la variété de ses couleurs plaît infiniment aux fleuristes.

316. 97. 1. *Chelidonium majus*, la grande Chelidoine, l'Eclaire, la grande Eclaire, la Flougere, l'Herbe à l'hirondelle. Elle croît naturellement dans les lieux incultes, sur les vieux murs, par toute la France, surtout aux environs de Paris, elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont jaunes.

La Chelidoine s'emploie toute entiere en médecine: on se sert de son eau distillée pour nettoyer les ulceres qui se forment aux glandes des paupieres; son suc, mêlé avec pareille quantité d'eau de roses, produit le même effet, on applique sur l'œil des compresses trempées dans cette liqueur: le suc d'Eclaire est un

si puissant détersif, qu'il guérit lui seul les taies ; ce suc, outre ses vertus pour les ulcères, les démangeaisons et autres maladies des yeux, convient encore dans la galle et les ulcères des autres parties du corps, dans les contusions et les meurtrissures : on emploie, comme un bon résolutif, l'herbe de cette plante pilée ou bouillie avec un peu d'eau-de-vie : le suc jaune de l'Eclaire, ainsi que celui de tithimale et autres plantes corrosives, guérit les verrues en l'appliquant dessus, après avoir coupé et découvert les racines.

La racine d'Eclaire, lacérée et coupée par morceaux, infusée dans du fort vinaigre avec du sel, est un remede fort vanté pour les dartres ; l'Eclaire passe encore pour un excellent apéritif et hépatique ; on prescrit les feuilles dans la jaunisse et les pâles couleurs à la dose d'une pincée macérées à froid pendant la nuit dans une once de petit lait avec un gros de crême de tartre : on conseille, dans l'hydropisie, l'infusion de cette plante à la dose d'une once dans une chopine de vin blanc, à laquelle on associe une demi-once de teinture de mars, on passe cette infusion, la dose est de trois onces deux fois par jour. Cette racine a aussi une vertu cordiale et sudorifique. Julius Palmier, médecin de Paris la conseille dans la peste ; il en faisoit boire le suc avec le vin blanc et un peu de vinaigre rosat : cette potion excite une sueur salutaire. Au reste, le suffrage d'habiles gens, tels que Tournefort et d'autres qui conseillent l'usage de cette plante, ne nous dispense pas d'avertir les personnes moins versées que les gens de l'art dans l'administration des remedes, que la chélidoine étant très-caustique, on doit n'en user intérieurement qu'avec beaucoup de circonspection.

Trois poignées de feuilles d'Eclaire hachées, mêlées avec de l'avoine et du sel, sont recommandées contre la toux des chevaux, on en donne aussi intérieurement de même qu'aux vaches dans les cas analogues à ceux de l'homme, la racine de cette plante pulvérisée est la dose d'une demi-once, et infusée dans du vinaigre celle d'une once sur huit onces de vinaigre, pour être prise en deux fois. On se sert de la décoction de toute la plante pour nettoyer les plaies des chevaux

lorsqu'elles sont infectées de vers : les bestiaux ne touchent point à la grande chelidoine, excepté les vaches qui en mangent quelquefois.

Les feuilles de la chelidoine, par la beauté de leur vert clair agréable, et ses fleurs, par leur beau jaune, pourroient mériter à cette plante une place dans les parterres, on y cultive sur-tout deux de ses variétés, une à feuilles découpées, et l'autre à fleurs doubles.

On croyoit, du temps de Dioscoride, que les hirondelles, par l'application de la grande Eclaire, rendoient la vue à leurs petits à qui on avoit crevé les yeux ; c'est une erreur détruite par l'expérience qui démontre qu'il ne faut pas une heure de temps pour qu'un animal voye fort clair, quoiqu'on lui ait percé la cornée jusqu'à faire sortir quelques gouttes de l'humeur aqueuse.

317. o. 2. *Chelidonium glaucium*, le Pavot cornu. Cette espece se trouve aux environs de Paris, au bois de Boulogne ; dans le chemin de Madrid, à Bercy et ailleurs ; il fleurit tout l'été, ses fleurs sont jaunes.

Cette plante passe pour venimeuse : on prétend qu'elle cause le délire, la convulsion ; il faut bien se donner de garde, au rapport de Scaliger, de manger de ses siliques ; cependant Dioscoride assure, et ses commentateurs le confirment, que cette plante est utile à ceux qui ont les urines troubles et épaisses. En Portugal, on fait boire à ceux qui sont sujets à la pierre, un verre de vin blanc dans lequel on a fait infuser une demi-poignée de ses feuilles écrasées. Galien dit qu'elle est vulnéraire et détersive.

On l'emploie pour les ulceres et blessures des chevaux ; on broie ses feuilles, et après les avoir pilées légerement, on y ajoute un peu d'huile : c'est la maniere dont s'en servoit Dodonée.

318. 98. 1. *Chenopodium bonus henricus*, le Bon-henri, l'Epinard sauvage, la Patte-d'oie triangulaire. On le trouve le long des murailles, dans les villages, il fleurit au printemps et en automne, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Dans les pays de montagnes, on mange cette plante en guise d'épinards, et dans le nord on fait cuire ses tiges comme celles d'asperges ; elle est émolliente, et

lâche le ventre; ses feuilles hachées ou pilées, appliquées extérieurement, réunissent les plaies récentes, détergent et nettoient les ulceres sordides et anciens, font mourir les vers qui y surviennent; elles sont même digestives, résolutives et calment les douleurs. Simon Pauli a observé que le commun du peuple emploie une ou deux fois avec un heureux succès la plante entiere, en forme de cataplasme, pour adoucir les douleurs de la goute : il observe que ce remede n'est point dangereux puisque cette plante n'est pas répercussive, mais résolutive et digestive; bien plus elle est anodine, qualités qui se trouvent rarement réunies dans nos remedes simples. On emploie le Bon-henri dans les décoctions, les lavemens et les fomentations.

Les chevres et les moutons mangent rarement de cette plante dont les autres bestiaux ne veulent point, par conséquent elle est inutile dans les prairies : dans l'Uplande on donne sa racine aux brebis pulmoniques.

319. o. 2. *Chenopodium rubrum*, le Chenopode rouge, la Patte-d'oie rougeâtre. Elle est annuelle, se plaît le long des ruisseaux et fossés, où coulent et séjournent des eaux infectées, elle fleurit en août et septembre, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Cette plante est regardée comme venimeuse, cependant les vaches, les chevres et les moutons la mangent; on la dit nuisible aux cochons, les chevaux n'en veulent point.

320. o. 3. *Chenopodium murale*, la Patte-d'oie des murs, le Chenopode des murailles, la vraie Patte-d'oie. Elle est annuelle, croît sur les murs et les remparts, fleurit en été et en automne, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les vaches mangent cette plante; mais Fuschius et Tragus nous assurent qu'elle fait mourir les cochons.

321. o. 4. *Chenopodium album*, le Chenopode blanc, la Poule-grasse, la Patte-d'oie blanchâtre. Elle est annuelle, croît naturellement dans les champs, fleurit tout l'été, ses fleurs sont d'un blanc sale.

On s'en sert comme d'une plante potagere, au commencement du printemps; les vaches, les chevres, les moutons, et sur-tout les cochons la mangent, mais les

chevaux n'en veulent point; elle est excellente pour engraisser la volaille.

322. o. 5. *Chenopodium viride*, le Chenopode vert, la Patte-d'oie verdâtre, l'Arroche sauvage. Elle est annuelle, croît abondamment dans les champs cultivés et les maraichers, fleurit tout l'été; ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les chevres, les moutons et les cochons en mangent.

323. o. 6. *Chenopodium hybridum*, le Chenopode batard, la Patte-d'oie anguleuse. On la trouve dans les endroits cultivés; elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les vaches et les moutons la mangent, les autres bestiaux n'en veulent point. Tragus dit qu'elle est mortelle aux cochons, même lorsqu'elle est cuite.

324. o. 7. *Chenopodium glaucum*, le Chenopode couleur de vert d'eau, la Patte-d'oie à feuilles étroites et découpées. Elle est annuelle, croît sur les fumiers des environs de Paris, fleurit en juillet et août: ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les vaches et les chevaux en mangent.

325. o. 8. *Chenopodium vulvaria*, le Chenopode puant, l'Arroche puante, la Vulvaire, l'Herbe puante, la Patte-d'oie fétide. Elle croît le long des murailles, aux lieux sales, elle a une odeur d'excrément, aussi s'en sert-on pour attraper les jeunes gens qui veulent s'adonner à la botanique; elle fleurit en juillet, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Cette plante est un très-bon hystérique; Fuller en prescrit dans ce cas l'extrait avec l'huile de cumin; on l'emploie avec succès en décoction ou en lavement, dans les vapeurs: quelquefois on en fait une conserve avec du sucre: plusieurs la conseillent avec succès en infusion théiforme. Tournefort recommande la teinture de ses feuilles dans l'esprit-de-vin, pour guérir la passion hystérique.

326. o. 9. *Chenopodium polyspermum*, le Chenopode polysperme, la Patte-d'oie graineuse. On en trouve à la Garre, dans les fossés et ornieres où l'eau a séjourné; elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les vaches et les moutons mangent cette plante, mais les chevres et les chevaux n'en veulent point, c'est une excellente nourriture pour les poissons des étangs.

327. 99. 1. *Chlora perfoliata*, la petite Gentiane jaune. On en trouve dans les prés bas des environs de Paris, elle fleurit en juin, juillet et août, ses fleurs sont jaunes.

328. 100. 1. *Chondrilla juncea*, la Condrille à jonc, on en trouve aux environs de Paris, elle fleurit en juin, juillet et août, ses fleurs sont jaunes. Elle est très amere au goût; prise intérieurement ou appliquée extérieurement, elle est adoucissante, humectante et apéritive.

329. 101. 1. *Chrysanthemum leucanthemum*, la grande Marguerite des bois, l'Œil-de-Bœuf, la grande Paquerette, la grande Paquette. Elle est vivace et croît dans toutes les prairies des environs de Paris; elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont jaunes au disque, et blanches dans leur contour. Nous avons remarqué une monstruosité dans la tige de cette plante, au lieu d'être ronde, elle étoit applatie et avoit bien un demi-pied de largeur, il sortoit des fleurs des mêmes endroits d'où devoient sortir des feuilles.

Cette plante passe pour vulnéraire, détersive et atténuante; elle étoit anciennement recommandée contre l'oppression de poitrine, elle est actuellement inusitée: son goût n'annonce pas beaucoup de propriétés, cependant on la recommande pour les plaies.

C'est une nourriture passable pour les chevaux, les vaches, les chevres et les moutons; sa fleur convient aux abeilles et autres insectes.

Cette plante peut figurer dans les grands parterres; mais quand elle est coupée dans les prairies, elle a beaucoup de peine de sécher, aussi ne conseille-t-on pas de l'y cultiver.

330. 0. 2. *Chrysanthemum inodorum*, la Marguerite sans odeur, le Chrysantheme inodore. On en trouve à Longjumeau, dans les endroits cultivés: elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont les mêmes que celles de l'espece précédente

331. 0. 3 *Chrysanthemum segetum*, la Marguerite dorée. Elle croît aux environs de Paris: ses fleurs sont entiérement jaunes, elles se montrent en juillet.

On dit cette plante vulnéraire et détersive; mais elle est peu employée en médecine: elle donne une teinture jaune assez agréable.

332. 102. 1. *Chicorium intybus*, la Chicorée sauvage. Elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont bleues.

On mange les jeunes pousses de cette plante, elles sont blanches et ont le goût du pissenlit; on avoit prétendu substituer sa racine au café; mais elle a l'amertume sans en avoir l'agrément: en Suède, les pauvres gens s'en servent pour faire du pain.

On emploie sa racine et ses feuilles dans les bouillons et les tisannes rafraîchissantes: elle passe pour apéritive, purgative et fébrifuge; on prescrit son suc dépuré, dans les maladies du foie, la jaunisse et les obstructions des visceres; avec son suc et la rhubarbe, on fait un excellent syrop vermifuge pour les enfans; on le leur prescrit aussi dans la diarrhée; on prépare avec sa fleur, qui passe pour cordiale, une conserve propre à purifier le sang: on coupe ses feuilles menues et on en donne l'infusion à froid pour boisson, pendant quelques jours, au même usage: on ordonne aux gouteux bilieux cette même feuille, cueillie au printemps, séchée à l'ombre et pulvérisée; la dose est d'un gros dans un bouillon de poulet sans sel, quatre heures avant le dîner, et autant deux heures après un souper léger, ce qu'on continue pendant quelques temps.

Plusieurs personnes prennent pour boisson ordinaire une légere décoction ou une infusion de feuilles de Chicorée, dans l'intempérie chaude des visceres, les maladies mélancoliques et cachétiques. Geoffroy dit avoir connu des gens qui, par le seul usage continue des feuilles de Chicorée sauvage, s'étoient guéris de fievres intermittentes, opiniâtres et rebelles, après avoir employé en vain plusieurs remedes fébrifuges. Craton, instruit par l'expérience, fait de très-grands éloges de la Chicorée sauvage, dans les fievres hectiques. J. Rhodius vante beaucoup les bouillons de Chicorée, contre la mélancolie hypocondriaque: on compte ses graines parmi les quatre petites graines froides, qui sont celle de Chicorée sauvage, d'endive, de laitue et de pourpier.

On donne aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, le suc de Chicorée, à la dose d'une demi-livre, ou la plante en décoction, à la dose de deux poignées sur une livre et demie d'eau: les moutons en aiment les racines.

333. o. 2. *Cichorium endivia*, la Chicorée des Indes. Elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont bleues.

En général, toutes les Chicorées cultivées sont d'un grand usage pour les tables; on les mange crues, en salade, quand elles sont blanches; on les sert aussi cuites, tant au gras qu'en maigre, et elles s'allient très-bien avec les viandes, soit bouillies, soit rôties, principalement avec le gigot et l'aloyau: cette plante est fort bonne sous les poulets en ragoûts; on en met dans la soupe et presqu'à toute sausse, elle plaît toujours: d'ailleurs, elle est fort saine et n'est pas sujette aux retours désagréables qu'on éprouve souvent après avoir mangé d'autres plantes.

La Chicorée est très-employée en *médecine*; ses feuilles vertes sont rafraîchissantes, détersives et apéritives; elles temperent la bile, appaisent le crachement de sang, guérissent la jaunisse: on s'en sert aussi dans les tisannes, les décoctions, etc.

334. 103. 1. *Cicuta virosa*, la Ciguë aquatique. On en trouve aux environs de Paris: elle croît naturellement dans les marais stériles.

Cette plante est un vrai poison pour l'homme, aussi bien que pour les bœufs. Au printemps de 1747, dit Linné, on a vu sur les bords de la mer des racines de Ciguë qui y avoient été apportées et qui se trouvoient dépouillées de leur épiderme: trois bœufs extrêmement gras en approcherent avec leur pâtre; ils les dévorerent, mais ils moururent aussi-tôt: on apporta cette racine à Linné, qui la reconnut bien vite pour de la racine de Ciguë. Ce fait est rapporté dans la *Flora Suecica*; aussi Linné attribue à cette plante, dans sa *Flora Laponica*, une épizootie qui a regné parmi les bœufs, à Tornea; ces animaux, après un long hiver, furent conduits, au premier printemps, dans les pâturages; ils n'y furent pas plutôt qu'ils y mouroient par centaine. Ce célebre botaniste suédois rechercha les différentes

rentes causes qui pouvoient avoir donné lieu à cette mortalité, et il ne la trouva que dans la Ciguë dont les prairies où on conduisoit ces animaux se trouvoient remplies: cependant, il se fait à ce sujet une objection très-sensée: les animaux, par un certain instinct, ne touchent pas aux plantes venimeuses, et ils les distinguent très-bien des plantes salutaires; l'expérience nous l'apprend, cela est vrai, sans contredit, pour toute saison autre que celle du printemps; mais dans celle-ci, les animaux ayant été renfermés pendant un long hiver, et étant épuisés par la faim, ils mangent indistinctement et avec voracité tout ce qu'ils rencontrent sous leurs pas; mais d'abord qu'ils ont une fois contenté leur faim, ils choisissent pour lors ce qui leur est salutaire; il faut donc arracher cette plante des prés, aussi-tôt qu'on la trouve, ou bien au moins empêcher les bœufs de paître dans ces sortes de prés, jusqu'à ce qu'ils aient auparavant appaisé leur faim dans d'autres pâturages.

Cette plante, qui est si pernicieuse aux bœufs, fournit une nourriture salutaire et agréable pour les chevres, elle sert même à les engraisser; à l'égard des hommes, elle leur est encore plus nuisible qu'aux bœufs; cependant Wepfer dit que ses mains ont été souvent humectées pendant long-temps du suc de cette plante et de ses racines, sans en avoir éprouvé le moindre inconvénient; mais l'usage interne, soit de leur suc, soit de leur substance, occasionne des convulsions et des mouvemens violens, des accidens épileptiques et divers autres symptômes funestes qui se terminent par la mort, lorsqu'on n'a pas évacué tout ce qu'on a pris de cette plante: Wepfer assure qu'en général ses effets sont les mêmes que ceux du nopal, de la noix vomique, même de l'arsenic, et qu'elle a beaucoup d'affinité avec les rubefians, les vésicatoires, les corrosifs et les septiques. Le lait, le bouillon et autres liqueurs grasses en tempérent l'acrimonie, de sorte qu'elles en rendent quelquefois le poison presque sans effet, ou qu'elles font ordinairement rejetter toute cette substance pernicieuse.

La gentiane avalée avec le vin d'absynthe, ou la thériaque mêlée dans du vin, sont d'excellens remedes contre le poison de la Ciguë, et principalement les

vomitifs et les lavemens, pour bien évacuer ce qui peut se trouver, tant dans l'estomac que dans les intestins: on chauffera en outre bien le malade, en lui mettant des linges chauds sur toutes les parties du corps, et principalement sur le ventre; on le fera aussi promener et même courir, autant que le mal pourra le permettre.

335. 104. 1. *Cineraria integrifolia*, la Cendrée à feuilles entieres. Cette plante est commune au bois de Villemonble, en arrivant par la pelouse d'Auron: elle fleurit en juin, ses fleurs sont jaunes; il s'en trouve une variété à Montmorency, dans les marais de la forêt, au-dessus de l'étang de Moulignon; cette variété a ses feuilles entieres légerement dentées et velues.

336. 105. 1. *Circæa lutetiana*, la Circée, l'Herbe de Saint-Simon, l'Herbe des Magiciens. Elle est vivace, croît aux environs de Paris, dans les bois, fleurit tout l'été, ses fleurs sont blanches.

Quelques auteurs la croient résolutive; mais ses vertus ne sont pas assez connues, elles sont même suspectes: on l'a souvent recommandée contre les hémorrhoïdes: les moutons la mangent.

337. 107. 1. *Cistus umbellatus*, le Ciste ombellé. On en trouve à Fontainebleau, au-dessus du rocher du Cuvier-Châtillon: il fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches à ombelles.

338. 0. 2. *Cistus fumana*, le Ciste à feuilles de bruyeres. Il est commun à Fontainebleau, au mail d'Henri IV, du côté du midi: il fleurit en juin, juillet et août; c'est un sous-arbrisseau dont les fleurs sont jaunes.

339. 0. 3. *Cistus guttatus*, le Ciste à goutte. Il est annuel, fleurit en juin, ses fleurs sont jaunes, marquées d'une tache d'un violet noirâtre, à la base de chaque pétale; suivant Thuillier, on en trouve aux environs de Paris.

340. 0. 4. *Cistus helianthemum*, le Ciste à fleurs du soleil, l'Herbe d'or, l'Hyssope des garigues, le Ciste bas, l'Heliantheme. Il est vivace, croît naturellement dans les pâturages secs des environs de Paris, on en trouve par-tout, il fleurit tout l'été, ses fleurs sont jaunes.

La racine et les feuilles sont vulnéraires, de même que toutes celles des différentes especes de Cistes; elles ont les propriétés de la grande consoude; elles arrêtent tous les flux, et principalement celui de sang: la décoction de cette plante, dans du vin rouge, et en gargarisme, convient dans les ulceres de la gorge; on y associe de l'alun.

Les vaches, les chevres, les moutons et les chevaux mangent cette plante, les cochons n'en veulent point: elle plaît aux abeilles et autres insectes: l'héliantheme et les différentes especes de Cistes herbacés méritent, par la beauté de leurs fleurs, une place dans le milieu des petites plates-bandes des jardins.

341. o. 5. *Cistus apenninus*, le Ciste des Apennins. Il se trouve aux environs de Paris, dans les environs du château Frayé et de Chavilly, Compiegne et Fontainebleau: il fleurit tout l'été, ses fleurs sont blanches.

342. 107. 1. *Clavaria pistillaris*, la Clavaire en forme de piston. On en trouve aux environs de Paris, au rapport de Vaillant.

343. o. 2. *Clavaria militaris*, la Clavaire militaire. Elle croît naturellement dans les landes: on en trouve en allant de Sevres à Versailles, par Montreuil.

344. o. 3. *Clavaria ophioglossoides*, la Clavaire en forme de langue de serpent. Elle se trouve aux mêmes endroits que celle du n°. précédent.

345. o. 4. *Clavaria digitata*, la Clavaire digitée. Elle croît naturellement aux environs de Paris et d'Etampes.

346. o. 5. *Clavaria hypoxylon*, la Clavaire cornue. On en trouve dans les celliers, les cours et autres endroits où il ne fait point de soleil.

347. o. 6. *Clavaria coralloïdes*, la Clavaire coralloïde, le Barbeau de chêne. Elle croît dans les forêts les plus épaisses; c'est un champignon qu'on peut employer en toute sûreté dans la cuisine.

348. 108. 1. *Clematis vitalba*, l'Herbe aux gueux, la Clématite, la Lierne, la Viache, le Vinguilli, la Viorne. Cet arbrisseau grimpant croît dans les haies des environs de Paris: il fleurit en juillet, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Cette plante est astringente, très-âcre et caustique : cependant il se trouve des pays où les gens de la campagne font infuser ses germes dans le vinaigre, pour se purger : les tiges écrasées ont été recommandées contre les douleurs de côté et celles de la goute ; elles agissent, dans ce cas, comme rubefians et vésicatoires : on s'en est servi dans les fievres rebelles, en les appliquant aux poignets ; les feuilles broyées et appliquées derriere les oreilles des enfans, suffisent très-souvent pour y établir un écoulement et l'entretenir. La seconde écorce de cette plante est employée pour former des cauteres ; on en fait une petite boule que l'on applique à l'endroit où l'on veut entamer la peau, et que l'on comprime au moyen d'une piece de monnoie ou d'un morceau de carton ; en renouvellant cette écorce de douze heures en douze heures, on entame la peau ; on a ensuite un pois ou une boule d'iris, qui, peu-à-peu, pénetre et établit le cautere, qu'au surplus, au moyen d'une liqueur caustique, telle que le *beurre d'antimoine*, et d'un emplâtre fenetre, on établit plus promptement et avec moins de douleurs, ainsi que l'ont pratiqué Leroux et Chaussier, de Dijon : les mendians se servent aussi de cette plante pour se faire des plaies, qu'ils guérissent ensuite avec la décoction de poirée ou de bouillon-blanc.

La qualité de la Clématite étant bien connue, *Hallé* proposoit, en parlant de l'efficacité de la dentelaire contre la galle, de substituer à cette plante des provinces méridionales, la Clématite, qui croît par-tout. Dans ce cas, on pourroit, après avoir pilé deux ou trois poignées de Clématite, ou seulement une poignée de son écorce, verser dessus environ une bouteille d'eau bouillante, remuer cette infusion, la passer en exprimant, et se servir d'une partie des tiges restées sur le linge, pour former un nouet que l'on trempera dans l'huile bien chaude ; pour en frotter tout le corps, en réitérant les frictions de douze heures en douze heures, jusqu'à ce que la galle fût passée. Ce remede, qui est irritant comme la dentelaire, rappelleroit d'abord l'humeur galleuse à la peau, et la sécheroit ensuite, sans

avoir : les inconvéniens des repercussifs, dont on abuse trop souvent.

Les jardiniers font avec les sarmens de cette plante de bons liens ; on fait aussi des ruches et autres ouvrages grossiers de vannerie avec ses branches ; Virgile vante beaucoup les ruches de Clématite, dans ses Géorgiques : en dépouillant ces branches de leur écorce et d'une espece d'aubier qui les entoure, on en fait de très-jolis paniers. Schœffer a fait un papier assez passable avec les aigrettes de cette plante.

Ses fruits, chargés d'aigrettes argentées, font beaucoup d'effets en automne, dans les haies.

349. 109. 1. *Clinopodium vulgare*, le Clinopode, le Pied-de-lit, la Roulette, le grand Basilic sauvage. On en trouve aux environs de Paris : il fleurit en juin et juillet ; ses fleurs sont purpurines ou blanches.

Il est d'une odeur aromatique assez agréable, on le dit céphalique : les chevres, les moutons le mangent ; on le croit dangereux pour les chevaux, qu'il rend poussifs, les vaches n'en veulent point, il plaît aux abeilles et autres insectes.

350. 110. 1. *Cnicus oleraceus*, le Cnicaut potager, le Cnique potager. Il se trouve dans les endroits humides des environs de Paris, fleurit en juillet et août, ses fleurs sont d'un blanc sale.

Les Russes font cuire les feuilles de cette plante, et les mangent en guise de chou.

351. 111. 1. *Cochlearia coronopus*, l'Ambroisie des anciens, le Cochléaria rampant, le Cochléaria corne de cerf. Il se trouve communément dans les endroits humides et gras des environs de Paris ; il fleurit tout l'été, ses fleurs sont d'un blanc sale.

On peut le manger en salade, et mélanger ses semences avec le poivre : il fait partie du remede de Stephens pour la pierre.

351. 0. 2. *Cochlearia armoracia*, le Cochléaria rustique, le Raifort sauvage, le grand Raifort sauvage, le Crame, le Montreille. On en trouve à Belleville, la Valete et Fontenai-aux-roses ; il fleurit en juin, ses fleurs sont blanches.

Les gens de la campagne mangent dans plusieurs pays

la racine de cette plante; cependant, à cause de son âcreté, il n'y a que les estomacs les plus forts, et les tempéramens les moins irritables, à qui elle peut convenir comme véritable aliment: on la rape dans plusieurs provinces d'Allemagne, et l'on en fait une espece d'assaisonnement pour les viandes, dont on se sert comme nous faisons de la moutarde; aussi cette racine est-elle connue sous le nom de *Moutarde des Allemands*.

On retire des feuilles et des racines de cette plante une eau distillée qui a la même vertu que la plante: cette eau distillée est d'ailleurs unanimement recommandée comme un puissant diurétique; sa dose ordinaire est d'environ quatre onces: on la mêle, selon les indications, avec du petit lait, avec du vin blanc, avec un bouillon, ou avec un apozeme approprié; le suc de la racine donné de la même maniere et à la même dose est encore meilleur.

Ces racines sont regardées comme une espece de spécifique contre l'hydropisie et le rhumatisme; et en effet elles réussissent assez souvent dans le traitement de ces maladies: on les donne aussi avec succès dans l'asthme humide, et dans toutes les affections vraiment catharrales de la poitrine: on peut corriger le goût piquant du suc, et modérer son activité, en le réduisant sous la forme de syrop qui se prépare au bain-marie comme le syrop antiscorbutique de la pharmacopée de Paris, dont cette racine fait partie. La racine de grand Raifort sauvage entre encore dans la composition du vin antiscorbutique, de l'eau anti-scorbutique, et de l'eau générale de la même pharmacopée. Les feuilles et la racine font partie de l'emplâtre *Diabotanum*.

On donne aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, le suc des feuilles à la dose de deux onces, en infusion celle d'une poignée dans deux livres d'eau.

Les racines et les feuilles de cette plante sont caustiques.

353. o. 3. *Cochlearia draba*, la Drave. Elle est commune à Montmartre, derriere l'enclos de la ci-devant abbaye; on en trouve sur le bord des vignes, de Paris à Montreuil, et de Charenton à Saint-Maur, sur les côteaux qui bordent la Marne; elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches.

On s'en sert comme cosmétique.

354. 112. 1. *Colchicum autumnale*, le Colchique, la Veilleuse, la Mort-aux-chiens. Il croît naturellement dans les prairies aux environs de Paris, et paroît en fleurs au mois de septembre, vers l'équinoxe d'automne; sa fleur annonce le temps de veiller, ou de travailler à la lumiere pour les gens de la campagne; les fleurs sont couleur de roses; les feuilles sortent au printemps suivant, et accompagnent le fruit.

Toute cette plante a une odeur forte et cause des nausées; on regarde sa racine comme un poison, on prétend que ceux qui en avalent sentent des démangeaisons par tout le corps, un déchirement dans les entrailles, une chaleur, une pesanteur autour de l'estomac, et à mesure que le mal augmente, ils rendent du sang par les selles, mêlé avec des morceaux de cette racine. Garidel rapporte que quelques paysans de la Provence font manger trois ou quatre fleurs de Colchique dans la fievre intermittente, et souvent avec un succès heureux; cependant il dit en avoir vu un qui, après avoir pris ce remede, fut tourmenté, pendant trois jours, d'anxiétés et de tranchées, et mourut enfin au bout de ce temps: la racine est souvent très-mortelle aux chiens, ce qui lui a fait donner le nom français de *Tue-chiens*, *Mort-aux-chiens*: l'antidote contre ce poison, sont l'émétique, le lait et les lavemens émolliens.

En 1774, il regna, le long des petites rivieres des environs de Paris, une maladie sur les bêtes à corne, que l'on crut devoir attribuer à cette plante; les symptômes principaux étoient une toux seche, accompagnée d'une fievre inflammatoire et putride. On avoit proposé, pour détruire le Colchique, d'enlever chaque année la motte autour de la fleur, au moyen de la bêche, d'ôter l'oignon et de remettre la motte en place; la fécule amilacée qu'on pourroit retirer de ces oignons, fournissoit un moyen de se dédommager en partie; mais aujourd'hui on prétend qu'il suffit d'arracher les tiges de cette plante, lorsqu'elles sortent de terre, et que, par ce moyen simple, on parvient à les extirper.

Quoique les médecins aient interdit l'usage interne du Colchique, ils l'ordonnent souvent extérieurement; suivant Bauhin, les bulbes de Colchique sont très-bonnes en

cataplasme sur les verrues, pour les faire tomber; leur décoction fait mourir les morpions: Wedelius et plusieurs autres se servoient des racines de Colchique en amulette contre la peste; mais, comme la plupart de ces remedes sont fort douteux, nous ne nous étendrons pas sur cette prétendue vertu.

Malgré le sentiment des anciens médecins qui regardent le Colchique comme un poison mortel, Storck, fameux médecin de Vienne, en a introduit l'usage dans la médecine, il en fait une préparation qu'il appelle *oximel colchique*, et qu'il indique dans les hydropisies; voici la maniere dont se fait cette préparation:

On prend racines de Colchique récente et succulente, coupées par rouletes minces, une once; vinaigre commun, fait avec le vin, une livre; on laisse infuser ce mélange dans un vaisseau de verre, sur un feu doux, pendant quarante-huit heures, et on le remue souvent; ensuite on passe, on exprime légerement et on conserve pour l'usage. On prend de ce vinaigre colchique bien préparé une livre, miel pur deux livres; on mêle et on fait cuire ce mélange sur un feu doux, et on remue souvent avec une cuiller de bois, jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance de miel, c'est ce qu'on appelle *oximel colchique*.

En commençant le traitement d'un adulte hydropique, on lui donne, deux fois par jour, un gros d'oximel colchique délayé dans une tasse de quelque décoction ou infusion telle qu'il plaît au médecin; le second et le troisieme jour, on en fait prendre un gros trois fois le jour; enfin, on en donne la même dose quatre fois par jour; lorsque le malade ne ressent aucune incommodité de cette dose, et si on ne remarque pas que le remede produise l'effet qu'on en attend, on peut l'augmenter peu à peu jusqu'à ce que le malade en prenne une once entiere par jour, et même une once et demie. Storck a fait plusieurs expériences et observations sur cette plante, qu'on trouve détaillées tout au long dans ses ouvrages. Pinard, professeur de botanique à Rouen, et médecin de l'Hôtel-Dieu de la même ville, s'est servi avec succès de l'oximel colchique pour guérir l'hydropisie.

Le nommé Lepage, de Rouen, attaqué de l'hydropisie ascite depuis environ quatre mois, s'est rendu à

l'Hôtel-Dieu de la même ville, le 6 juillet 1765, après l'avoir purgé préparatoirement, Pinard lui conseilla l'usage de l'oximel colchique, ce que le malade a commencé le 9 juillet; il en a pris d'abord deux gros; le 11 du même mois, il a poussé la dose jusqu'à six gros; les 12 et 13 les urines ont commencé à venir abondantes jusqu'au 20, il urina environ trois pintes de Paris, par jour; le 21, la dose fut portée jusqu'à 8 gros, le malade a continué cette dose jusqu'au 20 suivant; et il fut parfaitement guéri.

Willemet, apothicaire à Nancy, fait entrer l'oximel colchique dans une potion anti-hydropique avec laquelle il a guéri sept ou huit hydropisies confirmées. Voici comme se prépare cette potion:

Prenez de l'eau distillée de persil cinq onces, du vin scillitique deux onces, de l'oximel colchique et du syrop de guimauve, de chacun une once; de l'esprit de nître dulcifié un gros et demi, de l'oignon de scille séché et pulvérisé de chacun un gros; faites du tout, suivant l'art, une potion à prendre à la dose d'une cuillerée à bouche de deux heures en deux heures si le malade est foible, si c'est un malade d'un tempéramment fort, il faut en prendre deux cuillerées de deux heures en deux heures, les deux ou trois premiers jours, ensuite diminuer suivant l'occurrence du mal.

On se sert de la racine de Colchique pour empoisonner les loups, après les avoir attirés par quelques appâts, pour venir manger l'animal mort dont on a empoisonné le cadavre avec du Colchique. Voici la manière de faire les appâts et de préparer le poison, publiée par ordre du gouvernement de l'ancien régime, avant la révolution.

On met dans un pot de terre bien propre un oignon blanc en quartiers, trois cuillerées de saindoux, trois pincées de poudre de fenugrec, autant d'iris de Florence et de seconde écorce de morille, avec réglisse sauvage, gros comme un œuf de galbanum et une pincée de galanga en poudre; il faut faire cuire le tout sept à huit minutes sur un petit feu clair et sans fumée; on retire ensuite le pot dans lequel on met gros comme une fève de camphre écrasé; on remue la composition et on la couvre de peur de l'évaporation du camphre; elle doit être

ensuite passée dans un gros linge. Cet appât attire les renards comme les loups; mais ils s'y donnent encore mieux quand on substitue au galbanum ou au galanga une vingtaine de gouttes d'huile de hannetons, ou d'anis à défaut de cette huile. Il se conserve dans un pot de terre couvert d'un parchemin brûlé.

On prend un corbeau, un oiseau de proie, une volaille morte de maladie, si l'on veut, ou un derriere de de renard; on le présente à un feu clair et on le graisse ensuite avec un peu de cet appât; au défaut, on peut prendre des vidanges de volaille ou de lievre, également préparées, mais il faut alors les mettre dans un sac de crin à claire voie, également graissé avec cette composition d'attrait; pour mieux réussir, un garde ou un autre se munit de morceaux de pain, de la grosseur d'un œuf de pigeon, garni de la croute de dessus, et qu'on a fait frire dans la graisse en question, dont il enduit les semelles de ses souliers; il attache à un fil de crin l'appât à une longue perche, et il la traîne à terre et de côté, pour que l'odeur de ses traces n'inquiete point les animaux qu'on cherche à attirer; il va sur les bords du bois ou autres lieux que les loups fréquentent le plus, observant de répandre à longues distances, sur la traînée, les petits morceaux de pain.

Usage et composition du poison. Il faut prendre quatre onces de noix vomique la plus récente, sur tant de verre pilé, une once ou un peu moins, si l'on peut, d'éponge coupée en morceaux, que l'on fait un peu frire, et sur-tout de maniere que les morceaux ne soient point brûlés; on y ajoute une poignée de racines de Colchique; on peut joindre du sel à cette composition, les loups en sont plus altérés, boivent et périssent encore plutôt; si on a des noyaux de cerises noires, on les concasse et on les joint aux autres poisons.

On prend un chien destiné à être détruit, on lui fait avaler trois boulettes grosses comme des noix, de ces poisons mêlés avec de la viande hachée; le chien meurt peu après et le venin se mêle dans son sang; ensuite, avec une broche de fer, on fait onze ou douze

ouvertures dans le corps, la gorge et les cuisses de l'animal, dans lesquels, à l'aide d'un entonnoir de tôle, on insinue le poison le plus profondement qu'il est possible; on prépare de même les renards écorchés et les petits chiens de lait. (La dose du poison ci-dessus prescrite, est pour un chien de la taille de ceux de berger; moitié suffit pour un renard, et la huitieme partie pour les petits chiens de lait). On ferme les ouvertures avec de la fiente de vache.

On place ensuite l'animal, ainsi empoisonné, au milieu d'un trou fait en terre, de la profondeur de deux pieds, et dans lequel on a eu soin de jetter une certaine quantité de fumier de cheval: après avoir recouvert le trou de terre bien battue, on y laisse l'animal pendant trois jours en hiver, et vingt-quatre heures en été, pendant lesquels le poison se fond en s'insinuant dans toutes les parties; ensuite on le retire et on le met sur la traînée qui a été préparée de la maniere indiquée ci-dessus, et autant qu'il est possible, dans une piece ensemencée de bled ou de seigle, préférant celles qui se trouvent à proximité des rivieres ou ruisseaux, et en observant toujours de le placer à plus de soixante pas des haies ou buissons, qui causent de la méfiance aux vieux loups: on ne doit jamais traîner les cadavres ni les appâts avec de la corde, que les loups évantent et craignent, mais avec un lien de bois ou un crochet passé dans le jaret de l'animal; il faut aussi que celui qui tend le piege évite de conserver dans ses mains ou sur ses habits aucune odeur de tabac.

Si, dans l'espace de deux lieues à la ronde, il se trouve des loups, ils seront nécessairement attirés, et l'animal préparé sera dévoré dans moins de trois jours, sans qu'il soit à craindre qu'aucun chien ni cheval en approche.

355. 113. 1. *Comarum palustre*, la Quinte-Feuille à fleurs rouges. On en trouve à Roussigny, à Montfort-l'Amaury, de même qu'au pare de Rambouillet: elle fleurit à la fin de mai, ses fleurs sont d'un rouge obscur.

Cette plante est inutile dans les prairies et très-peu utile dans les pâturages : les chevaux et les cochons n'en veulent point, les vaches et les moutons n'y touchent que rarement, mais les chevres la mangent : on peut s'en servir pour tanner les cuirs ; elle teint les laines en bleu, suivant Linder, lorsqu'on la prépare avec l'airelle, l'aunée, les cendres gravelées et l'urine ; seule, elle colore l'eau en rouge : en médecine, cette plante passe pour être astringente, on l'a employée néanmoins quelquefois contre la jaunisse.

356. 114. 1. *Conferva rivularis*, la Conferve des ruisseaux, la Fervale des ruisseaux. Elle se trouve presque toute l'année sur les eaux croupissantes.

Cette plante fournit à la lumiere une grande quantité d'air déphlogistiqué ; plusieurs plantes aquatiques, telle que les épis d'eau, les lenticules, sont dans le même cas : l'esprit-de-vin tire une teinture verte de cette plante ; les tisserands en pourroient mettre à leur toile.

357. o. 2. *Conferva bulbosa*, la Conferve à bulbes, la Fervale bulbeuse. Elle vient dans les ruisseaux et fossés, pendant une partie de l'année.

La Conferve, étant ramassée et séchée avec soin, fournit une étoupe molle, fine, légere, dont Dillen a vu des tissus qui imitoient les toiles de coton : on emploie ces tissus aux mêmes usages que ceux de coton : on a vu, depuis peu, qu'on pouvoit faire de bon papier avec cette plante.

Desmars, docteur en médecine, prétend que la Conferve est plutôt du genre animal que du végétal : la ci-devant académie des sciences considéroit la Conferve comme une espece de mousse.

On prétend que les maladies populaires qui ont régné pendant l'été et l'automne de 1731, provenoient de l'eau corrompue par la grande multiplication de cette plante.

La Conferve communique à l'eau un feu qui, en la buvant, laisse dans le gosier une âcreté et dans la bouche une sécheresse incommode ; elle imprime même dans la main qui la serre une ardeur à-peu-près semblable à celle qui est occasionnée par l'eau un peu trop chaude.

358. o. 3. *Conferva fontinalis*, la Conferve des fon-

laines. Elle se trouve une partie de l'année dans les ruisseaux et fossés.

359. o. 4. *Conferva reticulata*, la Conferve à réseau. Elle est très-commune en été et en automne, dans les fossés de la prairie de Gentilly.

360. o. 5. *Conferva fluviatilis*, la Conferve des fleuves. Elle est rougeâtre et longue de trois à six pouces: elle se trouve presque toute l'année dans les rivieres et eaux rapides.

361. o. 6. *Conferva gelatinosa*, la Conferve gélatineuse. Elle croît dans les fontaines où les eaux sont les plus belles; on en voit pendant toute l'automne.

362. o. 7. *Conferva capillaris*, la Conferve en forme de cheveux. Elle croît aux environs de Paris, dans les étangs et les fossés: on la voit pendant une bonne partie de l'année.

363. o. 9. *Conferva glomerata*, la Conferve en peloton. On en trouve presque tout l'hiver, dans les fossés aquatiques.

364. 115. 1. *Conium maculatum*, la Ciguë de Storck. Elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches, ses tiges sont toujours chargées de taches rougeâtres et noirâtres; c'est même ce qui la distingue.

Les sentimens sont partagés sur les bons et les mauvais effets de cette plante, peut-être faute de convenir sur son caractere distinctif; car il paroît que le mot de *Cicutaria*, que plusieurs auteurs lui ont donné, et qui appartient également à des plantes d'autres genres, a pu donner lieu de la confondre, sur-tout avec la cicutaire, que J. Bauhin appelle spécialement *Cicutaria*, et qui a en effet beaucoup de ressemblance avec cette Ciguë, même quant aux taches de la tige; mais elle n'en a pas l'odeur; ses graines sont plus grosses, profondement cannelées, faites comme un arc, et écrasées, rendent une odeur désagréable un peu aromatique. La *Cicutaria latifolia fœtida*, B. Pin., est presque la plus grande des ombelliferes, par son écart et par le volume de ses feuilles; elle est vivace, on en enterre les feuilles pour les manger comme le céleri. On cite Scaliger et Anguillaria, pour dire qu'en Piémont on fait grand cas des jeunes pousses de la Ciguë dont il s'agit ici, pour

les salades de printemps, et qu'il y a des pauvres d'Italie qui les mangent avec du pain, comme les asperges. Si l'on prétend, avec Matthiole et Rhodius, que la Ciguë d'Italie soit fort dangereuse, Garidel répond que cela n'est vrai qu'à l'égard de certains endroits d'Italie; mais qu'Amatus Lusitanus, Cardan et Scaliger même rapportent des exemples qui prouvent qu'elle n'est point plus venimeuse en Italie qu'ailleurs. On convient, dit encore Garidel, que la Ciguë est plus venimeuse en Asie qu'en Grece, et que celle qui naît aux environs de Suse, ancienne ville des Parthes, l'emporte sur toutes les autres.

Deux gouttes de lait exprimé de la racine de Ciguë rendirent aussitôt la langue de Storck roide, enflée et très-douloureuse, il dissipa ces accidens avec du jus de citron. Ray rapporte que Petivier ayant vu un homme manger imprudemment trois ou quatre onces de racines de Ciguë (il ne dit point si elle étoit fraîche ou seche) s'enhardit à en manger lui-même environ une demi-once, et n'en sentit aucun mal, et que ces deux hommes y trouverent à-peu-près le goût du céleri. Storck, qui avoit été incommodé du suc laiteux de la racine fraîche de Ciguë, dit avoir quelquefois pris sans accident un ou deux grains de cette racine pulvérisée.

Les Mémoires de l'académie des curieux de la nature présentent des observations de Harder, intitulées : *De noxis Cicutæ terrestris*, et un Mémoire de Hanneaman, *de Cicutâ, sine noxâ comestâ*. Jungius rapporte qu'un homme de lettres qui avoit des rougeurs au visage, voulut les faire passer en prenant le matin, pendant huit jours de suite, trois onces de suc de cette plante, qu'il ne se guérit point et qu'il n'éprouva d'autres symptômes qu'une grande foiblesse; enfin selon J. Ray, le peuple d'Angleterre croit communément que les vertiges, qui passent pour les effets de la racine de Ciguë, ne viennent que des racines du panais qui ont resté plusieurs années en terre, et dont ensuite on ne mange pas sans éprouver des accidens; aussi le peuple nomme-t-il ces vieilles racines *madneps*, pour désigner l'espece de phrénésie qu'elles causent.

On lit, dans une lettre de S. Jérôme, que des prêtres

égyptiens faisoient habituellement usage d'un peu de Ciguë, pour mieux garder la continence. Mercuriel conseille la décoction de cette plante prise intérieurement, pour diminuer la lascivité de quelques femmes. S. Basile rapporte aussi que l'usage intérieur de la Ciguë, guérissoit de la fureur utérine. Dioscoride, qui attribue à cette plante une vertu anti-aphrodisiaque, pense qu'elle peut suffisamment être employée comme topique sur les parties de la génération.

Les observations sur les effets de le Ciguë dans les autres animaux ne sont encore qu'en très-petit nombre. Tout le monde connoît cet endroit d'Horace.

. . . . *Videre licet pinguescere sæpè Cicuta*
Barbigeras pecudes, homini quæ est acre venenum.

Le docteur Wend rapporte qu'un cheval, auquel on avoit donné inutilement divers remedes pour le farcin, fut promptement et parfaitement guéri, en mangeant beaucoup de Ciguë. Au reste, il ne s'agit peut-être que de la Ciguë aquatique de Wepfer; car ce médecin observe qu'on dit que les chevaux et autres gros animaux ne mangent pas de cette Ciguë lorsqu'elle est verte, et que s'ils en trouvent de seche dans leur fourrage, ils n'y touchent que quand ils sont bien affamés. Les vaches ne s'en nourrissent point où il se trouve à discrétion d'autres herbes. On prétend que l'oison se jette sur la Ciguë, le prenant pour le persil, et que ce poison lui est mortel. Ray a vu des especes de grives ou de merles très-avides de la graine de Ciguë, la préférer même au froment. Garidel dit que l'étourneau se nourrit de Ciguë. Storck a donné plusieurs jours de suite un scrupule du suc de cette plante, épaissie en consistance d'extrait, à un petit chien de bon appétit, en mêlant cet extrait avec un peu de viande, cet animal ne parut en recevoir aucun effet bon ou mauvais.

Tous les médecins estiment que la grande Ciguë, appliquée extérieurement, est résolutive, fondante, et produit souvent de très-bons effets; quelques médecins l'ont aussi employée intérieurement. Hipocrate et Galien l'ont indiquée pour plusieurs maladies, mais à petite dose. Ce

dernier rapporte même comme un fait très-certain et très-connu, qu'une femme d'Orléans étoit parvenue par degrés à boire une grande quantité de suc de Ciguë, sans en éprouver aucun mal. Reneaulme, médecin de Blois, dit avoir guéri plusieurs obstructions de foie avec la racine de Ciguë dont il donnoit la décoction, ou qu'il faisoit infuser dans du vin. F. Hoffmann rapporte que, vers la fin du dix-septieme siecle, lorsqu'il écrivoit, on recommandoit, comme un excellent anti-scorbutique, de manger la racine de cette plante, soit crue, soit cuite avec d'autres alimens. J. Ray fait mention de cette même racine donnée à la dose de vingt grains avant l'accès des fievres quartes, et dans les fievres malignes, et il n'avoit jamais connu d'aussi puissant diaphorétique.

Storck, après avoir éprouvé les effets de la Ciguë sur un chien, comme nous venons de l'observer, en fit l'essai sur lui-même; n'en ayant reçu aucune espece d'incommodité, il osa en faire prendre à des gens auxquels il appliquoit déjà avec une sorte de succès cette plante extérieurement pour les maladies que l'on a coutume de regarder comme très-difficiles à guérir; il augmenta la dose peu à peu, ou il la diminua suivant que les circonstances le lui suggéroient; il n'employa jamais intérieurement que le suc de la plante, épaissi en consistance d'extrait, et la plante même pulvérisée: les maladies auxquelles il a réussi par les fomentations extérieures et par l'usage interne, sont des gangrenes d'une très-mauvaise espece dont il a arrêté les progrès, et séparé le mort d'avec le vif; des goutes dont les douleurs ont été promptement soulagées, et les nodus ensuite détruits; des rhumatismes invétérés; des glandes endurcies dans les mamelles; des cancers caractérisés et des plus dangereux, même ulcérés; des suites affreuses du virus vénérien, qui avoit formé des carcinomes, des squirrhes et des glandes aux parotides, qui avoient résisté aux plus grands fondans et discussifs. Voyez la Dissertation de Storck, c'est une espece de journal où on peut observer la marche et l'administration du remede et ses effets tantôt complets, tantôt bornés à donner du soulagement, jamais nuisibles.

Ayant continué la pratique de ce remede, il a assez multiplié

multiplié les expériences, pour pouvoir former un nouveau journal; il y indique les précautions dont on doit user dans la préparation de l'extrait, et dans le traitement des maladies, faute de quoi son administration peut être privée d'une partie de sa vertu : on voit encore dans ce recueil des faits étonnans : une multitude de tumeurs et de squirrhes fondus et absolument détruits, des ulceres chancreux et invétérés, parfaitement guéris; des cancers malins, soit occultes, soit ouverts, traités avec des soins et une assiduité admirables, guéris enfin sans retard; une forte infusion de Ciguë, injectée dans la poitrine et sur le poumon privé de ses membranes après l'opération de l'empyeme, n'excite aucun désordre, aucune anxiété; la cachexie, le marasme, la goute, le *spina ventosa*, une galle affreuse, des maladies rebelles dans la matrice et le scrotum, le rachitis, la cataracte, le rhumatisme, la goute sereine, de terribles suites du virus vénérien, la teigne, etc. cederent à l'usage de la Ciguë.

Storck a joint à ces observations un suplément qu'il qualifie de nécessaire, où il insiste encore sur de nouveaux faits, et proteste qu'il n'a rien annoncé que de conforme à la plus exacte vérité; il s'y exprime en homme de bien que les intérêts de l'humanité touchent essentiellement; d'ailleurs il s'appuie du témoignage de Van-Swieten, qui a vu la plupart de ces maladies avant et après la guérison, a eu souvent même attention à s'informer journellement des succès; il rapporte en outre des attestations de médecins et de chirurgiens, entre les mains desquels la Ciguë a guéri des cancers, des squirrhes, des ulceres invétérés et externes, la phthysie, la goute, la galle, les écrouelles, la cataracte, la gonorrhée, la consomption, l'épilepsie, etc. Nous ne rapporterons ici qu'une cure opérée par cet extrait, dont nous avons été témoin; elle a été dirigée par Cupers, médecin Lorrain.

La personne sur laquelle elle fut opérée étoit une demoiselle de Nancy, dans l'ancien régime, d'une famille pour lors illustre dans la robe, âgée d'environ quarante ans; elle avoit depuis long-temps une tumeur au sein, qui menaçoit d'un cancer; elle fit usage, pendant cinq ou six mois, de l'extrait de Ciguë, à la dose

prescrite par Storck; et suivant les conseils de son médecin, elle observa pendant ce temps le régime le plus stricte; mais elle en fut bien dédommagée par la diminution sensible de ses glandes engorgées, qui disparurent entiérement, et qui n'ont plus reparues dans la suite.

Roquille, ancien chirurgien-major au service de France, nous a dit avoir guéri, par le moyen de l'extrait de Ciguë, un grenadier dont les glandes du col étoient considérablement tuméfiées; cependant cet extrait n'est plus d'usage à Paris; les médecins de cette capitale prétendent qu'elle n'y produit aucun effet sensible; cela vient probablement de ce que les malades, ainsi que nous en avons été témoins plusieurs fois, ne veulent pas s'astreindre à un régime aussi gênant et aussi long que celui qu'on est obligé de garder lorsqu'on prend ce remede; car il n'agit qu'à la longue: le fait que nous allons rapporter en prouve la vérité.

Un graveur de Paris, ami de Machy, apothicaire de cette ville, avoit la plus grande partie de ses glandes engorgées et extrêmement tuméfiées; Machy lui indiqua pour remede les pilules de Storck; ce graveur en a fait usage pendant plus de deux ans, avec toute la constance possible et le plus grand régime; mais ce ne fut pas infructueusement, les tumeurs ont entiérement disparues: j'ai appris ce fait par une personne de probité et même de l'art.

La seconde raison qu'on pourroit encore donner, et bien valablement, du peu d'effet de la Ciguë dans cette capitale, c'est que plusieurs herboristes n'ont pas connue cette plante et lui ont souvent substitué le myrrhis sauvage, avec lequel elle a beaucoup d'affinité.

On peut conclure de tout ce que nous venons de rapporter, 1°. que l'extrait de Ciguë, pris intérieurement, est un remede excellent contre plusieurs maladies; c'est ce qui résulte des observations de plusieurs médecins, et principalement de celles de Storck, qui a fait sur d'autres plantes non moins dangereuses des essais semblables, avec la même circonspection et le même succès.

2°. Que les poisons se présentent actuellement avec des titres qu'on ne leur connoissoit point anciennement, et vont faire oublier en quelque sorte leur mauvaises

qualités. Il est certain que nul poison, dans tous les cas, à parler rigoureusement, ne mérite ce nom; il faut, pour en éprouver les mauvais effets, en avoir pris une certaine quantité: tout le monde sait que les purgatifs les plus usités peuvent devenir même des poisons, si on les prend à trop forte dose, comme les plantes qui passent avec le plus de raison pour être des poisons, peuvent devenir, à très-petite dose, des médicamens salutaires; il n'est donc pas étonnant que la pratique de la médecine les réclame quelquefois pour l'usage interne; cependant n'employons point ces nouveaux remedes, nous ne pouvons assez le répéter, qu'avec beaucoup de circonspection; gardons-nous de nous y livrer indiscretement, ils nous puniroient infailliblement de notre confiance aveugle; semblables en quelque sorte à ces animaux naturellement mal-faisans, qui, plus traitables en apparence, parce qu'on les a privés en plus grande partie du pouvoir de nuire, ne laissent pas, même dans cet état, de nous faire éprouver qu'il n'est pas trop sûr de se jouer avec eux.

3°. Il devient actuellement peu important d'examiner si la plante dont il s'agit est la Ciguë qui servoit de supplice à Athenes: la prudente retenue avec laquelle Hypocrate, Galien et d'autres médecins constamment habiles ont donné la Ciguë comme remede, semble supposer qu'on la regardoit effectivement comme dangereuse: quelques auteurs ont dit que le breuvage athénien étoit le suc exprimé du bas de la tige, avant la formation des fleurs: selon Théophaste, la Ciguë destinée aux criminels étoit préparée de maniere à donner promptement la mort sans faire souffrir, au lieu que Dioscoride et Pline disent que la Ciguë prise dans son état naturel, ne fait mourir qu'après avoir occasionné des syncopes, délires, convulsions, etc.; c'est la raison pour laquelle on disoit que ceux qui en étoient empoisonnés mourroient en riant, à cause de quelques grimaces que la violence de la Ciguë leur faisoit faire.

Certains critiques ont avancés que Socrate, Démosthenes et d'autres ne prirent pas autre chose que de l'opium dans du vin: on a encore soutenu que ce mot grec, *conion*, appliqué à la Ciguë, a signifié originai-

rement toute potion capable de donner la mort. Wepfer, convaincu du peu de certitude des faits qui rendoient formidable l'usage interne de la Ciguë ordinaire, imagine que tout ce qu'il y avoit d'odieux dans le mot de Ciguë, devoit retomber sur une autre plante, il en chargea la Ciguë aquatique.

Extrait et pilules de Ciguë. Toutes les parties de la plante pourroient être employées aux mêmes fins, excepté la racine. On prend la Cigue avant que les fleurs soient épanouies; le suc étant exprimé dans un vase de terre vernissé, on le tient sur un feu doux et on l'y remue jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance d'extrait épais; Storck préfere l'extrait grossier et presque pulpeux à celui qui est fait de suc trop épais; si on se sert de la plante seche pour en obtenir le suc par la coction dans l'eau, l'extrait a beaucoup moins de vertu; l'extrait fait, on y ajoute une quantité suffisante de pilules de Ciguë, pour en faire une masse dont on fera d'autres pilules; pour en éviter la mauvaise odeur, on peut les dorer, argenter ou couvrir de différentes poudres; il faut toujours boire une tasse de quelqu'infusion chaude par-dessus.

On a traité, à Lyon, un cheval morveux avec la Ciguë; on a commencé par un gros; on a été graduellement pendant l'espace de 20 jours, jusqu'à 12 gros: cette derniere dose avoit un peu purgé l'animal; on a continué pendant cinq jours, chaque jour la purgation diminuoit; au 26, on en a donné quatorze gros, ce qui a occasionné des tranchées assez vives; deux onces n'ont ensuite rien produit jusqu'au trente-unieme jour; mais au trente-deuxieme, pareille dose a produit une sueur générale; l'animal avoit les oreilles froides et il fut dégoûté; on a continué la même dose jusqu'au quarantieme jour, et la dose de trois onces jusqu'au quarante-quatrieme, le tout sans effet. Ces observations peuvent conduire à la détermination des doses de certains remedes administrés aux animaux.

365. 116. 1. *Convallaria majalis*, le Muguet, le Lys des Vallées, le Muguet de mai, le Muguet des parisiens.

Il est vivace, croît dans les bois, le long des vallées, aux endroits ombragés et humides; il est commun dans le bois de Meudon, de Verriere, de Versailles, de Saint-

Germain, de Belleville, de Montmorency; il fleurit en mai, ses fleurs sont blanches.

Les fleurs du Muguet sont d'une odeur pénétrante et très-agréable, un peu ameres au goût : lorsqu'elles sont seches, si on les réduit en poudre, et si on les prend par le nez, elles picotent si fortement les membranes pituiteuses, qu'elles excitent un éternuement violent.

Quoique les fleurs soient très-odorantes, on ne peut néanmoins en tirer en aucune maniere une huile essentielle, et même en les distillant, sans les avoir auparavant fait fermenter, elles ne donnent qu'un flegme bien moins odorant que quand elles ont fermenté; car après la fermentation elles répandent une liqueur spiritueuse, subtile et pénétrante; cette odeur se développe encore davantage si on fait macérer ses fleurs encore fraîches dans de l'esprit-de-vin non rectifié, et si on les distille ensuite.

Les fleurs du Muguet tiennent le premier rang entre les céphaliques et les remedes propres à fortifier les nerfs; elles conviennent dans l'apoplexie, l'épilepsie, les vertiges, la paralysie, les catharres et autres maladies froides de la tête, soit qu'on en fasse usage à l'intérieur, soit qu'on les applique à l'extérieur : la poudre se prescrit jusqu'à un gros dans quatre onces d'eau distillée de la même plante, ou dans une simple infusion de ses fleurs; mais on ne doit la prescrire que quand il n'y a aucune disposition inflammatoire dans le cerveau; car ce remede, qui est fait pour fortifier les fibres, en leur rendant leur ressort, augmenteroit cette disposition dans le cas où ces mêmes fibres seroient déjà fort tendus. On fait aussi avec les fleurs de cette plante une conserve que l'on prescrit à la dose d'une demi-once; l'esprit tiré des fleurs par leur infusion dans l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin, est propre à calmer la frayeur des hypocondriaques, et à ranimer les personnes épuisées par la débauche. Simon Pauli s'en servoit pour l'épilepsie des enfans dont il oignoit l'épine du dos.

Les racines de cette plante étoient autrefois d'un usage plus familier que les fleurs; elles excitent l'éternuement avec plus de violence; cependant lorsque les fleurs sont desséchées et prises en poudre par le nez, elles ne laissent pas de faire éternuer fortement. Dans quelques en-

droits d'Allemagne, après avoir fait dessécher les fleurs du Muguet pendant l'été, on les mêle avec le raisin, et on en prépare un vin dont on se sert pour toutes les maladies auxquelles l'eau et l'esprit de ces fleurs sont propres.

Camerarius remplit de fleurs un vase de terre dont l'orifice est fort étroit, et après l'avoir bien bouché, il l'enfonce dans une fourmilliere pendant un mois; les fleurs se pourrissent et se fondent; il en tire une liqueur qui est comme de l'huile, et il assure qu'elle est très-utile pour calmer les douleurs de la goute, de la sciatique, et pour les maladies de même nature, on ne l'emploie qu'extérieurement.

On fait avec l'eau spiritueuse de Muguet une teinture ou une essence d'ambre, en la versant sur de l'ambre gris; cette teinture est très-recommandée dans la défaillance et les maladies susdites du cerveau; elle est aussi efficace pour exciter à l'amour.

Simon Pauli, cité ci-dessus, recommande, contre la paralysie, la teinture de castoreum faite avec l'esprit de Muguet; il veut qu'on en frotte l'épine du dos, depuis la nuque du col jusqu'au coccix.

Carthenser dit que l'extrait spiritueux des fleurs du Muguet est un purgatif dont l'effet approche de celui de l'aloës, c'est-à-dire, qu'il convient dans les constipations opiniâtres qui proviennent de l'inertie et de la viscosité des sucs digestifs; les bayes de cette plante ont été recommandées comme vermifuges.

Quand on prescrit aux animaux, dans les cas analogues à ceux de l'homme, la poudre de fleurs de Muguet, c'est toujours depuis une demi-once jusqu'à une once; les chevres et les moutons mangent de cette plante, tandis que les autres animaux n'en veulent point.

Les feuilles donnent, avec la chaux, une couleur verte solide; les fleurs de Muguet, à cause de leur blancheur et de leur odeur, sont très-usitées pour les bouquets; elles font aussi un joli effet dans les bosquets d'arbres nains; la variété à fleurs doubles est préférée.

366. o. 2. *Convallaria polygonatum*, le Sceau de Salomon, le Muguet anguleux. Il fleurit en mai; on le

trouve dans les bois des environs de Paris, il est vivace, ses fleurs sont blanches.

A Constantinople, on mange les pousses de cette plante, comme celles des asperges, et dans le nord on fait du pain avec ses racines.

Le suc exprimé de ces mêmes racines, pilées fraîches, passe pour avoir la propriété d'enlever les lentilles, le hâle et autres taches de la peau; il est aussi très-bon pour les meurtrissures: on met infuser pendant vingt-quatre heures une once de ces racines coupées par morceaux, dans un demi-septier de vin blanc, qu'on fait boire deux ou trois fois par jour pour les hernies; on applique sur l'endroit malade ces mêmes racines pilées, et on met un bandage par-dessus, on continuera pendant quinze jours l'usage de ce remede: la décoction de toute la plante guérit les maladies de la peau: on fait une conserve de la racine, pour les personnes attaquées d'hernies: on tire de cette plante, par la distillation, une eau qu'on regarde comme cosmétique.

367. 117. 1. *Coronilla minima*, la Coronille, la Coronille très-petite. Cette plante est vivace, on en trouve dans la forêt de Senlis, aux environs de la butte d'Aumont, de même qu'à Fontainebleau, sur le côteau droit de la montagne, en descendant à Bouron: elle fleurit en juin, juillet et août, ses fleurs sont jaunes.

Elle est mise au nombre des sous-arbrisseaux, par rapport à sa tige.

368. 0. 2. *Coronilla varia*, la Coronille panachée. Ses fleurs sont panachées de rouge, de bleu et de violet: elle n'est pas commune aux environs de Paris; s'il s'en trouve, comme le rapporte Thuillier, elle s'y est naturalisée.

Elle convient aux bestiaux; on l'emploie pour l'embellissement des jardins; il faut soutenir ses touffes avec un cerceau, à un pied de terre; ses pousses qui retombent lui donnent une forme de rose agréable.

369. 118. 1. *Corrigiola littoralis*, la Corrigiole des rivages, le Polygonum aquatique. On en trouve dans les fossés de la plaine des Sablons, aux environs de Paris, dans un chemin sabloneux de Saint-Léger, aux.

Planets, à Fontainebleau : elle fleurit en juin, juillet et août, ses fleurs sont blanches.

On la regarde comme astringente ; mais elle est inusitée en médecine.

370. 119. 1. *Corylus avellana*, le Noisetier des bois, le Coudrier, le Coudre, le Keur, le Noisetier. Cet arbrisseau croît dans les bois des environs de Paris : il fleurit en février et mars, ses fleurs mâles sont jaunes, et les femelles sont rouges.

On mange les amandes de Coudrier, autrement les noisettes, dans leur primeur et leur parfaite maturité ; elles sont fort agréables. Un juif de Bordeaux, fatigué de chaleur et du voyage, devint épileptique, pour avoir mangé beaucoup de noisettes sans boire, après vingt-quatre heures de jeûne, suivant qu'il est rapporté dans la trente-huitieme feuille de la gazette Salutaire de 1761, ce qui prouve qu'il faut manger de ce fruit avec discrétion : on en fait différentes préparations alimentaires : la pellicule qui enveloppe ce noyau desseche la poitrine et excite la toux. Les vaches, les chevres mangent les feuilles, les jeunes branches et les fleurs de cet arbuste, dont les moutons et les cochons ne veulent point.

Les auteurs prétendent que la noisette ou aveline est nourrissante et pectorale, par l'huile dont elle abonde ; les chatons et les fleurs du Noisetier sont astringens et propres dans le cours de ventre ; quelques-uns prétendent qu'ils poussent les urines, et que les fruits ont la même vertu.

Un auteur anglais assure que le guy qui se trouve sur les coudriers, et les chatons de cet arbre, pris intérieurement, à la dose d'un scrupule et même d'un gros, en poudre, est un remede approuvé pour l'épilepsie ; mais il faut auparavant faire prendre au malade un vomitif, et le purger après le remede avec un purgatif convenable. Quercetan prend un gros de la poudre de la coque du noyau, qui passe pour astringente, il le mêle avec autant de poudre de corail, qu'il délaye dans cinq ou six onces d'eau de chardon bénit, ou celle de coquelicot, pour faire boire à ceux qui sont attaqués de pleurésie ; il prétend que c'est un bon remede.

On croit que *l'oleum heraclinum* de Rulland se tire par la distillation *per descensum*, du bois du noisetier; c'est le sentiment de Schroder, d'Ettmuller et de quelques autres médecins. Rulland nous donne cette huile pour un remede excellent contre l'épilepsie et les vers; elle calme aussi les douleurs des dents. On tire encore des noisettes et des avelines une huile par expression; cette huile est propre pour faire revenir les cheveux aux tempes; ceux qui ont la tête chauve s'en trouvent très-bien: elle est encore adoucissante, anodine, bechique et utile dans les âcretés de la poitrine, lorsqu'elle est nouvelle, à la dose d'une demi-once; elle entre dans la composition de quelques remedes. On cueille les noisettes franches et longues, encore vertes, pour les mettre dans de l'eau avec du sel, comme des olives; on donne de cette confiture à des malades, pour leur rafraîchir la bouche: on prétend que l'eau distillée d'avelines nouvelles, prise intérieurement, à la dose de deux gros, est un excellent remede contre la colique et les tranchées.

Dans l'économie champêtre, on fait avec les branches du coudrier des especes d'arcs, qu'on appelle dans plusieurs provinces *sauterelles*, et avec lesquels on attrape les oiseaux; on en fait aussi des fourches; les tonneliers les emploient pour des cercles de barils, ils en font des bossettes, ces branches sont aussi d'usage pour les bâtons des lignes; les chandeliers s'en servent pour faire la chandelle commune, nommée *à la baguette*: le coudrier nous fournit en outre des fagots, et sur-tout des harts; on en fait du charbon assez bon, et employé par les peintres pour esquisser leurs dessins: les fleurs du coudrier plaisent aux abeilles et autres insectes.

George Agricola, dans son traité *de re metallicâ*, dit que quelques charlatans se vantent de pouvoir connoître l'endroit où sont les métaux, par le moyen d'une baguette fourchue de noisetier, principalement pour les mines d'argent. On empoigne les deux cornes, en tenant le troisieme bout élevé et marchant dans le terrein où sont les mines; la verge tourne à l'endroit où sont les veines de métaux. Ce savant homme, après bien des

recherches, s'est assuré que ce fait est une imposture. Dans le siecle éclairé où nous sommes, on n'ajoute pas plus de foi à cette baguette divinatoire, qu'à celle du fameux Jacques Aymar, qui a voulu par ce moyen découvrir le vol et les voleurs. Valmont a donné un traité sur la baguette divinatoire, dans lequel on lit bien des faits hasardés. Breton, de nos jours, a voulu nous faire voir qu'on pouvoit se servir indistinctement des branches de plusieurs arbres, pourvu qu'on eu soin de les choisir courbes; les personnes éclairées n'auront pas de peine à le croire; elles concevront encore, avec la même facilité, que tant qu'il existera des gens crédules, il s'en trouvera toujours qui seront prêts à abuser de leur crédulité. Le chimiste Thouvenel s'est associé à le Breton, pour nous en faire accroire.

371. 120. 1. *Crassula rubens*, le Sedum rouge, la Crassule rouge. Elle se trouve communément dans les vignes des environs de Paris, elle y fleurit en juin, ses fleurs sont sessiles, blanches et rougeâtres en dessous.

Les feuilles sont vulnéraires, propres pour les plaies appliquées extérieurement; d'ailleurs, la plante mérite une place dans nos jardins.

372. 121. 1. *Cratægus aria*, l'Alisier, le Drouiller, le Drullier, l'Allouchier de Bourgogne. On en trouve à Fontainebleau; il fleurit en mai, ses fleurs sont blanches.

Quand les alouses sont molles comme des nefles, elles sont assez agréables à manger; on en fait du vin passable, soit en les exprimant, soit en les mettant entieres dans un tonneau, où l'on verse de l'eau en proportion; on les laisse ainsi fermenter deux ou trois jours: on s'en est servi pour faire du pain, après les avoir fait sécher et réduire en poudre; les vaches, les chevres et les moutons mangent les feuilles de cet arbre. Le fruit de l'Alisier est astringent et propre pour arrêter toutes sortes de flux, même la dyssenterie. Ettmuller prépare encore le fruit en robb, qu'il prescrit dans la diarrhée épidémique.

Le bois d'Alisier est fort dur, mais il n'a point de couleur; on l'emploie en charpente, pour faire des aluchons et des fuseaux dans les rouages des moulins;

les tourneurs le recherchent, les menuisiers l'emploient pour leurs outils; les jeunes branches sont bonnes pour faire des flûtes et des fifres.

Cet arbre est d'une très-belle venue, il peut servir à faire des allées dans les parcs; il convient parfaitement bien dans les taillis où son fruit attire les oiseaux qui en sont fort friands; les bouquets de ses fleurs lui font faire un très-bel effet dans les bosquets du printemps; ses bayes teignent en bleu et en violet; on se sert de l'Alisier en guise de tan.

373. o. 2. *Crataegus torminalis*, l'Alisier tranchant, l'Alisier commun, le Torminal, le Sorbier torminal. On trouve de cet arbre à Bondy, à Saint-Léger, forêt de Chantilly et à Fontainebleau; il fleurit en mai, ses fleurs sont d'un blanc sale.

On mange ses fruits, et on en fait une liqueur spiritueuse en les mettant dans un tonneau, y versant de l'eau dessus et les laissant fermenter.

374. o. 3. *Crataegus oxyacantha*, l'Alisier aubépin, l'Aubépine, le Senellier, l'Épine blanche, la Noble-Epine. Cet arbrisseau fleurit en mai; on en trouve dans les haies des environs de Paris, ses fleurs sont blanches.

C'est une bonne économie que d'élever des pépinieres d'Aubépine, on vend les plants à trois ou quatre ans, pour former des haies; on peut ainsi occuper un coin de terre négligée, si cette terre est légere et exposée au midi, le plant devient très-beau.

Comme l'Aubépin a de grandes épines et qu'il souffre le ciseau et le croissant, les haies que l'on en fait ont un double avantage d'être fortes et très-jolies, quand on a soin de les tondre; d'ailleurs cet arbrisseau a en outre l'avantage de ne pas craindre ni le froid ni le chaud, de ne point tracer et de durer long-temps; son tronc est plus ou moins gros suivant son âge; les vieilles souches, lorsqu'il n'y a pas de bornes, servent pour aligner les haies où elles se trouvent; on peut greffer sur l'Aubépin des néfliers, épinevinettes, cornouillers.

Les Aubépins sont très-agréables dans le mois de mai, temps auquel ils sont en fleurs, plusieurs variétés répandent une odeur fort gracieuse; on peut en mettre dans les bosquets du printemps, sur-tout l'Aubépin à fleurs dou-

bles et incarnates, qui est charmant dans le temps de sa fleur; les variétés privées d'odeur ont les feuilles plus brillantes que les autres; on fait avec ces arbrisseaux, pour décorer les jardins, des palissades; on taille dans les especes de haies en palissades, des fenêtres de distance en distance, des colonnes et autres signes, en forme de galeries.

Les jeunes bourgeons et feuilles d'Aubépin fournissent une excellente nourriture pour les chevres; les vaches, les moutons et les chevaux en mangent les feuilles; les abeilles sont friandes des fleurs; les bayes servent de nourriture aux oiseaux, principalement aux grives, les enfans en mangent aussi; c'est ce qu'on nomme vulgairement *senelles*, on s'en est servi pour faire du pain; on fait avec ses tiges de fort beaux bâtons de promenade.

On prétend que les fleurs de l'Aubépin font corrompre le poisson, elles ont une odeur aromatique très-agréable, les feuilles ont un goût visqueux; la pulpe est molle, gélatineuse, douceâtre et astringente; on emploie la peau des fruits desséchés, on en tire une eau distillée qui est diurétique: on vante beaucoup le syrop d'Aubépine dans les rhumes.

375. 122. 1. *Crepis fœtida*, la Chicoracée puante, la Fuselée à odeur. Elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont jaunes, elle est annuelle et croît naturellement dans les terres labourables des environs de Paris.

376. 0. 2. *Crepis tectorum*, la Fuselée des toits, la Chicoracée des toits. On en trouve sur les anciens édifices, sur les vieux toits; ses fleurs sont jaunes, elles paroissent en juin et juillet.

Cette plante plaît aux bœufs, aux chevres, aux moutons et aux porcs.

377. 0. 3. *Crepis biennis*, la Fuselée bisannuelle, la Chicoracée d'hiver. Ses fleurs sont jaunes, elle fleurit en mai et juin, plaît aux abeilles et autres insectes.

378. 0. 4. *Crepis virens*, la Chicoracée ou Fuselée verte. Elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont jaunes: on en trouve aux environs de Paris, on la regarde comme une variété de la suivante.

379. 0. 5. *Crepis dioscorides*, la Chicoracée de Dioscore-

ride. Elle fleurit tout l'été, ses fleurs sont jaunes, est annuelle et croît par-tout aux environs de Paris.

380. o. 6. *Crepis palustris*, la belle Chicoracée. On en trouve dans le parc de Saint-Cloud, sur le bord du chemin qui va de Bellevue à Saint-Cloud; elle fleurit en juin, est annuelle, et pourroit servir d'ornement dans les jardins.

381. 123. 1. *Cucubalus behen*, le Behen blanc, le Cornillet behen. Il croît sur le bord des champs et dans les prés secs, on en voit beaucoup aux environs de Paris; ses fleurs sont blanches.

En Gotlande on l'emploie à l'extérieur contre l'érésipele, elle est inusitée. Les vaches, les chevres, les moutons et les chevaux mangent cette plante, les cochons n'en veulent point, elle plaît aux abeilles et autres insectes.

382. o. 2. *Cucubalus otites*, la Cucubale, ou Lychnique à fleurs musqueuses. Elle est vivace: on en trouve dans les remises du Point-du-Jour, à Sevres, dans celles du parc de Saint-Maur, à Champigny; il fleurit en juin et juillet.

383. o. 3. *Cucubalus bacciferus*, le Coulichon à bayes. On en trouve dans les isles des ci-devant religieux de la Charité de Charenton, près de Vincennes, le long de la riviere de Crône, au-dessus de Brunois, près la tour de Gagne, forêt de Senart et à Chilly, dans les haies; elle fleurit en juin et juillet, ses fleurs sont blanches.

384. 124. 1. *Cuscuta europœa*, la Cuscute d'Europe, les Cheveux de Vénus. C'est une plante parasite qui se trouve dans presque toutes les prairies artificielles; elle fleurit en juillet, août, septembre, ses fleurs sont blanches.

Les vaches, les chevres, les cochons, quelquefois les moutons en mangent; mais les chevaux n'en veulent point; elle donne une teinture pourpre, mais legere. On la regarde comme purgative, mais cette qualité est si foible qu'on n'en fait point usage; Tournefort la place avec raison parmi les plantes apéritives qui conviennent aux maladies mélancoliques, hypocondriaques et scorbutiques. Quelques auteurs disent qu'elle est utile dans les obstructions de la rate ou du foie, dans la jaunisse et la

gaile. Sa dose est depuis une pincée jusqu'à trois dans six ou huit onces de liqueur appropriée; on prétend encore qu'elle purifie le sang; on la dit aussi bonne contre les rhumatismes et la goute.

On croit que la Cuscute participe du tempérament des plantes sur lesquelles elle vient; par conséquent celle qui vient sur le lin est plus humide, celle du genet est diurétique, celle de la garance est astringente, celle de l'ortie est plus efficace pour faire couler les urines, suivant les observations de Lobel et de Parkinson. Les bêtes de somme en sont fort friandes.

384. 6. a. *Cuscuta epithymum*, l'Epithim.

Cette plante n'est, suivant quelques auteurs, que la variété de la précédente; cependant c'est celle dont on fait le plus d'usage en médecine. On tire de cette espece une teinture rousseâtre, foible et peu usitée.

385. 126. 1. *Cynoglossum officinale*, la Cynoglosse des boutiques, la Cynoglosse commune, la Langue-de-chien. Cette plante est annuelle, croît communément dans les endroits escarpés des environs de Paris; elle fleurit en mai et juin, ses fleurs sont du bleu au rouge.

La racine et les feuilles de Cynoglosse s'employent comme rafraîchissantes, émollientes, pectorales, vulnéraires et astringentes; dans la dyssenterie, le cours de ventre, l'ardeur d'urine et la toux convulsive; la décoction, l'infusion et la tisanne faite avec la racine, sont très-utiles, elles adoucissent les humeurs âcres, arrêtent les pertes de sang et toute sortes d'hémorragies; elles dessechent les ulceres internes et sur-tout ceux des prostrates dans la gonorrhée virulente. On ajoute les feuilles dans les décoctions et les cataplasmes émolliens et résolutifs. La racine de Cynoglosse a donné le nom aux pilules de ce nom; sa vertu est d'adoucir le sang et de provoquer le sommeil; mais cette propriété est due à l'*opium* et à la semence de jusquiame qui entrent dans ces pilules. On doit leur préférer le *laudanum*. La dose ordinaire de ces pilules est de quatre à cinq grains dans lesquels il se trouve environ un grain d'*opium*. L'auteur de la Gazette Salutaire rapporte un effet singulier des pilules de Cynoglosse, que Ronsinus Lentilius a observé: ayant été appelé, dit ce médecin, par

une femme veuve d'environ 45 ans, qui avoit une toux occasionnée par des humeurs âcres, qui lui tomboient dans le gosier, je lui ordonnai, entr'autres remèdes, des pilules de Cynoglosse combinées avec quelque aromatique, l'extrait de réglisse, le safran et le syrop de pavot; cette femme en prit trois fois, et trois fois elle fut purgée à cinq ou six reprises, sans tranchées, mais avec anxiété et défaillance, quoiqu'il n'entre dans la composition de ces pilules aucune drogue purgative; je lui en nommai tous les ingrédiens, et elle m'assura qu'elle n'avait aucune antipathie pour aucun; enfin, je lui demandai si elle n'était pas sujette à quelques diarrhées critiques; elle me répondit qu'elle en avait une les deux jours qui précédaient ses règles; mais elle avait pris les pilules de cynoglosse immédiatement après son évacuation périodique: les auteurs de la même Gazette ajoutent qu'ils ont observé le même effet dans un jeune homme, après avoir pris le laudanum liquide de Sydenham.

On applique aussi à l'extérieur la plante de Cynoglosse; elle amollit et résout les tumeurs, et est utile pour toute sorte de plaies et d'ulcères, dans lesquels on l'applique en cataplasme ou en emplâtre, avec grand succès. Tragus vante fort un onguent fait de son suc, avec le miel et la térébentine, pour les vieux ulceres malins et fistuleux. Quelques-uns recommandent la racine de Cynoglosse, tant intérieurement qu'extérieurement, en cataplasme, pour les écrouelles et les glandes écrouelleuses; mais J. Ray rapporte que l'enfant d'une pauvre femme, attaqué d'écrouelles et d'une grande quantité de poux à la tête et dans les habits, avoit porté au col la racine de Cynoglosse, qui avoit bien chassé les poux par sa puanteur, mais qui n'avoit point chassé les écrouelles.

Quand on prescrit les pilules de Cynoglosse, c'est pour l'ordinaire, depuis la dose de quatre grains jusqu'à dix; elles conviennent pour arrêter les catharres, appaiser la toux férine et les mouvemens épileptiques des enfans, pour procurer le sommeil et calmer toute sorte de délire.

Quelques auteurs regardent la Cynoglosse comme un

narcotique dangereux, et ils en redoutent l'usage, mais mal à propos. Suivant Ray, le fréquent usage de ses pilules prouve qu'on en peut user sûrement à l'intérieur. Parmi les bestiaux, il n'y a que les chevres qui mangent de la Cynoglosse; cependant on donne la décoction de ses feuilles, dans les cas analogues à ceux de l'homme, à la dose de deux poignées sur deux livres d'eau.

386. 126. 1. *Cynosurus cristatus*, la Cynosure en crête, la queue-de-rat. Elle est vivace, et croît naturellement dans les prairies humides des environs de Paris; elle passe pour être un fort bon pâturage pour les vaches et les moutons.

387. o. 2. *Cynosurus cœruleus*, la queue-de-rat bleue. Elle fleurit en mars, et croît naturellement à St.-Léger.

388. 127. 1. *Cyperus longus*, le Souchet long, le Souchet odorant. Il fleurit en août et septembre, et est indigène dans les prairies de Gentilly.

La racine de cette plante atténue et divise les humeurs, lève les obstructions; excite les urines et les règles, fortifie singulièrement l'estomac affoibli par le relâchement des fibres, et remédie à l'hydropisie commençante; on se sert intérieurement de la racine fraîche par préférence à la sèche, parce qu'elle échauffe moins; on s'en sert encore comme masticatoire, et même en gargarisme, pour déterger les ulcères de la bouche; on la prescrit ordinairement aux chevaux à la dose de deux gros. Les parfumeurs se servent souvent de cette racine pour leurs parfums, après l'avoir macérée dans le vinaigre, séchée et pulvérisée.

389. o. 2. *Cyperus flavescens*, le Souchet jaunâtre. On en trouve à Sèvres et à Montmorency; il fleurit en juillet.

390. o. 3. *Cyperus fuscus*, le Souchet brunâtre. Les moutons en mangent, ainsi que de celui du N°. précédent.

Fin du premier Volume.

H.N. 10